Raz 2

FATHERS LIBRARY,
ST. JOSEPH'S CHURCH,
SAN JOSE, - - CAL.

LE
MODERNISME SOCIOLOGIQUE

FATHERS LIBRARY,
ST. JOSEPH'S CHURCH,
SAN JOSE, - - CAL.

Nihil obstat.
J. AURIAULT.
14 januarii 1909.

Imprimatur

Parisiis, die 20a Februarii 1909.

G. LEFEBVRE, vic. gen.

L'éditeur réserve tous droits de reproduction et de traduction.

Cet ouvrage a été déposé, conformément aux lois, en juin 1909.

LE
MODERNISME
SOCIOLOGIQUE

DÉCADENCE OU RÉGÉNÉRATION ?

Par l'abbé J. FONTAINE

FATHERS LIBRARY,
ST. JOSEPH'S CHURCH,
SAN JOSE, - - CAL.

PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, RUE CASSETTE, 10

OUVRAGES DE L'AUTEUR

Chez LETHIELLEUX, :

Les Infiltrations Protestantes et le Clergé Français (troisième édition) 3 50

Les Infiltrations Kantiennes et Protestantes (troisième édition, notablement augmentée)... . ..... 3 50

Les Infiltrations protestantes et l'exégèse du Nouveau-Testament (deuxième édition) 3 50

La Théologie du Nouveau-Testament et l'Evolution des Dogmes (quatrième édition)..... 4 »

(Traduction italienne, par le R. P. Henri Radaeli, S J., ancien professeur à l'Université Grégorienne, chez PUSTET, à Rome).

La Crise Scolaire et Religieuse..... ..... 1 25

chez ROGER et CHERNOVIZ :

L'Eglise et le Christianisme vivant 3 50

chez TÉQUI :

Le Nouveau-Testament et les Origines du Christianisme, in-8, 520 pages. *Traduction italienne, par M. Acquarone, (Sienne)*..... 2 50

Le Prône catéchistique, d'après le Concile de Trente (troisième édition)..... 2 50

chez BEAUCHESNE :

L'Irréligion Contemporaine et la Défense catholique..... 3 50

La Chaire et l'Apologétique au XIX^e^ siècle *(épuisé).*

chez SAVAÈTE, :

Brochures de controverses.

L'Erreur capitale du Clergé français et la Liberté d'enseignement, réponse à M. l'abbé Garille.

L'Etat légal des Facultés universitaires, réponse à M. l'abbé Bouquet.

A Sa Sainteté le Pape Pie X.

Très Saint Père,

Ce livre est né de l'étude attentive de l'Encyclique Pascendi gregis. *Il est juste que l'auteur Vous en fasse hommage.*

Le Modernisme, condamné par Votre Sainteté comme destructeur du Christianisme, a modifié ses formes ; de dogmaticien il s'est fait sociologue.

Son but est de ruiner l'ordre social en s'attaquant aux principes de Droit naturel qui le soutiennent, comme naguère il s'attaquait aux principes de la foi.

Ses procédés de dissimulation sont toujours les mêmes : Ainsi c'est au nom de la Fraternité chrétienne, qu'il professe un égalitarisme incompatible avec toute hiérarchie et toute idée d'autorité et de subordination. Il préconise l'autonomie de la personne humaine, l'équivalence des agents humains, l'équation des droits... équation qui appelle nécessairement l'égalité dans la possession et la jouissance de biens de ce monde. La propriété privée, diverse et inégale comme les sources qui la produisent, doit dès lors disparaître.

On ne veut pas voir que, sans la propriété privée et transmissible par héritage, il n'y a plus de famille chrétienne. Si les biens sont à l'Etat, les enfants

lui appartiennent aussi, et il les élèvera comme bon lui semble. Tous les droits s'incarneront dans une Collectivité factice, qui fera bientôt peser sur le monde la plus effroyable tyrannie.

Telle est la révolution antisociale et antireligieuse qui s'opère sous nos yeux, avec la complicité inconsciente d'esprits abusés.

Vous nous avez appris à la combattre, Très Saint Père, en nous introduisant, par Votre Motu proprio *du 18 décembre 1903, au cœur des Encycliques sociales de Votre Illustre Prédécesseur, Léon XIII. C'est en les unissant à l'Encyclique* Pascendi gregis *que nous posséderons la synthèse doctrinale la plus complète et la mieux adaptée aux besoins de l'heure présente.*

Notre plus ardent désir serait d'arracher nos lecteurs à toutes les contingences politiques et à toutes les opinions humaines, si respectables soient-elles, pour les grouper, autour de l'Episcopat, sur ce terrain du Droit naturel et chrétien, le seul qui nous reste, afin d'y défendre, avec tous les hommes de cœur et les vrais citoyens, l'Eglise et la Société également menacées.

Daignez, Très Saint Père, agréer et bénir ces intentions et ce suprême effort.

De votre Paternité
le très humble serviteur et fils en N.-S.

J. Fontaine,

Prêtre.

INTRODUCTION

La Révolution Sociale et Religieuse

On dit parfois que l'esprit français est idéaliste : si l'on entend signifier par là qu'il se plaît à la spéculation et qu'il y porte les habitudes de clarté qui le caractérisent, nous sommes de cet avis. Mais il faudrait ajouter qu'il est surtout logicien et que, pour obéir à ce besoin de logique, il est très prompt à aller jusqu'aux conclusions extrêmes des doctrines qu'il a une fois acceptées et que, de plus, il est également prompt à les traduire dans la pratique, à les réaliser.

Parfois cela ne va pas sans de très graves inconvénients, lorsque ces idées sont fausses et dangereuses. Au XVIII^e^ siècle, par exemple, les encyclopédistes avaient emprunté leurs doctrines déistes à des savants anglais ; ce déisme engendra bientôt chez eux et dans la partie de la nation qu'ils pénétrèrent de ces mêmes doctrines, cette espèce de rage anti-chrétienne qui prit pour devise : *Ecrasons l'infâme.* L'infâme, c'était Jésus-Christ, c'était l'Eglise. Mais Jésus-Christ et l'Eglise avaient élevé la France, l'avaient imprégnée de foi et de surna-

turel ; toutes ses institutions tenaient par des liens organiques à l'Eglise elle-même. Aussi, c'est tout cela qui sombra dans la tempête ou plutôt qui fut noyé dans le sang. Certes il y avait beaucoup à réformer dans l'organisme social que l'on a appelé l'ancien régime ; mais le principe de ces réformes avait été posé dans les cahiers des Etats Généraux de 1789 ; il était admis de tous, même de ceux qui avaient le plus d'intérêt apparent à le repousser, ainsi que le prouve la célèbre nuit du quatre août. Ces réformes se seraient faites sans ces torrents de sang et au profit du peuple, du vrai peuple qui sortit de la révolution, non seulement plus pauvre, mais plus asservi, ou si l'on aime mieux, moins protégé et moins fort qu'il ne l'était auparavant. Les ouvriers en effet avaient perdu ces corporations qui, si mal comprises qu'elles fussent, étaient cependant leur sauvegarde. Il a fallu un siècle pour faire revivre cet esprit corporatif et lui permettre de se réaliser, dans ces institutions syndicales, déjà minées par les passions révolutionnaires.

La grande crise du XVIII^e^ siècle fut, avant tout, une translation de la propriété des mains d'une aristocratie, en grande partie corrompue, aux mains d'une bourgeoisie intéressée et avide, qui la convoitait depuis longtemps. L'Eglise fut ruinée avec cette noblesse dont elle semblait solidaire, et la classe qui souffrit le plus de cette ruine fut le peuple, privé de toutes les institutions charitables que l'Eglise mettait à son service.

Et si je parle de ces choses, ce n'est point dans

un but ou une intention de récriminations rétrospectives et inutiles; mais c'est que la révolution qui s'opère sous nos yeux, pour avoir de tout autres formes, me semble n'en point différer autant que nous serions tentés de le croire. Les hommes qui la conduisent ont un but très précis, très déterminé; c'est l'appropriation, à leur profit, non pas seulement des biens ecclésiastiques et religieux, fort réduits du reste, qu'ils viennent de confisquer, mais l'appropriation de la fortune nationale tout entière, à l'exception peut-être des toutes petites propriétés. Nous marchons grand train vers le collectivisme ; et le collectivisme, qu'est-ce autre chose qu'une confiscation plus ou moins complète, plus ou moins radicale, de la fortune de la France. Ce qui sortira de cette révolution, c'est la formation et l'enrichissement d'une oligarchie, la pire de toutes, car elle sera, elle est déjà, à l'heure actuelle, l'aristocratie de la débauche et du crime, en même temps que de l'impiété. Les masses ouvrières, dont ces hommes se disent les représentants et les défenseurs, deviendront-elles plus fortunées et plus heureuses? L'avenir le dira, mais j'en doute beaucoup. La richesse d'un pays, si grande soit-elle, ce pays fût-il la France, n'est point inépuisable ; elle n'est point surtout quelque chose de tout fait, de permanent et de durable. Tout au contraire elle doit se reconstituer en quelque sorte à chaque instant par des efforts courageux, intelligemment conduits pour être vraiment fructueux, et, de plus, prévoyants et soucieux de l'avenir pour former l'épargne dont cet

avenir aura besoin. En dehors de ces conditions, la richesse sociale s'écroule aisément et peut se dissiper en quelques années. Ce qui en restera aura été mis en lieu sûr par la haute juiverie, les financiers cosmopolites et les politiciens blocards, doués de quelque habileté et de quelque prudence. Le peuple se retrouvera aussi dénué et aussi pauvre qu'il le fût jamais. Tels sont les pronostics les plus probables, sur les résultats d'une crise socialiste qui ruinera la France en quelques années, dans un avenir peu éloigné peut-être.

Voilà, ce me semble, le but premier et principal poursuivi par les maîtres du jour : l'espoir de s'enrichir, en conduisant jusqu'au bout le mouvement social qui nous emporte.

Mais essayons de bien saisir tout ce qu'implique ce but premier et principal, le collectivisme : cela suppose une transformation complète dans tout l'organisme national et les différents ressorts qui le composent. La première transformation exigée est celle de la famille : nous le démontrerons plus tard, et nos lecteurs l'ont déjà pressenti, si vous touchez à la propriété, au foyer domestique, au domaine qui l'entoure, nécessaire à la vie de la famille, à l'éducation et à l'avenir des enfants, vous ébranlez d'un seul coup la famille elle-même, dont tous les liens se relâchent ou se brisent: alors, c'est la natalité qui est en cause, avec le sort fait à l'épouse et l'avenir de la patrie.

Mais ici intervient l'Eglise qui a consacré ces unions, les a proclamées saintes et indissolubles,

l'Eglise qui, après avoir baptisé ces enfants, ne saurait se désintéresser de leur éducation. Dès lors le conflit éclate entre le collectivisme d'un côté, la famille et l'Eglise de l'autre ; il dure depuis vingt-cinq ou trente ans déjà et devient chaque jour plus aigu; il ne s'apaisera jamais; car les prétentions opposées sont irréductibles. C'est la crise sociale, se doublant ou plutôt se triplant de la crise domestique et de la crise religieuse (1).

Pour la pousser jusqu'au bout, l'Etat en tendance vers le collectivisme est amené à formuler doctrine contre doctrine, dogme contre dogme, à construire enseignement contre enseignement, j'oserais dire, Eglise contre Eglise. Les esprits qui s'imaginent que tout cela est passager ou accidentel, me semblent bien superficiels, bien légers ; il n'ont rien compris à la nature du conflit, aux intentions des personnes, disons-mieux, à la nécessité des situations qui s'imposent à tous. Ou il faudra abandonner toute prétention collectiviste ou renoncer à toute idée d'une paix quelconque, la plus lointaine que vous l'imaginiez, avec l'Eglise. L'Eglise catholique s'affaiblirait à mesure que le collectivisme parviendrait à s'établir et à s'imposer à ce pays. Ce sont deux systèmes radicalement incompatibles.

---

(1) Sur cette compénétration des questions sociales, domestiques et religieuses si misérablement engagées dans la politique blocarde, lire (*Revue des institutions et du droit, Nov. 1908*), le très beau discours de S. Em. le cardinal Luçon, au congrès des jurisconsultes catholiques tenu à Reims en octobre.

Nous devons comprendre dès lors que, à l'heure actuelle, quiconque combat dans notre pays l'Eglise catholique, s'oppose à son influence et travaille à déchristianiser ce peuple français, travaille par le fait même, qu'il le veuille ou non, à l'avènement du collectivisme. C'est le cas d'un très grand nombre de gens.

Cependant ces deux transformations ou révolutions, comme vous voudrez dire, s'appellent et se correspondent. Ou, si vous aimez mieux, la déchristianisation de la France est accompagnée de la dissolution de la société française, telle que les siècles passés et la civilisation antérieure l'avaient constituée. J'oserais dire que c'est là une même œuvre sous deux aspects différents ; et ce qui remplacera l'ancienne société, en dépit des intentions et même des efforts de bon nombre de ceux qui auront contribué à sa ruine, ce sera certainement le collectivisme.

II. — Le Clergé était-il prêt ?

Lorsque ce double mouvement antireligieux et antisocial commença de s'accentuer, le clergé français était bien peu préparé à le combattre. Et d'abord il ne se rendait point un compte exact des origines, de la profondeur et de la portée des doctrines antichrétiennes qui en forment comme le fond, et qui nous viennent du protestantisme libéral.

Pendant les deux premiers tiers du XIX^e siècle, les études théologiques que l'on faisait dans bon nombre de grands séminaires, étaient médiocres. On y apprenait assez généralement ce qui était nécessaire pour le ministère paroissial, exercé dans un milieu facile ou tout au moins tranquille. Le cours de morale y était le plus développé, le cours de dogmatique ne venait qu'au second rang, les cours d'Ecriture sainte et de droit canonique étaient à peu près nuls, comme celui d'histoire ecclésiastique; l'histoire des dogmes était à peine soupçonnée. Rien ne poussait les intelligences d'élite, nombreuses toujours dans les rangs du clergé, vers un développement plus considérable et vraiment sérieux des sciences ecclésiastiques. Les moyens manquaient; puisque les Facultés de théologie ne s'organisèrent qu'en 1875, dans nos instituts catholiques, où leur place a toujours été beaucoup trop restreinte. Des études plus larges et plus hautes étaient en quelque sorte sans but, et elles le demeureront aussi longtemps que les concours pour les cures les plus importantes et les hautes dignités ecclésiastiques ne seront pas rétablis.

Nous avons eu au XIX^e siècle des évêques éminents par leurs talents, et quelques-uns par l'étendue de leur savoir. Ils ne sont point parvenus cependant par leurs exhortations et par leur exemple à mettre vraiment en honneur, d'une façon un peu générale, les sciences ecclésiastiques, y compris la théologie dogmatique. Cette étude insuffisante du dogme, dans certains grands séminaires et plus tard

dans la vie paroissiale d'un grand nombre de prêtres fut la vraie cause de l'insuffisance de notre prédication au point de vue de l'enseignement proprement dit. Cette prédication était édifiante, moralisatrice et directive ; elle n'était pas assez instructive, et c'était là une lacune qu'on ne déplorera jamais assez. Cette lacune est-elle aujourd'hui parfaitement comblée? Je laisse à d'autres le soin de répondre.

Les principaux efforts intellectuels se dépensaient dans l'enseignement secondaire, collèges ecclésiastiques et petits séminaires où se formaient des humanistes plus ou moins distingués et plus ou moins nombreux et quelques rares savants. On prenait des grades dans ce but unique ; les sciences ecclésiastiques proprement dites comptaient fort peu. Ce fut la grande infirmité du clergé français pendant presque tout le XIX^e^ siècle, et les facultés *universitaires* de théologie étaient bien incapables d'y remédier ; j'en ai dit ailleurs les raisons.

Comment ce clergé aurait-il surveillé les grands mouvements scientifiques qui s'opéraient depuis longtemps dans les universités allemandes et anglaises, riches des dotations qu'avaient faites aux plus anciennes les catholiques d'avant la Réforme; tandis que la révolution française avait fait table rase de tous les établissements analogues, non seulement dans notre pays, mais au sein des autres nations latines où ses doctrines n'avaient conquis que trop de puissance ? L'Eglise catholique elle-même,

prise dans son ensemble, en demeure aujourd'hui encore affaiblie. Pour résumer d'un mot notre situation intellectuelle, surtout avant la guerre de 1870, le clergé français, pris en masse, ignorait à peu près tout du mouvement scientifique de l'Allemagne.

En 1869, à la veille de la guerre, M. l'abbé F. Martin, chanoine de Belley, dédiait à Mgr Dupanloup, « au grand évêque, à l'éloquent défenseur de la foi, comme hommage d'admiration, de reconnaissance et de filial respect », un ouvrage intitulé: *De l'Avenir du protestantisme et du catholicisme.* Ce livre était, comme l'on dit aujourd'hui, une œuvre vécue; M. Martin l'avait écrite lorsqu'il était curé de Ferney, aux portes de Genève, et après avoir été mêlé comme malgré lui à la polémique protestante. Il avait saisi et décrivait à ravir l'exacte situation du protestantisme, son état doctrinal, et le montrait rongé par le libre examen qui, se débarrassant de tout respect pour la Bible qu'il appelait un pape de papier, avait mis à sac toute la dogmatique révélée, niait la trinité des personnes, la divinité de Jésus-Christ et détruisait de fond en comble toute l'économie du Christianisme.

M. Martin avait bien vu ; jusqu'ici il se montre historien fidèle. Mais voici qu'il devient plus qu'historien, lorsqu'il annonce que le protestantisme survivra à la dissolution de ces communautés ou églises luthériennes, calvinistes, anglicanes et autres qui lui servent de cadre. « En s'identifiant chaque jour davantage avec le rationalisme, le protestan-

tisme devient la forme *religieuse* des dernières négations, non seulement pour les protestants, mais pour un très *grand nombre de catholiques*, exerçant de cette manière sur les esprits la plus funeste influence. Il est temps de la signaler et d'en montrer les périls « *loc. cit.* XV. ».

J'oserais dire que M. Martin a, dans ce livre dont la composition est cependant loin d'être parfaite, des pages vraiment prophétiques. Tout le Loisysme y est en quelque sorte décrit et dénoncé, quarante ans à l'avance.

Ce livre loué par Mgr Mermillod et quelques autres évêques, a été pour le clergé français, un avertissement sans écho. Sans doute les événements qui survinrent bientôt après, y sont pour quelque chose; mais la cause principale de son inefficacité, c'est que nous n'étions pas disposés à l'entendre, ni en état d'en saisir l'immense portée.

Les pires prévisions de l'auteur ont été dépassées ; et ce protestantisme libéral qu'il dénonçait, nous a envahis par des moyens que M. Martin ne faisait pas assez connaître. Il ne nous avait pas assez dit tout l'immense travail scientifique qui, chez les protestants, avait déterminé cette destruction de la dogmatique révélée, cette érudition exégétique qui depuis Semler et même auparavant avait faussé les origines, la transmission et le sens des textes sacrés, tout cet acharnement de philologues pervers pour faire disparaître du livre sacré toutes traces de surnaturel. Lorsque les études ecclésiastiques furent reprises avec quelque étendue en France,

après la fondation des instituts catholiques, des esprits aventureux et très peu sûrs se sont rencontrés parmi ceux qui s'y livrèrent. Quelques-uns, dénués de tout sens théologique et même chrétien, ne furent point assez forts pour soutenir le choc de toute cette érudition protestante, hostile à nos croyances et amassée depuis des siècles. Leur foi mal assise eut bientôt sombré, et ils se firent parmi nous les importateurs des négations rationalistes, dont nous parlait tout à l'heure M. Martin.

Ils furent singulièrement aidés par l'opinion publique, dans les masses déjà incroyantes, et plus encore par l'état intellectuel créé, chez un grand nombre de prêtres, par l'enseignement universitaire.

Après 1870, le spiritualisme inconsistant que l'on appelle par dédain le Cousinisme, avait été remplacé dans le corps enseignant par la philosophie kantienne.

Or, cette dernière mutile l'être pensant, en lui enlevant ce qu'elle appelle la raison théorique, incapable d'arriver à aucune certitude. Nous avons expliqué tout ceci ailleurs, et ce n'est point le lieu de le redire. Qu'il nous suffise de constater que le plus sûr moyen de rendre impossible la formation de la foi, c'est de détruire la faculté humaine où s'opère cette formation elle-même, la raison, l'intelligence. Et c'est le crime qu'a commis la philosophie kantienne, en brisant les rapports nécessaires entre l'*intelligence* et l'*intelligible*, entre l'esprit humain et la vérité objective. Tout kantien est un sceptique ou un demi sceptique.

L'universitaire qui veut demeurer chrétien, doit nécessairement chercher une faculté, autre que cette intelligence frappée d'incapacité, pour être le sujet de cette foi, principe de la vie catholique. Cette faculté sera la volonté ou le sentiment, et alors le pseudo-catholique sera immanentiste, pragmatiste, mais il n'est plus simplement, ni sincèrement, ni sérieusement catholique. Sa foi ne vient plus du Dieu révélateur et transcendant, mais de lui-même, de ses facultés affectives où il croit sentir Dieu, le Dieu de l'immanence, ce Dieu que le protestantisme libéral crée à son image, qu'il fait parler comme il veut et quand il veut. Et ainsi à la révélation extérieure, objective, réelle parce qu'elle est transcendante, se substitue la révélation subjective et moderniste.

Voilà vers quels abîmes nous nous précipitions, à la suite de M. Loisy et de ses collaborateurs anonymes ou pseudonymes, lorsque l'Encyclique nous a crié : Prenez garde ; non seulement ce n'est plus là le catholicisme ; mais dans ce système plus rien de chrétien ne subsiste ; c'est la négation radicale, l'erreur sans fond enveloppée de cette fumée d'orgueil qui en dissimule mal le vide et le néant.

***

Le clergé français était moins préparé encore, au point de vue sociologique qu'au point de vue intellectuel et théologique, à la terrible crise que nous traversons.

Le Concordat, non pas pris en lui-même mais dans la pratique telle que l'imposèrent les circonstances et les volontés d'une des parties contractantes, l'Etat, interdisait au clergé l'action sociale proprement dite. Tout ce qui touchait à la gestion des affaires publiques semblait ne le concerner en rien ; il devait rester confiné dans les fonctions de son ministère purement et exclusivement spirituel, comme si ces fonctions ne devaient avoir aucun contre-coup ni exercer aucune influence sur les affaires sociales elles-mêmes. Et de fait, il en fut ainsi pour le malheur de la nation dont la vie fut comme coupée en deux, la vie privée et individuelle, ou encore si l'on veut, la vie familiale pénétrée plus ou moins par l'idée et l'influence chrétienne ; la vie publique et sociale absolument émancipée de cette influence par la volonté de ceux qui la dirigeaient.

Ce n'est point que je compare à la troisième république dont nous sommes actuellement affligés, les gouvernements qui la précédèrent. La différence est sensible. Ces gouvernements, au cours du XIX^e^ siècle, prétendirent tous, à certaines heures et à des degrés divers, s'assujettir l'Eglise dans le but de s'en servir au besoin, à tout le moins de n'être jamais gênés par elle. Notre république actuelle veut la détruire et elle a persévéramment travaillé à cette destruction, depuis que les vrais républicains ou réputés tels la dirigent. Sitôt que le clergé faisait, sous le joug concordataire, le moindre geste d'émancipation ; les hommes du

pouvoir l'accusaient immédiatement de conspirer en faveur des anciens partis. Ainsi nos divisions politiques aggravaient le joug que le clergé subit presque toujours sans protestation.

De là, en grande partie, l'inefficacité de notre ministère ; à tout le moins son impuissance à pénétrer la vie sociale, à la relever en la christianisant. Par leurs sottes préventions et leurs oppressions hypocrites ou avouées, les pouvoirs publics nous ont empêchés pendant cent ans, au nom du concordat mal compris et perfidement appliqué, de reconstituer une France chrétienne. Un curé était moins libre que le dernier manœuvre de sa paroisse, d'agir sur l'esprit public, dans le but de modifier en quoi que ce soit la marche générale des affaires. Le clergé, pris en corps, était étreint par des chaînes bien autrement serrées et lourdes : ce qu'un syndicat d'épiciers se permettait, lui était absolument interdit. N'a-t-on pas contesté plusieurs fois aux évêques et, en dernier lieu, aux cardinaux, le droit d'émettre un avis, un conseil sur les élections, ou d'adresser aux pouvoirs constitués, non pas des représentations, mais une simple prière, lorsque les plus graves intérêts de l'Eglise étaient engagés dans des projets de lois. Un clergé que l'on ose traiter de la sorte, ne compte pas dans la vie sociale d'un peuple.

Je lisais tout récemment dans le livre de M. Goyau : *L'Allemagne religieuse, le Catholicisme*, 1800-1870, son curieux chapitre (tome III) sur la formation sociale des catholiques allemands, formation qui les a

rendus capables de soutenir la lutte contre Bismarck. Rien de pareil n'eut été possible en France ; ce qui a quelque ressemblance dans nos œuvres françaises en diffère, quant au fond et à l'efficacité, du moins au point de vue ecclésiastique. Rapprochez-vous par exemple les gesellenvereine ou « associations des compagnons », de nos cercles d'ouvriers ? Sans doute le but était un peu le même ; mais en Allemagne, il a été poursuivi tout d'abord par cet héroïque Kolping, qui passe de l'échoppe au séminaire, de cordonnier se fait prêtre, se met à la poursuite de ces ouvriers errants dont il était hier encore, les groupe partout où il peut les atteindre, construit des maisons pour les abriter, des hôpitaux pour les soigner en cas de maladie. Ce mouvement demeure, dans toutes ses phases, purement ecclésiastique ; c'est avec l'aide du clergé paroissial que Kolping poursuit son œuvre ; ce sont des prêtres qui la dirigent, recueillent dans l'action même une riche expérience sociale « et apprennent des compagnons où le soulier les blesse ».

Ce mouvement aura son contre-coup sur le terrain électoral et, un peu plus tard, les compagnons envoient ou font envoyer dès 1852 à la chambre prussienne 70 députés dont 17 prêtres. Et lorsque ces derniers montent à la tribune, ce n'est point seulement comme allemands, ou rhénans ou westphaliens; c'est avant tout comme catholiques, comme prêtres, défenseurs des droits de la conscience de leurs commettants ou de leurs électeurs.

Nos cercles catholiques d'ouvriers ont eu pour

principal auteur, non pas un ouvrier devenu prêtre, mais un officier de cavalerie. Ils reçurent évidemment l'approbation parfois enthousiaste du clergé, mais sans jamais devenir son œuvre. Chacun de ces cercles avait un aumônier, qui lui prêtait son ministère et lui donnait une direction morale et spirituelle; mais ce prêtre n'en était ni le président, ni le principal moteur. Le cercle ouvrier n'a jamais été une œuvre paroissiale et comme l'éclosion du zèle du clergé. Je le constate simplement, sans en faire un reproche à personne et sans même rechercher le contre-coup que cela a pu avoir sur le développement ultérieur de l'œuvre et son résultat final. Ce résultat n'a point été d'amener, à la tribune de nos assemblées législatives, 17 prêtres, y parlant en défenseurs de la conscience catholique et de nos libertés nécessaires.

Lorsque nos syndicats ouvriers se sont formés, en a-t-on vu de confessionnels en même temps que professionnels ? L'idée religieuse a-t-elle été pour quelque chose dans leur éclosion? Non évidemment, et toujours pour le même motif; le prêtre n'avait eu ni l'occasion ni peut-être la possibilité d'approcher d'assez près l'ouvrier pour exercer sur lui un ascendant bien réel, ni pour recueillir de sa bouche une riche expérience sociale et apprendre « où le soulier le blesse ».

Le pacte concordataire l'eut-il souffert, surtout si les pouvoirs publics avaient entrevu l'accession possible de 17 prêtres à la tribune de nos assemblées législatives ?

Des syndicats agricoles se sont formés sur toute l'étendue de la France ; il semblerait à première vue que, dans bon nombre de nos provinces où la foi s'est conservée, les paysans qui font partie de ces syndicats eussent été bien plus prompts que des ouvriers nomades, à solliciter ou à accepter du moins l'intervention des prêtres vivant au milieu d'eux, sur ce sol qu'ils cultivent, dans ces associations où se débattent leurs plus graves intérêts matériels. Le clergé, considéré dans sa généralité, leur a-t-il offert ses services dans la mesure et sous la forme où ils auraient pu être acceptés ? Que d'autres mieux renseignés nous le disent ; pour moi, je n'ai rencontré cette intervention un peu établie que dans un très petit nombre de diocèses. L'influence sociale du clergé n'en a pas été sensiblement augmentée, et ce n'est pas là encore qu'il a pu recevoir cette formation sociale, positive, pratique, que nous décrit M. Goyau, comme s'étant faite en Allemagne de 1848 à 1870 (1).

(1) Je n'ignore pas que l'intervention du prêtre dans les œuvres sociales doit être réservée et discrète ; mais elle me semble nécessaire. Ces œuvres, comme toutes les manifestations un peu importantes de l'activité populaire, ne sauraient être neutres dans une nation baptisée, pas plus que les œuvres scolaires, pas plus que la politique. La neutralité qui serait d'elle-même signe d'indifférence, deviendrait bientôt de l'hostilité. Les anciennes corporations avaient toutes un caractère religieux, leurs fêtes étaient des fêtes religieuses ; leurs patrons et protecteurs, des saints dont le portrait ornait leur bannière. Nos syndicats, surtout les syndicats ouvriers, seront à des degrés divers pénétrés de l'influence religieuse, ou ils deviendront socialistes.

Pendant les quinze dernières années, des efforts assez considérables ont été tentés par le clergé français pour arriver à cette formation sociale. Des cours ont été établis dans certains grands séminaires; des œuvres se sont organisées où les étudiants de ces maisons essayaient de traduire dans la pratique au moins quelques-uns des principes qu'on leur exposait.

Tout cela cependant, il ne faut pas se le dissimuler, ne doit ni peut prendre des proportions bien considérables, sous peine de désorganiser les études ecclésiastiques proprement dites, beaucoup plus importantes et objet propre de l'enseignement des

---

Cela ne signifie pas du tout que le prêtre doive substituer son action à celle des laïcs qui les dirigent, ni surtout toucher à leur côté financier; mais il ne faut pas qu'il leur soit étranger.

Lorsque se tint à Angers, en 1895, une exposition régionale, les syndicats agricoles furent les seuls à appeler les bénédictions de Dieu sur leurs produits ; ils vinrent à la cathédrale, bannières déployées, pour assister à une messe et entendre une allocution qu'ils avaient sollicitée. Celui qui la leur adressa apprit, de la bouche des principaux syndiqués, que les curés de la région angevine s'associaient aux travaux de leurs comités, du moins en certaines circonstances.

Et pour remonter à une époque plus lointaine, lorsque les premiers comices agricoles s'organisèrent dans certaines régions de la Bretagne, j'ai connu un vénérable doyen qui faisait œuvre vraiment sacerdotale dans sa paroisse où il bâtit une superbe église. Cela ne l'empêcha pas de participer à la création du comice agricole cantonal, au sein duquel ses avis étaient écoutés comme ceux d'un homme très judicieux et suffisamment compétent.

séminaires. C'est un peu plus tard, après son entrée dans le ministère actif, que le prêtre, si les circonstances l'exigent ou le permettent, pourra acquérir cette « riche expérience sociale » que désirait Kolping.

Or, les influences que le jeune clergé a subies sous ce rapport, n'ont point toujours été bonnes : des journaux et des revues propres à l'égarer lui ont été servis, et il s'en est fait le trop docile disciple. La théologie proprement dite y était fort décriée sous le titre de scolastique, et les rédacteurs n'en savaient pas le premier mot. Parfois même ces rédacteurs étaient de jeunes laïcs, qui oraculisaient avec toute la présomption de leur âge et de leur ignorance. Les doctrines modernistes proprement dites sont venues augmenter cette confusion, et elles ont été acceptées d'un trop grand nombre. Comme ces erreurs étaient avant tout philosophiques, leur résultat direct a été d'obscurcir dans les intelligences les notions les plus élémentaires de droit naturel. On a vu des plumes catholiques et mêmes ecclésiastiques formuler, à l'encontre de ces principes, base première du droit social et économique, de véritables monstruosités.

Les circonstances extérieures étaient propres à accroître cette confusion. Le machinisme industriel avait depuis assez longtemps déjà, ainsi que nous l'expliquerons, déterminé l'émigration de nos bons paysans vers les centres manufacturiers, leur transformation en ouvriers de l'industrie et toutes les modifications, pas toujours heureuses, qui en furent

les conséquences. Un prolétariat nouveau était né et ses besoins étaient immenses, il fallait venir à son secours. Nous avons dit comment les cercles catholiques l'essayèrent et la part fort secondaire que le clergé y avait prise. La partie jeune de ce clergé a voulu combler ces lacunes, non pas tant par des œuvres patiemment élaborées, que par l'adoption et la propagation des théories démocratiques qui avaient cours. Ces théories avaient été prônées par les meneurs de ces masses ouvrières, politiciens ambitieux, qui s'en faisaient un tremplin pour s'emparer du pouvoir.

Un travail d'épuration s'imposait donc avant l'acceptation de ces théories démocratiques, afin de les dégager des éléments mauvais qui s'y étaient mêlés, résidus malfaisants de la philosophie du XVIII^e^ siècle.

Les catholiques démocrates, au lieu de procéder à ce triage, ont accepté le bloc à peu près tout entier et sans réserve ; un secret accord s'est établi entre eux et les moins avancés des ennemis de l'Eglise. Cet accord a été s'accentuant de plus en plus ; des hommes poussés par des motifs très divers, parfois même tout à fait opposés, ont professé sur l'égalitarisme rigoureux et absolu, sur la totale indépendance et, comme ils disent, l'autonomie de la personne humaine, sur la souveraineté populaire, en un mot sur les dogmes de 89, sur ces doctrines sociales extraites de Rousseau, les mêmes opinions. Du côté catholique, on imbibait d'eau bénite cette sociologie à la Jean-Jacques ; et l'on enveloppait

le tout de belles considérations sur la fraternité chrétienne. Du côté des blocards, on faisait ressortir son absolue indépendance de toute idée confessionnelle ou religieuse. En dissentiment sur les origines de cette sociologie, on ne s'entendait que trop sur sa nature : n'était-ce pas le principal ?

Les résultats ne se sont point fait attendre : le chaos où nous nous agitions depuis trop longtemps sans pouvoir en sortir, est devenu plus ténébreux. La haine des classes est plus aiguë que jamais et le jeune clergé, au lieu de ce rôle pacificateur qui est le sien, s'est fait en quelques endroits un agent de troubles et de révolte. Telle province catholique que je pourrais nommer, voit grandir depuis quelques années les influences blocardes, grâce à la perturbation fomentée, dans les rangs des catholiques, par un petit nombre de prêtres démocrates qui y prêchent la haine du château ; ce qui, à mon avis, a le tort d'être un anachronisme. Le château, modeste habitation environnée de vieux sapins, est le plus souvent sans influence ; la fortune est ailleurs. Au reste, l'animadversion du démocrate catholique s'étend à tout ce qui le dépasse, à la bourgeoisie comme au châtelain dont je parlais tout à l'heure. Si encore il limitait ses ressentiments à cette partie égoïste et jouisseuse qui dépense, dans les plaisirs et le luxe, un or bien ou mal acquis ; cela se comprendrait. Mais ce n'est pas cette bourgeoisie que le prêtre démocrate est exposé à rencontrer ; c'est le bourgeois au moins correct, parfois excellent catholique, gagné comme tous les siens à nos croyances

religieuses par cet enseignement reçu dans les collèges libres, ouverts en vertu de cette loi Falloux, dont on va anéantir les derniers restes. Le prêtre démocrate le déteste, à raison même de cette similitude de croyances qui, à ses yeux, lui crée un droit quasi-absolu sur les opinions conservatrices de ce bourgeois récalcitrant (1). Pour le combattre, il donnera les mains au pire blocard du village, bourgeois lui-même, ou paysan madré qui s'est fait l'homme-lige de la sous-préfecture, l'être sans conscience ni probité d'aucune sorte, l'instrument prêt aux plus criminelles besognes. Il n'est point impossible qu'une entente occulte s'établisse entre cet homme et le prêtre démocrate.

C'est sous ces influences conjurées que de bons paysans, déconcertés par les événements et trahis par les hommes qui auraient dû les éclairer et les soutenir, s'abandonnent au torrent qui emporte tout, et que sombrera peut-être le Christianisme de nos meilleures provinces. Lorsque le flot dévastateur aura passé, on n'y retrouvera que de pauvres et misérables débris d'une Eglise que n'aura pas su

(1) M. Fonsegrive a le plus contribué, par ses publications, à former cet esprit au sein du jeune clergé. Nous le lui devons plus qu'à MM. Naudet et Dabry, avec leurs journaux, *la Justice sociale* et *la Vie catholique*, plus qu'au *Sillon*, aujourd'hui blâmé par neuf archevêques et quarante évêques, au dire du Bulletin du diocèse de Reims. La sociologie de M. Fonsegrive semble s'inspirer d'un unique principe, la haine de toutes les supériorités sociales, et cela au nom du Christianisme. Nous recueillons, aujourd'hui, les fruits de cette éducation pseudo-démocratique et fort peu cléricale.

protéger un clergé excellent, animé des intentions les meilleures, mais mal renseigné sur les dangers d'une situation tout exceptionnelle, mal organisé ou pas organisé du tout en vue de la lutte à soutenir, et entraîné par quelques extravagants, au lieu de se laisser conduire par ses chefs naturels, les évêques.

Veut-on, un autre exemple de l'influence lamentable du démocratisme catholique parmi nous, sur un terrain plus large, dans la sphère ouvrière et industrielle? M. Goyau nous raconte (loc. cit., pp. 133 et ss.) les projets de Ketteler sur les groupements de travailleurs au-delà du Rhin, ses appréciations sur les Trade-Unions et sur les associations de Schulze-Delitzsch.

« Ketteler, écrit M. Goyau, abordait aussitôt « une troisième classe d'associations, celles qui « font du travailleur, un associé de l'exploitation « industrielle, un associé de la jouissance, un « *mitherr*, un *mitnieisser*. Les promouvoir lui « semblait être l'une des tâches capitales de l'épo- « que, l'une des plus belles tâches des nations chré- « tiennes.

« Son enthousiaste imagination se fixait sur des « chiffres ; il projetait une grande association cen- « trale qui susciterait de telles initiatives ; sur ses « ressources d'évêque, il assurerait à cette asso- « ciation 5.000 florins pendant 6 ans. « J'ajoute « que je suis prêt.....» Ici, nous dit-on, finit le manus- « crit ; ici, s'arrête le crayon de Ketteler ; son docu- « ment interrompu à la seconde même où il allait

« sans doute noter un autre sacrifice, susceptible « d'assurer le renouveau social. »

Nous pouvons considérer cette disposition, comme la clause finale du testament sociologique de Ketteler. Chose assez singulière, un homme qui n'a rien de Ketteler si ce n'est peut-être cette imagination enthousiaste pour les questions ouvrières, ouvrier lui-même, devenu homme politique et même chef de parti, M. Biétry a conçu le même plan que l'ancien évêque de Mayence, l'accession de l'ouvrier à la propriété industrielle. Tel est en effet le point principal du programme dit propriétiste, signe de ralliement pour les syndicats jaunes ou syndicats indépendants de la Confédération générale du Travail.

Seriez-vous tentés de croire que les démocrates catholiques, les chrétiens sociaux, se soient rattachés à ce programme? vous vous tromperiez du tout au tout. Personne, dans leurs rangs n'y a fait attention, si ce n'est pour le combattre. *L'Eveil démocratique*, organe du *Sillon*, s'est particulièrement signalé dans cette lutte, et la raison première qu'il a formulée de son opposition, c'est que cette co-propriété rapprocherait les travailleurs du patronat. Les ouvriers ne seraient plus libres pour défendre leurs intérêts, que l'on suppose dans un antagonisme inconciliable avec ceux des patrons. Ainsi le but avoué de ces sillonnistes, c'est la lutte des classes, la destruction du patronat et des salaires, que l'on remplacerait sans doute par le collectivisme.

Avant de clore ces considérations, il est utile de

noter que les œuvres sociales, si excellentes soient-elles, ne doivent cependant occuper dans la vie du prêtre qu'un rang secondaire. Notre fonction, à nous, prêtres, est de rendre nos fidèles plus chrétiens et plus vertueux, et non plus riches des biens de ce monde. Nous devons demeurer les hommes de Dieu et des âmes, et prendre garde de nous transformer en espèces de courtiers ou agents d'affaires. Nos œuvres sociales ne sauraient être pour nous que des moyens d'apostolat.

C'est bien ainsi que l'entendait, un homme très versé en ces matières, M. Soulange-Bodin, curé de Notre-Dame du Travail, à Paris, une paroisse qu'il a lui-même créée : « J'ai connu, écrivait-il dans son « Bulletin paroissial (mai 1902) un prêtre qui, « lorsqu'il sortit du séminaire, s'imagina qu'il allait « réformer le monde et le convertir à la religion « par les *idées sociales*. Si la religion est un fil qui « unit les âmes, pensait-il, les idées sociales sont « l'aiguille nécessaire, pratique, infaillible, qui « doit faire passer ce fil. Et ce jeune prêtre, pendant « douze ans, se lança à corps perdu dans toutes les « œuvres économiques et sociales qu'il put découvrir : corporations, mutualités, assistances par « le travail, etc.

« Il se fit des amis, sans doute, mais aussi bien « des ennemis, encore plus d'ingrats. *Des chrétiens*, « *presque pas.*

« Alors il se mit à réfléchir, il pensa que le Christ « se contentait d'exposer la vérité, et que les foules « suivaient le Christ à cause de la vérité. Il cons-

« tata, l'histoire en main, que saint Paul, l'apôtre « des nations, ne faisait pas tant de détours pour « amener les foules à Jésus-Christ; mais qu'il les con- « vertissait en le leur montrant *tout sanglant sur* « *sa croix*. C'était un scandale pour les ignorants et « les esprits forts ; mais pour les âmes de bonne « volonté, c'était le salut.

« Et, suivant la méthode de saint Paul, il a résolu « désormais d'enseigner avant tout le Christ sans « détours et sans compromission. Ce prêtre vous « le connaissez tous, mes amis ; c'est celui qui écrit « ces lignes... »

Voilà un langage émouvant et vraiment sacerdotal. Le jour où tous, nous sentirons et nous parlerons comme le curé de Notre-Dame de Plaisance, nous prêtres français, au nombre de 40.000 environ, notre pays sera promptement régénéré par notre apostolat.

III. — Directions pontificales

Pour qui sait voir et veut être sincère, il est évident qu'une lutte intestine existe au sein même du catholicisme, entre un nombre relativement petit mais encore trop considérable de prêtres et la hiérarchie, et cette lutte se poursuit sur un double terrain, le terrain dogmatique proprement dit et le terrain social. Cela s'appelle le modernisme sous sa double forme, doctrinale et sociologique.

Le modernisme doctrinal vient tout récemment d'accentuer ses dernières et très logiques consé-

quences dans un écrit de l'ex-abbé Houtin, écrit que je ne veux mentionner ici qu'avec réserve, parce que je l'estime une œuvre honteuse. Ce n'est point seulement la manifestation outrageante d'un fait plus ou moins réel, en tout cas arrangé à plaisir et pour accroître le scandale ; c'est bien plus que cela, je veux dire, le début d'une campagne en règle contre le célibat ecclésiastique. Houtin ne fait en cela que copier, comme en tout le reste, les modernistes allemands, et j'ai dit que c'est l'aboutissement nécessaire du système.

La foi du cœur ou du sentiment crée elle-même son objet ; en d'autres termes le moderniste croit ce qu'il veut ; n'est-il pas juste aussi qu'il fasse ce qu'il lui plaît et que sa foi justifie toutes ses dépravations morales ? Houtin appelle mariage une union très libre, qui n'a pas même eu la sanction civile, garantissant, vaille que vaille, les résultats naturels du mariage, en d'autres termes, créant un état civil pour les enfants qui en peuvent sortir. Ici, il s'agit de tout autre chose et Houtin enveloppe le tout d'un piétisme répugnant qu'il a emprunté aux protestants libéraux. Voilà où en arrivent ces misérables, à une consécration de toutes leurs défaillances et de toutes leurs hontes, au nom d'une piété hypocrite, qu'ils prétendent cependant être sincère et évangélique.

Et nous n'aurions pas le droit de flétrir ce honteux mélange de l'érotisme et de la luxure avec les joies sanctifiantes de la grâce qui, au cours de vingt siècles, a fait tant de cœurs chastes et purs !

M. Hyacinthe Loyson était évidemment qualifié pour recevoir les épanchements amoureux de ces dévoyés et en conserver l'expression dans un cartonnier, aussi bourré de documents, nous insinue-t-on, que celui de M. Paul Sabatier. Et c'est le fils Loyson qui nous apprend, dans une lettre ouverte adressée à M. Sabatier en personne, qu'autorisé par son père il a confié le tout à Houtin « historien impartial ». Laissons ces hommes se débattre dans ces ordures et passons à distance, dans la crainte d'en être éclaboussés. Mais répétons les rudes paroles du grand Ketteler, l'évêque de Mayence, rapportées par M. Goyau (loc. cit., tome IV, p. 15) : « Des prêtres ou pas de prêtres ; mais pas de polissons, du moins sous l'apparence de prêtres ». Oui, oui, tout plutôt que cela.

A la différence du modernisme doctrinal, le modernisme sociologique n'a point encore donné ses extrêmes conséquences, mais cela viendra et je les ai déjà indiquées. Aussi la hiérarchie ecclésiastique et tout particulièrement le Siège Romain a-t-il combattu l'un et l'autre.

Je ne connais rien de mesquin et de misérable comme de s'attacher à des nuances secondaires et souvent insignifiantes, quand il s'agit d'apprécier les documents divers émanés du Siège Romain. On refuse de comprendre que ces documents ne sont en réalité que l'expression authentique de la tradition catholique elle-même, expliquée aux diverses générations qui se succèdent et appliquée à des contingences qui varient sans cesse et parfois

d'une année à l'autre. L'application varie et il le faut bien, mais non pas la doctrine.

Que l'on juge à la lumière de cette brève et simple constatation les actes de Pie X et de Léon XIII, relatifs au double modernisme doctrinal et sociologique, et l'on y sera tout d'abord frappé de l'identité du fond sous des formes qui varient à peine. Aussi je me refuse à distinguer au point de vue de la valeur et de l'autorité intrinsèque, comme des obligations qui en ressortent, entre les uns et les autres. Au cours de cet ouvrage, je me référerai à tous indistinctement, soucieux de laisser à chacun le caractère propre que ces deux grands papes ont prétendu leur donner, caractère qui ne permet pas de confondre, par exemple, les Encycliques *Providentissimus Deus* et *Pascendi dominici gregis*, avec des documents de moindre portée. Ce qui nous frappera tout d'abord, c'est l'égale vigueur, déployée par ces deux papes contre le double modernisme doctrinal et sociologique.

Considérons le modernisme doctrinal : N'est-ce pas Léon XIII qui l'a condamné sous la forme exégétique qu'il affecta tout d'abord, dans l'Encyclique *Providentissimus Deus*, dirigée surtout contre l'*inspiration restreinte* aux seules parties théologiques et religieuses des livres bibliques, à l'exclusion des parties historiques ? Un peu plus tard lorsque l'erreur moderniste affecta des formes philosophiques et s'efforça d'importer parmi nous « les théories kantiennes et le scepticisme d'origine protestante », Léon XIII adressa au clergé fran-

çais sa célèbre Encyclique du 8 septembre 1899. En ce qui nous concerne, nous nous sommes appuyé sur ces deux documents pour écrire nos ouvrages sur les *Infiltrations protestantes* et les *Infiltrations kantiennes*, en tête desquelles nous inscrivions comme exergue quelques lignes de cette Encyclique qui nous semblèrent les résumer.

Sans doute, l'Encyclique *Pascendi Dominici gregis* est plus compréhensive encore, et de plus haute et plus large envergure que les deux documents dont nous venons de parler ; elle traite plus à fond que l'Encyclique *Providentissimus Deus*, déjà bien longue et bien décisive, la question du modernisme doctrinal. Sans s'appesantir exclusivement sur la partie exégétique, pourtant si importante, elle embrasse tout l'ensemble des doctrines modernistes, si complexe soit-il, les parties philosophiques, théologiques, historiques et critiques, comme l'exégèse elle-même.

C'est que, dans ces dernières années, les novateurs avaient fait beaucoup de chemin, entraînés sans doute par la logique de leurs propres idées, et pressés aussi par les contradictions qui s'élevaient de différents côtés. Les conclusions de tout le système, tenues jusqu'alors dans une demi-obscurité, apparaissaient au grand jour ; les habiles atténuations de M. Loisy ne réussissaient plus à les couvrir.

Une parole décisive devait être dite, l'heure des solutions avait sonné ; alors parut l'Encyclique *Pascendi Dominici gregis*. C'est très bien sans doute d'accepter de plein cœur et avec une parfaite sou-

mission le document pontifical. Et cependant, cela ne suffit pas ; reste à le pénétrer à fond, comme ont essayé de le faire des théologiens assez nombreux. Ce n'est pas tout, il faudrait l'avoir présent à l'esprit dans toutes nos études, le consulter sans cesse, lui demander la lumière indispensable pour diriger toutes nos investigations. Faites-vous de la critique, de l'exégèse, de la théologie dogmatique, de l'histoire, de la philosophie ? Laquelle de ces sciences n'est pas éclairée par cette Encyclique ? C'est surtout dans nos maisons de formation religieuse et ecclésiastique qu'il devrait en être ainsi. L'esprit moderniste en serait bien vite banni, et on y verrait un renouvellement de toutes les sciences religieuses, qui partirait de l'incomparable document pour rayonner dans toutes les directions.

L'une de nos espérances les plus enracinées, c'est que le Concile du Vatican sera repris et continué ; nous ne serons probablement plus là pour le voir, ni vous, ni moi, cher lecteur. Mais si les générations humaines sont emportées par le temps, l'Eglise ne passe point ; elle demeure toujours la même et toujours elle agit. Le programme qu'elle développera dans ce futur Concile est écrit au long dans l'Encyclique *Pascendi gregis*, et toutes nos grandes écoles, toutes les universités, tous les instituts catholiques, n'auront rien de mieux à faire qu'à s'en inspirer au cours de ce XX^{e} siècle et par delà. Leurs enseignements répondront alors très sûrement aux nécessités les plus actuelles et les plus pressantes, aux besoins intellectuels des générations de l'avenir.

***

Pour combattre plus efficacement le modernisme sociologique, nous emprunterons nos arguments à Léon XIII et à Pie X, ainsi que nous l'avons fait quand il s'est agi du modernisme théologique. Léon XIII au cours de son long pontificat, sous la pression des événements et au milieu de circonstances assez diverses, a exposé et comme entassé dans ses Encycliques et autres documents émanés de lui, tous les principes qui dominent et éclairent les questions sociales ; il en a déduit des conclusions nombreuses et indiscutables, si bien que son œuvre de pontife, œuvre digne de son génie et répondant bien aux nécessités de son époque, est autant sociale que religieuse au sens propre et restreint de ce mot. Ce qu'il y a de plus extraordinaire encore, c'est que, en dépit de la clarté qui s'en dégage, de la forte structure de tout l'ensemble et de l'harmonie de ses parties, on ait pu la déformer au point de la rendre méconnaissable. Sur presque tous les points essentiels on a absolument falsifié sa pensée, et l'on a imposé cette falsification à l'opinion publique, au moins dans notre pays.

Si je ne me trompe, Léon XIII avait le sentiment profond que le grand mal dont souffrent non seulement la France, mais les pays latins, en d'autres termes les nations catholiques, c'est l'individualisme le plus outrancier ; et cet individualisme pour corriger ses propres excès, risque d'engendrer dans un avenir prochain, un autre mal qui semble en être le contre-

poids et qui ne fait que l'aggraver, le collectivisme.

Qu'on lise attentivement ses principales Encycliques, *Immortale Dei*, *Rerum novarum* et d'autres encore, on s'apercevra que le socialisme est pour lui la grande menace de l'avenir, le monstre qui déjà dessine ses formes hideuses.

Cela devait être; nous ne sommes plus qu'une poussière de peuple, tourbillonnant depuis plus d'un siècle aux souffles de je ne sais combien de révolutions. Il est bien à craindre que, pour faire cesser ce tourbillonnement sans fin, cette poussière animée, vivante et pensante, ces individualités séparées les unes des autres par leur égoïsme ne sentent le besoin de se coaguler, si je puis dire, de former un bloc, une collectivité devant laquelle elles abdiqueront tous leurs droits, croyant sauver leurs intérêts et satisfaire leurs convoitises. Or, une collectivité sans droits, n'ayant plus à la place de ces droits que des cupidités, c'est là précisément ce qui constitue l'essence du socialisme.

Léon XIII avait vu cela et son grand effort, infructueux il faut bien le reconnaître, mal compris, mal obéi, fut de refaire, avec cette poussière d'individualités séparées et égoïstes, une hiérarchie, en d'autres termes, une société organisée. Et il y employa deux moyens, l'un d'ordre social; l'autre, d'ordre philosophique.

Le premier, celui d'ordre social, fut cette réorganisation corporative sur laquelle il revient à tout propos, et particulièrement dans sa grande Ency-

clique *Rerum novarum*. Je ne veux ici ni en faire l'analyse ni même en reproduire les passages principaux ; mais il me sera bien permis d'indiquer les conclusions qui s'en déduisent au point de vue qui nous occupe. Des corporations ouvrières, patronales, industrielles, agricoles et autres encore, mais c'est une coagulation harmonieuse, ordonnée, organisée, hiérarchisée, de ces individualités qui, seules et isolées, s'agitent en vain dans la confusion et l'impuissance.

Ne croyez pas que, dans la pensée de Léon XIII, ces corporations si diverses quant à leurs éléments constitutifs et à leurs fins propres, ne fussent pas subordonnées les unes aux autres. Le mot de classes qu'on ose à peine employer, sans explication ou atténuation, n'effraie pas le pape ; il l'articule et il met en relief le rôle, prépondérant et nécessaire, des classes supérieures qui n'existent plus chez nous.

Et Léon XIII prétendait bien se faire, de ces corporations ainsi ressuscitées, de ces syndicats plus fermes que ceux qui existent aujourd'hui, des instruments et des organes sociaux, propres à limiter les pouvoirs politiques eux-mêmes et à empêcher ainsi le collectivisme oppresseur qui nous menace.

Voilà toute la pensée sociale de Léon XIII ; je la résume tout entière dans la brièveté de ces quelques lignes.

Afin de la réaliser, il avait recours à un moyen d'ordre philosophique, le droit naturel. Et il est difficile de dire toute la richesse, toute l'ampleur, toute la fécondité de ce droit, tel que le pape le comprenait;

j'ajouterais encore toute sa souplesse et la multiplicité des applications qu'il a été porté à en faire. J'oserais dire que son esprit, éminemment scolastique, se plaisait dans cette sphère philosophique du droit, tout autant et peut-être plus que dans la sphère théologique, dans l'exposition directe des vérités révélées. C'est qu'il espérait, à tort ou à raison, être mieux compris de ces esprits égarés ou éloignés du Christianisme, que son grand cœur le portait à rechercher autant et plus que les chrétiens de profession. C'était le pasteur courant après la brebis perdue.

N'y avait-il pas là quelque illusion? à d'autres de le dire. Comprenait-il bien, lui cependant si pénétrant et si sagace, à quel degré étaient ruinées dans ces esprits ces notions philosophiques, et combien il est difficile aux générations contemporaines de garder dans une intégrité relative les vérités rationnelles les plus élémentaires, quand elles ont rejeté nos dogmes révélés?

Son grand effort, son illusion, si vous voulez, mais très généreuse, c'était de chercher dans le droit naturel, une base assez large et assez ferme pour y appuyer les droits supérieurs et plus sacrés de l'Eglise elle-même. C'était très philosophique et très rationnel, très chrétien aussi; est-ce que la foi ne se propose pas à la raison avec des motifs suffisants pour l'accréditer? C'est par un procédé analogue que, dans une sphère plus vaste, Léon XIII prétendait réintroduire l'Eglise avec tous ses droits essentiels au sein des sociétés modernes.

Afin de les mieux séduire, il ne contesta point le titre de démocratie qu'elles se sont données; mais son dessein, à lui, c'était de procurer à cette démocratie des bases et une organisation hiérarchique, tout ce qui lui manquait, tout ce qui manque du moins à la nôtre, à notre démocratie française. Nos institutions, en effet, vingt fois modifiées, remuées, transformées de fond en comble, ressemblent assez à ces baraques foraines qui, au premier aspect, ont assez grand air, avec leurs façades de carton couleur de marbre ou de granit, mais que l'on démolira demain.

Dans la crainte qu'on ne m'accuse d'avoir moi-même déformé le monument sociologique élevé par la puissante main de Léon XIII, en termes plus simples, de n'avoir pas compris et, par suite, d'avoir mal interprété les enseignements sur la matière, épars dans ses Encycliques nombreuses; empruntons cette interprétation elle-même à une autorité égale à la science. Pie X, en effet, n'a-t-il pas condensé en quelque sorte dans son *motu proprio* du 18 décembre 1903 sur la question sociale, les doctrines de son prédécesseur auquel il se refère à tout instant? C'est ce dont témoignait récemment encore la *Corrispondenza romana*, dont les attaches avec le Vatican ne sont un secret pour personne. Je reproduirai ici ce qu'elle écrivait à la date du 18 décembre 1908 sous ce titre :

L'Œuvre sociale de Pie X

« Dans son numéro du 12 courant, la *Liberté* de Fribourg (Suisse) publie un article très remarquable pour rappeler combien Léon XIII dut combattre dans ses dernières années, les efforts de ceux qui voulaient faire dévier ses instructions sur la doctrine et l'action sociales des catholiques. Léon XIII comprit bientôt le danger que cette doctrine et cette action courraient par le fait des catholiques aux tendances démagogiques et à l'indiscipline systématique.

« Dans le numéro suivant du 14 courant, le journal suisse parle de Pie X dans l'article également remarquable qui suit :

« Malgré les efforts de Léon XIII, les conditions n'avaient guère changé ; peut-être même les tendances socialisantes de certains catholiques s'étaient-elles accentuées, au moment où la Providence déposa la lourde charge de la tiare, sur le front du cardinal Sarto. Aussi Pie X hérita-t-il, en même temps que de tant d'autres, du souci qui, au point de vue social, avait hanté les derniers jours de son prédécesseur.

« Il se borna à annoter l'œuvre sociale de Léon XIII, à souligner, comme nous le disions en commençant, les leçons qu'il tenait pour opportun de rappeler à son temps.

« Pour marquer l'unité et la continuité de la doctrine, le *motu proprio* du 18 décembre 1903 se réclame, dés son début, en les énumérant, de chacun

des actes pontificaux qui marquèrent l'intervention de Léon XIII sur le terrain social, puis il continue : « Nous avons décidé de recueillir ces enseignements dans les articles suivants, abrégé tiré de ces documents mêmes, comme le règlement fondamental de l'action populaire chrétienne. »

« Pie X remonte alors jusqu'à la première manifestation de la pensée sociale de Léon XIII, jusqu'à l'Encyclique *Quod apostolici muneris* du 28 décembre 1878, et voici la leçon qu'il juge utile d'en retenir : « La société humaine, telle que Dieu l'a établie, est composée d'éléments inégaux... les rendre tous égaux est impossible et serait la destruction de la société elle-même... L'égalité des divers membres de la société consiste uniquement en ce que tous les hommes tirent leur origine de Dieu, leur Créateur, et qu'ils ont été rachetés par Jésus-Christ, et qu'ils doivent, d'après la mesure exacte de leurs mérites et de leurs démérites, être jugés, récompensés ou punis par Dieu... En conséquence, il est conforme à l'ordre établi par Dieu, qu'il y ait, dans la société humaine, des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des nobles et des plébéiens, qui, tous unis par un lien d'amour, doivent s'aider réciproquement à atteindre leur fin dernière dans le ciel, et, sur la terre, leur bien-être matériel et moral. »

« Selon l'enseignement de l'Eglise, l'inégalité des conditions, la hiérarchie des classes n'est donc pas un fait accidentel, mais l'ordre même établi par

Dieu : vouloir les supprimer, c'est tendre à renverser cet ordre pour lui substituer une chimère humaine. Telle est la première vérité que Pie X a tenu à mettre en lumière.

« Le *Motu proprio* défend ensuite la propriété : « C'est un droit naturel indiscutable, dit-il, que la propriété privée, » et il s'agit bien ici de ce droit tel que nous l'entendons, car le document pontifical ajoute : « fruit du travail ou de l'industrie, de la cession ou de la donation et chacun en peut raisonnablement disposer à son gré ». Ce passage résume l'enseignement de l'Encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII sur la légitimité de la propriété. Sous le chiffre IX, le *Motu proprio* rappelle, à son tour, que la libre disposition de ses biens est limitée, pour le propriétaire, par le devoir grave de l'aumône.

« Plus loin, Pie X insiste sur le fait que la justice n'est pas seule en cause dans la solution des questions sociales, que la charité doit y intervenir aussi et que ce serait une funeste erreur de confondre l'une avec l'autre : « Pour apaiser le conflit entre les riches et les prolétaires, il est nécessaire de distinguer la justice de la charité. Il n'y a droit à revendication que lorsque la justice a été lésée. »

« Ce principe — tiré du reste de l'Encyclique de 1891 — amène Pie X à rappeler quelles sont exactement les obligations de justice pour le patron et l'ouvrier ; il les résume, conformément à l'enseignement de Léon XIII, sans oublier le « juste salaire ». Mais l'ordre dans lequel il les dispose n'a

rien d'arbitraire ; il est même significatif : le *Motu proprio* range en première ligne les devoirs de l'ouvrier pour bien marquer qu'ils font partie intégrante de la doctrine, et que les oublier ou les atténuer, serait verser précisément dans la tendance contre laquelle le Pontife tient à prémunir les sociologues catholiques.

« La lettre papale du 18 décembre 1903 fait encore allusion au sens précis dans lequel doit être pris, par les catholiques, le terme de « démocratie », d'après les recommandations de l'Encyclique *Graves de communi* (XII et XIII), à l'efficacité des corporations de métiers pour opérer le rapprochement et l'union désirables entre les classes (XI), puis elle se termine par cette nouvelle exhortation au respect de la hiérarchie sociale : « Enfin, que les écrivains catholiques, en soutenant la cause des prolétaires et des pauvres, se gardent d'employer un langage qui puisse inspirer au peuple de l'aversion pour les classes supérieures de la société. Qu'ils ne parlent pas de revendication et de justice lorsqu'il s'agit de pure charité... »

« Le rappel de ces principes tient si fort à cœur au Pontife qu'il n'hésite pas à y engager le poids de son autorité suprême : « Les précédentes règles fondamentales — écrit-il sous forme de conclusions — Nous, de Notre propre mouvement et de science certaine, par Notre autorité apostolique, Nous les renouvelons dans chacune de leurs parties et Nous ordonnons qu'elles soient transmises à tous les comités, cercles et unions catholiques... »

« Depuis lors, Pie X ne cessa de veiller à la stricte application de ses enseignements. Il les souligna à maintes reprises ; le 1er mars 1905, par sa Lettre au Cardinal Svampa sur les « démocrates chrétiens autonomes d'Italie » ; le 15 juin 1905, par son Encyclique aux évêques d'Italie sur l'action catholique où il souhaite voir « bien discipliner les multitudes, en les prémunissant contre la tyrannie envahissante du socialisme » ; le 28 juillet 1906, par une nouvelle Lettre encyclique aux évêques d'Italie, qui réprouve « certaines nouveautés malsaines » se cachant sous les formules de « nouvelle orientation de la vie chrétienne », de « nouvelle aspiration de l'âme moderne » ; de « nouvelle vocation sociale du clergé » ou de « nouvelle civilisation chrétienne » ; car les principes qui doivent inspirer la réforme sociale catholique ne sont point nouveaux ; ils sont vieux comme l'Eglise elle-même.

« A ceux à qui ne suffiraient point les exhortations, Pie X réserve les condamnations personnelles, comme autant de commentaires vivants de la doctrine dont il est le gardien. On ne doit pas avoir encore oublié celles qui frappèrent, en France, deux journaux en coquetterie avec le socialisme : la *Justice sociale* et la *Vie catholique.*

« Est-il besoin d'en écrire davantage, pour prouver que l'œuvre sociale du Pape actuel existe et qu'elle a une importance capitale ?

« De fausses interprétations de l'Encyclique *Rerum novarum* firent courir, au monde social catholique, le danger d'être entraîné par un courant de gauche

qui l'amenait dans les eaux socialistes ; Léon XIII passa les dernières années de son règne, à incliner à droite le gouvernail de l'Eglise pour arracher celle-ci à ce péril. Devenu pilote de la Barque de Pierre, Pie X donna un nouveau et vigoureux coup de barre à droite, appuyant ainsi dans la même direction que son prédécesseur. Voilà le vrai sens et la portée exacte des interventions du nouveau Pontife, dans le domaine social.

« A travers une allusion de l'Encyclique du 8 septembre 1907 contre le « modernisme », cette erreur dont les tenants voudraient « que le pouvoir ecclésiastique changeât de ligne de conduite sur le terrain social et politique », c'est la même préoccupation de maintenir à droite l'orientation du mouvement social chrétien qui se fait jour.

« Ce n'est donc pas par un fait du hasard, mais en vertu d'un plan mûri et arrêté, que Pie X a souligné, dans l'œuvre de Léon XIII, les enseignements d'allure conservatrice ; et c'est à dessein qu'il a laissé dans une sorte de demi-jour, sans cependant en répudier aucune, les soi-disant innovations de l'Encyclique sur la condition des ouvriers.

« N'est-il pas grand, le Pape qui tient le gouvernail de l'Eglise avec une telle fermeté, qui la conduit avec un discernement si souverain au milieu des écueils des erreurs sociales aussi bien que philosophiques ; et qui n'hésite pas, alors que toutes les puissances du siècle courtisent l'opinion, à en remonter parfois le courant, pour sauver l'éternelle et immuable vérité ? *(Corrispondenza Romana.)*

IV. — LIGNES GÉNÉRALES ET BUT DE CET OUVRAGE

Les idées directrices et les lignes générales du livre que nous présentons à nos lecteurs, doivent déjà se faire pressentir, et même leur apparaître assez nettement. Elles se relient étroitement du reste à nos précédents travaux, dont celui-ci n'est que le développement, et nous l'espérons du moins, la conclusion dernière. Il y a dix ans déjà que ces questions nous préoccupent et ont fait l'objet principal de nos efforts.

Nos premières et plus vives inquiétudes avaient été éveillées par certaines attaques contre la valeur historique et doctrinale du quatrième évangile, lorsque M. Loisy mit en question toute la révélation judéo-chrétienne, dans son article du 15 août 1900 (*Revue du Clergé français*), condamné par l'archevêque de Paris. Notre premier volume : *les Infiltrations Protestantes et le Clergé Français* est dirigé contre ces audacieuses prétentions d'une critique toute imprégnée déjà de rationalisme et d'incrédulité.

Il ne nous fut pas difficile de voir, en écrivant ce petit ouvrage, que, dans ces questions d'exégèse et de critique, était engagée toute une philosophie, le Kantisme, qui pénétrait tout de son demi scepticisme et devait accumuler tant de ruines. Notre second volume, les *Infiltrations Kantiennes et Protestantes*, paraissait en 1902; il marquait le chemin déjà parcouru, les ruines déjà faites et indiquait assez longuement les moyens de tout réparer.

Les assauts continuèrent sur le terrain exégétique; ce fut l'époque des *Petits livres rouges*, favorisés par toutes sortes de complicités avouées ou secrètes et aussi, il faut bien le dire, par je ne sais quel désarroi de l'opinion catholique, par les hésitations et le silence des bons, peu désireux de se compromettre dans ces luttes dont on ne pouvait prévoir la fin. Nous écrivîmes alors notre ouvrage: *les Infiltrations Protestantes et l'exégèse du Nouveau-Testament*, où, après avoir critiqué le naturalisme incrédule, nous montrions, dans les étroites et nécessaires connexions historiques et doctrinales des synoptiques avec saint Jean, le plus merveilleux ensemble de preuves démonstratives de la divinité du Christ et de son œuvre tout entière.

Ce n'est point en vain que des efforts aussi acharnés et aussi persévérants avaient été dirigés contre les bases mêmes de notre foi catholique. Aussi toute la synthèse théologique du Nouveau-Testament semblait chanceler, au jugement de ces égarés et de ces sceptiques qui étaient parvenus à déconcerter et troubler des catholiques et des prêtres, trop confiants dans ces théories audacieuses, se donnant comme le dernier mot de la science.

Pour les réfuter, il fallait pénétrer plus à fond, à l'intime même de nos dogmes, en mettre à nu les origines, en étudier la structure, en suivre les légitimes développements. C'est ce que nous avons essayé de faire dans un quatrième volume, paru au début de l'année 1907, la *Théologie du Nouveau-Testament et l'évolution des dogmes.*

Tandis que nous nous débattions ainsi tous, plus ou moins péniblement, au milieu des ténèbres factices que des esprits orgueilleux et mal faits accumulaient autour de nous ; dans les hautes et sereines régions de la hiérarchie ecclésiastique, sur ces sommets que Dieu, le Dieu-Homme, le Christ de notre rédemption, a promis d'éclairer toujours des purs rayons de sa vérité, se poursuivait le travail divin et puissant qui devait broyer toutes ces erreurs. Pierre, ou plutôt le Christ toujours vivant dans son vicaire, le chef visible de l'Eglise, élevait cette grande voix du magistère suprême qui fait taire toutes les autres et est entendue jusqu'aux extrémités du monde. Pie X nous donna sa grande Encyclique et, dans l'humilité de notre foi, nous y vîmes la preuve que nous ne nous étions pas trompé, et comme la consécration inattendue de nos efforts, pendant ces dix dernières années.

Cependant les doctrines de mort qui s'étaient déployées trop à leur aise dans les sphères intellectuelles et religieuses, étaient descendues dans les faits ; ou plutôt, elles avaient déterminé déjà, particulièrement dans notre pays, des événements d'une suprême gravité. Nous l'avons dit, l'esprit français a l'habitude de courir aux extrêmes conséquences des idées qui le possèdent. Des hommes néfastes étaient parvenus à s'emparer du gouvernement de ce pays; ils s'appliquèrent à traduire dans leur politique les doctrines de négation qui s'étalaient à côté d'eux, dans une fraction assez réduite, mais très remuante et très bruyante, du clergé. Le modernisme

théologique avait engendré le *modernisme sociologique* que j'étudie dans cet ouvrage. Pour en saisir tout le plan, aussi simple que logique, il suffira de jeter un coup d'œil sur la table des matières.

Le modernisme sociologique a mené de front deux œuvres également funestes, la déchristianisation de ce pays et sa désorganisation sociale.

Le point culminant de ses victoires, c'est ce qu'il a faussement appelé la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, ce que nous nommons, nous, un essai d'étranglement de l'Eglise par l'Etat. Et il a commencé et il poursuit cet essai avec la connivence de cette fausse philosophie, née de Kant et importée chez nous par les modernistes, que nous analysons dans notre chapitre intitulé *le Moralisme philosophique*. Une autre force, également de provenance moderniste, est utilisée par notre pseudo-démocratie contre l'Eglise, c'est le *naturalisme scientifique*. Ces deux forces se sont comme incarnées dans l'organisme politique et blocard qui opprime ce pays où il a pris à forfait de tuer radicalement, non pas seulement le christianisme, mais toute idée religieuse.

La dissolution sociale a marché de pair avec la déchristianisation : lorsque les idées religieuses périclitent, les principes les plus élémentaires de la morale et du droit naturel sont menacés dans une mesure égale ; la même dépression les atteint. Or, on ne régit pas une société d'hommes sans la morale. Aussi la sociologie moderniste prétend-elle constituer des sociétés *animales, purement animales,* à la place de *sociétés humaines* : plus de liberté, mais du déter-

minisme, comme chez les bêtes ; à la place de la loi morale, fondée sur des principes d'équité, la loi sociologique, dérivant des mœurs de la collectivité qui se modifient en vertu d'une évolution déterministe.

On a appelé cette révolution, lente, profonde, incontestable, à laquelle nous assistons en victimes beaucoup trop résignées, *la bestialisation* des races civilisées par le christianisme. Le mot est dur, mais exact : la France est le théâtre où s'essaie cette transformation qui, si elle réussit, s'étendra, on l'espère du moins, aux autres nations baptisées. J'indique dans la seconde partie de cet ouvrage les moyens employés pour atteindre ce but auquel, pour ma part, je ne me résigne pas.

Et voilà pourquoi j'ai écrit la troisième partie intitulée : *régénération sociale et religieuse, ses conditions essentielles.*

La première et la principale de ces conditions dépend de nous, catholiques, c'est de ne pas prêter à l'ennemi, à nos pires adversaires, ces complicités, volontaires et délibérées, ou inconscientes et aveugles qui peut-être sont plus redoutables encore. Le pire complice, n'est-ce pas cet esprit de conciliation à outrance qui a déjà déterminé tant de défaites. Lorsqu'une place est assiégée par d'implacables ennemis, décidés à en raser de fond en comble les remparts, que diriez-vous de rêveurs pacifistes qui méditeraient de les introduire au cœur de la citadelle, dans l'espoir qu'ils en deviendront les plus fidèles gardiens ?

Nous avons mieux à faire pour l'honneur de l'Eglise et le salut de notre pays. Le clergé français a un grand et noble rôle à remplir dans ces luttes de l'avenir qui dépasseront en extension et peut-être en intensité tout ce que l'on a vu jusqu'à ce jour. L'*Eglise* alors aura besoin de toutes ses forces, unies et concentrées sous la main de son chef, le pontife romain. Chaque nation fournira son contingent et déploiera sur le champ de bataille les qualités qui lui sont propres ; ces efforts convergents, quoique divers, détermineront la victoire.

Nous aurions beaucoup à emprunter à ces Allemands que M. Goyau a si profondément étudiés et si bien décrits dans ses ouvrages (1). C'est surtout en sociologie que leur esprit positif et pratique pourrait nous servir de modèle. Sans doute les idées collectivistes ont parmi eux des partisans acharnés et surtout audacieux ; mais quand il s'agit de les faire entrer dans les institutions, le peuple, guidé par un

(1) Son volume : *Allemagne religieuse, le protestantisme*, nous semble bien plus étudié que les quatre suivants consacrés à l'Allemagne catholique. Sans doute on rencontre dans ces derniers les éminentes qualités de l'auteur, informations abondantes et sûres, récits toujours vivants et alertes ; tout ce qui tient à la partie historique satisfait pleinement. Mais l'auteur nous avait donné mieux encore dans son premier volume, une étude approfondie des doctrines, de leurs nuances et de leurs relations. Nous ne trouvons rien de pareil dans les derniers ; ainsi le chapitre intitulé les *Crises intellectuelles* est très incomplet ; l'auteur n'essaie même pas la moindre analyse du guntherianisme et des autres systèmes où se perdent ces professeurs modernistes des facultés catholiques. Pourquoi cela? M. Goyau les croyait-il connus à

instinct de conservation que nous n'avons plus au même degré, y regarde de très près et ne s'abandonnera point aux élans irréfléchis qui nous sont trop habituels. Les catholiques allemands n'ont-ils pas montré aussi, lors du Kulturkamph, une ténacité dans la résistance qui nous aurait bien servi, depuis quinze ans que nous sommes aux prises avec un Kulturkamph plus radical que celui de Bismarck? Sous tous ces rapports, les Allemands peuvent être nos modèles et nous aurions intérêt à les imiter. Leur structure sociale est plus ferme que la nôtre, le sens de l'autorité est chez eux mieux conservé ; la haine des classes, moins vive et le patriotisme, plus ardent, et beaucoup moins entamé.

Il semblerait qu'au lieu de leur emprunter ce qu'ils ont de meilleur, nous leur ayons pris tous leurs défauts en les exagérant.

Nos modernistes français ne se sont point adressés au vrai peuple pour lui demander les leçons de

---

l'avance de ses lecteurs? C'est sans doute scrupule d'historien, se refusant à sortir de son sujet, qui lui a interdit le moindre rapprochement entre les modernistes d'aujourd'hui et ceux d'avant le concile. Cependant, ce rapprochement s'impose. Ce sont les mêmes aberrations, c'est la même défiance de Rome, le même mépris, j'allais dire la même haine, que ces derniers ont transmis à un trop grand nombre de prêtres français. Pourquoi ne pas le dire, puisque c'est la triste mais indéniable vérité ?

Je ferai les mêmes reproches au chapitre sur le *Concile du Vatican :* on n'y parle que de la définition de l'infaillibilité, et l'on ne nous dit rien de la constitution *Dei filius,* qui est la condamnation des erreurs à peine indiquées dans le chapitre précédent.

sagesse que la raison pratique de Kant ne désavouerait pas. Ils ont interrogé les intellectuels et nous ont rapporté de leurs entretiens avec ces derniers, les aberrations condamnées par l'Encyclique *Pascendi gregis*. Et ils nous les expriment dans un langage tudesque qui déconcerte l'esprit français; la langue de Descartes, de Pascal, de Bossuet et de Fénelon, ne leur suffit pas pour traduire des énigmes dont ils ne possèdent aucunement la solution. Ils se plaignent de n'être pas compris et eux-mêmes ne se comprennent pas. Si cette coterie s'imposait plus longtemps au pays de la clarté et du bon sens, ne disait-on pas autrefois le bon sens français? elle finirait par déformer notre langue avec notre mentalité. Aussi, c'est en tant que français et patriotes que nous devons nous insurger contre cette importation de germanisme exagéré, mal compris et propagé, chez nous, en ce qu'il a de plus inadmissible, de plus exotique et de plus faux.

Comme si les ténébreuses spéculations d'outre-Rhin ne suffisaient pas, nos modernistes français sont allés chercher en Amérique et en Angleterre un pragmatisme qui en est, à certains points de vue, la contradiction.

C'est un autre genre d'exotisme qui ne nous convient pas mieux que le précédent, car il tend comme le germanisme lui-même à acclimater dans notre France, les aberrations du protestantisme, les systèmes mal venus par lesquels ce protestantisme a essayé de remplacer les vérités chrétiennes qui lui manquent depuis trois siècles.

Pour répondre à toutes ces importations déformatrices, nous prétendons, nous, demeurer catholiques et français, persuadés que ce double caractère qui a fait notre gloire dans le passé, l'assurera dans les siècles à venir Gardons les qualités qui nous sont propres, en nous enrichissant de ce qu'il y a de bon et de juste chez les grands peuples avec lesquels nous entrons chaque jour en un contact plus immédiat et plus continu. Unissons-nous à la portion catholique, plus ou moins nombreuse, de ces nations; c'est en mettant en commun nos efforts que nous travaillerons utilement à la propagation, et tout d'abord, à la défense de la vérité contre les erreurs modernistes et protestantes.

Notre intellectualisme thomiste ou aristotélicien, pour redire les mots abhorrés, trouvera, nous n'en doutons pas, son très utile emploi. N'est-il pas après tout, le double produit de cet esprit grec, bien mieux, de cette civilisation gréco-latine, qui a bien sa grandeur, en même temps que du christianisme qui s'en empara, afin de nous transmettre ce qu'elle avait de bon et de légitime ?

A notre esprit français et catholique de s'armer aujourd'hui de tous les résultats acquis par le labeur intellectuel de ces peuples voisins, afin de marcher plus puissant et plus valeureux à la grande bataille que M. l'abbé F. Martin nous décrit en ces termes dans la dernière page de son livre *l'Avenir du Catholicisme et du Protestantisme :*

« Le catholicisme sera seul contre tous. Sur lui « se portera tout le choc de la révolution. Les inter-

« médiaires s'effacent, les partis se tranchent. Il n'y « aura bientôt plus que deux camps, deux lutteurs « en champ clos pour recueillir l'héritage du monde, « le catholicisme et la révolution. Entre l'un et l'autre « il faudra choisir ; les signes de cette lutte, de ce « duel à mort, sont partout. On le pressent dans les « deux camps, on l'annonce de part et d'autre, on se « prépare au grand combat qui doit décider des des- « tinées de l'humanité.

« La révolution anime et compte ses soldats ; elle « prend ses positions pour l'attaque, en Espagne, en « Italie, en France, en Autriche. Le catholicisme, « de son côté, ne s'endort pas ; il concentre toutes « ses forces, il resserre les liens de son unité, il con- « voque, par l'organe de son chef suprême, les « grandes assises de la catholicité ; tout à l'heure, il « va délibérer, par les représentants de Dieu et de « Jésus-Christ dans le monde entier, sur le présent et « sur l'avenir ; il va prendre des résolutions réfléchies. « Spectacle solennel, s'il en fût jamais !

— Rappelons-nous que M. Martin écrivait la veille du Concile du Vatican.

« C'est l'immense danger du catholicisme d'être « demeuré le seul incorruptible adversaire de la « révolution ; mais c'est aussi son immense honneur. « *J'ajoute que ce sera son salut.* Que la révolution « achève son œuvre ; elle n'entassera que des ruines ; « son triomphe sera sa perte ; elle aura conduit les « peuples à des agonies convulsives ; s'ils veulent « vivre, il faudra bien remonter aux principes de « vie. »

« Qui les leur présentera ! *La science* ? Elle sera devenue de l'histoire naturelle, et les âmes humaines auront alors besoin plus que jamais d'un breuvage divin. *La philosophie ?* Mais elle disserte, elle n'affirme pas ; elle poursuit la vérité, elle n'en a pas la possession. *Le Protestantisme ?* Mais il ne sera plus qu'un rationalisme hésitant et incertain.

« Que restera-t-il donc ? *L'Eglise.* Ce sera l'heure de sa puissance et de son action réparatrice. Ce qu'elle a fait aux trois premiers siècles du christianisme, elle le fera encore ; car les temps se ressemblent. Elle réunissait alors les âmes fatiguées d'incroyance et de doute ; elle les recueillera de nouveau, et c'est avec ces âmes retrempées dans les vraies lumières de la foi, qu'elle sauvera la société, qu'elle la relèvera de ses ruines, ou qu'elle recommencera une société nouvelle. »

PREMIÈRE PARTIE

LA DÉCHRISTIANISATION

SES CAUSES

LA DÉCHRISTIANISATION

SES CAUSES

CHAPITRE PREMIER

La Déchristianisation : les Institutions sociales.

Lorsqu'on jette un coup d'œil rétrospectif sur les vingt-cinq dernières années de notre histoire nationale, il est impossible de se dissimuler que ce pays traverse l'une des crises les plus terribles et les plus douloureuses qu'il ait jamais vues. On se demande avec effroi quel en pourra bien être le dénouement.

C'est là, du moins, l'impression de tous les hommes qui réfléchissent et ont quelque prévoyance politique, et je crois même que quelques-uns de ceux qui nous gouvernent ne réussissent pas toujours à s'y soustraire. Mais comment pourraient-ils enrayer un mouvement dont ils sont les premiers et principaux auteurs ?

La foule, elle, semble ne rien voir, et il doit en être ainsi dans une démocratie inorganique comme la nôtre ; elle va à ses affaires, court à ses plaisirs comme de coutume, et cela lui suffit ; elle n'est pas faite pour résoudre des problèmes dont elle connaît à peine le premier mot.

Les catholiques eux-mêmes, outragés dans leur foi, frappés dans leurs intérêts et dans leur liberté religieuse, soupçonnent à peine les raisons profondes de la révolution dont ils sont les premières victimes, le but où l'on veut les conduire et les chemins par où ils seront contraints de passer. On leur a dit que le monde

était en travail d'un ordre nouveau, et, comme tout enfantement est douloureux, beaucoup prennent leur parti des misères présentes, dans l'espoir d'arriver à cette sorte d'éden qu'on leur promet.

On leur a parlé, il est vrai, de socialisme, et des esprits chagrins voient dans ce seul mot une menace. Mais il en est d'autres qui envisagent les choses sous un jour meilleur et que l'état nouveau que l'on veut constituer, n'effraie point outre mesure. Il y a des socialismes d'espèces très différentes ; les chrétiens sociaux ne se rapprochent-ils pas des socialistes proprement dits, alors même que ces derniers sont représentés par les syndicats rouges? Les divergences s'atténueront ; les intérêts les plus opposés finiront par s'entendre, et la paix publique renaîtra parmi nous.

C'est là aussi notre espoir et surtout notre désir ; mais l'œuvre de pacification ne s'opérera pas sans nous, ou plutôt, si nous nous en désintéressions, elle s'opérerait contre nous, au détriment du christianisme et de l'Eglise et par suite au détriment des vrais intérêts sociaux. Cette prétendue pacification serait une œuvre d'oppression et de mort: *Dicentes pax, pax, et non erat pax.*

Pour porter remède au mal, il faut d'abord le connaître ; nous nous proposons de l'étudier dans ses profondeurs intimes, de pénétrer jusqu'à l'âme de ce pays et de lui demander le secret de ses souffrances. C'est donc une analyse de psychologie sociale que nous entreprenons ; elle sera longue afin d'être plus concluante : nous essaierons du moins de la rendre telle.

I. — Les institutions sociales.

Parmi les institutions qui intéressent la vie d'une société, on est parfois porté à considérer de façon trop exclusive celles qui ont un caractère politique. Ce n'est

pas, certes, que ces dernières n'aient une souveraine importance, et on le verra bien par ce que nous en dirons plus tard. Des catholiques fort peu clairvoyants professaient naguère, à ce sujet, un indifférentisme beaucoup trop absolu, que les événements ont dû ébranler quelque peu. Lorsque ces institutions ne répondent pas aux vrais et actuels besoins d'un peuple, à ses aspirations naturelles, aux instincts et aux habitudes que les siècles lui ont faits, à sa manière d'être enfin, il y a dans cette contradiction foncière, dans cette inadaptation de l'organisme politique à des exigences incompressibles, un principe de troubles incessants ou même de révolutions périodiques.

Cependant, les institutions politiques ne sont pas tout le corps social ; elles en forment comme l'ossature, ce qu'il y a de plus apparent, ce qui donne à tout le reste sa consistance et sa force.

Mais à l'abri de cette ossature, ou, si l'on aime mieux, sous la protection des pouvoirs publics, fonctionnent d'autres organismes, tout aussi indispensables, des institutions plus sacrées et plus intangibles, que Taine appelait les *corps spontanés et nécessaires*.

La funeste Révolution du XVIII^e^ siècle a habitué l'esprit français à placer en face de l'Etat, ou des pouvoirs politiques, de simples individus, disons mieux, l'individu isolé et comme égaré et perdu dans son isolement même. Mais c'est là une abstraction, une idéalité créée par l'esprit révolutionnaire, qui ne se rencontre point dans la nature vivante, dans le monde concret et organisé par Dieu lui-même, au moins quant à ses éléments essentiels. Le simple individu, l'isolé, est contraint par les lois vitales et les nécessités sociales, de chercher autour de lui la compagne de son existence, la future mère de ses propres enfants. L'un et l'autre nous apparaissent à un foyer fondé par eux, entouré d'un bien familial plus ou moins étendu, cul-

tivé par leurs soins, arrosé et fécondé de leurs sueurs. De leur union sortent des enfants, prolongement de leur être, qu'ils élèveront avec tendresse ; la mère les nourrira tout d'abord du meilleur de sa substance, de cet aliment subtil et doux qu'elle leur aura préparé avec les palpitations de son cœur. Pendant ce temps, le père arrondit, à force de soins, de patience et de persévérants labeurs, le domaine, grand ou petit, sur lequel ils vivront et qu'il leur transmettra en mourant.

Nous voyons se constituer ainsi spontanément et s'organiser, par la force des choses, la première institution sociale, la cellule génératrice de tout le reste, la famille.

Ce n'est pas l'Etat qui l'a formée ; elle a précédé l'Etat, et, en se développant elle-même, comme nous le dirons tout à l'heure, elle l'a constitué, en le rendant nécessaire. Nous entendons bien dès lors que l'Etat devra respecter tous les éléments constitutifs de cette institution primordiale, le droit de l'époux et du père, le lien qui l'attache à la femme qu'il a choisie, les droits et la situation de celle-ci, l'union des deux avec tous ses caractères essentiels, les droits des enfants nés de cette union, en un mot toutes les conditions d'existence de cette trinité créée, le père, la mère et l'enfant. Parmi ces conditions d'existence, il en est une tout à fait indispensable, la propriété, le droit à posséder le toit qui l'abrite, le domaine qui la nourrit, les fruits du travail associé de tous ses membres. Et, répétons-le avec insistance, tout cela subsiste avant l'Etat et en un certain sens indépendamment de l'Etat, quoique au sein de l'Etat ; car, à vrai dire, l'Etat et les pouvoirs publics n'ont été établis que pour protéger tout cela, pour rendre possibles et plus aisés tous les légitimes et nécessaires agrandissements de l'institution familiale.

Cette institution en engendre d'autres ; elle a en

elle-même une puissance de fructification qui la multiplie. A côté du foyer paternel, les enfants fondent leur propre foyer, qui deviendra fécond à son tour ; c'est une germination qui bientôt aura recouvert une vaste région, tout un pays. Et à mesure que les familles se multiplient et s'étendent, le sol lui-même est modifié et fécondé par leurs travaux. Ses produits deviennent plus abondants ; l'industrie s'en empare pour leur faire subir les modifications désirables et les rendre véritablement utiles. Aujourd'hui, mille puissantes machines, inventées par la science, actionnées par ces deux grandes forces, la vapeur et l'électricité, transforment les produits bruts que le travail tire du sein de la terre, et leur donnent des propriétés aussi variées que nos goûts et nos fantaisies elles-mêmes. Des moyens de transport d'une vitesse inouïe les jettent sur tous les points de l'univers, les entassent d'abord sur les marchés de nos grandes villes, d'où ils se répandent dans les moindres bourgades.

Mais, pour protéger cette production indéfinie, cet outillage industriel, ces échanges commerciaux, des institutions sont nécessaires ; elles naissent et s'organisent d'elles-mêmes, pourvu qu'elles ne soient pas contrariées par l'Etat. Ces institutions se multiplient selon les besoins ; l'initiative privée suffit à les créer et à les faire vivre. L'Etat ne devrait avoir vis-à-vis d'elles, qu'un droit de contrôle mesuré sur les services qu'il leur rend et la protection qu'il leur doit. Vous appellerez ces institutions du nom qu'il vous plaira, syndicats, corporations, chambres de commerce, ou plus simplement institutions agricoles, industrielles, commerciales, à cause des trois catégories de fonctions qu'elles remplissent. Nous pourrons les ranger parmi les corps *spontanés et nécessaires* dont nous parle Taine dans son histoire *Des Origines de la France contemporaine*. Sans doute, elles ne sortent pas aussi immédiate-

ment que la famille, de la nature propre de l'être humain ; le droit naturel les régit moins directement aussi, et elles sont susceptibles de modifications qui ne sauraient trouver place au foyer domestique. Cela ne veut pas dire cependant que ces institutions ne soient soumises à bon nombre des prescriptions du droit naturel, ainsi que nous l'expliquerons bientôt.

Il résulte déjà de ce que nous venons de dire, que l'activité sociale d'un peuple ne s'arrête point à ses frontières ; elle a sa répercussion bien au delà, comme elle-même reçoit les contre-coups de tout ce qui se fait chez les voisins. Aujourd'hui surtout, les intérêts nationaux se mêlent, s'entrelacent, et cependant ils ne se confondent point. Chaque peuple a les siens, sur lesquels il doit veiller, car ils ont besoin de protection et de défense.

Cette protection indispensable détermine la création de deux institutions qui, sous des formes différentes, se retrouvent partout, la diplomatie et l'armée. L'action de l'une commence où finit l'action de l'autre : la diplomatie prévoit et écarte les conflits ; quand ceux-ci éclatent, elle négocie encore et essaie de les adoucir et d'y mettre fin. Echoue-t-elle dans cette tâche parfois bien ardue, l'armée mobilise ses bataillons, les pousse à la frontière et oppose leurs masses serrées aux envahissements de l'ennemi. Ces chocs sont parfois terribles, on ne les déplorera jamais assez ; mais il est bien inutile de prétendre les empêcher en toute occurrence. Le seul ou du moins le plus sûr moyen de les rendre rares, c'est encore, quoi qu'en dise un pacifisme aveugle, d'être prêt à les subir et assez fort pour en sortir victorieux.

Ces institutions si diverses et si nombreuses ont besoin, précisément à cause de leur variété et de leur multiplicité, d'être reliées entre elles, de se rapporter toutes à un but unique, la conservation du corps so-

cial, de laquelle dépend leur propre existence à elles-mêmes. Cette union ne se peut faire qu'à une condition, c'est que toutes se rattachent à un organe suprême, qui remplira dans la société le rôle, la fonction, du cerveau ou de la tête dans le corps humain. Cet organe suprême, c'est le pouvoir politique, chargé de commander à ces institutions subordonnées, mais sans les absorber, de diriger leurs mouvements, mais non de les entraver. Et c'est ainsi que le pouvoir politique sort de l'organisation sociale : il la couronne et l'achève, après s'être perfectionné comme elle et avec elle. Les deux se tiennent et demeurent toujours, quoi qu'on fasse, dans une dépendance réciproque ; aussi le plus sûr moyen de désorganiser une société, c'est de la frapper à la tête.

II. — Les institutions : leur principe vital.

Tous ces organismes que nous venons de décrire seraient parfaitement inutiles, s'ils ne fonctionnaient d'une façon normale. Et pour cela il faut qu'une force secrète circule de l'un à l'autre et les mette en mouvement. D'où vient cette énergie vitale ? A quelle source profonde s'alimente-t-elle ?

La science, au sens restreint de ce mot, celle qui ne s'occupe que des phénomènes, n'a jamais pu le dire. Elle s'interdit de rechercher ce qu'est en elle-même l'énergie vitale, soit dans la plante, soit dans l'animal, soit dans l'homme et, par suite, dans la société. Elle décrit et même analyse les manifestations de cette vie, les lois qui la régissent, et c'est tout. Mais pénétrer jusqu'à sa substance, élucider le mystère de ses origines, c'est là une sphère réservée où la science expérimentale fait profession de n'avoir rien à découvrir : cela ne la regarde pas.

Ce que l'expérimentation proprement dite feint ici d'ignorer, est au moins du ressort d'une saine et intégrale philosophie, à laquelle on ne refusait point autrefois les titres scientifiques qu'on lui conteste aujourd'hui. Cette philosophie nous apprendra que l'énergie vitale qui fait fonctionner tous les organismes sociaux s'appelle le droit ; ce nom éveille une idée d'une incomparable richesse, qui se présente à notre esprit sous les aspects les plus divers, sans s'épuiser elle-même ni nous livrer ses ultimes profondeurs. Ne disons-nous pas le droit public, le droit privé, le droit international, et aussi le droit français et national ?... et pourquoi pas encore le droit commercial, industriel, etc., etc. ? Autant de dénominations qui, à elles seules, nous décrivent la marche progressive de la même force à travers toutes nos institutions, à l'intime des organismes sociaux, depuis les pouvoirs politiques jusqu'à l'institution familiale ou domestique, cellule génératrice de toutes les autres.

Pour trouver l'origine du droit, il est nécessaire de remonter jusqu'à Dieu. Le droit est écrit dans l'essence divine elle-même ; il exprime ces idées-types entrevues par Platon, d'après lesquelles le Créateur a ordonné tous les êtres et qui sont, par cela même, la loi primordiale de tous leurs développements ultérieurs. Cette loi a passé de l'essence du Dieu Créateur dans la conscience humaine ; c'est comme le rayonnement de l'intellect divin dans notre intelligence, le sceau de notre grandeur originelle, nos lettres de noblesse à tous, ce qui nous fait des êtres moraux, capables de vertus propres et personnelles dans une liberté soumise et méritoire. Vue dans l'essence créatrice, nous appelons cette loi suprême et éternelle le *droit divin* ; considérée dans la conscience humaine, nous l'appelons le *droit naturel*, parce qu'elle ressort de notre nature propre telle que Dieu l'a faite. Et c'est ce droit

naturel qui de là se ramifie comme l'activité humaine elle-même, ce droit naturel qui passe en tout ce que nous faisons, dans tout ce que nous créons, et d'abord et principalement dans nos institutions sociales. C'est ce droit éternel et naturel qui devient le droit public, le droit privé, le droit international, le principe premier de toutes les législations positives, industrielles, commerciales, agricoles, militaires ou autres, le fondement de tous les codes, la force de toutes les sociétés, parce qu'il est le principe générateur et unique de cette énergie vitale qui circule dans tous les organismes constitutifs de la société elle-même.

Aussi les peuples païens les plus dégradés faisaient-ils remonter leurs constitutions jusqu'aux dieux qu'ils adoraient ; il y avait là comme un ressouvenir de l'origine divine du droit naturel, dont leurs lois étaient le plus souvent une monstrueuse altération.

Tous les dieux se sont évanouis devant le Christ ; depuis qu'il s'est dit, en effet, le Fils du Père céleste, on croit à sa divinité ou l'on ne croit plus à rien. L'un de ses premiers actes de révélateur fut de ressaisir ce droit naturel, si affreusement oblitéré dans la conscience des peuples ; il le consacre et le sanctionne, le rend plus précis, plus pressant et, si je l'ose dire, plus obligatoire en le faisant plus sacré et plus inviolable par l'adjonction de quelques prescriptions d'un ordre supérieur. Tout cela est résumé dans les chapitres évangéliques que l'on intitule d'ordinaire le *Sermon sur la montagne*. C'est, en effet, au sommet d'une petite colline de Galilée que fut promulgué ce nouveau droit public, la charte fondamentale des nations baptisées, et c'est sur lui que s'appuie notre civilisation : *in ipso omnia constant.*

Le droit public chrétien a modifié les rapports des gouvernants et des gouvernés. Certes, il y a eu depuis lors bien des tyrans et des oppresseurs ; mais, à la diffé-

rence des Néron et des Caligula, ils se déguisent et dissimulent leurs projets ; ils parlent de liberté, de justice, de fraternité, de respect des petits et des humbles, des égards dus à la personne humaine. Et c'est là un langage chrétien, que l'on n'entendit jamais par delà le Calvaire et qui, même sur ces lèvres menteuses, est encore un hommage à la vérité, comme l'hypocrisie est un hommage à la vertu.

Le droit chrétien est partout reconnaissable, mais surtout à la base de l'institution domestique. Si, dans l'Europe civilisée, en Amérique et même dans une partie de l'Orient et sur les côtes de l'Afrique, il n'y a pas de harems avec toutes les horreurs de la polygamie, c'est au droit chrétien que nous le devons. Il a mis au front de l'épouse et de la mère une couronne qui est surtout faite de pudeur, de respect et de vertus morales. Du jour où cette couronne se flétrit, l'asservissement reparaît avec tous ses opprobres et toutes ses hontes ; la femme sans mœurs est bientôt la femme sans droits, sans sauvegarde ni autre avenir que d'innommables déchéances.

Le droit chrétien a transformé toutes les relations familiales ; il a fait le cœur de la mère plus aimant et plus dévoué, l'autorité du père plus douce et plus sage, la soumission des enfants plus sincère, plus respectueuse et plus reconnaissante. Le foyer est devenu plus ferme ; les sentiments de ceux qui se groupent tout autour sont moins fugitifs, plus désintéressés et plus purs, dans la mesure où ils s'inspirent du grand amour qui sanctifie tous les autres, l'amour de Dieu.

Cette stabilité du foyer domestique, créée par le droit public chrétien, s'est étendue à la propriété, fruit d'un travail plus courageux et plus persévérant, qui à lui seul suffit à la justifier. Pour tout dire en quelques mots, lorsque ce droit public est en honneur, il imprègne de sa vertu bienfaisante toutes les manifesta-

tions de l'activité sociale. Son action est surtout nécessaire à la grande industrie pour concilier dans la justice et la charité, les intérêts des patrons et des ouvriers. C'est lui encore qui met un peu de probité dans les échanges commerciaux qui s'opèrent d'un bout du monde à l'autre.

Nous rencontrons ce droit public chrétien par delà nos frontières, chez tous les peuples vraiment civilisés ; et chose singulière que nous aurons à expliquer tôt ou tard, certaines nations protestantes ont gardé beaucoup plus intacte la notion du droit que les vieilles nations dites catholiques. Les pouvoirs politiques n'y sont point occupés, comme chez nous, à l'oblitérer, à la détruire ; tout au contraire. Assez souvent même, ils lui font appel, la préconisent pour lui redonner une efficacité nouvelle, ou plutôt pour lui permettre de déployer tout à son aise l'efficacité qui lui est propre.

Chez nous, par exemple, on a légiféré tout récemment sur le repos hebdomadaire. L'a-t-on fait sous l'empire d'une inspiration chrétienne ? Pas le moins du monde ; si l'on eût pu rétablir la décade révolutionnaire, on n'y eût pas manqué. Du moins on s'est bien donné garde de rendre l'interruption du travail obligatoire le dimanche : libre aux diverses corporations de la placer le jour de la semaine qu'il leur plaira. Jamais pareille idée ne se serait produite dans le Parlement anglais ; chez nos voisins, le dimanche est rigoureusement observé par tous, ce qui n'empêche pas le peuple anglais de demeurer l'un des plus industrieux et le plus commerçant du monde.

C'est un souverain schismatique qui naguère proposait l'établissement d'un tribunal d'arbitrage, devant lequel les nations devraient porter leurs conflits et essayer de s'entendre, avant de lancer leurs bataillons les uns contre les autres. Je ne puis voir là qu'une inspiration toute chrétienne ; car c'est le christia-

nisme qui a rendu plus sacrée la vie humaine et en ordonne plus impérieusement le respect. Nos pacifistes prêchent, eux aussi, la suppression de la guerre, mais c'est dans le double but d'arriver à la suppression de l'armée, et de pouvoir déchaîner ensuite impunément les discordes civiles, cent fois plus meurtrières que les combats contre l'étranger.

Ce qui rend le droit public chrétien si précieux et si souverainement efficace, c'est qu'il porte en lui, du moins aussi longtemps qu'il se rattache à son principe, une force qui assure la réalisation de ses prescriptions essentielles. Sa notion même, dont nous avons déjà admiré la richesse, en implique une autre, celle du devoir. Droit et devoir, ce sont là deux idées qui ne se séparent jamais, ou plutôt elles s'appellent et s'engendrent. Le droit serait nul, inefficace sans le devoir, puisque le devoir n'est souvent que le respect du droit d'autrui. Or, l'accomplissement du devoir nécessite très habituellement l'oubli de soi, qui ne nous est point naturel ; bien plus, la lutte contre l'égoïsme et les passions, qui est toujours pénible et difficile. De là vient que tant de gens revendiquent avec une âpre fierté leurs droits, tous leurs droits, et que si peu, au contraire, consentent à accomplir tous leurs devoirs. Le christianisme seul engendre l'esprit de dévouement et de sacrifice sans lequel les intérêts sociaux sont en souffrance et l'Etat est toujours mal servi. Il fait circuler ainsi dans les différents organismes qui constituent un peuple, cette énergie vitale sans laquelle ils deviennent absolument inutiles.

III. — Déchristianisation.

Le moyen le plus simple et le plus sûr de désorganiser un peuple, c'est de s'en prendre à son principe vital, de l'altérer et de le corrompre, en d'autres termes

de détruire dans la conscience publique la notion du droit. Dans leur rage de démolition, les Jacobins de 1793 ne l'avaient pas bien compris ; ils crurent plus expéditif de s'attaquer aux personnes et de procéder à des massacres immédiats. Outre que ces violences ne peuvent avoir qu'un temps, elles provoquent d'ordinaire des réactions assurées ; les générations issues des martyrs de notre sanglante Révolution, se sentirent plus attachées à cette foi catholique, pour laquelle leurs pères avaient versé leur sang.

Les Jacobins d'aujourd'hui, aussi haineux que « les grands ancêtres », comme ils les appellent, se montrent plus habiles. Leur programme est différent et plus efficace. Autant que possible et jusqu'à nouvel ordre, pas de violences contre les personnes et surtout pas de sang ; tout au plus la prison, l'amende, la confiscation des biens, la ruine ; une lente et sage laïcisation, selon l'expression consacrée. Cela consiste à chercher au sein même des organismes sociaux que nous avons énumérés, le principe qui jusqu'ici les anima et les fit mouvoir, le droit naturel et chrétien, et à le frapper du glaive de la loi, jusqu'à destruction complète. Cela fait, les institutions elles-mêmes s'en iront en morceaux. Leur dissolution sera lente peut-être, et à cause de cela même elle passera inaperçue ; le jacobinisme n'aura qu'à s'en féliciter.

Prenons seulement quelques exemples.

Voici la famille, l'institution première, fondamentale et génératrice de toutes les autres, solidifiée par le droit chrétien, consacrée par la bénédiction de l'Eglise, pénétrée de la grâce du Christ. Enlevez tous ces éléments surnaturels, le lien matrimonial qui unissait les conjoints dans la pratique des mêmes devoirs va se relâcher ; bientôt il semblera très lourd à des passions que tout surexcite et enflamme ; elles en demanderont non pas, peut-être, la suppression immédiate, radicale;

trop d'intérêts sociaux s'y rattachent. Avant d'arriver aux unions libres, aux promiscuités purement animales, sans lendemain et sans obligations, on déclarera le contrat résiliable dans des conditions déterminées par la loi elle-même, puis au gré des deux parties intéressées ou même d'une seule des parties, celle qui a prévariqué et rompu à l'avance ses engagements. C'est celle-là que la légalité jacobine protége dans la mesure où cette légalité se substitue au droit chrétien. Mais, exactement aussi dans la même mesure, l'institution domestique s'effondre, le droit des enfants est violé, leur avenir compromis ou sacrifié, et avec eux l'intérêt social, la prospérité et l'avenir du pays. Nous le démontrerons, lorsque l'heure sera venue de suivre jusqu'au bout les conséquences fatales du divorce, fruit direct de la déchristianisation.

La propriété chancelle en même temps que le foyer ; vous dispersez les pierres de celui-ci, à quoi bon maintenir le domaine qui y est attenant? Les parents ne le cultivaient que pour nourrir leurs fils et leurs filles ; ils ne songeaient à l'agrandir que pour le leur transmettre. Sous les excitations du divorce lui-même et des découragements qui en naissent, les affections paternelles se sont attiédies ou éteintes ; à tout le moins elles sont déconcertées et ne savent plus comment atteindre leur objet; dès lors, le travail est sans but, comme la vie et la propriété elle-même. Une fortune considérable peut-être était en formation ; des usines s'étaient construites et voyaient affluer des foules ouvrières, ou bien, chose plus précieuse encore, c'était une grande exploitation agricole qui eût été pour toute la région une source de richesses. Un divorce a détruit tout cela ; car tout cela, en définitive, reposait sur le droit violé, le droit naturel et chrétien, auquel la légalité jacobine s'est substituée.

Pour tout ruiner, il faut moins encore en certaines

circonstances. Bannissez de l'industrie ce respect du droit qui rendait souples et aisées les relations du patronat et des masses ouvrières : bientôt vous entendrez, mêlés aux bruits des puissantes machines, d'autres bruits sourds, aujourd'hui peut-être à demi étouffés, mais qui demain se seront changés en cris de haine. C'est la grève qui déchaînera ses fureurs. Les ouvriers avaient cependant des moyens réguliers et légaux de faire entendre leurs revendications et, qui plus est, de les faire aboutir, si elles étaient justes et légitimes. La plupart l'auraient voulu ; mais les syndicats dont ils font partie sont reliés entre eux par la Confédération générale du travail, qui elle-même est opprimée par un comité central, siégeant à Paris. Le mot d'ordre est parti de là et a été imposé à tous par des politiciens, qui sont, en réalité, les pires ennemis des travailleurs. Quelques-uns de ceux-ci essaient-ils de s'arracher à cette tyrannie par la constitution de syndicats indépendants, ils sont aussitôt considérés comme des traîtres, plus haïssables que les patrons eux-mêmes. La loi, qui gardait jusqu'ici comme un reflet de justice, prétendait protéger, au moins en une certaine mesure, la liberté du travail contre l'oppression de la grève obligatoire. Aujourd'hui, elle est en train de se modifier et d'abandonner l'ouvrier laborieux aux violences des fainéants et des débauchés. Bientôt les syndicats rouges dominés par les Bourses du travail, pourront terroriser à leur aise le monde industriel tout entier.

Il est facile de le comprendre, ces perturbations affaiblissent le pays, entament sa prospérité, rendent nos industries victimes de la concurrence étrangère. Mais qu'importe aux politiciens, pourvu qu'ils puissent détruire les derniers vestiges du droit chrétien ! La laïcisation est, à vrai dire, la seule chose qui les passionne et les absorbe.

Aussi la France perd-elle chaque jour de son pres-

tige ; sa voix n'est plus écoutée dans ces débats internationaux qui prennent chaque jour une extension, devant laquelle l'esprit du penseur et du sociologue demeure déconcerté.

Pendant ce temps, que devient notre armée, dont nous aurions si grand besoin si l'un de ces conflits mondiaux venait à éclater ? Des besognes policières, pour lesquelles elle n'est point faite, absorbent ses efforts. Si encore ces besognes policières étaient honorables ou simplement honnêtes ? Mais il n'en est rien. Naguère elles étaient dirigées contre les citoyens les plus paisibles, contre des femmes et des enfants, contre des paysans inoffensifs défendant le seuil de leurs pauvres églises que l'on venait inventorier, pour les mettre, quelques semaines plus tard, sous séquestre, en attendant de les voler. Des officiers chrétiens étaient condamnés à faire enfoncer la porte de ces sanctuaires où ils ont été baptisés, où se sont accomplis les actes les plus sacrés de leur vie religieuse. Et les hommes qui leur commandaient ces attentats sacrilèges au nom de l'obéissance militaire, sont ceux-là qui, avant d'arriver au pouvoir, ont vécu en perpétuelle révolte contre toutes les lois.

Ajoutons que cette même armée est travaillée au dedans par des ferments d'indiscipline. On y apprend au soldat le mépris de ses chefs. Quand l'officier est soupçonné de cléricalisme, en d'autres termes, quand il garde au fond de son cœur quelques croyances qu'il n'ose manifester ; pourvu qu'il ait été élevé chrétiennement ou que sa femme aille à la messe, il peut s'attendre à être victime de tous les passe-droits et de toutes les injustices. Il sera dénoncé par des espions embusqués dans la loge maçonnique la plus voisine, calomnié par des camarades et condamné avant d'avoir été entendu. Aussi la défiance est partout, et partout elle engendre le découragement, qui se traduit par des dé-

missions parfois éclatantes ou par des retraites silencieuses et prématurées qui n'en sont pas moins amères.

L'armée est contrainte à une autre besogne encore qui ne lui convient guère : la surveillance, je n'ose dire la répression des grèves. Lorsque des troupes sont massées dans ces régions industrielles, bouleversées par les syndicats rouges, on leur donne pour consigne de tout endurer, de tout souffrir. Qu'elles s'efforcent cependant d'empêcher le pillage des maisons, l'incendie des usines, le massacre des personnes. Mais, si quelqu'un de leurs officiers tombe sous les coups de l'émeute, elles ne devront pas s'en émouvoir. Pour agir, elles attendront les ordres non de leurs chefs naturels, mais d'un préfet ou d'un sous-préfet ou autre commissaire civil. L'armée est l'un des rouages les plus faussés de notre mécanisme social. Faut-il s'en étonner? C'est elle que redoutent surtout les démagogues, qui ne sont pas tous dans la rue, mais logent aussi dans les ministères et les palais du gouvernement.

Il me serait aisé de montrer des détraquements analogues dans toutes les autres pièces de ce mécanisme. Pas une des institutions les plus essentielles qui ne soit atteinte ; car l'énergie vitale qui les met en mouvement a été affaiblie ; cette énergie vitale, c'est le droit ; son principe producteur a été surtout frappé; ce principe producteur, c'est la notion de Dieu, qui de plus en plus s'oblitère dans la conscience nationale.

Ou plutôt, ce n'est pas seulement de la notion de Dieu qu'il s'agit ; c'est Dieu lui-même en personne, c'est le Christ que l'on persécute, que l'on chasse de partout, jusque de ces églises que l'amour de ses fils lui avait élevées si belles, si splendides, si harmonieuses. Ces églises ne sont plus à lui ; s'il y habite encore, c'est provisoirement et en qualité de locataire que l'on pourra expulser à la fin du bail, sinon avant son expiration. La clef en est chez le franc-maçon le plus rapproché, qui surveille ce qui s'y fait.

Lorsque Dieu et sa religion sont ainsi traités, au milieu d'une indifférence quasi générale, un peuple est mûr pour toutes les servitudes. La guerre à Dieu sera le principe de sa ruine ; il n'y a qu'à laisser ce principe exercer son action malfaisante, pour que toutes les institutions se dissolvent. La religion, fût-elle fausse, est nécessairement la source des meilleures énergies, de toutes les forces morales, car sous sa fausseté même elle conserve toujours quelques débris de vérités.

Mais, quand la religion que l'on cherche à détruire est le christianisme et que ce christianisme a pendant dix-neuf siècles tout imprégné de son influence : mœurs, lois, institutions; lorsqu'il a créé la nation elle-même, qu'il a présidé à sa formation première, qu'il l'a suivie à travers toutes les phases de son développement, qu'il s'est mêlé à tous les événements dont son histoire est remplie; l'entrelacement entre l'âme, la conscience de ce peuple et le christianisme, est tel qu'on risque bien de tuer l'un en essayant de détruire l'autre. C'est ce double attentat qui est en train de se perpétrer sous nos yeux. Lugubre et tragique entreprise qui, commencée il y a plus de vingt-cinq ans, se prolongera longtemps encore et sera pour bien des générations la source de calamités dont la seule prévision fait frémir.

CHAPITRE II

La Déchristianisation : Le Moralisme philosophique.

Lorsque des idées pareilles à celles que nous dénoncions dans notre précédente étude, s'acclimatent dans un pays, lorsqu'elles n'y soulèvent plus une réprobation assez générale, assez persistante et assez forte pour les faire reculer, on peut dire que l'âme de ce pays est malade. Son principe vital est atteint et les conséquences sociales s'en feront sentir infailliblement.

Tout cela ne s'opère pas en un jour, ni sans que des influences d'ordre supérieur aient travaillé à cette désorganisation. Chez nous, ces influences d'ordre supérieur ont été et sont encore philosophiques et scientifiques.

Sans doute la masse des citoyens, cette démocratie inorganique et amorphe que façonnent les « primaires » de la libre-pensée, n'est guère apte à faire de la philosophie et de la science, pas même de cette philosophie et de cette science perverses que naguère le bon sens français eût repoussées; mais elle est très capable d'en accepter les conclusions, surtout quand elle les sentira en accord avec ses passions et ses convoitises, à la condition qu'on les lui présente dégagées de tout appareil technique, sous des formes simples et accessibles. Or la presse est éminemment propre à cette besogne ; c'est un instrument merveilleux de vulgarisation à l'usage des ignorants, qui veulent se donner des airs scientifiques, sans rien recevoir de ce que la science a de sérieux et de véritablement utile.

Comment la philosophie a-t-elle travaillé, dans les soixante ou soixante-dix dernières années, à la déchristianisation du pays ? Je me propose de le dire dans ces quelques pages.

I. — Les morales laïques.

Mes lecteurs savent le rôle qu'occupa dans le mouvement des idées, au milieu du XIXe siècle, la philosophie de Cousin et de ses disciples. Nous en connaissons toutes les lacunes, plus que cela, les faussetés positives. Ce n'est point cependant cette philosophie qui a corrompu l'esprit français, au point de lui faire rejeter et haïr Dieu et d'ébranler du même coup toutes les notions morales sur lesquelles repose la société.

Jules Simon dans ses livres du *Devoir* et de *la Religion naturelle* reconnaît et proclame cette loi éternelle, règle première de toutes les consciences, et il la fait dériver du Dieu créateur lui-même. Sans doute, je le répète, ses conceptions, même à ce sujet, sont loin d'être complètes, mais il n'en est pas moins vrai que, prises dans leurs lignes générales, elles sont un reflet du catéchisme que ce philosophe avait appris dans sa première jeunesse.

Plus tard des esprits inférieurs, et plus audacieux à raison de leur infériorité elle-même, entreprirent d'arracher la loi morale à son principe premier et naturel, Dieu. Et encore, qu'on le remarque bien, leur prétention, bien illusoire il est vrai, était de conserver assez intacte cette loi morale, sans presque y rien changer ; ils la reconnaissaient comme nécessaire à l'existence de toute société civilisée. Aussi leur système s'appela-t-il d'un nom qui exprime assez bien tout cela, le moralisme. Ces hommes ne l'avaient point inventé, ils n'étaient que des plagiaires qui empruntaient tout à Kant.

Le premier, je crois, qui a essayé de vulgariser le

moralisme est le traducteur des œuvres les plus importantes du philosophe allemand. C'est Barni, écrivain de troisième ou quatrième ordre, attaché d'abord comme secrétaire à la personne de Cousin, dont il finit par se séparer. Après s'être nourri pendant longtemps de la *Critique de la raison pratique*, il l'adapta aux besoins de la démocratie moderne dans des conférences faites à Genève, qu'il appelait ses *Sermons laïques*. Ce livre eut peu de retentissement et il est, certes, de peu de valeur ; mais les idées qu'il préconise n'en ont pas moins fait leur chemin, en devenant bien plus fausses qu'à leur origine. Je remarque, du reste, que toutes les doctrines perverses qui ont eu cours au sein de notre troisième république et qui, en réalité, la gouvernent, nous sont venues d'hommes médiocres, mais fanatiques. Et c'est ce fanatisme, mis au service de leurs idées, qui en a assuré le succès.

Quoiqu'il en soit, le moralisme de Barni se présenta tout d'abord sous des formes que l'on estimerait, aujourd'hui, beaucoup trop conservatrices. Comme Kant, il gardait toutes les sanctions de la loi morale, y compris Dieu lui-même, qui apparaissait comme le couronnement nécessaire du susdit moralisme. Mais la grande innovation de Barni, ou plutôt de Kant, c'était de faire reposer tout ce moralisme sur la raison pratique, érigée en maîtresse impérieuse et infaillible, aux arrêts de laquelle tous devaient se soumettre. C'est ce que l'on appelait l'*impératif catégorique*. L'homme *tout seul* s'oblige ainsi lui-même, trouve en lui et *en lui seul* la *raison* de ses devoirs, *la racine unique* des obligations qu'il consent à reconnaître, la règle de ses actes et la loi de sa vie. L'homme étant partout le même, cette loi prend dès lors un caractère universel : « Pense et agis toujours, avait dit Kant, de telle façon que ta maxime et ton caractère puissent servir de modèle à l'humanité tout entière. » Dès lors

une sociologie devait sortir de là, on le croyait du moins, en même temps qu'une morale individuelle; et c'est cette sociologie dont Barni dessinait les grandes lignes dans ses *Sermons laïques*, dont la préface est datée de Genève 1868. On était quasi à la veille des terribles événements politiques qui devaient bouleverser la France, et ouvrir nos frontières aux idées allemandes qui se sont établies à demeure au milieu de nous.

Kant et Barni n'étaient que des inconséquents, des illogiques, trop prudents ou trop peureux pour aller jusqu'au bout de leurs principes. Si l'homme est à lui-même sa loi, la raison première et dernière de toutes ses obligations et de tous ses actes, que vient faire ce Dieu placé à l'extrémité de cette construction logique comme un simple postulat dont on peut, en définitive, se passer ? Vous avez fait abstraction du Dieu créateur de la vie ; s'il faut vous en croire, la raison théorique pourrait seule se livrer légitimement à la recherche de nos origines. Mais d'après vous aussi, cette raison théorique est absolument incapable d'arriver sur ce point à aucune certitude. Le principe de la vie se dérobe à toutes nos investigations; nous sommes obligés dès lors de chercher la loi de la vie dans la vie elle-même, et la voici d'après Guyau, l'auteur de la *Morale sans obligation et sans sanction* : « Maintenir, accroître, intensi-« fier la vie, tout est là. Depuis le premier tressaille-« ment de l'embryon dans le sein maternel jusqu'à la « dernière convulsion du vieillard, tout mouvement « de l'être a eu pour cause la vie et son évolution ; « cette cause universelle de nos actes, à un autre point « de vue, en est l'effet constant et *la fin.* » Ne cherchez rien au delà, par conséquent ; « vous ne trouveriez qu'un monde idéal, sur lequel personne n'est d'accord ». Dieu n'est plus qu'une hypothèse que chacun peut concevoir comme il lui plaira. Qu'on en tire, si

l'on veut, une règle de conduite ; mais, observe Guyau, « cette loi étant une simple conséquence de mon hypo- « thèse, je n'y suis rationnellement obligé qu'aussi « longtemps que l'hypothèse me paraît la plus proba- « ble ; la plus *vraie*, *pour moi*. On obtient ainsi une « sorte d'impératif rationnel et *non catégorique*, sus- « pendu à une hypothèse. » (*La Morale sans obligation et sans sanction*, p. 164.)

Cet impératif *hypothétique* de Guyau semble être la contradiction de celui de Kant ; en réalité, celui-ci a engendré celui-là.

C'est ce qu'a montré, sans y songer peut-être, l'éditeur, le panégyriste et le beau-père de Guyau, M. Alfred Fouillée, dans l'ouvrage le plus curieux peut-être que nous ayons sur le moralisme ; il est intitulé : *Critique des systèmes de morale contemporains*.

Alfred Fouillée est, comme Guyau, un grand démolisseur ; de tous les systèmes qu'il passe en revue, aucun ne tient debout, pas plus celui de Littré et de Taine que celui de Vacherot ou de Renouvier, ou bien encore celui de Schopenhauer. A plus forte raison la morale spiritualiste, ou encore la morale esthétique et mystique seront-elles repoussées. Mais Fouillée réserve ses coups les plus redoutables pour la morale kantienne, à laquelle il consacre un tiers de son fort gros volume. Toutes les parties du moralisme kantien sont soumises à une dissection rigoureuse, et toutes se dissolvent sous le scalpel de l'implacable critique. Ce dernier a, bien entendu, son système, qu'il essaiera de substituer à tous les autres, celui des *idées-forces ;* mais nous pouvons lui prédire un sort pareil à celui de tous les précédents. L'édition du livre de M. Fouillée, que nous avons sous les yeux, est de 1893 ; les élucubrations sur la morale, qui ont paru depuis, sont très nombreuses et d'apparences variées. Le fond demeure à peu près le même; s'il s'est développé, je n'ose dire, en-

richi, c'est sur un point que nous toucherons avant de finir, le déterminisme (1).

***

De ces entassements de systèmes se détruisant les uns les autres, se dégagent au moins trois ou quatre morales, qui s'entremêlent, de manière à devenir plus malfaisantes encore. La première qui se présente à nous, c'est la morale du plaisir.

Rappelons que, pour tous ces philosophes moralistes, il n'y a pas de Dieu dont l'existence nous soit absolument assurée. Y a-t-il une âme ? oui, mais comment est-elle faite ? nous n'en savons rien ; c'est le Noumène de Kant, et dès lors rien ne nous empêche de la concevoir comme bon nous semble. Ce qui est certain, c'est que nous avons un principe vital comme le chien ou un animal quelconque ; seulement il est doué de propriétés un peu différentes, qu'il est de mode d'appeler supérieures. Pour ce motif sans doute nous nommons morale, la loi qui dirige notre action vers un but.

Les êtres vivants, à quelque espèce qu'ils appartiennent, recherchent ce qui satisfait leurs appétits, car cette satisfaction elle-même engendre une émotion agréable, un plaisir. La jouissance, le plaisir, voilà donc la loi de la vie, le résumé de toute la morale qui s'intitule hardiment, ou plutôt simplement, la morale du plaisir.

D'autres, plus sages que les partisans de la morale du plaisir, nous feront observer que, si dans l'homme il y a des instincts bons, des appétits honnêtes, il en est aussi de mauvais et de déréglés, absolument nuisibles aux sujets eux-mêmes qui en sont affectés, et que par suite il n'est pas possible de leur permettre, encore

(1) On pourrait consulter sur ces élucubrations plus récentes l'opuscule de M. Franon : *Les Fondements du Devoir*.

moins de leur promettre toute satisfaction. Les tenants de la morale du plaisir répliqueront, sans doute, que tout cela est affaire d'appréciation purement subjective. Dès lors que ces instincts réputés mauvais appartiennent à la nature, et en sortent d'une façon incompressible, pourquoi les appelez-vous mauvais et voulez-vous les comprimer ? Donnez-leur, au contraire, de l'élan et de la liberté ; laissez-les chercher leur satisfaction ; ils s'apaiseront d'eux-mêmes quand ils l'auront trouvée, et cesseront immédiatement de paraître dangereux.

Abstenons-nous de dirimer ici cette controverse, qui n'est pas près de finir, et disons que les adversaires de la morale du plaisir lui opposent celle de l'*utilité*. Poursuivre ce qui est utile, ce qui accroît et intensifie sa vie, voilà tout l'homme ; il n'a ici-bas aucune autre obligation. A première vue cela semble plus acceptable, disons plutôt, moins abject que la théorie des jouisseurs ; mais les difficultés s'accumulent sitôt que l'on en vient à l'application. Comment discerner dans la multiplicité et la complexité des choses, celles qui sont réellement utiles ? Qui fera ce discernement et surtout d'après quel *criterium* sera-t-il fait ? Si vous abandonnez à chacun, et il le faudra bien, je crois, d'après le système, la faculté de se créer ce *criterium*, le plus grand nombre le tireront de leurs appétits, de leurs convoitises ; et nous voilà retombés dans la morale du plaisir.

De plus, ne craignez-vous pas que ce qui est utile à l'un ne devienne, par le fait même et vu l'âpreté de la recherche, nuisible au voisin. Les biens de ce monde ne sont point infinis et s'amoindrisseut en se partageant. Avec le fond d'égoïsme qui est en chacun de nous, n'est-il pas à prévoir que les uns accapareront tout ou à peu près tout et ne laisseront rien aux autres ? Et ainsi la morale utilitaire deviendrait, par une sorte de

dérisoire fatalité, la plus antisociale qui se puisse imaginer.

On y a pourvu ou essayé d'y pourvoir par la création d'une troisième morale, greffée sur l'instinct altruiste qui s'oppose à l'instinct égoïste dont nous parlions tout à l'heure. Je le reconnais, les deux instincts se rencontrent dans la nature. La philosophie spiritualiste dit, dans un meilleur français, que l'homme est un être social, qu'il a besoin de la société pour naître, pour grandir et pour vivre. Afin de mieux l'adapter à son milieu, le Créateur a mis en lui des inclinations généreuses, *altruistes*, si vous tenez à ce mot, qui le portent à avoir souci des autres. L'expérience de chaque jour démontre cependant que, par suite d'une révolution morale, dont il serait prématuré de parler ici, l'altruisme dans l'être humain est toujours vaincu par l'égoïsme, à moins qu'il ne soit secouru contre ce dernier par une force étrangère et supérieure. Cette force supérieure a créé, dans le monde, et y maintient encore le seul altruisme efficace, qui s'appelle la charité chrétienne. Abandonnez-vous à ses propres faiblesses, l'altruisme purement naturel ; lui aussi ne reconnaissant d'autre loi que celle qu'il lui plaira de se donner, reculera devant les sacrifices que nécessite toujours le service des autres. Bientôt il sera dévoré par l'égoïsme, qui demeurera seul et absolument triomphant.

La morale de l'altruisme est très décorative, elle sert beaucoup à faire accepter les autres en se vantant de les compléter; au fond, et en réalité, elle ne fait que couvrir leurs misères et leurs vices, en demeurant la plus nulle et la plus inefficace de toutes.

Il en est une dernière qui absorbe, si je ne me trompe, toutes les précédentes ; elle dit équivalemment : laissez donc se développer tout à leur aise, et sans distinguer entre eux, tous les instincts naturels. Vous aurez ainsi

l'homme parfait, intégral, beau de la beauté de la force. Il sera comme le lion au désert ; l'évolution nous conduit là, que vous le vouliez ou non. Tout à l'heure on parlait de sacrifices pour constituer la morale sociale. Ici encore il faudra des sacrifices, non pas le sacrifice de soi, mais le sacrifice des autres, celui des faibles, des impotents, des miséreux. L'humanité ne progresse que par une sélection qui s'opère d'elle-même ; la vie et la force vont à ce qui est fort et vivant. Ainsi se perfectionnent toutes les espèces, en laissant leurs déchets sur la route qu'elles ont suivie. L'humanité n'échappe pas à cette loi ; qu'elle élimine donc, sans s'arrêter à des sensibleries injustifiées, les mal nés, les contrefaits et les infirmes. C'est le seul, ou du moins le meilleur moyen d'accroître et d'intensifier sa vie, comme le veut Guyau.

Ainsi la morale, sans obligation ni sanction, aboutit au triomphe, à la déification de la force ; elle rejoint celle de Nietzsche ; toutes les deux contribuent à créer le surhomme, la belle bête humaine, fière et forte, orgueilleuse et féroce, rugissant de joie en dépeçant ses victimes, perdue dans la pleine et enivrante satisfaction de toutes ses passions et de toutes ses convoitises, en dehors de tout frein moral et religieux. On s'en est débarrassé en lui substituant une autre contrainte qu'il nous faut caractériser *le déterminisme.*

II. — Le déterminisme

Ce qui tend à se dégager du fond de toutes ces philosophies dites morales, c'est une sorte de monisme matérialiste, à formes équivoques et incertaines qui se

modifient un peu au gré de chacun. Nous parlions plus haut du principe vital du chien, dont l'âme humaine se distingue, sans doute, mais par de simples propriétés, bien plutôt que par la substance. La raison en est facile à trouver, c'est qu'en réalité il n'y a qu'une substance, si ce mot est encore de mise, la matière ; l'esprit ou ce que nous nommons ainsi, est une des manifestations, la plus haute peut-être, des forces contenues dans cette matière. L'univers est un immense mécanisme, dont les énergies ne varient jamais, mais se déplacent sans cesse ; c'est ce que la physique appelle la permanence des forces et la loi des mouvements. Tout ce qui se produit dans le monde s'explique par cette courte formule.

Il est bien évident que, dans ce mécanisme, tout est fatalement déterminé ; telles conditions étant données, les phénomènes prévus parce qu'ils en sortent habituellement, se reproduisent. Il en doit être ainsi, nous le reconnaissons volontiers, pour tout ce qui appartient au monde purement physique, matériel. Mais nous nous séparons absolument de nos moralistes philosophes, lorsqu'ils essayent de confondre le monde moral, règne de la liberté, avec ce monde physique et ce mécanisme purement et exclusivement matériel.

Avouons-le, ils ne sont que conséquents avec eux-mêmes : si l'âme n'est qu'un des aspects, l'une des formes de la matière, pourquoi échapperait-elle à la loi qui la régit ? Pourquoi cette loi de la nécessité ne s'étendrait-elle pas à la manifestation de ces énergies mentales ou plutôt morales, si supérieures soient-elles ? Et ainsi tous nos actes seraient déterminés ; plus de libre arbitre, ni de loi morale, ni d'actes moraux d'aucune sorte, plus de vertus ni de vices au sens habituel et vrai de ces mots ; plus de mérites ni de démérites ; toute responsabilité a disparu avec la liberté. Et sans liberté ni responsabilité, aucune religion ne saurait

même se concevoir, encore moins le christianisme avec la perfection qu'il requiert de ses plus fidèles sectateurs, ni même avec la pratique de ses commandements essentiels, conditions des éternelles récompenses qu'il promet à tous. C'est de plus l'effondrement de tout l'ordre social, tel qu'il a été conçu jusqu'ici ; je vois bien que l'on fait de suprêmes efforts pour en sauver au moins les apparences et même les bénéfices ; mais ce que je crois voir encore mieux, c'est qu'on n'y réussira aucunement.

Pour les esprits distraits ou superficiels qui sont le plus grand nombre, la psycho-physiologie semble apporter un appoint considérable au monisme matérialiste. Ce n'est là qu'un trompe-l'œil, une apparence sans réalité.

L'anatomie physiologique a fait, sans doute, des expériences très délicates et très curieuses qui iront se précisant de plus en plus ; elle a constaté que les circonvolutions ou cellules de la substance cérébrale servaient, les unes à la formation des images, les autres à celles des émotions, d'autres encore à celle des volitions ; ce sont là autant d'éléments qui entrent dans la trame de notre vie psychique et la constituent en partie. Lorsque, par des moyens très connus, on anesthésie ou l'on insensibilise tel lobe du cerveau, l'opération mentale dont il est l'instrument cesse de se produire, et il n'y a rien de plus naturel. De plus, l'anatomie physiologique croit avoir découvert des centres d'association, ou comme des noyaux vers lesquels convergent les activités des cellules séparées. Enfin ces centres d'association sont reliés entre eux par des fibres de raccordement qui harmonisent leur action respective et l'unifient. De là l'ordre de notre vie mentale. Or, comme tout cela s'opère mécaniquement, ajoute le monisme, comme tout procède de la substance cérébrale, ainsi que le prouve la suspension de tous les faits

psychologiques par l'insensibilisation de ses différents lobes, nos actes réputés volontaires et libres sont déterminés à la manière des autres phénomènes physiques, matériels, qui se produisent sous nos yeux. La liberté n'est qu'un leurre, une pure illusion, dont nous aimons à nous repaître pour grandir notre importance. Nous croyons nous différencier ainsi des autres rouages du mécanisme universel qui nous emporte tous, et dont l'ordre réputé moral n'est qu'une simple dépendance. En d'autres termes, le monisme matérialiste nous tient à peu près ce langage : Vous voyez ce piano sur lequel s'exécutait tout à l'heure une symphonie qui vous a ravi ; admirez la sensibilité de chacune de ses touches ; il suffit que vous en approchiez le doigt pour qu'immédiatement elle cède à votre pression et qu'elle rende un son toujours le même, toujours harmonieux et toujours exact. Si vous l'insensibilisiez par un moyen quelconque, je veux dire, si vous produisiez un détraquement, si léger soit-il, dans le ressort qui la fait se redresser et vibrer ; immédiatement le son produit par elle serait arrêté absolument ou faussé et altéré.

De plus remarquez les rapports secrets qui existent entre elle et les touches voisines ou éloignées ; toutes sont reliées, elles aussi, par des fibres de raccordement ; leurs rapports sont si bien établis que les sons produits par toutes et chacune s'harmonisent entre eux et forment le concert que vous venez d'entendre. Bien plus, ce concert peut varier indéfiniment ; il suffirait pour cela que les parties du clavier fussent mises en mouvement d'autres façons. Il est évident que toutes ces harmonies sortent du clavier lui-même, sont produites par lui, que tout cela s'opère mécaniquement, d'après des lois fatales: telle pression est exercée, telle note se fait entendre ; c'est le déterminisme le mieux ordonné, précisément parce qu'il est purement et exclusivement mécanique ; n'y cherchez pas autre chose.

Tout au contraire, répondrons-nous, le moment est venu d'y chercher autre chose, je veux dire l'exécutant derrière l'instrument d'exécution et, plus loin encore, derrière l'exécutant, le maître compositeur, Bethoven ou Mozart, le véritable, le très intelligent et très libre auteur de la symphonie entendue. Le déterminisme est dans le mécanisme qui a servi à l'exécution ; mais le choix très étudié, très approfondi et très libre est dans l'âme de l'artiste compositeur et du virtuose qui traduit sa pensée.

Le cerveau, c'est le clavier tel qu'il est sorti des mains du fabricateur souverain, le Créateur de l'homme lui-même. Supposons un instant qu'il n'y ait là rien que de mécanique. Pour faire jouer ce clavier, il faudra cependant le principe intelligent et libre qui lui est si étroitement uni. Et l'étroitesse de cette union est telle qu'elle rend défaillante et inexacte la comparaison employée tout à l'heure. L'âme a besoin du cerveau pour l'élaboration de ses propres pensées, de ses volitions ou résolutions, des impressions qui agitent sa surface. Les lobes de ce cerveau viennent-ils à être paralysés par quelques influences étrangères, les fonctions normales de l'âme sont entravées, comme le seraient celles de l'artiste qui manquerait d'instrument. Mais cela n'empêche que l'âme ne garde intactes, dans ses profondeurs intimes, ses facultés essentielles de penser et de vouloir et, sitôt que l'obstacle extérieur sera enlevé, ces facultés reprendront leurs opérations, dans lesquelles elles mettront leur liberté native. Bien plus, cette liberté est tellement inhérente à l'acte humain, complet et délibéré, que l'on n'y peut plus discerner la participation purement mécanique de la substance cérébrale : c'est le composé humain qui pense, qui veut et qui agit ; et il porte dans son action tout entière la liberté dont il est doué. Ces quelques considérations suffisent pour démontrer que les cons-

tatations anatomiques sur la nature et le fonctionnement du cerveau n'entament ni la spiritualité de l'âme ni son libre arbitre.

Le déterminisme prend deux autres formes : il est encore physiologique et même intellectualiste : il se donne comme l'application des lois de la vie considérée sous ce double aspect.

Voyons ce qu'il en est.

Kant, et c'est là le point le plus ténébreux de sa ténébreuse philosophie, avait placé dans les profondeurs insondées et insondables de l'âme, du noumène, pour parler son langage, une liberté qu'il appelait intemporelle. Mais chose singulière, cette liberté intemporelle, antérieure à notre vie d'ici-bas, et qui suppose la préexistence de l'âme, engendrait le déterminisme de tous nos actes temporels. Nous avions été libres autrefois, avant de paraître et d'agir dans ce monde ; aujourd'hui nous ne le sommes plus, tous nos actes sont déterminés.

Je ne m'arrêterai pas à discuter ces fantaisies que j'estime peu philosophiques.

Ses disciples, j'entends par là ceux qui se réclament de sa philosophie, de la raison pratique, ne l'ont point suivi dans sa théorie de la liberté nouménale ou intemporelle. Eux aussi, cependant, gardent une sorte de noumène, ce qu'ils appellent la subconscience ou la conscience subliminale qu'ils opposent à la conscience claire et vive. Ils entendent par là le tréfond de nos facultés où s'amassent impressions, souvenirs, sensations, le tout vague, confus, inaperçu et même insoupçonné et se mêlant à nos instincts naturels, à ces tendances et à ces passions multiples et, dans une certaine mesure, diverses selon les individus. C'est comme un entassement de la matière première qui, sous l'effort d'une élaboration consciente et réfléchie, entrera en se transformant dans nos pensées, dans nos volitions et nos actes délibérés.

Dans ce subconscient dont je ne nie pas l'existence, à charge de l'expliquer autrement qu'eux, les moralistes que je combats, placent tout le contraire du libre arbitre intemporel de Kant, le déterminisme, ou plutôt les causes physiologiques qui le produisent et qui, après l'avoir produit, l'introduisent dans notre vie consciente. C'est là, si je ne me trompe, tout le déterminisme physiologique. Dans ce subconscient où rien n'est délibéré, disent-ils, il y a de telles passions, des instincts si violents par leur nature même, que s'ils viennent surtout à être surexcités par quelques influences extérieures, ils emportent tout. On dirait ces courants océaniques qui se forment on ne sait où ni comment, à d'insondables profondeurs, jaillissent tout à coup à la surface, traversent les mers, passent de l'une à l'autre, et les agitent jusqu'aux extrêmes confins du monde. Pareils phénomènes se produisent dans l'atmosphère ; on ne leur résiste pas, on s'y abandonne et on s'en sert. Les grands vaisseaux qui vont en Amérique ne remontent pas le Gulf-Stream, mais l'utilisent lorsqu'ils en reviennent.

Ainsi en est-il dans la vie morale : des profondeurs du subconscient s'échappent les grandes passions qui emportent toutes les vies, par la vertu d'un déterminisme qu'il est bien inutile de vouloir arrêter.

Les plus subtils et les plus dangereux parmi ces théoriciens vont plus loin encore : voyez, nous disent-ils, le tissu de votre vie intellectuelle, vos pensées les plus étudiées et les plus réfléchies, celles qui vous fournissent les motifs derniers de vos résolutions et de vos actes; mais c'est là surtout que se remarque l'absence de liberté. D'après votre philosophie spiritualiste, vous chrétiens et catholiques, vous ne créez ni l'objet de votre pensée, ni par suite, votre pensée elle-même. Tout cela s'impose à vous. Or, c'est votre pensée qui vous fournit le motif de votre action et qui, par consé-

quent, la détermine. Vous croyez choisir entre deux motifs qui se présentent à vous, votre choix est illusoire; le plus pressant, ou du moins celui qui vous semble tel, pèse sur votre volonté d'un poids plus considérable et l'emporte. C'est là ce qui constitue le déterminisme intellectuel.

Toute cette psychologie nous semble très défectueuse. Et d'abord elle établit entre nos facultés une sorte d'antagonisme, qui n'existe pas du tout, et ne se remarque jamais dans aucun de leurs exercices normaux et légitimes.

Parce que mon esprit m'offre, dans une lumière nette et précise, un motif beaucoup plus que suffisant, disons, si vous voulez, impérieux à un degré suprême, de poser tel acte et que, de fait, je m'y décide, vous prétendez que mon acte est contraint. Où avez-vous vu cela ? Moi, je prétends qu'il est très libre, très volontaire, d'autant plus libre et plus volontaire qu'il est plus réfléchi et plus délibéré. Et c'est mon sens intime qui me le dit, l'introspection des ressorts cachés de mon libre arbitre, de ses élans, j'oserais dire, de ses spontanéités. Je pose cet acte, je fais cela, parce que je le veux, et je le fais avec d'autant plus d'amoureuse spontanéité, que je me sais et que je me sens libre de le faire ou de ne le pas faire.

Il y a une relation, dites-vous encore, entre mon acte et la pensée qui, elle, n'était pas libre ; la perception de son objet a été le motif que j'ai eu d'agir.

Je le crois bien ; mais en quoi cette relation opprime-t-elle ma liberté ? Elle la sert, au contraire. D'après votre système, l'acte libre serait un acte sans raison ni motif, un acte fantaisiste ou déréglé, l'acte d'un étourdi, d'un déséquilibré ou d'un fou ! Non, Dieu a mis plus d'harmonie entre les facultés humaines ; ma raison ne gêne point ma liberté; elle l'éclaire, elle la sert, et voilà tout.

Mais j'ai une autre preuve, plus convaincante encore : il arrive parfois dans ma vie la plus consciente et la plus réfléchie, que ma raison me présente des motifs d'agir tout à fait séduisants et impérieux, si impérieux qu'ils semblent, considérés sous certains aspects, supérieurs à tous les autres. Ma raison me dira, par exemple, qu'il est de mon intérêt de poser tel acte qui n'est pas de soi essentiellement mauvais, de faire telle démarche obséquieuse auprès de certain personnage dont les faveurs me seraient assurées. Et cependant cette démarche, je ne la ferai pas, je ne veux pas la faire ; ma liberté se redresse contre ma raison raisonnante et trouve en elle-même, dans le sentiment de ce qu'elle vaut, de sa dignité propre, un motif qui l'emporte sur tout le reste; j'affirme cette liberté en ne posant pas l'acte en question. Affaire de sentiment, direz-vous. Oui, si vous voulez, mais qui du coup nous jette hors du déterminisme intellectuel que je critique en ce moment.

J'irai plus loin : le déterminisme intellectuel prétend que la pensée n'est pas libre, qu'elle ne crée pas son objet, mais qu'elle le subit ; je ne suis pas libre, par exemple, de penser que deux et deux font cinq et que l'hypocrisie est égale à la vertu.

Très bien, quand il s'agit de ces évidences « contraignantes », comme celles que l'on énonce ; mais en combien de circonstances il n'en est point ainsi. Ce n'est pas moi cependant qui voudrais affaiblir la réelle objectivité de toutes nos certitudes, au profit d'un subjectivisme que j'ai toujours combattu. Non, certes, nous ne créons point, au gré de nos fantaisies, l'objet de nos perceptions soit sensibles soit intellectuelles. Les choses subsistent en dehors de nous et sans nous; mais si elles sont dangereuses et que nous ayons, comme cela arrive si souvent, une sorte de pressentiment instinctif qu'il en est ainsi, ne pourrons-nous en distraire notre

esprit et nos sens, nous soustraire préventivement à leur influence, empêcher la pensée ou la sensation de se former, et écarter ainsi le motif ou le mobile qui déterminerait l'acte mauvais. J'ébauche en ce moment la théorie très simple de la lutte morale, au sein de laquelle se trempent et s'affermissent les cœurs généreux et les saints.

Ce sont ces derniers qui, par leur sainteté même, sont les défenseurs de la liberté morale et les ennemis triomphants du déterminisme, aussi bien du déterminisme intellectuel que du déterminisme physiologique.

Ces courants passionnels que l'on nous montrait sortant de la conscience subliminale, mais ils sont faits de toutes nos capitulations et de toutes nos défaillances antérieures. Ces instincts mauvais, dont nous connaissons la véritable origine, ne deviennent si impérieux que parce qu'on leur a obéi et dans la mesure même où on leur a obéi. Les excitations du dehors sont elles-mêmes très librement accueillies ; on n'a pas su et l'on n'a pas voulu établir autour de soi un rempart protecteur, fait de vigilance chrétienne et de prudente austérité. La conjonction s'est opérée entre les ennemis du dedans et les ennemis du dehors, entre les passions intimes et les séductions extérieures, et le libre arbitre a été étouffé sous l'étreinte de ces éternels conjurés. Il y a alors déterminisme dans les actes mauvais qui s'appellent et s'enchaînent en une sorte de progressivité diabolique ; mais ce déterminisme a été voulu, et celui-là même qui en est aujourd'hui victime en fut hier le créateur. Sa responsabilité d'hier demeure intégrale ; celle d'aujourd'hui est diminuée dans une proportion qu'il est difficile de mesurer exactement ; additionner l'une à l'autre est une opération fort délicate dont Dieu seul est chargé, et qu'il exécutera au jour des justes rétributions où chacun de nous recevra le salaire de ses œuvres.

En attendant, le déterminisme sous sa triple forme, mécanique, physiologique et intellectuelle, a été inventé pour débrider la bête humaine et mettre à l'aise ses instincts les plus malfaisants, qui s'abriteront sous cette prétendue nécessité. Avec cette théorie, on mêlera, dans la pratique et selon l'occurrence, la morale du plaisir et la morale utilitaire. Celle-ci semble-t-elle un peu trop compromettante et ses agissements trop osés et trop brutaux, on fera appel à l'altruisme, chargé, croit-on, de faire prédominer les intérêts sociaux sur tout le reste. Quoiqu'il en soit, on arrivera fatalement, sous la poussée naturelle et incompressible du déterminisme, à la morale de Nietzsche, au triomphe de la force que l'on considérera comme le triomphe de l'altruisme lui-même. Je trouve cette marche très logique ; c'est la progression dans le faux et le mal.

L'esprit public s'y fait, s'y habitue, ou comme l'on dit encore, il s'y adapte et ne trouvera bientôt plus à tout cela rien que de fort légitime. Ainsi s'est formée une *mentalité* nouvelle, contemporaine, dont il serait assez difficile de dénombrer tous les aspects. Le plus inquiétant, au point de vue qui nous occupe, c'est même chez les meilleurs l'atténuation du sentiment de la responsabilité. Pour apprécier et juger un acte, on ne regarde plus ou presque plus la loi morale, la loi divine et éternelle qui devait le régir et dont il est la violation. Nous parlons ici évidemment d'un acte mauvais. On considère exclusivement les conditions dans lesquelles il a été posé, conditions extérieures et conditions psychologiques. Ces dernières sont de nuances fort imprécises ; chacun les devine à sa manière. Le sujet agissant s'en rend-il lui-même bien compte ? Ce n'est pas tout, on jettera un regard rétrospectif sur la série des dispositions psychologiques qui ont précédé et préparé l'acte délictueux. Une préoccupation secrète préside à cet examen, atténuer la responsabi-

lité du sujet. Les mouvements de son libre arbitre ne sauraient être saisis en eux-mêmes ; c'est tout ce qu'il y a de plus mystérieux ; les circonstances au milieu desquelles ils se produisent sont très saisissables au contraire. La relation entre celles-ci et ceux-là est certaine, évidente même ; on en conclut qu'elle est déterminante et le sujet est déchargé d'autant. Sa responsabilité s'atténue dans la mesure où l'on explique son acte ; si bien qu'avec cette méthode, un acte expliqué est un acte justifié.

Qu'on le veuille ou non, c'est là une destruction absolue de toute moralité. A la morale proprement dite qui consistait tout d'abord dans l'étude et la connaissance de la loi divine, naturelle et positive, s'appliquant à nos actes, à tous nos actes, vus dans leur concret et sans exclusion, bien entendu, des conditions dans lesquelles ils se posent, a succédé ce que l'on appelle la science des mœurs. Et dans le langage philosophique contemporain, c'est quelque chose de très différent. La science des mœurs consiste à prendre connaissance des actes humains dans les conditions psychologiques et autres que je viens de décrire, en dehors et abstraction faite de toute loi morale. C'est une série de simples constatations ; aussi cette prétendue science est-elle une science de pure observation, sans aucune préoccupation métaphysique.

Nous verrons plus tard les conséquences qui en sortent.

CHAPITRE III

La Déchristianisation : Le Naturalisme scientifique.

I. — Le Naturalisme scientifique

Un professeur universitaire, esprit lucide et synthétique, nous décrivait récemment dans un opuscule remarquable [1] la sphère propre de la science, ou plutôt des sciences, au sens moderne de ce mot. Cinq ou six de ces sciences se chargent, à elles seules, d'expliquer l'univers ; c'est l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie, la physiologie et la psycho-physiologie. Leurs procédés sont l'observation et l'expérimentation ; leur but est de constater uniquement les phénomènes, d'étudier la façon dont ils se produisent et les lois qui les régissent. Lorsque certaines de ces sciences, celles que l'on appelle expérimentales, sont parvenues à découvrir ces lois, elles deviennent maîtresses des forces naturelles elles-mêmes et peuvent reproduire à volonté les phénomènes qui n'en sont que l'application. On le voit bien pour la vapeur et l'électricité, par exemple, ces deux grandes forces qui, captivées par la science, mettent en mouvement toutes nos machines industrielles, transforment ainsi les produits bruts de notre sol et les font servir à nos besoins.

La science proprement dite, ou les sciences naturelles ont donc un champ immense et ont réalisé des merveilles. Cela les a rendues très orgueilleuses et les a portées à sortir du domaine où elles auraient dû se renfermer.

---

[1] *Le Malaise de la pensée philosophique*, par M. Cresson

J'entends bien qu'elles se vantent d'ignorer tout ce qui ne tombe pas sous l'observation directe, ou ne peut devenir l'objet d'une expérimentation ; et c'est pour ce motif qu'elles se disent positives ; le reste ne compte pas.

Ce n'est là qu'une feinte, ou, si vous aimez mieux, une attitude, que la curiosité propre à l'esprit humain ne permet pas de garder longtemps.

Prenons pour exemple la psycho-physiologie, qui a comme objet d'observation nos pensées, nos volitions ou résolutions, toutes les impressions si diverses que l'introspection découvre en nous-mêmes. Ces pensées, volitions et impressions de toutes sortes, ont un sujet, notre âme, ou plutôt notre âme et notre corps, deux substances au lieu d'une, mais si étroitement unies qu'elles ne forment qu'un seul être, un seul sujet, le composé humain. D'où viennent ces deux substances ? Quelles sont-elles et comment expliquer leur entrelacement et leur compénétration ?

De plus, tous ces phénomènes psychologiques, pensées, volitions, etc... se produisent d'après des lois. Mais d'où viennent ces lois ? Qui les a établies et quelle puissance les maintient en un perpétuel exercice ?

Tout autant de questions qui échappent aux sciences positives ou expérimentales, mais qui relèvent d'une autre, plus élevée précisément parce qu'elle s'occupe des substances et des causes, des origines et des fins, je veux dire la métaphysique.

Ici éclate un conflit irréductible ; les sciences expérimentales, dans l'enivrement de leurs découvertes, refusent à toutes les autres branches des connaissances humaines le nom même de sciences, parce que, disent-elles, « ces autres connaissances ne sauraient engendrer cette certitude dont elles-mêmes ont le monopole. La métaphysique en particulier, est tout au plus capable d'échafauder des hypothèses sur les substances et les

causes ; mais ce n'est pas là de la science proprement dite ».

Ces affirmations sont absolument gratuites ; elles ne reposent sur aucune preuve. Or, nous ne nous sentons nullement obligé de nous incliner devant le physicien ou le chimiste qui nous déclare tout uniment qu'en dehors de ses cornues et de son laboratoire, rien n'est accessible à notre esprit.

Au moment même où il articule cet oracle, je sens dans mon âme, au fond de ma conscience, des vérités morales qui éclairent ma conduite et dirigent ma vie. Ce sont comme autant de principes dont la clarté est si évidente que je ne saurais en douter. Elle me montre, par exemple, qu'entre le bien et le mal existe une différence irréductible, et que l'un et l'autre ne se sécrètent point nécessairement de je ne sais quelle glande cachée, comme la bile sort du foie, mais que tous deux sont le produit du libre arbitre.

Lorsque je viens à réfléchir à certains principes d'ordre spéculatif, j'éprouve la même impression ; bien persuadé, par exemple, que rien, en ce monde contingent, ne subsiste sans cause, et que toute cause renferme, sous une formalité supérieure habituellement, toutes les qualités remarquées dans son propre effet. Ces deux assertions sont en un si parfait accord avec ma raison bien et dûment consultée, qu'il me serait impossible de les révoquer en doute, sous peine de renier ma raison et d'opérer sur moi-même une sorte de suicide intellectuel.

Et rien en tout ceci qui ne soit très normal, très naturel. Dieu n'a pas voulu nous emprisonner dans ce monde physique ; notre âme est trop grande et trop haute pour y tenir tout entière ; elle le dépasse et veut vivre moralement et intellectuellement d'une vie pleine et supérieure à la vie des sens. Deux facultés lui ont été données à ce dessein, la conscience et la raison au plus

haut sens de ce mot, et c'est au fond de ces deux facultés que nous trouvons les principes dont nous parlions tout à l'heure.

Les sciences expérimentales faussées et dénaturées ont la prétention d'amputer ces deux facultés : cela fait, elles nous déclarent que l'être humain ainsi mutilé est incapable de spéculer sur les substances et les causes, sur les origines et les fins, incapable de résoudre ces hauts problèmes qui relèvent de la métaphysique et ces questions d'ordre pratique qui relèvent de la conscience.

C'est que ces sciences se sont mises au service du rationalisme et de l'incrédulité qui les ont perverties en leur annexant une sorte de métaphysique à l'envers, que M. Cresson appelle le *naturalisme scientifique*. Ce naturalisme aux apparences scientifiques rejoint, sur tous les points importants, le moralisme philosophique dont nous avons parlé dans notre précédente étude ; et ces deux puissances ainsi unies marcheront ensemble à l'assaut de toutes les vérités morales et religieuses dont le monde a jusqu'ici vécu : Dieu, l'âme et sa spiritualité, notre dépendance à l'égard du Dieu Créateur, nos fins dernières, la distinction essentielle du bien et du mal, le libre arbitre, les responsabilités qui en découlent, les notions du mérite et du démérite, les récompenses et les châtiments qui en sont les conséquences nécessaires.

Voici comment le naturalisme scientifique procède à la destruction de tout cet ensemble de réalités. Les sciences énumérées plus haut, qui se vantaient de ne jamais sortir de la sphère de l'observation simple ou expérimentale, commencent par franchir d'un premier élan ces limites. Tout d'abord elles faisaient parade d'ignorer les substances ; maintenant elles déraisonnent comme à plaisir sur la substance unique qui, à les en croire, est le principe de tout ce qui est. Nous

voyons poindre à nouveau le monisme que déjà nous connaissons. La vie, si variée et si riche dans ses manifestations, est sortie de la matière brute. Le règne organique, avec tous ses embranchements et la multiplicité de ses espèces, doit être considéré comme le *processus* naturel et nécessaire du minéral. Oh ! sans doute aucune science n'a jamais pu saisir ce passage de l'inorganique à l'être vivant ; on le recule dans le lointain des âges primitifs où nulle observation ne saurait atteindre. Mais le naturalisme pseudo-scientifique n'en sera que plus à l'aise pour ourdir, dans ces lointains si reculés du temps et des espaces, le roman de l'origine des choses [1].

Un autre côté du problème vaudrait la peine d'être exploré. Aujourd'hui la science est ou se prétend en possession des lois de la vie, je veux dire, des lois qui régissent les phénomènes vitaux. Elle a cent fois, mille fois expérimenté les conditions dans lesquelles ces phénomènes se produisent, les réactions qu'ils exercent les uns sur les autres. Si réellement la vie procède de la matière brute, comment se fait-il que le chimiste, par

---

[1] Nous nous trouvons sur tous ces points en parfaite communauté d'idées avec M. Cresson, qui est cependant d'un scepticisme absolu en matière religieuse. Voici quelques-unes de ses appréciations :

« L'esprit du naturalisme est l'esprit d'imprudence et d'affirma-« tion. Donner le naturalisme pour le plus haut résultat de la science, « présenter surtout ses conclusions comme indubitables, c'est donc « une pure gageure : Le naturalisme est un roman à base scientifique, « construit par des imaginations ardentes et sans scrupule scienti-« fique. » (*Le Malaise de la pensée philosophique*, p. 51.)

Ailleurs M. Cresson en fournit les preuves. Ecoutons-le encore un instant : « Quelques exemples suffiront à mettre en lumière ce carac-« tère peu scientifique du naturalisme. Voici d'abord le problème de « l'origine de la vie. La vie est-elle sortie automatiquement de la « matière inorganique ? Y a-t-il eu synthèse vitale, génération spon-« tanée ? La question est, dans le naturalisme, d'une importance « capitale. A vrai dire, le sort même du système en dépend. Si les pre-« mières formes de la vie ne s'expliquent point par une rencontre for-« tuite de circonstances physiques ou chimiques, il faudra, en effet, « supposer, pour rendre compte de leur apparition, l'intervention de « forces qui ne seront pas mécaniques. Tout l'enchaînement de la

exemple, en manipulant de tant de façon cette matière, en lui faisant subir toutes les transformations possibles au fond de ses creusets et à travers ses alambics, n'en ait pas fait jaillir cette vie qui y est comme emmagasinée ?

Bien des fois les chimistes l'ont essayé ; tout récemment l'un d'eux croyait y être parvenu et avoir créé un être vivant ; mais ses collègues et émules se sont empressés de lui démontrer, que ce qu'il avait pris pour de la vie n'était qu'un produit artificiel sans valeur et connu depuis assez longtemps déjà. En sorte que tout est à recommencer.

Le second problème, après celui des origines, c'est le problème plus impérieux et plus angoissant encore, à cause de ses conséquences, des finalités qui se remarquent partout dans cet univers, qui se superposent les unes aux autres et s'acheminent vers une fin suprême, supérieure, plus cachée et plus mystérieuse que tout le reste. Et nous sommes tous entraînés dans ce mouvement général ; où nous conduit-il ? Où allons-nous ?

« doctrine sera brisé. — Or, consultez sur la question un savant biologiste. Demandez-lui s'il y a ou n'y a pas de génération spontanée. « Il répondra sans aucun doute qu'il n'en sait absolument rien. La « génération spontanée, dira-t-il, n'a été constatée jusqu'ici nulle « part. Toutes les fois qu'on a cru la découvrir, des expériences plus « attentives et plus poussées ont démontré qu'on s'était trompé. Ce- « pendant l'impossibilité d'une génération spontanée n'est pas prou- « vée (?). Le sujet est de ceux sur lesquels la science ne peut rien dire « aujourd'hui. Il faut attendre pour en juger. Voilà une réponse scien- « tifique. Mais, de cette réponse, le naturaliste ne veut pas se « contenter. C'est un métaphysicien. — (Oh ! non ! et ici perce le « scepticisme de M. Cresson.) — C'est donc un homme qui ne sait pas « attendre... Les preuves qu'il fait valoir sont plutôt faibles. Pour « mieux dire, il n'y en a pas. » (*Loc. cit.*, pp. 38, 39.)

Sur l'origine de la pensée, sujet que nous avons déjà touché, M. Cresson dit : « Il y a parallélisme entre les mouvements du cerveau « et les représentations de la pensée. Le savant se refuse à rien ajouter, « parce qu'il ne sait rien de plus. Le philosophe naturaliste passe « outre. Il fait de la pensée consciente, la fonction du cerveau. Tout « savant vraiment méthodique le désavouera donc une seconde fois. » (*Loc. cit.*, p. 41.)

Le naturalisme scientifique croit avoir résolu toutes ces questions si compliquées et si graves d'un seul mot : *l'évolutionisme*. Et l'évolution qu'il nous prêche est purement mécanique, faite de hasards heureux, puisque le succès les a couronnés.

Voici à peu près en quoi consiste cette conception : Dans chaque être, fait exclusivement de matière, se cache une force tendant nécessairement à se développer. cela se constate chez les espèces végétales et animales. Les individus appartenant à ces espèces possèdent cette force mystérieuse à des degrés très inégaux. Tous sont contraints d'engager contre les conditions climatériques et extérieures, et aussi les uns contre les autres, la *lutte pour la vie*, ou pour la possession de tout ce qui sert à l'alimenter. Dans cette lutte continue, leurs organes se développent par les exercices qu'elle exige ; ils y acquièrent des habitudes qu'ils transmettent à leurs progénitures. Si bien que celles-ci s'enrichissent de toutes les expérimentations de leurs ancêtres. Il est évident que bon nombre de ces individus, et même de ces espèces, disparaissent vaincus par les plus forts, soit qu'ils aient été moins favorisés par les circonstances ou moins courageux que leurs redoutables concurrents. Mais ces disparitions mêmes servent le progrès ; les races s'améliorent en laissant leurs déchets sur la longue route des siècles. Et au bout de ce *processus*, l'homme est enfin apparu, comme le produit admirable de ces innombrables expérimentations et de ces hasards heureux. Avec ce système, on se passe tout à la fois de Créateur et de Providence ; la cellule primitive les remplace avantageusement. Ainsi parle le naturalisme scientifique.

Les vrais savants, ceux qui ont fait de l'expérimentation rigoureusement scientifique, tiennent un autre langage et jugent très sévèrement cet échafaudage d'hypothèses invérifiées et, qui plus est, invérifiables.

Nous, métaphysiciens et philosophes, nous joignons nos objections aux leurs et nous demanderons tout d'abord au naturalisme prétendu scientifique : Et votre cellule primitive, d'où vient-elle ? c'est toute la question des origines qui reparaît.

Et de plus, pour renverser tout ce *processus* incohérent, servi par ces heureux hasards, qui font sourire tout homme de bon sens, ne suffit-il pas de faire remarquer, après Claude Bernard, que partout où il y a mouvement et progrès, apparaît ce que ce savant appelle l'*idée directrice*. Ces deux mots, l'idée directrice, suffisent pour donner tout de suite à la science elle-même, à toutes les sciences expérimentales, une orientation tout autre. C'est la loi de la vie qui se découvre dans cette brève formule, loi constante, parfaitement intelligible, parce qu'elle est l'expression de la pensée créatrice elle-même. Dès lors il est possible et permis de concevoir un évolutionisme rationnel et même chrétien, en ce sens du moins qu'il ne heurtera aucun dogme catholique. Vous dites que les espèces supérieures sont sorties des espèces inférieures, par un développement normal et sous l'empire de circonstances qui nous sont absolument inconnues. Pure hypothèse, qui me paraît bien peu scientifique. Si pourtant vous admettez que le Dieu créateur a déposé dans ces espèces inférieures des virtualités qui n'ont fait que s'expliciter sous les influences favorables du milieu ; si, d'autre part, vous ajoutez que ce milieu favorable a été disposé à ce dessein par la bonne Providence, je n'oserai élever au nom de ma foi catholique une contradiction absolue contre votre système, que je repousse cependant à d'autres titres. Tout au plus, je vous ferais observer qu'en abordant le règne humain, vous vous trouverez en face d'un principe vital, si radicalement différent et si évidemment supérieur à celui des animaux, qu'une intervention spéciale, directe et

immédiate de Dieu semblerait nécessaire, au seul point de vue scientifique, alors même que la Bible ne l'enseignerait pas en termes tellement formels qu'ils ne permettent guère d'interprétation divergente. Faire sortir l'âme humaine des espèces animales, me paraît presque aussi monstrueux et aussi impossible, que de faire sortir la vie à son degré le plus embryonnaire de la matière brute et inorganique.

Au libre arbitre qui fait son apparition avec l'âme humaine et dans l'âme humaine, il faudra aussi une *idée directrice*, qui ne saurait être que la loi morale, gravée tout d'abord dans nos consciences, puis renouvelée, élucidée et complétée par la révélation. Dès lors les notions du bien et du mal, du mérite et du démérite, des peines et des récompenses, viennent s'y appuyer comme à leur base naturelle et nécessaire. C'est tout l'ordre moral qui se reconstitue et nous emporte vers des finalités supérieures qu'excluait l'évolution mécanique et déterministe. Et le naturalisme scientifique, qui prônait cette évolution, se trouve dès lors condamné [1].

[1] Le lecteur soucieux de scruter un peu à fond la nature de la science et ses relations avec la philosophie consulterait avec profit un opuscule de Louis Baille : *Qu'est-ce que la Science.* (77 pages, de la collection Bloud.)

La seconde partie surtout est particulièrement intéressante. C'est sur la relativité de la connaissance et des choses elles-mêmes, que l'auteur s'appuie pour s'élever jusqu'à l'absolu, je veux dire jusqu'à ces notions nécessaires qui forment le fond de toute philosophie sérieuse, parce qu'elles sont au fond même de l'esprit humain. Là sont analysées ces relations qui se remarquent dans l'ensemble des choses, relations de mouvements, de diversités et de similitudes, autrement dit, de la multiplicité dans l'unité, qui aboutissent elles-mêmes à la notion de causalité sous sa double forme, causalité efficiente et finale. Et tout cela entre dans le concept même de la science.

Mais avec l'efficience et la finalité, nous touchons à la métaphysique ; ou plutôt ces notions lui appartiennent. Et c'est ainsi que les sciences la rejoignent par leurs plus hauts sommets ; au lieu d'être gênées par elle, elles en seront éclairées, à la condition qu'on comprenne bien leur union harmonique, sans l'exagérer jamais.

II. — Conséquences du naturalisme.

La science, déformée et détournée de son vrai but par le naturalisme, crée pour notre société bien d'autres périls. Nous l'avons déjà dit, elle a en quelque sorte enlacé le monde physique dans ses puissantes étreintes, et elle en a extrait, pour la jouissance de tous, des substances autrefois inconnues. Ces substances, travaillées et modifiées selon nos goûts et nos caprices, s'entassent en d'immenses caravansérails, comme l'Orient n'en connût jamais ; à tel point qu'un seul homme, ce malheureux Whiteley, de Londres, que son fils naturel vient d'assassiner, pouvait s'intituler « l'universel pourvoyeur » et se vanter de satisfaire à l'instant aux demandes les plus burlesques d'un millionnaire ou d'un milliardaire en goguette.

C'est la science qui, par ses applications industrielles, opère ces accumulations de richesses, et par le fait même surexcite jusqu'à l'exaspération, toutes les convoitises et toutes les passions. N'est-ce pas là un péril d'autant plus grand, que le naturalisme scientifique a abaissé toutes les barrières morales qui autrefois comprimaient ces passions et ces convoitises ? Le naturalisme, en effet, vient dire à l'innombrable race des jouisseurs : Ne crains rien de ce Dieu que la morale spiritualiste te montrait autrefois comme un juge redoutable ; il n'existe pas. Il n'y a plus rien ni personne dans les cieux déserts. Viviani et ses congénères ont éteint ces vérités éternelles qui brillaient comme des soleils au firmament des intelligences. La loi morale que l'on disait descendre du sein de Dieu dans ta conscience pour être la règle de ta vie, c'est un préjugé sans valeur. Tu n'as d'autre loi que celle qui sort de toi, de ta vie agrandie, intensifiée. Jette-toi sur ces richesses accumulées, absorbe, consomme et

sois heureux ; c'est la morale qui veut cela, la morale du plaisir, la morale de l'intérêt, la morale de la force, ces morales laïques, trinité humaine, qui a remplacé l'autre, la trinité divine ; comme l'épanouissement du moi supprimant tout ce qui le gêne. »

Et ce ne sont pas seulement quelques vieux intellectuels, égarés dans leurs rêves, qui tiennent ce langage, au fond des salles du collège de France ou de la Sorbonne, mais tous ces rédacteurs de feuilles pornographiques, primaires haineux et imbéciles, dont l'esprit vide et incohérent, absorbe tout ce qui est faux et déforme tout ce qui est vrai. Ces doctrines de mort remplissent ces journaux que l'on répand à profusion parmi les foules ouvrières, travailleurs des champs et surtout de l'usine. Lorsque ces pauvres gens s'entassent, après leur labeur, dans les bars où ils trouvent leur nourriture, les mêmes mains leur servent un double poison, le poison alcoolique et le poison intellectuel. De ces substances entassées dans les magasins de « l'universel pourvoyeur », Whiteley, aucune n'est plus chaude, plus ardente que celle que les Iroquois, qui en moururent, appelaient le feu liquide, l'eau de feu. On la verse à flots à l'ouvrier, et on lui donne en même temps la feuille pornographique, qui lui apprend à user et à abuser de tout sans remords. En prenant l'une et l'autre, il croit intensifier sa vie, selon le conseil de Guyau, grandir tout son être. Il a des exaltations fantastiques, au sein desquelles tout contribue à le tromper, le trouble de son cerveau et celui de ses nerfs.

Et quand ce n'est plus un individu isolé qui subit ces commotions dépravatrices, quand ils sont cent, mille, des foules innombrables, c'est la folie en commun qui s'intensifie à mesure qu'elle s'étend et qui devient plus irrémédiable. Elle coule dans les veines brûlées de ces pauvres gens, elle soulève et détraque les lobes de leur

cerveau ; elle courbe et asservit leur volonté et roule dans toutes les fanges ces loques humaines. Les femmes tombent plus bas que les hommes dans la dégradation ; elles y mettent plus d'impudeur ; les spasmes de leur névrose sont plus horribles et font fuir de dégoût, sans plus laisser de place à la pitié, du moins lorsque celle-ci ne s'inspire pas de la charité chrétienne (1).

La morale du plaisir a d'autres applications plus difficiles à indiquer, et les plus répugnantes ne sont pas toujours les plus dangereuses. La police prétend assainir les rues et les places publiques en tolérant les maisons de débauche ; l'efficacité du remède est aussi contestable que son honnêteté. Mais les mêmes hommes qui s'occupent de la propreté morale de nos rues, ne sont-ils pas ceux qui introduisent le vice à l'intérieur des foyers? J'entends parler des politiciens qui ont voté la loi du divorce. Le vice consiste, dans le cas présent, à opérer une sorte de triage entre les éléments complexes de la vie domestique, à en écarter les charges, par exemple, pour ne garder que les jouissances qui,

---

(1) La plaie de l'alcoolisme est aujourd'hui trop étudiée, un peu partout, pour qu'il soit nécessaire d'y insister ici. Les journaux eux-mêmes donnent à ce sujet des statistiques qui font trembler. Ainsi on y lisait tout récemment un tableau comparatif de la consommation alcoolique en Europe : en France, 15 lit. 87 par habitant, chaque année ; en Belgique, 12 lit. 58 ; en Allemagne, 9 lit. 25 ; en Angleterre, 8 lit. 17 ; en Norvège, 2 lit. 66.

Quant aux effets de l'alcoolisme, j'ai lu il y a quelques années déjà, dans un rapport du docteur Legrain, président d'une Société de tempérance organisée à Paris, les renseignements qui suivent : Sur 215 familles d'alcooliques notoires, observées au cours de trois générations qui en étaient sorties, ce docteur avait trouvé :

A la première génération, 508 individus affectés de tares héréditaires ou maladies venues des parents, déformation du crâne ou des membres, strabisme, surdité, surdi-mutité, cécité congénitale, paralysie partielle, maladies de la moëlle épinière, déviation de la colonne vertébrale, etc.

Voilà pour le côté physique ; du côté intellectuel, 196 des enfants nés de ces 215 familles étaient atteints de débilité mentale ou d'idiotisme, et 106 de folies furieuses.

A la seconde génération, restaient 98 familles soumises à l'examen

dès lors, deviennent illicites et même criminelles. Qu'on le veuille ou non, en vertu du divorce légal, l'épouse descend à peu près au rang des créatures avilies auxquelles nous faisions allusion plus haut. Le mari la traite comme telle, dès lors qu'il s'approprie le droit de la répudier ; et elle-même accepte cette situation, pourvu qu'on lui reconnaisse faculté pareille. Le mariage qui unissait deux âmes par des liens sacrés, en vue de communs devoirs, n'est plus qu'un rapprochement passager et précaire dans un enivrement sensuel qui peut cesser demain.

Le but direct et immédiat était la procréation d'enfants, auxquels le père et la mère auraient donné une éducation intégrale, physique, morale, intellectuelle et surtout religieuse. La morale du plaisir a changé tout cela ; elle supprime le but nécessaire et naturel, avec la complicité d'une autre morale, celle de l'intérêt. On ne jouit qu'autant qu'on possède ; or l'enfant, dès son entrée dans la vie, prélèverait une part des sollicitudes

---

du même médecin : 54 de leurs membres étaient idiots ; 23 fous furieux ; 40 épileptiques ou convulsionnaires.

Enfin à la troisième génération, il ne restait que 7 familles observées : 17 enfants en sortirent, dont 2 fous, 2 histériques, 2 épileptiques, 4 convulsionnaires, 3 scrofuleux, 1 atteint de méningite, et enfin les 3 derniers étaient plus ou moins idiots. Voilà un exemple de la dégénérescence produite par l'alcoolisme.

Un autre de ses résultats, c'est la criminalité que l'on peut mesurer d'après la statistique suivante, dont je regrette de ne pouvoir donner la date exacte.

A Sainte-Pélagie, sur 100 détenus condamnés pour coups, blessures, meurtres et assassinats, 88 sont des alcooliques.

Sur 100 condamnés pour vagabondage et mendicité, 79 alcooliques.

Sur 100 condamnés pour abus de confiance, 70 alcooliques.

Sur 100 condamnés pour outrages à la pudeur, 53 alcooliques.

Il y a quelques années déjà la consommation totale de l'alcool en France était : 2.500.000 hectolitres, sans compter, bien entendu, l'alcool absorbé dans les boissons hygiéniques. — Qu'est-ce donc aujourd'hui ? Quant aux absinthes, M. Poincaré, dans son projet de budget pour 1907, les estimait à 310.000 hectolitres. En 1873, la consommation était de 7.000 hectolitres.

de la mère et du travail du père ; il serait un gêneur pour les égoïsmes de l'un et de l'autre ; aussi tous les deux s'entendent-ils pour l'étouffer à l'avance dans leurs criminels embrassements.

Et c'est bien ici qu'apparaît le mieux la niaiserie et l'inefficacité de la troisième morale, qui devait corriger les imperfections des précédentes, la morale de l'*altruisme*. L'autre, l'*alter*, pour lequel il devrait être si aisé et si doux de se sacrifier, c'est l'enfant ; l'enfant, la joie et la consolation du présent, comme il est l'espérance de l'avenir, l'enfant à qui on donne tout son cœur, toute sa vie, en attendant de lui léguer tout son avoir. Les morales laïques, créatrices responsables du divorce, ont déjà formé dans ce pays d'autres habitudes et d'autres pratiques. La dépopulation grandit dans l'exacte proportion des divorces eux-mêmes ; on dirait que la race française, ne se sentant plus assurée du lendemain dans ces foyers dont toutes les pierres chancellent, n'aurait plus la force ou la générosité de transmettre une vie appauvrie et neurasthénique à des générations de plus en plus dépravées et malheureuses. Et ainsi il est permis de prévoir une époque où les peuples voisins, s'amplifiant de plus en plus, par une natalité, huit, dix ou même quinze fois supérieure à la nôtre, déborderont leurs frontières, et s'installeront par une infiltration rapide sur ce sol, où les Français se feront de plus en plus rares. Or l'infiltration est, de toutes les conquêtes, la plus assurée et la plus irrémédiable, celle dont on ne se relève jamais (1).

---

(1) La statistique officielle du mouvement de la population en France, pour l'année 1905, donne les résultats suivants :

Population totale	38.961.945
Mariages	302.623
Divorces	10.019
Naissances	807.291
Décès	770.171

La balance des naissances et des décès se solde par un excédent

Débarrassée de la morale chrétienne, la vie intensifiée, selon les méthodes de Guyau, est-elle du moins une vie heureuse ? L'eudémonisme rêvé par les moralistes païens, le bonheur naturel a-t-il établi son règne sur cette terre française, à mesure que les austères vertus du Golgotha semblent la vouloir quitter? La réponse à cette question se lit dans certaines statistiques, celles des désespérés qui se suicident, ou des furieux qui assassinent, comme à plaisir. Si une certaine presse est rédigée par des primaires fanatiques et ignorants, il en est une autre que dirigent parfois des hommes du plus haut mérite, esprits fermes et justes,

---

de 37.120 naissances seulement. En 1904, l'excédent était de 57.026 ; un tiers supérieur par conséquent.

Le tableau comparatif avec l'étranger serait le suivant :

En France	0,10 %
En Allemagne	1,05 %
En Autriche	1,25 %
En Angleterre	1,22 %
En Hollande	1,55 %
En Italie	1,07 %

En résumé, l'augmentation annuelle de la population est à l'étranger de onze à quinze fois plus considérable qu'en France.

On sait que l'enseignement de la pornographie par l'image est offert à la jeunesse française à la porte de tous les lycées, sans parler des kiosques et de certaines maisons où cette spécialité est poussée plus loin encore. La ligue Bérenger pour un certain assainissement moral a obtenu bien peu de résultats ; quelques mesures policières intermittentes, et c'est tout.

Comment en serait-il autrement lorsqu'une autre ligue, radicalement contraire, est non seulement tolérée, mais autorisée et protégée, et que les députés les plus influents, ministrables ou anciens ministres, en font partie. Son but est d'enseigner le malthusianisme le plus éhonté, bien plus, de le faire entrer dans les mœurs nationales.

Les pratiques abortives font l'objet de conférences médicales, et l'on y vise à la dépopulation systématique. Les mœurs du Directoire sont depuis longtemps dépassées et l'on n'y prend pas garde. La ligue pornographique a son journal qui lui sert d'organe officiel, et dont je ne veux pas écrire ici le nom.

Il y aurait de très curieuses statistiques à établir entre la natalité, pour l'ensemble du pays, et les divorces. Plus le chiffre de ceux-ci augmente, plus le chiffre de celle-là s'abaisse. M. Paul Bourget, dans son admirable roman, a montré comment le divorce est fatalement, partout où il se glisse, un ferment de dissolution, dont il est impossible de calculer à l'avance toute la portée.

volontés énergiques, caractères trempés pour les grandes luttes, et que rien ne décourage. Ces hommes savent parfois grouper autour d'eux les talents les plus divers, de valeur très inégale, mais qui servent cependant à l'œuvre commune.

J'emprunte à un journal qui représente fort bien, à mon avis, cette presse très méritante, quelques fragments d'un article humoristique, où la verve s'allie à une pénétrante sagacité. Il a été inspiré par l'épidémie de suicides et d'assassinats qui a sévi les semaines dernières, et il est intitulé : *les Défaillances tragiques*.

« Est-ce qu'il y aurait des vagues de folie comme il « y a des vagues de froid, qu'un vent de meurtre et de « suicide passe sur la terre ? Le sang dégoutte de tous « les fils tendus à travers le monde, qui ne nous ap- « portent que la nouvelle de gens qui, très froidement, « ont tué et se sont tués sans trop, du reste, savoir « pourquoi. Une idée qui leur traversa le cerveau, un « mouvement nerveux de la machine détraquée. Amour, « envie, dépit, lassitude, et moins encore, ont suffi à « presser sur la gâchette d'un revolver, à attacher une « corde à un clou, ou à choisir, du haut d'un pont, la « meilleure place pour le saut final.

« La volonté qui mène le criminel apparaît, dans l'un « de ces drames, féroce et caricaturale. Elle est comme « une déviation maladive de l'énergie. Le cas de Jadot, « à Dijon, est stupéfiant. Débarrassé de la morale, dont « ses maîtres lui firent un bagage, à son gré, encom- « brant, il s'est promené sous des soleils trop ardents « pour son cerveau médiocre, sans préjugés, ni scru- « pules. Il a pris des maîtresses, il les a revendues. Il « veut épouser la fille de son patron, on lui oppose un « refus. Il tue le patron, il tue son fils, mais ne se tue « pas, il se couche. « D'honneur, écrit-il sur sa porte, « il sera chez le juge au réveil. » Chez le juge ou chez le

« médecin. Cet individualisme forcené sera peut-être « la règle demain : on veut bien qu'aujourd'hui encore « il ne soit, par exception et à ce degré d'incohérence, « qu'une névrose.

« C'est un soulagement de se dire qu'il n'est aussi « qu'un névrosé, ce Van Blarenberghe, qui tue sa « mère à coups de poignard. Mais ces accès ne décèlent-« ils pas l'anarchie de l'ambiance ; ne font-ils pas la « preuve poussée à l'excès de cette irritation qui se « manifeste au premier obstacle, aliène la raison et dé-« chaîne les fureurs aveugles d'une sensibilité portée au « paroxysme ? Plus conscient que celui de la rue de la « Bienfaisance, le parricide de Marenchies tue son père « dans son lit, par traîtrise, à coups de fusil. Le motif ? « Une observation faite la veille et qui lui avait « déplu.

« Le parricide qui fut réputé abominable entre tous « les crimes, et dont le châtiment s'entourait d'apprêts « lugubres, comme si l'humanité tout entière en portait « le deuil, est devenu l'aboutissant prévu des discus-« sions dans lesquelles le père se montre tant soit peu « intraitable. L'excuse que donne l'assassin de M. Whi-« teley, le pourvoyeur universel de Londres, c'est que « l'assassiné est son père. Il le prétend, tirant sa sau-« vegarde d'un aveu qui le devrait faire abhorrer. Il « aura demain des avocats d'office. Ils feront le roman « de cette démarche mystérieuse chez un des rois de « l'énergie, lui découvriront une cause plausible, et « s'extasieront sur le sang-froid de cet adolescent, qui « retire posément ses gants, sort un revolver de sa « poche, ajuste avec calme sa victime, retourne son « arme contre lui, se rate, à peu près, et répond d'un « air détaché, pensant qu'il n'y a guère d'autre façon « d'avoir quelque répit, qu'il vient de faire payer, à « celui qu'il dit son père, la rigueur d'un refus désobli-« geant.

« Ces jours-ci, un quelconque père de famille constatait une fois de plus que sa femme, poussée de vin, n'avait pas tenu sa soupe au chaud, et qu'à table elle divaguait un peu ; ce dont les enfants rassemblés sous la lampe étaient pris à témoin. La femme estima une remarque de sa fille impertinente, et la gifla. Le père la saisit à bras le corps, la porta sur le lit, et, devant les petits, l'étrangla.

« La vie est pour rien. C'est une guenille qu'on a prise on ne sait comment, et qu'on quitte on ne sait pourquoi !

« Les idylles sont étrangement précoces et singulièrement meurtrières. Les suicides à deux sont devenus chose si commune, qu'ils ne sortent plus de la rubrique des faits divers. Il y en a trois cette semaine, rien qu'à Paris.

« Ah ! nos nerfs exaspérés, nos pauvres nerfs à nu, que l'orgueil écorche et que la passion crispe ! Nous n'avons pas même la trêve de l'adolescence. La désespérance et le romanesque nous viennent chercher au berceau... On retirait, hier matin, de la Seine, à Billancourt, un collégien qui s'est tué de dépit d'une réprimande. A Rome, un enfant de treize ans se pendait, ces jours-ci, parce qu'il avait souffert dans sa vanité blessée. Hier se tuait un autre enfant de douze ans, qui n'avait pu survivre à des chagrins d'amour ! O lits candides, où jadis, dans les mains très douces de la maman, les petites mains se joignaient, et où, tombés des lèvres innocentes, les mots rituels des sereines évocations n'appelaient autour des fronts endormis, que le vol blanc des colombes et des séraphins !

« Est-il un seul de ces drames incohérents et lugubres, qui trouve une excuse ailleurs que dans le détraquage général de ce temps ? Aucun. Nous assistons à quelque chose comme à une pantomime effarante,

« qui représenterait une course à l'abîme chez les « fous...» (1).

***

L'un des plus curieux chapitres du dernier ouvrage de M. Brunetière : *Questions actuelles*, est intitulé, *la Moralité de la Doctrine évolutive*. Nous lui emprunterons les conclusions de notre présente étude ; ou, du moins, elles ressortent très naturellement de la thèse du regretté critique.

En prenant la doctrine évolutive en son sens le plus grossier et le moins admissible, on est bien obligé de reconnaître que l'homme, à supposer qu'il soit réellement sorti de l'animal, n'est devenu homme qu'en se différenciant de son ancêtre. Et plus cette différenciation s'accentue, en d'autres termes, plus l'élément su-

---

(1) L'*Eclair*, 27 janvier 1907.

Depuis quarante ans, le taux des suicides s'est partout augmenté. En Prusse, pour 1869-1873, on compte 2.939 suicides ; pour la période 1894-98, on en compte 6.431.

Dans le livre de M. Emile Durkheim, *le Suicide*, nous lisons la statistique suivante, sur la progression des suicides dans les différents pays d'Europe :

Prusse	411 %	de 1826 à 1890
France	385 %	de 1826 à 1888
Autriche	318 %	de 1831 à 1877
Saxe	238 %	de 1841 à 1865
Belgique	212 %	de 1841 à 1889
Italie	109 %	de 1870 à 1890

D'après le même auteur, c'est chez les catholiques que le suicide est plus rare. Sur 1.000.000 d'habitants, on trouve les chiffres suivants :

	Années	protestants	catholiques	juifs
En Autriche	1852-59	79,5	51,3	20,7
En Prusse	1849-55	159,5	49,6	46,4
En Prusse	1869-72	187,69	69	96
En Prusse	1890	240	100	180

Extrait de la *Revue de Philosophie*, 1er juillet 1906, pp. 6 et 7.

Au dire du journal *La Croix*, du 1er janvier aux premiers jours de mai 1907, le seul département de l'Yonne, où sévit tout particulièrement l'anticléricalisme, a vu se produire 41 suicides et 7 tentatives de suicide.

périeur qui le constitue l'emporte sur les instincts inférieurs de la bête, plus l'âme domine les sens et la matière, et plus l'homme devient homme en se dégageant de ce qu'il fut tout d'abord.

M. Brunetière fait remarquer aussi que l'évolution, au lieu d'être abandonnée à tous les hasards, semble, au contraire, être conduite par l'idée directrice si clairement aperçue par Claude Bernard, ainsi que nous l'avons dit nous-même. Aussi semble-t-elle s'acheminer vers des finalités qu'il est assez aisé d'entrevoir.

Ce qui est non moins certain, à nos yeux, c'est que cette évolution n'a rien de fatale, surtout en ce qui concerne l'humanité. Au lieu d'être toujours progressive, on y discerne des époques de régression, et si l'on en croit des savants très autorisés, ces mouvements régressifs se remarqueraient dans l'histoire des espèces animales elles-mêmes. Il n'est pas du tout prouvé que ce soient les mieux douées et les plus fortes qui aient survécu aux plus petites et aux plus faibles, lorsque certains cataclysmes se sont produits dans la nature physique. Si pour des causes imprévues, sans doute, mais non impossibles cependant, le climat de nos zones tempérées se rapprochait de celui des pôles, est-ce que les espèces les plus perfectionnées, avec leur organisme plus sensible, ne souffriraient pas en raison même de leur sensibilité et de leur perfection ? Et dès lors ne seraient-elles pas exposées à disparaître, alors que des organismes plus grossiers et plus résistants leur survivraient ?

Quoi qu'il en soit, des époques de régression s'aperçoivent très nettement dans l'histoire humaine. Il y a eu des lieux et des temps où les hommes sont devenus moins hommes, où des races se sont abâtardies, où des peuples entiers ont disparu, ont été remplacés par des races plus fortes et plus énergiques. Les causes de ces déchéances ont toujours été les mêmes, l'abaissement

du caractère et de l'intelligence, la prédominance des instincts sensuels, le triomphe de la bête qui est dans l'homme, qui est en partie l'homme lui-même, de la bête avec ses passions, sur l'âme appauvrie et impuissante.

Je laisse à mes lecteurs le soin de dire si nous n'entrerions pas dans l'une de ces périodes de décadence et de ruines, ruines morales et intellectuelles, qui ne vont jamais seules, mais entraînent toujours après elles les ruines matérielles et sociales.

Ce n'est pas la science qui nous en préservera, aussi longtemps qu'elle traînera à sa remorque ce naturalisme scientifique. Qu'elle accumule les richesses et multiplie à son gré nos jouissances ; dès lors que, par les négations de cette fausse métaphysique dont elle est accompagnée, elle abaisse les âmes, leur désapprend l'art de se gouverner elles-mêmes, enlève aux caractères leurs ressorts et dénie aux volontés leur liberté morale, elle déprave l'être humain tout entier. Elle déprave le corps et les sens par les jouissances excessives qu'elle leur apporte ; elle déprave l'âme par la soustraction des forces morales qu'elle détruit. Au lieu d'être un principe de prospérité et de progrès, elle devient une cause de décadence et de ruine.

Les civilisations païennes ne possédaient point toutes nos ressources scientifiques ; elles étaient loin d'exercer sur le monde physique, sur la nature matérielle, ce souverain empire dont nous disposons aujourd'hui. Cependant elles l'avaient conquis en partie, avec des forces beaucoup moindres. C'est cet empire qui les a perdues en leur créant ces raffinements du bien-être, qui n'étaient, il est vrai, que le monopole d'un petit nombre, je veux dire de la caste des hommes libres, tandis que l'immense foule des esclaves en était privée en grande partie. Cette limitation dans la jouissance ou plutôt dans l'extension de la jouissance, de

toutes les jouissances réservées à quelques-uns, est peut-être ce qui prolongea leur existence elle-même. Leur décadence eût été plus prompte et plus absolue, si esclaves et hommes libres avaient pu se vautrer dans les mêmes débauches.

Et voilà précisément ce qui risque de se produire parmi nous : l'extension indéfinie, l'universalisation de la jouissance sans règle et sans frein. De règle morale, il n'y en a plus ; le naturalisme scientifique l'a détruite ; le moralisme philosophique n'est point parvenu à la remplacer ; bien au contraire, il consacre tous les désordres, toutes les turpitudes. Quand il parle des mœurs, c'est dans un sens autre que celui que les siècles chrétiens ont connu jusqu'à ce jour. Les mœurs sont les habitudes quelconques qu'il a plu au peuple de se créer ; le moralisme philosophique les décrit, et c'est tout ; il les étudie et en acquiert la science, mais ne les règle ni ne les épure. Elles ne sont pour lui qu'un thème à dissertations sophistiques et à déclamations perverses, dont le peuple saura tirer toutes les conclusions.

N'est-ce pas là cette régression dont Brunetière constatait la possibilité ; et l'homme très dépravé et très civilisé du XX^e^ siècle ne tendrait-il pas à redevenir semblable, par certains côtés, à l'homme des cavernes, tout voisin, nous dit-on, de l'orang-outang ? Le moderne sauvage a des dehors très policés ; peut-être a-t-il passé par la Sorbonne et le collège de France, pour y entendre feu Berthelot, ou les moralistes étudiés par Alfred Fouillée et Alfred Fouillée en personne. Sûrement il aura fréquenté le laboratoire de nos grands chimistes et appris d'eux les manipulations des substances explosives ; il sait se servir de la mélinite et fabriquer des bombes à renversement, plus puissantes que les silex dont se servaient ses lointains ancêtres. Sa mentalité est plus compliquée, mais en est-elle meilleure ? Il a lu le *volume* et connaît M. Payot, comme il a prêté

l'oreille à l'éloquence des Sébastien Faure, Thalamas et Hervé. Tout cela s'agite dans sa pauvre tête aux heures d'insomnie. Quoi d'étonnant si, sa bombe bien préparée, il la porte en un jour d'énervement et de colère, comme l'anarchiste Vaillant, au Palais-Bourbon ou au Luxembourg ? Par cette explosion il prêchera de la bonne et efficace manière tout à la fois le naturalisme scientifique et le moralisme philosophique, et croira en faire l'utile application au perfectionnement de la société moderne. Cet homme a le courage des convictions qu'on lui a faites ; il n'est que logique, puisqu'il met ses actes en conformité avec ses idées. Ceux qui l'ont ainsi instruit et éduqué sont au contraire des inconséquents et des sots, à moins qu'ils ne soient, eux aussi, de grands criminels, dont le bras n'est arrêté que par la peur et qui laissent à d'autres le soin de réaliser leurs propres doctrines.

CHAPITRE IV

La Déchristianisation : L'Oligarchie pseudo-démocratique.

Le moyen le plus simple et le plus naturel d'étudier l'oligarchie pseudo-démocratique qui s'est imposée à la France, c'est, si je ne me trompe, de remonter à ses origines, de rechercher les principes sur lesquels elle prétend s'appuyer et de les soumettre à une critique rigoureuse : c'est ce que nous entreprenons de faire aujourd'hui.

Nous aurons à examiner un peu plus tard son programme d'action et la manière dont elle l'applique, le point précis où elle est parvenue dans cette exécution et ce qu'il lui reste à faire pour achever son œuvre.

I.— Les principes pseudo-démocratiques

L'idée principale dont les hommes qui sont au pouvoir depuis vingt-cinq ans et plus se sont toujours prévalu, c'est l'idée d'égalité. Nous y applaudirions nous-même, si elle avait été sagement entendue; personne plus que nous ne tient à l'égalité civile et politique, à l'égalité devant la loi, devant l'impôt et les autres charges publiques. Mais nous nous trouvons en face d'une conception tout à fait différente, d'une sorte d'égalitarisme contre nature qui rendrait impossible la constitution de la société elle-même et qui, sur les lèvres de ceux qui la préconisent, n'est qu'un mensonge; s'il fallait les en croire, tous les hommes seraient égaux, d'une égalité rigoureuse et absolue. C'est exactement le contraire de la vérité : les hommes tels qu'ils nous apparaissent, tels qu'ils existent, vivent et agis-

sent autour de nous, sont doués de forces très inégales, d'aptitudes très différentes et très disproportionnées.

En y réfléchissant, on découvre bientôt que la société n'est possible que grâce à cette variété d'aptitudes et à cette inégalité de forces que la nature établit entre nous. Nous avons ainsi besoin les uns des autres et nous nous rapprochons pour nous aider réciproquement. Plus une société se civilise et plus les nécessités qui pèsent sur elle se diversifient en se multipliant, et elles exigent, pour être satisfaites, cette variété d'aptitudes chez tous les citoyens dont elle est composée. Une tribu à demi sauvage se contente de misérables huttes; chacun de ses membres se construit la sienne où il s'abrite tant bien que mal avec ses enfants.

Il n'est pas si aisé d'édifier les palais qui décorent nos grandes villes; d'habiles ouvriers n'y suffisent pas; il y faut des architectes plus habiles encore, sans parler des artistes, peintres et sculpteurs. Et si vous entrez dans les mille détails de notre vie sociale, vous serez étonnés des innombrables agents qui contribuent à son bien-être et à son luxe, et plus encore, peut-être, des formes que revêt leur activité. Il s'établit forcément, entre toutes ces activités si multiples et si diverses, une hiérarchisation qui crée des inégalités. Et plus les organes sociaux se compliquent, plus ces inégalités se multiplient.

C'est la loi même de la vie, dont l'égalité absolue est la violation flagrante; aussi, suffit-il que le principe égalitaire, entendu au sens absolu et rigoureux, s'empare d'une nation pour en dissocier les éléments et déterminer sa ruine.

Cet égalitarisme engendre un autre dogme pseudo-démocratique, la souveraineté du nombre; et voici comment il est compris : chaque citoyen est son maître, absolument autonome, ne relevant que de lui seul

et trouvant en sa propre volonté la loi même de sa vie. Pour que la nation se constitue, il faut bien, cependant, que les citoyens se rapprochent et que chacun consente à la mise en commun de sa propre souveraineté avec celle des autres, de telle sorte que la souveraineté nationale sera composée de ces souverainetés individuelles. Cette agglutination s'opère au moyen du suffrage populaire.

Remarquez que l'électeur, quand il choisit pour quatre ans son délégué, n'aliène nullement sa souveraineté personnelle, son droit de s'administrer lui-même; il le communique simplement, quant à son exercice, à titre révocable, pour un temps déterminé et parfois sous des conditions débattues en commun. Le mandat, par exemple, peut être impératif sur certains points; s'il n'est pas exécuté au gré des mandants, ceux-ci réprimanderont leur mandataire, le menaceront de révocation à l'expiration des quatre ans, s'ils ne le somment de se démettre sans délai.

La théorie est susceptible d'applications différentes. Voici, toutefois, ce que l'on peut considérer comme lui étant tout à fait essentiel : la valeur du suffrage exprimé procède tout entière de la personne même de l'électeur, de sa propre individualité. De là vient que son vote est tout juste l'équivalent de n'importe quel autre, et pèse tout autant dans la balance des destinées nationales.

En vain feriez-vous observer qu'une nation organisée n'est pas faite exclusivement de ces autonomies isolées et individuelles, qu'à tout le moins ces individualités ne sauraient être considérées indépendamment de ce qui les entoure, du milieu qu'elles ont su se créer, et que toutes sont loin de s'équilibrer et de se valoir. Prenons un chef de famille avec sa femme et huit ou dix enfants en bas âge; lorsqu'il s'agit de l'acte le plus grave de sa vie civique, allez-vous l'abstraire, si je puis

dire, de tout ce qui fait pour lui l'intérêt et l'importance de cette vie civique, j'entends parler de sa femme et de ses enfants pour lesquels il se dépense, travaille, amasse et a besoin de la protection de l'Etat? Vous le traitez alors comme un isolé qui n'a souci que de lui-même. Mais est-ce que sa femme et ses enfants ne font pas, eux aussi, partie de la nation ? Est-ce qu'ils n'ont pas déjà des intérêts dans la collectivité à laquelle ils appartiennent ? Vous me répondrez qu'ils n'ont pas l'âge de gérer ces intérêts ni d'exprimer une volonté personnelle, qu'ils ne sauraient encore avoir. Mais c'est précisément pour cela que la nature leur a donné le plus autorisé des mandataires, qui a non seulement le droit mais le devoir de parler en leur nom; c'est le père. Vous dites que votre suffrage est universel; c'est inexact, puisqu'il laisse en dehors de lui, sans aucun représentant effectif, la grande masse de la nation, les femmes, les enfants, et les jeunes hommes jusqu'à l'âge de la majorité.

Votre principe les exclut systématiquement, puisque le vote émis par le citoyen ne représente que sa propre individualité, isolée de tout ce qui l'entoure. Je voudrais votre suffrage plus universel, afin qu'il fût plus juste, et qu'après le citoyen, le père fût admis à l'exercer au nom de ses enfants et l'époux au nom de sa femme. C'est ce que l'on appelle d'un nom fort juste « le vote plural », établi chez d'autres peuples, qui ont une représentation plus rationnelle et plus équitable que la nôtre. Il y aurait là un moyen de rehausser dans l'estime de tous l'esprit de famille, qui tend à disparaître, et peut-être aussi de relever la natalité, qui subit chez nous, depuis quelques années, une dépression si inquiétante et si lamentable (1)

(1) C'est peut-être ici l'occasion de rappeler que, pour l'année 1907, les décès l'emportent de vingt mille sur les naissances.

Une nation est forte et grande, tout d'abord par le nombre de ses membres; mais elle l'est aussi par la richesse que les générations antérieures lui ont acquise, et que les générations actuelles s'efforcent d'accroître encore. Un propriétaire, dont la maison est entourée de vastes domaines, fait vivre un grand nombre de travailleurs qu'il emploie à leur exploitation. Il a fallu peut-être des siècles d'efforts persévérants et conduits avec intelligence pour la formation et le développement de cette fortune territoriale. Ou bien encore, c'est un industriel qui, aidé de quelques associés, a mis ses capitaux dans cette usine autour de laquelle se groupe tout un peuple d'ouvriers. Ses puissantes machines jettent, dans la circulation commerciale, des objets manufacturés qui paient à l'Etat des impôts considérables et, par leur circulation même, enrichissent toute la région.

N'est-ce pas un principe de droit que celui qui paie l'impôt, exerce par lui ou par ses mandataires un contrôle effectif sur l'emploi que l'on fait de son argent. Or, avec notre système de suffrage universel et rigoureusement égalitaire, ne tenant compte que de l'individu, le contribuable n'est pas représenté. Alors faites-le plus universel, votre suffrage; en admettant à y participer comme tels, et ce propriétaire foncier, et cet industriel et ses associés, puisque ce sont eux surtout qui emplissent les caisses de l'Etat. Encore un motif qui explique et justifie amplement le vote plural, établi chez nos voisins de Belgique.

J'aimerais surtout à voir des syndicats professionnels d'ouvriers, admis à la possession de propriétés collectives, beaucoup plus considérables que celles que la loi française leur concède. Et parce que ces syndicats seraient propriétaires, ils devraient à ce titre même, avoir leur représentation, équivalente à leur fortune et au nombre de leurs membres, dans les grands corps de

l'Etat. A eux aussi accordez le vote plural dans une mesure et selon un mode qu'il serait assez aisé, je crois, de déterminer. Nous aurions ainsi, dans nos assemblées politiques, la représentation des vrais intérêts du pays, au lieu d'avoir la représentation des passions et des haines qui sont au fond de toutes ces coteries électorales par lesquelles la nation est déchirée.

Et il est bien entendu que, ce que l'on accorderait aux syndicats ouvriers, constitués selon la loi, on ne le refuserait point à des corporations de marchands ou d'agriculteurs. N'est-ce pas l'idée de Le Play, telle que l'ont comprise et interprétée ses disciples les plus fidèles et les plus autorisés, comme M. de La Tour-du-Pin par exemple. Nous reviendrions ainsi peu à peu à un système corporatif, souple et libéral, adapté aux exigences économiques modernes.

On le voit, une législation ouvrière, animée d'un esprit chrétiennement démocratique, est encore à créer. On ne la veut pas et l'on refuse d'y travailler, car on prévoit qu'elle aurait bientôt son contre-coup sur notre régime électoral, l'un des plus mal conçus et des plus mal faits qui existent. Il est, sur presque tous les points, en désaccord avec ses propres principes. Nous avons dit comment il est dépourvu de cette universalité, inscrite dans son nom afin d'être plus sûrement bannie de ses opérations habituelles. Il est pareillement contraire à l'égalité dont il se prévaut ; pour la respecter dans toute sa rigueur, toutes les circonscriptions électorales devraient avoir un nombre de représentants rigoureusement proportionnel au chiffre des électeurs. Nous nous trouvons en ceci d'accord avec un rédacteur de *La Lanterne*, M. Maxime Lecomte, qui écrit :

« Si l'on veut réellement une représentation qui mérite le nom de nationale, qui soit l'image du pays et tienne un compte exact de ses intérêts, au lieu d'une

représentation mensongère qui avantage les uns et viole les droits des autres, il faut briser les frontières de la division administrative de la France, en proportionnant le nombre des représentants au nombre des représentés.

« Chaque citoyen doit avoir une égale part de la souveraineté nationale, sinon la loi est faite par une majorité sans mandat valable, par une délégation arbitraire.

« M. Louis Martin nous donne comme exemple que quatorze mille habitants de l'arrondissement de Barcelonnette nomment un député, et que cent mille habitants de la ville de Lille nomment également un député.

« Est-ce admissible ? Est-ce juste ?

« Mais il n'y a pas que Barcelonnette ?

« La répartition des sièges par arrondissement pour la Chambre des députés est absolument injuste.

« La répartition des sièges par département pour le Sénat est encore moins tolérable. »

La grande iniquité de notre système électoral n'est pas tant dans cette inégalité, si monstrueuse soit-elle, entre les circonscriptions électorales, Barcelonnette et Lille par exemple, que dans la non-représentation des minorités. Pour faire saisir notre pensée, prenons comme exemple un département de huit cent mille âmes ; il compte, par supposition, deux cent mille électeurs et a droit à huit députés. Parmi ces deux cent mille électeurs, cinquante mille sont des opposants à la faction gouvernementale; mais ils sont éparpillés de telle sorte que, dans aucun arrondissement, ils n'obtiendront la majorité. Voici donc deux cent mille habitants, sur huit cent mille, qui ne comptent absolument pour rien dans notre représentation nationale. Parce qu'ils ne sont pas, sur certains points, de l'avis du Bloc, on gèrera leurs intérêts sans qu'ils aient un mot à articu-

ler ; on disposera de leur argent, versé dans les caisses de l'Etat, en dehors d'eux et sans eux, parfois contre eux.

Mais, qu'est donc devenue cette souveraineté individuelle que, vous démocrates, vous déclariez inaliénable, dont l'électeur pouvait déléguer l'exercice pour un temps donné, sous des conditions déterminées, à un mandataire perpétuellement responsable ? Tout cela n'était donc que vaines paroles et trompeuses promesses ? (1)

La logique du système et, avec elle, l'équité exigent que ces cinquante mille électeurs, quoique opposants, aient une représentation exactement proportionnelle à leur nombre, et qu'ils nomment deux députés sur les huit attribués au département en question.

Ce régime électoral fonctionne en Belgique et, les principes démocratiques une fois acceptés, il me semble le seul équitable : on l'appelle le régime de la représentation proportionnelle.

---

(1) A propos de la représentation proportionnelle, je relève dans une feuille très démocratique, le *Bulletin de la Semaine* (29 avril), les observations suivantes, qui me semblent très justes :

« D'ailleurs, notre majorité parlementaire ne représente pas même la majorité des citoyens. On a calculé que 301 députés, par exemple, qui sont tout-puissants dans une assemblée de 600 législateurs, ne représentent cependant que 2.572.363 électeurs sur 10.800 000, soit à peine le quart. Aux élections législatives de 1906, les 8.603.302 suffrages ont donné 5.025.331 voix aux 1.024 candidats de la majorité et 3.606.728 voix aux 550 candidats d'opposition ; les 395 députés élus de la majorité, représentent seulement 3 558.200 voix, soit 32 p. % des inscrits, le nombre des électeurs étant de 11.166.012, et le nombre des abstentionnistes n'était que de 2.462.710. Il en résulte que les lois sont faites par un bloc ne représentant pas le tiers des inscrits, que la Chambre ne représente pas la majorité du pays, et que la majorité élue ne représente pas même la majorité des votants. Au contraire, le vote plural, la représentation familiale et professionnelle, et la représentation proportionnelle des minorités électorales font de l'Assemblée législative une représentation véritablement nationale, non seulement d'un parti ou de la majorité des citoyens, mais réellement de tout le pays. En effet, avec la représentation proportionnelle des minorités, tous les partis sont représentés dans chaque élection, et, avec le vote plural et la représentation professionnelle et familiale, tous les intérêts le sont dans leur complexité, et non pas seulement tous les individus, puisque chaque électeur a autant de voix qu'il a d'intérêts principaux et que familles et professions sont représentées : c'est le suffrage véritablement universel. Charles Boucaud. »

Je l'ai dit, nos assemblées politiques ne représentent guère que nos divisions et nos haines. Pour en acquérir la certitude, il suffit de suivre même de loin les campagnes électorales dont elles sont le produit. On y calomnie et on y diffame à plaisir le candidat concurrent; tous les moyens sont bons pour arriver au pouvoir; les plus malhonnêtes sont les plus efficaces, les seuls efficaces trop souvent, on les emploie sans la moindre hésitation. Dans ces réunions et les conférences qui s'y donnent ou les discours qui y sont prononcés, ne cherchez pas une discussion sérieuse, attentive, des intérêts industriels, commerciaux ou agricoles de la région. On y agite depuis des années le spectre clérical, ou bien les prétendus dangers de la République, c'est-à-dire de la coterie au pouvoir. La police inventera au besoin un complot imaginaire, que les candidats officiels n'auront plus qu'à exploiter contre ceux de l'opposition. C'est sous le coup de toutes ces excitations malsaines que votent de pauvres paysans qui ne connaissent que de nom le candidat qu'on leur présente, ou bien encore des ouvriers industriels qu'on a grisés d'eau-de-vie et de promesses mensongères.

Chaque élection divise le pays en deux fractions irréconciliables. Celle qui arrive au pouvoir à bien soin d'attiser les haines qui ont déterminé son succès. Le candidat devenu député ou sénateur se tient en contact persévérant avec ceux qui l'ont élu, dans le but d'opprimer, avec leur concours, les hommes qui lui ont fait opposition : son occupation principale consiste à mendier, pour ses amis et ses soutiens, les faveurs du pouvoir. Tout un système de marchandage s'organise ainsi, du haut en bas de l'échelle politique. L'électeur corrompt, par ses sollicitations intéressées, le député qui, simple candidat, l'avait corrompu lui-même. Le député exerce la même pression sur les ministres dont la conscience ne s'effarouche de rien, si ce n'est de ce qui pour-

rait compromettre leurs portefeuilles. Aussi achètent-ils, ne serait-ce que par des promesses, ces consciences de députés, qui sont toujours à vendre.

Notre organisation politique nous apparaît ainsi dans ses lignes générales : en bas, l'instabilité naturelle aux foules, disons-mieux, l'anarchie, engendrant, par un mode de suffrage essentiellement menteur, une oligarchie qui, en haut, dans les sphères politiques, tend à se rétrécir pour devenir plus oppressive par la formation des groupes parlementaires. Là domine un petit nombre de personnalités, les plus audacieuses et les plus corrompues pour l'ordinaire. Quand ellles ont perpétré de concert certains forfaits, elles sont liées les unes aux autres par ces complicités redoutables et forment un noyau auquel se rattachent aisément des comparses de qualité inférieure. Le tout constitue un bloc. Les ministères peuvent se succéder sans que la situation se modifie; ceux qui les composent se valent ou à peu près, et alors même qu'ils n'auraient pas tout à fait la même nuance, ils obéissent aux mêmes impulsions.

Une sorte de découragement injustifié et général, même chez les meilleurs, les laisse maîtres absolus de ce pays; rien ni personne ne leur fait obstacle, efficacement du moins. Une centralisation, inouie avant le XIX^e^ siècle, a tout concentré entre leurs mains. M. Clemenceau est, à l'heure où j'écris ces lignes, plus puissant que ne le fut jamais Louis XIV. D'un coup de télégraphe, il courbe toutes les volontés devant la sienne, sur n'importe quel coin de la France. Le grand roi rencontrait dans les pays d'Etat des corps constitués qui, par leurs seules remontrances, lui faisaient obstacle. La transmission de ses ordres était plus lente; les intendants chargés de leur exécution étaient beaucoup moins absolus que les préfets actuels dans nos départements.

On nous a vanté, comme l'un des grands bienfaits du régime constitutionnel, ce que l'on appelait naguère la division des pouvoirs : pouvoir législatif, pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire, qui se limitaient et se contrôlaient entre eux. De tout cela, ne subsistent plus que de vaines apparences. La magistrature est depuis longtemps domestiquée ; de multiples épurations lui ont appris à rendre des services et non plus des arrêts. L'exécutif est dominé ou plutôt absorbé par les Chambres qui, longtemps, ont été conduites par la délégation des gauches, espèce de comité de salut public, recevant lui-même son mot d'ordre du Grand-Orient. Il y a longtemps déjà que le mot vrai a été dit sur notre situation : nous ne sommes plus en République, mais en franc-maçonnerie.

Et, ce qu'il y a de plus terrible, c'est que l'irresponsabilité est partout dans ce gouvernement anonyme et, en partie, occulte. Sa tête, je viens de le dire, se cache dans l'ombre et le mystère de la rue Cadet. Le président, qui loge à l'Elysée, n'est qu'un soliveau ; le plus grand châtiment que les ministères aient à redouter, c'est la dissolution qui permet à chacun de leurs membres de recommencer leurs intrigues pour ressaisir le portefeuille regretté. Irresponsables aussi, ne serait-ce que par leur nombre, ces députés et sénateurs qui, un jour ou l'autre, balayés par un caprice du suffrage populaire, disparaîtront dans la masse anonyme d'où ils sont sortis, sans que personne leur demande compte des forfaits qu'ils ont perpétrés contre le pays, au cours d'une ou de plusieurs législatures.

Tel m'apparaît le régime, incohérent et odieux, dont nous sommes tous victimes. Son programme de gouvernement tient tout entier dans ce seul mot : l'anticléricalisme.

II.— Le programme : sa partie anti-dogmatique.

Les pseudo-démocrates se sont persuadé non seulement que le rôle social de l'Eglise est fini, mais que le christianisme lui-même est expirant. Cette idée ne leur est point particulière et personnelle; ils l'ont empruntée, comme tant d'autres, à l'Allemagne protestante. C'est Hartmann qui l'a exposée avec le plus de précision et de violence, à l'époque du Kulturkamph, dans un opuscule intitulé la *Religion de l'Avenir*, et traduit en français en 1881. Je comprends l'illusion de Hartmann, au moins en une certaine mesure : il était en présence du travail de démolition, entrepris par cette secte néfaste que l'on appelle le protestantisme libéral, contre le christianisme, tel que le garde encore l'orthodoxie luthérienne; et ce philosophe saisissait parfaitement tout ce qu'il y a d'illogique dans la situation de cette dernière, et son impuissance à préserver les débris de vérités révélées dont elle s'est constituée la gardienne. Hartmann était un logicien qui ne reculait jamais devant les conclusions extrêmes d'un principe, fût-il le plus faux qui se puisse concevoir. « Vous, disait-il aux protestants libéraux, vous ne croyez plus à rien et vous n'avez plus que les apparences du christianisme, une foi hypocrite, parce qu'elle est sans objet. Vous, orthodoxes, vous êtes des impuissants, destinés à disparaître, car vous n'avez pas le droit de vous insurger contre ce libre examen en matières religieuses, que vous avez été les premiers à proclamer et dont vous voudriez arrêter aujourd'hui la marche triomphante et les conséquences légitimes. Donc, ajoutait-il, c'en est fait du christianisme que vous représentez. »

C'est cette conclusion que, nous catholiques, nous n'acceptons point, car elle ne sort nullement des prémisses. Non, le sort du christianisme n'est point lié

à ces églises bâtardes du protestantisme, qui n'incarnent que le schisme du XVI^e^ siècle et les hérésies qui en découlent.

Hartmann, deux fois dupe de sa situation et de sa logique, voulait remplacer le christianisme expirant par une sorte de panthéisme qu'il adaptait plus ou moins à sa théorie pessimiste, ou plutôt à sa philosophie de l'*inconscient*. Nos pseudo-démocrates ont formé un dessein analogue, mais avec de bien autres moyens pour en pousser jusqu'au bout l'exécution. Les circonstances douloureuses que la France a traversées, leur ont livré le pouvoir politique avec toutes les ressources dont il dispose : ils ont la force-armée, la magistrature, les finances, l'immense multitude des fonctionnaires, un peuple habitué à obéir, sans initiatives privées, sans presque aucune force de cohésion autre que celle de l'Etat, en proie par conséquent à toutes les faiblesses de l'éparpillement et de l'individualisme poussé à ses limites extrêmes. Pourquoi ces hommes sans conscience et sans probité, ayant toutes les forces vives du pays entre les mains, ne rencontrant plus autour d'eux aucun obstacle, ne profiteraient-ils pas de leur omnipotence pour étrangler l'Eglise, cette dernière et unique opposante qui, vu sa constitution même et sa mission divine, ne pourra jamais entrer dans leurs desseins ?

Instruits par les leçons de l'expérience et par l'échec des jacobins de 1793, ils procéderont avec plus de lenteur. Ils ont compris surtout que l'on ne détruit bien que ce que l'on remplace ; par conséquent il faut s'emparer des âmes, comme l'Eglise s'en empara il y a vingt siècles. C'est par les idées que l'on subjugue les intelligences, et non par des idées quelconques, mais par des idées fondamentales, qui jettent du jour sur les problèmes inhérents à notre nature elle-même. D'où venons-nous, où allons-nous ? Quelles sont nos ori-

gines et notre fin ? C'est toute une dogmatique à constituer pour remplacer celle de la révélation à laquelle, dit-on, personne ne croit plus. Et si étrange que cela paraisse, voici l'oligarchie pseudo-démocratique en train de se poser elle-même en révélatrice, de se proclamer puissance doctrinale et hiérarchie enseignante, une espèce d'Eglise à contresens, synagogue de mensonge et d'impiété.

Elle appelle à son secours ce naturalisme scientifique que nous avons analysé dans l'une de nos études précédentes ; c'est lui qui se charge de lui fournir cette dogmatique à rebours, qu'il avait déjà formulée pour son propre compte. Nous avons prouvé que les sciences proprement dites n'y suffisaient point ; elles sont trop défiantes d'elles-mêmes, obstinément enfermées dans leurs sphères respectives, que toutes elles exploitent avec une rigueur scrupuleuse, au moyen d'observations positives et d'expérimentations répétées.

Ici intervient un personnage fantastique, aux formes imprécises, aux mouvements brusques et imprévus. Il parcourt à tire-d'aile toutes les sphères explorées par les sciences proprement dites dont nous parlions tout à l'heure, promenant sur tout un regard hâtif. Ce personnage équivoque s'appelle fort improprement : *la Science*, avec une majuscule, et il a la prétention de rendre des oracles, toujours et nécessairement invérifiables : Tout est sorti de rien, et chaque jour le moins engendre le plus ; l'homme est fils du singe et n'a pas plus d'âme que le chien. Le cerveau explique la pensée puisqu'il la contient ; dans l'évolution qui emporte tout, les éléments constitutifs de la personnalité humaine servent à refaire d'autres organismes dont nous ignorons les formes et la durée ; nous revivrons ainsi en eux, c'est la seule immortalité qui nous soit promise. C'est là toute la dogmatique qui, des lèvres de la science révélatrice, est passée dans le catéchisme estampillé

par l'oligarchie pseudo-démocratique. Et ce catéchisme doit remplacer désormais celui que l'Eglise nous a appris à bégayer lorsque nous étions enfants, et qu'elle nous a longuement expliqué à mesure que nous avons grandi et que nous sommes devenus des hommes.

Le catéchisme de la libre-pensée est enseigné par toute une hiérarchie d'anti-curés. Ne les cherchez pas rue Legendre, ni dans les cultuelles de Culley ou de Fouilly-les-Oies, et ce n'est point Vilatte qui en est le pontife. MM. Buneau-Varilla et des Houx n'ont pu s'y méprendre, ce n'est là qu'une comédie qui n'a point eu de succès. Les frères-prêcheurs du nouvel Evangile sont bien autrement nombreux que les assesseurs de Vilatte ; ils sont plus de cent mille répandus dans les moindres villages. Tous n'ont point, au degré voulu, l'esprit nouveau, mais cela viendra. A côté d'eux, des espèces de diaconesses, formées à l'école des Sévriennes, leur donneront l'exemple, avec les emportements du zèle propre à leur sexe. Leur premier devoir n'est pas d'apprendre, aux bambins qui leur sont confiés, un peu de grammaire ou d'arithmétique, mais les dernières conclusions de *la Science* sur l'origine simienne de leurs papas et de leurs mamans, sur les futures métempsycoses qui les attendent eux-mêmes. Le pape de cette hiérarchie enseignante s'appelle, aujourd'hui, M. Briand ; ses principaux prophètes sont au collège de France et à la Sorbonne. Son grand catéchiste est M. Payot, chargé d'alimenter les cerveaux non pensants de ces « primaires » et de fournir à chacun la ration d'absurdités qu'il doit débiter à ses pauvres petits écoliers.

Cette évangélisation est commencée depuis plus de vingt ans, et quoique incomplète, elle donne déjà trop de fruits amers. Elle est très obligatoire et le deviendra bien davantage encore ; pas du tout gratuite, car elle coûte deux cent millions au budget de l'Etat, sans

parler de celui des départements et des communes; mais elle est surtout laïque, anti-cléricale au premier chef. De quelles violences intellectuelles et morales sont victimes les enfants du peuple, surtout des pauvres ! On leur a pris leur âme, leur conscience, pour la souiller et l'avilir, pour y effacer le caractère baptismal et la marquer du signe de la bête. Je ne crois pas qu'il ait été jamais commis d'attentat plus affreux, par l'étendue et la profondeur de ses résultats, contre la liberté humaine : une nation de trente-sept millions de citoyens réputés libres, condamnée à voir l'immense majorité des enfants de sept à quatorze ans subir cette amputation mentale. D'un seul coup on leur enlève leur Dieu, leur foi, les croyances de leurs pères et de leurs mères, les vertus qui en seraient sorties et jusqu'à l'espoir de la vie d'outre-tombe. Car c'est tout cela qui est en question, ou plutôt c'est tout cela qui est étouffé sous cet enseignement plus qu'homicide, de la dogmatique dépravatrice, imposée par cette méprisable oligarchie pseudo-démocratique.

On a pris un peu plus de précautions quand il s'est agi de l'enseignement secondaire, mais toujours pour atteindre le même but. L'un des hommes les plus représentatifs de l'esprit universitaire, de ses procédés et de ses méthodes, très autorisé, par son ancienne situation de maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, à parler aujourd'hui même au nom du corps enseignant, c'est sans conteste M. Alfred Fouillée. Intelligence souple et pénétrante, d'une fécondité tout à fait remarquable, très indépendant par nature et prompt à la critique, il exerce une sorte de surveillance très active et très persévérante sur tout ce qui se fait dans les hautes sphères de l'enseignement. En 1901, à l'heure où s'écroulaient bon nombre de collèges libres et où tous étaient menacés et amoindris, il prenait sa plume la plus acérée et publiait dans la *Revue politique et parle-*

mentaire une série d'articles réunis immédiatement après en un volume, sous ce titre : *La Réforme de l'Enseignement par la philosophie.* — Selon sa coutume, il y fait le procès de tous ceux qui ne pensent pas comme lui ; il flagelle leurs travers, dénonce leurs fausses méthodes. C'est aux historiens et aux philosophes surtout qu'il en veut, et certes, il n'a pas tout à fait tort.

Il y a plaisir à l'entendre critiquer cette érudition abrutissante pour les élèves dont elle écrase la mémoire et étouffe les facultés les plus hautes, l'intelligence, la raison, le sens du beau et du vrai, sans le moindre profit, car il ne leur reste bientôt plus rien de tout ce fatras qui encombrait les programmes de leurs examens obligatoires.

A la place de tout cela, M. Fouillée veut mettre des idées ; la façon dont il trace son programme est séduisante. Il montre que toutes les sciences doivent aboutir à la philosophie qui en est le couronnement et, par le fait même, semble appelée à fournir les idées directrices de leur mouvement ascensionnel et de leurs vrais progrès. La théorie en elle-même est exacte, mais M. Fouillée la fausse en essayant de la faire servir au triomphe de sa propre philosophie, qui se rapproche par trop d'endroits de la dogmatique anti-chrétienne dont nous parlions tout à l'heure.

Nous aurons l'occasion de le prouver plus tard par des citations expresses et démonstratives. « La philosophie, écrit-il dans l'opuscule auquel nous nous référons, aborde des questions que nulle science particulière ne peut poser, encore moins résoudre. Pour examiner ces questions de *nature intime*, *d'origine* et surtout *de fin*, la philosophie contemporaine tient compte non seulement des lois suprêmes de l'intelligence, mais encore des lois de la volonté et même de la sensibilité.... » (p. 174, *loc. cit.*).

M. Fouillée voudrait voir tous les professeurs, d'un

bout à l'autre de l'échelle universitaire, professeurs de lettres, de sciences, de grammaire, d'histoire, etc., pénétrés de ces idées sur les problèmes fondamentaux, de *nature intime*, *d'origine* et surtout *de fin*, en ce qui concerne l'homme. C'est alors qu'ils exerceraient une action vraiment éducatrice qui, sans cela, est impossible: « Les religions le savent bien, écrit-il, l'éducation moderne ne s'en souvient pas assez. Si l'éducation cesse d'être religieuse, il faut qu'elle trouve ailleurs de quoi fasciner, entraîner, enthousiasmer les âmes. A la magie de l'imagination, il faut substituer celle des grandes idées universelles et des grands sentiments humains... De même que la force de l'enseignement catholique venait de ce que *tous* les professeurs étaient des *prêtres*, et à ce titre des moralistes, des directeurs de conscience, bons ou mauvais; de même l'enseignement secondaire *laïque* aurait une force irrésistible s'il était donné *par des philosophes, se considérant eux-mêmes plus ou moins comme des prêtres de la société nouvelle fondée sur l'union des libres esprits...* » (*Op. cit.*, pp. 201, 202)

Ces prêtres de la société nouvelle prêcheront ce que M. Fouillée appelle le « *rationalisme éternel* », très différent du « fantaisisme » ou de la « foi du cœur », du sentiment religieux des protestants ; plus encore « du cousinisme » ou culte « du lien commun sous le nom de sens commun ». Notre philosophe ne veut pas davantage des extravagances de Nietzsche ni du contingentisme qui pourrait donner passage au miracle ou à l'intervention d'un Dieu personnel dans la série ou l'enchaînement toujours fatal des causes et des effets. Le rationalisme tout pur, tel que l'entend M. Fouillée, ou la superstition religieuse et tout ce qu'elle entraîne. « Vous écartez ce rationalisme, s'écrie M. Fouillée, eh bien, allez à la messe et prenez de l'eau bénite... » (*Loc. cit.*, p. 188.) C'est bien ce qu'il y aurait de mieux à faire, mais on n'y semble pas disposé.

III. — Le programme : seconde partie.

L'Amoralisme déterministe.

La question morale fut posée avant la question dogmatique ou plutôt anti-dogmatique dans l'œuvre de la déchristianisation ; c'est qu'elle est avant tout pratique et qu'elle se présenta d'elle-même, lorsqu'on voulut se débarrasser des anciens programmes. Tous mes lecteurs se rappellent le bruit qui se fit autrefois autour des différents manuels de morale civique, comme ceux de MM. Paul Bert, Compayré, Steeg, etc. On peut voir dans les volumes de M. Goyau : *L'Ecole d'aujourd'hui*, les phases que traversa cette question ; les documents placés à la fin du second sont surtout très curieux et très instructifs. De même encore, les deux chapitres, *l'Ecole et Dieu*, *la Destinée du mot laïque*, montrent l'élimination progressive de toute morale, ce qui n'empêche cependant que jusqu'en 1892 M. Ferdinand Buisson se défendait, dans la *Revue pédagogique*, de vouloir constituer l'école sans Dieu et sans morale. Nous avons fait depuis beaucoup de chemin ; les principes posés par l'oligarchie pseudo-démocratique l'exigeaient ainsi.

On le comprend bien en parcourant une série de conférences faites par M. Boutroux, alors professeur à la Faculté des lettres de Paris, aux jeunes normaliennes de l'école de Fontenay-aux-Roses, dirigée par M. Pécaut. Ce dernier, ancien pasteur protestant, l'un des fondateurs et vulgarisateurs de la religion sans dogmes, était un esprit très délié et très souple, qui savait marcher à son but par des voies très douces. Pour être associé même temporairement à son œuvre, il fallait avoir quelques-unes de ses qualités, et M. Bou-

troux me semble être dans ce cas (1). Ce n'est ni un sectaire ni un violent, il sait parler du christianisme avec le respect qui s'impose à tout esprit bien fait. La question morale fit l'objet de ses conférences en 1888, 1891 et 1892. Il étudia successivement les trois types principaux de morale : la morale hellénique ou esthétique, la morale chrétienne ou religieuse, la morale moderne ou scientifique.

---

(1) On sait que les maîtresses, devant professer dans les écoles normales de province, se recrutaient au début, du moins autant qu'il était possible, parmi les élèves de Fontenay-aux-Roses. Leur enseignement se ressentait de cette origine : certaines circonstances m'ont mis en relation, il y a longtemps déjà, avec l'une de ces maisons qui venait de s'ouvrir au chef-lieu d'un département encore très catholique. On avait très habilement choisi, pour la diriger, une ancienne maîtresse de pensionnat, fort recommandable par sa piété bien plus que par une sagacité et une pénétration qui lui eussent été, cependant, très nécessaires. Près d'elle avait été placée une protestante piétiste, originaire de Suisse et qui, si je ne me trompe, avait passé quelque temps à Fontenay-aux-Roses. Son rôle était de supplanter peu à peu la directrice, non seulement auprès des élèves, mais aussi auprès des autorités locales et des meilleures familles dont elle travaillait à se faire bien accueillir.

Je sus bientôt que, sur trente et quelques élèves, vingt-six ou vingt-huit avaient été élevées par des religieuses qui, croyant recommander leurs écoles, avaient poussé elles-mêmes ces jeunes filles à prendre leur brevet simple. Ainsi nanties, ces jeunes filles étaient venues à l'école normale préparer leurs examens pour le brevet supérieur et entrer à leur tour dans l'enseignement primaire, où, les premières, elles firent concurrence à leurs anciennes maîtresses, les religieuses qui les avaient élevées. Toutes alors avaient fidèlement gardé leurs pratiques catholiques, et l'on croyait sans doute que leurs élèves en recueilleraient les bénéfices.

On perdait de vue ce que l'expérience a tant de fois démontré, c'est que l'université, domestiquée par les politiciens anti-cléricaux, corrompt la plupart de ceux qu'elle s'incorpore. Très peu de femmes surtout ont assez de caractère pour résister à ces influences. En réalité, les religieuses qui, fort involontairement sans doute, avaient contribué à fournir des élèves à cette école normale primaire, la femme très catholique qui en avait la première assumé la direction, avaient collaboré à une œuvre mauvaise, achevée par cette piétiste protestante, qui en recueillit tout l'honneur et tous les bénéfices, au grand détriment de toute la région.

Et si je rapporte ce fait, c'est pour montrer une fois de plus que nous n'avons pas su voir assez tôt le but vers lequel on nous conduisait, ni nous rendre compte de desseins qu'il était cependant assez facile de pénétrer et d'apprécier à leur juste valeur.

La morale hellénique renferme beaucoup trop de philosophie et de droit naturel pour être conservée ; elle fait un bien trop fréquent appel à la raison et aux principes que la main créatrice y a gravés. *A fortiori* la morale chrétienne devait être écartée pour des motifs que M. Boutroux n'insinue même pas, tant il est discret et réservé. Restait donc la morale moderne issue des sciences physiques, naturelles et biologiques.

M. Boutroux a, dans cette conférence, un passage d'une vérité absolue et d'une admirable sincérité ; à ce double titre il mérite d'être reproduit ici intégralement : « Dès lors, écrit-il, la méthode est absolument scientifique et la morale comme science est véritablement fondée. Mais le résultat auquel on arrive est évident, et il est proclamé par le naturalisme lui-même : il n'y a plus de morale. Déjà mutilée dans les systèmes construits d'après la méthode des sciences physiques, la morale s'évanouit dans ceux qui la traitent suivant la méthode des sciences naturelles.

« Voici, par exemple, la notion de droit : comment subsisterait-elle ? L'idée du droit repose sur l'idée de liberté et le naturalisme ne *peut voir dans la liberté qu'une illusion.* La science expliquera historiquement la genèse de l'idée du droit ; et le résultat de son explication, ce sera la résolution pure et simple de l'idée du droit dans les conditions d'existence des sociétés humaines.

« Et la charité, comment la défendre ? Elle est absurde dans un système où la destruction des faibles par les forts est la seule loi sociale que connaisse la nature et le seul principe de ce que nous appelons le progrès. Pratiquer la bienfaisance, c'est-à-dire s'intéresser aux déshérités, aux infirmes, aux malheureux, travailler à leur faire une place au soleil, c'est, par ignorance et superstition, tenter de contrarier la marche fatale de la nature : œuvre insensée et stérile.

« Ainsi le système naturaliste satisfait entièrement aux conditions de la science (1) ; mais *il anéantit la morale*. Cela devait être. De prime abord, on a pu être séduit par l'idée de constituer une morale scientifique ; mais la morale et la science sont orientées en sens inverse. La science étudie *ce qui est ;* la morale, ce qui *doit être*, ce qui est convenable ou *obligatoire*. Il est impossible de ramener ceci à cela... » (*Questions de Morale et d'Education*, pp. 46, 47.)

Impossible aussi de mieux dire : il n'y a plus de morale d'aucune sorte, et M. Boutroux en a parfaitement vu la raison fondamentale ; c'est que l'idée du droit et de la morale « repose sur l'idée de liberté ». nous dirions, nous, avec une plus rigoureuse exactitude, qu'elle suppose et *implique* l'idée de liberté. Et nous ajoutons avec le sagace philosophe : le naturalisme ne peut voir dans l'idée de liberté qu'une illusion. Nous expliquerons bientôt et assez au long par quoi le naturalisme scientifique a essayé de remplacer la loi morale. Indiquons-le ici d'un mot, par la *loi sociologique* qui suppose et implique, à la place de la liberté, chez ceux qu'elle essayera de domestiquer, le *déterminisme* ou le *serf-arbitre*. Et voilà pourquoi les pseudo-démocrates qui prétendent appliquer cette loi sociologique, ont si souvent et si aisément recours à la force, tout d'abord pour bannir la vieille morale chrétienne qui fait obstacle à leurs desseins. Je ne puis m'empêcher de découvrir ici la puissance logique des idées auxquelles ces sectaires obéissent, sans trop s'en rendre compte peut-être, à l'exception, bien entendu, de ceux qui les conduisent. Autant les premiers importateurs du système, comme Pécaut, Steeg et les autres, étaient au début, en apparence du moins, remplis de mansué-

(1) Voir ce que nous en avons dit dans notre précédente étude : *Le Naturalisme scientifique et la déchristianisation.*

tude, autant les politiciens deviennent violents et brutaux, à mesure qu'ils veulent réaliser ces idées, les faire entrer dans les habitudes sociales.

Un homme a uni ou plutôt pratiqué successivement les deux méthodes, mais aussi tout le monde est fixé sur son degré de sincérité et sa valeur morale, c'est M. Buisson. Les autres ont plus de franchise : c'est par des coups de force qu'ils ont banni des classes primaires la morale chrétienne et le catéchisme où elle est écrite, pour substituer à celui-ci les petits manuels de morale civique, se transformant de plus en plus en manuels d'impiétés. Ce sont des coups de force qui ont arraché aux murailles de ces mêmes classes primaires, le crucifix qui symbolisait si tragiquement cette morale chrétienne, pour le jeter au rebut après lui avoir fait subir toutes sortes d'outrages. Les pères de famille protestaient, mais en vain ; des communes entières se sont levées pour le défendre et avec lui l'âme de leurs enfants, rien n'y a fait. Des conseils municipaux ont émis leurs protestations indignées dans les procès-verbaux de leurs séances régulières et légales, à titre de représentants de leurs électeurs. Non seulement leurs délibérations ont été annulées, mais en quelques endroits ils ont été poursuivis correctionnellement pour délation et condamnés à de fortes amendes.

Les violences se sont exercées dans les circonstances les plus odieuses ; ce Christ sauveur a été écarté de la couche des chrétiens mourants, comme il avait été écarté de la classe où l'on attire et où l'on détient malgré eux leurs fils et leurs filles. On se souvient du drame lugubre qui suivit la perte d'un des grands vaisseaux de notre flotte, dans le port de Toulon, l'*Iéna*. Nos marins étaient étendus, râlant, sur des lits improvisés ; tous ou presque tous étaient catholiques. Il leur était bien difficile de se ressaisir dans les affres de leur agonie : la seule vue d'un prêtre les eût rappelés à l'appré-

ciation exacte de leur situation et eût réveillé dans leur âme les sentiments de la foi ; leur salut éternel en dépendait cependant. De misérables sectaires, abusant de leur situation et de l'autorité dont ils étaient investis, ont empêché le prêtre de les approcher et les ont condamnés à mourir sans aucun secours religieux.

Il en est ainsi à peu près, dans tous les hôpitaux de nos grandes et même de nos petites villes ; les malheureux qu'on y reçoit sont obligés de prendre, avant même d'y entrer, des précautions minutieuses, s'ils veulent assurer au prêtre catholique la possibilité d'arriver jusqu'à eux. Et un bon nombre n'y songent que torp tard et sont condamnés, eux aussi, à mourir dans un délaissement et un abandon qui font peur. D'autre part, les scènes à demi lubriques qui se déroulent autour d'eux font le plus attristant contraste avec leurs souffrances et sont de nature à leur apporter les plus douloureuses impressions. Un publiciste courageux a pu dire avec vérité : « C'est la bamboche qui veille autour de ces lits d'agonie (1). »

Au début de l'année 1907 paraissait un volume intitulé : *Le Roman d'une Infirmière*, et signé Bru, directeur de l'hôpital Saint-Antoine, avec préface laudative de M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique. Ce roman n'est, hélas ! que trop historique et se présente comme tel ; il raconte des choses vécues, comme l'on dit aujourd'hui, et que ma plume se refuse à reproduire (2) !

La force qui exerce des brutalités sur de pauvres êtres qui vont mourir ne craint pas de s'attaquer à l'homme en pleine jouissance de la vie, alors qu'il devrait disposer librement de lui-même et conduire comme

(1) Tavernier. *Univers* du 22 mai 1907.

(2) Les moins hideuses sont des scènes de saoulerie aux réfectoires ; dans les dortoirs, c'est quelque chose de tellement extravagant et abominable que le récit en serait obsédant et dangereux.

il l'entend ses propres affaires et celles de sa famille. C'est surtout lorsqu'il est attaché à un service public quelconque, qu'il est condamné à subir ces violences. Autrefois les fonctionnaires devaient à l'Etat tout ce qu'exigeait normalement la situation qu'ils avaient acceptée ou sollicitée, leur temps, leur dévouement et leurs efforts dans les limites déterminées par des règlements et des usages qu'ils connaissaient à l'avance ; mais l'Etat n'avait jamais songé à pénétrer dans leur vie intime et à se constituer le grand directeur de leurs affaires domestiques.

Aujourd'hui il n'en est plus de même : le fonctionnaire est une machine à tout faire, un automate que l'on meut à volonté ; de conscience, il n'a pas le droit d'en avoir ; c'est un complice qui doit toujours être prêt à perpétrer les actes criminels que ses supérieurs hiérarchiques lui imposeront. Et cet esclavage s'étend sous des formes un peu adoucies à tous les siens, à sa femme, à ses enfants. On le rendra même responsable des agissements d'un frère, ou d'un parent sur lequel il n'a pas la moindre autorité. Sa femme va à la messe, mauvaise note pour le mari, qui devrait avoir assez d'empire sur elle pour la détourner de semblables pratiques. Les enfants fréquentent une école catholique ; c'est un crime irrémissible aux yeux de l'administration, qui soutient la maison concurrente où s'élève la jeunesse libre-penseuse. Le fonctionnaire sera frappé dans ses intérêts ; sa carrière est brisée, l'avancement auquel il avait droit lui sera refusé ; on ne tiendra compte ni des services rendus, ni de sa régularité et de son dévouement dans l'accomplissement de sa tâche.

N'est-ce pas là, je le demande, un abus criminel de la force, contraire à tout droit, à toute justice, et même aux lois encore existantes ?

Si l'on veut bien se reporter un instant à l'une de nos précédentes études, le *Moralisme philosophique*,

et relire avec quelque attention ce que nous y avons écrit sur le déterminisme, on découvrira toute la profondeur de la révolution, non pas seulement religieuse, mais intellectuelle, morale et, par conséquent, sociale, qui est en train de s'opérer dans ce pays. La liberté est le plus précieux des biens, mais aussi le plus difficile à conserver, alors qu'on l'a vaillamment conquis. Or, la liberté qui est comme la racine de toutes les autres, c'est la liberté morale. J'entends désigner par là celle qui a son siège dans la conscience humaine, là où naissent les pensées lumineuses, les déterminations sages et honnêtes, cette liberté qui n'est ni le désordre ni la licence, parce qu'elle s'appuie sur la loi morale qui la dirige et en assure les légitimes développements. Lorsqu'un peuple, pris dans sa généralité, est capable de cette liberté morale et des vertus qu'elle implique, il est apte à toutes les autres, à toutes ces libertés civiques, écrites dans les codes des nations civilisées. Cette liberté morale vient-elle à périr, toutes les autres s'éteignent en même temps.

C'est cette liberté morale qui est menacée de mourir sous les oppressions de la force triomphante. Les indifférents estiment qu'il est inutile et impossible de lutter contre ces oppressions, d'autant plus aisément subies qu'elles se ralentissent, lorsque besoin est. D'autres essayent de se tromper en se disant à eux-mêmes et en répétant à des amis, dupes de la même illusion, que cela ne peut durer, qu'il n'y a là qu'une crise dont il faut prendre son parti. Et ils ne remarquent pas que de telles dispositions et un tel langage sont propres à consolider le règne des forbans qui se sont emparés du pouvoir politique.

D'autre part, les hommes qui conduisent savent très bien ce qu'ils font, où ils veulent aller et quels sont les moyens de réussir. Ils nous diront eux-mêmes que ce mouvement doit être non une révolution, mais une

évolution, nécessairement lente afin d'aboutir plus sûrement. Au moment favorable ils donnent un tour de vis, selon leur expression, mais après s'être assurés que la pression exercée par eux ne dépassera pas ce que permettent l'inertie et la passivité du grand public. Leurs prescriptions législatives constituent une sorte de mécanisme qu'ils manœuvrent à leur gré, toujours dans le but constant, non pas seulement d'asservir, mais d'habituer le public à cet asservissement progressif. C'est la mise en œuvre de ce déterminisme précédemment étudié, sous sa première forme, toute mécanique, puisqu'elle consiste ici dans l'emploi plus ou moins modéré de la force.

Nos pseudo-démocrates utilisent tout également, pour la dégradation et l'asservissement de ce pays, ce déterminisme physiologique, produit par les passions mauvaises que tout homme sent gronder à certaines heures au fond de son être. Ils sont habiles à exciter et enflammer ces passions, surtout au sein des masses ouvrières. N'ont-ils pas à leur service toutes sortes de moyens, et tout d'abord la presse pornographique, les journaux à un sou qui se donnent pour rien, au jour où ils racontent les scènes les plus lubriques, et tiennent école publique de dépravation ? Ce n'est point assez ; il faut faire revivre, sous les yeux de tous, ces scènes elles-mêmes. Des créatures en chair et en os les reproduiront et mettront en saillie ce qu'elles ont de séduisant et de corrupteur. Les théâtres où s'exhibent toutes ces immoralités sont non seulement tolérés, mais soutenus et encouragés de mille manières. Là, les volontés s'énervent, les caractères s'abaissent, les cœurs se corrompent, l'homme tout entier se déprave. C'est bien ce que l'on veut, car l'être humain ainsi défait est prêt à toutes les servitudes. Lorsque la corruption coule à plein bord, la liberté morale a disparu, entraînant avec elle dans une commune ruine toutes les autres. C'est ce que l'on appelle le *déterminisme physiologique*.

Le déterminisme intellectuel achève toutes les destructions en les justifiant, et voici comment on le pousse à tout excès dans notre pseudo-démocratie.

Nous savons que la philosophie universitaire accepte comme un axiome l'impossibilité, pour nous, d'atteindre à la certitude du monde extérieur au moyen de nos facultés sensibles, pas plus qu'à la certitude du principe pensant, au moyen de l'introspection psychologique. A plus forte raison toutes les vérités enseignées par l'ancienne métaphysique sont-elles en dehors de nos prises. Partout l'incertitude et le doute, en dehors des phénomènes et de leurs relations ; et encore faudrait-il apporter ici bien des réserves que nous avons bien des fois formulées ailleurs. Ces données une fois admises, le criticisme a beau jeu pour échafauder ses théories et les varier indéfiniment. Libre à lui d'enseigner sur les mêmes choses le oui et le non, le pour et le contre; il se plaît à ces sortes d'exercices d'acrobatie intellectuelle.

Je lisais tout récemment quelques pages tristement suggestives sur les différentes manières dont le monisme était entendu chez les princes de la philosophie universitaire, car tous ou à peu près tous tiennent pour le monisme. Mais est-ce pour le monisme matérialiste ? Il ne paraît pas, au moins en ce qui concerne les plus écoutés et aussi les plus nombreux ; leur monisme est idéaliste ou de caractère psychique. Mais en quoi consiste ce psychisme ? Ne le leur demandez pas, ils n'en savent rien du tout ; ou, si vous aimez mieux, ils vous donneront les solutions les plus contradictoires. Cela importe assez peu du reste ; car leur psychisme ne diffère pas sensiblement du matérialisme le plus cru ; c'est tout simplement un des aspects de la matière, ou bien encore la matière est l'un des aspects de l'esprit; une sorte de condensation de ses propres produits, un mécanisme de sa création qui l'entrave plus qu'il ne le sert.

Ce sont cependant toutes ces incohérences que l'on

nous donne aujourd'hui comme le dernier mot de la science philosophique, et des catholiques et même des prêtres en demeurent convaincus. Faut-il s'étonner que les grandes masses populaires, incapables de toute réflexion personnelle, acceptent pêle-mêle les conclusions qu'il plaît aux maîtres en renom de tirer de toutes ces doctrines contradictoires ? Celles de ces doctrines qui favorisent le plus les passions mauvaises seront les mieux accueillies du plus grand nombre. On a dit à ces pauvres gens qu'il n'y a plus ni Dieu, ni âme, ni loi morale, que ce sont là choses mortes, croyances vieillies et périmées. Le monisme à deux faces se présente pour remplacer leur foi éteinte, leurs croyances disparues ; ils iront d'instinct à ce qu'il y a de plus bas dans la nouvelle doctrine. Le psychisme ne leur dit rien ; mais quand on leur expliquera que l'homme descend du singe, qui lui-même est venu de la cellule primitive, à travers toutes les transformations des espèces intermédiaires, ils concluront au matérialisme pur et simple et agiront en conséquence.

C'est le déterminisme intellectuel qui vient corroborer le déterminisme physiologique auquel ils n'étaient que trop dociles ; les deux une fois réunis emportent tout. M. Fouillée a assez bien nommé cette conjonction, l'*idée-force ;* il nous explique en cent endroits de ses nombreux ouvrages que l'idée toute pure ou simplement spéculative n'exerce qu'une influence restreinte. Pour qu'elle soit réellement puissante et entraîne toute la conduite, il est nécessaire qu'elle devienne sentiment ; et c'est vrai. Mais qu'est-ce donc, lorsqu'elle se mêle à la passion, ou plutôt aux passions mauvaises, en les justifiant par toutes sortes d'explications prétendues scientifiques ? C'est alors qu'elle est réellement l'idée-force et se réalise effectivement et sans retard.

Nos pseudo-démocrates l'ont bien compris : ils jet-

tent dans la circulation intellectuelle la plus intense les doctrines élaborées dans les hautes sphères de l'université. Ces idées sans cesse répétées par une presse vendue s'incrustent, telles quelles, dans des cerveaux inaptes à tout travail de sélection. Elles s'y enfoncent de plus en plus, de manière à y produire une sorte d'obsession à laquelle le plus grand nombre ne saurait plus s'arracher. Vous avez un peuple asservi et qui ne sait plus ni voir ni sentir son asservissement : les cœurs sont esclaves des passions, les volontés esclaves de la force, les esprits esclaves des préjugés les plus faux. Et tout cela est entré dans la loi ; ce sont là les éléments essentiels de la légalité qui courbe toute une nation déprimée, sous un joug dégradant et honteux, contre lequel personne n'ose plus s'insurger.

Telle est l'œuvre du triple déterminisme préconisé par la philosophie à la mode, que la pseudo-démocratie a introduit au sein de notre pauvre France, comme son auxiliaire indispensable et le complice de tous les crimes qu'elle a déjà perpétrés.

CHAPITRE V

La déchristianisation : Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Toutes les causes de déchristianisation et de désorganisation sociale que nous avons énumérées jusqu'ici, ont eu comme leur aboutissement et leur concentration dans la loi dite de séparation. Qu'elles aient contribué à la préparer, cela n'est que trop évident ; ce qui est également certain, quoique moins aperçu peut-être, c'est que cette loi organise en quelque sorte ces causes de notre ruine sociale et religieuse, les rend plus actives, plus efficaces, en consacre surtout et en perpétue les résultats. Nous n'en donnerons que trop de preuves, au cours de cet ouvrage.

Qu'est-ce donc au juste que cette séparation de l'Eglise et de l'Etat ?

Il serait peut-être bon de commencer par un exposé des principes qui dominent et éclairent toute cette question ; nous avons cru cependant qu'ils sont assez connus de nos lecteurs pour nous dispenser d'y insister, surtout après ce que nous avons déjà écrit à ce sujet. Il y a plus de quinze ans déjà que nous l'abordions avec des pressentiments et des craintes qui ne se sont que trop justifiés. Nous venons de relire les pages que nous lui avons consacrées dans notre volume : *l'Eglise* ou *le christianisme vivant*, sous ce titre : *La politique extérieure de l'Eglise*. En réalité, c'est la thèse des rapports de l'Eglise et de l'Etat, qui se dessine là dans ses lignes générales.

Ces rapports peuvent revêtir bien des formes plus ou moins acceptables, depuis l'union étroite, trop étroite peut-être, qui existait au moyen-âge, jusqu'à

cette indépendance réciproque et relative aujourd'hui en vigueur dans certains pays comme l'Amérique, l'Angleterre et la Belgique, en passant par les concordats, existants en Allemagne et naguère en France.

Que demande l'Eglise, lorsque ces questions se débattent ! Une seule chose, le libre exercice des droits et prérogatives dont le Christ l'a investie pour qu'elle puisse accomplir sa divine mission, qui est de conduire à leur fin dernière, au ciel, les âmes baptisées dans le sang du Rédempteur. Ces droits et prérogatives, dont, en aucun cas, elle ne saurait consentir à se dépouiller sont : la libre prédication de son dogme ; l'administration de ses sacrements, la célébration de son culte, la libre communication du pape avec ses évêques et ses prêtres, et par ceux-ci avec le peuple chrétien, la promulgation de ses lois et ordonnances et, pour tout résumer en un mot, la liberté de son gouvernement spirituel et ecclésiastique. Ce gouvernement n'est pas un être de raison, ou si l'on aime mieux, un être fantastique et d'imagination, mais quelque chose de très réel, un gouvernement qui a la prétention de régir l'être humain tout entier, esprit, cœur, volonté, énergies physiques et corporelles, *en tout ce qui intéresse sa fin dernière* et l'obtention de ses destinées suprêmes. Or, c'est ici-bas, au milieu des contingences de ce monde, que se prépare cette destinée. C'est donc ici-bas, au milieu de ses préoccupations terrestres, que l'Eglise atteint le chrétien qui, *pour toutes ces choses morales et spirituelles*, est soumis à sa direction, est son sujet au sens propre de ce mot.

Ce chrétien est en même temps citoyen et, à ce titre, sujet d'une puissance politique qui a sa sphère propre où elle est pleinement indépendante, des intérêts qu'elle gère comme elle veut ou comme elle peut et dont l'Eglise ne se mêle point comme puissance antagoniste. Cette Eglise a épuisé son droit et son devoir, quand

elle a rappelé la loi morale qui règle les actions humaines et a, par suite, son contre-coup indirect sur les intérêts qui dépendent de ces actions elles-mêmes. A moins de déclarer l'homme, qu'il soit citoyen d'un empire ou d'une république, exempt de toute obligation morale, il faut bien admettre entre les deux sociétés auxquelles il appartient, des points de contact et des relations nécessaires, qu'il est parfois assez délicat et assez difficile de déterminer. La séparation absolue, radicale, de ces deux sociétés est chimérique ; elles se rencontrent un jour ou l'autre nécessairement ; si elles se heurtent, la vie religieuse et sociale en est troublée ; la déchirure qui se fait dans la conscience nationale est parfois profonde, si profonde qu'un peuple pourrait en mourir. L'intérêt de tous est que les deux sociétés, civile et religieuse, s'accordent et s'harmonisent, ce qui peut se faire de bien des façons, notamment par cette indépendance réciproque et relative qui n'exclut point des rapports de commune bienveillance et de bon voisinage, si je puis dire.

En quoi la séparation, telle qu'on l'a faite chez nous, diffère-t-elle des situations diverses ci-dessus énumérées ? On le comprendra mieux, lorsque nous l'aurons considérée quelques instants en ce qui l'a préparée, en ce qui la constitue et en ce qui en est déjà sorti.

I. — Les antécédents

Ce qu'il y a de plus douloureux pour un catholique dans les événements des trente dernières années, et la lutte engagée contre l'Eglise, c'est de voir, d'un côté, l'exécution d'un plan parfaitement arrêté et, de l'autre, les hésitations et les incertitudes qui résultent d'une ignorance quasi-absolue de ce plan si fermement arrêté et suivi. Aujourd'hui, en effet, il est clair comme le jour qu'un même esprit a présidé à toutes ces agres-

sions contre le catholicisme, les a mûries, délibérées et enfin les a conduites jusqu'à leur achèvement ou plutôt jusqu'au triomphe quasi complet que personne ne semble pouvoir arrêter efficacement.

Comment méconnaître cette unité de direction, lorsqu'on remonte jusqu'à ce fameux article 7 de la loi contre l'enseignement secondaire et supérieur, déposé sur le bureau de la Chambre, le 15 mars 1879, par J. Ferry et dont Spuller se fit le rapporteur. L'article 7 était ainsi conçu : « Nul n'est admis à participer à l'enseignement public ou *libre*, ni à diriger un établissement d'enseignement de quelque ordre que ce soit, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée. » Les autres articles affaiblissaient les universités catholiques, récemment fondées, mais ils n'avaient pas la gravité de celui-ci. Le rapporteur le rendait plus odieux encore par les explications qu'il en donnait : « cet article, disait-il, frappe les congréganistes, non seulement comme parties intégrantes d'une association prohibée, mais comme individus et enlève à chacun la capacité d'enseigner d'une façon quelconque. »

On se le rappelle, le rejet de cet article 7 amena les décrets du 29 mars 1880 et les violences qui en furent la suite. La guerre à l'Eglise n'a jamais cessé depuis. Ses ennemis s'aperçurent qu'ils étaient allés trop vite et que l'opinion publique n'était pas préparée à les suivre, surtout l'opinion de cette bourgeoisie qui était atteinte par les mesures de violence contre les établissements d'instruction secondaire. Et de fait, il a fallu plus de vingt ans de lutte pour arriver à la destruction de ces congrégations non autorisées, œuvre de la loi du 1er juillet 1901. Le rejet de l'article 7 fit réfléchir les loges maçonniques et leurs séides : on résolut de travailler à la formation d'une mentalité nouvelle, faite d'ignorance, de préjugés et surtout de passions, qui préparerait le pays tout entier et surtout les masses ouvrières à

subir leur tyrannie. C'est par là qu'il fallait commencer.

Les lois sur l'instruction gratuite, laïque et obligatoire, furent élaborées dans ce but et finalement votées, la première en 1881 (16 juin), les autres le 28 mars 1882 et le 30 octobre 1886. Il n'y avait plus qu'à en activer le fonctionnement et à attendre les résultats. Dix années après, la neutralité produisait ses premiers fruits, un peu hâtés par la chaleur des luttes électorales. Dès le premier instant, cette neutralité scolaire portait en elle la haine de Dieu et de son Christ et la guerre à l'Eglise.

Il serait bien trop long d'énumérer les lois antichrétiennes édictées depuis ; elles sont si multiples, si compliquées, que l'immense majorité des catholiques en a perdu jusqu'au souvenir, tandis que nous devrions les avoir toujours présentes, afin d'exciter notre zèle à les combattre et d'en noter les résultats à mesure qu'ils se déroulent sous notre regard.

Le dernier de tous, je veux dire celui que nous avons surtout à déplorer en ce moment, c'est la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Toutes ces lois forgées par la franc-maçonnerie au pouvoir depuis Jules Ferry, sont autant d'antécédents qui préparaient cette séparation et nous y acheminaient peu à peu. Le pape Pie X nous le rappelait dans l'Encyclique *Vehementer* du 11 février 1906 en des termes qui méritent d'être retenus :

« Evénement des plus graves sans doute que celui-là, « écrit-il en parlant de la loi de séparation ; événement « que tous les bons esprits doivent déplorer, car il est « aussi funeste à la société civile qu'à la religion ; mais « événement qui n'a pu surprendre personne, pourvu « que l'on ait prêté quelque attention à la politique « religieuse suivie en France dans ces dernières années. « Pour vous, vénérables frères, elle n'aura été bien cer- « tainement ni une nouveauté, ni une surprise, témoins « que vous avez été des coups si nombreux et si redou-

« tables tour à tour portés par l'autorité publique à la « religion. Vous avez vu violer la sainteté et l'inviolabi- « lité du mariage chrétien par des dispositions législa- « tives en contradiction formelle avec elle ; laïciser les « écoles et les hôpitaux ; arracher les clercs à leurs « études et à la discipline ecclésiastique pour les as- « treindre au service militaire ; disperser et dépouil- « ler les congrégations religieuses et réduire la plu- « part du temps leurs membres au dernier dénûment. « D'autres mesures légales ont suivi que vous connais- « sez tous : on a abrogé la loi qui ordonnait des prières « publiques au début de chaque session parlementaire « et à la rentrée des tribunaux ; supprimé les signes de « deuil traditionnels à bord des navires, le vendredi « saint ; effacé du serment judiciaire ce qui en faisait le « caractère religieux ; banni des tribunaux, des écoles, « de l'armée, de la marine, de tous les établissements « publics enfin, tout acte ou tout emblème qui pourrait « d'une façon quelconque rappeler la religion. Ces me- « sures et d'autres encore, qui peu à peu séparaient de « fait l'Eglise de l'Etat, n'étaient rien autre chose que « des jalons placés dans le but d'arriver à la séparation « complète et officielle ; leurs promoteurs eux-mêmes « n'ont pas hésité à le reconnaître hautement et maintes « fois... »

J'oserai ajouter à des considérations si justes et si vraies que chacune de ces mesures préparatoires, considérée en elle-même, révélait déjà quelle serait la nature propre de cette séparation en perspective, son but et sa portée, je veux dire la destruction absolue et radicale du christianisme tout entier. Chacune de ces mesures préparatoires, chacun de ces antécédents, frappait en effet, le christianisme, en quelques-uns de ses éléments essentiels. Ce n'était point dès lors une lutte de personnes et une rivalité d'influences, comme il y en a eu en si grand nombre au cours des siècles, mais une lutte d'idées et

de principes. On parlait de cléricalisme, il est vrai, mais c'était afin de mieux masquer le but et de frapper plus sûrement. Aujourd'hui cela s'avoue sans la moindre réserve : « Ce que nous voulons détruire, disait récemment l'un des coryphées de la politique jacobine, c'est la religion. » Et si l'on en voulait des preuves plus nombreuses, on n'aurait qu'à ouvrir, entre vingt productions analogues, le très instructif et très courageux livre de M. Jean Guiraud, la *Séparation et les élections*. Cet auteur a enregistré les déclarations les plus explicites des loges maçonniques à ce sujet. Or, c'est là, dans ces loges, que tout s'est préparé, c'est de là que sont partis les ordres d'exécution, car c'est dans ces antres que réside, depuis bien des années, le vrai gouvernement, dont les différents ministères qui se succèdent ne sont que les obéissants serviteurs.

Comment nous, catholiques, ne l'avons-nous pas vu ? Comment la plupart d'entre nous se sont-ils mépris sur de pareils enchaînements de faits ? Comment un trop grand nombre, à l'heure même où j'écris ces lignes, se font-ils à ce sujet les plus étranges illusions ?

Deux causes me semblent devoir être assignées à cette étrange attitude ; l'une est prise du côté de nos adversaires, l'autre est à rechercher dans les rangs catholiques. Dans tout parti nombreux il faut s'attendre à rencontrer des caractères très différents et même très opposés, les uns violents et brutaux, les autres doux et modérés, les uns braves et sincères dans leurs emportements comme dans leurs actes réfléchis, les autres dissimulés et retors, habiles à tromper qui n'est pas, avec eux, toujours sur ses gardes. Parmi les ennemis de l'Eglise, ceux qui lui ont fait le plus de mal ne sont pas les hommes francs et sincères jusque dans leurs haines, mais les dissimulés et les habiles ; ce sont plus encore peut-être les modérés par nature, dont les violents se sont servis comme de couverture. Combien de fois ces pacificateurs à outrance sont-ils venus à nous avec le rameau

d'olivier à la main ; ils prêchaient la réconciliation et l'entente, mais à la condition que les catholiques en eussent fait tous les frais. De tous les ministères, n'est-ce pas le plus modéré qui se vantait d'avoir fermé plus d'écoles primaires religieuses qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé ?

Ce qui rendait leurs démarches bien plus dangereuses, c'est qu'il s'est trouvé dans les rangs catholiques tout un parti toujours prêt à les accueillir, à faire valoir l'opportunité de leur intervention, à conseiller avec insistance toutes les concessions possibles et à considérer, comme ennemi de l'Eglise elle-même, quiconque refusait de traiter dans les conditions proposées. Comme il ne me convient aucunement de réchauffer ici des dissentiments mal éteints, je ne veux pas entrer dans les récriminations qui s'échangeaient de part et d'autre, ni dans l'appréciation des intentions que l'on se prêtait, pas toujours gratuitement. Je voudrais, autant que possible, m'en tenir à la constatation des faits, pour en prévenir le retour ou, hélas ! en empêcher le maintien et la continuation ; tout en laissant à chacun le soin de rechercher, dans un sérieux examen de sa conscience, la participation qu'il y a eue.

Ce qui a rendu ces tentatives plus ou moins sincères de rapprochement toujours inefficaces, c'est tout d'abord et principalement que, du côté des adversaires, ceux qui les proposaient étaient absolument incapables de les faire prévaloir au sein de leur parti. Les hommes qui ont réellement gouverné ce parti ont, sans rémission aucune, travaillé avec un inlassable acharnement à la destruction du Christianisme. Et j'applique cette observation à l'époque où Spuller et d'autres nous parlaient de l'esprit nouveau. Cet esprit nouveau pouvait être sincère, mais il n'était qu'à la surface, et ne pénétra jamais jusqu'à ces couches profondes du parti, où tout se décidait.

Dans les rangs catholiques où ces tentatives étaient accueillies, et où l'on travaillait à leur réalisation, outre qu'on a toujours refusé de voir leur inanité, on évitait de préciser le terrain sur lequel aurait dû s'opérer cette pacification. Cette équivoque était exploitée d'une façon constante par les adversaires, et les chefs de l'église n'ont jamais pu les en faire sortir.

Cela paraît dans deux documents que je regrette de ne pouvoir reproduire ici à cause de leur longueur, la lettre de Léon XIII à M. Loubet (23 mars 1900) et la réponse de ce dernier.

Léon XIII formule avec la dernière précision ses griefs; ce sont les projets de lois contre la liberté d'enseignement, contre les congrégations religieuses et les pénalités applicables au clergé. Il en démontre le mal fondé, ou pour mieux dire, l'injustice intrinsèque, les inconvénients très graves et les déplorables résultats.

Que lui répond le modéré et pacifique M. Loubet qui, il l'affirme, « désire plus que personne le maintien de la paix religieuse et la légale exécution du concordat? » Il reproche à « des membres de l'épiscopat, au clergé et aux congrégations, d'avoir cru pouvoir critiquer avec violence le gouvernement et *les lois du pays* et de s'être lancés dans les *luttes politiques* au lieu de se renfermer étroitement dans leur ministère ». Puis il plaide son irresponsabilité, en d'autres termes, son impuissance.

Mais, en définitive, que faisait Léon XIII lui-même dans sa lettre, si ce n'est ce que Loubet reprochait aux évêques et au clergé. Le pape se plaignait à son tour des *lois injustes* que l'on projetait, comme de celles déjà édictées ; et il ne croyait point, pour cela, « se lancer dans les luttes politiques, ni sortir de son ministère » pontifical. Le pape établissait *une distinction qu'il a vingt fois rappelée*, entre la République, les formes du pouvoir gouvernemental, le gouvernement, si l'on veut, et les lois mauvaises, iniques, brutales, portées par ce

gouvernement, mais qui ne sont point essentielles au régime républicain, ni aux formes constitutionnelles.

Que fait le modéré M. Loubet? Qu'on relise sa lettre (document IV, du livre blanc du Saint-Siège). Il unit ce que le Pape distingue et sépare ; il confond constitution républicaine et *lois édictées par la république*. Ce qu'il veut, c'est la soumission du clergé « *aux lois du pays* » comme il s'exprime, à toutes les lois du pays, aux lois contre l'enseignement, les congrégations religieuses, etc., sitôt qu'elles seront votées.

A prendre les choses au vrai et en elles-mêmes, il faut bien reconnaître qu'entre l'Etat français et l'Eglise, toutes les tentatives de rapprochement et d'accord se sont opérées sur *cette équivoque*, et, pour surcroît de malheur, ceux qui s'en faisaient les patrons dans les rangs de nos adversaires, ont toujours été impuissants à les conduire à terme, y compris nos présidents de république. Mais l'ont-ils réellement voulu et essayé? Rome a tout fait pour dissiper l'équivoque, jamais elle n'y a réussi. Bon nombre de catholiques français ont-ils imité sa précision, *son intransigeance*, à l'encontre des lois violatrices de ses libertés essentielles, sa prudente souplesse pour sauvegarder les principes? cela ne m'apparaît pas. Ceux qui prêchaient l'entente et l'accord n'y mettaient point les conditions indiquées; ils franchissaient d'un bond tous les obstacles, oubliaient les lois scélérates et, au besoin, en prêchaient le respect. L'attentat aux libertés de l'Eglise une fois consommé devait être considéré comme un point acquis, sur lequel il ne fallait plus revenir, actuellement du moins.

Ces hommes bien intentionnés, je le veux croire, travaillaient à leur manière, comme le modéré M. Loubet, à faire un bloc intangible des lois scélérates et des formes constitutionnelles, de la république et de tous les crimes qu'elle a perpétrés. Aujourd'hui le bloc, non seulement existe, mais est triomphant, grâce à ces

coopérations imprévoyantes et inavouées à l'heure où j'écris ces lignes. Tout récemment, à la tribune française, un député portant soutane reprochait, sous des formes très transparentes, au Pape et à l'épiscopat français, de n'avoir pas adhéré à l'attentat suprême, commis par la république de son cœur, à cette loi de séparation qui aurait fait de l'Eglise de France une agglomération immense et informe de petites communautés plus que presbytériennes, laïques au sens forcé de ce mot, organisations protestantes, d'un genre nouveau. Ce député n'a rien compris de tout cela, il n'a vu que son rêve d'accomodation catholico-républicaine. Avec une naïveté que rien ne pourra jamais corriger, il continuera d'être l'utopiste de la conciliation et de la confiance quand même, ainsi qu'il s'est défini assez exactement. L'Eglise qui veut vivre, ne le suivra pas, précisément parce qu'elle veut vivre (1).

L'une des plus grandes illusions caressées par notre jeune démocratie, c'est que les jacobins qui, depuis si

(1) Dans une sphère inférieure, un phénomène analogue se produit; Le créateur et le directeur du *Sillon* qui a fait entendre sur tous les points de la France de si éloquentes homélies sur la régénération du pays par l'Eglise et la démocratie, s'est égaré jusqu'à vouloir établir une fusion entre les jeunes catholiques qui subissent son influence et les *unions protestantes* dont M. Ed. Soulier est le secrétaire. MM. Sangnier et Soulier se donnent la réplique, et l'apôtre du Sillon prêchait dernièrement son nouvel Evangile dans le temple protestant de Raincy.

Voici ce que je lis dans l'*Avant-Garde*, 15 décembre 1907, journal protestant libéral très avancé, dont le programme semble se résumer actuellement en trois mots : ni catholicisme, ni protestantisme, mais un christianisme social. Et on devine ce qu'il entend par là.

« Aujourd'hui, ce ne sont pas seulement quelques réformateurs qui se lèvent, c'est un mouvement profond qui se dessine dans tout le monde catholique ; en France, en Italie, chez les peuples germaniques, en Amérique. Pour ne parler que de notre pays, *ce mouvement a-t-il un grand avenir ?*

« Nous ne fondons pas un grand espoir sur l'action du *clergé* moderniste. Plusieurs de ses représentants les plus connus nous ont paru plus riches en intelligence qu'en caractère. Ils ont voulu défendre l'Eglise à leur manière, et quand le tribunal de l'ordinaire

longtemps, dirigent toute notre politique républicaine, s'arrêteraient devant le clergé séculier et limiteraient les destructions projetées aux congrégations religieuses. Pour les mieux tromper, Waldeck-Rousseau semblait plus modéré encore ; les congrégations hospitalières seraient entièrement respectées. Quant au clergé séculier, non seulement ses droits demeuraient saufs, mais c'est lui, autant que l'Etat, que l'on prétendait défendre contre les empiétements de ces congrégations, « prédicantes, enseignantes et commerçantes ». Je crois même qu'en cherchant bien dans les nombreux discours du plus violent de tous les blocards, M. Combes, on trouverait çà et là des déclarations de sympathie respectueuse et attendrie, en faveur des prêtres concordataires, comme on les nommait alors. En tous cas, ces déclarations étaient de la monnaie courante à cette époque. Et je crois vraiment qu'elles ont été prises au sérieux par un grand nombre d'ecclésiastiques, qui

---

est intervenu, ils ont cessé de soutenir leurs idées. En fait, ils les ont abandonnées à la libre-pensée qui a su les interpréter et les exploiter à sa façon. Mais peut-on condamner des hommes qui doivent ou se taire ou sortir de l'Eglise et devenir comme des parias dans notre société ?

« Au contraire, *on peut avoir confiance en l'avenir des œuvres de jeunesse catholique, démocratique et laïque.* Malgré toutes les oppositions, le *Sillon* se développe et s'impose. Marc Sangnier et ses lieutenants se font écouter et applaudir par d'immenses auditoires populaires ; *le* Sillon *a besoin de nous comme nous avons besoin de lui.* Il ne s'agit pas pour nous de faire aucune concession de principes ; (aucun de nous ne pense à s'incliner, par exemple, devant la notion catholique de l'autorité). Il ne s'agit pas davantage, pour les *Sillonnistes* de sortir *hic et nunc* de leur église. Chacun de nous attendra dans un service joyeux la révélation des initiatives et des devoirs nouveaux que Dieu veut lui accorder. Pour le moment, dans la communion d'un même amour, pour le Christ et pour notre peuple, nous pouvons associer nos efforts, élargir notre horizon et recevoir de grandes bénédictions. On sait qu'il ne s'agit pas là d'un rêve, mais que dans plusieurs circonstances *unionistes* protestants et *sillonnistes* catholiques ont fait l'expérience que ces rencontres étaient possibles et bienfaisantes. C'est dire qu'elles sont nécessaires ; ne pas tenir compte de telles expériences serait pécher contre la lumière, et presque contre le « Saint-Esprit ».

auraient dû se souvenir des atteintes déjà portées à leur ministère par maintes lois antérieures.

La raison fondamentale pour laquelle cette distinction entre le clergé séculier et régulier ne pouvait avoir aucune portée, c'est que ces politiciens n'ont qu'un but, détruire le christianisme, et qu'en définitive le christianisme est comme incarné tout d'abord dans le clergé paroissial, celui qui est en rapport plus constant et plus direct avec les populations. Afin de ne point alarmer celles-ci, il ne fallait toucher aux curés et aux évêques qu'en dernier lieu, ruiner auparavant toutes les autres influences religieuses, disperser ces associations qui étaient comme les troupes d'avant-garde de l'armée catholique. C'est ce que les jacobins appellent sérier les questions, les disjoindre, afin de les solutionner plus aisément.

Aussi les corporations religieuses une fois dissoutes, ou même non encore dispersées, mais frappées à mort par la loi de 1901, on entama la hiérarchie ecclésiastique et on dirigea les premiers coups vers les centres vitaux. Ce fut en premier lieu la question du *nobis nominavit*, locution insérée depuis bien longtemps dans les bulles d'institution des évêques. On en trouvera tous les éléments dans le *Livre blanc* du Saint-Siège. Ce n'était pas là une simple querelle de mots, comme la suite ne le prouvera que trop. A peine Léon XIII eut-il concédé la suppression de ce mot, *nobis*, à la condition que les *lettres patentes* ou de présentation des évêques nommés au Saint-Siège, lettres qui exprimaient exactement la même idée, seraient rédigées dans les mêmes termes qu'auparavant, que le ministère Combes, succédant au ministère Waldeck en juin 1902, traduisait brutalement dans les faits, la pensée inspiratrice de toute cette machination.

Il élevait la prétention de nommer directement les évêques, sans aucune entente préalable avec Rome et

il réclamait impérieusement, ensuite, l'institution canonique des sujets présentés, dont il livrait à l'avance les noms à la publicité du *Journal officiel*. Le Saint-Siège n'aurait eu qu'à enregistrer les actes souverains de ce potentat, qui refusait insolemment au *nonce* une entrevue sollicitée pendant des mois entiers, et laissait quinze sièges épiscopaux vacants, à la fin de sa grotesque et malfaisante dictature.

La visite de M. Loubet à Victor-Emmanuel III à Rome le 4 avril 1904, vint aigrir les relations déjà si tendues. Dès le 8 juin 1903, par ordre de Léon XIII, le Cardinal secrétaire d'État avait présenté au Gouvernement français des observations sur cette visite déjà projetée et annoncée. Outre qu'elle ne pouvait être qu'une excitation et une sorte d'appel aux passions antireligieuses et aux trames maçonniques contre le Saint-Siège, elle serait considérée comme un acquiescement de la part de la France à la spoliation des Etats pontificaux contre laquelle la papauté protestait toujours. La visite fut, comme il était aisé de le prévoir, l'occasion des manifestations les plus injurieuses pour le Souverain Pontife ; aussi les représentants du Saint-Siège reçurent-ils une note de protestation qu'ils devaient communiquer aux gouvernements près desquels ils étaient accrédités. Cette note qui devait demeurer secrète, fut livrée à un journal français, par l'indiscrétion du prince de Monaco, qui, dans la circonstance, comme dans quelques autres du reste, put bien n'être qu'un agent du bloc. Toujours est-il que nos blocards en prirent occasion de rappeler M. Nisard leur ambassadeur, momentanément remplacé par un simple chargé d'affaires, M. de Navenne.

Les congrégations romaines avaient dû, assez longtemps auparavant, s'occuper de la situation anormale des deux diocèses de Laval et de Dijon. Ordre avait été donné aux Ordinaires de ces diocèses de venir à Rome, et de fournir les explications qui leur étaient demandées.

Ces affaires sont trop tristes et trop connues pour que nous y insistions ici. Le Gouvernement français, conséquent avec ses propres principes, trouva très mauvais que le Pape exerçât son droit et accomplît son devoir de surveillance et, au besoin, de répression sur des évêques catholiques, soumis comme tels à sa juridiction. Il lui eût fallu, aux yeux de nos blocards, en obtenir l'autorisation, sinon directement du Grand Orient, du moins de son délégué, le président du Conseil. De cette sorte le Grand-Orient eut dirigé d'un seul coup et la politique française et le gouvernement pontifical. Celui-ci recevait sommation de retirer les lettres du 4 et du 10 juillet à l'évêque de Laval.

« Le retrait, répondit le Cardinal secrétaire d'Etat, « équivaudrait à l'abdication complète de l'autorité « pontificale sur l'épiscopat, abdication qui n'est pas au « pouvoir du Saint-Père et qui ne peut pas être dans les « intentions du gouvernement de la République. »

Puis, le cardinal proposait de proroger d'un mois le délai assigné à l'évêque, mandé par le Saint-Office ; afin, disait-il, de montrer, par cet acte de déférence, quel grand intérêt le Saint-Siège attache au maintien des bonnes relations avec le gouvernement de la République, relations fondées sur l'exacte observation des dispositions concordataires.

Mais le Gouvernement de la République ne voulait pas de ces bonnes relations ; ce qu'il exigeait, c'était « cette abdication complète de l'autorité pontificale sur l'épiscopat, abdication qu'il n'était pas au pouvoir du Saint-Père de consentir ». C'est cette opposition contradictoire, dont tant d'actes précédents étaient comme imprégnés, qui détermina la rupture. Le 30 juillet 1904, le chargé d'affaires à Rome déclarait au Secrétaire d'Etat « que le gouvernement de la République était décidé à mettre fin aux relations officielles », et à Paris, M. Delcassé communiquait à Mgr Lorenzelli la

même décision, ajoutant qu'il considérait comme terminée la mission du nonce apostolique.

On allait travailler à la rédaction de la loi dite de *séparation des Eglises et de l'Etat.*

II. — La Séparation

La loi du 9 décembre 1905, dite de séparation, est en réalité une loi organique de la Religion en France, et c'est pour ce motif que, si nous voulons l'apprécier sainement, il faut nous débarrasser en quelque sorte de toutes les contingences qu'elle entraîne et sur lesquelles elle a la prétention de statuer irrévocablement, pour la considérer en ce qu'elle a d'essentiel et au point de vue des principes catholiques.

Cette loi fait suite à toutes les mesures précédentes ; elle s'y relie par des attaches qu'il importe de saisir. Quel était le plan de M. Combes, adopté et continué par ses successeurs ? Ce fut de soustraire à l'action juridictionnelle du Pape l'épiscopat français.

Deux moyens furent employés : la présentation des candidats nommés par le gouvernement, sans aucune entente préalable, devait entraîner forcément, d'après M. Combes, l'institution canonique. Le Pape n'était plus libre de refuser un sujet qui lui semblait indigne; c'était au ministre français à juger de cette indignité. Serait-ce calomnier les blocards de penser et de dire que, dans certains cas, l'indignité du sujet eut été le motif déterminant de sa nomination ou présentation ? Tout à l'heure nous parlions du Gouvernement de l'Eglise par le Grand-Orient ; ce que l'on a pris peut-être pour une boutade est la simple expression de notre pensée, très réfléchie. Sans doute, Dieu ne permettra jamais cette monstruosité ; mais ceux qui ont lu les mémoires de l'abbé Barruel, ou Claudio-Janet, ou encore Mgr Delassus,

savent que l'un des points fondamentaux du programme maçonnique était, dès le XVIII[e] siècle, de pénétrer par des voies occultes au sein de l'Eglise et jusqu'aux plus hauts rangs de sa hiérarchie. Tenons pour certain que ce projet n'est point abandonné et que, si un mandataire des Loges, pareil à M. Combes, avait pendant quinze ou vingt ans à sa discrétion la nomination des évêques dans un grand pays comme la France, en dehors de tout contrôle efficace de la papauté, il y aurait là, je le crains bien, un commencement de réalisation du programme maçonnique. Pie X ne l'a point voulu, et voilà pourquoi il aima mieux laisser vacants quinze évêchés que de subir les exigences de M. Combes.

Le second moyen, essayé par le gouvernement français, fut le retrait pur et simple de la citation adressée par le tribunal du Saint-Office à l'évêque de Laval. Un évêque nommé par le gouvernement et établi à la tête d'un diocèse français devait être, par le fait même, soustrait à la juridiction du Saint-Siège ; ou du moins cette juridiction, avant de l'atteindre, devait obtenir le *placet* du gouvernement. Cette tentative, quoique moins radicale que la première, une fois acceptée et consacrée par la cour romaine, eut été considérée, dans les sphères officielles, comme un précédent qui aurait eu force de loi, et il se serait bien vite répété. Que deviendrait un épiscopat qui irait prendre son mot d'ordre dans les antichambres d'un ministre franc-maçon et lui livrer, avant exécution, toutes les communications reçues du chef de l'Église ? Les évêques français n'auraient jamais voulu d'un pareil joug ; c'est en leur nom autant qu'au sien, que Pie X le repoussa par le document que nous avons cité et qui détermina la rupture.

On n'avait donc pu réussir à briser l'union des évêques avec le Pape, en d'autres termes, à décapiter l'Eglise ; il fallait l'attaquer d'une autre façon, en essayant de la démocratiser. Dans cette tentative on serait aidé, pen-

sait-on, par le flot montant de la démocratie qui, après avoir envahi l'Etat, pourrait bien se rendre maîtresse de l'Eglise elle-même. C'est là tout le sens et la portée de la loi de séparation.

Au point de vue qui nous occupe, cette loi est tout entière résumée dans l'article 4 du titre II et dans les trois premiers articles du titre IV. Examinons d'abord ces derniers, consacrés à l'organisation des associations cultuelles. Le titre premier de la loi avait *détruit* toute l'organisation ecclésiastique et religieuse de la France, en d'autres termes, l'Eglise catholique française par ces quelques mots : « *Les établissements publics du culte sont supprimés.* » Ils devaient être remplacés par les sociétés cultuelles. Mais que seraient elles-mêmes ces cultuelles dont on a tant parlé depuis ? Des associations de 7, 15 ou 25 personnes, selon le chiffre de la population, formées en vue de l'exercice du culte. Ces associations pourraient, en se référant à la loi du 16 avril 1901, « constituer des unions ayant une administration ou une direction centrale ». Les sociétaires devaient être « majeurs, domiciliés ou résidant dans la circonscription religieuse », c'est-à-dire, dans la paroisse.

Voilà toute l'organisation religieuse de la France d'après la loi de décembre 1905 ; il n'y est question ni de Pape, ni d'évêques, ni de curés, ni de vicaires, ni de prêtres d'aucune sorte. Tout cela ne compte pour rien ; légalement, tout cela n'est rien ; l'Etat n'en connaît rien ; ce qu'il connaît, ce sont ces petites sociétés paroissiales, nécessairement composées de laïques, du moins en majorité. Libre à elles de se fédérer ou de former une sorte d'administration centrale directrice, mais qui ne leur enlèvera ni leur autonomie, ni leur responsabilité envers l'Etat, car l'Etat en demeurera le maître et exercera un contrôle sur leurs finances ; défense leur est faite de posséder en dehors des limites prescrites par la loi et très restreintes.

De plus, afin de faire prédominer la démocratie, les foules, ces petites sociétés cultuelles de 7, 15, ou 25 membres en vue d'organiser le culte, devront chaque année soumettre à la grande association paroissiale constituée autour de ce noyau, « les actes de gestion financière et d'administration légale accomplis par les directeurs ou administrateurs. » Il appartiendra à l'assemblée générale de l'association de les approuver ou de les rejeter. Ainsi, dans ses actes administratifs et sa gestion financière, chaque paroisse redevient libre à l'égard de l'administration centrale et directrice, c'est-à-dire, dans l'espèce, de l'administration diocésaine ou épiscopale. Elle accepte d'elle ce qu'elle veut, pourvu qu'elle se montre d'autant plus docile envers l'Etat et dépendante de ses règlementations très nombreuses et très strictes, édictées dans cette loi du 9 décembre 1905.

Cependant le bon sens indique qu'il n'y a pas de culte sans ministres de ce culte, et, puisqu'il s'agit du culte catholique, sans prêtres. De plus, il n'y a pas de prêtres catholiques sans évêques qui les aient ordonnés et qui soient chargés de les gouverner. Il n'y a point d'évêques catholiques sans Pape qui ait au moins assigné les sujets soumis à leur juridiction, s'il ne leur a communiqué cette juridiction elle-même ! Et toute la question hiérarchique revient et s'impose ; l'Eglise catholique est un corps organique et vivant, et il ne demeure vivant qu'à la condition de demeurer organisé. Que devient cette hiérarchie d'après la loi du 9 décembre 1905 ?

Cette loi l'ignore, avons-nous dit. Cependant elle la sous-entend en quelque sorte, dans ces mots vagues de son article 4 (titre I) : Les associations « se conformeront aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice ». Pratiquement, à s'en tenir à l'économie générale de la loi, cela veut dire que les associations cultuelles pourront avoir, à leurs gages, les ministres nécessaires pour la célébration de leur culte,

ministres que d'ailleurs la loi ne connaît pas autrement que pour les surveiller, les frapper et, pour rendre solidaires de leurs prétendues fautes les directeurs eux-mêmes de l'association.

Les évêques, aussi nécessaires que les curés, s'arrangeront comme ils pourront de ces unions des associations autorisées ou tolérées en vertu de l'article 20. Je dis tolérées, car, on ne l'a pas assez remarqué, les associations *peuvent* constituer ces unions, mais elles n'y sont point *obligées*. On me dira que cela résulte de l'article 4 (titre II), qui prescrit vaguement l'organisation d'après les règles générales du culte : oui, mais pour mettre un peu d'ordre et de cohésion dans cette loi incohérente et mal faite, il eût fallu énoncer pareille obligation à cet article 20, ce que n'indique pas le mot *pouvoir*. De plus, j'ai fait observer que les prérogatives de l'assemblée générale et annuelle des associations paroissiales annulaient, de fait, cette direction centrale, tolérée par l'article 20. Et enfin, pour couronner ce monument d'ineptie et d'iniquité, on subordonne, de fait, le fonctionnement des sociétés cultuelles au Conseil d'Etat, chargé de statuer sur les contestations et conflits qui viendraient à naître, ce qui est une autre manière d'anéantir l'autorité épiscopale.

Telle est la loi dans ses parties essentielles, délibérées et votées dans le but de frapper l'Eglise à ses centres vitaux, et par suite, de la tuer.

Et le reste de cette loi de brigandage le montre assez : ou l'Eglise catholique se laissera enfermer dans cette multitude de sociétés cultuelles, pour y être lentement étouffée sous la pression des pouvoirs publics, ou on la dépouillera de tout ce qu'elle possède ; on lui enlèvera tous les moyens normaux de remplir sa mission et, par mesures préventives, on l'empêchera de se reformer les ressources les plus indispensables. Il y a environ 50.000 édifices religieux sur la surface de ce pays ; tous ont été

élevés par la foi des générations catholiques. Les plus anciens remontent par delà le moyen-âge ; nos grandes cathédrales qui plongent leurs racines de granit dans les entrailles du sol, pour s'épanouir dans la splendeur de leurs arceaux audacieux, de leurs voûtes sublimes, avec leurs vitraux et leurs roses aux mille couleurs, portent tellement l'empreinte religieuse et catholique dans les moindres détails de leur architecture, qu'il est bien impossible de la leur enlever en les désaffectant. A moins qu'on ne les abatte avec de la dynamite ou autres explosifs, elles demeureront debout, comme une protestation éternelle. Qu'on les laisse crouler sous l'usure du temps, et leurs ruines rediront plus éloquemmment encore combien furent monstrueux les attentats de ce gouvernement qui leur porta les premiers coups. Les humbles églises de village ont, elles aussi, leur physionomie propre qui révèle la destination pour laquelle elles furent élevées, avec les deniers des petits et des pauvres.

La loi de décembre prescrit que tous ces édifices passent en la possession de l'Etat, du département et des communes, pour être séquestrés, profanés et vendus, au cas où les sociétés cultuelles seraient repoussées par l'Eglise catholique. Les portes en seront brisées et on pénétrera par effraction dans leur enceinte ; les ornements qui servaient à la célébration de nos mystères seront souillés et serviront à d'ignobles mascarades. On s'emparera, çà et là, des vases sacrés eux-mêmes et des reliques de nos saints. Les châsses qui les contenaient et les objets d'art de quelque valeur deviendront la proie de brocanteurs juifs ou enjuivés, qui sauront bien se les approprier au besoin par le vol. Tout cela s'est déjà vu et se verra encore ; ce sont les conséquences prévues et voulues de la loi de séparation.

On jettera nos évêques à la porte de leurs maisons, les élèves des grands et petits séminaires hors des établissements où ils se préparaient au sacerdoce, les curés hors

de ces humbles presbytères, dont chaque pierre apportée par les paroissiens redisait l'attachement de ces pauvres fidèles au pasteur qui consentait à vivre au milieu d'eux, de leur propre vie, à partager leurs joies et surtout leurs peines, à pleurer de leurs larmes, à consoler leurs tristesses et leurs deuils.

Ce n'est pas tout, ces établissements publics du culte supprimés au titre I de cette loi de malheur, menses épiscopales, fabriques, petits et grands séminaires, s'étaient enrichis au cours des siècles de fondations faites par des catholiques généreux et fervents qui, par leurs donations et leurs sacrifices, avaient voulu s'associer à leurs œuvres, au bien qu'ils réalisaient. L'Etat rapace mettra la main sur tout ; il s'appropriera tout par le vol légal, que je trouve cent fois plus hideux et plus criminel que celui que commet, au coin d'un bois, un individu qui a faim ou qui veut jouir sans travailler.

Mentionnons enfin, pour ne pas être trop incomplet, la suppression du budget des cultes qui était une dette sacrée de l'Etat envers l'Eglise, ainsi que l'a si bien démontré M. de Salinis, dans une intéressante brochure (1) dont je voudrais pouvoir reproduire ici les passages principaux. Tout le monde sait bien que l'insuffisant salaire promis au clergé n'était qu'une partie minime de l'intérêt des biens ecclésiastiques, confisqués par la Révolution. La Constituante elle-même le reconnaissait lorsque, le 4 novembre 1789, elle décidait, par 568 voix contre 346 et 40 abstentions ; 1° que tous les biens ecclésiastiques étaient à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, 2° que dans les dispositions à prendre pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourrait être assuré à la dotation d'aucune cure, moins

(1) *La Dette Sacrée de l'État envers l'Église* (chez Lethielleux).

de 1.200 livres par année, non compris le logement et le jardin en dépendant. »

Je le sais, la Convention entraînée par le mouvement révolutionnaire revint sur cette mesure, malgré Robespierre qui lui disait : « Pouvez-vous compter pour rien le manquement à la foi publique donnée aux ministres du culte actuels, au nom de la liberté même, par les premiers représentants du peuple ? Ne craignez-vous pas que leur désastre paraisse d'un sinistre présage à tous les créanciers d'Etat ? »

Le concordat, par son article 14, ne fait donc que rétracter une mesure de la Convention et revenir à la législation de 1789, et encore avec une extrême parcimonie ; car les 1.200 livres promis à chaque curé sont remplacés par « un traitement convenable », en réalité fort inférieur aux stricts besoins, et c'est à cette condition que le Pape abandonnait toutes revendications sur les biens aliénés.

Les blocards de 1905 en reviennent purement et simplement aux procédés des conventionnels, par cet art. 2 : « La république ne subventionne aucun culte. » Et comme ils ont peur d'être démentis et condamnés par le peuple et ses représentants, dans les conseils communaux et départementaux : défense est faite à ces derniers d'accorder la moindre subvention aux ministres de la religion catholique, la seule visée, en définitive. Bien plus les blocards associeront ces conseils à leurs brigandages, en les contraignant à recevoir une partie du butin, édifices et fondations religieuses.

III. — Condamnation de la loi de séparation

Effets de cette loi.

Rarement l'Eglise et son chef se sont trouvés dans une situation plus angoissante et plus dramatique, si je l'ose dire, que celle qui leur a été créée par cette loi. Pour

le comprendre, il importe d'en saisir tous les éléments ; ne perdons pas de vue les longues et lointaines préparations de cette loi, de la part du gouvernement français, ces étapes savamment graduées dont chacune l'approchait du but parfaitement arrêté, toute cette interminable série de destructions déjà consommées. Et, en regard, il faut mettre les illusions d'un si grand nombre de catholiques, leur obstination à fermer les yeux à l'évidence même et à se tromper sur les projets et la tactique de nos pires ennemis. Cet opportunisme du plus mauvais aloi avait énervé toutes les volontés, paralysé et rendu inutiles les essais de résistance tentés par un trop petit nombre sans accord préalable au moins suffisant, et contrariés par des dissentiments de toute sorte, et tout d'abord et principalement par ces dissentiments doctrinaux dont la récente encyclique *Pascendi dominici gregis* a révélé à beaucoup toute la perfidie et toute la portée.

Jamais peut-être on ne mesurera exactement l'influence désastreuse de ce mouvement d'idées, dans les circonstances politiques et sociales où il s'est produit, la part qui lui revient dans tous nos malheurs, sa sourde complicité avec les ennemis de la foi et de l'Eglise. Ce n'est pas lorsque l'hésitation et le doute s'introduisent partout, qu'il devient aisé de recruter, au sein de la mêlée, des soldats assez décidés, assez fermes, pour défendre jusqu'au bout le drapeau catholique.

Telle était la situation, lorsque la loi de malheur arriva à Pie X dans cette Rome, au fond de ce palais du Vatican, où aboutissent toutes les affaires religieuses du monde. La psychologie de Pie X est encore à faire et il serait sans doute prématuré de l'entreprendre. Personne ne lui déniera, ce me semble, un sens pratique très sûr et très exercé ; c'est l'homme d'action par excellence, qui a vu de près et palpé de ses mains la réalité contemporaine, je veux dire, tout ce qui intéresse l'Eglise. Il se rend un compte exact des faits, des mouvements qui la

heurtent et contrarient son action. Toutes ces contingences sociales, politiques en même temps que religieuses, sont analysées avec une sûreté qui se révèle presque à chaque ligne qu'il écrit.

Qu'on lise par exemple les deux documents que j'ai sous les yeux, sa double réponse à la loi de piraterie et de brigandage du 9 décembre 1905, l'Encyclique *Vehementer nos*, du 11 février 1906, et la lettre du 10 août de la même année, *Gravissimo officii*. Il ne se fait pas la moindre illusion, ni sur la nature et la portée de la loi, ni sur ses dispositions les plus entortillées et les plus ténébreuses, sur toutes les réticences qu'impliquent certains textes vagues et louches. Il connaît à fond les projets des hommes qui l'ont édictée, il a suivi d'un regard pénétrant toutes leurs menées, même les plus occultes. Ainsi renseigné il entrevoit leurs violences à venir ; du cabinet de travail où il écrit ces deux documents, Pie X perçoit les bruits les plus lointains ; les blasphèmes et les menaces que nos fiers blocards ont tant de fois hurlés au cours de la discussion de la loi maudite, arrivent à ses oreilles. Il entend aussi à l'avance le fracas des portes de nos édifices sacrés, qui s'écroulent sous les coups des cambrioleurs officiels. Son regard paternel s'arrête sur ces malheureux officiers français, contraints de participer à ces violences et rougissant, malgré eux, alors même qu'ils n'avaient pas le bonheur de posséder la foi, de l'outrage fait à leur honneur militaire. Oui, Pie X a prévu et entendu tout cela ; sa pensée s'est arrêtée douloureusement sur le long passé historique que la France officielle était en train de renier. La chaîne des temps semblait se briser, et un abîme profond et comme infranchissable se creuser entre les siècles écoulés et les sombres profondeurs d'un avenir qui effraie. Les ennemis de l'Eglise avaient eu cette perfidie cruelle, de paraître laisser à Pie X le soin et la responsabilité de porter le dernier coup à l'enchaînement historique qui était sur

le point de se rompre. Tout dépendait en apparence des lignes que sa plume allait tracer ; en réalité le forfait était perpétré et il retombera de tout son poids sur la tête des Jacobins qui en sont les véritables auteurs.

Le Pape a vu tout cela et, avec son sens pratique, il s'en est parfaitement rendu compte. Il en a aussi atrocement souffert parce que, chez lui, le cœur a des tendresses ineffables et une exquise sensibilité. Certaines phrases de son Encyclique *Vehementer* et plus encore peut-être de sa lettre du 10 août, ont été écrites avec des larmes et, pour redire une expression de saint Augustin qui est ici tout-à-fait à sa place, avec le sang le plus chaud de son cœur aimant et dévoué. De même qu'il avait suivi du regard et en pleurant, les religieux français et plus encore les pauvres et inoffensives religieuses sur les routes de l'exil ; de même il voyait déjà de pauvres curés de villages, arrachés à la tranquillité de leurs presbytères et jetés sur le chemin, contraints de demander une hospitalité précaire à des paroissiens qu'ils compromettaient, par le fait même, devant les persécuteurs triomphants. Son cœur s'est attendri davantage encore et il a souffert d'une plus intense douleur, quand les jeunes clercs, l'espérance de l'Eglise et les futurs ouvriers des réparations nécessaires, brutalement violentés, ont dû chercher loin du toit qui les abritait, un peu de recueillement et de paix pour étudier, prier et se préparer aux rudes et triomphants combats à venir.

Telle fut la vision pontificale en ces heures d'angoisses ; elle n'ébranla pas le courage de Pie X. C'est que, chez lui, une raison haute et calme, éclairée par la foi la plus ardente, domine tout, les émotions de la sensibilité comme les élans du cœur. A lire ses Encycliques, il me semble que l'auteur, avant de les écrire, avait en quelque sorte épuisé lentement toute l'amertume que lui apportèrent les événements contre lesquels il allait réagir. Il s'est dégagé de toutes ces émotions, ou plutôt des contingences

douloureuses qui les avaient occasionnées. C'est alors qu'il domine et les hommes et les choses, de ces régions lumineuses et sereines où sa foi l'a transporté. Là il ne consulte plus que les principes éternels, cette tradition vivante et catholique qui lui apporte tout à la fois les angoisses de Gethsémani et les tortures du calvaire avec les gloires du Thabor et de la Résurrection, les enseignements du ciel avec les expériences de la terre, les certitudes divines et humaines qui en sortent et qu'il a la charge de communiquer à tous. A l'heure où tout s'obscurcit et chancelle, où presque personne ne voit bien exactement en quoi consiste le devoir, peut-être dans la crainte des difficultés excessives, énormes, que nécessitera son accomplissement, le Pape entend à nouveau l'ordre que le Christ intima à saint Pierre : *Et tu aliquando conversus confirma fratres tuos.* Ainsi a fait Pie X.

« C'est pourquoi nous souvenant de notre charge apos-
« tolique et conscient de l'impérieux devoir qui nous
« incombe, de défendre contre toute attaque et de main-
« tenir dans leur intégrité absolue les droits inviolables
« et sacrés de l'Eglise, en vertu de l'autorité suprême que
« Dieu nous a conférée, Nous, pour les motifs exposés
« ci-dessus, nous réprouvons et nous condamnons la loi
« votée en France sur la séparation de l'Eglise et de
« l'Etat comme profondément injurieuse vis-à-vis de
« Dieu qu'elle renie officiellement, en posant le principe
« que la République ne reconnaît aucun culte. Nous la
« réprouvons et condamnons comme violant le droit na-
« turel, le droit des gens et la fidélité publique, due aux
« traités ; comme contraire à la constitution divine de
« l'Eglise, à ses droits essentiels et à sa liberté ; comme
« renversant la justice et foulant aux pieds les droits de
« propriété que l'Eglise a acquis à des titres multiples
« et, en outre, en vertu du concordat.

« Nous la réprouvons et condamnons comme grave-
« ment offensante pour la dignité de ce siège apostolique,

« pour Notre Personne, pour l'Episcopat, pour le clergé « et pour tous les catholiques français.

« En conséquence, nous protestons solennellement « et de toutes nos forces contre la proposition, contre le « vote et contre la promulgation de cette loi, déclarant « qu'elle ne pourra être jamais alléguée contre les droits « imprescriptibles et immuables de l'Eglise, pour les « infirmer. »

Certes, cette réprobation est énergique et absolue. Quel en a donc été le motif déterminant ? N'en doutons pas, ce sont les sociétés cultuelles :

« Contrairement aux principes, la loi de séparation « attribue l'administration et la tutelle du culte « public, non pas au corps hiérarchique divinement « institué par le Sauveur, mais à une association de per- « sonnes laïques. A cette association elle impose une « forme, une personnalité juridique et, pour tout ce qui « touche au culte religieux, elle la considère comme ayant « seule des droits civils et des responsabilités à ses yeux. « Aussi est-ce à cette association que reviendra l'usage « des temples et des édifices sacrés ; c'est elle qui possè- « dera tous les biens ecclésiastiques, meubles et immeu- « bles ; c'est elle qui disposera, quoique d'une manière « temporaire seulement, des évêchés, etc... Quant au « corps hiérarchique des pasteurs, on fait sur lui un « silence absolu... Ces associations cultuelles seront vis- « à-vis de l'autorité civile dans une dépendance telle « que l'autorité ecclésiastique, et c'est manifeste, n'aura « plus aucun pouvoir... Quand la loi (de séparation) « attribue la juridiction suprême de ces associations au « Conseil d'Etat et qu'elle les soumet à toute une série « de prescriptions en dehors du droit commun, qui ren- « dent leur formation difficile et plus difficile encore leur « maintien ; quand après avoir proclamé la liberté du « culte, elle en restreint l'exercice par de multiples ex- « ceptions ; quand elle entrave la prédication de la foi et

« de la morale catholiques et édicte contre les clercs un « régime pénal sévère et d'exception... etc. »

Pour tout résumer, en quelques mots, tout est mauvais dans cette loi de séparation, parce que tout y est inspiré par la haine du catholicisme ; mai ce qu'il y a de pire, ce qu'il y a de tout à fait inacceptable, c'est cet essai hypocrite de transformer l'Eglise catholique en une sorte de presbytérianisme ou de laïcisme protestant, à la manière nouvelle et moderniste.

Après cette Encyclique, pourtant si énergique dans sa réprobation, les outranciers de la conciliation continuèrent à parler d'accommodements, et à en rechercher les conditions possibles et acceptables. Leur argument principal, celui qui impressionna le plus l'esprit public, fut le rapprochement qu'ils établirent entre ces sociétés cultuelles et le régime accepté en Prusse. Ils ne craignirent pas, pour entraîner l'opinion, de fausser la vérité sur des points tout à fait essentiels, en dissimulant par exemple avec soin la reconnaissance explicite des droits de l'épiscopat catholique, très nettement formulée dans la loi prussienne ; bien plus, la force publique mise au service de l'autorité épiscopale en certains cas déterminés et d'une suprême importance. Cela suffisait pour creuser un abîme entre ces deux législations ; nos modernistes refusèrent de le voir, et firent tous leurs efforts pour imposer leurs opinions à l'assemblée des évêques qui devait en délibérer.

Que se passa-t-il dans cette assemblée ? Nous en savons très peu de chose, attendu que ses délibérations furent secrètes, comme de juste. Nous sommes cependant certains que les sociétés cultuelles, selon la formule de la loi de séparation, furent réprouvées et condamnées *unanimement* ou à peu près. Mais ne pouvait-on en corriger les vices, en combler les lacunes, y introduire, bon gré, mal gré, assez de principes et de vérités catholiques pour les rendre tolérables ? Telle est la question qui s'imposait

à la conscience des évêques français, et l'on comprend très bien qu'ils l'aient examinée fort attentivement. S'il fallait en croire des indiscrétions regrettables et peut-être même une trahison voulue (1), les évêques auraient soumis au Pape un projet de statuts organiques pour les associations cultuelles. Dans quelle mesure ce projet fut-il accepté au sein de l'assemblée ? Je n'en sais rien et n'ai pas à le rechercher ici. Je le prends tel qu'il parut dans certains journaux, tel que l'a reproduit M. Gayraud, dans sa brochure : *Questions du jour* (2).

Cette tentative suprême de conciliation est, après la condamnation de Pie X, la démonstration, à mes yeux, la plus forte de la perversité intrinsèque et de l'inacceptabilité absolue de la loi de séparation. On a appelé les sociétés qui se seraient constituées sur ce patron, *canoniques et légales*. Ces deux épithètes se repoussent et se contredisent. Ces sociétés, en devenant catholiques au moins par hypothèse, auraient cessé d'être légales. Et en effet, leurs statuts disaient au titre II : constitution de l'association : « Tous les membres de la dite association... reconnaissent comme *obligatoires en dehors* des dispositions de la loi du 9 décembre 1905, toutes les règles et prescriptions de l'Eglise, spécialement celles qui concernent l'administration des biens ecclésiastiques. Elles s'engagent à s'y conformer strictement, ainsi qu'à toutes les décisions émanées des autorités ecclésiastiques légitimes. »

Nonobstant les intentions des rédacteurs de ce projet, cette promesse d'obéissance à toutes les décisions émanées des autorités ecclésiastiques légitimes, était, non pas *en dehors* des dispositions de la loi du 9 décembre, mais

(1) Certains actes subséquents feraient croire à celle-ci.

(2) Il y a eu trois réunions plénières des évêques, le 31 mai, le 7 septembre 1906 et le 15 janvier 1907. C'est dans l'assemblée du 31 mai que fut rédigé ce projet de statuts canoniques et légaux, rejeté par le pape dans sa lettre du 10 août.

en contradiction essentielle avec plusieurs dispositions de cette loi et avec l'esprit général de la loi tout entière. Supposons par exemple un conflit quelconque au sein de l'une de ces sociétés cultuelles, une rupture entre ses propres membres, tous auraient été contraints de reconnaître comme obligatoire la décision, non pas des autorités ecclésiastiques légitimes, mais du Conseil d'Etat. Ce seul article 4 (titre II) du projet, aurait dû le faire repousser par l'autorité civile ; et si celle-ci l'eût accepté tout d'abord, en fermant les yeux sur ce qu'il avait d'illégal, afin de faire passer la loi de séparation dans les pratiques catholiques, bientôt ce qu'il y avait d'illogique et de contradictoire entre cette loi et ces statuts canoniques mais illégaux, aurait éclaté à tous les regards. La lutte eût recommencé, et l'Eglise, maladroitement engagée dans l'engrenage forgé par nos blocards, y eût été irrémédiablement broyée.

Pie X ne l'a pas voulu ; il s'en exprime ainsi dans sa lettre : *Gravissimo officii*, 10 août 1906 :

« Nous voyons que nous devons pleinement confirmer « de notre autorité apostolique, la délibération *presque* « *unanime* de votre assemblée.

« *C'est pourquoi, relativement aux associations cultuelles,* « *telles que la loi les impose, nous décrétons qu'elles ne* « *peuvent absolument pas être formées sans violer les droits* « *sacrés qui tiennent à la vie elle-même de l'Eglise.*

« Mettant donc de côté ces associations que la cons- « cience de Notre devoir Nous défend d'approuver, il « pourrait paraître opportun d'examiner s'il est licite « d'essayer, à leur place, quelque autre genre d'associa- « tion à la fois légal et canonique, et préserver ainsi les « catholiques de France des graves complications qui les « menacent. A coup sûr, rien ne nous tient dans l'an- « goisse autant que ces éventualités ; et plût au ciel que « nous eussions quelque faible espérance de pouvoir, « sans heurter les droits de Dieu, faire cet essai et déli-

« vrer ainsi nos fils bien-aimés de la crainte de tant et de « si grandes épreuves. Mais, comme *cet espoir Nous fait « défaut*, LA LOI RESTANT TELLE QUELLE, nous déclarons « qu'il n'est point permis d'essayer cet autre genre d'asso- « ciation, *tant qu'il ne constera pas d'une façon certaine et « légale* que la divine constitution de l'Eglise, les « droits immuables du Pontife romain et des évêques, « particulièrement sur les édifices sacrés, seront irré- « vocablement, dans les dites associations, en pleine « sécurité. Vouloir le contraire, Nous ne le pouvons pas « sans trahir la sainteté de notre charge, sans amener la « perte de l'Eglise de France. »

Cette lettre décisive se termine par des conseils ou plutôt des ordres aussi clairs et aussi précis que les circonstances permettaient de les donner, et, au milieu de ces conseils, je relève une constatation nette et franche, elle aussi, suivie d'une plainte douloureuse qu'il est difficile d'entendre sans être ému jusqu'aux larmes : « Les fabricateurs de cette loi injuste ont voulu en « faire une loi, non de séparation, mais d'oppression. « Ainsi ils affirmaient leur désir de paix, ils promettaient « l'entente et ils font *à la religion du pays une guerre « atroce*, ils jettent le brandon des discordes les plus « violentes et poussent ainsi les citoyens les uns contre « les autres, au grand détriment, comme chacun le voit, « de la chose publique elle-même.

« Sûrement ils s'ingénieront à rejeter sur nous la faute « de ce conflit et des maux qui en seront la conséquence. « Mais quiconque examinera les faits dont nous avons « parlé dans l'Encyclique *Vehementer nos*, saura recon- « naître si nous méritons le moindre reproche, nous qui, « après avoir patiemment souffert, *par amour pour la « chère nation française, injustices sur injustices, sommes « mis finalement en demeure de franchir les saintes et « dernières limites de notre devoir apostolique, et décla- « rons ne pouvoir les franchir*, ou si plutôt la faute

« appartient tout entière à ceux qui, en haine du nom « catholique, sont allés jusqu'à de telles extrémités. »

Ce que le Pape avait prévu est arrivé ; les ennemis ont tout fait pour rejeter sur lui la responsabilité de la rupture, et, ce qui a dû lui être plus cruel, des catholiques en très petit nombre, des prêtres mêmes, plus soucieux des intérêts de leur démocratie que de ceux de l'Eglise, se sont associés aux récriminations des politiciens, auteurs de la loi. Ils ont poussé l'impudence jusqu'à vouloir trouver une affirmation mensongère dans l'admirable lettre du 10 août, constatant la « délibération presque unanime » de l'assemblée épiscopale pour le rejet des *associations* cultuelles, telles *que la loi les impose.* » Ces habiles gens n'ont pas su lire la disjonction si nette que le Pape établissait entre les sociétés cultuelles, repoussées par lui et l'épiscopat, et le projet de statuts qu'on lui soumettait. Il n'avait point à faire connaître ce projet au public, lui Souverain Pontife, puisqu'il le repoussait et que les séances de l'assemblée épiscopale où les statuts avaient été délibérés, s'étaient tenues dans un secret absolu. Le Pape témoignait par là de sa paternelle déférence, et, si je puis dire, de son respect pour les évêques plus ou moins nombreux qui, dans l'angoisse de leur conscience et le désir d'écarter des maux trop faciles à prévoir, lui soumettaient ce dernier moyen dont ils le faisaient ou plutôt dont il était, en vertu de son autorité apostolique, le juge suprême. Il y a tout cela, si je ne me trompe, dans la rédaction de l'Encyclique *Gravissimo officii*, et je plains ceux qui n'ont pas su l'y voir, aveuglés par des préjugés et des partis pris dont leur foi aurait dû les préserver.

En dépit de ces contradictions douloureuses, impuissantes, cette lettre du 10 août 1906 a été obéie avec une ponctualité admirable par tout l'épiscopat, à une exception près, et par l'immense masse du clergé et des fidèles. Pas la moindre hésitation ne s'est produite ; on a partout

attendu les persécuteurs avec une calme résolution et un inébranlable courage. Ils se sont rués à la curée, car c'était les biens ecclésiastiques qu'ils convoitaient et dont ils se sont emparés, comme ils avaient fait pour les biens des congrégations. Les scènes de dévastation que le Pape avaient prévues et que nous avons décrites un peu plus haut, se sont reproduites sur tous les points de la France, au milieu de la stupeur générale et aussi des protestations indignées des honnêtes gens. Le sang chrétien a coulé en plusieurs endroits, il y a eu mort d'hommes et ce n'est pas fini.

Les blocards ont remanié et complété leur loi de malheur, à je ne sais combien de reprises ; ils ont surtout accumulé décrets sur décrets pour en aggraver l'exécution. Quand les décrets ne suffisent pas, ils bâclent en quelques séances ce qu'ils appellent une loi interpréta tive, surtout lorsqu'une magistrature, cependant victime d'épurations sans cesse renouvelées, prononce contre eux dans le sens de la justice et du droit. Ainsi, tout récemment encore, des centaines de jugements avaient prononcé la révocation de donations et de legs, faits aux anciennes fabriques en vue d'assurer à leurs auteurs des messes et services funèbres, dont les liquidateurs refusaient de s'acquitter. Vite M. Briand, après avoir essayé, mais en vain, de peser sur les tribunaux par des déclarations publiques, scandaleuses, a soumis à la majorité blocarde du Sénat une loi déjà votée à la Chambre, dans le but de dispenser les départements et les communes, attributaires définitifs de ces legs et fondations, des charges pieuses dont ils sont grevés. On garde l'argent et l'on repousse les conditions sous lesquelles il avait été donné ; en bon français, cela s'appelle une loi de piraterie et de brigandage, qui organise le vol sans jamais parvenir à le justifier.

L'article le plus néfaste de cette dernière loi spoliatrice, est celui qui attribue la propriété et la possession

des églises aux départements et aux communes, sans mentionner l'obligation d'abord reconnue de les laisser aux catholiques. A l'heure actuelle, le curé n'est plus qu'un occupant sans droit juridique ; le sera-t-il demain, lorsque cette dernière loi interprétative aura été votée par le Sénat et deviendra exécutoire? Je n'en sais rien. La situation présente est précaire et intenable. Qui fera à ces édifices les réparations urgentes? Les curés, simples occupants? ils n'en ont pas le droit. Les communes? elles n'y sont pas strictement obligées, et lorsque les municipalités seront blocardes, elles s'en dispenseront d'elle-mêmes et fort aisément. N'y seront-elles pas poussées par les préfets qui voudront faire du zèle et assurer leur avenir? Ces préfets n'empêcheront-ils pas les municipalités de nuance conservatrice, d'inscrire à leur budget les sommes afférentes à l'entretien de ces immeubles qui leur appartiennent, comme ils les ont obligées à vexer les curés, en leur demandant un prix exagéré pour la location des presbytères?

En tout cas, c'est une sorte de guerre civile organisée autour de presque tous les clochers, l'excitation à la formation de coteries rivales, d'autant plus haineuses et acharnées les unes contre les autres, qu'elles sont plus étroites et opèrent sur un terrain plus limité. Il n'y a rien d'âpre et de malfaisant comme ces querelles de villages, qui s'aigrissent d'intérêts inavoués et inavouables, de vengeances parfois très enracinées et poursuivies sourdement à travers des générations successives, trop fidèles à se les transmettre. Lorsqu'un pays tout entier est en proie à de pareilles misères, il se désorganise, il se défait ; le malaise est partout, la confiance ne se trouve plus nulle part. Et lorsque la religion y est mêlée, cela devient irrémédiable, car seule elle est la grande force qui unit et qui apaise. Et la voilà transformée, bon gré, mal gré, en dépit des efforts des ministres qui la représentent, en élément de discorde et de haine. Toutes les

idées d'ordre, de probité, de morale naturelle, de droits et de devoirs, sont attaquées et battues en brèche avec elle et comme elle ; en d'autres termes, tout ce qui fait la sécurité des personnes et des choses succombe en même temps, sous l'effort de ceux-là même qui devraient, de par leurs situations, en assurer le maintien. Ce sont en effet les représentants du pouvoir qui conduisent cette guerre contre tout ce qui est juste et honnête et, dans un pays civilisé comme le nôtre, leur influence est toujours très grande ; nos habitudes de passivité résignée et de servilisme séculaire et endémique, assurent presque partout leur triomphe définitif. Parmi eux, ce sont les plus violents qui prennent la tête ; il se fait une sorte de sélection à rebours et l'on voit se constituer dans les moindres villages l'aristocratie de la débauche, du vice, de la malhonnêteté sous les formes les plus basses, les plus répugnantes et les plus odieuses.

Tel m'apparaît le peuple que les blocards sont en train de nous faire, sur tout le sol de la France, au moyen de cette loi de séparation, qui est l'instrument le plus perfectionné de notre déchristianisation et de notre dissolution sociale.

IV. — Dernières observations

Si tristes soient-elles, certaines observations s'imposent. La loi de malheur que nous venons d'apprécier s'est peu à peu élaborée sous des influences très multiples, toutes celles qui travaillent depuis longtemps à la désorganisation de notre pays. Quelques-unes demandent à être notées, celles qui se rattachent à *l'union pour l'action morale*, dont nous avons eu déjà l'occasion de nous occuper (1).

(1) Voir notre *Théologie du Nouveau Testament et l'Evolution du dogme* (dernier chapitre).

A mesure que se poursuivait dans les Chambres la discussion de la loi de séparation et même auparavant, les principaux affidés de la société indiquée plus haut la débattaient, eux aussi, dans leurs conciliabules, et il ne faudrait pas croire que ce qui se disait là demeurât sans action ni influence sur la confection de la loi elle-même. Pour être édifié à ce sujet, il suffit de se rappeler les noms des principaux personnages, politiciens, universitaires, pasteurs protestants, publicistes et autres, qui travaillèrent de concert à élucider et à mettre au point leurs propres opinions. On y remarquait MM. Buisson, Jaurès, Millerand et jusqu'au leader des socialistes belges, Vandervelde... Allier, Aulard, Salomon et Théodore Reinach, Jean Reville, Paul Sabatier, Seignebos... toute une pléiade de pasteurs protestants, Paul Doumergue, Lacheret, Roberty, etc., etc., le sociologue israëlite Durkheim, des philosophes et hommes de lettres, Lanson, Rauh, etc., etc.

Tout ce monde dissertait à l'envie, autour de la question à l'ordre du jour, sous la présidence du joyeux sceptique que semble être Paul Desjardins. On le comprend, tous désiraient entendre, de la bouche même d'ecclésiastiques plus ou moins autorisés, une sorte d'écho de l'opinion catholique. Aussi avaient-ils fait appel, nous le croyons du moins, à tels membres fort estimables et universellement estimés du clergé parisien, qui eurent vite reconnu qu'ils n'avaient rien à faire dans cette galère. D'autres, les habitués de la maison, s'y plaisent beaucoup au contraire ; selon leur habitude, ils se montrèrent très empressés à donner leur avis. Nommons ceux qui se sont le plus dépensés : MM. les abbés Félix Klein et Hippolyte Hemmer, Dibildos, directeur de l'école Gerson. M. Laberthonnière y a un rôle très effacé ; Albert Houtin que l'on appelle toujours avec grande révérence *M. l'abbé*, articule de temps à autres quelques facéties, et le pauvre abbé Denis, des *Annales*

de philosophie chrétienne, dut faire ses excuses de ne pouvoir assister même à la première réunion. Il y joignit une note où « en philosophe et non en prêtre ! » il esquisse un *credo* qui n'a rien de spécifiquement chrétien, et une sorte d'organisation sociologique qui rappelle vaguement l'Église catholique dont il fut le triste ministre.

Ce sont donc MM. Klein et Hemmer qui tiennent les premiers rôles.

Le texte du projet de loi fut déposé sur le bureau de la Chambre le 9 février 1905 ; les *libres entretiens* dont j'essaie de donner une idée prirent fin le 28 mai de la même année; la loi était définitivement votée quelques mois plus tard, le 9 décembre. Les *libres entretiens*, dont de très nombreux articles de journaux et de revues n'étaient que la reproduction ou l'écho, pouvaient donc influer sur la confection de la loi elle-même.

Vous pensez peut-être que les prêtres catholiques, égarés dans ce milieu où on les consulte, où, je ne sais combien de fois, on les prie de traduire la pensée de leurs coréligionnaires, et même, dans la mesure possible, de l'Eglise ; vous pensez que ces prêtres catholiques vont sans hésitation aucune, d'un mouvement spontané, désigner du doigt le vice rédhibitoire de la loi infâme, le principe schismatique, qui domine et corrompt tout le reste, ce qui demain la fera condamner et anathématiser par Rome et par tous les vrais catholiques !

Cela leur était d'autant plus aisé que des évêques les avaient devancés, notamment Mgr l'évêque de Quimper, et encore des jurisconsultes comme M. Théry.

Cette ligne de conduite était trop droite, trop sacerdotale, ou simplement trop catholique, pour être suivie par ces abbés. Ils en prennent une autre et, pour mieux égarer les laïques qui les écoutent, ils s'appliquent à combattre l'évêque de Quimper. « Mgr Dubillard, prononce sentencieusement M. Hemmer, ne paraît pas ren-

seigné sur ce point avec assez de préci ion, — le fonctionnement des associations cultuelles — pour qu'il puisse affirmer l'incompatibilité du régime de ces associations et de la doctrine de l'Église touchant sa propre discipline ».

Et M. Buisson de répliquer immédiatement, non sans ironie : « Mais il n'y a pas de mystère sur le fonctionnement des sociétés cultuelles ; il sera réglé par les cinq premiers articles de la loi de 1901. »

Et moi, je noterai ici que M. Hemmer déplaçait la question ou, du moins, ne la considérait point au bon endroit. Ce n'est pas tant du fonctionnement des sociétés cultuelles qu'il s'agit, que de leur nature propre.

Que sont-elles ? voilà la question, et un catholique ne peut y répondre sans les condamner. M. Hemmer ne le fit point.

M. Klein formule seulement deux *desiderata*, relativement aux sociétés cultuelles : 1° qu'on n'y admette que des catholiques ; 2° que la majorité ne puisse changer les statuts, au point de les rendre hérétiques par exemple. »

Ce n'est pas se montrer exigeant : On lui concède le premier point ; on conteste le second. M. Klein se déclare satisfait. « Sur le premier point, qui est capital, je vois que nous nous entendons. Eh bien, ce point suffit pour que l'église puisse accepter l'association ». *Les libres entretiens*, p. 363.

Ainsi voilà un prêtre, professeur à l'Institut catholique de Paris, comme M. Hemmer du reste, qui, dans une réunion de libres penseurs où les politiciens ne manquaient pas, engage autant qu'il peut l'Eglise elle-même, alors que quelques évêques se prononçaient déjà dans un sens opposé, et, par le fait même, il poussait Buisson, Séailles et les autres à persévérer dans la préparation de la loi néfaste.

Lorsque le 28 mars de la même année 1905, les cinq

cardinaux français, Nos SS. Richard, Perraud, Coullié, Lecot et Labouré, eurent protesté contre ce projet de loi par une lettre au président de la République, nos abbés « des libres entretiens » ne modifient en rien leur attitude ; ils l'accentuent au contraire. Dans la réunion du 7 mai, M. Hemmer garde très longtemps la parole ; son but semble être de rassurer les libres penseurs qui l'écoutent, sur les suites de la séparation dont l'Église pourrait peut-être tirer quelque avantage. Ainsi le pouvoir pontifical n'en serait-il point accru au point de vue doctrinal, et au point de vue gouvernemental ou administratif ? premier et principal sujet de préoccupations pour les Aulard, les Séailles, les Buisson et autres sectaires.

Immédiatement nos abbés Hemmer, Klein et un troisième, s'appliquent à calmer leurs inquiétudes: M. Hemmer en atteste le droit canon, M. Klein la non-infaillibilité du Syllabus.

MM. les libres penseurs sont enchantés. Paul Desjardins le constate : « Votre conclusion, dit-il à M. Hemmer, surprendra quelques personnes qui en sont restées aux conclusions de la lettre des cardinaux. » (Sourires dans l'auditoire.)

M. Aulard dit à M. Klein : « Je crois reconnaître l'accent de vos paroles. C'est à peu près celui des abbés de la *Constituante*, avant la constitution civile du clergé. Ah ! si c'était l'accent de tout le monde, bien des difficultés seraient évitées. » (*Op. cit.* p. 407.)

Et M. Klein ne proteste pas contre ces paroles, très exactes du reste, mais qui contiennent pour lui une véritable flétrissure.

M. Aulard continue : « Nous sommes ici en présence de quelques ecclésiastiques qui *n'expriment point l'opinion du clergé de France.* Vous êtes, messieurs, les ouvriers de cette liberté intellectuelle dont vous avez parlé ; nous ne pouvons vous interroger que sur vos

espérances, non sur l'attitude que compte prendre l'Église. M. X. a parlé d'une chose qui le préoccupe : jusqu'à quel point, après la séparation, l'Église sera-t-elle une monarchie absolue ! Cette question nous préoccupe tous. M. l'abbé X.... croit que l'infaillibilité pourra se préciser ; je ne sais pas.... je cherche à m'instruire, etc..... »

Pour que toutes les infirmités, toutes les illusions, tous les égarements des catholiques, laïques et prêtres, fussent représentés dans ces « libres entretiens », voici M. Paul Bureau, professeur de droit à l'institut catholique de Paris, qui déclare se soucier fort peu « de savoir si les évêques sont favorables à telle ou telle doctrine sociale ou politique. L'histoire nous montre, ajoute-t-il, que l'opposition de l'autorité à un mouvement qui a la vie en soi, a toujours été aussi favorable à ce mouvement que l'eût été sa protection. » Et il en donne comme exemple le socialisme qui, en dépit de toutes les oppositions des pouvoirs publics, a grandi et s'est fortifié, ce qui réjouit beaucoup M. Paul Bureau. Aussi espère-t-il que tous les modernistes comme Loisy, Laberthonnière, Le Roy et les autres, progresseront et finiront par l'emporter sur « tous les terrains, critique, historique, politique, social, économique..... » (*Op. cit.* p. 504).

Est il besoin de faire remarquer que les opinions, les doctrines, les faits et gestes de prêtres comme MM. Klein, Hemmer et autres encore, de laïques comme Paul Bureau, ont trop largement contribué à la confection de la loi du 9 décembre 1905. C'est assez pour leur condamnation, et ce qui l'aggrave, c'est qu'ils n'ont rien abandonné, aujourd'hui même, de leurs idées, rien perdu de leurs illusions.

DEUXIÈME PARTIE

LA DISSOLUTION SOCIALE :

SES MOYENS

DEUXIÈME PARTIE

LA DISSOLUTION SOCIALE :

SES MOYENS

CHAPITRE PREMIER

La Sociologie Scientifique

Les causes de la déchristianisation, étudiées dans la première partie de cet ouvrage, ont aussi déterminé cette désorganisation sociale qui frappe les regards les plus inattentifs. On n'arrache pas à la conscience d'un peuple tout entier, le christianisme dont il a vécu depuis ses plus lointaines origines jusqu'à ce jour, sans l'ébranler jusque dans ses fondements.

Nous retrouverons donc, en étudiant les phases diverses de notre dissolution sociale, cette guerre acharnée à l'idée même de droit naturel, ce faux moralisme philosophique, ce naturalisme scientifique, ce pseudo-démocratisme, qui ont amené comme leur conséquence dernière, dans l'ordre religieux, la séparation de l'Église et de l'État.

Mais, en passant de l'ordre religieux dans l'ordre social proprement dit, ces causes se transforment si je puis dire ; elles affectent des caractères nouveaux et, entre les mains de cette oligarchie pseudo-démocratique dont nous connaissons la nature et le programme, elles deviennent des moyens puissants de dissolution et de ruine. Ce travail dissolvant se déguise sous les apparences les plus trompeuses. A entendre ses propres auteurs, c'est une transformation bienfaisante qui s'é-

tend à tout, et tout d'abord aux idées. Nous assistons en effet à un changement de mentalité dont il est difficile de mesurer toute la profondeur et, plus encore, toutes les conséquences. Or, le facteur le plus puissant, à mon avis, de cette révolution, est l'enseignement sociologique, qui se donne dans les hautes sphères de l'Université, d'où il descend avec les modifications nécessaires dans tous les organes de publicité, dans les lycées, et jusque dans les petite écoles de villages.

J'exposerai, aussi simplement que possible, la conception que des professeurs et des écrivains renommés se forment de l'Etat moderne. Nous dirons ensuite par quelle loi sociologique cet Etat moderne doit être régi. Et enfin, nous rechercherons, dans certains faits contemporains, les applications anticipées de cette loi sociologique en formation.

I. — Sciences naturelles et sociologie. — sociétés animales et sociétés humaines.

La conception sociologique moderne se rattache surtout aux sciences biologiques qui, comme chacun sait, étudient la structure des êtres vivants. On est porté à croire que la structure du corps social, ou, si l'on aime mieux, de toutes les sociétés à venir, devra être comme une sorte de reproduction agrandie et légèrement transformée des êtres organisés qu'analysent les biologistes. Ceux-ci remarquent qu'il y a toujours division de fonctions entre les organismes constitutifs des différentes espèces, et aussi spécialisation de ces mêmes fonctions. Ce qui veut dire, par exemple, que dans le corps humain les fonctions digestives, circulatoires et locomotrices se partagent entre ces différents systèmes organiques qui s'appellent estomac et intestins, cœur et artères, muscles et nerfs.

Chez les animaux tout à fait inférieurs, certains organes servent à deux fins ; cette particularité ne se rencontre pas chez les espèces mieux organisées, si ce n'est par exception et chez des individus qui ont subi des déformations accidentelles. Alors un sens atrophié peut être suppléé par un autre ; on dit que, chez certains aveugles, le toucher acquiert une sensibilité telle qu'ils distinguent les couleurs, objet direct de la vision.

Enfin, tous les organes, en dépit de la division du travail et de la spécialisation des fonctions, coopèrent dans une admirable solidarité à un but final qui est l'entretien et le développement de la vie.

Les sociologues remarquent cette même division du travail et cette même spécialisation fonctionnelle dans le corps social. Ainsi, la ressemblance est frappante entre le système circulatoire dans le corps humain et un système commercial un peu développé dans le corps social. Le cœur projette jusqu'à l'extrémité des membres le sang qui nourrit tous les tissus, os, muscles, aussi bien que chairs vives. Mais est-ce que le commerce, avec les échanges qu'il crée, ne distribue pas, à tous les membres de la société, les objets de consommation et mille autres qui servent à nos besoins ? Ces objets sont fournis par l'agriculture et l'industrie, comme les éléments premiers du sang sont fournis par le système digestif. Pour diriger ce double mouvement de circulation et de production, un organisme gouvernemental est nécessaire ; et il ressemble un peu au système nerveux qui aboutit au cerveau où se forme la pensée.

Ainsi s'accentuent les similitudes entre le corps humain et le corps social. N'allez pas cependant les pousser à l'excès, car tout cela deviendrait faux. Ainsi le corps humain ne saurait se modifier en ce qu'il a d'essentiel ; et il ne viendra à la pensée de personne de lui ajouter un membre, un organe quelconque. Le corps social est au contraire modifiable ; on lui donne en certaine mesure

plusieurs formes, forme monarchique ou impériale, aristocratique ou oligarchique, démocratique, etc.

Les lois qui régissent le corps humain, comme tous les autres organismes physiques, sont nécessaires ; elles ne sauraient être changées et, quoique susceptibles d'applications fort diverses, elles produisent les mêmes effets, à chaque fois que les mêmes conditions sont posées.

Sans doute, le corps social a aussi ses lois, dont quelques-unes ont un caractère physiologique et nécessaire ; mais que d'autres sont variables par nature ! Bien plus la loi qui domine tout et devrait régir les volontés n'a point ce caractère de nécessité et de contrainte. C'est la loi morale qui s'adresse à notre libre arbitre ; elle est trop souvent enfreinte, non sans que nous recevions le châtiment de cette infraction qui constitue notre culpabilité. Cette loi morale est supérieure à toutes les autres, parce qu'elle porte davantage en elle-même l'empreinte des perfections divines. Aussi, nos sociologues ne sauraient la souffrir ; ils ont fait de suprêmes efforts pour la supprimer, et voici comment ils y parviennent, au moins en une certaine mesure.

M. Alfred Fouillée, dont l'activité intellectuelle semble inépuisable, a écrit dans ces dernières années plusieurs ouvrages sociologiques qui résument assez exactement les doctrines courantes. Sur le point qui nous occupe, il s'exprime en ces termes : « Pour mettre l'homme à part dans la nature, on n'invoque point de véritables différences physiologiques entre lui et les animaux ; on s'appuie seulement sur de prétendues différences psychologiques : la raison, la parole, la moralité et la religiosité. Or, la psychologie comparée renverse ces barrières artificielles, que la théologie seule s'efforce de maintenir, et elle explique toutes ces facultés prétendues divines (?) par l'évolution des faits psychologiques les plus simples, communs *aux hommes* et *aux animaux*. La théorie du transformisme et de la descendance se vérifie ainsi dans

la psychologie. » (*La science sociale contemporaine*, p. 146.)

Ailleurs, M. Fouillée ajoute : « Le moi pensant ne peut être scientifiquement considéré comme une substance placée sous les phénomènes, selon la conception de l'ontologie classique. Comme la liberté morale, comme le droit, le moi ou l'individualité est une *idée* qui, par un perpétuel progrès, se réalise elle-même en se concevant. Le moi se fait en se pensant. Ce n'est pas une âme, un atome psychique, un être spirituel... » (*Op. cit.*, p. 223).

Nos lecteurs ont compris, afin de le laïciser plus sûrement, M. Fouillée réduit l'homme à l'état purement animal. Non seulement il le fait descendre tout entier des espèces inférieures, mais il le maintient aussi rapproché que possible des susdites espèces. Plus d'être spirituel, plus d'atome psychique, plus d'âme. Rien que de la matière, dans ce cas ? Et nous savons dès lors ce que M. Fouillée entendra par cette psychologie propre aux bêtes comme aux hommes. « Les faits psychologiques sont communs aux uns et aux autres » : la *raison*, la *parole*, la *moralité*, la *religiosité*, insignifiantes barrières que le philosophe renverse de son souffle et que la théologie toute seule avait formées. Nous avions cru jusqu'ici que tout cela relevait d'abord de la philosophie, d'une philosophie expérimentale autant que de la métaphysique. Ainsi, une introspection un peu attentive nous révèle que le moi, le moi substantiel et permanent, identique à lui-même en son fond le plus intime, diffère de la pensée qui le manifeste, mais sans le créer. Jamais, il ne sera permis de le confondre avec une *idée*, avec l'idée dont il est le sujet et le principe. C'est là, ce me semble, la seule philosophie rationnelle que l'expérience confirme, au lieu de l'entamer. M. Fouillée détruit tout cela d'un geste ; il a amputé l'être humain en lui enlevant d'un seul coup l'âme, l'atome psychique, comme il dit, pour ne lui laisser que l'organisme physique qui, en se développant, produira la pensée elle-même.

« A quoi bon, poursuit ce philosophe, une Providence immanente gouvernant le monde et la société humaine, si les actions et réactions mutuelles suffisent, avec la nature du milieu, pour tout expliquer. Or, elles suffisent ou suffiront un jour quand notre science sera plus complète... »

Vous vous trompez ; votre science n'explique rien du tout, et si elle voulait expliquer quelque chose de ce problème, elle devrait commencer par nous dire d'où viennent ces *actions* et réactions mutuelles dont vous nous parlez. Qu'est-ce qui agit et réagit ainsi dans la cellule primitive d'où tout va sortir ? La matière, les forces qui lui sont inhérentes ? Alors la question se déplace au lieu de se résoudre. Qui a fait la matière et d'où lui viennent ces forces qui lui sont inhérentes ? D'autre part, ce que vous appelez le milieu est chose fort complexe, composée des éléments les plus divers. Qui a adapté toutes ces complexités, de telle manière qu'elles provoquent ces actions et réactions de la cellule primitive ?

Notons-le cependant, M. Fouillée se défend d'être matérialiste ; sa philo ophie est un monisme immanent, comme il le dit ailleurs, et cela permet toutes les incohérences, toutes les contradictions. Le monisme est indifféremment psychique ou physique, ou bien encore les deux à la fois. Les plus sensés de ces unisubstantiels, comme on les appelle, nous diront que l'esprit et la matière sont comme le dedans et le dehors des choses, l'envers et l'endroit de cette impénétrable trame s'ourdissant elle-même et se déroulant à travers le temps et l'espace, pour constituer un univers toujours en formation. Sur ce thème, chacun brode des variations infinies qu'il serait bien inutile de démentir et surtout de discuter. Comme ces inventeurs ne donnent pas la moindre preuve de leurs affirmations, on ne peut s'en prendre à quoi que ce soit de précis et de clair, lorsqu'on essaie de les critiquer.

Quoiqu'il en soit, M. Fouillée ne solutionne aucun des problèmes qu'il soulève, et sur lesquels il va cependant

construire toute sa sociologie. Mais que vaudra-t-elle, si les fondements en sont ruinés à ce point et vacillent sitôt qu'on les touche ?

Accordez à ce philosophe tout ce qu'il vient de nous exposer en quelques lignes, et il vous expliquera la formation des sociétés soit humaines soit animales, car les deux existent dans la nature. Nous l'entendrons patiemment sur ce double sujet.

M. Fouillée écrit (*op. cit.* p. 104) : « C'est un besoin pour chaque espèce de se sentir côte à côte avec ses pareils, et chacune semble rechercher ce plaisir indépendamment de tout autre but. A l'attraction spontanée du semblable pour son semblable, résultat de la sympathie instinctive, succède *parmi les animaux la délégation des fonctions* qui est le second caractère physiologique des sociétés... Entre les individus déjà rassemblés par la communauté des sentiments ou des représentations, les fonctions se divisent peu à peu, puis se subordonnent les unes aux autres, si bien qu'à la fin un individu ou un groupe *central* d'individus devient prépondérant. Les peuplades de ruminants, de pachydermes, de singes, ont des chefs auxquels le soin de la défense commune a été confiée par une *délégation* qui, pour être *tacite*, n'en est pas moins formelle... »

M. Fouillée est très généreux envers les bêtes ; il leur prête des qualités que l'on a quelque peine à retrouver dans l'homme lui-même, tel qu'il nous l'a décrit. Les animaux ont, selon lui, non seulement un admirable instinct, souvent plus sûr que nos prévisions défaillantes, mais une intelligence très réfléchie ; une volonté qui transmet ses pouvoirs et ses droits à des délégués qu'il lui plaît de choisir. N'avais-je pas raison de dire qu'avec tout cela il est facile de constituer des sociétés, aussi parfaites que nos modernes démocraties.

Aussi, à la page suivante, notre philosophe nous décrit une peuplade de singes, gouvernée par un vieux

routier qui semble être un modèle de roi, d'empereur ou de président de république ; car on ne sait vraiment quel titre lui donner, tant il est habile à remplir tous les rôles. Et d'abord, il résume en lui toute la vie de la tribu simienne ; les destinées de tous sont attachées à sa personne. Tous lui obéissent au doigt et à l'œil ; c'est « l'intelligence directrice » à laquelle rien ne fait opposition. L'estime générale l'entoure ; il reçoit, avec une noblesse et une dignité parfaites, les marques de respect de ses propres sujets. C'est le mot dont se sert M. Fouillée. « En retour, continue notre sociologue, le vieux singe veille au salut commun. Il exerce le commandement par la voix. De temps en temps, il monte au sommet d'un arbre, et, du haut de cet observatoire, il examine chaque objet d'alentour. Lorsque le résultat de l'examen est satisfaisant, il l'apprend à ses sujets en faisant entendre des sons gutturaux particuliers ; en cas de danger, il les avertit par un cri spécial... » (*Op. cit.* p. 105).

Vous comprenez que, dans les sociétés humaines, il ne saurait y avoir rien de plus que dans ces sociétés animales; au fond c'est exactement la même chose ; les formes seules diffèrent. Les sociétés humaines sont régies par les mêmes lois physiques, naturelles, par l'attrait pour le semblable et tout ce qui en sort. Je vois bien que, l'organisme social une fois constitué de cette manière, M. Fouillée veut le faire sanctionner par un libre assentiment, et il l'appellera ensuite *l'organisme contractuel.* C'est là un mot sans signification, sous la plume de notre philosophe. En vingt endroits de ce livre, en effet, comme dans ses autres ouvrages, il refuse à l'homme ce qui est le principe de tout contrat, la liberté. Il est résolument et toujours déterministe. Je sais bien que, dans l'un de ses principaux ouvrages, M. Fouillée, qui est un conciliateur à outrance, aimant à allier les contraires et les contradictoires, à fondre la thèse et l'antithèse dans la synthèse, s'efforce d'unir la liberté et le déterminisme ; mais ce sont là des

jeux de sophistique, plus ou moins prestigieux, qui ne sont point parvenus à nous convaincre. Qu'importe que son déterminisme ait un aspect intellectuel et fasse appel aux idées-forces, si ces idées, par la force qui leur est inhérente, entraînent toujours la volonté asservie et dès lors incapable de contracter ?

Cela étant, M. Fouillée n'a pas tout à fait tort de rapprocher, de la bête, l'homme asservi qu'il a imaginé. La bête obéit à ses instincts, l'homme a des représentations intellectuelles *nécessitantes* qui, du reste, ne sont point totalement absentes de l'animal, témoin le vieux singe qui, du haut de son observatoire, voyant arriver une troupe ennemie, en avertit immédiatement ses sujets.

Et, ce qui est bien plus difficile à admettre, ce que nous croyons tout à fait faux, s'il y avait dans les sociétés animales délégation de fonctions, il faudrait bien reconnaître que nos gouvernements humains seraient de tout point identiques à ces sociétés animales.

Tel n'est point notre avis ; la sociologie, qui sort naturellement de la doctrine catholique, est plus élevée et plus noble, parce que cette doctrine nous donne une autre idée de la nature et de l'origine des êtres, ainsi que de leurs relations réciproques.

Il n'y a point d'évolution créatrice ; tout ce qui change a reçu ce qu'il a d'être, et, en évoluant, ne vit que d'emprunt ; le changement même est la marque de sa contingence, qui ne s'explique que par l'Être nécessaire. Celui-ci a-t-il créé chaque espèce par une intervention distincte et directe ? Nous ne le disons pas. Les espèces animales sont-elles sorties graduellement les unes des autres ? C'est là un problème que les sciences expérimentales ne sont point encore parvenues à élucider. Nous, catholiques, nous nous contentons d'affirmer au nom de notre foi que, dans cette hypothèse, les espèces primitives et inférieures auraient porté en elles des virtualités cachées ;

que, de plus, ces germes se seraient explicités selon des lois arrêtées par la Sagesse créatrice aux moments précis et voulus par elle, sous des influences déterminées, dans le but de provoquer cette évolution.

Le plus ne saurait sortir du moins ; ce principe établit encore un abîme entre le règne inorganique et la vie la plus embryonnaire. Le règne « hominal », selon l'expression de M. Fouillée ou, pour parler français, le règne humain, est tout aussi distinct des espèces animales que celles-ci le sont du règne inorganique ; et, pour l'établir, il a fallu l'action immédiate de ce Dieu qui créa le chef de la race humaine à son image et à sa ressemblance.

Ces principes de biologie rationnelle et expérimentale nous amènent à une conception des sociétés, tout autre que celle de M. Fouillée. Ses observations sur les peuplades d'animaux nous étaient depuis longtemps connues ; nous les croyons exactes, mais en partie seulement. Ce que ce philosophe attribue à une sorte d'intelligence surfaite et à une volonté consciente de ses opérations, nous l'attribuons, nous, à un instinct très sûr et très éclairé dont le Dieu Créateur a doué ces espèces inférieures pour assurer leur propre conservation. Pourquoi nous serait-il défendu de voir là, comme partout dans la création, un reflet de la sagesse divine et l'empreinte de ces idées directrices qui sont, à vrai dire, les lois même de ce monde ? Et dès lors l'univers nous apparaît comme l'exécution d'un vaste plan dont toutes les parties sont reliées entre elles dans une harmonie merveilleuse. Il n'y a point d'harmonie sans des diversités qui s'échelonnent et se superposent. Les unes, inférieures, sont comme des préparations plus ou moins lointaines aux plus parfaites ; il y a entre toutes une gradation qui nous rapproche peu à peu de l'Etre Créateur, dont nous nous sentirons cependant toujours séparés par son incommensurable perfection elle-même.

Là se trouve la raison première des similitudes qui

existent très réellement entre les sociétés animales et les sociétés humaines, similitudes qui ne doivent point nous masquer leurs différences irréductibles. Nous avons indiqué la principale, c'est qu'au lieu de ces loi fatales, nécessaires, qui régissent les peuplades de singes, par exemple, on rencontre dans les sociétés humaines cette loi morale qui révèle à elle seule la grandeur de notre nature, et devant laquelle nous nous inclinons librement comme devant l'expression de la volonté créatrice, acquérant ainsi, par notre obéissance même, un mérite dont nous recevrons la récompense dans un monde meilleur. Ce monde, M. Fouillée le nie résolument, mais sa négation ne repose sur rien et l'entraîne plus loin qu'un homme qui se respecte, ne consentira jamais à le suivre.

Savez-vous pourquoi l'auteur de la *Science sociale contemporaine* a amputé l'être humain d'une façon si lamentable ; lui refusant « la raison, la moralité, la religiosité, et finalement l'atome psychique, l'âme » ? C'était afin de le soustraire plus absolument à cette loi supérieure qui conduit jusqu'à Dieu, parce qu'elle descend directement de lui.

Il est temps de voir ce que la sociologie met à la place de cette loi divine.

II. — Loi sociologique. — Son point d'arrivée

Dans son livre *La morale et la science des mœurs*, M. Levy-Bruhl, professeur-adjoint à la Sorbonne, expose plus au long que ne le fait M. Fouillée, le droit nouveau que l'on est en train de créer.

Et d'abord, il remarque que notre loi morale est faite *d'a priori*, comme toute l'ancienne philosophie : *a priori* la distinction du bien et du mal, l'obligation d'accomplir l'un et de fuir l'autre ; *a priori* les notions de mérite et de démérite, de châtiments et de récompenses... Ces *a priori*

sont sans fondement aucun, parce qu'ils relèvent de la métaphysique. Leur ensemble constitue ce que nos modernes sociologues appellent la *métamorale*, une dépendance de la métaphysique, périmée comme cette dernière.

Il faut de toute nécessité, remplacer cela par une *physique des mœurs*, dont on fera la science, comme on a fait la science de la nature. Et voici comment on doit procéder : On prend les mœurs, en d'autres termes, les usages et coutumes des peuples tels qu'ils sont, tels qu'ils se présentent à l'observation directe, positive, du savant. Ce n'est, en définitive, qu'une série de faits à étudier: des faits moraux, si l'on veut, que l'on établira parallèlement aux faits économiques, religieux, politiques et autres. Cela formera un chapitre, le plus intéressant peut-être, de la science anthropologique. On cherchera ces faits moraux sous tous les climats, à toutes les latitudes, dans tous les pays, chez les Fuégiens, ou encore chez les Hottentots de l'Afrique, les Iroquois de l'ancienne Amérique, comme chez les Européens civilisés. On aura ainsi la *matière sociale* sous ses formes les plus diverses ; mais il n'importe, elle demeure toujours l'objet de la nouvelle science des mœurs, comme la nature matérielle est l'objet des sciences physiques.

Avant d'aller plus loin, je ferai observer à nos modernes sociologues que la matière morale ou sociale, comme ils l'appellent indistinctement, diffère, du tout au tout, de la nature physique. Celle-ci a des lois très arrêtées, absolument fixes, que l'observateur réussit à saisir au moyen des phénomènes qu'elles régissent. Mais quand je pénètre dans ce monde que vous appelez moral et qui est trop souvent immoral, je découvre une masse de faits horribles, de pratiques répugnantes et d'habitudes odieuses. Quelles lois peuvent bien s'en dégager, car ce sont ces lois que vous cherchez, puisque vous prétendez étudier scientifiquement tous ces faits ? Leur principe

producteur est la liberté humaine, si souvent entraînée par les passions et les vices, ou bien encore en proie à de pures fantaisies, à des incohérences qui, alors même qu'elles ne sont pas criminelles, semblent bien échapper à toute règle.

Ah ! si vous aviez maintenu au-dessus de toute cette accumulation de la matière sociale, au-dessus de tous ces faits humains, la loi morale naturelle, inscrite à l'origine dans la conscience en traits plus ou moins oblitérés par les passions, vous auriez là un *critérium* moral pour tout juger et apprécier ! Cette loi plus ou moins nette implique en effet, dans ses profondeurs intimes, trop souvent inexplorées, des prescriptions multiples et diverses, aptes à régir toutes les conduites humaines dans tous les milieux, sous toutes les latitudes. En recherchant les causes innombrables sous l'influence desquelles elle s'est oblitérée, dans les consciences d'un si grand nombre de peuplades, vous auriez pu établir, approximativement du moins, une sorte d'échelle des responsabilités sur laquelle vous auriez mesuré leur moralité elle-même ou leur immoralité, le degré de leur vertu sociale ou de leur criminalité.

Tout ce monde moral ou social en eût été éclairé, et vous auriez pu constituer ainsi une science anthropologique beaucoup mieux informée, au moins quant à ce chapitre des mœurs que l'on se propose d'y ajouter. Mais sans cette loi morale, en dehors de tout droit naturel, je me demande et je vous demande à vous-mêmes, sociologues, où vous prétendez aboutir.

M. Levy-Bruhl répond au nom de toute cette école qu'il ne s'agit pas de chercher, chez les peuples sauvages, ce qui ne se rencontre même pas chez les civilisés, une loi morale depuis longtemps périmée. Il s'agit tout au contraire de la remplacer par une loi sociologique, vraiment scientifique. Pour créer celle-ci, on considère les tendances générales de la peuplade étudiée, celles qui semblent pré-

dominer et qui sont, dès lors, plus faciles à saisir. Chez les Fuégiens, par exemple, ou encore parmi les anthropophages de l'Afrique, il est défendu de manger la chair d'un membre de la tribu, tandis qu'il est d'usage de manger le prisonnier de guerre. Telle est la coutume que tous respectent comme nous, Européens, nous nous soumettons aux prescriptions de nos codes. Ne demandez point si cela est bon ou mauvais, juste ou injuste, puisqu'il n'y a ni bien ni mal absolu. Tout est relatif. Qu'un Français se fasse un repas de la chair de son père après l'avoir tué, personne ne saurait applaudir, actuellement du moins, à un procédé pareil. Les apaches tuent et parfois dépècent leurs victimes ; mais ils ne les mangent pas, ce qui serait cependant un sûr moyen de soustraire le cadavre aux recherches de la police. L'habitude s'en prendra peut-être. Chez certaines tribus réputées sauvages, le plus grand honneur que des fils respectueux puissent rendre au vieillard qui leur a donné le jour, c'est de l'immoler d'abord et de le manger ensuite. Quel tombeau plus précieux et plus désiré de lui que l'estomac de sa progéniture ! Ainsi le veut la loi sociologique en usage dans ces régions. En agissant ainsi, ces peuplades font bien, ou plutôt elles ne peuvent faire autrement, puisque tous les actes humains sont nécessités. Leur détermination dépend du degré où ces peuples se trouvent sur l'échelle de l'évolution ; car tout est là, l'évolution explique tout.

D'après M. Alfred Fouillée, elle s'opère sous l'action des idées-forces qui nous poussent toujours vers l'idéal entrevu. Au jugement de la plupart des sociologues modernes, l'idéal, pour nos sociétés, est d'arriver à une plus grande somme de jouissances. Concentrer, dans la durée la plus longue possible, tous les plaisirs possibles, au plus haut degré d'intensité possible, voilà la définition de la vie humaine. Or, nous pouvons toujours nous représenter une somme de plaisirs supérieure à celle dont nous jouissons ; c'est l'idéal entrevu qui, dès lors, tend

à s'actualiser, à se réaliser ; c'est, si vous aimez mieux, l'idée-force de Fouillée qui déterminera tous nos actes, donnera une orientation à nos efforts et poussera le groupe social, impressionné comme nous, vers des progrès toujours renaissants.

Oh ! la belle chose que la sociologie scientifique ! Vous direz peut-être, vous, rétrogrades, que tout ce progrès est encore du déterminisme. Eh ! sans doute, mais ce déterminisme est intellectuel, puisqu'il y entre de l'idée, de la représentation.

M. Fouillée exprime tout cela dans les lignes suivantes :

« L'organisme social n'évolue pas comme l'organisme animal, par une loi inconsciente et indépendante de la société, puisque c'est la société même avec tous ses individus qui en est le facteur. Il évolue au moyen de son idée même, présente à tous ses membres et acceptée de tous. Les sociétés se donnent à elles-mêmes une place, plus ou moins haut, plus ou moins bas, dans les groupes de la classification sociologique ; elles se classent elles-mêmes. Or, si l'évolution, sous l'influence automotrice des idées, est toujours un déterminisme, elle n'en échappe pas moins à l'objection de fatalisme et de quiétude, habituellement dirigée contre la théorie de l'organisme social. »

Où tout cela nous conduit-il ?

Le plus haut point d'arrivée, aujourd'hui entrevu, de l'évolution des sociétés, c'est le collectivisme qui, seul, peut intensifier la vie, selon le mot de Guyau, ou bien encore concentrer, dans la durée la plus longue, la plus grande somme de jouissances et à leur plus haut degré. En effet, la fortune sociale serait possédée par tous : sans doute, les moyens de production, sol, sous-sol, usines et ateliers industriels, mines, chemins de fer, etc. demeureraient indivis ; mais les produits de consommation seraient partagés entre tous, et chacun en jouirait à sa fantaisie, sans scrupule de conscience évidemment,

et aussi sans qu'aucune inhibition venue du dehors pût troubler ou amoindrir la pleine autonomie du libre citoyen. Ce serait le paradis sur la terre, le paradis de Mahomet bien différent du ciel des chrétiens, et ce que le prophète de l'Islam ne promettait à ses sectateurs que par delà le monde, après la mort, le socialisme-collectiviste le réaliserait ici-bas, sur cette terre, ce qui est bien plus assuré, vous le comprenez.

Pour hâter l'avènement de cet âge d'or, nous avons toujours à notre disposition les idées-forces de M. Fouillée. Il se peut que ce philosophe ne soit point un socialiste dans toute la rigueur de cette expression ; je crois avoir compris que son idéal était une certaine égalisation des fortunes et non la destruction de la propriété privée. Mais qu'importe ; dès lors qu'il appelle et réclame de tous ses vœux la destruction de la loi morale et de tout droit naturel, on montrera bien à ce bourgeois qu'il n'est qu'un inconséquent et un illogique, incapable dès lors d'aller jusqu'au bout de ses propres principes, jusqu'au bout des idées-forces de la grande masse des citoyens, aspirant au collectivisme absolu et radical.

Lévy-Bruhl est moins réservé, bien qu'il enveloppe sa théorie de phrases mal faites et d'une obscurité de style peut-être voulue. M. Albert Bayet est beaucoup plus franc ; tout le monde sait qu'il s'est fait le vulgarisateur des idées de Lévy-Bruhl auprès des instituteurs, à l'usage desquels il a écrit son opuscule : *La Morale scientifique*. Son but, si je ne me trompe, est d'apprendre à ces éducateurs de la jeunesse l'art « d'intensifier » leur propre vie par l'accumulation des jouissances possibles. Quand ils auront eux-mêmes pratiqué cet art, il leur sera bien plus aisé de l'enseigner aux enfants. Si cette méthode était bien comprise et généralement acceptée, nous reverrions dans tous les villages de France les merveilles de Compuis, la coéducation des sexes, les baignades en commun, les mensurations pério-

diques et autres exercices analogues, dont autrefois les Parquets s'étaient émus sous la pression d'une opinion publique, réfractaire aux progrès de l'évolution.

Depuis ce temps-là, nous avons fait bien du chemin ; personne ne s'étonne plus d'entendre ces doctrines professées par les maîtres de l'enseignement public ; les inspecteurs d'académie dans leurs discours d'apparat, pour les inaugurations de groupes scolaires, apprennent aux populations que « l'idée de Dieu est désormais disparue, qu'il n'y a point de vérités morales essentielles, point de morale universelle, point d'idée du bien à laquelle nous puissions nous reporter, etc... »

Tout cela est de doctrine courante ; les « primaires » ignorants, qu'un spirituel académicien appelait naguère irrévérencieusement les maîtres aliborons, le répètent en pleine sécurité. Ils s'approprient ainsi, sans les bien comprendre, les conclusions de l'enseignement philosophico-sociologique des Lévy-Brulh, des Durkheim, des Fouillée et de cent autres professeurs plus ou moins titrés et qualifiés, conclusions que ces primaires aliborons ont lu dans les cours de pédagogie et les manuels à leur usage.

Lorsque ces idées seront descendues plus avant dans les masses, les politiciens socialistes se présenteront naturellement comme les seuls aptes à en pousser jusqu'au bout la réalisation. Les rêveurs en sociologie scientifique leur auront préparé les voies ; les plus modérés comme Alfred Fouillée semblent, du reste, ne pas s'effrayer de cette perspective : « La vraie science sociale, écrit ce philosophe, est à la fois radicale et prudente, radicale parce qu'elle est convaincue que l'avenir tient en réserve des formes de vie sociale, très supérieures à tout ce que peuvent imaginer les plus *hardis réformateurs ;* prudente, parce qu'elle sait qu'il faut compter avec le passé et ne modifier que par degré l'organisme politique.. En un mot la grande conséquence qui dérive

de la physiologie des sociétés, c'est la supériorité de l'évolution sur les révolutions... Est-ce à dire que les révolutions soient par là absolument et universellement condamnées ? Non, il y a des circonstances où un organisme languissant et malade ne peut être sauvé que par une révolution physiologique, par une crise, par un accès de fièvre bienfaisante, par une réforme *brusque et radicale d'un genre de vie* qui le condamnait à la mort... » *Op. cit.*, pp. 130, 131 ».

Supposons que les catholiques, qui ont encore la faiblesse de croire en Dieu, s'obstinent à répandre cette superstition ; évidemment ils provoqueront par leur obstination même cette crise physiologique, nécessaire pour débarrasser l'organisme social d'un genre de vie, propre à le faire mourir. *Salus populi suprema lex.* Il ne faudrait pas s'étonner d'entendre des hommes plus décidés que le doux M. Fouillée, proposer, au nom de ses propres principes, le rétablissement de l'échafaud où le couperet de la guillotine, fraîchement aiguisé, retrancherait du corps social ces membres gangrenés par la superstition et l'idolâtrie.

Et si je parle de la douceur de M. Fouillée, ce n'est point par ironie, mais avec la plus entière sincérité. Ce philosophe est un sensibiliste, un délicat humanitaire qui a horreur non pas seulement du sang, mais encore de la souffrance. La seule pensée du mal physique l'affole ; il veut à toute force le supprimer comme une suprême laideur, la seule qu'il connaisse, puisque le mal moral, pour lui, n'existe pas. L'oblitération de sa conscience est telle, que l'idée même de la faute morale l'irrite jusqu'à le faire blasphémer la Justice divine qui la punit. Aussi demande-t-il une réforme immédiate de nos tribunaux, encroûtés dans leurs notions juridiques de droits, de devoirs, d'obligations, de délits et surtout de châtiments.

Les délinquants, mais ce sont des malades qu'il faut

soigner avec une compassion attendrie. Les assassins ont un tort, ou plutôt, parlons plus exactement, un malheur ; ils ont une mentalité différente de la nôtre et ils se sont fait, des rapports sociaux, une conception qu'ils estiment bien supérieure à tout ce qui existe actuellement. Qui nous assure qu'ils n'ont pas raison, puisque « tout est relatif et que nous n'avons point de règle absolue pour juger des choses essentiellement contingentes » ? Au reste, la société elle-même a bien des torts envers eux ; — nous parlons toujours de messieurs les assassins. — Cette société, avec les injustices qu'elle recèle, n'est-elle pas cause responsable des présentes dispositions de ces pauvres délinquants, et dès lors pourquoi s'étonner qu'elle en pâtisse ?

J'interprète timidement, en ces quelques lignes, un attendrissant discours que M. Fouillée établit entre un juge comme il les aime et un accusé : « L'assassinat que j'ai commis, dit l'accusé, vient de mon tempérament et non d'une volonté libre. Aussi la société, reprend le juge, se met en garde contre votre tempérament. — Ce n'est pas moi qui me le suis donné, repart l'accusé. — Aussi, dit le juge, nous ne prétendons point vous attribuer un *démérite absolu*. Nous ne jugeons point *moralement*. — Oh ! non, par exemple, cela se voit. — Mais je suis à plaindre... — Aussi, nous vous plaignons... — Si vous aviez été à ma place vous auriez agi comme moi. — Assurément, si j'avais eu votre nature... » Et le dialogue continue sur ce ton pendant des pages, pour finir en ces termes : « Souffrez, accusé, ou plutôt, trouvez bon que, sans faiblesse comme sans colère, avec regret, avec pitié, je vous écarte de cette société où vos infirmités intellectuelles vous rendent incapable de vivre... Nous allons travailler à vous guérir... » (pp. 285, 286, *op. cit.*)

N'y a-t-il pas là un mélange de toutes ces niaiseries sentimentales de la fin du XVIII^e^ siècle qui préparèrent la terreur rouge, et de je ne sais quelle philosophie, plus

perverse et plus dégradante que celle des encyclopédistes, puisqu'elle renferme la justification de tous les forfaits? Entre ce juge et cet accusé, il n'y a aucune différence morale : le juge représente la société d'aujourd'hui et possède la force ; l'apache qui lui donne la réplique, compte représenter la société de demain, qui fera passer de son côté la force légale : moralement, les deux se valent.

M. Fouillée trouve cette justice beaucoup trop dure ; et ses principes étant donnés, la loi morale absolument abolie, j'estime qu'il a raison. Ces infirmeries où il prétend traiter ces infirmités intellectuelles qui font les assassins, sont en définitive des prisons. Tout cela est à supprimer. Aussi M. Fouillée propose de leur substituer des écoles, mais des écoles gratuites, laïques et obligatoires, où l'on enseignera tous les principes de M. Fouillée, arrangés par Albert Bayet, Payot et autres faiseurs de manuels. Or, tout homme de bon sens qui pénétrera le fond des choses, sera convaincu que ces écoles gratuites, laïques et obligatoires ainsi organisées, seront des foyers d'infection où se contracteront les infirmités intellectuelles en question, ces infirmités génératrices de l'assassinat. Vous dites : Ouvrons des écoles et nous fermons les prisons. Et moi je dis : ouvrez vos écoles et, à la sortie de ces écoles, vous aurez de jeunes apaches, formés et stylés par vous, plus conséquents et plus logiques que vous, car dans l'entraînement de leurs passions que vous aurez débridées, ils iront jusqu'aux dernières conséquences de vos propres principes. *Nous le démontrerons par quelques chiffres.*

III. — Applications anticipées de la loi sociologique

M. Levy-Brulh consacre tout un chapitre de son livre : *La science des mœurs*, à rassurer ses lecteurs sur la substitution projetée de la loi sociologique à la vieille

morale théologique de nos pères. Les raisons qu'il allègue sont parfois bien curieuses : et d'abord la substitution sera très lente ; comment serait-elle dangereuse ? On s'en apercevra à peine. Aujourd'hui même la vieille morale est encore soutenue par des pénalités judiciaires qui irritent M. Fouillée ; elle a surtout pour elle ce que M. Durkheim appelle ingénieusement les *sanctions diffuses*, les approbations et les blâmes de la conscience sociale. Tout cela est très heureux au jugement de ces sages professeurs, car la loi sociologique qu'ils promulguent du haut de leurs chaires, comme des sommets d'un nouveau Sinaï, aura ainsi le temps de descendre dans les masses et de s'incruster dans la conscience populaire.

Des hommes qui ne sont pas tous catholiques, mais qui serrent les réalités sociales de plus près que ces savants perdus dans leurs rêves, se montrent beaucoup moins rassurés. Dans leurs observations quotidiennes, ils croient s'apercevoir que les liens sociaux se relâchent, à mesure que s'affaiblit la vieille morale ; et rien, absolument rien ne la remplace avec efficacité. Le droit naturel et le droit positif qui n'en étaient que les applications, servaient de fondement à toutes les institutions de ce pays. Depuis que ce droit naturel et ce droit positif sont battus en brèche, d'un côté par la hiérarchie universitaire, de l'autre par les politiciens, les institutions chancellent toutes à la fois. Partout se produisent d'inquiétantes fissures. Les capitaux émigrent les premiers et cherchent par delà les frontières plus de sécurité ; mais qui donnera cette sécurité aux personnes elles-mêmes ?

Les grèves se multiplient, souvent sans motifs d'intérêt, et elles se font parfois sanglantes. Les Syndicats protégés par le pouvoir sont les Syndicats rouges ; eux seuls reçoivent des subsides qui devraient être équitablement partagés entre tous les groupements ouvriers

que la loi autorise. On assure que la Confédération générale du travail, désavouée à certaines heures pour ses agissements révolutionnaires, n'est jamais combattue à fond, car on espère s'en servir comme d'une machine de guerre contre la propriété industrielle, lorsque le moment sera venu de la ruiner. Le commerce, plus encore que l'industrie, redoute les inquisitions que rendrait nécessaires le fonctionnement de l'impôt sur le revenu. La désorganisation de la famille s'accentue avec l'accroissement du chiffre des divorces et avec la dissolution des mœurs. Les enfants échappent de plus en plus à toute éducation domestique, du moins dans les familles peu fortunées ; on dirait que déjà ils appartiennent à l'Etat qui les éduque et même les nourrit, en partie du moins, au moyen de ses cantines scolaires, comme il leur donne les fournitures classiques et l'enseignement. Aussi notre système scolaire est-il essentiellement socialiste, et c'est pour cela qu'on en a fait la base de toutes les prétendues réformes, déjà opérées ou encore à venir.

La criminalité juvénile s'accroît dans la même mesure que l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire, et c'est la réponse par les faits à cette espèce d'axiome que nous répétait M. Fouillée : « Ouvrez des écoles et vous fermez des prisons. »

La *Revue pratique d'apologétique*, dans un article fort intéressant du 15 août, citait un rapport de M. Albanel, juge d'instruction au tribunal de la Seine, sur la criminalité juvénile. Je lis des aveux comme ceux-ci :

« L'accroissement de la criminalité porte tout particulièrement sur les jeunes gens compris entre 13 et 20 ans ; aussi, de 1881 à 1893, *l'augmentation des jeunes gens poursuivis s'est régulièrement accentuée ;* plus de la moitié des individus arrêtés avaient moins de 20 ans, et presque tous avaient commis des fautes graves.

« En 1894, sur 40.000 mineurs, délinquants et criminels, il en y avait 32.849 de 16 à 21 ans.

« En 1895, 554 jeunes gens de 16 à 21 ans ont été poursuivis devant les assises pour 32 assassinats, 20 meurtres, 3 parricides, 44 infanticides, 2 empoisonnements, 91 viols et attentats à la pudeur, 7 avortements.

« Et cette même année 1895, 35.387 autres jeunes gens passaient en correctionnelle. 3.092 de plus qu'en 1894. »

(Rapport de M. Albanel.)

Cette progression ne s'est point arrêtée ; tout au contraire, elle est devenue **si** effrayante de 1900 à 1907, que le Ministre de la Justice, dans le seul but de la dissimuler, a enjoint aux Parquets de classer définitivement, en d'autres termes, d'abandonner autant que possible les accusations contre les jeunes gens et surtout de « correctionnaliser » les crimes relevant des assises. On est parvenu ainsi à abaisser légèrement les chiffres de la criminalité juvénile, et c'est M. Guyot-Dessaignes, le garde des sceaux, aujourd'hui décédé, qui, dans un document officiel, avoua ingénument les moyens employés pour obtenir ce résultat. Après avoir rappelé la circulaire du 31 mai 1878, prescrivant l'abandon ou le classement des poursuites contre les jeunes gens, le ministre concluait : « Il est évident qu'un courant de bienveillance réfléchie s'est répandue dans les Parquets, et c'est là une des plus belles conséquences morales — ou immorales — du principe d'indulgence inscrit nouvellement dans nos lois ? » Peut-être serait-il plus exact de dire dans les pratiques judiciaires.

Oui, certes, et ce principe d'indulgence fait la joie des assassins et la terreur des honnêtes gens, surtout dans les grandes villes. Certains quartiers de Paris demandent en vain d'être protégés contre des bandes organisées pour le pillage et le meurtre. Les paysans de la banlieue ne sortent plus le matin et le soir, de leurs villages, sans être armés de revolvers, et ils sont à tout instant en but

à de sauvages agressions. L'année dernière, Marseille a été ensanglantée par 180 meurtres ou assassinats. Les jurys qui réclament la peine de mort sont si nombreux qu'ils ne se comptent plus. Qu'on relise les chapitres si instructifs de Taine sur l'anarchie spontanée à l'époque de la grande Révolution ; ce sont les mêmes scènes qui se renouvellent et menacent de s'étendre un peu partout, grâce à une complicité plus ou moins consciente de la part de ceux-là même qui devraient les réprimer.

L'encouragement le plus efficace au meurtre, à l'assassinat, c'est le droit de grâce, tel que l'exerce, en dépassant sous ce rapport tous ses prédécesseurs, M. le Président Fallières. Si énormes, si révoltants et si multipliés que soient ses crimes, si raffinées ou si grossières qu'apparaissent les tortures infligées à ses victimes, le brigand qui, pendant des années entières, n'a eu d'autre métier que de tuer et de voler, est absolument sûr de la protection du chef de l'Etat. Aucun doute à ce sujet ne subsiste plus dans l'esprit de personne : notre Président actuel peut être considéré comme le patron des chevaliers du crime et du poignard.

Je m'étonne qu'il ne se soit pas rencontré encore un peintre humoristique, pour le représenter dans l'exercice de cette fonction insigne. Ce peintre aurait pu grouper, autour de l'auguste personne de M. Fallières, au moins ses plus illustres protégés. La police, qui garde leurs photographies dans ses bureaux anthropométriques, avec la description détaillée de leurs tares et signes distinctifs, aurait sans doute gracieusement fourni à l'artiste les éléments authentiques de son tableau. Dans les lointains de la perspective, le peintre aurait esquissé aussi les amoncellements de cadavres, les familles en deuil, les épouses éplorées serrant entre leurs bras des enfants privés de leurs pères. Ces scènes de désolation si émouvantes qu'on puisse les imaginer, n'égaleront jamais les dégoûtantes et horribles réalités que les juges d'instruc-

tion ont découvertes, que le ministère public lui-même fait revivre, dans certaines audiences dont la presse a redit les échos.

Et toujours, au fond de ces cours d'assises, où les jurés remplis de terreur écoutaient ces récits, M. Fallières apparaissait à tous les regards, dans tout l'éclat de sa double dignité présidentielle et patronale. Sa main se dégantait déjà pour commuer la sentence, sitôt que le président des assises commençait la lecture des considérants qui faisaient présager la peine de mort (1).

(1) Au moment où cette page me revenait en épreuves, *la justice du peuple* arrachait enfin aux coupables indulgences de M. Fallières, la bande Pollet qui, si longtemps, terrorisa toute la région du Nord.

CHAPITRE II

Sociologie Scientifique : Ses conséquences

Ce que nous avons dit de cette sociologie dans notre précédente étude a suffi, je suppose, pour éveiller les défiances de nos lecteurs, et ils ont pu en prévoir les conséquences. Mais lorsqu'on songe à toutes les autres causes de dissolution sociale que nous avons étudiées : naturalisme scientifique, moralisme philosophique, pseudo-démocratie, idées socialistes partout répandues, laïcisation à outrance, rien de ce qui nous reste à exposer n'étonnera désormais. Il y a, dans tout cet ensemble de principes malfaisants, plus qu'il ne faut pour ébranler une société bien autrement ferme que la nôtre. Essayons de préciser le degré de désorganisation où cette dernière est arrivée.

I. — Anarchie prolétarienne : ses degrés

La loi sociologique de MM. Levy-Bruhl, Alfred Fouillée et autres professeurs d'antichristianisme, est faite pour débrider toutes les passions et toutes les convoitises, et les pousser à l'assaut de la propriété ; car seule la propriété est le but de toutes nos agitations sociales, la proie promise aux plus forts ou aux plus habiles qui parviendront à s'en emparer. Elle ne sera plus désormais le fruit et la récompense du travail, toujours accessible aux vaillants que ne rebutent ni l'effort ni la persévérance qui assurent le succès. En réalité, le collectivisme a été

inventé pour dispenser de l'un et de l'autre, et permettre l'entrée en jouissance immédiate de ce que l'on appelle la fortune nationale, composée évidemment de toutes les fortunes privées ou individuelles encore existantes. C'est sous l'empire de toutes les convoitises ainsi enflammées, que les liens sociaux se relâchent et menacent de se briser. L'anarchie est déjà dans les esprits, avant d'entrer dans les faits et de triompher des dernières résistances qu'elle rencontre dans les habitudes sociales et dans les lois qui n'ont plus qu'une demi application.

Comme nous sommes loin du programme de démocratie chrétienne, tracé d'une main si ferme et si sûre par Léon XIII dans son Encyclique « *Rerum novarum !* » Je n'ai rencontré nulle part ailleurs la thèse sur la propriété individuelle, plus vigoureusement établie. C'est sur la propriété ainsi entendue que ce grand esprit prétendait asseoir toutes les réformes démocratiques, et il avait parfaitement raison. Pour élever les classes ouvrières, si ce mot de classes n'était pas déplacé et sans signification dans un pays comme le nôtre, il n'y a pas d'autre but à leur montrer qu'une accession graduée à la propriété individuelle, conquise à force d'économies et de vertus chrétiennes. Le respect de tous les droits, l'accomplissement de tous les devoirs, particulièrement des devoirs de famille, tel est le chemin qui y conduit. Et l'Eglise aidera cette démocratie laborieuse et vertueuse à y marcher, en multipliant pour son service ces œuvres sociales, si nombreuses, si diverses, que l'on ne saurait assez louer ni assez encourager, et qu'elle animera de son esprit.

Sous son inspiration, un patronat intelligent se fut déjà attaché les ouvriers qu'il emploie, en favorisant ces institutions autorisées et régies par des lois parfois empreintes d'une bienveillance chrétienne, alors même qu'elles sont votées dans un but intéressé par des

sectaires. L'idée des syndicats indépendants, comme les syndicats jaunes, par exemple, eût été acceptée de tous, au lieu d'être combattue par certains catholiques. Les ouvriers les meilleurs, les plus attachés à leur travail, seraient devenus, dans la mesure permise par leurs ressources, actionnaires des usines ou ateliers où ils sont employés. De cette façon, ils auraient exercé un certain contrôle sur la marche générale de l'entreprise et auraient contribué à en assurer la prospérité. Le patron eût cessé d'être l'ennemi; ces ouvriers propriétaires n'en seraient pas moins demeurés les frères et les amis de tous les autres, auxquels ils auraient fourni tous les renseignements utiles sur l'œuvre commune, sur les conditions de son fonctionnement, les périls qu'il lui faut éviter, les concurrences qu'elle a à soutenir, bref, sur tout ce qui eût été de nature à les intéresser et à les attacher. Peu à peu se serait formée toute une classe intermédiaire entre les travailleurs et les patrons. J'en ai déjà fait la remarque, c'eût été là une ébauche des sociétés coopératives de production, et l'avenir aurait dit, à l'aide de ces expériences, dans quelle mesure ces sociétés eussent été possibles.

Tel m'apparaît le plan de M. Biétry, et je ne le trouve pas si déraisonnable.

Tout ce qui attache l'ouvrier industriel, comme l'ouvrier agricole, à son travail et à sa famille, en créant autour de lui une certaine stabilité, me semble être digne de tous les encouragements. A ce point de vue, n'est-elle pas excellente la construction de ces cités ouvrières, comme on les appelle, où des logements sains et appropriés aux besoins de leurs familles, sont mis à la disposition des travailleurs. La perfection serait qu'ils en devinssent en partie propriétaires, et que chacune de ces maisons eût son petit jardin où le père, tout en s'occupant lui-même, surveillerait les jeux de ses enfants. Je sais bien que trop souvent les conditons du travail industriel, la situation de

l'usine et bien autres choses encore, rendent ce plan difficilement réalisable. Mais en dehors de ces cas, l'intérêt de tous ne serait-il pas de tendre à des établissements pareils qui du reste existent en bien des endroits ?

C'est par des moyens analogues que l'on assurera la paix sociale et la progressive éducation des masses ouvrières, et non pas en grisant celles-ci d'espoirs irréalisables, beaucoup moins encore en excitant leurs passions et en enflammant leurs convoitises, comme le font chaque jour des politiciens ambitieux d'assurer leur propre fortune. Ce sont eux qui ont formé ce qu'ils appellent d'un nom qui n'est ni français ni chrétien, le prolétariat ouvrier, ces pauvres hommes sans feu ni lieu, sans lien de famille, sans rien qui les attache et les retienne quelque part, nomades incorrigibles dont les débauches et parfois les crimes trouvent, dans ces déplacements perpétuels, des occasions qui les provoquent et les couvrent tout à la fois. Comment ne rêveraient-ils pas, sinon un partage égal de la fortune publique qui serait bientôt dissipée et engloutie, du moins une participation assurée aux bénéfices de cette fortune administrée par l'Etat, en d'autres termes, le collectivisme ?

Or, ce sont ces ouvriers nomades qui entrent dans les syndicats rouges, précisément pour être aidés par eux dans leurs pérégrinations ininterrompues et trouver des secours dans les différentes villes qu'ils traversent. On sait que les « bourses du travail » sont constituées pour mettre au service des syndicats rouges leur influence et leurs ressources. C'est à ces mêmes syndicats rouges que vont les subsides de l'Etat, des départements et des municipalités. Les syndicats indépendants, de quelque nom qu'ils s'appellent, n'y participent en rien. M. Biétry dans son livre : *Le socialisme et les Jaunes*, fait à ce sujet des constatations très intéressantes qui, il est vrai, remontent à 1905 ; mais la situation respective des corporations ne s'est guère modifiée.

En 1905, le personnel de tous les syndicats était celui-ci :

		Individus
Syndicats	Patronaux	252.036
—	Ouvriers	781.344
—	Mixtes	25.683
—	Agricoles	659.953
	Total	1.790.196

Ces chiffres sont officiels et puisés dans l'annuaire du ministère du commerce.

M. Biétry les fait suivre de ces observations : « Il y a « donc officiellement 781.344 ouvriers syndiqués. D'a- « près le tableau que nous publions plus loin, on verra « que, d'après leurs propres déclarations, car les statis- « tiques officielles sont faites avec des chiffres non con- « trôlés donnés par les intéressés eux-mêmes, les 144 bour- « ses du travail (rouges) officielles n'englobent que « 377.561 membres, et encore nous sommes sûrs que « ce chiffre est exagéré de moitié.

« Il y a donc en France 403.683 ouvriers syndiqués « qui n'ont pas adhéré aux bourses de travail, qui ne « reçoivent aucune subvention et qui, au contraire, entre- « tiennent, en tant que contribuables, les syndiqués « rouges, les seuls que les politiciens et les gouvernants « affectent de connaître ; car les 659.953 syndiqués agri- « coles, comme nos 403.683 syndicalistes ouvriers non « rouges, comme les 25.683 mixtes, sans compter les « 252.000 patrons, sont aussi des citoyens et des contri- « buables ; comment dès lors expliquer l'utilité des « subventions à une catégorie parasitaire qui se prétend « même plus exploitée que les autres. » (*Op. cit.*, pp. 128-129).

Les subventions dont parle M. Biétry s'étaient élevées en 1905 à la somme de quatre millions cent vingt-deux mille francs.

En résumé, l'Etat, les départements et les communes soutiennent de leurs deniers, de l'argent des contribuables, la partie la moins honnête, disons mieux, la partie malhonnête et ouvertement révolutionnaire, ou à tout le moins dirigée par les pires démagogues, de ce prolétariat ouvrier, si digne d'intérêt et de sympathie dans le plus grand nombre de ses membres. Ce sont ces derniers qui, non seulement ne sont pas aidés, mais sont combattus par toutes les influences officielles.

Leur programme, cent fois exposé, me paraît irréprochable. En voici un résumé déjà ancien, mais demeuré exact ; je l'emprunte au journal *le Jaune*.

« Les révolutionnaires et, en général, tous les socialis-
« tes exploitent l'anarchie économique qui découle du
« salariat moderne, pour l'assouvissement de leurs
« desseins qui sont notamment la *suppression de la pro-*
« *priété individuelle.* Dans cet ordre d'idées, les radicaux
« socialistes, qui véhiculent le socialisme d'Etat, sont
« aussi dangereux que les collectivistes.

« Nous revendiquons, nous, travailleurs, le *droit à*
« *la propriété.* Nous voulons modifier et transformer le
« salariat, non dans le sens du collectivisme, mais dans le
« sens de la propriété individuelle.

« Les revendications légitimes du prolétariat reposent
« sur la *participation aux bénéfices*, dont le point de
« départ est *l'achat* par les travailleurs d'une parcelle du
« capital industriel.

« Quand, dans une usine qui compte, par exemple,
« 5.000 ouvriers, 500 d'entr'eux possèderont seulement
« chacun une action de 100 francs, il y aura quelque
« chose de changé : d'abord 500 propriétaires nouveaux
« c'est-à-dire 500 hommes qui dorénavant auront quel-
« que chose à conserver ; ensuite, *certainement* 500 anti-

« grévistes. Généralisez et développez l'expérience. « C'est la fin de la démagogie socialiste. »

Ces lignes sont signées Pierre Biétry ; je suis de l'avis du député de Brest ; ce langage me semble plus clair, plus positif et plus pratique, et je l'oserais dire, plus chrétien, que celui de bon nombre de démocrates catholiques qui, dans des phrases vagues et sentimentales, nous parlent sans cesse de faire l'éducation politique du peuple, sans nous en indiquer les moyens, et qui en définitive ne savent que surexciter chez lui la passion égalitaire, ferment le plus actif de notre désorganisation sociale.

Ailleurs, M. Biétry s'exprime en ces termes :

« Français, croyant en Dieu, conscients d'être lésés « dans nos droits d'hommes et de citoyens par les agis- « sements de sectes occultes et par des bandes politiques « qui mettent la France au pillage, nous nous organisons « pour sauver le pays.

« L'adhésion au « parti propriétiste » implique la « volonté de faire aboutir les principes essentiels de la « doctrine des Jaunes : « Accession des ouvriers à la pro- « priété ». Lutte contre les monopoles d'Etat, intro- « duction des principes de la mutualité dans toutes les « Compagnies d'assurances, capacité civile entière pour « les Syndicats et Unions de Syndicats (professionnels, « ouvriers, agricoles, commerciaux, patronaux, etc...). « Séparation des écoles et de l'Etat. Reprise des « monopoles d'Etat, téléphones, postes, télégraphes, « Caisses d'épargne, etc., par des Sociétés auto- « nomes, sous le contrôle de l'Etat, non sous sa « gestion. Liberté des cultes, adhésion obligatoire à des « caisses de retraites contrôlées par l'Etat mais gérées « par des particuliers. Création de chambres de capacités « régionales, formées des représentants des intérêts maté- « riels (ouvriers, corporatifs, industriels, agricoles, com- « merciaux, etc.). Modification de la Constitution dans

« le sens de la responsabilité et de l'autorité à donner au « pouvoir exécutif. Ramener l'Etat à un rôle de police « intérieure et de politique extérieure. »

***

Il tend à se former parmi nous un autre prolétariat qui, s'il se répand, sera encore plus dangereux que le prolétariat ouvrier, et surtout plus inguérissable, le prolétariat agricole. Comment peut-il se produire pareil phénomène dans le pays qui possède le sol le plus riche de l'Europe occidentale ? Cela tient à des causes très multiples sur lesquelles les économistes les plus versés dans la matière sont loin d'être d'accord : concurrence des pays neufs, productifs, eux aussi, avec moins d'impôts et une main-d'œuvre à meilleur marché ; dégoût du travail agricole chez nos populations rurales qui, engouées de déplacement, émigrent vers les centres industriels, etc., etc. Toujours est-il que, d'après M. Fouillée lui-même (*La propriété sociale et la Démocratie*, p. 63), « la pro- « priété rurale, déduction faite des frais de la culture, « ne rapporte en moyenne, d'après les statistiques du « ministère des Finances, que 2 fr. 89 pour cent. » Les droits de mutation sont énormes et grèvent cette propriété foncière d'une charge supérieure au revenu de trois années.

En un autre endroit, p. 52, le même auteur constate qu'au moment où il écrit « beaucoup de terres sont en « friches, beaucoup sont délaissées. Dans un arrondisse- « ment de l'Aisne, cent-vingt trois fermes se trouvent « dans le même cas. Dans dix départements du nord et « du nord-est, les fermiers découragés abandonnent la « culture. Depuis quelque temps la crise a gagné les « environs de Paris ; aucun fermier ne s'est offert pour les « fermes de Mégrimont, de Sailly, de Romainville, de « Montanié, etc., etc. Si l'attention ne se porte pas de ce

« côté, le dernier rempart de l'ordre, le paysan, finira « par se laisser lui-même séduire, comme l'ouvrier, aux « utopies sociales. » Vers l'époque où M. Fouillée écrivait ces lignes, j'ai été personnellement témoin des inutiles efforts d'un propriétaire, dans le but de trouver un fermier sérieux qui consentît à cultiver, sans lui payer la moindre redevance, trois fermes qu'il possédait dans l'arrondissement de La Flèche.

Je crois savoir comment on a remédié depuis à cette détresse, au moins dans les régions les plus fertiles. Des sociétés anonymes se sont formées, pour acquérir de vastes domaines où l'on pût pratiquer, à cause même de leur juxtaposition et de leur étendue, cette culture intensive dans laquelle les machines agricoles de toute espèce trouvent un emploi plus aisé. Ces sociétés, pareilles à des sociétés industrielles, ont, sur ces grands domaines, des intendants chargés de leur exploitation. Ces intendants vont s'y établir, dans une demeure très confortable, avec leur famille, et s'y entourent d'un personnel de domestiques, stables, eux aussi, en nombre relativement restreint. Ce sont ces domestiques qui, bien payés du reste, font fonctionner ces machines agricoles en s'aidant eux-mêmes, selon les exigences des saisons, d'ouvriers nomades. Ces derniers affluent des provinces pauvres, pour l'époque des semailles et plus encore pour les moissons et les récoltes de certains produits spéciaux. Ce sont des déracinés qui perdent, avec leur foi et leurs pratiques religieuses, l'amour de la famille et du pays de leur naissance, où ils ne retournent qu'en passant ou contraints par la misère et la maladie. Les prolétaires de l'industrie sont cent fois moins à plaindre ; leur situation est plus stable, leur travail plus constant et plus assuré, en dépit des grèves et du chômage, et leurs salaires sont plus considérables. D'autre part, quand les ouvriers de l'industrie sont réellement honnêtes et veulent échapper résolument aux mauvaises influences qui les assiègent,

ils y sont aidés par des camarades qui leur ressemblent, je veux dire, qui ont les mêmes goûts et les mêmes désirs et qui se rencontrent toujours dans les grandes masses de travailleurs. Le prolétaire agricole n'a aucune de ces ressources ; c'est un passant dont on use et dont on abuse ; il est livré sans défense aux êtres vicieux qui le coudoient dans son travail, et qui, à tout instant et sans que personne y fasse le moindre obstacle, outragent sa foi et ses mœurs. Rien ne le protège ; il lui faudrait une énergie propre et personnelle beaucoup plus qu'ordinaire, pour se tirer de ces difficultés et se défendre lui-même. Est-il téméraire de répéter ici le mot de M. Fouillée : « Si l'attention ne se porte pas de ce côté, le dernier rempart de l'ordre, le paysan, finira par se laisser lui-même séduire comme l'ouvrier, aux utopies socialistes » (1).

Le prolétariat de déracinés et de nomades dont je viens de parler, ne s'est formé, grâce à la culture inten-

---

(1) Bien des faits qu'il a été aisé de recueillir, au cours des dernières années, tendent à confirmer les prévisions de M. Fouillée. Que l'on se rappelle par exemple le soulèvement des ouvriers viticulteurs dans les départements du Midi, l'entrée de leurs propres vignobles interdite aux propriétaires, l'insécurité des routes et ça et là l'arrêt complet de la circulation, le tocsin se faisant entendre d'un clocher à l'autre. Ce sont ces mêmes départements qui, l'année dernière, se soulevaient contre le fisc, à cause de la mévente de leurs vins. Ce que l'on disait moins haut, ce que l'on cachait même avec soin, c'était, dans ces mêmes départements éprouvés par la surproduction de leurs vignobles, la frauduleuse fabrication de boissons plus ou moins malfaisantes, ainsi que l'ont prouvé quelques poursuites assez rares et mollement conduites par les parquets. L'anarchie, la voilà.

Veut-on étudier des symptômes un peu analogues dans des régions plus calmes, qu'on lise cet extrait d'un rapport que je crois exact : *Le Socialisme aux Champs.* — Après les dernières grèves agricoles, on cherche dans l'Oise à défendre la culture contre le syndicalisme révolutionnaire.

« L'histoire de cette commission mixte de patrons et d'ouvriers agricoles, que la nomination des ouvriers, faite hier même, vient de créer définitivement dans l'arrondissement de Senlis, est intéressante à plus d'un titre.

« Entre les forêts de Chantilly et de Villers-Cotterets, prolongement de la Brie, cette partie de l'Oise est un pays de grande

sive au profit de sociétés anonymes, que dans certaines régions, dans les départements qui entourent Paris et quelques autres particulièrement productifs ; ailleurs le mal prend un autre aspect et procède d'une situation différente. « En France, écrit M. Leroy-Beaulieu, la « moitié du sol environ appartient à la petite propriété. « Ce n'est certes pas à main armée que celle-ci s'en est « emparée, ni à la faveur des lois usurpatrices ; c'est « par l'épargne patiente : La propriété moyenne couvre « en outre le quart ou le tiers du sol français, et c'est à « peine si la grande propriété en détient le quart ou le « cinquième ; encore, parmi ces grands propriétaires, n'en « est-il pas la moitié qui soient les descendants des « anciens possesseurs de fiefs. La propriété foncière « rurale, quel qu'en soit d'ailleurs le degré de concentra- « tion ou de dispersion, doit sa plus-value récente au « travail, à l'économie, à l'esprit de combinaison et d'a- « gencement des propriétaires. Si l'on déduisait de la

---

propriété où se pratique simultanément la culture intensive des céréales et de la betterave. Là, point de petits propriétatires, mais des domaines de plusieurs centaines d'hectares, cultivés industriellement et employant chacun un nombre respectable de journaliers agricoles.

« Par cette caractéristique, une telle région était désignée pour être l'un des premiers terrains d'expérience du syndicalisme révolutionnaire agraire. Simultanément aux premières grèves de vignerons du Languedoc et de bûcherons de la Nièvre, la Brie et le Valois connurent les premières grèves agricoles, en juillet 1906. Celles-ci débutèrent dans l'arrondissement de Meaux ; cantons de Mitry, Dammartin et Meaux, où, désemparés par la soudaineté du conflit et l'urgence de couper leurs récoltes, les fermiers accordèrent aussitôt toute l'augmentation de salaire demandée. Devant ce résultat encourageant, de nouvelles grèves éclatèrent dans le canton de Lizy-sur-Ourcq (où à la suite de l'attitude ferme des patrons, le travail fut repris après trois jours de chômage et à peu près aux conditions anciennes), et dans l'Oise, arrondissement de Senlis, cantons de Betz, Crépy et Bully.

« C'est de ces dernières grèves, terminées aussi rapidement que celles de Lizy et avec presque aussi peu de concessions, mais qui avaient effrayé pour l'avenir les agriculteurs du Valois, qu'est né, par contre-coup, le projet d'organisation actuel. »

Extrait du journal *l'Eclair*, 23 déc. 1907.

« valeur des terres tout ce qui représente l'intérêt, au « taux normal des capitaux qui y ont été incorporés, il « ne resterait en général aucun résidu, et, quand il s'en « trouverait un, il serait d'ordinaire de la plus mince « importance... Dans les cinquante dernières années « mêmes, nous en avons fourni la preuve dans notre « *Essai sur la répartition des richesses*, la classe des « propriétaires fonciers, considérée dans l'ensemble, a « plus incorporé de capitaux dans le sol qu'elle n'en a « retiré d'accroissement de valeur vénale... » (*Le collectivisme*, pp. 38, 39).

Ces considérations sur notre situation agricole, sont d'un intérêt d'autant plus grand que, s'il faut en croire des juges assez autorisés, on sera contraint de reporter vers l'agriculture, des efforts plus considérables, dans un avenir qui ne saurait être très éloigné. Nos industries, outre leurs souffrances intérieures, seraient menacées de voir se fermer devant elles, certains débouchés, très riches et depuis longtemps ouverts, dans cet Orient qui comptera bientôt autant de machines perfectionnées que nous en possédons nous-mêmes. Notre production industrielle devrait donc se limiter elle-même, sous peine de courir à sa ruine. Et alors bien des bras seraient contraints de demander, à notre sol si riche, un emploi et des ressources que les usines ne leur fourniraient plus.

Parmi les agriculteurs, les plus dignes d'intérêt sont peut-être ces petits propriétaires qui cultivent eux-mêmes leur modeste domaine et en tirent, en partie du moins, leur subsistance. Parfois, assez habituellement même, quelques membres de la famille, encore nombreuse, s'adonnent à de petits métiers qui ajoutent quelques maigres profits à ceux de la culture. C'est dans ces pauvres ménages que l'on dépense le plus d'efforts et de méritoire courage, pour gagner le pain quotidien. Les fermiers proprement dits, adonnés à la culture de domaines

plus vastes, sont souvent dans une aisance plus grande que les petits propriétaires (1).

C'est entre ces deux classes de travailleurs que tend à se former un prolétariat qu'on ne sait trop comment désigner ; il est composé de ces paysans sans aucune ressource autre que celles qu'ils tirent d'un travail intermittent et, comme ils disent, journalier. C'est à la journée qu'ils le louent, pour rentrer chez eux chaque soir. Je n'étonnerai point ceux de mes lecteurs qui ont été quelque peu mêlés à la vie paysanne, en affirmant que ces journaliers sont les moins laborieux des travailleurs ruraux. Leurs salaires ont beaucoup augmenté depuis quelque temps, leurs exigences aussi. La vie des petits propriétaires et des fermiers qui les emploient, est bien autrement occupée que la leur ; outre les préoccupations et les soucis qu'apportent les risques de la moindre exploitation, petits propriétaires et fermiers, à certaines saisons surtout, se lèvent de grand matin, alors que leurs employés encore au lit ne commencent leurs journées qu'à des heures tardives. Il n'est pas rare non plus que ces derniers dépensent sans compter, sans rien réserver pour les longs hivers où ils demeurent inoccupés,

---

(1) L'ouvrier industriel, dont nos législateurs s'occupent surtout, ne me semble pas toujours le plus à plaindre. Voici le prix offert aux ouvriers du bâtiment à Paris, à la suite du dernier « Lock-out » :

Art. 4. — Les salaires *d'embauchage* sont fixés de la façon suivante :

	l'heure fr.		l'heure fr.
Ravaleur	1 30	Bardeur	0 75
Tailleur de pierres tapissier	1 »	Contre-poseur	0 75
Tailleur de pierres	0 95	Tourneur de treuil	0 65
Briqueteur	0 95	Garçon maçon (travaillant avec son compagnon)	0 65
Poseur	0 95		
Maçon	0 90	Garçon briqueteur	0 60
Pinceur	0 85	Garçon limousin	0 60
Limousin	0 75	Garçon de relai et manœuvre	0 55
Ficheur	0 75		

à la charge des familles qui leur avaient fourni du travail aux jours de l'été et de l'automne. Dans les pays de foi, c'est la charité chrétienne qui subvient à leurs nécessités, alors qu'ils ne le méritent guère et qu'ils n'en ont pas la moindre reconnaissance. C'est dans ce prolétariat d'une espèce particulière, que les idées socialistes, apportées sous leurs formes les plus grossières et les plus inacceptables, trouvent des adhérents et des complices avec lesquels il faudra bien compter.

Le moyen de les secourir dépend de la sociologie, nous disent les philosophes les plus écoutés de notre démocratie, et il semblerait à première vue que l'assistance légale est tout ce qu'il y aurait de plus simple et de plus efficace. La question n'est pas si aisée à résoudre, et les plus clairvoyants le sentent bien. Ainsi M. Fouillée, dans son opuscule : *La propriété sociale et la démocratie*, a tout un chapitre sur les inconvénients de l'assistance sociale, et il se préoccupe d'en déterminer les limites. Il a parfaitement raison.

Tout le monde sait qu'il y a en Angleterre un impôt que l'on appelle la taxe des pauvres : l'assistance y est obligatoire. Elle remonte à la Réforme et à la confiscation des biens religieux et des maisons hospitalières. Au

---

Que l'on compare la journée du ravaleur (1 fr. 30 l'heure), je ne dis pas à celle de nos paysans au temps de la moisson, mais à la rémunération de la plupart des employés de nos grandes administrations ; bien plus, aux appointements de nos officiers, d'un lieutenant ou d'un capitaine. Ce dernier a dû les attendre quinze ans peut-être, et auparavant passer par Saint-Cyr ou Polytechnique, sans parler du collège. Et toutes ces préparations lui ont coûté plus cher que l'apprentissage du ravaleur. Et voilà pourquoi il me semble que nos sympathies compatissantes pourraient parfois recevoir une autre distribution.

Les miennes iraient surtout à la pauvre ouvrière, qui ne reçoit guère plus pour une longue journée, que le ravaleur pour une heure de travail. Il est vrai, celui-ci est électeur, parfois très influent, tandis que la pauvre ouvrière ne compte pour rien dans notre organisme politique. Sans lui donner droit au scrutin, ne pourrait-on assurer par d'autres moyens la représentation de ses intérêts ?

jourd'hui, on dépense 250 millions chaque année pour le soulagement des malheureux ; chaque famille reçoit en proportion du nombre de ses membres. Sait-on quel est le résultat certain, indéniable ? c'est l'établissement à demeure du paupérisme et l'entrave la plus formidable à la formation de la petite propriété. L'ouvrier, le prolétaire, pourrait, comme en France, économiser, acquérir sa petite habitation, son petit cottage. Oui, mais il ne recevrait plus, de cette assistance légale, la rente assurée à son dénûment une fois constaté. Il dépense tout ce qu'il gagne et écarte toute pensée d'économie. D'après M. Fouillée, le rapport des assistés à la population entière est de 1 à 31 pour l'Angleterre, de 1 sur 10 et de 1 sur 7 pour certains comtés.

Presque toutes les nations protestantes sont à ce régime, parce que la charité privée n'y existe presque pas ; le résultat a partout été le même ; la Norvège qui l'avait accepté en 1845, vit le paupérisme s'accroître de moitié en 15 ans et revint à ses anciennes pratiques.

M. Fouillée, auquel j'emprunte ces constatations qui ne m'ont rien appris de nouveau, du reste, est plein de préventions contre la charité catholique, dont il faut surveiller, d'après lui, les agissements. Il en appelle à la science, à la sociologie ; j'attends que sa sociologie ait inventé quelque chose de supérieur aux gaspillages monstrueux de notre assistance publique, pour en discuter l'efficacité. Il faut reconnaître du reste que M. Fouillée ne chante pas les louanges de cette dernière, notamment en ce qui concerne les bureaux de bienfaisance qui, dit-il, « sont tout à la fois trop nombreux, mal répartis, mal ordonnés et trop soumis à l'attache officielle ».

Ces quelques observations montrent combien il est délicat et difficile de toucher à nos rouages sociaux, ou, si l'on aime mieux, aux relations essentielles des différentes classes de citoyens. Lorsque l'on croit en avoir

amélioré un, on s'aperçoit qu'on n'a réussi qu'à le fausser trop souvent, et les moindres déviations ont d'incalculables contre-coups. De parfaits ignorants parlent, depuis quelques années, *de justice sociale*, de la loi de justice stricte et absolue qui suffirait à résoudre toutes les difficultés. D'après eux, la charité chrétienne a fait son temps et n'a plus d'emploi ni d'utilité où la justice est parfaitement respectée. Si ces hommes étaient capables de quelque réflexion, je leur dirais : étudiez les résultats de l'assistance légale et obligatoire dans les Etats protestants les plus prospères, et voyez si la charité n'y trouverait pas, aujourd'hui encore, l'occasion de rendre de multiples et indispensables services.

II. — Le Prolétariat intellectuel : ses formes et ses effets

L'un des plus absurdes sophismes de notre démocratie rationaliste, est ce que l'on appelle pompeusement le droit de tous à une instruction intégrale. Rien n'est moins fondé en raison, disons mieux, rien n'est plus antinaturel que ce prétendu droit. Et d'abord je demande ce que peuvent signifier ici ces deux mots, *instruction intégrale*. Est-ce l'instruction qui se donne dans nos plus hautes écoles, non seulement la Sorbonne et le Collège de France, mais encore l'Ecole des Chartes, l'Ecole des Mines, l'Ecole polytechnique, l'Ecole Saint-Cyr?... Pour que l'instruction fut intégrale, il faudrait que le même individu passât dans toutes ces différentes écoles, y suivît tous les cours et s'appropriât les sciences si diverses que l'on y enseigne. Où est l'esprit assez fort pour entreprendre une pareille tâche, à supposer que la vie humaine fut assez longue pour la mener à terme? Encore est-il qu'il faudrait consentir à être écolier et

candidat à quelques examens jusqu'à la mort. Ce n'est pas là ce que l'on veut dire en ce siècle où l'on nous prêche aussi, ce qui est contradictoire, la nécessité de se spécialiser dans quelques-unes de ces branches si nombreuses des connaissances humaines. Qui dit spécialisation exclut l'instruction intégrale ; jamais la partie ne pourra être prise pour le tout. Alors reformez votre langage et abaissez un peu vos prétentions.

Les démocrates entendent probablement revendiquer, pour tous et chacun des citoyens et des citoyennes, le droit d'accès à l'une au moins de ces grandes écoles supérieures et à la pleine possession des disciplines qui s'y enseignent. Cela semble, au premier abord, moins déraisonnable ; en réalité cela l'est tout autant : chacun des citoyens pourrait ainsi nourrir l'ambition légitime d'entrer de plein pied à l'Ecole des Chartes ou à Polytechnique, pour en sortir érudit ou ingénieur; et ce serait sans doute l'Etat ou la collectivité des citoyens qui aurait l'obligation *stricte* de lui fournir tous les moyens d'arriver à ces sommets. Mais tous les esprits ont-ils donc été coulés dans le même moule et en sont-ils sortis également aptes à assumer ces grandes besognes intellectuelles ? Je vois reparaître ici le faux principe égalitaire que nous avons tant de fois déjà rencontré, et toujours il affecte le même caractère d'utopie et de déraison. Le droit égal à l'intégrale instruction suppose l'égalité des intelligences : or, cette égalité supposée est en contradiction avec les faits et les expériences de chaque jour.

Si l'on nous parlait de donner à une intelligence vive et précoce, rencontrée aux plus bas degrés de l'échelle scolaire, dans une classe primaire de village, un enseignement qui s'élèverait à mesure que l'on constaterait chez l'adolescent des aptitudes plus grandes, nous applaudirions de grand cœur. Car, ce que nous croyons désirable, parce que cela nous semble rationnel, ce n'est

pas l'instruction intégrale, mais une instruction graduée suivant les aptitudes de l'enfant, et aussi selon ses propres intérêts et les besoins de la collectivité sociale. En dehors même de cette utopie d'instruction intégrale et égale pour tous, qui, si elle était réalisable, ferait un peuple d'intellectuels, ne vivant que par la tête, incapable par conséquent de ces besognes inférieures, mais nécessaires, de ces travaux manuels indispensables à la vie ; il est évident que la sagesse la plus élémentaire exige que l'on procure à l'enfant le genre d'instruction qui lui servira le plus et le mieux pour assurer son existence et gagner le pain de chaque jour. Si vous donnez à des adolescents, à des jeunes hommes indéfiniment nombreux, toute l'instruction réservée aux seules carrières libérales nécessairement restreintes, vous les déclassez sans assurer à leurs efforts des débouchés indispensables, et vous en faites, dès lors, des candidats à la misère en habit noir ; vous les enrôlez dans le prolétariat le moins honorable qu'il y ait, à cause de ses prétentions exagérées et du caractère arrogant de ses vices, le prolétariat intellectuel.

Voilà cependant à quoi aboutissent toutes ces prétentions égalitaires à l'instruction intégrale, fomentées par cette instruction pas du tout intégrale, bien plutôt fort embryonnaire, notre instruction primaire, gratuite et obligatoire. Cette instruction n'a pas et n'a jamais eu parmi nous le caractère pratique qu'on aurait dû lui donner ; j'entends par là un caractère professionnel, en rapport avec les occupations que les enfants du peuple rencontreront au sortir de ces classes de village..... Qu'on leur apprenne à lire, à écrire et à chiffrer, et encore qu'on leur donne quelques éléments de géographie ou d'histoire ; c'est très bien. Mais qui empêcherait d'ajouter à ces rudiments d'instruction très suffisante, les notions indispensables pour la tenue de leurs maisons ; aux petites filles des leçons de couture,

de cuisine, toute cette petite économie domestique propre aux écoles ménagères : aux garçons, quelques notions d'agriculture ou de comptabilité, selon les nécessités locales et la situation des familles ?

En général, notre enseignement, presque à tous ses degrés, n'est pas approprié aux différents buts qu'il devrait poursuivre. Ces buts ne sont pas assez précis et assez déterminés, si ce n'est pour certaines écoles professionnelles, trop peu nombreuses du reste. En dehors de ces écoles professionnelles, on dirait que les degrés inférieurs de l'enseignement sont tout d'abord et exclusivement une préparation aux degrés supérieurs, que *l'immense majorité* des élèves ne songe pas du tout à poursuivre.

C'est là, si je ne me trompe, ce qui a déterminé l'insuccès relatif de l'enseignement moderne, pourtant si indispensable. Certes, ce n'est pas moi qui voudrais sacrifier les études classiques et supérieures ; seules elles peuvent donner à l'esprit son plein et entier développement. Mais il faut reconnaître qu'elles étaient essayées par des sujets complètement incapables et que, pour eux, du moins, elles étaient sans but et sans valeur. En quoi pourraient-elles garder quelque utilité pour des jeunes gens qui devraient faire du commerce, de l'industrie, de l'agriculture par exemple? N'est-il pas plus rationnel d'appliquer ces jeunes gens à l'étude des sciences et des langues vivantes?

Mais pourquoi vouloir mettre cet enseignement moderne sur un pied d'égalité avec l'enseignement classique et supérieur? Pourquoi lui donner comme sanction des diplômes qui, dans l'intention de ceux qui les sollicitent, sinon de ceux qui les ont établis, doivent un jour ou l'autre leur ouvrir les mêmes carrières qu'aux étudiants de l'enseignement classique?

Pourquoi? toujours pour le même motif d'égalitarisme contre nature.

M. Fouillée l'a très bien vu lui-même : « On réclame, « écrit-il dans son volume, *La réforme de l'enseignement « par la philosophie*, on réclame l'égalité de sanctions « entre les classiques et les modernes. — La justice est « dans l'égalité sans doute, mais dans l'égalité vraie. « Celle-ci consiste à traiter également *les égaux et inéga- « lement les inégaux*. Toute atteinte à cette règle d'or « est un privilège en faveur des uns aux dépens des « autres ; c'est une inégalité et une iniquité.

« Or c'est précisément ce privilège que, sous le nom « trompeur d'égalité des sanctions, réclament indûment « les partisans de l'enseignement moderne, conçu comme « imitateur et rival du classique.

« Voici des études qui durent six années seulement, « tandis que les études classiques durent sept ans ; et « vous leur ouvrez l'accès de l'Ecole polytechnique, de « l'Ecole normale, de l'Ecole Saint-Cyr ; ce n'est pas « assez, vous voulez leur ouvrir la médecine, le droit, « les lettres, le professorat. Vous appelez cela égalité ; je « dis que c'est, au profit de ceux qui ont choisi la voie « la plus courte, un privilège...

« Voici des études qui, trahissant le but même qu'elles « avaient mis en avant, veulent aujourd'hui favoriser « le fonctionnarisme, en ouvrant des accès plus faciles « à une foule plus nombreuse vers le droit déjà encom- « bré, vers la médecine déjà encombrée, vers les grandes « écoles déjà encombrées. » *Op. cit.* pp. 110 et ss...

Telles sont les sources trop nombreuses et vraiment intarissables de ce que l'on a appelé très justement le prolétariat intellectuel. Il se compose de ces innombrables déclassés, victimes d'un enseignement *anarchique par sa constitution même*, propre à former des quémandeurs de places qui n'existent point assez multipliées pour les recevoir tous. En vain la lèpre du fonctionnarisme s'étend-elle sur le pays pour le dévorer ; aux portes des bureaux encombrés de ces commis fainéants, rétribués

pour ne rien faire, se pressent des candidats affamés que l'on est obligé d'éconduire. Le travail des bras leur répugne, parce qu'ils savent tenir une plume et additionner quelques chiffres. Ils s'imaginent que la société qui les a si bien éduqués dans les écoles primaires et autres, leur doit des occupations en rapport avec leur génie. Froissés dans leurs ambitions ils conspireront contre elle et sont prêts à s'unir, pour la renverser, aux apôtres de l'anarchie et du socialisme militant : ce sera l'œuvre de leur vie manquée.

***

Des dispositions identiques se rencontrent chez ceux-là même que la société emploie, je veux dire chez les fonctionnaires et particulièrement chez les instituteurs et institutrices. On s'est étonné des révélations faites à ce sujet par M. Boquillon, instituteur public à Paris, dans ses ouvrages, *la Crise du Patriotisme à l'Ecole*. Mais ce ne sont là que des vues partielles sur un mal bien plus étendu et bien plus profond, sur un mal dont on a posé les causes dans la laïcisation elle-même. Ce qui me surprendrait beaucoup, c'est qu'il n'en eût pas été ainsi.

Et en effet, vous prenez habituellement à la campagne, parmi nos bons paysans, des jeunes hommes ou plutôt des adolescents, que vous envoyez dans une école primaire supérieure, puis dans une école normale. Là on travaille à les débarrasser de tout préjugé religieux, comme on dit dans ce monde. En d'autres termes, on leur répète qu'il n'y a ni Dieu, ni âme, ni loi morale, ni libre arbitre; que, par conséquent, la distinction entre le bien et le mal, le vice et la vertu, ne repose sur rien ; tout au plus appelle-t-on bon, ce qui est utile, ce qui sert à l'individu ou à la société ; mal, ce qui leur nuit. Pour couronner le tout, on fait accroire à ces jeunes gens que toutes ces belles doctrines, antimorales et, au fond, antisociales, sont le dernier mot de la science; que ce sont

les conclusions dernières de la physique et de la chimie dont on leur enseigne par ailleurs les éléments premiers, de ces sciences biologiques et physiologiques qu'ils ne connaissent que de nom.

Les futurs instituteurs acceptent tout de confiance ; du reste, cet enseignement qui caresse leurs passions les dispensera bientôt de tout effort, puisqu'il anéantit dans leur conscience jusqu'à l'idée même du devoir. Et déjà ils le sentent d'instinct.

Notons que rien ne les a préparés à exercer une critique personnelle sur cet enseignement : ce sont des *primaires*, et *primaires* ils resteront toute leur vie. Leur formation n'est que de surface ; jamais ils n'acquerront cette force intellectuelle qui est le fruit d'un labeur beaucoup plus long, d'études persévérantes et plus élevées que toutes celles qu'on leur fera entreprendre. Ce ne sont pas même des demi-savants, et ils ne le deviendront jamais ; à peine s'ils se sont approprié quelques parcelles rudimentaires des sciences, telles qu'on les trouve résumées ou indiquées dans de pauvres manuels.

Ce qu'on leur a donné amplement par exemple, c'est l'orgueil si habituel au *primaire*, orgueil que je n'ose appeler scientifique, mais qui a vraiment la prétention de l'être. Avec ce bagage et un brevet qui l'estampille, on expédie ces pauvres jeunes gens vers des classes de villages, où ils vont être chargés de la plus lourde, de la plus ingrate, et, disons-le, de la plus répugnante besogne. Oui, je dis répugnante, à moins qu'on ne la fasse pour Dieu et par pur dévouement religieux ; à moins qu'on ne voie dans ces bambins que les parents vous confient, des consciences à former et des chrétiens à éduquer. Mais si l'instituteur limite son action et son rôle à apprendre à ces enfants un peu de grammaire ou d'arithmétique, quelques éléments de lecture ou d'écriture, il sera bientôt saisi d'un invincible dégoût. Et alors tout le fatigue et l'ennuie.

L'Ecole normale l'avait arraché à son milieu ; on lui parlait de sciences, il rêvait des succès faciles, une élévation prématurée ; et le voilà confiné dans un village, sans relations autres que celles qu'il s'ingéniera à se créer, en dehors de sa classe et au détriment de ses fonctions. Il lui faudrait du dévouement, et l'impiété dont on l'a nourri en a tari les sources dans son âme, à laquelle il ne croit plus. Ce qu'il a surtout retenu de ce qu'on lui a dit, de ce qu'il a vu, c'est qu'il a été envoyé là où il est aujourd'hui, pour combattre l'influence du curé, pour lui disputer les enfants à l'époque des communions, pour entraver leurs préparations à cet acte si grave, pour les empêcher, autant qu'il le pourra, d'assister aux catéchismes du jeudi et même du dimanche. Le voilà, par le fait même, en conflit déclaré avec les personnes religieuses de la commune, c'est-à-dire avec ce qu'il y a de meilleur et aussi de plus considéré dans les provinces encore chrétiennes. S'il y a quelques dissentiments locaux, il sera tout naturellement porté à y entrer et à les aigrir. Bientôt il deviendra, par la force des choses, un agent de guerre sociale, et plus le lieu où il opère est étroit, plus cette guerre sera implacable. Sa situation est privilégiée ; celle du curé, son ennemi naturel, est précaire et menacée, légalement du moins ; le pauvre instituteur croit qu'il lui suffit d'exploiter ces circonstances si favorables, pour devenir tout à fait le maître. Et bientôt il s'aperçoit que les habitudes et le fond même des choses sont contre lui, que l'on ne violente pas les populations impunément, et qu'elles ne se laissent pas conduire comme des classes de bambins.

Les haines et les rancunes de ces pauvres isolés tomberaient d'elles-mêmes, ou se calmeraient sous la pression des circonstances, si elles n'étaient surexcitées par les revues et les journaux qui leur sont en quelque sorte imposés. On peut en lire la liste, fort incomplète, il est vrai, dans le volume de M. Boquillon : « L'Enseigne-

« ment primaire ou primaire supérieur, écrit-il, compte « environ 150.000 maîtres ou maîtresses et a dans ses « mains les millions d'enfants du peuple. Cet enseigne- « ment a sa presse spéciale, la presse pédagogique, qui « comprend des organes nombreux et puissants, tel « que :

« *Le Manuel général*, de M. Ferdinand Buisson, dé- « puté, ancien directeur de l'enseignement primaire.

« Le *volume*, de M. Payot, recteur.

« *Le journal des instituteurs*, de M. Seignette, inspec- « teur général honoraire ;

« *L'Ecole nouvelle*, de M. Devinat, directeur de l'Ecole « normale de la Seine ;

« *L'Ecole laïque* (Lamourère), etc., etc., sans compter « les innombrables *Bulletins d'Amicales*.

« Or toute cette presse est travaillée d'un internationa- « lisme plus ou moins latent, etc., » p. 19.

« La revue de l'Enseignement primaire a 14.000 ins- « tituteurs abonnés et, pour directeur, M. Gustave « Hervé, *l'homme au drapeau planté dans la boue*, comme « on le désigne habituellement. On y lit par exemple ceci : « Qu'est-ce que vous voulez que nous fassions de votre « épée ? un coupe-papier ? Et puis l'épée n'est pas un « outil démocratique. Sa poignée a la forme d'une croix(!) « Elle nous représente très exactement tout ce qu'il faut « haïr et combattre. Combattre sans épées et sans fusils, « ôtez-nous vos fusils et donnez-nous des livres. »

« Plutôt l'insurrection que la guerre ».

Signé : *Un Universitaire.*

Le livre de M. Boquillon (1) n'est qu'une suite de cita-

(1) Un homme plus haut placé que M. Boquillon dans le monde universitaire, et surtout bien autrement autorisé, a sondé avec une sagacité pénétrante les maux de notre enseignement public. M. Rocafort, car c'est de lui que je veux parler, nous a dit, à nous, catholiques, avec une sincérité absolue et une très méritoire franchise, ce que nous avions le plus grand intérêt à savoir sur ce sujet. Ses informations puisées aux meilleures sources sont toujours accom-

tions pareilles, cent fois répétées ; ce sont là les doctrines acceptées par l'immense majorité des instituteurs et même par un très grand nombre d'institutrices. Mais ce n'est qu'un des côtés, le plus répugnant, il est vrai, mais certainement pas le plus dangereux, de la situation actuelle. Le corps pédagogique a beaucoup d'autres tares qui menacent de se propager ; c'est en particulier son esprit socialiste et révolutionnaire ; la haine de tout ce qui le dépasse, de ce que l'on appelait autrefois les autorités sociales. Au lieu de s'occuper de leurs classes et de l'éducation des enfants, les instituteurs s'occupent de politique anarchiste, entrent en relations avec les politiciens les plus avancés de la région. La loge maçonnique la plus voisine les compte assez souvent parmi ses adeptes ; c'est d'elle qu'ils reçoivent le mot d'ordre, parfois même à l'encontre de leurs chefs hiérarchiques. Naguère encore on leur défendait de se mêler aux luttes électorales ; les fondateurs de l'école laïque, Jules Ferry, Paul Bert et leurs séïdes, voyaient là l'un des grands périls pour la réforme qu'ils entreprenaient ; aussi prescrivaient-ils de l'éviter avec grand soin. Aujourd'hui l'on a adopté une ligne de conduite radicalement différente ; les instituteurs se font les courtiers électoraux des candidats blocards. Les préfets les emploient comme espions, ou, selon le terme consacré, comme délégués, et les chargent de surprendre les secrets des familles, l'opinion politique de leurs divers membres, afin de renseigner à ce sujet la préfecture elle-même (1).

---

pagnées des appréciations les plus réfléchies et les plus mesurées ; leur justesse parfaite s'impose à tous les esprits non prévenus. Ce n'est pas lui cependant que nos modernistes ont écouté ; ils avaient d'autres docteurs pris, eux aussi, dans les rangs universitaires, mais animés d'un esprit bien différent.

(1) Voir le paragraphe IV des documents, placés à la fin du livre de M. Goyau ; l'*Ecole d'aujourd'hui*, les *instituteurs* et *la politique*. Une série de pièces autographiées, lues à la Chambre dès 1903, établissent ces relations officielles des instituteurs avec les préfets et les sous-préfets.

On avait aussi fait appel au zèle des instituteurs pour la fondation d'œuvres post-scolaires (sociétés d'anciens élèves, patronages, conférences, sections anti-alcooliques) que l'on croyait propres à accroître leur influence et à réaliser quelque bien. Nous ne discuterons pas ce dernier point qui nous semble évident, si l'esprit dans lequel ces œuvres avaient été entreprises eût été lui-même probe et honnête. Au reste toute discussion à ce sujet serait superflue, car ces tentatives ont avorté presque partout ; le dévouement auquel on faisait appel n'existait point. Une campagne de presse fut organisée contre ces œuvres post-scolaires, par plusieurs des journaux mentionnés ci-dessus, et les fit échouer. Un vœu était soumis à l'Assemblée générale de l'émancipation de l'instituteur, tenue le jeudi 10 mai 1904; nous en détachons les lignes suivantes : « Considérant d'une part que les fonctions de « l'instituteur consistent à donner l'enseignement pendant « 5 jours par semaine et 6 heures chaque jour. Que ce « travail ne saurait être augmenté sans nuire à la santé « des maîtres. Que les œuvres extra-scolaires, facultatives « en principe, tendent à devenir en fait obligatoires.

« Considérant d'autre part que le travail augmente « sans que les émoluments suivent la même progres- « sion... (1).

« Les membres de « l'Emancipation » émettent le « vœu que tous les instituteurs et institutrices cessent de « prêter leur concours aux diverses œuvres post-scolaires. « Que l'administration s'interdise de faire appel à leur « collaboration... et désireux de mettre d'accord leur

(1) Ceci nous semble peu exact. Les traitements des instituteurs et institutrices ont au contraire suivi, depuis assez longtemps, une progression constante, Et puisqu'il s'agit ici des œuvres post-scolaires, notons que, d'après M. Edouard Petit, inspecteur général de l'instruction publique, elles reçoivent chaque année deux millions de l'initiative privée, un million sept cent cinquante mille francs des conseils municipaux et six cent cinquante mille francs de l'Etat.

« conduite et leurs vœux, s'engagent à refuser toute « participation aux œuvres parasitaires de l'école ».

Ce qui n'est point parasitaire de l'école par exemple, ce sont ces conférences antisociales et anarchistes qui sont envoyées toutes faites par les journaux et les revues sus-nommés. Les instituteurs n'ont qu'à les répéter de mémoire, ou à en faire lecture devant les ouvriers de l'industrie et de l'agriculture, partout où ceux-ci se réunissent. Et c'est ce qui a lieu, particulièrement dans les agglomérations urbaines. Là se sont nouées les relations entre le prolétariat intellectuel et les autres prolétariats, l'affiliation aux bourses du travail et à la « confédération générale » qui les unit.

Voici l'ordre du jour voté à Nantes en 1907 dans le congrès national des instituteurs :

« Considérant que la Confédération Générale du Travail est l'expression vivante et agissante de la solidarité prolétarienne ;

Qu'elle est actuellement le trait d'union indispensable entre toutes les organisations syndicales ;

Qu'aucune organisation consciente de ses devoirs de solidarité, ne doit rester en dehors de la C. G. T. ;

Considérant, d'autre part, que les instituteurs salariés de l'Etat, ont, comme tous les autres salariés, des revendications à présenter à leur employeur : l'Etat-patron ;

Qu'ils ne sauraient confirmer la thèse gouvernementale qui dresse une barrière entre le prolétariat administratif et le salariat de l'industrie privée ;

Qu'en adhérant à la C. G. T., ils accomplissent leur devoir de solidarité ouvrière, et restent libres de leur méthode et de leur tactique ;

Que les syndicats ouvriers ont, en toute occasion, appuyé et encouragé les revendications des salariés de l'Etat ;

Considérant enfin que les syndicats d'instituteurs sont déjà rattachés à la C. G. T. par leur adhésion à leurs unions de syndicats ou Bourses du Travail.

Déclare adhérer à la Confédération Générale du Travail. »

Ce mouvement a grandi ; un second congrès s'est réuni à Lyon, où l'attitude des instituteurs a été la même. Les instituteurs parisiens ne pouvaient évidemment demeurer en retard sur leurs camarades de province. Bref, l'insurrection contre les injonctions gouvernementales, défendant cette affiliation, a été telle que M. Clemenceau a dû lui-même intervenir, en conseiller et en conciliateur plus encore qu'en maître, pour fortifier ou justifier M. Briand, par une longue lettre adressée à MM. Nègre et Dessirat, instituteurs délégués de la Fédération.

En voici quelques extraits :

« Votre place n'est pas davantage à la Confédération générale du Travail. Elle y est d'autant moins qu'il s'y tient un langage auquel un éducateur ne peut pas apporter son adhésion. L'apologie du « sabotage » et de « l'action directe », la provocation à la haine entre les citoyens, l'appel à la désertion ou à la trahison, sont d'une doctrine que vous devez à vous-mêmes, à votre mission, à l'école laïque, à l'idéal républicain, comme à votre pays, combattre avec une suprême énergie.

« Le paragraphe 3 de l'article 16 des statuts de la Confédération Générale du Travail désigne comme un des buts de l'association « la propagande utile pour faire « pénétrer dans l'esprit des travailleurs organisés la « nécessité de la grève générale. »

« Si vous pensez sincèrement que vos efforts doivent tendre à ce résultat, vous devez reconnaître qu'il y a incompatibilité absolue entre cette conception et les devoirs de votre fonction.

« Le paragraphe 4 de l'article 3 des statuts déclare « que nulle organisation ne pourra être confédérée si elle « n'a pas au moins un abonnement au journal la *Voix du*

« *Peuple.* » Vous ne pouvez ignorer cependant que ce journal est l'organe qualifié des antipatriotes et qu'ils y préconisent ouvertement la désertion et le recours à la violence sur la personne des officiers. Il est inadmissible que vous mettiez ainsi, au nombre de vos desiderata, le droit de propager, aux frais de la Patrie, la haine et la destruction même de la société.

« L'article 21 des mêmes statuts prononce que le Comité Confédéral est « l'exécuteur des décisions des congrès nationaux. » Or, le congrès d'Amiens de 1906 a voté une décision ainsi conçue : « Le Congrès affirme que la propagande antimilitariste et antipatriotique doit devenir toujours plus intense et toujours plus audacieuse. »

« Le Comité Confédéral étant composé de délégués de chaque organisation adhérente à la Confédération générale du Travail, votre délégué devra nécessairement prendre part, en votre nom, à la mise en pratique de ce programme d'antipatriotisme et à l'exécution des actes qui doivent en résulter. Si tel est le but que vous proposez à votre activité, la loyauté vous commande de renoncer d'abord à votre rang, dans l'ordre des choses dont vous poursuivez l'anéantissement. La France, en tous cas, ne saurait vous livrer ses enfants pour vous permettre d'expérimenter sur eux le « sabotage » des jeunes intelligences.

« Depuis le jour où vous m'avez remis votre mémoire et sans attendre que le Parlement eût statué sur le projet du gouvernement, vous avez organisé un « Congrès d'instituteurs syndiqués » dont le titre seul est une attestation d'illégalité.

« Vous avez pris, en outre, la décision, malgré les objections d'évidence que je viens de vous rappeler, d'adhérer à la Confédération Générale du Travail, ce qui témoigne, dans vos esprits, d'une méconnaissance absolue de vos obligations.

« Il est vrai que vous et vos collègues syndiqués ne représentez qu'une infime minorité dans l'ensemble du corps enseignant, un millier environ sur un personnel de 120.000 instituteurs et institutrices. Je n'en ai pas moins le devoir de vous signaler le péril où peuvent vous entraîner des résolutions insuffisamment méditées.

« J'aime à espérer que ces simples observations vous rappelleront au respect de la loi.

« Recevez, Messieurs, mes civilités.

« *Le Président du Conseil des Ministres*,

G. CLEMENCEAU. »

Après divers incidents, les instituteurs parisiens, par deux élections successives au conseil supérieur de l'instruction publique, ont maintenu toutes leurs prétentions et manifesté leur confiance aux représentants de la fédération, affiliée aux bourses du travail et à la Confédération générale des travailleurs. De plus, ce n'est point une minorité, qui est imbue des doctrines combattues dans cette circonstance par M. Clemenceau, mais une majorité très considérable, ainsi que les faits ne l'ont que trop démontré.

***

La transformation qui s'opère chez les institutrices, est moins bruyante et attire moins l'attention; mais elle est tout aussi profonde, et les conséquences en seront beaucoup plus désastreuses encore. Ce sont les mères de famille qui seront atteintes par ce nouveau personnel enseignant ; et une fois qu'on les aura imprégnées de ces doctrines de dissolution et de mort que nous connaissons, tout sera perdu ; de la famille elle-même, il ne subsistera bientôt plus que des ruines.

La méthode que l'on a suivie pour introduire ce virus dans les veines de la France, est d'une perfidie sans pareille. Je l'ai déjà dit, c'est aux hommes les plus com-

promis du protestantisme libéral que l'on a confié la formation des futures maîtresses des écoles normales de province, chargées elles-mêmes de fournir des institutrices à toutes nos petites écoles. Cette formation s'est poursuivie concurremment, à l'Ecole normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, et au lycée de filles de Sèvres. M. Pécaut fut placé à la tête de la première de ces écoles : esprit souple et délié, sceptique aux nuances fuyantes et incertaines, il excellait à masquer sous une phraséologie onctueuse et piétiste le néant des croyances qui est le lot de tous ses pareils. Ancien pasteur protestant, il avait été, si je ne me trompe, éconduit par différents consistoires encore croyants, et avait été réduit à mener une vie errante, dans le but de propager ses idées.

Il trouva à Fontenay-aux-Roses un poste de confiance que jamais il n'eût osé rêver. Le gouvernement de la France le logeait à l'un des centres vitaux du grand organisme de perversion, qu'il projetait d'étendre sur le pays. Il lui confiait la formation définitive, dernière, de jeunes filles imbues, presque toutes, d'idées catholiques plus ou moins vagues, mais encore sincères ; quelques-unes étaient catholiques de cœur. Il fallait procéder avec toutes sortes de ménagements ; M. Pécaut était l'homme de la situation ; il leur parlera de conscience, de sentiments religieux, de piété même, et au besoin d'ascétisme, d'élévation d'âme, de tout ce que l'on voudra enfin, dans un langage imprécis où les idées se perdront comme de pâles flambeaux dans un brouillard mystérieux et opaque. Il leur faisait un jour par semaine une sorte d'examen de conscience, dans l'unique but de tromper l'instinct de religiosité qui se trouve, plus ou moins vif, au fond du cœur de la jeune fille. J'ai eu entre les mains, pendant quelques heures et par un concours de circonstances inutiles à dire, quelques résumés de ces espèces d'homélies pseudo-religieuses, faits par l'une de ses auditrices ; et je me rappelle encore la tristesse dont mon âme était comme

oppressée en parcourant ces pages, où des germes de doute et d'incrédulité avaient été déposés à chaque paragraphe, à l'insu de celle qui les avait recueillis.

Pécaut à lui seul était capable d'empoisonner, pour longtemps, le personnel des lycées et des écoles normales de jeunes filles de la France entière. Il avait une finesse et je ne sais quelle apparente élévation de pensée, qui ne se rencontre pas du tout habituellement sous les plumes protestantes, gauches et lourdes pour la plupart. J'ai là, sous la main, les quelques opuscules qu'il a laissés, car Pécaut a très peu écrit ; je leur trouve plus de charme qu'aux meilleures pages d'Auguste Sabatier.

Cette époque de ménagements, dans la manière de traiter les futures maîtresses de notre jeunesse féminine, ne devait être que transitoire. Aujourd'hui on va plus directement au but ; c'est l'hostilité ouverte, déclarée, pour tout ce qui est chrétien ; c'est le mépris des pratiques religieuses de tout nom et de tout ordre que l'on professe. Ce protestantisme à la fois négateur et onctueux n'était qu'un voile, derrière lequel se dissimulait l'impiété aujourd'hui régnante. Et les élèves un peu avisées le sentaient, sans trop s'en rendre compte.

Il faut que les parents qui envoient leurs jeunes filles dans les lycées de nos principales villes le sachent : ces jeunes filles en sortiront sans foi, et le plus souvent sans vertu. La loi sociologique aura remplacé la loi morale, et nous savons ce qu'elle vaut. Ce résultat se produira, alors même que les croyances catholiques ne seraient point attaquées directement devant elles, car en certains milieux on prend les précautions indispensables pour ne pas effaroucher la clientèle dont on a besoin. Les influences déprimantes et délétères qui règnent dans ces maisons, suffisent amplement à déterminer ces désastres. On détruit et on supprime par simple prétérition, et cela montre combien est vraie cette parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ : Quiconque n'est pas pour moi est contre moi.

III. — L'enseignement de la bourgeoisie : impiété et amoralisme

Après avoir apprécié l'état actuel du triple prolétariat, agricole, industriel et intellectuel, créé par notre pseudo-démocratie, il nous reste à voir ce qu'est devenue cette bourgeoisie si mêlée et si incohérente, de laquelle on craignait cependant des résistances intéressées, car c'est à elle surtout que s'en prendra le collectivisme menaçant. Qu'a-t-on fait jusqu'ici et surtout que se propose-t-on de faire pour créer dans son sein cette mentalité nouvelle, indispensable à l'ordre de choses que l'on médite d'établir. Et d'abord il est bon de remarquer que bon nombre des fils de cette bourgeoisie sont élevés dans les lycées de l'Etat : ceux-là sont déjà gagnés aux idées régnantes ; on les conduira aussi loin que l'on voudra, sans difficultés sérieuses.

Il est vrai, les collèges libres et catholiques étaient, en partie, remplis par des fils de familles réfractaires à ce mouvement. C'est pour ce motif qu'on les a privés de leurs professeurs titulaires, par la loi contre les Congrégations. Quelques-uns de ces collèges se sont péniblement maintenus jusqu'à ce jour ; la loi en discussion à l'heure où je trace ces lignes achèvera de les tuer. Il ne restera plus que les petits séminaires, avec leur clientèle spéciale, qui seront détruits à leur tour, je le crains bien. Naguère on leur a volé leurs immeubles ; la haine de leurs ennemis n'est point assouvie, c'est leur disparition absolue que l'on poursuivra, afin de rendre impossible le recrutement du clergé.

J'ai en ce moment sous les yeux le rapport de M. Massé sur le projet d'abrogation de la loi « Falloux ». L'article 10 est ainsi conçu : « Les établissements d'enseignement secondaire privés sont ouverts et dirigés par un

personnel laïque, à l'exclusion des ministres des cultes, des congréganistes et anciens congréganistes, qui ne déclareraient pas avoir cessé depuis dix ans de faire partie d'une congrégation. »

Cet article enlève donc à tout prêtre, car c'est cette extension qu'il faut donner à ces mots « ministres des cultes », la direction d'un collège secondaire. Mais pour en saisir tout l'odieux et toute la portée, il faut lire le rapport de M. Massé, résumant les discussions auxquelles cet article a donné lieu dans la Commission.

On voit comment il se rattache à la loi contre les congréganistes, qu'il aggrave, puisqu'il prive tous ceux qui ont fait partie d'une congrégation quelconque, du droit accordé à tous les autres citoyens, d'ouvrir et de diriger un établissement d'instruction secondaire, sous les conditions déterminées par la loi.

Entendons M. Massé :

« Un certain nombre de nos honorables collègues, au « sein de la Commission, se sont élevés contre les manœu- « vres dénoncées par tous les républicains, manœuvres « auxquelles ont eu recours les congréganistes pour « tourner la loi de 1904 comme ils avaient tourné les « lois de 1901 et 1902. Ils ont constaté qu'en fait les « congréganistes continuaient d'enseigner presque par- « tout où ils avaient antérieurement des écoles. Il leur « a suffi pour n'être pas inquiétés, de changer de cos- « tume et de se pourvoir de lettres de sécularisation.

« Notre honorable collègue, M. Gouzy, a alors proposé « d'interdire l'enseignement à tout ancien congréganiste « qui n'aurait pas, depuis un certain nombre d'années, « quitté son ordre. Dans l'impossibilité où nous sommes « d'être fixés sur le degré de sincéritédes différentes sécu- « larisations, il lui a semblé que l'on pouvait exiger un « certain stage dans la vie laïque pour justifier de cette « sincérité. Ce que nous avons voulu proscrire de l'ensei- « gnement en votant les lois de 1901, 1902 et 1904, ce n'est

« pas seulement la robe du congréganiste, mais son état « d'âme que nous jugions incompatible avec les qualités « nécessaires pour former un bon éducateur. Or, s'il « peut aisément, du jour au lendemain, dépouiller sa « robe, il ne peut de même renoncer à son état d'esprit « particulier. Pour cela un stage et un long stage dans le « siècle lui est nécessaire. »

Ce texte contient l'aveu très significatif de ce qu'il y a de basse et hypocrite tyrannie dans les plans et desseins de la secte. Ce que ces hommes ont voulu atteindre, par leurs lois de 1901, 1902 et 1904, ce n'est pas tant l'association religieuse en tant qu'association, que chacun de ses membres. Il ne devait pas suffire à ces malheureux congréganistes de se séparer du corps auquel ils appartenaient. La loi devait les poursuivre longtemps après, pour leur défendre d'exercer leur droit de libres citoyens français, celui d'enseigner. Que faudrait-il faire pour reconquérir ce droit? Une chose bien impossible et jugée telle par ces oppresseurs de la conscience humaine : changer leur état d'âme, leur esprit particulier, parce que les blocards l'estiment incompatible avec les qualités nécessaires pour la formation de la jeunesse.

Voilà donc ces politiciens érigés en maîtres de la conscience publique ; ils ont un type, je ne dis pas un idéal, qu'ils veulent imposer à tous, qui sera reproduit chez tous les enfants, à tous les foyers. Les pontifes de la « libre pensée » l'ont décrété ainsi. Quiconque touche à l'âme de l'enfant doit avoir leur estampille. Evidemment l'ancien congréganiste ne saurait la recevoir ; ou du moins on lui imposera auparavant un long stage, un noviciat dans le siècle, bien plus étendu que celui qui lui ouvrit autrefois la porte de son couvent. Dix années seront à peine suffisantes, car je crains bien qu'au bout de ce stage on ne lui fasse de nouvelles difficultés.

Ecoutons M. Buisson : il va exclure absolument et pour toujours toute une catégorie de ces anciens congréga-

nistes, la plus nombreuse, disons mieux, presque tous. C'est M. Massé qui nous l'apprend :

« L'honorable M. Buisson répondant à M. Gouzy fit « remarquer que quelques sévères que soient les dispo- « sitions qui pourraient exiger qu'un congréganiste, « pour enseigner, ait quitté son ordre depuis un certain « nombre d'années, ces dispositions seront toutes insuf- « fisantes. La proposition de M. Gouzy pourrait, en ce « qui concerne le primaire, remédier en grande partie « au mal qu'il signale. Il n'en est pas de même en ce qui « concerne l'enseignement secondaire. Les congrégations « qui donnent ou donnaient cet enseignement, à l'en- « contre de celles qui se consacrent au primaire, sont « composées de prêtres. Les Jésuites, les Dominicains, « les Eudistes, ne sont pas seulement congréganistes, ils « sont encore prêtres. Le jour où ils produisent des « lettres de sécularisation, ils proclament en même temps « qu'ils conservent le caractère ecclésiastique.

« Doit-on leur maintenir le droit d'enseigner et le « maintenir en même temps à tous les ecclésiastiques ? « Telle est la question que pose M. le président Buisson « et qu'il s'empresse quant à lui, de résoudre par la « négative, au moins en ce qui concerne les fonctions de « directeur. Si, en effet, les prêtres ont le droit sinon d'en- « seigner, M. Buisson ne demande pas qu'on le leur retire « tout entier, mais du moins de diriger un établissement « secondaire, la République n'aura rien fait pour se dé- « fendre contre ceux qui ne cessent de l'attaquer. Le « prêtre, lorsqu'il est directeur d'une institution, réunit « en sa personne deux autorités que M. Buisson estime « incompatibles : l'autorité sacerdotale et celle qui « résulte de ses fonctions de chef d'établissement. Aussi « demande-t-il à la commission de se prononcer en fa- « veur de l'interdiction, pour les prêtres de toute religion, « de diriger un établissement secondaire. »

Nos lecteurs ont bien compris, ce que l'on frappe ici

d'interdiction, ce n'est plus l'ancien congréganiste, avec la possibilité cependant de s'en relever après dix années de stage dans la vie séculière; c'est le prêtre ou plutôt, c'est son sacerdoce ; et comme ce sacerdoce est éternel, l'interdiction demandée par Buisson n'aura pas de fin non plus. D'après ce huguenot, ex-pasteur du protestantisme libéral qu'il travaille à imposer à la France, l'autorité sacerdotale est incompatible avec l'autorité de chef d'un établissement d'éducation secondaire.

On avait cru jusqu'ici que, plus l'autorité d'un éducateur était grande aux yeux des élèves dont il a la charge, plus elle était sacrée comme l'autorité sacerdotale, et mieux était assurée l'éducation elle-même. M. Buisson en a décidé autrement : avec ce principe qu'il ne faut point ajouter une autorité à celle de la fonction dont il est cas, on devrait interdire cette fonction elle-même au savant, car lui aussi jouit d'une autorité très réelle.

Si M. Buisson était franc, il dirait, comme M. Massé, que ce que l'on veut atteindre ici encore, c'est l'état d'âme, l'esprit particulier, que l'on appelle l'esprit catholique. Mais les laïques qui se souviennent de leur baptême et en pratiquent les obligations, ont eux aussi, comme les prêtres et parfois tout autant et mieux que les prêtres, cet esprit particulier si odieux aux francs-maçons. Ces laïcs sont alors ce que l'on appelle des jésuites en robes courtes ; comme ce n'est pas seulement la robe que l'on s'efforce de faire disparaître, mais surtout l'esprit catholique, viendra un temps où l'on interdira l'enseignement à tous les degrés aux laïcs soupçonnés d'être chrétiens. N'est-ce pas déjà fait pour l'enseignement primaire public? Pour l'exercer, il faut abdiquer absolument, du moins comme instituteur, toute foi et toute religion.

Donnons un dernier exemple de la duplicité de M. Buisson : Tout d'abord il avait demandé que l'inter-

diction fut appliquée « à tous les prêtres des anciens cultes reconnus par l'Etat ». Ces paroles vagues et imprécises n'avaient aucun sens raisonnable. Entendait-on frapper, en même temps que les prêtres catholiques, les rabbins et les pasteurs protestants ? C'est ce que demanda M. Théodore Reinach, en faisant observer que rabbins et pasteurs n'étaient pas du tout prêtres, ce qui est parfaitement exact. Et Buisson était bien du même avis, puisque dans une première formule il avait dit : « Il y a incompatibilité entre les fonctions de directeur d'un établissement d'enseignement secondaire et tout caractère ecclésiastique *impliquant l'autorité sacerdotale.* » Cette phrase n'est pas française, mais très huguenote et digne de Buisson qui, sur les observations de Reinach, s'est empressé d'exonérer pasteurs et rabbins de l'interdiction réservée aux seuls prêtres catholiques.

Au cours de cette discussion, M. Reinach a mis le collègue Buisson dans un certain embarras, mais tout à fait momentané. M. Buisson avait dit précédemment, dans une autre commission où il avait soutenu un amendement identique, qu'il l'abandonnerait volontiers si la séparation était votée. Cette séparation est maintenant un fait, remarque M. Reinach : alors pourquoi revenir sur l'interdiction dont il est cas ?

Ici M. Massé se constitue le défenseur du sectaire protestant :

« Au moment où M. Buisson tenait ce langage devant « la précédente commission, on ne pouvait prévoir que « la séparation serait ce qu'elle a été. Cette mesure, dans « la pensée de la plupart des républicains, devait avoir « pour effet de faire rentrer les prêtres dans le droit « commun et de leur enlever tous les privilèges, toutes « les immunités, dont ils jouissaient alors. Si la séparation qui a été faite avait eu ce caractère, il ne serait « certes pas venu à la pensée de M. Buisson de reprendre « son amendement. Mais il en a été tout autrement.

« Sous le régime de la séparation, les *prêtres ont conservé*
« *une situation quasi-officielle, les privilèges et les biens*
« *qu'ils avaient en régime concordataire, leur situation*
« *restant à peu de chose près ce qu'elle était auparavant*, il est
« naturel que l'on cherche, par les moyens préconisés
« jusque-là, à diminuer l'influence illégitime qu'ils
« cherchent à prendre en réunissant dans une même per-
« sonne l'autorité sacerdotale et l'autorité professorale. »

Ainsi la séparation, telle qu'elle existe aujourd'hui, constitue pour le clergé français des privilèges ; les prêtres ont conservé les biens qu'ils avaient sous le régime concordataire et une situation quasi-officielle ! Ces politiciens ont perdu toute pudeur et oublié toutes les ruines qu'ils ont accumulées, disons mieux, tous les brigandages qu'ils ont perpétrés !

***

La situation générale des collèges libres étant ce que nous venons de dire, les familles sont contraintes d'envoyer leurs enfants aux lycées, sous peine de les laisser sans instruction secondaire. C'est le moment que les politiciens, et aussi les universitaires anticléricaux, choisissent pour organiser dans les lycées un enseignement absolument antichrétien, qui ne trouvera nulle part sa contre-partie ou son antidote. Les aumôniers sont supprimés à peu près partout ; si l'on tolère l'entrée d'un prêtre dans ces maisons, ce sera à titre privé, pour y donner des leçons surérogatoires, comme les maîtres d'escrime ou de danse. On se demande comment les évêques pourront tolérer une situation pareille, faite aux prêtres qu'ils délégueraient à cet effet. Il est très possible que leur conscience ne le leur permette point. Alors ils convoqueraient sans doute, dans les églises paroissiales, les enfants des lycées dont les parents demanderaient l'instruction religieuse, qui n'est jamais refusée à personne.

A l'intérieur de ces mêmes lycées, on organise des cours d'incrédulité qui auront bientôt fait disparaître les dernières traces du Christianisme ; cela s'appellera l'histoire des religions. La « Société des Libres-penseurs » en demandait depuis plusieurs années l'établissement non seulement dans les lycées et collèges, mais jusque dans les petites écoles. Des pétitions dans ce sens ont circulé un peu partout, afin de recueillir des signatures, et ont été adressées aux pouvoirs publics. M. Maurice Vernes, professeur à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, énumérait dans un article du « Siècle » (jeudi 18 juillet 1907) tout ce qui avait déjà été réalisé sous ce rapport dans les sphères supérieures de l'Université.

« Notre pays possède depuis 1879, écrit-il, une chaire « générale des religions au Collège de France. En 1882 a « été instituée à la Sorbonne une nouvelle section de « l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, dite des Sciences « Religieuses, où une vingtaine de professeurs (tous pro- « testants libéraux ou rationalistes notoires) (1) étu- « dient d'après les documents originaux, les religions « des peuples non civilisés de l'Extrême-Orient, de « l'ancien Mexique, de l'Inde, de l'Egypte, de l'Assyro- « Babylonie, d'Israël et des Sémites, le Judaïsme post- « biblique, l'Islamisme..... la littérature primitive et « ancienne du Christianisme, l'archéologie et le Chris- « tianisme byzantin, l'histoire des doctrines et des « dogmes chrétiens, l'histoire du Droit canonique. Enfin, « en 1906 a été organisé à la Faculté des lettres de « Paris un enseignement portant sur la Bible hébraïque « et l'histoire d'Israël, sur les origines chrétiennes, sur « les développements des doctrines et des Institutions « ecclésiastiques jusqu'aux temps modernes. »

C'est tout cela, réduit et arrangé par les professeurs

(1) Voir à ce sujet mon ouvrage ; l'*Irréligion contemporaine*. 1re partie, chap. II.

des lycées et collèges, que M. Maurice Vernes voudrait porter à la connaissance des élèves de l'enseignement secondaire.

« Il semble, écrit-il, qu'on puisse déterminer les « points du programme actuel où prendraient place les « notions à introduire dans le *premier cycle*, notions sommaires fondues au programme d'histoire, sans allures « polémiques ; indications sur la tolérance *religieuse* ou « *liberté de conscience* insérées au cours de morale... Dans « le *second cycle*, le professeur d'histoire pourra donner « aux faits concernant l'histoire des religions toute la « place nécessaire, depuis les cultes primitifs jusqu'aux « relations présentes des Eglises et des Etats. Le professeur de *philosophie* réservera quelques heures à la « *psychologie* et à la philosophie religieuse, avec exemples « à l'appui... » *Siècle*, 18 juillet 1907.

On le voit, bien des professeurs seront chargés de remplacer l'aumônier catholique, et surtout de le faire oublier. Jamais on n'aura tant parlé des religions dans les Lycées, qu'à l'époque où l'on s'efforce d'en bannir la religion. Pour le premier cycle, dans les classes inférieures, le professeur de morale parlera sur la tolérance et la liberté de conscience ; il apprendra aux adolescents que la conscience est libre à l'égard de la religion, libre de la repousser, et aussi qu'on peut tolérer toutes les religions comme étant d'égale valeur, en d'autres termes, également fausses.

Mais quelle morale pourra bien enseigner ce professeur ? évidemment une morale indépendante de toute idée religieuse : avant tout, pas de Dieu pour commander aux hommes.

Et la preuve qu'il en est ainsi, est décrite très au long dans le *Précis raisonné de morale pratique*, publié par M. Lalande, professeur, sur l'initiative de M. Morlet, proviseur du Lycée Michelet, à Vanves.

Ce qui lui donne une autorité particulière, c'est que

le texte a été imprimé et distribué comme épreuve, à tous les membres de la *Société française de philosophie*, invités à formuler leurs objections. Nous remarquons en particulier celles de M. l'abbé Laberthonnière, qui ne nous semblent pas bien terribles ; celles plus courageuses de M. Maurice Blondel qui essaie, mais en vain, d'y faire entrer Dieu. L'auteur lui répond « qu'il considère cette « morale comme *non complète*, mais comme *suffisante* « (sans aucune mention de Dieu...) Je regrette pour ma « part, ajoute-t-il, que cette idée et ce nom de Dieu ne « soient par restés usuels dans la philosophie française, « en s'élargissant par une interprétation très libre, mais « en restant l'expression symbolique, commune, du prin- « cipe d'unité morale, comme cela s'est fait assez géné- « ralement en Angleterre et aux Etats-Unis ; mais en « fait cela ne s'est pas produit; de sorte qu'*ici*, *mainte- « nant*, toute formule de ce genre serait prise à contre- « sens. » *Bulletin de la Société française de philosophie. Séance du 29 nov. 1906.*

Ainsi, d'après M. Lalande et la très grande majorité des professeurs universitaires, l'idée et le nom de Dieu, pour être maintenus dans leur philosophie, auraient dû être simplement l'*expression symbolique* d'une certaine unité morale, c'est-à-dire ne plus rien signifier de précis.

Il n'en sera donc pas question dans l'*Essai de catéchisme moral* de M. Lalande, car tel était tout d'abord le *titre* de son opuscule auquel on dut trouver un certain air trop clérical : ce titre a été remplacé par celui de *Précis raisonné de morale pratique*.

Mais, si défense est faite au professeur de morale, de parler de Dieu quand il traitera de la morale, ordre lui est donné d'entretenir ses élèves de l'histoire des religions et de la tolérance qu'ils doivent avoir pour toutes et chacune d'elles, tolérance dédaigneuse et générale qui dispense d'en pratiquer aucune.

Les élèves du second cycle, c'est-à-dire des classes supérieures, seront mieux renseignés encore, comme de juste, et par le professeur d'histoire et surtout par le professeur de philosophie qui les initiera à « la psychologie et à la philosophie religieuse, avec preuves à l'appui. » Pour tout résumer, cinq professeurs au moins travailleront à pervertir la conscience de ces jeunes gens et à y infiltrer une incrédulité systématique et raisonnée ; avec exemples à l'appui. Et voilà comment l'Université comprend et pratique la neutralité religieuse dans ses établissements d'instruction secondaire.

Et elle essaie de dissimuler son but sous des dehors hypocrites et des semblants d'impartialité. M. Georges Lyon, recteur de l'Académie de Lille, s'y emploie de son mieux dans un ouvrage récent : *Enseignement et religion.* M. Albert Sauzéde a assez bien résumé la pensée de l'auteur et les arguments principaux dont il l'étaie, dans un article du *Siècle* (31 juillet 1907). Nous devons reconnaître que MM. Lyon et Sauzède exposent aussi quelques-unes des objections qu'on peut leur faire, et pour y répondre, ils appellent à leur aide M. William James. Mais il faut bien avouer que les raisons émises par ce dernier pour justifier une telle méthode d'enseignement, ne sont pas du tout probantes ; et même elles nous ont semblé misérables.

Nos lecteurs en jugeront par les citations suivantes :

« Avec William James, écrit M. Sauzède, M. Lyon « établit une distinction capitale parmi les sujets reli- « gieux. On peut, à leur endroit, émettre des *jugements* « *existentiels ou de relations* et des *propositions de valeurs* « *ou jugements de transcendance.*

« De la seconde classe de jugements, qui portent sur « la valeur des dogmes, le bien-fondé intrinsèque de tel « ou tel système religieux, on peut dire qu'ils usurpent « sur le *credo* individuel, parce qu'ils instituent, dans « le domaine confessionnel, des discussions où s'éva-

« nouirait totalement la neutralité requise. Mais il n'en « est pas de même des jugements existentiels. Ceux-ci « portent sur la religion, comme fait social et comme « donnée psychologique, soit qu'elle corresponde à une « organisation sacerdotale compliquée d'action poli- « tique, soit qu'elle équivaille tout simplement à l'état « d'âme du croyant, éprouvant le besoin d'adorer ou « d'établir en lui l'œuvre de perfectionnement inté- « rieur. »

Cette distinction de MM. James, Lyon et Sauzède ne justifie absolument rien. J'ai apprécié assez au long ces jugements existentiels et ces jugements de valeur dans la préface de mon ouvrage : *La Théologie du Nouveau Testament.* Si le professeur qui émet, devant ses élèves, des jugements de valeur sur les dogmes chrétiens, (usurpe sur le Credo individuel et institue dans le domaine confessionnel des discussions où s'évanouit toute neutralité), ses jugements existentiels sur les mêmes dogmes ont, de tout point, les mêmes inconvénients. Ces deux catégories de jugements sont inséparables ; ou plutôt les jugements de valeur tirent tout ce qu'ils ont d'autorité des jugements existentiels. En effet, vous ne pouvez même énoncer l'existence de ces dogmes, sans indiquer leur valeur ; ou vous n'énoncerez rien de clair, de précis et de net, que l'élève puisse saisir et retenir.

Voici par exemple le dogme de l'Incarnation où se trouve incluse la divinité de Jésus-Christ ; l'Incarnation, c'est le Verbe de Dieu fait chair. Enoncez donc cette proposition, sans porter sur le fait qu'elle implique un jugement de valeur ! Je vous en défie bien. Le dogme est ou n'est pas ; de son existence découle toute sa valeur ; il vaut parce qu'il est ; valeur et existence sont inséparables. Par conséquent, vos jugements de valeur et vos jugements existentiels séparés sont une duperie. Dans l'enseignement de ces choses, vous êtes des incroyants

et des ennemis, violant la conscience des enfants et outrageant leur foi ; mais vous refusez de l'avouer en vous abritant derrière des distinctions purement verbales.

M. Sauzède continue :

« Ce monde des jugements existentiels ou de relation « devra-t-il être exclu de l'enseignement secondaire « d'Etat ? On ne peut pas soutenir une telle impossibi- « lité. De tels jugements, une leçon d'histoire, un com- « mentaire philosophique, un aperçu littéraire les fera « surgir. Pour se dérober, il faudrait vider une bonne « partie du contenu de la littérature du XVII^e^ siècle « et de sa contre-partie, celle du XVIII^e^. En histoire il « faudrait renoncer à parler de l'Inquisition, de la « Réforme, des guerres de religion, de l'Edit de Nantes « et de sa révocation, de la constitution civile du clergé, « du Concordat, etc... Dans les classes de philosophie et « de mathématiques, où la religion se trouve engagée « dans toutes les questions, il faudrait observer un « silence complet sur toute la ligne et obliger les pro- « fesseurs à se taire, si la neutralité absolue était impo- « sée. Seraient des provinces fermées à tout philosophe « la logique, la métaphysique, la psychologie comparée, « la morale, la sociologie, parce que chacune de ces « branches du savoir humain comprend plusieurs cha- « pitres où le fait religieux se dresse avec toutes ses con- « séquences.

« Alors même que l'abstention rigoureuse de toute « préoccupation religieuse fut possible, M. Georges « Lyon est d'avis que l'éducation, tenue à l'écart des « grands problèmes que soulève la religion ainsi que « l'amour de la tolérance que suscite invinciblement « sa longue et douloureuse histoire, serait par là même « incomplète.

Ici, je suis tout à fait de l'avis de M. Sauzède : il est impossible d'écarter de l'enseignement secondaire les

problèmes que soulève, à tout instant, l'histoire chrétienne et catholique. Il faut même se prononcer à ce sujet, porter des jugements existentiels et des jugements de valeur. C'est pourquoi vous, incroyants et rationalistes, vous êtes inhabiles à élever des enfants de familles catholiques... Votre neutralité religieuse, si elle était sincère, devrait vous obliger à vous récuser vous-mêmes et à vous interdire d'aborder un tel travail. Aussi, cette neutralité appelle-t-elle comme correctif la liberté d'enseignement que vous travaillez à étrangler, afin de pouvoir être en toute tranquillité des oppresseurs de la conscience chrétienne. Telle est la conclusion qui sort de la thèse que vous-mêmes avez posée.

La meilleure preuve de tout ce que je viens de dire se trouve dans le texte suivant de M. Sauzède.

« M. Lyon ne se dissimule point les objections qui seront soulevées.

« 1° L'on dira : « Tout jugement existentiel, en matière « religieuse, est inséparable d'un jugement de valeur. Si « je retrace le processus historique de tel ou tel dogme, « de manière à faire ressortir les éléments de philosophie « païenne qui, en se fusionnant, ont concouru à le former, « j'ai par là même situé ce dogme dans le devenir men- « tal, j'en ai fait un résultat humain et j'en ai ruiné les « prétentions extra-temporelles. » Ou bien encore : « Il « est loisible de décrire, dans leur ordre historique de « filiation, les grandes données que concentre un sys- « tème de révélations, d'énumérer et d'interroger les « monuments, les livres sacrés, les enseignements, les « paraboles, et cela en s'abstenant de toute appréciation « au fond. Mais une pareille abstention ne serait-elle pas « regrettable et le commentaire ne se formule-t-il pas « alors spontanément, irrésistiblement ? »

La réponse que l'on fait à cette objection, très exactement formulée, du reste, est nulle. En voici la partie essentielle : « Le domaine de l'observation religieuse peut

« et doit être avant tout descriptif. Il peut aller jusqu'à « être comparatif : on est autorisé, en vertu de la « méthode préconisée par MM. Lyon et James, à mettre « en parallèle le Sermon sur la montagne avec les entre- « tiens de Socrate, les maximes de Marc Aurèle ou les « méditations de Çakia-Mouni. Mais cette liberté de com- « paraison ne comporte nullement une appréhension, au « fond, sur la valeur intrinsèque du document. »

Mais si vous n'appréhendez pas le fond et la valeur du document, ou plutôt des documents que vous venez d'énumérer, comment pouvez-vous établir entre eux une comparaison quelque peu sérieuse et raisonnée ? alors vous ne faites donc qu'un exercice de style ? c'est du pur verbalisme qui vous occupe ? Il fallait commencer par nous en avertir, pour que nous sachions ce que cela vaut.

Mais non, tout cela est fausseté et dissimulation ; c'est bien le fond et la valeur intrinsèque du *Sermon sur la montagne* et de toute la dogmatique chrétienne que vous prétendez juger. La façon dont vous posiez vous-même l'objection, le montre assez : « Si je retrace le processus de « tel ou tel dogme, de manière à faire ressortir les « éléments de philosophie païenne qui, en se fusionnant, « ont concouru à le former, j'ai par là même situé ce « dogme dans le devenir mental ; j'en ai fait un résultat « humain et j'en ai ruiné les prétentions extra-tempo- « relles. »

C'est évident ; mais en agissant ainsi vous avez faussé, altéré, les origines et les éléments du dogme en question. Je vous défie bien de les trouver dans la philosophie païenne ; vous aurez beau fusionner tout ce qui se rencontre dans cette philosophie, vous ne sortirez jamais du paganisme, pour entrer dans la dogmatique révélée. Votre procédé en face de vos élèves se devine aisément : vous escamotez devant eux, ce qui n'est pas difficile, vu leur ignorance, ce qu'il y a de primordial et d'essentiel,

la donnée positive et révélée qui constitue le dogme lui-même, pour leur montrer certaines ressemblances d'expression tout extérieures et secondaires. C'est encore du verbalisme que vous faites, et du verbalisme menteur. Vous leur parlerez du λόγος de Philon ou de Platon que saint Jean n'a fait que copier, et vous ne ferez pas remarquer que, sous ce mot, se cachent des sens absolument différents et même opposés, selon qu'il est employé par l'auteur du quatrième Evangile, ou par l'historien juif et le philosophe grec. On a cent fois fait ressortir ces différences, reconnues par tous les esprits sincères. Cela n'empêchera pas la propagande impie et blasphématoire, entreprise par l'université française, de se poursuivre avec le tact nécessaire, dans la circonstance, à tous les professeurs que l'on charge de cette besogne. Et M. Sauzède en a le sentiment ; écoutons-le encore :

« L'attitude préconisée par M. Georges Lyon se signale « par le puissant effort qu'elle exige, vers l'observation « d'une impartialité de plus en plus complète. C'est un « appel sincère et ému au tact du maître. Lorsque M. Mau- « rice Vernes, dans sa lettre à M. Monin, déclare que « c'est aux pouvoirs publics d'assumer la lourde respon- « sabilité de la direction intellectuelle et morale des lycées « et collèges, il énonce, il veut sans doute dire par là qu'il « ne sera pas commode d'imposer à tous les maîtres un « identique formulaire pour enseigner l'histoire des reli- « gions.

« Nous avons approuvé le dessein du *Groupe rationa- « liste*. Mais quand on songe aux conflits épineux dont « il peut être la source, quand on soupèse les scrupules « des familles dont beaucoup sont encore pratiquantes, « on se demande quels prodiges de mesure et de diplo- « matie seront nécessaires aux professeurs. Avant que « soit établi le nouvel enseignement, coordonné, systé- « matique, on sait fort bien (et M. Lyon le démontre net- « tement) qu'il existe présentement à l'état fragmentaire

« et que, comme tel, il a provoqué des froissements dûs « parfois au zèle des maîtres, mais plus souvent à la « susceptibilité des élèves cléricaux.

« Les professeurs des lycées et collèges ont besoin « d'être assurés de la sollicitude progressivement bien- « veillante de la démocratie, puisque leurs charges péda- « gogiques vont augmenter, en même temps que redou- « blera leur capacité de tact, et que s'affirmera quoti- « diennement, dans les classes, la pratique de la tolé- « rance. »

Et oui, nous le savons, cet enseignement de perdition et de ruine existe à l'état fragmentaire ; et cependant beaucoup de familles catholiques semblent ne pas s'en apercevoir.

En résumé, l'histoire des religions, dans les lycées et collèges, est une machine de guerre dressée contre la foi des enfants, contre le catholicisme et l'Eglise. Mais avec le christianisme sombrent du même coup toute philosophie et la loi naturelle elle-même. Si on voulait être franc, on dirait avec Alfred Fouillée, Levy-Bruhl, Albert Bayet et cent autres, qu'il n'y a ni âme, ni libre arbitre, ni bien, ni mal, ni juste, ni injuste, ni responsabilité, ni vie future avec peines et récompenses. Les jeunes gens qu'on élève ne sont que des animaux comme les autres, d'une organisation un peu différente et qu'il est de mode de dire plus perfectionnée, mais qui se détraque plus aisément et aboutit à une totale destruction.

Le catéchisme de morale de M. Lalande n'y contredit point : pas un mot de l'âme et de la vie future ; les règles qu'il prescrit ou plutôt qu'il indique, sont des manières de vivre d'après le milieu social où l'on se trouve placé. Ecoutez la réponse à cette question : « Par qui ces règles sont-elles édictées ? Par personne en particulier. Elles résultent de la vie sociale, de la nature humaine et de la raison ; autrement dit, elles expriment les conditions nécessaires de la vie de l'homme en société ». Si ces

règles résultent de la vie sociale, elles varient comme cette vie sociale elle-même, très différente chez les Hottentots de ce qu'elle est chez nous. La nature humaine ? mais comment l'entendez-vous ? comme les matérialistes ou les monistes à double face ? La raison ? mais vous y avez raturé toutes les idées nécessaires et absolues, en coupant toutes ses relations avec Dieu. Au fond vous ne connaissez, vous aussi, que la loi sociologique au sens de Levy-Bruhl ; vous parlez de juste et d'injuste ; à vos yeux il n'y en a pas plus que de vérité ; la vérité, nous avez-vous dit, c'est ce qui obtient l'assentiment de ceux qui peuvent comprendre, en d'autres termes, la vérité c'est l'opinion générale.

Et voilà toute la morale des éducateurs de la bourgeoisie française, qui se laisse prendre à ce système de duperie et de mensonge, où l'on garde des mots dont le sens est perdu, ou du moins s'affaiblit et s'évapore chez les meilleurs : de telle sorte que bientôt, des vérités sur lesquelles toutes les générations civilisées ont vécu, il ne restera absolument rien.

CHAPITRE III

Les Infiltrations Universitaires

Elles ne valent guère mieux que les infiltrations protestantes dont elles se rapprochent, du reste, jusqu'à se confondre parfois et devenir tout à fait identiques. L'Université française est, à l'heure actuelle, la grande corruptrice de l'esprit national et elle opère son œuvre malfaisante, à l'instigation des pouvoirs publics, ou pour mieux dire, sous la poussée occulte et toute puissante de la maçonnerie judaïco-protestante qui commande aux pouvoirs publics eux-mêmes.

Est-il besoin de le répéter pour la dixième fois peut-être, ce que nous redoutons de sa part, ce ne sont pas les sciences diverses qu'elle enseigne, pas plus que les belles-lettres ou la littérature, sous toutes ses formes, mais exclusivement l'esprit d'incrédulité ou de rationalisme dont elle pénètre et ces sciences et ces littératures; c'est cette pseudo-métaphysique qu'elle greffe sur les sciences positives et biologiques en particulier. Pour tout dire, en un mot, c'est sa philosophie. Nous voudrions rechercher ici l'action, l'influence, que cette philosophie universitaire, ainsi mêlée à tous les autres enseignements, peut exercer sur le clergé et les sciences religieuses, tout d'abord, puis sur les laïques catholiques et la science du droit, la plus directement apparentée à la philosophie et cultivée par un certain nombre d'entre eux.

I. — LA PHILOSOPHIE UNIVERSITAIRE ET LE CLERGÉ

LES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES

Nous lisons dans l'Encyclique *Pascendi gregis* : « Défense est faite aux clercs et aux prêtres qui ont pris

« quelque inscription à une université catholique, de « suivre, pour les matières qui y sont professées, les cours « des universités civiles. Si cela a été permis quelque part, « nous l'interdisons pour l'avenir. Que les évêques qui « président à la direction de ces universités et instituts, « veillent à ce que les mesures que nous venons d'édicter « y soient fidèlement observées. »

Si nous sommes vraiment catholiques, notre obligation est de nous pénétrer de la pensée et de l'esprit catholique et de suivre, en tout, ses prescriptions, surtout lorsqu'elles sont inscrites dans un document aussi grave que l'Encyclique dont nous venons de parler. Ces mesures disciplinaires montrent l'intérêt sympathique du Souverain Pontife pour les Instituts que les catholiques français ont fondés à si grands frais. N'est-il pas naturel que les évêques protecteurs de ces *Instituts*, y envoient leurs étudiants ecclésiastiques et les y retiennent pour tous les cours qui y sont établis ? Il serait bien étrange de voir des prêtres et des séminaristes s'attacher à des facultés de l'Etat, alors que dans la même ville, ou bien à vingt-cinq ou trente lieues de distance, fonctionnent des facultés libres et catholiques, où les mêmes matières sont enseignées par des professeurs compétents et avec des succès au moins égaux à ceux des universitaires.

Cependant le Pape ou plutôt la *Congrégation des Evêques et Réguliers* dont Pie X n'avait fait que rappeler une ancienne ordonnance, sanctionnée par Léon XIII, le Pape et la Congrégation, si vous aimez mieux, admettent des exceptions et les voici :

1° « Les clercs ne doivent fréquenter les universités du « gouvernement qu'avec une permission expresse de « leur évêque, lequel ne doit l'accorder que selon les « nécessités du diocèse, dans la mesure indispensable « pour avoir des professeurs munis de diplômes. Et ces « clercs ne doivent y faire que les études nécessaires à « l'obtention de ces diplômes.

2° « Les évêques n'y enverront que des candidats choi-
« sis, ayant achevé leur cours de philosophie et de théolo-
« logie et offrant des garanties pour le talent, l'amour de
« l'étude, le bon sens et la rectitude de l'esprit, l'estime de
« leur vocation, etc...

3° « Les évêques doivent faire en sorte que ces étu-
« diants soient reçus dans un séminaire ou une maison
« religieuse. Ils doivent les recommander à l'évêque du
« lieu, etc., etc.

Quelle admirable sagesse et quelle pénétration psychologique, unie à une tendresse de mère, révèlent ces prescriptions imposées à tous les évêques par le Siège romain !

Se serait-on jamais imaginé que, pour déchaîner un orage dans la presse française, il ait suffi au Cardinal Secrétaire d'Etat de rappeler à notre Episcopat ce décret de la Congrégation des Evêques et Réguliers.

Immédiatement les cabotins du journalisme le plus hostile à l'Eglise, poussent des cris d'alarme. Le *Temps*, l'organe semi-officiel du protestantisme, intitule son article : *Une Folie*. Viennent ensuite le *Siècle*, l'organe doctrinaire de l'incrédulité haineuse et impie, le *Siècle*, où le rénégat Houtin s'est fait le diffamateur des évêques, de la Curie et du Pape lui-même, les *Débats*, épris depuis quelque temps surtout de l'ambition de concurrencer les deux autres. Je ne parlerai pas des vingt autres feuilles politiques, habituées à se mêler au concert anticlérical dans les circonstances analogues, ni de cette petite presse ordurière, comme l'*Exode*, par exemple, organe des apostats qui dégoûtent les protestants eux-mêmes.

N'avons-nous donc échappé, au prix des plus lourds sacrifices, à la tutelle de l'Etat, que pour subir celle du journalisme le plus éhonté, aidé par les contrebandiers de l'orthodoxie ? Et suffira-t-il d'avoir jeté bas soutane et sacerdoce ou d'être au moins en rupture de diaconat,

pour faire la leçon au pape et aux évêques et pour apprendre à ces derniers comment élever leurs clercs et leurs séminaristes, afin qu'ils marchent plus sûrement, paraît-il, sur les traces de Houtin?

Je m'étonne que l'on n'ait pas rappelé plus énergiquement, à un peu de décence, ces évadés et ces journalistes, et qu'on ait pu considérer comme sérieuses et authentiques, ces prétendues lettres archiépiscopales ou épiscopales, où seraient exprimées des craintes puériles ou de ridicules lamentations.

Mais considérons, en lui-même et dans sa teneur, le décret de la *Congrégation des Evêques et réguliers*. Remarquons tout d'abord qu'il s'étend au monde catholique tout entier ; mais s'il est aisé à justifier, c'est surtout quand il s'agit de notre université française, en guerre ouverte et déclarée contre le catholicisme. Et qui donc peut contester aux évêques le droit de n'envoyer aux facultés de l'Etat que des sujets aptes à recevoir ou plutôt à subir les enseignements qui y sont donnés, sans trop de détriment pour leur âme et leur vocation ? N'est-ce pas aux évêques, et aux évêques seuls, sous le contrôle du Souverain Pontife, à juger des besoins de leurs diocèses, du plus ou moins grand nombre de licenciés ou de docteurs nécessaires à leurs petits séminaires et à leurs collèges ecclésiastiques ? Poser ces questions, c'est les avoir déjà résolues.

De toutes les prescriptions du décret, la plus onéreuse est celle qui veut que les candidats, choisis pour la fréquentation des universités de l'Etat et l'obtention des grades supérieurs, aient achevé leurs cours de philosophie et de théologie. A notre avis, c'est la plus urgente aussi, celle qui permet de mesurer exactement la valeur intellectuelle et même religieuse des sujets, leur degré de pénétration et de sagacité et la rectitude de leur jugement. Qui ne sait que certains esprits, tout en possédant des qualités brillantes, manifestées au

cours de leurs études classiques, se révèlent inaptes à toute étude philosophique. Ils voient faux et apprécient tout de travers ; ce qui leur manque le plus c'est le bon sens.

Qu'un pareil sujet soit envoyé dans une faculté de l'Etat, où règne la philosophie kantienne, il est irrémédiablement perdu pour le diocèse qui aura fait les frais de cette éducation anti-sacerdotale et anti-chrétienne. Ou s'il entrait malgré tout dans les rangs de la milice ecclésiastique, ce serait pour son malheur et pour le malheur de tous ceux avec lesquels il serait en contact. Et d'abord il est bien incapable de comprendre quoi que ce soit à la philosophie qu'on lui enseignera au grand séminaire. Ne lui a-t-on pas persuadé, à la faculté de l'Etat, que la raison théorique ou spéculative est incapable d'atteindre à aucune certitude. Il ne peut s'assurer par conséquent de l'existence du monde extérieur au moyen des sens, ni de l'existence de sa propre âme, du principe pensant, au moyen de l'introspection, ni *a fortiori* de l'existence de Dieu et des vérités métaphysiques, au moyen des principes de causalité, de contradiction et d'identité. Le kantien est un être amoindri, mutilé, voué à l'indécision, au doute sur tous les points les plus graves ; c'est un demi-sceptique et, quoi qu'il fasse, il est bien à craindre qu'il ne sorte jamais de cet état.

Ce qui est certain, c'est qu'après avoir subi cette espèce d'amputation intellectuelle, l'ablation kantienne de la raison pure, il se fera à lui-même, pour son compte personnel, une philosophie en radicale contradiction avec la philosophie catholique. Il sera immanentiste, volontariste, pragmatiste, bergsonien et je ne sais quoi encore. Comme il est plein de belles illusions, pieux même et de volonté droite, il espère concilier et le volontarisme et l'immanence et le pragmatisme avec la foi qu'il distingue soigneusement de la théologie. Mais, à mesure qu'il

avance, les difficultés s'entassent et deviennent insurmontables. Si la foi qui se sépare ainsi, je ne dis pas des systèmes théologiques, mais de la théologie catholique, allait être la foi sans dogmes, la foi subjectiviste des protestants libéraux ? Non, cela n'est pas possible, le jeune kantien a confiance dans ces écrivains catholiques, rédacteurs des revues qu'il lit habituellement, et qui se sont imposé la tâche de concilier cette philosophie nouvelle avec la foi.

Hélas ! ces leaders n'y réussissent pas plus que lui-même. L'un d'eux, le grand-maître de l'intrinsécisme, s'attaque sans trop s'en apercevoir aux formules scripturaires dont il conteste la valeur historique, comme un simple disciple de Loisy. Un autre s'en prenait tout récemment au dépôt des vérités révélées, « à ce bloc de notions et de propositions que Dieu a communiquées immédiatement à l'homme ». Ce qui l'effraie, « ce sont les conséquences que va en tirer la logique déductive, ces conclusions qui, dès lors qu'elles seront légitimes, s'imposeront comme les formules révélées qui leur servent de principes ». Son imagination s'affole à la pensée de cette espèce de déclanchement du mécanisme syllogistique ; elle lui montre « le syllogisme martelant les cerveaux des coups de ses conclusions. Par lui, la vérité d'en haut prolongeant indéfiniment ses conséquences, s'imposerait impérieusement par mécanisme logique, *jusqu'au dernier des atomes*, pour façonner toute pensée et toute vie, comme un potier façonne un vase d'argile. » (1)

Elle est remplie de beaucoup d'amertumes et de ran cœurs aussi, la page 46 des *Annales de philosophie chrétienne* (oct. 1908) où M. Laberthonnière veut bien déclarer « qu'il ne redoute pas que les théologiens — dont il vient de dessiner le portrait ou la caricature — corrompent

(1) *Annales de Philosophie chrétienne*, p. 38 (oct. 1908).

l'Eglise dans son essence... je ne crains pas, ajoute-t-il, qu'ils fassent s'enfuir le Christ de l'Eglise. Le Christ en a vu bien d'autres et ne s'est pas enfui; il s'est donné, ce n'est pas pour se reprendre; mais s'il s'est tellement fait nôtre que, même en abusant de lui, nous le manifestons encore, ce n'est tout de même pas pour que nous abusions de lui qu'il s'est fait nôtre... » Et M. Laberthonnière nous dit ses inquiétudes « sur la déchristianisation qui, depuis plusieurs siècles, va s'accentuant » et il nous invite à faire notre examen de conscience et à « regarder si notre responsabilité n'y est pas engagée pour une large part. »

C'est ce que j'ai fait en ce qui me concerne ; mais ce philosophe ne pourrait-il pratiquer lui-même le conseil qu'il donne aux autres. Voici plus d'un demi siècle qu'a commencé, ou plutôt que s'est accentué en Allemagne le mouvement d'idées auquel M. Laberthonnière consacre toutes ses forces. Pie IX l'a combattu, blâmé, condamné dans quantité d'actes pontificaux qui ont été résumés et sanctionnés par le concile du Vatican, dans la constitution *Dei Filius* et les canons qui font corps avec elle. Léon XIII a repris le même thème et a précisé sa réprobation, spécialement dans l'encyclique *Providentissimus Deus* et la *Lettre au Clergé français* du 8 septembre 1899, où la philosophie kantienne est directement visée. Pie X enfin a concentré ces doctrines de mort dans l'Encyclique *Pascendi dominici gregis*, dans le syllabus qui l'a précédée et préparée; et nous savons avec quelle énergie il les a frappées.

M. Laberthonnière s'est établi, en quelque sorte, au cœur de ce vaste système des doctrines réprouvées, ou du moins à l'un de ses centres vitaux, l'*immanence*, et il refuse d'en sortir. De là il bataille sans relâche, il explique, au besoin atténue, mais pour reprendre un peu plus tard, sous d'autres formes, ce qu'il semble avoir abandonné. La congrégation de l'Index,

organe autorisé de l'Eglise elle-même, lui a dit ce que valent son dogmatisme moral, ou son moralisme dogmatique, son immanence, en un mot tout son système. En vérité, si le Christ ne s'est pas enfui de son Eglise à laquelle il s'est donné sans dessein de se reprendre, a-t-il pu la laisser se tromper sous trois papes, aidés d'un concile œcuménique, concernant le mouvement de doctrine en question ? Et la participation avérée de M. Laberthonnière à ce mouvement, est-elle de nature à le laisser en parfaite tranquillité de conscience ? Et surtout l'autorise-t-elle à faire la leçon de si haut « aux théologiens « particuliers et même aux pas théologiens du tout, qui « se confondent eux-mêmes avec l'Eglise, qui proclament simplement qu'ils ont la vérité — qui, un peu « plus même, diraient que la vérité c'est eux ! — et qui, « par suite, dispensés de chercher à leurs propres yeux, « n'ont plus qu'à triompher et qu'à écraser avec la vérité « qu'ils ont. »

Eh bien non, M. Laberthonnière se trompe ; les théologiens auxquels il s'en prend, ne veulent certainement écraser personne, et s'il me permettait de lui dire, en ce qui me concerne, le motif vrai qui me dirige ; ce motif le voici : l'école dont M. Laberthonnière est l'un des interprètes les plus en vue, agit sur un certain nombre de jeunes gens ; sur ces candidats au sacerdoce et aux licences universitaires dont je parlais plus haut, sur nos étudiants ecclésiastiques en un mot. Sa revue est lue et écoutée par eux ; son système leur est connu. Or j'estime que tout cet ensemble d'influences est de nature à former en eux cette mentalité kantième et universitaire dont le pape a voulu les préserver tout récemment encore, en faisant rappeler par le cardinal-secrétaire d'Etat, à l'Episcopat français, le décret de la Congrégation des Evêques et Réguliers, rendu sous Léon XIII, concernant la fréquentation des universités de l'Etat par ces mêmes étudiants.

En lisant, non sans émotion, les pages où M. Laberthonnière a versé comme malgré lui les amertumes de de son cœur, et aussi les angoisses de son esprit, au milieu même des loyales et sincères affirmations de sa foi catholique, je songeais non pas tant à lui qu'à ces jeunes hommes entrés dans le sillage de sa pensée et de son action. Un jour, me disais-je, et ce jour n'est peut-être pas éloigné, ces jeunes hommes qui pour la plupart, sans doute, n'ont point toutes les ressources de leur leader, ressentiront les mêmes tortures intellectuelles et morales. Leur âme sera comme brisée et divisée contre elle-même ; et ses fragments ne pourront plus se rejoindre. Eux aussi s'écrieront dans une sorte de détresse, pour se rassurer et se raffermir : non, le Christ ne s'est pas enfui de son Eglise, et pourtant les théologiens et la théologie elle-même y font bien des ravages.» Extrincésisme et intrincésisme se heurteront dans leur esprit, tandis qu'il serait si aisé de les concilier, si la philosophie universitaire n'avait creusé le fossé qui les sépare. La vie de ces malheureuses victimes d'une formation anti-sacerdotale et des influences de l'école du dogmatisme moral et de l'immanentisme, se traînera ainsi partagée entre un demi-scepticisme toujours prêt à renaître et une foi chancelante, incertaine, toujours prête à douter d'elle-même. Leurs intentions étaient bonnes, le demeureront-elles toujours ? Tant que leur cœur restera pur, ces prêtres se rattacheront péniblement, mais sincèrement, à ces devoirs sacerdotaux qui n'ont plus pour fondement le christianisme intégral tel que Jésus-Christ l'a constitué. Mais combien cela durera-t-il ?

J'en ai rencontré de ces âmes brisées, et au lieu de vouloir les écraser, j'ai pleuré avec elles et sur elles ; c'est ce souvenir qui m'émeut et me dicte ces pages où je voudrais mettre toute la sympathie compatissante que j'ai éprouvée pour leur immense infortune.

Oui, cent fois oui, Pie X a eu raison de rappeler aux

évêques de France, le décret de Léon XIII, et de défendre aux séminaristes la fréquentation des facultés universitaires, avec les exceptions et réserves justifiées sans doute, mais dont il faut prendre garde d'exagérer le nombre et la portée.

***

Et s'il était besoin d'en donner de nouveaux motifs, je les emprunterais à M. Aulard qui, dans un article du *Siècle* (11 nov. 1908), s'exprime en ces termes :

« C'est le moment où les Universités rouvrent leurs « portes ; où les étudiants reviennent de vacances, et cette « circonstance rend de l'actualité aux mesures que le « pape a prises ou reprises, le mois dernier, à l'égard des « cours de nos Facultés.

« On se rappelle que M. Merry del Val a envoyé une « circulaire aux évêques de France pour confirmer en « l'aggravant la mesure générale par laquelle interdiction « avait déjà été faite aux jeunes prêtres, de suivre l'en- « seignement des universités laïques, ou, comme dit « M. Merry del Val, « civiles ».

« Il est certain que cette mesure n'est pas sans objet ; « car beaucoup d'abbés assistaient aux cours et aux « conférences de la Sorbonne.

« Pour ma part, j'en ai toujours eu quatre ou cinq « parmi les étudiants qui participent aux exercices pra- « tiques que je dirige, en vue de la licence ou de l'agré- « gation.

« L'année dernière, l'interdiction édictée par Rome, « quoique modérée et prévoyant des exceptions, avait « réduit ce nombre à *un*. Cette année que l'interdiction est « plus stricte, il est bien probable qu'aucun ecclésias- « tique n'osera venir s'asseoir sur nos bancs.

« Et quel est le motif, le motif vrai de cette inter- « diction ?

« Je ne pense pas que l'autorité ecclésiastique ait à se « plaindre de nos procédés à l'égard des jeunes clercs « qu'elle nous envoyait. La plupart de ceux que j'ai eus « pour étudiants m'ont donné, une fois leurs études « achevées, des marques de reconnaissance et de sym- « pathie, dont la sincérité ne peut être suspecte, puis- « qu'alors ils n'avaient plus besoin de moi.

« Cette jeunesse ecclésiastique n'a donc pas à se « plaindre de nous, tout au contraire.

« Serait-ce que nous aurions fait quelque effort indi- « rect pour lui faire perdre la foi ? Non, certes, et il n'y « a pas un de nous, j'en suis sûr, qui n'ait observé, en face « de ces consciences soumises à une autorité, mais parfois « frémissantes, une réserve scrupuleuse.

« Serait-ce qu'on nous trouve trop sévères, dans les « examens, pour les candidats ecclésiastiques ?

« Jamais ce reproche ne nous a été fait.

« Une autre raison, la vraie, l'essentielle, c'est que « nous apprenons aux étudiants à penser par eux-mêmes, « à penser librement, sans jamais jurer sur l'autorité « d'aucun maître ni sur aucune autorité quelconque.

« Jamais, dans aucun cas, nous ne leur proposons de « nous croire ni de croire personne sur parole.

« Nous les enrôlons au service de la vérité.

« C'est un service laborieux qui ne va pas sans sueur « et sans angoisse, mais où il y a de telles voluptés, que « l'étonnement des jeunes clercs, ainsi enseignés par « l'Université, devient bien vite de la joie.

« Cette joie, je l'ai vue briller dans leurs yeux, avec le « même éclat que dans les yeux des jeunes laïques, avec « plus d'éclat peut-être (à cause de la nouveauté), quand, « partis pour une libre recherche historique, ils en reve- « naient les mains pleines de résultats qu'ils ne devaient « qu'à eux-mêmes, à une méthode qu'ils avaient adoptée « parce qu'ils l'avaient jugée bonne, et non parce qu'un « maître la leur avait imposée.

« Cette joie, qui me réjouissait, l'autorité ecclésias-
« tique, dont les raisons doivent être bonnes, la trouve
« satanique.

« Satanique aussi le libre maniement des textes, la
« critique libre des documents, le conseil donné de ne se
« laisser arrêter par aucun scrupule d'autorité ou de res-
« pect, quand il s'agit de l'authenticité ou de la lecture ou
« du sens des textes.

« Satanique encore plus, satanique par dessus tout,
« fondamentalement satanique, l'exemple donné par le
« professeur laïque de tout soumettre, en matière de
« science, à la raison.

Je n'ai pas besoin de présenter M. Aulard à mes lecteurs, tous le connaissent. Voici ce qu'en dit la *Semaine religieuse de Toulouse* :

« M. Aulard, parfait sectaire qui n'a rien de la sérénité
« d'un travailleur ni de l'impartialité qui convient à un
« historien sincère, pontifie souvent dans la *Dépêche de*
« *Toulouse*, et il n'est pas mauvais de tenir en garde
« contre ses jugements ses trop crédules lecteurs. A peu
« près maître des archives à la Bibliothèque nationale où,
« en dépit des réglements, il dispose tout à son gré et fait
« ce qu'il lui plaît, il monopolise en quelque sorte les fonds
« de l'histoire de la Révolution; et en possession presque
« exclusive des documents, il lui est aisé de les transcrire
« avec plus ou moins de fidélité, de les modifier, d'omet-
« tre ce qui le dérange et de les employer au service de
« son sectarisme étroit. Les travaux de ce singulier his-
« torien doivent être contrôlés ; on l'a fait parfois, et le
« résultat n'a pas toujours été flatteur pour lui. Ceux
« qui voudront se renseigner à ce sujet pourront lire avec
« fruit *l'Opinion* du 29 février dernier et l'*Action fran-*
« *çaise* des 31 mars et 7 avril. »

D'autre part, nous lisons dans la *Revue critique des idées et des livres* :

« Tout terrain est bon à M. Aulard pour cultiver le

« mensonge révolutionnaire, mais son meilleur est encore « cette chaire de Sorbonne qu'il tient de la libéralité « d'un ancien conseil municipal radical et où l'assemblée « élue en 1900, en majorité nationaliste, l'a bien légère- « ment maintenu. Là, il enseigne l'erreur, il l'impose aux « étudiants qui veulent être reçus aux examens. Il pro- « voque les travaux personnels des étudiants au doctorat, « favorables aux idées jacobines, et éloigne avec soin les « autres. Dernièrement encore, l'auteur d'une thèse « vraiment remarquable et impartiale sur *la Révolution « dans l'ancien diocèse de Bâle* dut se réfugier, pour la « faire accepter, dans une faculté de province, où les juges « à la fois équitables et savants, l'accueillirent avec « éloges. M. Aulard avait eu l'audace d'écrire, dans le « rapport qu'il avait adressé au doyen sur ce très beau « travail : « La thèse de M. Gautherot me semble ani- « mée de l'esprit d'un certain parti politique et reli- « gieux. Je doute d'autant plus de l'impartialité de ses « documents, que, ses sources étant loin de Paris, je n'ai « pas eu le temps d'aller les consulter. »

« Toutes ces fourberies prouvent la nécessité de « recourir aux sources avant que les entrepreneurs officiels « de démolition nationale les aient fait disparaître, et « invitent à se réjouir chaque fois que, sous une forme « quelconque, de loyaux écrivains les utilisent. »

Tel nous apparaît le personnage qui se pose en défenseur des abbés, candidats aux grades universitaires, contre la tyrannie pontificale. Mais n'y a-t-il pas dans ce plaidoyer même, plus qu'il ne faut pour éveiller des inquiétudes, assez pour justifier les mesures de précaution prescrites par la Congrégation des évêques et réguliers ?

M. Aulard se vante de « n'avoir fait aucun effort *indirect* pour faire perdre la foi à cette jeunesse ecclésiastique. » Est-ce bien exact ? Comment s'est-il aperçu que ces consciences soumises *étaient cependant frémis-*

santes sous le joug de l'autorité ecclésiastique ? Il les a donc observées, sinon interrogées. Quand il affirme un peu après « qu'il apprend à ces jeunes hommes à penser librement sans jamais jurer sur l'autorité d'*aucun* maître, ni sur *aucune autorité quelconque* », nous nous demandons s'il n'y a pas, dans l'accent qu'il donne à ces paroles, une indication très saisissable sur l'application que l'on en doit faire ?

Parmi « ces autorités *quelconques* sur lesquelles ces étudiants ne devraient jamais jurer », le maître ne rangeait-il pas l'autorité du Christ révélateur et celle de l'Eglise chargée d'interpréter sa parole. Et si les séminaristes, si les abbés, si les candidats, l'entendaient ainsi, n'y avait-il pas là même, dans l'enseignement de M. Aulard, un attentat contre les deux bases essentielles de leur foi, l'autorité du Christ révélateur et l'autorité de l'Eglise. C'était, je n'en veux pas douter, la vraie cause de l'« étonnement » que M. Aulard lisait dans les yeux de ces jeunes clercs, et s'il était vrai, comme il l'affirme, que cet étonnement se fut changé en joie, notre douleur à nous serait grande et nous demanderions instamment une observation plus stricte des défenses du Saint-Siège.

M. Aulard nous parle « du libre maniement des textes, de la critique libre des documents, du conseil donné *par lui* de ne se laisser arrêter par aucun scrupule d'autorité ou de respect, quand il s'agit de l'authenticité ou de la lecture ou du sens des textes. »

Mais cette phrase renferme à elle seule la justification de toute l'exégèse Loisyste, avec ses aberrations et ses multiples hérésies. Evidemment, M. Aulard qui est un sectaire, ennemi acharné de l'Eglise et de toute révélation chrétienne, entend bien soumettre à sa libre critique les textes évangéliques comme les textes d'Homère, de Virgile, ou de Platon et d'Aristote. Mais si, comme nous le pensons, ces textes évangéliques diffèrent de tous les

autres par leur origine et par leur contenu, si les mystères qui y sont énoncés dépassent la raison humaine tout en l'éclairant sur ce qu'il lui importe le plus de savoir, comment prétendez-vous constituer cette raison juge suprême de ces mystères et des formules qui les expriment ? Cette raison fragile, incertaine, que vos congénères, les philosophes Kantiens, dépriment et outragent en lui contestant les certitudes dont elle vit, cette raison serait la mesure de toute vérité ! En dehors et au-dessus d'elle rien ni personne qui puisse l'instruire, pas même Dieu ! et surtout point de Dieu révélateur !

Oui certes, tout cela est absolument satanique, antichrétien et antirationnel. Et dès lors que nous avons, dans les déclarations de M. Aulard, la preuve certaine, indiscutable, que c'est bien là le fond de ses cours et conférences à la Sorbonne, j'estime que les évêques agissent très sagement en éloignant de sa chaire les abbés, envoyés par eux à l'institut catholique pour y préparer leurs licences. Les discussions qui se sont récemment élevées à ce sujet, montrent à elles seules combien le sens catholique s'est émoussé parmi nous. Si naguère on avait proposé à l'Episcopat français, d'envoyer les abbés de nos meilleurs diocèses étudier l'exégèse biblique au pied de la chaire de Renan, l'auteur de la *Vie de Jésus* que ce même épiscopat avait si énergiquement flétrie et condamnée, il y aurait eu dans tous les rangs du clergé une immense et unanime clameur de réprobation indignée. M. Aulard ne vaut pas mieux que Renan, avec cette différence toutefois, c'est qu'il est plus franc dans l'expression de ses haines contre le christianisme et l'Eglise.

Je sais ce que l'on objectera : M. Aulard, me dira-t-on, ne fait pas d'exégèse, mais de l'histoire. Oui, sans doute, mais ne savons-nous pas aussi que l'histoire du dogme, entendue d'une certaine façon, ne vaut pas mieux que la pire des exégèses scripturaires. A ce point de vue, M. Turmel est aussi dangereux que Loisy, et je suis autorisé dès

lors à mettre sur le même pied Aulard et Renan. Le mouvement antireligieux est commencé depuis longtemps à la Sorbonne et au collège de France ; il remonte plus haut que la création de la *Section dite des sciences religieuses*, que nous devons à Jules Ferry. Mgr Lacroix, lui-même, n'en changera ni l'esprit ni les tendances qui deviennent de plus en plus hostiles et dangereuses. Ce n'est pas assez, paraît-il, de ces nombreuses chaires officielles de l'incrédulité ; tout autour s'établissent des cours libres qui ont, sans doute, la prétention plus ou moins fondée de les compléter. On nous annonce que cette année même M. Nahum Slousch fera tous les jeudis, à onze heures, un cours de langue hébraïque et M. Louis-Germain Lévy un cours de littérature hébraïque et une explication des principaux passages de la Genèse, tous les vendredis, à 2 heures et demie dans l'amphithéâtre Quinet.

Les abbés qui auront vécu quelques années dans ce milieu, respiré cette atmosphère, entendu cet enseignement, risquent bien de rapporter dans leurs diocèses respectifs une religion sensiblement différente de la religion catholique. Leur soutane « vêtement archaïque », ne suffira point à déguiser à certaines heures l'universitaire teinté de rationalisme qu'ils seront devenus. J'aime autant l'universitaire en frac, et même le pasteur ayant à son bras la compagne chargée de distribuer, à la porte du temple, les petits tracts des sociétés bibliques.

II. — La psychologie universitaire et la science du droit

De même que les sciences religieuses sont ébranlées dans leurs principes essentiels, par la philosophie universitaire, de même en est-il de certaines sciences supérieures,

cultivées surtout par des laïcs. J'en noterai une en particulier, la science du droit.

Les théories déjà exposées sont la destruction pure et simple du droit naturel et même du droit positif. Il ne faudrait pas croire qu'elles n'aient eu aucune répercussion dans le monde catholique et jusque dans les sphères les plus élevées de notre enseignement, peut-être au cœur même de nos instituts dont personne plus que nous ne désire le plein succès.

Nous en donnerons comme preuve une brochure intitulée : *Qu'est-ce que le droit naturel*, et signée Charles Boucaud, maître de conférences à l'Institut catholique de Paris. Comme pour en accroître l'importance, elle fait partie de la collection Bloud : *Science et religion*, dont les prétentions apologétiques sont hautement affichées. Et enfin éditée en 1906, comme la préface de travaux analogues en préparation, elle n'a provoqué, à ma connaissance, aucune réfutation, ni même aucune critique.

Et cependant il est impossible de n'y pas voir une altération profonde de l'idée du droit, tel que l'a compris jusqu'ici la philosophie spiritualiste et chrétienne.

Si le droit naturel procède, comme son nom l'indique, de la nature même des êtres qu'il régit, il faudra bien reconnaître que ses règles essentielles ne sauraient changer, pas plus que la nature humaine elle-même. Ses prescriptions essentielles devront aussi s'imposer à tous les individus de l'espèce. Ce double caractère de nécessité morale et d'universalité est aussi évident que celui de leur immutabilité.

Ces caractères s'appliquent exclusivement aux préceptes primordiaux du droit naturel, et non aux prescriptions secondaires qui en dérivent. De fait, ces dernières subissent des dérogations légitimes, nécessitées par les circonstances, ou bien encore reçoivent des applications très diverses. C'est sur ces éléments secondaires du droit naturel que viennent se greffer les législations humaines,

ce que nous appelons le droit positif, avec ses subdivisions, droit civil, politique, social, international, etc... Que ce droit positif se tienne dans une certaine dépendance du droit naturel, cela est évident puisqu'il ne saurait le contredire. Il faut nous en réjouir, car c'est là ce qui sauvegarde la personnalité humaine, ce qui la protège contre les intrusions des pouvoirs politiques, trop enclins à l'asservir. Cette personnalité devient intangible, au moins tant qu'elle demeure à l'abri des préceptes primordiaux du droit naturel, rempart sacré que les gouvernements humains n'ont pas la permission de franchir.

La question est donc très grave et cela n'a point échappé à M. Charles Boucaud : il connaît cette notion « classique » du droit, que je viens d'exposer et voudrait même la sauvegarder, en une certaine mesure. Mais, comme tous les esprits en proie au demi scepticisme trop à la mode, il l'entame et l'altère, sitôt qu'il vient à la discuter, dans le but avoué par lui de la concilier avec les *justes* causes de son discrédit actuel. Examinons bien ces *justes* causes ; peut-être les trouverons-nous très injustes. Elles se ramènent à une seule, empruntée à la théorie kantienne de la connaissance : la notion du droit naturel, immuable, universel, nécessaire d'une nécessité morale, serait « purement logique et *a priori*, calquée sur une nature *idéale*, non *concrète*, non existante, si ce n'est dans le cerveau *métaphysique* des philosophes. »

Outre que je ne comprends pas bien ce que peut être un cerveau métaphysique, je demanderai à M. Charles Boucaud pour quels motifs lui et moi, avec notre cerveau tel que Dieu l'a fait, avec nos sens de l'ouïe, de la vue et du toucher, au service de notre intelligence, de notre raison, nous ne pourrions examiner, étudier autour de nous, chez nos semblables et aussi en nous-mêmes par le procédé d'introspection, notre nature, la nature humaine, pas du tout idéale, ce qui voudrait dire chimérique, mais très réelle, très concrète et vraiment existante: pourquoi aussi

nous ne pourrions nous en former une représentation conforme, une idée exacte même, dans son inadéquation, une notion qui mériterait un juste crédit, ou encore une croyance justifiée ? Et si nous pouvons saisir cette nature en elle-même, dans son être propre, au point de nous en former un concept suffisamment exact, comment et pourquoi les règles essentielles qui devront régir les facultés et les opérations de cette nature humaine ne se dégageraient-elles pas de la notion que nous nous en sommes formée ? Cette déduction est-elle simplement logique ? ou plutôt ne procède-t-elle pas des entrailles toutes vives de la réalité entrevue ? Et pour être logique, cesse-t-elle d'être réelle et autorisée par notre expérimentation première ? M. Charles Boucaud, professeur catholique et philosophe spiritualiste a-t-il découvert une opposition radicale entre les lois de notre esprit et les lois du monde extérieur, saisi par notre intelligence ? Croit-il à une désharmonie si absolue et si radicale dans l'œuvre du Créateur ? En d'autres termes, est-il chrétien ou est-il kantien ? Entre les deux il faut choisir, et la notion du droit, comme tant d'autres du reste, ou plutôt comme toutes les notions fondamentales, sera très différente selon le choix qu'il aura fait.

Mais je crois apercevoir ce qui arrête M. Charles Boucaud, ce sont les variétés, les diversités, les oppositions, les contradictions même qu'il découvre dans cette nature humaine. Tout diffère entre tel peuple et tel autre, chez telle race et telle race, entre telles époques et telles époques, ou plutôt chez le même individu considéré dans les phases successives de sa si courte vie. Et dès lors comment parler après cela d'une nature une et immuable, bien plus de lois constantes et universelles, rigoureusement obligatoires pour tous les individus de l'espèce tout entière ? Voilà en termes très explicites la difficulté qui déconcerte M. Boucaud, qui trouble et bouleverse la rectitude de son jugement.

Elle n'est pas pourtant bien terrible. Les générations antérieures s'en étaient déjà aperçues : l'esprit de l'homme est essentiellement mobile, bien des pensées diverses, parfois opposées et contradictoires, s'agitent à sa surface. Son cœur est en proie à des sentiments plus tumultueux encore, sa sensibilité est tout aussi variable. Mais sous cette variabilité de surface, y a-t-il un fond identique et permanent, toujours semblable à lui-même et que nous retrouvons, à tous les degrés, sous toutes les latitudes ? L'homme est-il fait de la même manière d'un bout du monde à l'autre, constitué physiquement des mêmes organes, doué des mêmes facultés mentales, çà et là faussées, altérées par des siècles de dépravation, au point de devenir méconnaissables, mais susceptibles de redressement, capables de se ressaisir elles mêmes sous l'excitation d'influences meilleures, plus humaines, normales ? N'y a-t-il point au fond de cette âme, perpétuellement subsistantes, des virtualités qui s'expliciteront d'elles-mêmes dans les conditions que j'indiquais tout à l'heure ? La raison ne demeure-t-elle pas impérissable au fond de l'âme du sauvage le plus dégradé et, dans cette raison, ces idées indestructibles, du bien, du juste, du vrai, idées dès lors immuables, universelles, nécessaires, qui seront le fondement même du droit naturel ?

M. Boucaud ne pourrait-il rencontrer aux cours de Sorbonne ou du collège de France, peut-être dans la salle où lui-même professe, à l'institut catholique, parmi ses propres auditeurs, des nègres, licenciés en droit, qui ont une perception aussi nette des notions morales et juridiques les plus hautes, que les indigènes parisiens près desquels ils sont assis ? Bref, sous la peau de l'Hottentot et de l'Iroquois, comme chez le Chinois et le Japonais, aussi bien que chez l'Américain ou l'Anglo-Saxon, le Germain ou le Français, il y a l'homme, créature de Dieu, doté dès l'origine des mêmes facultés précieuses, éminentes, dont il a étrangement abusé sans

pouvoir les détruire absolument, puisqu'elles sont toujours susceptibles de restauration. A la base de toutes ces restaurations, apparaissent toujours ces principes immuables, nécessaires, universels, qu'il faut bien reconnaître indestructibles comme l'humaine nature de laquelle ils jaillissent, sitôt qu'elle redevient elle-même en se libérant des abjections et des servitudes qui l'avaient altérée.

C'est que cette nature est concrète, réelle, parfaitement saisissable à l'observation raisonnée et réfléchie du psychologue et du penseur.

Mais sur quelle base, autre que la connaissance rationnelle de l'homme, de la nature et de ses lois, M. Boucaud se propose-t-il d'établir le droit naturel? Sur ce qu'il appelle la réalité historique, sur les évolutions et transformations de ces *pièces juridiques* qui sont la *famille*, la *propriété*, la *souveraineté* et autres institutions. Et alors on aura, nous dit-il, un droit naturel *expérimental;* je crains bien, moi, que ce droit nouveau ne cesse d'être naturel, dans la mesure où il deviendra expérimental. Et ce qui a augmenté cette crainte, c'est la comparaison dont se sert M. Boucaud pour expliciter sa pensée. Le droit naturel classique ressemble d'après lui, àla *religion naturelle*, au déisme de Voltaire et de Rousseau. « Or continue notre professeur, « ces philosophes avaient « fait de la métaphysique religieuse, de l'*a priori reli-* « *gieux*. Tandis que la méthode scientifique aurait con- « sisté à observer et à comparer les diverses formes reli- « gieuses et à déclarer vraie et salutaire celle de ces for- « mes qui réalise le plus complet épanouissement de la « vie religieuse. *(op. cit.)*, p. 18. »

A coup sûr, je suis loin de me faire le défenseur du déisme de Voltaire et de Rousseau ; mais l'argument de M. Boucaud porte beaucoup plus loin et frappe, pardessus la tête de ces sophistes, notre théodicée rationnelle, les preuves philosophiques de l'existence de Dieu,

qui seraient elles aussi de l'*a priori*, une métaphysique religieuse, « contestable ». Ces preuves ne sont-elles pas au contraire le fondement très sûr de ce que l'on appelle la religion naturelle ?

Et par quoi remplacerions-nous cette métaphysique si maltraitée? Par la méthode prétendue scientifique, par l'observation et la comparaison des différentes formes religieuses, à charge de distinguer la meilleure et de la déclarer vraie ; non point d'après des preuves naturelles et philosophiques, mais d'après l'expérience religieuse ou la constatation qu'elle réalise le plus complet épanouissement de la vie. Et nous voici en plein pragmatisme. Très heureusement que M. Boucaud avait écrit ces pages avant l'Encyclique *Pascendi* qui a condamné cette erreur. Mais, depuis bien longtemps déjà, le concile du Vatican avait repoussé la théorie qui s'obstine à ne voir que l'*a priori* religieux, dans les preuves de l'existence de Dieu et des autres vérités constitutives de la religion naturelle.

***

La thèse de M. Boucaud sur l'origine et les principes du droit naturel est donc inacceptable ; j'en dirai autant des évolutions prétendues dont il va demander la loi à la philosophie « bergsonnienne » pour nous expliquer les phases de ce droit qu'il appelle naturel, expérimental, et qui n'est ni l'un ni l'autre.

Le docte professeur contestera sans doute notre appréciation et nous répétera qu'un réfractaire ne saurait rien comprendre à ce mouvement qu'il ne considère que du dehors. Ainsi un boulet de canon traverse les espaces : « Vite nous découpons sa trajectoire en autant de situa- « tions virtuelles et séparées dont nous puissions mesu- « rer la distance à des points fixes pris comme repères, « Ou bien encore, pour mesurer la course d'une auto-

« mobile, nous décomposons sa vitesse en kilomètres. » Et on nous avertit poliment que nous sommes atteints « de la tare congénitale des esprits *statiques*, c'est-à-dire des esprits auxquels manque le sens de l'évolution... (*op. cit.* pp. 26, 27.)

MM. Bergson, Edouard Constant et autres sont au contraire des esprits *dynamistes*. Aussi « épousent-ils sympathiquement l'objet qu'ils étudient.» — Le boulet de canon mentionné tout à l'heure, où, plus aisément encore, j'imagine, l'automobile. — « Au lieu de nouer avec ces objets des relations purement extérieures, ils pénètrent dans leur intimité, se font les compagnons inséparables de leurs vicissitudes. Telle est la préoccupation des esprits dynamistes... »

Si je ne craignais de paraître irrévérencieux, en rendant cependant politesse pour politesse, j'analyserais ici avec quelque soin la tare congénitale de ces esprits dynamistes, car ils en ont une. Et je crois qu'elle consiste dans l'absence du sens commun, dans l'ablation de la faculté la plus précieuse de l'âme humaine. Une philosophie homicide les a ainsi amputés. Et admirez cette merveille : ils vont prendre ce que je dis ici pour un compliment ; la raison n'est-elle pas tout ce qu'il y a de plus vieillot et de plus *statique*, ainsi que Bergson l'a longuement et diffusément établi dans son *Evolution créatrice* ?

C'est l'instinct, il l'a montré de la même manière, qui est dynamiste, qui épouse les choses, les expérimente et les vit, et, par suite les connaît à fond ; c'est l'instinct qui, avec le sens de l'évolution, de l'élan vital, devine ce qui n'est pas encore. Il est intuitif.

Avec de pareilles ressources, M. Boucaud « va reconstituer devant nous les origines de la vie juridique». Car, il faut que nous le sachions, « le Droit est avant tout une vie ». Jusqu'ici vous, réfractaires *statiques*, ennemis du mouvement et par conséquent du progrès, vous aviez

cru que le droit était simplement la loi de la vie et, avant tout, de la vie sociale. Vous vous êtes trompés, M. Boucaud vous apporte, entre autres révélations, celle de votre erreur. Il ne vous reste plus qu'à l'abandonner, à la redresser.

C'est fait : essayons de devenir *dynamistes* et, en un premier élan, sautons par dessus « la reconstitution des évolutions intérieures » qui complètent « celle des origines », pour recueillir pieusement les conclusions de notre auteur sur cette question.

« Par cette reconstitution scientifique du mouvement historique du droit, écrit-il, on arrive à se convaincre :

« Que, dans des circonstances semblables, les institutions sont nées et ont vécu partout d'une manière *semblable.*

« Que les *différences* signalées entre les législations ne sont en général que des différences d'âge, certaines législations étant plus avancées ou plus précoces que d'autres.

« Que, comme le remarque Sumner-Mayne, toutes les législations, si dissemblables qu'elles aient été dans leur enfance, tendent à se ressembler dans leur maturité ;

« Et que l'âge du peuple n'est pas moins que la communauté d'origine, une cause de ressemblance des institutions et des lois.

« Le Droit n'est donc pas quelque chose d'immobile et de rigide. C'est une *vie* qui se développe et se *consume* avec le temps ; ou pour employer le langage mathématique, le Droit est *fonction du temps.* Les institutions ont des âges qu'il est possible de reconstituer d'après leur contexte juridique, d'après l'ensemble des institutions qui caractérisent une époque de la vie juridique... *op. cit.* pp. 39, 40. »

Cette théorie sur l'évolution du Droit appelle bien des réserves. Nous découvrons ici la vraie raison pour laquelle M. Boucaud ne voulait pas reconnaître, à l'ori-

gine du droit naturel et lui servant de principes, ces idées *nécessaires*, *identiques*, *universelles*, procédant de l'essence même de l'homme et des choses. C'eut été trop *statique*, et inconciliable, pensait-il, avec l'évolution, le mouvement ou l'élan vital du droit qui devait être, avant tout, une vie.

Notre conception philosophique des êtres est tout à fait différente : au point de départ de tout mouvement nous découvrons, comme son principe premier et nécessaire, quelque chose d'immuable et d'absolu, *primum movens et immutabile*. Les essences ne changent pas, mais elles sont la source productrice de tous les phénomènes qui se succèdent et varient sans cesse. Il en est du droit comme de tout le reste; il s'appuie sur des axiomes incoercibles ; mais de ces axiomes dérivent des vérités secondaires qui s'en inspirent et n'en sont que des applications variées, comme les circonstances et les besoins des peuples. A mesure que l'on s'éloigne de ces vérités primordiales du droit, les prescriptions législatives prennent une plus grande élasticité, qu'elles empruntent, non pas tant à l'âge des peuples qu'elles régissent, qu'aux conditions du milieu où ils vivent, et aussi et surtout aux libres déterminations des hommes qui les gouvernent.

M. Charles Boucaud, pas plus que les juristes philosophes à la remorque desquels il s'est mis, n'a vu cela. Lui qui craignait tant la nécessité, l'identité et l'universalité des principes et fondements de la vie juridique ou du droit naturel, il nous parle de ressemblances vraiment bien étonnantes entre les législations positives des peuples les plus différents, à travers les phases lointaines de leur existence. Toutes tendent à se ressembler dans leur maturité ; c'est une question d'âge ou plutôt de circonstances : ces circonstances sont-elles semblables ? les institutions naissent et vivent d'une manière semblable. Le droit est *fonction du temps*.

A coup sûr, je ne nie point l'action des circonstances sur le développement des institutions et du droit. Mais ce n'est là qu'un facteur secondaire et tout à fait insuffisant; il en est un autre beaucoup plus important, qui modifie les circonstances elles-mêmes, qui leur résiste au besoin et finit par les dominer. C'est la liberté humaine dont M. Boucaud et les philosophes Bergsonniens ne tiennent aucun compte. Ou plutôt, cette liberté, ils la nient et expliquent tout sans elle et en dehors d'elle, disons mieux, contre elle. C'est ainsi qu'ils arrivent à nous déclarer tout net que le droit, tout droit, le droit naturel et le droit positif est *fonction du temps*, car c'est cette extension qu'il faut donner à leur parole. Ce qui signifie que les prescriptions législatives, quelles qu'elles soient, sont le produit *fatal* des circonstances, du milieu, des influences ambiantes, etc.

Or, je trouve cette théorie profondément immorale, comme tout ce que produit le déterminisme qui est au fond de la philosophie universitaire contemporaine et en particulier du Bergsonnisme. Non, le droit naturel n'est pas fonction du temps, mais de la raison et de la nature en ce qu'elle a de plus fondamental et de plus essentiel. Non, le droit positif des peuples, à quelque âge que vous les preniez, en quelque stade de leur existence qu'ils l'édictent, ce droit positif n'est pas simple fonction du temps : il est avant tout le produit de leur libre arbitre, éclairé par les principes nécessaires du droit naturel et déterminé par les sentiments de leurs propres besoins, par l'intelligence de leurs légitimes intérêts. De là les diversités qui se remarquent entre les diverses législations des différents peuples, qu'ils soient *primitifs* ou *contemporains*, ou bien encore, ce qui est bien plus merveilleux, « tout à la fois *primitifs* et *contemporains* ».

Si je ne craignais d'entrer en de trop longs détails, je trouverais dans ces deux mots les éléments d'une réfutation de la théorie tout entière. Une seule remarque : « Les

peuples de l'Orient, nous dit-on, sont les hiératiques témoins du passé juridique... L'Inde est le grand musée où se trouvent des détails de vie qui rappellent l'histoire des peuples occidentaux à son aurore. » Et d'abord, tout cela me semble en contradiction flagrante avec ce que l'érudition contemporaine la mieux renseignée nous raconte de ces antiques civilisations orientales, si avancées et si radicalement différentes de notre Occident à l'aurore de sa propre histoire. De plus, si ces populations orientales sont aujourd'hui les hiératiques témoins du passé juridique, en d'autres termes, si elles sont demeurées tellement stationnaires, *statiques*, qu'elles soient tout à la fois *primitives* et *contemporaines*, en possession des plus lointains et des plus antiques usages législatifs en plein vingtième siècle ; comment concevoir le droit « comme une vie qui se *développe* et se *consume* avec le temps, ou, pour employer le langage mathématique, comme fonction du temps ? »

***

Mais où donc M. Boucaud veut il nous conduire ? Quel est le but ultime auquel tout se rapporte ? Car il en a un. Indiquons-le d'un mot qui s'expliquera par ce qui nous reste à dire : *l'équation des droits*.

L'auteur constate, ou plutôt invente un prétendu conflit entre ce qu'il appelle la justice abstraite ou idéale et la justice sociale ; comme s'il pouvait y avoir opposition réelle entre le juste et le juste.

Sa conception *abstraite* de la justice ressemble un peu à ce que nous appelons, nous, les principes fondamentaux du droit naturel. Mais M. Boucaud ne tarde guère à fausser cette conception, car cette justice abstraite et primordiale se confondrait avec l'idée d'égalité absolue et rigoureuse ; tandis que la justice sociale — ou dérivée — comporte l'inégalité. Et pour prouver son dire, M. Boucaud allègue le contrat dans lequel les parties intéressées

échangent des objets qui doivent être évidemment d'égale valeur pour que le contrat en question soit juste. Nous l'admettons parfaitement, mais tout cela ne prouve absolument rien en faveur de la thèse, qui est l'égalité absolue et rigoureuse entre les personnes, exigée, nous disait-on, par la justice idéale ou le droit naturel. Le contrat en question relève tout d'abord et directement de ce que nous nommons, nous, la justice commutative, de ce que M. Boucaud appelle la justice sociale.

On nous dit encore que les contractants doivent être dans d'égales conditions de liberté, car si l'une d'elles est opprimée par l'autre, il n'y a plus de justice dans l'acte contractuel. Très bien encore, mais ces conditions d'égale liberté entraînent-elles cette égalité absolue et rigoureuse de personne à personne qu'exigerait, prétend-on, la justice abstraite ou idéale ou mieux *le droit naturel ?* Qui oserait le soutenir ? la justice idéale, le droit naturel, ne l'exige pas du tout.

M. Charles Boucaud est contraint de le reconnaître, du moins indirectement, et cela suffit pour ruiner de fond en comble sa thèse de l'équation rigoureuse des droits.

« Dans l'association, nous dit il, contrat plus com-
« pliqué que le simple échange de denrées ou de services,
« la justice a aussi quelque chose de mathématique : le
« contrat d'association sera juste, si chaque associé doit
« participer aux bénéfices éventuels, *proportionnellement*
« *à son apport en capital et en travail. Op. cit.*, p. 48. »

A merveille ! impossible de mieux dire; mais vous reconnaîtrez que cette proportionnalité, pour être mathématique, n'en comporte pas moins beaucoup d'inégalités. Et ce que je prie de remarquer ici, comme de la plus haute importance, ces inégalités procèdent toutes de la nature des choses ; pour ce motif, elles sont réglées non plus par la justice commutative seulement, mais par la justice que vous appelez *idéale* et que je nomme, moi, le droit naturel.

Voici un associé que la nature a fait plus fort et plus habile que les autres ; par suite, la somme de travail qu'il fournit est plus grande, mieux dirigée et, à ce double titre, plus féconde en résultats. Son apport dans l'entreprise commerciale l'emporte manifestement sur celui de ses co-associés. N'est-il pas juste que sa part dans les bénéfices éventuels soit plus considérable que celle attribuée aux co-partageants ? C'est la justice absolue ou le droit naturel qui veut cela, avant la justice distributive que les co-associés ont mis dans leurs conventions. L'inégalité sort donc de la nature elle-même ; elle constitue la hiérarchisation des êtres et préside à l'organisation des sociétés animales, à plus forte raison, des sociétés humaines. L'opposition entre les deux justices — idéale et sociale — n'existe pas.

M. Boucaud soutient que, « dans la réalité historique, à l'origine, les individus n'ont pas de valeur personnelle dans la société, ils n'ont de valeur que par la fonction qu'ils remplissent. » (*Op. cit.*, p. 48, 49). Ce sont là des conjectures sans fondements bien sérieux. A coup sûr, il nous est bien difficile de juger exactement ce qui se passait à l'origine des sociétés humaines, en dépit des renseignements de la pré-histoire. Toutefois, autant qu'il nous est permis d'en tirer des inductions au moins probables, le gouvernement des petites tribus primitives comportait la mise en valeur de la personnalité des chefs, plus peut être qu'aucune autre ; beaucoup plus certainement que nos sociétés actuelles où la ruse, parfois la dépravation et la scélératesse, tiennent lieu de tout le reste. Il est à croire que, dans les tribus primitives, c'était le plus fort et le plus habile qui s'imposait à ses compagnons. A moins que ce ne fut encore l'ancêtre le plus vénéré au sein de ces tribus patriarcales que la Bible nous laisse entrevoir par exemple ; mais n'est-ce pas là encore la personnalité elle-même mise en relief ?

Si nous sommes l'ennemi de l'égalitarisme de M. Bou-

caud et de son équation rigoureuse des droits, ce n'est pas certes que nous voulions abandonner les faibles et les petits aux oppressions de la force. Tout au contraire, nous prétendons bien les en défendre, et c'est surtout parce que nous croyons cette égalisation absolue des droits, propre à engendrer la pire des oligarchies, la plus corrompue et la plus tyrannique, l'oligarchie collectiviste, que nous la répudions.

L'égalitarisme a beaucoup d'autres inconvénients, celui par exemple de nous faire une société amorphe, inorganisée, sans hiérarchisation rationnelle et naturelle. M. Boucaud va sans doute nous accuser de vouloir ressusciter les castes orientales; il voit partout des castes et, s'il était conséquent avec lui-même, il devrait accuser la nature, le droit naturel, de les avoir créées. Ainsi il nous parle de la « caste des femmes, la dernière, qui tend aussi à disparaître! » *op. cit.* p. 52, ce qui serait un vrai malheur.

Je crois comprendre la pensée de M. Boucaud, il s'indigne de certaines servitudes que notre Code civil impose à la femme..., et je suis de son avis. Il y avait là des réformes utiles à opérer ; mais, déjà, ne les exagère-t-on pas et certaines prescriptions souhaitées ou édictées ne relâcheraient-elles pas outre mesure les liens de la famille ? Laissez au mari une certaine suprématie à son foyer ; c'est l'avis de saint Paul. Si vous faites de sa compagne son égale en tout et pour tout, vous risquez d'en faire sa rivale, à laquelle vous aurez enlevé la meilleure des souverainetés, celle qui lui convient, la souveraineté de la persuasion qu'elle exerce si bien, au bénéfice de tous, quand elle est vertueuse et chrétienne.

L'émancipation absolue de la femme amènera nécessairement l'émancipation des enfants ; car s'il y a une caste féminine constituée de par la nature, à plus forte raison y a-t-il une caste enfantine qui, elle aussi, serait à détruire. Il faut être logique : vous ne voulez aucune

inégalité entre l'époux et l'épouse, poursuivez jusqu'au bout ces inégalités qui, à vos yeux, constituent des injustices et proclamez l'émancipation des enfants qui trop souvent la réclament et la pratiquent, avant de pouvoir l'exercer.

Il l'entendait ainsi ce bambin de dix ans qui, éduqué par un abbé moderniste dans l'un de nos collèges libres, disait : « Tu sais, papa, toi et moi nous sommes égaux, ainsi que M. l'abbé nous l'a expliqué hier ; car moi aussi j'ai mon autonomie, et si je t'obéis, c'est parce que je le veux bien. »

Ce petit citoyen était pour son âge un peu trop raisonneur, ce qui n'est pas synonyme de raisonnable. Je l'aurais aimé un peu moins *citoyen* et un peu plus *sujet* de l'autorité paternelle, en attendant sa majorité et l'émancipation qu'elle comporte.

Maintenons la caste des enfants, M. Boucaud, et toutes ses inégalités essentielles. Maintenez-la à votre foyer si vous êtes père ; la justice *idéale* et *abstraite* n'y contredira point et vos affaires domestiques n'en iront que mieux. Oh ! le droit naturel, comme il est donc sage et bienfaisant ! mais il ne faut pas l'altérer.

Enfin pour établir son *équation des Droits*, M. Charles Boucaud fait appel à la fraternité chrétienne : « L'idéal chrétien, écrit-il, porte à son comble l'idée de justice, *en réalisant si intégralement l'équation des Droits*, qu'il assimile surnaturellement les Personnes humaines non seulement entre elles, mais encore aux personnes divines, en les rendant fraternellement cohéritières du Christ. » Cette assimilation m'a rendu rêveur : voudrait-elle dire que l'égalité substantielle des personnes divines se trouve comme reproduite chez les cohéritiers du Christ Rédempteur ? Ce serait monstrueusement faux. Ici-bas, les chrétiens, cohéritiers du Christ, sont inégaux par les dons naturels et surnaturels, par les grâces reçues et plus encore peut-être par leur correspondance à ces

grâces, en d'autres termes, par leurs mérites. Et alors ils demeureront inégaux dans le ciel, où ils possèderont des degrés de gloire proportionnés aux vertus pratiquées dans les jours d'épreuve.

Il faudra bien que M. Boucaud en prenne son parti, son équation des droits est un rêve, une utopie, qui n'a sa réalisation nulle part. L'inégalité est partout, au ciel et sur la terre, car l'inégalité chrétiennement entendue, c'est tout à la fois l'ordre, la justice et la paix, non dans l'asservissement des plus faibles aux plus forts, mais dans le commun respect des personnes et de la liberté.

L'égalitarisme, au contraire, la rigoureuse équation de prétendus droits, qui n'existe que dans le cerveau « peu métaphysique » de nos jeunes démocrates chrétiens, c'est la conspiration de toutes les médiocrités jalouses et haineuses contre toutes les supériorités naturelles et surnaturelles qui les dépassent, c'est l'exaltation de toutes les ambitions malsaines. Et, pour triompher des plus légitimes résistances, ces ambitions, doublées de basses cupidités, ne craignent pas de faire appel aux passions aveugles des foules dont elles trompent les instincts généreux et égarent les aspirations légitimes. C'est cette alliance qui a constitué le bloc ; c'est elle qui a engendré ces féodaux de notre pseudo-démocratie égalitaire, sorte d'aristocratie du vice, du vol et du brigandage, la plus odieuse des castes, parce qu'elle est la plus oppressive, la plus tyrannique, capable à elle seule de déterminer la ruine de ce pays.

Le Droit naturel, bien compris, flétrit et repousse toutes ces dégradations que M. Charles Boucaud n'a point assez considérées et que son système tend à consacrer (1).

---

(1) Inutile de dire que c'est l'écrivain et le philosophe et non le professeur que nous prétendons atteindre par cette critique. Qu'il nous soit permis, à cette occasion, d'exprimer la respectueuse sympathie que nous inspire tout ce qui touche à l'Institut catholique auquel appartient l'auteur de l'opuscule en question. Nul,

CHAPITRE IV

En marche vers le collectivisme

Æquare jura : l'équation stricte et rigoureuse des droits, c'est le collectivisme et nous y marchons d'un pas accéléré, non pas tant sous la poussée des ambitions des politiciens et des convoitises des foules, qu'en vertu des rêveries prétendues philosophiques d'idéologues malfaisants.

Aussi ai-je dit que la révolution dont nous sommes les témoins, est avant tout une révolution d'idées. Que l'on veuille bien jeter un coup d'œil restrospectif sur nos précédents chapitres, et l'on en sera vite convaincu. Qu'on relise, par exemple, ce que M. Alfred Fouillée nous a dit des sociétés animales et des sociétés humaines, de la constitution de ces dernières, de la loi sociologique remplaçant toute morale et tout droit naturel, d'après Albert Bayet et Lévy-Bruhl. Et toutes ces doctrines de mort sont diffusées par des instituteurs athées et

---

plus sincèrement que nous et de meilleur cœur, n'a applaudi aux intelligentes initiatives de l'homme éminent qui le gouverne, à la création de chaires nouvelles, répondant aux besoins intellectuels de ce temps. Et ce que nous admirons plus encore que sa haute intelligence, c'est son caractère si franc et si loyal, tel qu'il se révèla dans les graves déclarations que tout le monde se rappelle et qui sont en si parfaite conformité avec les plus impérieux intérêts de l'Eglise à l'heure présente. Nous souhaitons à l'Institut catholique de Paris toute la prospérité que mérite une telle direction, aidée par tous ceux qui collaborent à l'œuvre commune, et par les vœux ardents de tous les catholiques français, et surtout par le puissant et efficace concours des nombreux évêques qui le protègent après l'avoir fondé.

La thèse vraiment catholique sur le droit naturel, a été développée, sous tous ses aspects, dans les différents congrès des jurisconsultes catholiques, dont M. de Lamarzelle, professeur lui aussi à l'Institut catholique de Paris, est le président. (Voir la *Revue des Institutions et du Droit*, organe de ces congrès.)

collectivistes dans nos petites écoles; de suprêmes efforts sont tentés en ce moment pour les introduire dans les lycées, au sein de la bourgeoisie. Elles pénètrent avec quelques atténuations dans nos établissements catholiques.

Et d'après ces doctrines, la *collectivité* est créatrice de la loi sociologique, puisque c'est elle qui, à en croire MM. Levves, de Roberty et cent autres, « a doté le misérable anthropoïde de ce que nous appelons un esprit, un cœur, ou d'un seul mot une âme ». Comment ne serait-elle pas maîtresse absolue de cette âme, de l'âme de l'enfant, qu'elle confisque pour la façonner à sa guise. Et si elle prend ainsi l'enfant, pourquoi ne le garderait-elle pas aussi jeune homme et même vieillard, à travers toutes les phases de son existence, pour exercer sur lui cet empire sociologique qui, n'étant gêné par aucune loi morale, ni naturelle ni surnaturelle, ne connaît pas de limites.

La seule limite encore subsistante, quoique outrageusement violée, c'est la propriété. Il faut qu'elle disparaisse et, avec elle, les derniers restes de la liberté individuelle. Aussi sera-t-elle détruite, à moins que le mouvement doctrinal aujourd'hui triomphant ne s'arrête. Et ce ne sont pas, comme on le croit, les seuls intérêts mis en cause qui en suspendront le cours; des doctrines ne sauraient être vaincues que par des doctrines. Il importe donc d'opposer des idées à des idées, des idées justes et vraies à des idées fausses et perturbatrices. Or, je le demande, où les prendrez-vous ces idées pacifiantes et régénératrices, si ce n'est au sein du catholicisme et de l'Eglise ?

Aussi les ennemis de l'ordre social le comprennent mieux qu'un trop grand nombre de catholiques ; leur principal adversaire, c'est l'Eglise. Avant de faire passer leurs idées dans les faits, il faut l'abattre. Jamais ils ne réaliseront pleinement et parfaitement leurs doc-

trines, aussi longtemps que cette Eglise demeurera debout. Et voilà ce qui fait de la guerre sociale une guerre religieuse ; les intérêts de la société et de l'Eglise ne se séparent pas ; le collectivisme se rue à l'assaut de l'une et de l'autre.

C'est là ce que je voudrais montrer, en marquant les étapes déjà parcourues, après avoir exposé les principes catholiques qui dominent ces questions, et qui, seuls, nous permettront de les bien juger.

I. — Les principes

Il faut bien l'avouer, la propriété privée est aujourd'hui compromise, tout d'abord par une bourgeoisie jouisseuse qui en abuse d'une façon outrageante pour le bon sens et surtout pour l'esprit chrétien. Des riches s'imaginent que la terre n'existe que pour eux ; leur luxe insolent fait un douloureux contraste avec la misère du pauvre qui, alors même qu'elle n'est point tout à fait imméritée, excite encore la compassion. D'autre part, dans le monde financier, des fortunes colossales s'échafaudent par des moyens iniques que la loi semble ignorer, de peur d'être amenée à en essayer la répression. A mesure que l'esprit chrétien s'affaiblit, les abus de la richesse deviennent plus criants et plus odieux. Devant ces spectacles, s'échauffe l'imagination des pseudo-démocrates qui exagèrent un mal trop réel ; ils le dénoncent aux foules dont ils semblent prendre les intérêts afin de les mieux exploiter ; les passions s'exaltent en même temps que les convoitises, et ainsi se forme un esprit public qui refuse de voir autre chose que les abus et rêve la destruction de l'ordre social actuel, sans soupçonner même par quoi il sera remplacé.

C'est aux esprits sensés et en pleine possession d'eux-mêmes, à faire réaction contre tous ces entraînements et

à défendre la propriété privée, avec d'autant plus d'ardeur qu'elle est attaquée avec plus d'acharnement. Les abus n'entament aucunement le droit à un usage légitime; s'il avait fallu détruire tout ce dont les hommes ont abusé au cours des siècles, rien ne subsisterait plus aujourd'hui, et l'on devrait même s'interdire de restaurer quoi que ce soit, dans la certitude que des errements analogues se reproduiront toujours ; que l'on s'efforce de les réprimer par des moyens légaux, c'est là tout le devoir et aussi tout le droit à exercer dans la question présente.

Sur quels principes de droit naturel repose la propriété privée? Il est aisé de le dire. La propriété légitime, quelque forme qu'elle revête, est le fruit et la récompense du travail ; c'est une sorte de création du travail lui-même, qui donne ainsi un droit strict et rigoureux à la posséder. Et cela est vrai de la propriété immobilière et territoriale comme de la propriété mobilière, ou bien encore de la propriété des biens qui se consomment.

Nulle part je n'ai vu cette thèse aussi fortement établie que dans un document que les démocrates chrétiens auraient mauvaise grâce à récuser ; je veux parler de l'encyclique *Rerum novarum*, dirigée surtout contre les socialistes en faveur des ouvriers.

« Le but immédiat visé par le travailleur, écrit « Léon XIII, c'est de conquérir un bien qu'il possédera « en propre et comme lui appartenant... Il attend de son « travail, non seulement le droit au salaire, mais encore « un droit *strict et rigoureux* d'en user comme bon lui « semblera. Si donc, en réduisant ses dépenses, il est « arrivé à faire quelques épargnes, et si, pour s'en assurer « la conservation, il les a par exemple réalisées dans un « champ, il est de toute évidence que ce champ n'est « pas autre chose que le salaire transformé : le fonds « ainsi acquis sera la propriété de l'artisan, au même

« titre que la rémunération de son travail. » Op. cit. § 6.

Fondé sur toutes ces raisons, Léon XIII affirme « que « la propriété privée et personnelle est, pour l'homme, « de droit naturel... et qu'il faut reconnaître à l'homme « non seulement la faculté générale d'user des choses « extérieures, mais encore le *droit stable et perpétuel* « de les posséder, tant celles qui se consomment par « l'usage que celles qui demeurent après nous avoir « servi. » Op. cit. § 7.

Avec son esprit puissant et logique, Léon XIII va immédiatement au devant de la difficulté « que la terre n'est à personne, puisque Dieu en a donné la jouissance au genre humain tout entier ». Le pape répond « que « Dieu ne l'a point donnée aux hommes pour qu'ils la « dominassent, confusément, tous ensemble ». L'appropriation devait s'en faire nécessairement par le travail des premiers occupants et il ajoute qu'ainsi divisée, « la « terre ne laisse pas de servir à la commune utilité de « tous, attendu qu'il n'est personne qui ne se nour- « risse du produit des champs. Qui en manque y supplée « par le travail, de telle sorte que l'on peut affirmer, « en toute vérité, que le travail est le *moyen universel* de « pourvoir aux besoins de la vie. »

On comprend dès lors le sens que Léon XIII attache à cette déclaration de Saint Thomas « que les biens naturels appartiennent quant au fond à ceux qui les possèdent, mais que leur usage est à tous ». Les biens naturels sont ici, évidemment, le sol et ses produits ; le saint docteur prétendrait-il que le premier venu aurait le droit de s'introduire dans le champ du propriétaire et d'en cueillir les fruits, sous prétexte que l'usage des biens naturels est à tous ? Evidemment non ; le devoir de ce non-possédant, c'est de conquérir par son travail personnel les moyens de s'approprier par l'échange et à des conditions convenues ces biens naturels, fruits ou moissons, nécessaires à sa subsistance.

Et si j'entre dans ces détails qui sembleront peut-être minutieux et inutiles, c'est qu'il existe, dans la pensée de certains catholiques démocrates, beaucoup trop d'indécision sur ce point. On nous déclare que « tous les hommes, sans exception, sont ainsi, de par Dieu, usufruitiers des biens créés ». Et je le crois bien, mais on oublie de nous dire à quelles conditions ils pourront recueillir cet usufruit. Ne fausse-t-on point la pensée de Saint Thomas, lorsque l'on prétend qu'à ses yeux « l'appropriation privée des biens de la terre n'est pas basée sur des raisons d'ordre métaphysique, mais sur des raisons d'ordre utilitaire, expérimental et positif ! » D'après l'encyclique *Rerum novarum*, qui doit traduire assez exactement la doctrine de Saint Thomas, l'appropriation dont on nous parle, sans exclure les motifs d'ordre utilitaire, expérimental et positif, est d'*ordre naturel*, et répond à ses plus impérieuses exigences. Le droit pour les particuliers n'est pas seulement « de gérer et d'administrer » ces biens, mais de les *posséder en propre*, et c'est sur ce droit de possession que reposent tous les autres.

On nous dit que Dieu est seul propriétaire de ces biens, parce qu'il les a créés, et que les hommes ne peuvent dès lors en être que les usufruitiers, comme l'enseignent les Pères de l'Eglise et encore aujourd'hui les prédicateurs. Sans doute, Dieu en est seul propriétaire au sens absolu du mot; mais, pour beaucoup de motifs, il a voulu nous associer réellement à ce droit, lorsque par notre travail personnel nous avons en quelque sorte achevé son œuvre. Après le péché, il nous livra une terre couverte de ronces et d'épines, frappée de stérilité. Si elle est redevenue féconde, c'est après avoir été arrosée des sueurs des générations humaines. Celui qui aujourd'hui achète un morceau de cette terre et le paie, avec un or gagné à la sueur de son front, donne l'équivalent du travail des générations intermédiaires ; c'est pourquoi ce champ lui

appartient avec les fruits qu'il produira et nul n'a le droit de le lui ravir. Simple bénéficier vis-à-vis de Dieu qui en a créé le fond, il est réellement propriétaire vis-à-vis de ses voisins et de la société elle-même, obligée à faire respecter son droit.

Je ne fais que reproduire l'argument de Léon XIII, résumé par lui dans ces quelques mots : « Car enfin, ce « champ, remué avec art par la main du cultivateur, a « changé complètement de nature: il était sauvage, le « voilà défriché ; d'infécond il est devenu fertile ; ce « qui l'a rendu meilleur est inhérent au sol et se confond » tellement avec lui, qu'il serait en grande partie impos- « sible de l'en séparer. Or, la justice tolérerait-elle qu'un « étranger vint alors s'attribuer cette terre, arrosée des « sueurs de celui qui l'a cultivée ? »

Ce qui est plus difficile à faire accepter de l'esprit moderne, imbu d'idées socialistes et égalitaires, c'est la transmissibilité héréditaire de la propriété privée. Cependant, c'est là une conséquence nécessaire de la propriété elle-même : qui possède a le droit d'user et de transmettre ce qui est à lui.

Je m'étonne que les mêmes écrivains qui nous prêchent sans cesse l'autonomie de la personne humaine, en d'autre termes, le droit qu'a cette personne de se gouverner et de disposer d'elle-même comme bon lui-semble, de se créer à elle-même sa loi et son droit, lui contestent ce qui est la condition d'une indépendance extérieure, bien autrement nécessaire que cette prétendue autonomie qui la dispenserait de toute obligation véritable, même envers Dieu. La condition de cette indépendance, relative et extérieure, c'est précisément la propriété. Comment, sans elle, disposer de son temps et de ses efforts ? Comment choisir et diriger son travail ? Que deviendraient surtout ces labeurs intellectuels et scientifiques, qui ont fait notre civilisation et qui servent ainsi à l'utilité commune, aux avantages de tous. Au lieu

de détruire ou d'amoindrir la propriété privée, multipliez-la, étendez-la à un plus grand nombre et vous multiplierez les hommes libres, vraiment libres, les citoyens indépendants. Et vous ferez cela sans nuire aux grandes fortunes, du moins dans la mesure où elles sont possibles et utiles au bien commun ; car la richesse sociale est indéfiniment extensible, aujourd'hui surtout que la propriété mobilière, les valeurs commerciales et industrielles, sont bien plus considérables que les valeurs territoriales et immobilières. La richesse sociale, la fortune nationale ou publique, est faite des fortunes privées à peu près uniquement, ainsi qu'il sera prouvé par ce que nous dirons.

Mais les fortunes privées dont il est ici question, ce sont les fortunes transmissibles ou héréditaires. L'homme est ainsi fait qu'il ne travaille avec persévérance et courage, habituellement du moins, que dans l'espoir de transmettre à ses enfants, qui sont comme le prolongement de lui-même, les propriétés agrandies que lui-même a reçu de ses ancêtres. Ainsi se maintient cette loi de continuité qui fait la force des nations, assure leur conservation et leur prospérité. La famille repose en grande partie sur la propriété transmissible et héréditaire, par la raison bien simple qu'elle en vit et ne subsiste qu'à cette condition. Le père ne peut nourrir ses enfants, leur donner une éducation convenable, leur mettre en main un métier, un art, qui assurent leur avenir, que s'il possède des ressources proportionnées aux lourdes charges qui lui incombent à tous ses titres. D'où lui viendront ces ressources, cette fortune, s'il ne les a héritées de ses pères ou créées par sa propre industrie, que vous découragez et que vous brisez à l'avance, en lui contestant la propriété franche et nette de ce qui lui arrive de ces deux sources ?

Aussi la famille, surtout la famille chrétienne avec les vertus qu'elle suppose, la famille une et indissoluble, à

cause des liens du sang, de l'affection, des réciproques dévouements et de la reconnaissance, la famille, base première de l'ordre social, se désorganise et se dissout en même temps que la propriété individuelle. Les divorces, leur multiplicité, une marche rapide vers les unions libres et les corruptions qui en résultent ou plutôt qui les déterminent, tout cela s'est produit parmi nous dans l'exacte mesure où les idées socialistes se sont répandues et ont été acceptées avec quelques mitigations par certains démocrates chrétiens. Ce sont là des maux qui se tiennent et qui s'engendrent réciproquement.

Léon XIII l'avait prévu dans cette Encyclique *Rerum novarum*, que tant de plumes réputées catholiques nous ont commentée, mais en laissant de côté tout ce qui ne cadrait point avec leurs préjugés et leur parti-pris, et trop souvent en dénaturant le reste.

« Ces droits — de posséder et d'hériter — qui sont innés « à chaque homme pris isolément, écrit le pape, appa- « raîssent plus rigoureux encore, quand on les considère « dans leurs relations et leur connexité avec les devoirs « de la vie domestique. Nul doute que dans le choix d'un « genre de vie, il ne soit loisible à chacun ou de suivre « le conseil de Jésus-Christ sur la virginité ou de con- « tracter un lien conjugal. Aucune loi humaine ne saurait « enlever d'aucune façon le droit naturel et primordial « de tout homme au mariage, ni circonscrire la fin prin- « cipale pour laquelle il a été établi par Dieu dès l'ori- « gine : *Croissez et multipliez vous.* Voilà donc la famille, « c'est-à-dire la société domestique, société très petite « sans doute, mais réelle et antérieure à toute société « civile, à laquelle il faudra de toute nécessité attribuer « certains droits et certains devoirs absolument indé- « pendants de l'Etat. Ainsi ce droit de propriété que nous « avons, *au nom même de la nature*, revendiqué « pour l'individu, il le faut maintenant transférer à « l'homme, constitué chef de la famille. Ce n'est

« pas assez. En passant dans la société domes-
« tique, ce droit *y acquiert d'autant plus de force*,
« que la personne humaine y reçoit plus d'extension. La
« nature impose au père de famille le devoir sacré de
« nourrir et d'entretenir ses enfants. Elle va plus loin :
« comme les enfants reflètent la physionomie de leur
« père et sont une sorte de prolongement de sa personne,
« la nature lui inspire de se préoccuper de leur avenir
« et de leur créer un patrimoine qui les aide à se défen-
« dre, dans la périlleuse traversée de la vie, contre
« toutes les surprises de la mauvaise fortune. Mais ce
« patrimoine pourra-t-il le leur créer sans l'acquisition
« et la possession de biens permanents et productifs
« qu'il puisse leur transmettre par voie d'héritage? » Op.
cit. §§ 14 et 15.

Outre la société familiale qui ne se conçoit pas sans la propriété privée et héréditaire, peuvent et doivent se former au sein de l'Etat des sociétés privées dont les buts sont très divers et très légitimes, quand ils ne sont opposés ni au droit naturel ni aux droits de l'Etat lui-même. Celui-ci, au jugement de Léon XIII, a l'obligation de les protéger, et, en leur refusant cette protection, il s'attaquerait lui-même : car elles procèdent du même principe que lui : la « naturelle sociabilité de l'homme. » Op. cit. § 58.

Le Pape dit un mot seulement des sociétés commerciales et industrielles, pour arrêter son attention la plus bienveillante sur les corporations ouvrières.

Que toutes ces associations puissent posséder des propriétés collectives, cela va de soi, puisque leur existence n'est possible qu'à cette condition, et ces propriétés doivent être proportionnées au but qu'elles poursuivent. Ici apparaît la nécessité d'un certain contrôle de l'Etat, non un contrôle arbitraire et inquisitorial, mais réglé par la justice et le respect des droits et de la liberté des citoyens.

La grande préoccupation qui se fait jour dans cette partie de l'Encyclique est de proclamer, en les précisant, les principes directeurs de l'union entre patrons et ouvriers. J'ai dit *union*, car rien n'est plus éloigné de la pensée pontificale, que cette sorte d'opposition naturelle et nécessaire qui existerait, de droit comme de fait, entre ces deux classes, au dire de quelques-uns. C'est tout le contraire qui est vrai ; leurs intérêts sont collatéraux et liés les uns aux autres, sans être identiques. Les efforts de tous devraient être de les concilier et de les harmoniser, au lieu de les mettre aux prises comme on le fait trop souvent.

Sans doute, la sympathie pontificale va aux plus faibles, aux ouvriers, en faveur desquels il revendique un salaire proportionné à leur travail, réglé par la justice naturelle ou commutative, et complété d'une certaine façon par cette charité soucieuse des intérêts de la famille ouvrière, qui s'ingénie à créer des œuvres proportionnées à ses besoins, mutualités, caisses de secours en cas de maladie, de chômages, d'accidents, sociétés d'assurances, etc. (1).

Mais le Pape n'était pas sans prévoir aussi les périls auxquels n'échapperaient pas les associations ouvrières : « C'est une opinion confirmée par de nombreux indices « qu'elles sont ordinairement gouvernées par des chefs « occultes, et qu'elles obéissent à un mot d'ordre éga- « lement hostile au nom chrétien et à la sécurité des « nations ; qu'après avoir accaparé toutes les entreprises, « s'il se trouve des ouvriers qui se refusent à entrer dans « leur sein, elles leur feront expier ce refus par la mi- « sère. » Op. cit. § 60.

(1) Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs une réponse faite au cardinal-archevêque de Malines par le cardinal-secrétaire d'Etat en septembre 1871 sur le salaire que l'on appela d'un nom impropre, à mon avis, *le Salaire familial*. Il y aurait à donner sur ce point des explications qui ne seraient pas sans intérêt, mais qui nous entraîneraient beaucoup trop loin.

Que dirait aujourd'hui l'auteur de l'Encyclique *Rerum novarum*, s'il était témoin de l'embrigadement d'une partie considérable des syndicats ouvriers par la Confédération générale du Travail, s'il entendait leurs cris de haine contre le patronat, la propriété individuelle et tous les principes sociaux, si nettement posés et si énergiquement défendus par lui. Peut-être estimerait-il que, dans cette lutte fratricide et impie entre les deux classes, le plus faible, c'est le patron. Celui que, pour ma part, je plains le plus, c'est le petit patron, ce sont les chefs de la petite industrie et du petit commerce, obligés de subir toutes les exigences des syndicats, sans avoir les ressources des grosses compagnies financières ou industrielles pour se défendre. La situation, en France, a bien changé depuis 1891, et s'il existe encore des salaires de famine, comme on les appelle, particulièrement pour les ouvrières, il en est aussi d'assez gros. La pauvreté est plus rare sous la blouse de l'ouvrier sobre, laborieux et économe. Assez souvent elle porte un habit noir et des gants troués, ce qui la rend plus cruelle. Soyons compatissants à toutes les infortunes, amis et soutiens de la démocratie, mais prenons garde d'être ses valets et ses flatteurs ; car elle en a aujourd'hui, et je les trouve pour le moins aussi rampants que l'étaient les courtisans de Louis XIV.

Ce servilisme est l'avant-coureur de l'oppression la plus horrible, de la tyrannie la plus odieuse qui ait jamais meurtri l'humanité, l'oppression, la tyrannie collectiviste.

II. — Le Collectivisme

Nous en demanderons la définition à une vaste enquête ouverte, il y a quelques années, par M. Georges Renard, collectiviste lui-même et professeur au Conservatoire des Arts et Métiers. Cet enquêteur obtint dix réponses des

personnages les plus marquants du parti dans les différents pays : de MM. Vandervelde, pour la Belgique; Eugène Debs, pour les Etats-Unis ; Briand, Aristide et Vaillant, l'ancien communard, pour la France ; Hyndman et Webb, pour l'Angleterre, — le dernier directeur de la fameuse société fabienne — ; pour l'Italie, Colazanni et Enrico Ferri ; le pasteur Nieuwenhuis, pour la Hollande et Sigg, pour la Suisse.

On leur posa à tous trois questions : 1° Reconnaissez-vous comme but économique du socialisme la transformation de la société capitaliste en un régime où la propriété, devenue collective pour les moyens d'exploitation, ne sera individualiste que pour les objets d'usage personnel ;

2e Croyez-vous que le but poursuivi ne puisse être atteint que par une révolution violente ? Ou bien, tout en admettant qu'une révolution puisse être imposée par des circonstances exceptionnelles, estimez-vous qu'on puisse et doive s'approcher du but par une série de réformes légales et progressives ?

3° Quelle doit être, selon vous, l'attitude du parti socialiste, soit à l'égard des partis bourgeois dans les élections, soit dans le parlement à l'égard d'un ministère proposant des réformes démocratiques ?

La première question est de beaucoup la plus importante, au point de vue doctrinal. Elle fut tranchée affirmativement par tous les socialistes consultés : N'est pas digne du nom même de collectiviste, celui qui ne l'accepterait pas dans son entier et sans réserves.

La seconde qui a bien sa gravité et même prime la première au point de vue pratique, fut acceptée elle aussi, mais avec des nuances ; les uns, le plus grand nombre, inclinant surtout vers les moyens doux et la série des réformes légales et progressives, sans repousser absolument la révolution violente, peut-être nécessaire pour tout achever ; les autres, en minorité, préconisant la vio-

lence, l'action directe comme l'on dit à la Bourse du Travail.

La troisième question fut solutionnée de la même manière, n'étant qu'un des aspects de la seconde. C'est elle qui a provoqué, entre les socialistes, des dissentiments auxquels il ne faudrait pas, je crois, attacher trop d'importance. D'accord sur le but, ils se divisent dans l'application de certains moyens, sans que cela tire à conséquence.

En réalité, le collectivisme n'est rien autre chose que l'accaparement de toute la richesse sociale, sa concentration aux mains de ceux qui gouvernent. Pareille idée ne pouvait même se présenter aux générations d'autrefois ; pour la rendre possible, il a fallu l'étonnante centralisation des temps modernes, au profit d'une petite et infime oligarchie, d'autant plus oppressive qu'elle prétend représenter la nation tout entière. Lorsqu'on a vu l'immense armée des fonctionnaires s'étendre sur tout le pays, l'enlacer et l'étreindre au point de gêner presque tous les mouvements de citoyens réputés libres, par le fait qu'ils sont électeurs ; des rêveurs sociologues ont dû se demander pourquoi on ne ferait pas, de la richesse sociale, un même stock dont on confierait l'exploitation à ceux qui gouvernent ; aux hommes que le suffrage de tous désignerait. L'instinct d'égalitarisme qui est au fond de nous tous, hommes de ce XX^e siècle, serait satisfait : plus de supériorités d'aucune sorte, en dehors de celles qui seraient créées périodiquement par le suffrage. N'est-ce pas logique, du reste ? nous sommes tous souverains, en ce sens que nous détenons une parcelle de la souveraineté populaire, d'après le système de Rousseau et le contrat social. Il est juste que tous nous possédions en droit, et par parties égales, la richesse nationale tout entière. Comme en fait ce fractionnement est impossible, nous la laisserons dans son intégralité aux mains d'administrateurs qui l'exploiteront au mieux de nos intérêts, et nous en partagerons les bénéfices.

Voilà, ce me semble, la conception vraie du collectivisme et sa raison d'être : l'égalité foncière, radicale, de tous les citoyens, égalité qui n'est qu'une duperie, si elle ne se réalise dans un partage égal des bénéfices de la propriété socialisée.

En vain rappelerez-vous à ces rêveurs que la richesse sociale est toujours en formation, qu'elle s'écroule tout entière, sitôt que s'arrête cette formation, avec les efforts qu'elle implique, avec le travail qui en est la grande ou plutôt l'unique source. Ils vous répondront que ce qu'ils demandent, c'est la confiscation plus ou moins déguisée, ou, comme ils disent, la socialisation de tous les instruments ou moyens de production, sol, sous-sol et tout ce qui y est contenu, machines industrielles, voies de communication, objets confectionnés et magasins qui les contiennent, en un mot tout ce qui représente une valeur quelconque. L'Etat fera tout fructifier, il exploitera seul pour le plus grand bien de tous, demandant à chacun le travail qu'il pourra fournir et lui distribuant, en échange de ce travail, des chèques de consommation, avec lesquels ce citoyen s'approvisionnera dans les magasins communaux, établis sur toute la surface du pays. Le citoyen, comme membre de la grande collectivité française, sera en droit propriétaire de toute la richesse collective ou sociale ; en fait, il ne possèdera, comme individu, que les objets de consommation qui lui seront livrés par l'Etat en proportion du travail fourni à l'avance, ou du moins exigible dans les délais déterminés. En vain demandez-vous comment se fera cette unique et immense exploitation par l'Etat, remplaçant d'un coup toutes les sociétés privées, industrielles, commerciales, agricoles, ou plutôt tous les industriels, tous les marchands, tous les agriculteurs, libérés de tout souci comme de tout intérêt individuel. Et l'Etat exercerait tous ces métiers sans contrôle effectif d'aucune sorte, avec une pleine indépendance, au moyen de commissions et sous-commissions adminis-

tratives, qui elles-mêmes devraient se fractionner en comités plus petits encore, jusqu'à embrasser et gouverner toutes les affaires dans les moindres villages. Tous ces agents de l'autorité centrale, délégués par elle, s'appelleraient les *omniarques* — les hommes qui *gouvernent tout.* Le mot est expressif, mal fait peut-être, mais qu'importe.

Peut-être aurez-vous quelques inquiétudes, si vous ouvrez les budgets de la guerre et de la marine, par exemple, et surtout si vous prêtez l'oreille aux discussions parlementaires dont, à certains jours, ils ont été l'objet. Ainsi, dès 1903, M. Antonin Dubost, rapporteur général du budget, affirmait « que l'on aurait pu faire sur l'ensemble des services publics une économie de deux cent cinquante millions » (séance du 20 mars). Et à peine si M. Rouvier, ministre des Finances, oppose à cette allégation une timide réserve. M. Dubost précise : « 100 millions pourraient être épargnés au ministère de la guerre où dans le service de la remonte on paie 3.500 francs, un cheval qui, en réalité, ne coûte que 1.400 francs. » C'est là ce qu'on appelle la dépense commerciale ; mais il y faut ajouter la dépense *administrative* (oh ! le charmant euphémisme !) 2.100 francs. Un autre rapporteur, M. Waddington, prétend qu'aux ateliers de la guerre les frais généraux — mes lecteurs savent ce que cela signifie — s'élevaient à 200 et 250 0 /0. On paie 20 millions de salaires à 17.000 ouvriers pour exécuter un travail de 9 à 10 millions (1). Ces dilapidations n'ont fait, depuis, que croître et embellir !

Si l'Etat gaspille et dévore ainsi la fortune publique dans ces services qui relèvent nécessairement de lui, et dans lesquels le contrôle lui est plus aisé, que sera-ce dans ces mille recoins de l'ordre économique où son action devra s'exercer nécessairement et où il ne pourra être suppléé par personne ?

---

(1) Leroy-Beaulieu, p. 577, *Le Collectivisme.*

Ce qu'il nous importe surtout de connaître, c'est « la série des réformes légales et progressives » qui amènerait le triomphe du collectivisme intégral, s'épanouissant dans toute sa beauté. M. Leroy-Beaulieu dont l'énorme volume (646 pages in-8°) est rempli d'informations puisées aux meilleures sources, nous en donne l'énumération qu'il a empruntée aux socialistes les plus renommés. Il les classe en cinq catégories : les sociétés coopératives ; la municipalisation du plus grand nombre d'industries possible, la transformation des syndicats ouvriers, une nouvelle législation du travail et enfin l'impôt progressif sur les revenus et les successions qui, habilement manœuvré, équivaudrait à la confiscation générale de la propriété individuelle.

Ces moyens préconisés par le socialisme réformiste et surtout par l'école des temporisateurs, dite Fabienne (de Fabius cunctator), donneraient matière à des observations sans nombre. Tous ne sont point mauvais en eux-mêmes et quelques-uns pourraient être acceptés par les catholiques ; appliqués par les collectivistes de toutes nuances, ils sont plus dangereux que les théories du socialisme pur, théories marxistes et autres. Il est tout à fait à craindre que bien des honnêtes gens ne s'y laissent prendre.

Tout le monde sait que les sociétés coopératives de production ont échoué presque partout ; c'est que, pour conduire une entreprise industrielle, quand elle est un peu vaste, il faut l'unité de direction, un gérant libre et responsable, ce que ne souffrent point habituellement les « coopérateurs ouvriers ». C'est bien vite dit : faire l'éducation populaire ; mais ce n'est pas si vite fait, surtout en matière pareille. Au reste, l'éducation développe les aptitudes, mais elle ne les crée pas. La foule ne sera jamais apte à diriger ; il faut qu'elle soit dirigée ; et ici l'oubli ou la méconnaissance de cette loi éminemment sociologique, c'est la faillite de la société coopérative de production, c'est la ruine.

Les coopératives de consommation sont d'organisation plus aisée, pour des motifs que nous n'avons pas à développer ici. Elles ont rendu de très grands services, particulièrement en Belgique, où le parti socialiste n'est puissant que par elles, nous assure-t-on. Les catholiques français auraient beaucoup à leur emprunter ; pour l'expliquer, il faudrait une étude spéciale. C'est, je crois, ce succès belge qui a rendu les socialistes français si amoureux de la coopération qui leur a, du reste, beaucoup moins servi.

La municipalisation des industries qui, à un titre quelconque, se rattachent aux intérêts communaux, particulièrement dans les villes un peu populeuses, forme le second point du programme des réformistes collectivistes. Cela sert à masquer leur vrai but ; ils ont l'air de favoriser ainsi la vie régionale et de n'être pas hostiles à une certaine décentralisation. Ne nous y laissons pas prendre; ils savent très bien que les municipalités françaises seront toujours sous la main du pouvoir central ; et que dès lors, on peut beaucoup leur concéder, bien sûr que tout reviendra à l'Etat. Un point de détail le fera voir. Aristide Briand, l'un des dix correspondants de Georges Renard dans la fameuse enquête, est devenu ministre. Tout récemment, il abandonnait la pleine et entière possession des presbytères et des églises aux conseils municipaux ; mais peu après, il traitait ces mêmes conseils municipaux en mineurs, incapables de gérer leurs moindres affaires, et de signer un bail de trois, six, neuf, avec le curé. Pour la location de la maison presbytérale, il faut l'autorisation du préfet, et nous rentrons ainsi dans la tradition socialiste.

La municipalisation des industries les plus considérables ne sera tolérée qu'avec des clauses restrictives de même espèce.

Même illusion à propos des syndicats ouvriers qui semblaient devoir être un retour, une régression heureuse vers un régime corporatif, débarrassé de ses oppressions

d'autrefois, adapté aux besoins modernes de décentralisation. Avec le collectivisme, ou même avec les simples tendances collectivistes partout répandues, il n'en est absolument rien. Les syndicats ouvriers se partagent dès maintenant en deux catégories : sont-ils indépendants et ont-ils la prétention de le demeurer ? ils seront entravés, combattus, affaiblis, et si le pouvoir central aux mains des socialistes peut les détruire, il les détruira. N'est-ce pas, en quelques mots, l'histoire des syndicats jaunes ? Les syndicats rouges, au contraire, reçoivent des subsides gouvernementaux, sont logés dans les bourses du travail, ont la protection des pouvoirs publics, alors même que, par leurs agissements les plus osés, ils causent parfois à ces mêmes pouvoirs publics de réels ennuis. Brouilles de famille qui finissent toujours par se raccommoder. Si vous voulez savoir pourquoi la Confédération générale du travail est toujours tolérée par le ministère Clemenceau et trouve des appuis dans le bloc, cherchez dans le sens que j'indique. Il y a là tous les élémentsd'une concentration future, plus étroite encore et surtout plus oppressive, qui servira le collectivisme.

La législation ouvrière qui s'est élaborée peu à peu, souvent sous des influences catholiques, a des parties excellentes ; les intérêts des travailleurs de l'usine, de la grande industrie, les employés innombrables du commerce, avaient besoin de protection ; le travail de la femme et des enfants devait être réglementé et limité. A tout cela nous applaudissons de grand cœur. Mais prenons garde d'excéder dans un autre sens, par intérêt pour les ouvriers eux-mêmes ; le moyen le plus sûr de les réduire à la misère ne serait-il pas de ruiner le patron qui les emploie ? C'est certainement ce que désirent les socialistes, l'un de leurs buts les plus directs, afin de démontrer par là que l'état présent ne saurait être conservé et doit être remplacé par l'organisation de leurs rêves.

Nous convient-il à nous, catholiques, d'entrer dans

ce plan, j'allais dire dans cette conspiration collectiviste ? Sachons bien, du reste, que le jour où ces hommes seront devenus complètement les maîtres, il n'y aura plus, sur le sol français, la moindre place pour le christianisme et l'Eglise. Les faits déjà accomplis ne le prouvent que trop.

Pour renseigner nos lecteurs sur le point précis où en sont les idées collectivistes, au début de cette année 1909, nous ne trouvons rien de mieux que de reproduire ici les lignes suivantes de M. de Lamarzelle, sénateur, extraites du *Gaulois* (12 janvier) :

Le nouveau sénat

« Aux dernières élections sénatoriales, les républicains modérés ont perdu dix-huit voix. Au Luxembourg, dans les scrutins futurs, les radicaux gagnent trente-six voix. Donc, désormais dans tous les votes, la majorité sera incontestablement radicale. Cela n'existait pas auparavant. C'est donc bien un Sénat nouveau que nous ont fait les élections du 3 janvier.

« Nouveau non point en ce qui concerne les questions religieuses, les questions touchant à la liberté de l'enseignement par exemple qui sont à l'ordre du jour ; sur ce terrain là nous n'avions rien à perdre. Mais Sénat nouveau au point de vue de la défense des intérêts matériels, économiques, financiers du pays.

« Certes, depuis le vote du rachat de l'Ouest, la confiance qu'avaient à ce sujet en l'ancien Sénat les optimistes devait être justement ébranlée. Mais enfin, ils pouvaient encore se dire que, dans le scrutin, la majorité était très faible ; que le terrain perdu pourrait être reconquis par un coup de barre habilement donné à droite par un ministère avisé ; qu'après tout si, dans la question du rachat de l'Ouest, les intérêts publics avaient été sacrifiés, le principe de la propriété privée n'avait cepen-

dant reçu aucune atteinte ; qu'enfin il était certaines folies financières, contenues dans le programme radical, que la haute assemblée tenait en échec depuis longtemps et que jamais elle ne laisserait s'accomplir.

« Aujourd'hui aucune illusion n'est plus permise, aucun doute n'est plus possible ; le Sénat possède une majorité et une forte majorité radicale, créée par le suffrage restreint à la parfaite image de celle que nous a donnée le suffrage universel.

« Ces deux majorités, complètement d'accord entre elles, vont-elles tendre la main aux collectivistes, les admettre de nouveau dans la famille républicaine, leur donner même, comme naguère, le gouvernement de tout le parti ? Allons nous revoir le temps où — suivant les affirmations de M. le député Breton au dernier congrès socialiste de Toulouse, affirmations qui n'ont jamais été démenties par qui que ce soit — allons-nous revoir le temps où « Jaurès rédigeait les ordres du jour de confiance et où, pour qu'on ne reconnût pas la large écriture de Jaurès, c'était la plupart du temps Codet qui recopiait l'ordre du jour » ?

« Cette question de la reconstitution du bloc complet, avec sa direction aux mains des collectivistes, occupe toute la presse républicaine. Elle est cependant, pour nous du moins, de très minime importance. Car, au point de vue de la défense des intérêts matériels, les radicaux au pouvoir nous paraissent tout aussi dangereux que les socialistes ; je dirai pourquoi tout à l'heure.

« Tout le programme économique de ces radicaux qui, depuis le 3 janvier, sont maîtres du Sénat comme de la Chambre et, par conséquent, maîtres de tout faire dans le pays, tient tout entier dans la motion suivante, qui a été présentée par M. Chauvin et votée par le dernier congrès radical de Dijon. Cette motion est ainsi conçue :

« 1° La propriété individuelle fondée sur le travail doit être maintenue comme sacrée ;

« 2° Le droit de propriété individuelle doit disparaître devant le droit de la collectivité, lorsqu'il est en conflit direct avec les intérêts généraux essentiels ;

« 3° Si pour la constitution et la conservation d'une propriété individuelle, toute intervention personnelle, tout travail et tout effort du propriétaire ont cessé d'exister ; si cette propriété est le monopole accaparé par un seul de richesses entièrement créées par la société ou par des tiers, cette propriété dite capitaliste peut et doit être reprise par la collectivité. »

« Que signifie cette thèse ? Le voici en deux mots : Est seule légitime et sacrée la propriété qui a sa source dans le travail. Mais pour que celui qui en profite ait le droit de la retenir et de continuer à en jouir, il faut encore « qu'il la conserve par son intervention personnelle, par son effort individuel ».

« Si donc par exemple, un homme meurt après avoir conquis par son travail des droits de propriété sur des meubles ou des immeubles et les laisse après lui à ses enfants, l'Etat jugera souverainement et arbitrairement si ceux-ci sont dignes d'en rester titulaires, dignes par les efforts individuels qu'ils emploient à les mettre en valeur. En cas de négative, la collectivité, l'Etat, a le pouvoir de les en dépouiller à son profit.

« De plus il est une sorte de propriété, aujourd'hui très répandue, ayant incontestablement sa source dans le travail, et qui ne sera plus ni sacrée ni intangible. Voici, par exemple, des hommes qui ont vu qu'il manquait un grand organisme économique, chemin de fer, ligne de navigation, mine, etc...., à tel ou tel centre de population. Ils ont voulu le créer ; d'autres hommes leur ont confié dans ce but le fruit de leur épargne. L'entreprise à réussi. Ses promoteurs, ses chefs n'ont certes pas été des oisifs : ils ont travaillé ; ceux qui leur ont confié leurs économies ont risqué de perdre leur argent : rien n'aurait pu être fait sans eux, et la société eût été privée d'un instru-

ment de production, créateur continuel de richesses qui profitent à toute la collectivité.

« Jusqu'ici l'on avait jugé que la propriété devait être le prix de semblables services pour ceux qui les avaient rendus, de semblables risques pour ceux qui avaient consenti à les courir. Le programme radical en juge tout autrement. Cette propriété-là, c'est la propriété capitaliste : elle n'est digne d'aucun respect ; l'Etat peut « et *doit* » la reprendre et d'indemnité pour le propriétaire, il n'en est pas question.

« En pratique, à quoi aboutit cette thèse radicale ? D'abord à l'expropriation des particuliers, non pas immédiate, mais en suivant des étapes habilement échelonnées, d'un côté par l'augmentation des droits de succession s'accroissant toujours peu à peu ; de l'autre par l'impôt sur le revenu à taux faible d'abord, mais qui s'élèvera d'année en année.

« Ce sera, de plus, la prise de possession par l'Etat, successivement, une à une, de toutes les grandes entreprises du pays, chemins de fer, mines, banques, assurances, etc.....

« J'ai dit que ce programme radical était plus dangereux que celui des socialistes. Si, en effet, ceux-ci arrivaient au pouvoir, maîtres absolus de tout comme le sont aujourd'hui les radicaux, ils seraient forcés d'appliquer aussitôt leur théorie dans tout son ensemble. Le collectivisme apparaîtrait alors immédiatement à tous ce qu'il est, c'est-à-dire la ruine de tous ; la France le rejetterait aussitôt. Tandis que l'application du programme radical, c'est bien aussi le collectivisme, mais le collectivisme s'infiltrant peu à peu, sans que le pays s'en aperçoive. Le radicalisme économique, c'est l'opportunisme du collectivisme. Par toutes les ruines religieuses et morales accumulées autour de nous, chacun peut voir où l'autre opportunisme nous a conduits ; rien qu'à la lecture du programme radical, il est facile de

mesurer l'étendue des ruines matérielles que celui-ci entraînerait à sa suite.

« Mieux vaudrait assurément une révolution violente. Ce n'est là dans la vie d'un peuple qu'une crise dont il peut rapidement se relever, une fois la passe terrible traversée. Oui, mieux vaut cela assurément que le poison lent inoculé goutte à goutte, énervant progressivement l'organisme, lui enlevant peu à peu la force de réaction nécessaire pour sauver le malade. »

Ces observations de M. de Lamarzelle sont très justes et nous semblent être la confirmation de notre thèse.

III. — Les progrès et le triomphe des idées socialistes

Il résulte des principes que nous avons exposés au début de cette étude, que rien n'est plus légitime que l'existence de sociétés privées, indispensables au progrès social lui-même. Les individus isolés, avec leurs seules ressources, sont toujours faibles, toujours impuissants, lorsqu'il s'agit d'atteindre à des résultats un peu vastes. Aussi, dans toute entreprise industrielle ou commerciale un peu considérable, on voit les hommes les plus intelligents et les plus actifs mettre en commun leurs capitaux et leurs efforts. La société bénéficie, tôt ou tard, sous des formes parfois plus ou moins saisissables, de leurs propres succès ; on n'accumule jamais des capitaux dans un pays, sans qu'ils ne laissent sur leur passage quelque chose d'eux-mêmes, un peu de bien-être. Certaines entreprises, qui ont pour but direct des services publics, sont gérées à moindres frais et avec beaucoup plus de profits par des particuliers que par l'Etat. On pourrait citer comme exemples les Compagnies de chemins de fer, de navigation fluviale, d'assurances de toutes sortes. La gestion en est mieux surveillée, plus active et souvent plus honnête,

par ce qu'il est de l'intérêt de tous les sociétaires qu'il en soit ainsi. Avec l'Etat, il y a toujours à craindre les relâchements dont les résultats retombent sur les contribuables, qui souvent les ignorent et dont les représentations les mieux justifiées demeureraient inefficaces. Ce qui intéresse tout le monde, n'intéresse souvent personne ; là est la source des dilapidations et des gaspillages qui sont la plaie des administrations publiques.

Voilà pourquoi aussi les associations privées entre citoyens, les corporations de tout nom et de toute forme, sont si nécessaires. Il en est qui méritent, semble-t-il, particulièrement les sympathies de tous ; ce sont celles qui se proposent, non pas tant les avantages de leurs propres membres, que les intérêts de la société elle-même. Imaginez des associations, créées uniquement, par exemple, pour la diffusion de l'enseignement à tous ses degrés. Elles s'occuperont des petites écoles de village où l'on donnera aux enfants du peuple ces rudiments d'instruction dont ils ont besoin. Là, on leur apprendra, si les maîtres ont le sens pratique des nécessités sociales, les premiers éléments des métiers généralement établis autour d'eux. On y fera de petits cours professionnels, si je puis dire, pour les garçons ; des écoles ménagères pour les filles.

Dans une sphère supérieure, ces associations privées ouvriront des collèges d'enseignement secondaire qui rivaliseront avec ceux de l'Etat, dans des concours où les professeurs de l'Etat seront juges et où ils seront contraints, par leur esprit d'équité, de couronner les efforts de leurs concurrrents.

Laissez ces corporations à leur libre initiative, et elles déploieront cette émulation si avantageuse pour tous les progrès intellectuels, dans les plus hautes sphères de l'enseignement. Des instituts se formeront où le droit, la médecine, les sciences physiques et naturelles, les belles-lettres seront professés avec éclat par des hommes

que nos différentes académies se plairont à mettre à leur tête.

Les associations privées que je viens d'indiquer couvraient hier encore le sol français ; on les rencontrait partout ; elles s'appelaient les congrégations. A l'heure actuelle, on n'en retrouve plus que des débris.

Ces congrégations poursuivaient beaucoup d'autres buts, qui se différenciaient comme les besoins et les misères dont souffre l'espèce humaine. C'est ici surtout que leur tâche devenait immense. N'y a-t-il pas partout des infirmes, des vieillards, des hommes que la maladie abat pour des années sur un lit, où elle les torture sans les faire mourir. Et quand le mal ainsi se prolonge, les ressources s'épuisent, là même où régnait auparavant une aisance créée par de longs labeurs. Ce qui s'épuise plus vite encore, c'est le dévouement des proches, et parfois des enfants eux-mêmes. Un abandon plus cruel que la maladie se fait autour du lit de souffrance.

C'est alors que la famille religieuse venait remplacer l'autre, ou plutôt suppléer aux soins que l'autre ne pouvait donner. Le dévouement des sœurs de charité est connu de tous, et celui de congrégations nombreuses qui rivalisaient de dévouement avec les filles de saint Vincent-de-Paul. Elles étaient peut-être cinquante mille occupées à ces labeurs de l'hospitalité, presqu'autant que les sœurs enseignantes de nos petites écoles ; et toutes elles donnaient leur vie, la tendresse de leur cœur et la force de leurs bras à ces œuvres multiples, lorsque la brutalité des législateurs jacobins les a arrachées à leurs tâches si méritoires, et jetées en très grand nombre, sans pain et sans ressources, par-delà les frontières françaises, notamment sur le sol de la généreuse et libre Belgique.

Ces congrégations possédaient, à des titres divers, les immeubles qui les abritaient, elles et leurs élèves, ou leurs pauvres. Elles se partageaient en deux catégories, celles qui avaient obtenu l'autorisation de l'Etat en se

soumettant à sa tutelle, et d'autres, plus nombreuses, si je ne me trompe, qui, dépourvues d'autorisation, possédaient aux mêmes titres que tous les citoyens et rentraient ainsi sous le droit commun. Mais les unes et les autres avaient acquis leurs propriétés par les mêmes moyens, à la sueur de leur front ou grâce à la générosité de particuliers qui, touchés de leur dévouement, voulaient s'associer à leurs œuvres et aux grands services qu'elles rendaient au pays. Toutes avaient construit des maisons dans la mesure de leurs besoins: on ne loge pas quatre cents ou cinq cents élèves sans posséder des bâtiments considérables ; tel collège religieux comptait un bien plus grand nombre d'internes. La confiance des congrégations a été certainement excessive, et a duré beaucoup trop longtemps ; elle ne s'est dissipée qu'à la veille de leur expulsion ; alors même qu'elles étaient très menacées, elles construisaient encore, pour faire face à des besoins toujours grandissants.

Etait-ce là des biens de main-morte, comme l'on dit ? Je ne parviens pas à le comprendre. Les biens de main-morte sont ceux qui ne paient à l'Etat aucun impôt, comme les propriétés domaniales, palais de justice, tribunaux, préfectures, etc. Depuis longtemps, les propriétés des congrégations autorisées elles-mêmes n'étaient plus dans cette situation. Pour remplacer ces droits de mutation qui frappent les propriétés privées au décès de chaque possesseur, les biens des associations religieuses étaient grévés d'une imposition spéciale. Bientôt vinrent s'adjoindre, à cette première charge, des impôts de superposition, droits d'abonnement, droits d'accroissements, dont le mécanisme amena des résultats si exorbitants qu'il fallut s'arrêter dans leur application. Il se présenta des cas où, à la mort d'une religieuse, par exemple, qui n'avait rien apporté à la communauté, le fisc réclamait des sommes quasi équivalentes à la valeur de la maison où avait eu lieu le décès. C'était la confiscation ; on dut cher-

cher alors une interprétation moins brutale. Cette confiscation devait venir un peu plus tard, aussi lâche et aussi hypocrite que radicale.

Elle s'est faite par coupes réglées et longuement étudiées. La loi du 1er juillet 1901 supprimait, de fait, toutes les congrégations non autorisées qui s'adonnaient à l'enseignement. Il est vrai que son article 14 les invitait à solliciter les autorisations nécessaires, dans un délai de trois mois ; mais c'était un piège qui leur était tendu, afin de les détruire plus sûrement, comme la suite ne le prouva que trop. Les pièces qu'elles déposèrent ne furent examinées que pour disperser leur personnel, fermer leurs établissements et préparer la confiscation de tout leur avoir.

Cette confiscation ne s'opéra pas sans difficultés ; l'article 18 avait bien ordonné la liquidation immédiate de leurs biens ; mais comme elles possédaient en vertu du droit commun, et qu'un assez grand nombre n'étaient que locataires d'immeubles appartenant réellement à des sociétés civiles, composées en partie de personnes étrangères et laïques, il fallut engager des procès dont plusieurs n'ont point encore eu de solution (1).

La liquidation des congrégations autorisées a marché plus rapidement ; par la loi du 7 juillet 1904, l'enseignement leur était interdit ; toutes devaient disparaître

(1) Il en est un, d'une espèce toute particulière, qui vient d'être jugé en appel ; c'est celui que le liquidateur Ménage avait engagé contre M. Féron-Vrau. Celui-ci avait acquis pour la somme de quatorze cent mille francs, bien et dûment versés, la maison de la Bonne Presse et les œuvres annexes, un an au moins avant la loi qui atteignait les premiers propriétaires, les Assomptionnistes. Tout le monde sait que M. Féron-Vrau exploite lui-même l'immeuble acquis, et tout ce qui s'y rattache. On lui vole tout, uniquement en vertu de cette pure hypothèse que tout contredit : il *a pu* y avoir vente fictive et les Assomptionnistes auraient rendu l'argent. Avec de pareils moyens, on peut spolier demain n'importe quel propriétaire ; de sécurité pour les biens, il n'y en a plus aucune.

dans un délai de dix ans. Leurs noviciats étaient dissous ; la liste de leurs membres devait être livrée, *ne varietur*, et chacune de leurs maisons serait fermée par un arrêté de mise en demeure. Un liquidateur-séquestre était nommé pour la vente de leurs biens. Les congrégations mixtes, c'est-à-dire tout à la fois enseignantes et hospitalières, pouvaient continuer leurs services hospitaliers, au moins jusqu'à nouvel ordre.

Telle est l'économie générale de la loi, ou plutôt de ces lois successives, dont le but évident est la destruction absolue de toutes les congrégations religieuses. Nous n'avons pas à entrer dans l'explication des moyens frauduleux et perfides, employés pour leur application. Ainsi les demandes d'autorisation devaient être soumises au Conseil d'Etat et les Chambres devaient être aussi consultées. Afin d'expédier plus promptement leur extermination, un simple décret du 4 septembre 1902 dispense les ministres de recourir au Conseil d'Etat pour les demandes qu'ils voulaient repousser ; celles qu'ils acceptaient devaient seules subir cette formalité qui devenait dès lors illusoire. Le gouvernement prononçait de façon arbitraire et souveraine ; on aurait beaucoup mieux fait de le déclarer tout d'abord. De même encore, pour hâter l'abolition si ardemment poursuivie, un décret aussi arbitraire que le précédent statuait, le 28 novembre 1902, que le gouvernement pouvait se contenter de soumettre les demandes en autorisation à l'une ou l'autre des Chambres. En conséquence, on divisa la besogne et on exécuta par paquets ces associations, dont le seul but était de servir le pays, dans un désintéressement que personne n'a jamais égalé.

Le 4 septembre 1904, dans un discours prononcé à Auxerre, M. Combes, président du Conseil, se vantait d'avoir déjà fermé 13.904 écoles sur un total de 16.304 et d'être prêt à en fermer 500 sur les 3.000 qui restaient. Le jour où il envoyait sa démission au président de la

République, il en obtenait la signature de décrets fermant 500 autres écoles.

Voilà l'œuvre de cet homme.

Un autre grand coupable parmi les auteurs et exécuteurs de cette sinistre besogne, c'est Waldeck-Rousseau. Le 28 octobre 1900, dans son fameux discours de Toulouse, il déchaînait contre les congrégations toute la meute radicale et radicale-socialiste. Afin de mieux enflammer les appétits de ces hommes de proie, il leur affirmait que « la valeur des immeubles *occupés* ou *possédés* par les congrégations — et déjà il entendait bien s'emparer des uns et des autres — dépassait un milliard. »

Or, au mois de novembre 1907, on a déposé, à la Chambre, le rapport officiel sur la liquidation des congrégations. En voici les résultats les plus saillants : Le gouvernement a poursuivi ou poursuit encore la spoliation de 677 congrégations ; 237 ont été frappées en vertu de la loi de 1901, et 440 en vertu de la loi de 1904. A l'heure actuelle, cent quinze (115) congrégations seulement sont complètement liquidées ; leur actif se monte à cent quatre-vingt-dix mille francs (190.000) seulement. Dans la liste complète qu'on nous en donne, 36 ont zéro à leur actif, et, pour l'ensemble, le passif l'emporte de 357.836 fr. 48 sur l'actif brut. Et cela ne m'étonne pas du tout.

En regard il faudrait placer les frais de cette liquidation ; ils sont très difficiles à apprécier, car les éléments nécessaires pour cette appréciation nous manquent en partie. Nous savons seulement, toujours d'après ce même rapport officiel, qu'à la fin de 1906 les liquidateurs « étaient redevables au trésor de quatre millions sept-cent quinze mille neuf cent trente francs, représentant les avances qui leur avaient été consenties pour les frais de procédure, y compris les frais de levée de scellés et d'inventaire ; les droits d'enregistre-

ment et de timbre payés au comptant ; les honoraires des avocats et ceux alloués hors taxe aux avoués ; le paiement des contributions et des primes d'assurances à la charge des immeubles liquidés ; les frais de déplacement, de personnel et de loyer des liquidateurs ».

Nous sommes édifiés sur l'un des points ci-dessus énoncés : au 31 décembre 1906, les avocats plaidant contre les congrégations, avaient reçu comme honoraires, 1.000.671 fr. 35. Sur ce total, l'Etat a avancé 361.781 fr. 40 et 638.890 fr. 55 ont été prélevés sur l'actif réalisé.

Enfin, on a très justement remarqué que ce chiffre de 1.000.671 fr. 35 c., ne représente que les honoraires *déjà payés*, mais non les honoraires encore dûs ; car s'il n'y a que 115 congrégations dont la liquidation soit achevée, les avocats ont plaidé contre 293. Que faudra-t-il ajouter à la somme déjà versée? le rapport ne le dit pas (1).

Il y a eu là, nous le voyons, un *immense brigandage*, l'une de ces dévastations systématiques, comme les peuples barbares en faisaient subir aux vaincus. Tout cela a été consommé froidement, délibérément et selon les formes, par des hommes institués pour parler le langage du droit et de la justice, bien plus, pour l'écrire

---

(1) Voici quelques-uns des politiciens et avocats qui, à des titres divers, ont touché d'assez fortes sommes ;

Millerand, député de la Seine et ancien ministre, 61.000 fr. ; Paul Faure, ancien député de Vaucluse, 104.050 fr. ; Péret, député de la Vienne, 38.000 fr. ; Ricard, ancien député de Rouen, ancien ministre, 15.425 fr. ; Thévenet, ancien sénateur du Rhône et ancien ministre, 37.000 fr. ; Appleton, de la Ligue des Droits de l'homme, 15.650 fr. ; Estier, président du Conseil général des Bouches-du-Rhône, 30.141 fr. 60 ; Rouvier, 5.001 fr. 50.

Parmi les avocats ; Albert Clemenceau, le frère du président du Conseil, 16.750 fr. (quasi rien) ; Coutard, avocat à Paris, 12.250 fr. ; Fley, avocat à Paris, 11.600 fr. ; Lemery, un monsieur qui ne travaille pas pour rien, 127.800 fr. ; Lyon-Caen, un nom prédestiné, 26.150 fr. ; Sarraute, aussi de Paris, 76.350 fr.

Cette liste est curieuse et fort suggestive.

dans les lois. Et parce qu'ils ont commis ces forfaits en commun, ils ont la conscience parfaitement tranquille. Il est vrai qu'un bon nombre d'entre eux n'ont plus aucune espèce de conscience, et ne reconnaissent aucune loi supérieure à leurs passions et à leurs caprices.

Leurs lois, à eux, celles qu'ils ont faites le 1er juillet 1901 et le 7 juillet 1904, sont deux attentats contre la liberté d'enseigner ; et ils les ont commis au nom d'un gouvernement sans doctrine positive, d'un gouvernement qui ne croit à rien et est, par suite, hors d'état de faire prévaloir une idée utile, puisqu'il n'a que des négations.

Si ces hommes avaient gardé la notion et le sens de la propriété, ils auraient dit : nous détruisons ces sociétés enseignantes, parce que leurs idées et leurs doctrines ne nous conviennent pas, et sont opposées à notre scepticisme ; mais il nous répugnerait de devenir des voleurs. Ces sociétés avaient des propriétés qui leur appartenaient très légitimement, que nous-mêmes avons reconnues et consacrées, puisqu'elles nous payaient l'impôt ; de plus ces sociétés n'étaient pas composées de personnages fictifs, mais d'hommes, de femmes en chair et en os, qui ont travaillé, peiné, pour acquérir ces biens ; qu'ils se les partagent et s'en aillent où ils voudront.

Ces politiciens n'ont point eu de ces pudeurs ; ils ont tout confisqué, et, en confisquant, ils savaient bien que la grosse part leur serait revenue. Ainsi du moins raisonnaient les plus habiles et leurs calculs n'étaient pas dépourvus de fondement ; les faits rapportés plus haut le prouvent. Mais il importe que la conscience publique soit édifiée sur la moralité de leurs actes, et il m'a semblé que l'heure était venue de lui fournir les éléments d'une exacte appréciation.

Si le moraliste a le droit et le devoir de juger ainsi l'immense brigandage commis contre les congrégations,

le sociologue a une autre tâche, c'est de prévoir les conséquences que ce brigandage peut avoir, l'influence qu'il exercera sur l'avenir et les destinées du pays. La notion de la propriété est oblitérée dans beaucoup d'esprits, les principes sur lesquels elle repose sont méconnus ou ignorés d'un plus grand nombre encore. Un parti puissant lui donne l'assaut, non seulement en France, mais dans toute l'Europe ; nous avons dit précédemment ce que les socialistes veulent, et quels moyens un peu détournés ils comptent prendre pour arriver à leur but. Il est incontestable que la déprédation, perpétrée en vertu des deux lois mentionnées ci-dessus, est un précédent sur lequel ils seront très autorisés à s'appuyer pour aller jusqu'au bout de leurs théories. Tout le monde le sent d'une façon plus ou moins confuse ; mais eux surtout s'en rendent très exactement compte, et c'est là, je n'en doute pas, l'un des motifs de leur redoublement d'audace, dans le congrès qu'ils ont tenu en 1907 à Nancy.

Les bourgeois radicaux, auxquels incombe surtout la responsabilité des lois contre les congrégations religieuses, n'ont pas été sans s'en apercevoir, et le journal le *Siècle*, leur organe doctrinaire principal, nous l'a bien montré. A l'époque du congrès nancéen, son directeur, M. de Lanessan, a jeté le cri d'alarme et fait appel à tous les républicains « amis de la liberté et de la propriété » contre ces socialistes qui l'avaient aidé à violer l'une et l'autre au détriment des catholiques. Il a dénoncé fort irrévérencieusement « les avidités et les convoitises du ventre collectiviste » et il en est résulté une scission plus ou moins profonde entre les radicaux socialistes et les socialistes unifiés. C'est que M. de Lanessan et les hommes qu'il représente, après avoir trouvé très légitime de confisquer les biens des religieux, entendent bien qu'on n'infligera pas le même traitement à leur propre caisse, et ils se montrent tout disposés à la défendre.

Cependant, lorqu'on a posé des antécédents et des principes, fussent-ils les plus malfaisants et les plus faux, il est difficile d'en suspendre les conclusions. Supposons un instant, ce qui n'est point improbable, que le parti socialiste sorte fortifié, sinon triomphant, du scrutin de 1910, comment tous les Lanessan du radicalisme réfuteront-ils les tirades emphatiques de Jaurès, lorsque celui-ci viendra leur dire : « Vous avez fait, MM. les radicaux, et nous vous y avons aidé, nous socialistes, une loi de spoliation contre les corporations religieuses ; l'heure est venue de l'étendre à d'autres corporations dont les membres ne portent ni le froc ni la bure, mais des pelisses fourrées, l'hiver, de brillants galons dans les cérémonies officielles ou semi-officielles, et aux jours des paiements de bourse, des sacoches grosses d'espèces sonnantes, et des portefeuilles bourrés de billets de banque. »

Voyez en effet ; les corporations religieuses, soit d'hommes, soit de femmes, ne réalisaient point de gros bénéfices et surtout n'avaient point pour but d'en réaliser au profit de leurs membres. Ils donnaient l'enseignement à bon marché, si je puis dire, et cet enseignement rivalisait avec le vôtre quant aux résultats, constatés par vous dans les examens publics, tandis que le vôtre coûte fort cher. C'est l'un des motifs qui vous a fait supprimer cette concurrence gênante. Quoi qu'il en soit, les bénéfices réalisés par ces corporations religieuses servaient à agrandir leurs immeubles et, avec leurs immeubles, leurs œuvres d'éducation ou de charité. Vous leur avez tout pris et nous y avons applaudi, parce que nous avons vu là un commencement d'exécution de notre programme.

Vous, bourgeois, vous avez aussi vos corporations, je veux dire, les sociétés commerciales, industrielles, fondées, non dans des buts désintéressés, mais pour faire fructifier vos capitaux, accroître vos fortunes, vous en-

graisser plus sûrement et plus efficacement de la sueur du peuple, des ouvriers et employés qui sont à votre service. Il faut que tout cela cesse. Nous demandons que l'on vous applique la loi que vous avez vous-mêmes édictée contre les associations religieuses. Dans vos sociétés financières, commerciales, industrielles, il y a trois éléments distincts, les capitaux empruntés avec la rente que vous leur payez, les bénéfices qui vont aux organisateurs des diverses entreprises, le salaire aux travailleurs, ouvriers ou employés. Nous allons déclarer dissoutes vos sociétés : le travail seul est producteur et avait droit à une légitime rétribution, les salaires. Ces salaires, nous les augmenterons, parce que nous entendons bien continuer vos entreprises. Quant aux capitaux, ils doivent faire retour à l'Etat, comme les immeubles des congrégations religieuses dont vous-mêmes, radicaux, vous vous êtes emparés, au nom de l'Etat dont vous étiez alors les maîtres. Restent les bénéfices dont vous avez longtemps joui, vous, organisateurs de ces sociétés, qui vous êtes enrichis des sueurs de vos ouvriers et employés.

Il vous faut rendre gorge : on va instituer pour chaque société une grande enquête, à seule fin de rechercher ce que sont devenus ces bénéfices réalisés depuis l'origine, et de les séparer de vos fortunes patrimoniales que nous voulons respecter jusqu'à nouvel ordre. Le triage sera difficile ; c'est une opération très délicate ; mais, pour la mener à terme, nous avons des procureurs, des hommes de loi, avocats, avoués, magistrats mêmes, qui par un long exercice, dans l'affaire si embrouillée des congrégations, ont acquis une grande expérience. Ils conduiront tout cela à bien. Quant à vous, M. de Lanessan, qui avez osé parler « des avidités et des convoitises du ventre collectiviste » sachez que si ces avidités sont plus grandes que celles du « ventre radical » elles ont du moins une fin plus haute et plus noble, une direction

meilleure. Vous, « ventre radical », vous avez englouti, pour votre compte personnel et à votre profit, ce milliard des congrégations dont parla si éloquemment le bourgeois Waldeck-Rousseau.

Personne autre que vous n'en a bénéficié, pas même la caisse des retraites ouvrières. Nous, collectivistes, nous absorberons bien davantage encore; tous les moyens de production deviendront nôtres. Mais si nous prenons tout, c'est pour ne rien retenir : tout sera trituré et assimilé par le *ventre collectiviste*, mais pour être distribué équitablement à la masse du pays, pour devenir la chair et le sang de la nation tout entière ».

Ainsi parleront un jour ou l'autre, les Jaurès de l'avenir, et je ne vois pas ce que les dilapidateurs des biens des congrégations et du clergé pourront leur répondre (1).

---

(1) Voici les principaux passages de la déclaration votée le 18 octobre 1908 par 325 voix et une abstention, à l'issue du Congrès socialiste de Toulouse. Lue par M. Jaurès, cette déclaration qui résume le programme du parti, a été acclamée longuement, tandis que la musique jouait l'*Internationale :*

SUPPRESSION DE LA PROPRIÉTÉ

Le parti socialiste, parti de la classe ouvrière et de la révolution sociale, poursuit la conquête du pouvoir politique pour l'émancipation des prolétaires par la destruction du régime capitaliste et la suppression des classes ; il rappelle sans cesse au prolétariat, par sa propagande, qu'il ne trouvera le salut et l'entière libération que dans le régime collectiviste ou communiste ; il porte cette propagande dans tous les milieux pour susciter partout l'esprit de revendication et de combat ; il amène la classe ouvrière à un effort quotidien, à une action continue pour améliorer ses conditions de vie, de travail et de lutte pour conquérir des garanties nouvelles, de nouveaux moyens d'action, précisément parce qu'il est un parti de révolution, précisément parce qu'il n'est pas arrêté dans sa revendication incessante par le droit, périmé à ses yeux, de la propriété capitaliste et bourgeoise.

REPRISE DES INSTRUMENTS DE TRAVAIL

. . . . . .

L'évolution du mode de production capitaliste, son extension à toutes les parties du monde, l'accumulation et la concentration des capitaux, les progrès de l'outillage et de la technique, mettant

CHAPITRE V

Dupes ou Complices

Après ce que nous avons dit de la marche progressive des idées collectivistes en France et de la persécution religieuse qui l'a si grandement favorisée, il serait tout naturel de penser que les catholiques ont été unanimes dans leur résistance à ce double mal : la déchristianisation de ce pays et la dissolution sociale qui en est tout à la fois la conséquence et le châtiment. C'est tout le contraire qui s'est produit.

Nos lamentables dissensions politiques et religieuses ont aggravé cette situation ; sous l'empire de préjugés et d'illusions inexplicables, bon nombre des nôtres se

---

à la disposition de l'humanité des forces de production capables de pourvoir largement à tous ses besoins, rendent possible l'émancipation de la classe salariée, par la reprise de tous les moyens de production et d'échange qu'elle met en œuvre actuellement pour le profit d'une petite minorité d'individus, et qui seront alors collectivement appliqués à la satisfaction des besoins de la collectivité.

. . . . . .

.. Le prolétariat progresse et se libère par son effort direct, par son action directe, collective et organisée contre le patronat et les pouvoirs publics, et cette action directe va jusqu'à la grève générale employée à la défense des libertés ouvrières menacées, à de grandes revendications ouvrières et à tout effort d'ensemble du prolétariat organisé en vue de l'expropriation capitaliste.

CONQUÊTE DU POUVOIR POLITIQUE

. . . . . .

Comme toutes les classes exploitées, au nom de l'histoire, le prolétariat affirme son droit de suprême recours à la force insurrectionnelle... Il oppose à tous les partis de la bourgeoisie, à leurs programmes ou rétrogrades, ou vagues, ou fragmentaires, la pleine affirmation collectiviste et communiste, et l'effort incessant de libération du prolétariat organisé, et il considère comme un devoir essentiel de ses militants de travailler par l'action électorale à accroître la puissance parlementaire et législative du socialisme.

sont faits les auxiliaires de nos pires ennemis. On les a vu s'engager de plus en plus dans un système de compromissions louches et d'ententes équivoques ; finalement les plus osés, et peut-être les plus sincères, ont été trouvés la main dans la main des blocards, radicaux et radicaux-socialistes qui, au point de vue des intérêts chrétiens et catholiques, ne valent pas mieux que les socialistes les plus avancés.

Dans quelle mesure, ces catholiques, ces prêtres eux-mêmes, ont-ils été dupes avant d'être complices ? nous ne nous chargeons point de le dire; ce sera assez pour nous d'énoncer des faits, de produire des textes authentiques et connus, en laissant à nos lecteurs le soin d'apprécier hommes et choses selon leur conscience. La nôtre nous fait un devoir de produire ces témoignages qui permettront de mieux juger cette situation douloureuse. Nous nous obstinons à croire que c'est encore l'un des moyens, les meilleurs et les plus sûrs, d'y porter remède.

I. — Etrange publication

De tous les livres sortis de l'école démocratique, il n'en est aucun d'inspiration plus haute, plus sincère, et, dans un certain sens, plus chrétienne, que celui de M. Paul Bureau : *La crise morale des temps nouveaux* : Etudes de morale et de sociologie.

La hauteur de l'inspiration apparaît dès les premières pages ; ce n'est pas que j'en admette la parfaite exactitude ; je trouve très flattée, au contraire, et beaucoup trop optimiste, la description que l'auteur nous y fait des sociétés modernes. Mais il me plaît de voir là, plutôt qu'un portrait, l'esquisse d'une sorte d'idéal rêvé par un esprit élevé et un cœur plus généreux encore.

La sincérité de l'écrivain est débordante dans les chapitres II et III ; il n'examine guère si ce qu'il écrit est en désaccord avec ses premières pages. Ce désaccord,

mais il s'est manifesté dès le premier chapitre ; ici il s'accentue sous des traits d'une vivacité singulière. M. Paul Bureau passe en revue toutes les tares de « ces sociétés modernes » qui tout à l'heure lui offraient « un si magnifique spectacle. »

Le voici maintenant armé d'un scalpel redoutable avec lequel il fouille, il dissèque. Ce sont des plaies horribles qui s'entrouvent sous notre regard ; elles semblent se creuser de plus en plus, il en sort de la sanie, des matières putrides et hideuses ; on se sent saisi de dégoût et d'horreur. C'est l'intempérance alcoolique prouvée par des statistiques générales et des observations particulières ; c'est l'impureté des mœurs chez les jeunes gens des deux sexes et les méfaits qu'elle entraîne : vice contre nature, infanticide, avortement : je copie la table analytique du chapitre, fort bien faite et très détaillée.

L'auteur étudie ensuite les défaillances morales qui concernent l'institution conjugale ; la tendance à demeurer dans le célibat égoïste ; le divorce, l'oubli des devoirs envers les enfants, les basses cupidités de la passion plus inavouables encore qui déterminent les mariages, le malthusianisme et l'abaissement de la natalité.

Ce qui me touche et m'émeut, c'est l'horreur, pas du tout déguisée, que ces plaies sociales inspirent à M. Paul Bureau. Il en parle avec une indignation, derrière laquelle on sent cependant une sorte de respect attendri et compatissant pour les personnes qui en sont les victimes volontaires et coupables. Ce mélange de sentiments divers et, en une certaine mesure, opposés, se comprend chez un chrétien comme M. Paul Bureau qui, par le fait même, conquiert la sympathie du lecteur. C'est cette sympathie qu'il m'a inspirée tout d'abord, et d'autant plus vive que ce que je viens de résumer était en accord parfait avec ce que moi-même j'avais écrit ailleurs.

L'auteur de *la Crise morale* pousse jusqu'au bout ses investigations et s'en prend aux doctrines immorales

qui sont au niveau des actes, ou plutôt les dépassent après les avoir engendrés ; et, pour preuves, « il n'y a qu'à lire les thèses partout affichées sur la violence, la délation et l'antipatriotisme. Toutes ces doctrines, ajoute-t-il, sont étroitement liées les unes aux autres, et les hommes qui admettent l'une d'elles ne peuvent rejeter les autres ; en fait, l'évolution des mœurs est conforme à cet enchaînement logique ». S'il fallait corroborer par des exemples toutes ces constatations de M. Bureau, je dirais que récemment, dans une ville de province dont je veux taire le nom, un homme en parfaite situation pour être bien informé m'assurait sans hésitation aucune que, dans un quartier ouvrier qu'il parcourait chaque jour, les unions libres étaient au moins aussi nombreuses que les mariages religieux ou même simplement civils. Les apaches sont, à certaines heures, les vrais maîtres de cette bienheureuse cité ; les meilleures choses ne s'y font point sans leur autorisation. Des libéraux progressistes, nationalistes et conservateurs, avaient projeté une grande réunion privée où devait se faire entendre un homme politique de Paris, renommé par son éloquence. La police avertie se déclara impuissante à les protéger et on leur conseilla d'acheter à deniers comptants l'intervention d'apaches relativement modérés, ce qui fut fait et coûta huit cents francs aux organisateurs de qui je le tiens.

M. Bureau est donc parfaitement renseigné sur les tares de notre société contemporaine et il n'exagère rien ; mes appréciations sur les faits ne diffèrent guère des siennes.

Il n'en est plus ainsi, quand il s'agit d'établir la répartition des responsabilités entre les deux grandes fractions de citoyens qu'il appelle « les enfants de l'esprit nouveau et les enfants de la tradition ». Non pas certes que j'estime ces derniers exempts de fautes, ni même de fautes très graves que je stigmatiserais d'un mot plus sévère que celui de *méprises*, appliqué aux agissements et aux doctrines des deux partis. Mais M. Bureau aime les parallèles ;

bien plus, il ne lui déplaît pas d'établir des équivalences de fantaisie qui lui permettent de faire parade d'une certaine liberté d'esprit et de dire leurs faits aux partis les plus opposés.

On le sent du premier coup, ses sympathies ne se tiennent point cependant dans un juste équilibre ; elles s'en vont, entraînées par de longues et vieilles habitudes, vers les « enfants de l'esprit nouveau » dont il chante sur un ton lyrique les succès et les triomphes : « Avec quel « entrain, quel enthousiasme, écrit-il, ils ont perfectionné « l'outillage des ateliers, construit des usines et des che- « mins de fer, percé des tunnels, creusé des canaux, « renouvelé les méthodes agricoles, lancé sur les mers « de grands bâtiments, transporteurs de voyageurs et de « marchandises. Avec quelle ardeur ils ont multiplié « les laboratoires et les établissements de haute culture, « construit aussi les milliers d'écoles où les enfants du « peuple devaient être initiés aux connaissances élé- « mentaires ; avec quelle activité enfin ils ont amélioré les « institutions sociales : le régime démocratique et le « suffrage universel, la liberté de la presse et des syndi- « cats, l'allègement des charges militaires et la réforme de « l'impôt, la liberté de réunion et la liberté d'association, « *tout cela est leur œuvre exclusive ou presque exclusive*, et, « en la considérant, on comprend que leur cœur se gonfle « d'une légitime fierté. Op. cit. p. 156. »

Quels sont donc ces « fils de l'esprit nouveau », qui ont réalisé tant de merveilles ? Ce sont les hommes sans foi, sans morale et sans Dieu, les persécuteurs du christianisme et les bourreaux de l'Eglise, les gens du bloc qui oppriment et corrompent notre pays, les auteurs responsables de cette révolution d'idées, de mœurs, d'habitudes privées et sociales que M. Bureau a commencé par flétrir. Mais les inconséquences ne sont pas pour l'effrayer ; lui aussi, comme le chef du régime devant lequel il se pâme d'admiration, il est en pleine incohérence ; d'un bout à

l'autre de ce livre, il y nage et s'y délecte. A l'en croire, tout le progrès matériel qui s'est opéré depuis cinquante ans, tous les développements du machinisme industriel, sont dûs à ses amis. Ils ont tout fait : construit les chemins de fer, percé les tunnels, lancé les transatlantiques et autres grands bâtiments ; le reste du pays ne compte pour rien ou presque rien. « Tout cela est leur œuvre exclusive ou presque exclusive. »

Et voyez jusqu'où le lyrisme entraîne le catholique M. Bureau dans ses énumérations. Les sectaires, « enfants de l'esprit nouveau, ont multiplié les laboratoires et les établissements de haute culture, renouvelé les méthodes agricoles. » Que M. Bureau lise donc ce que M. Gustave Le Bon — qui n'est pas catholique, lui, — raconte des améliorations et des renouvellements de notre enseignement universitaire, particulièrement de notre haut enseignement, dans son livre : *La psychologie de l'Education*, écrit à l'occasion de la grande enquête parlementaire sur la réforme de l'enseignement. Qu'il lise (pp. 155 et ss.) ce qui y est raconté de l'institut agronomique et des quatre-vingt-deux écoles pratiques d'agriculture ; il verra ce que cela coûte et ce que cela rapporte, et surtout si c'est là que s'opère « le renouvellement des méthodes agricoles. » Que M. Bureau mette en regard ce que faisaient, dans leurs établissements agricoles, *les Frères des Ecoles chrétiennes* qui ne sont pas, je crois, « des fils de l'esprit nouveau » ; peut-être l'auteur de *la Crise morale* finira-t-il par s'apercevoir qu'il parle de choses qu'il ignore et que ses préjugés le rendent inhabile à saisir. « Les sectaires, ose-t-il nous dire, ont construit des milliers d'écoles pour les enfants du peuple. » Vous oubliez qu'ils ont commencé par en fermer trente mille où ces enfants du peuple étaient initiés tout à la fois aux principes chrétiens et à toutes les connaissances élémentaires qu'on leur enseigne dans les classes laïques. Sont-ce bien vos amis, « les fils de l'esprit nouveau » qui ont bâti,

ces écoles ? Dites donc plutôt qu'ils ont imposé aux contribuables, aux catholiques comme à tous les autres, la lourde charge de ces constructions qui, avec la liberté de l'enseignement primaire, eussent été parfaitement inutiles. « Ils ont amélioré, ajoutez-vous, les institutions sociales, le suffrage universel, le régime démocratique etc... » C'est tout le contraire de la vérité ; ils ont corrompu et perverti tout cela et bien autres choses encore ; pour tout exprimer d'un mot, ils ont perverti et corrompu la conscience nationale elle-même et c'est là un crime que vous, catholique, vous devriez ne jamais oublier.

II. — Faux principe et fausse tactique

M. Burau me semble possédé d'une idée fort répandue dans le monde universitaire : c'est que la vie se crée à elle-même les organes qui lui conviennent. Admettons que cela soit vrai dans l'ordre physique, lorsqu'il s'agit par exemple du développement progressif des espèces animales. Sommes-nous autorisés à affirmer pareil *processus*, lorsqu'il s'agit de la vie sociale, très différente en elle-même et régie par de tout autres lois ? C'est cependant ce que fait M. Bureau sans l'ombre d'une hésitation.

« Egalement insouciante des cristallisations qu'on « veut lui imposer, écrit-il, la vie sociale poursuit infati- « gablement sa marche progressive, elle avance sans « interruption, et, en même temps qu'elle élimine les « institutions et les doctrines qui ne sont pas en harmonie « avec ses besoins, elle élabore les institutions et les « doctrines qui doivent supporter et promouvoir les « formes d'activité qu'elle requiert pour son développe- « ment. Les hommes de bonne volonté ne doivent pas « se lasser d'aller à son école, ni d'écouter d'une oreille « docile les leçons à la fois si subtiles et si fortes de cette « incomparable maîtresse (pp. 355-356). »

Il me semble que cette sociologie sort tout naturellement

de « l'évolution créatrice » de M. Bergson et n'est que le prolongement de « l'élan vital », tel que ce philosophe le conçoit.

Mais que devient en tout cela la loi morale ? Faudra-t-il l'entendre au sens sociologique de Levy-Bruhl et d'Albert Bayet ou au sens catholique ?

Ecoutons M. Bureau : « Au lieu de chercher *in abstracto* « ou d'imaginer *a priori* une doctrine morale qui « serait ca- « pable, en échauffant nos cœurs, d'éclairer nos intelli- « gences et d'entraîner nos volontés, il faut donc *se borner* à « interroger une fois encore ce *milieu social* qui nous en- « toure et dans lequel nous sommes *comme immergés*. »

Nous arrivons ainsi à la *loi sociologique* ; c'est le milieu social qui créera la règle des mœurs et peut être, qui sait, l'âme elle même ou son succédané, comme le prétendent Alfred Fouillée et beaucoup d'autres dont nous avons cité les textes.

M. Bureau se rapproche de ces hommes autant qu'il peut : « La tâche à accomplir, écrit-il, est difficile, « mais tout ne reste plus à faire. Depuis quinze ans, « quelques principes ont obtenu l'assentiment unanime « de tous les hommes judicieux ; on peut donc les consi- « dérer comme acquis et solidement fondés. En premier « lieu, il est dûment établi, à l'issue des douloureuses « expériences du XIX^e^ siècle, que l'ordre des phénomènes « de la vie morale est un ordre distinct, séparé des autres, « irréductible à aucun ordre des phénomènes biologiques « ou économiques. Les notions de devoir, de loi morale « d'obligation morale, ont leur originalité propre et « répondent à des réalités mystérieuses, sans doute, mais « à des réalités certaines, objectives. *Op. cit.* p. 256. »

Oui, sans doute, mais vous ne faites pas attention que ces *réalités certaines, objectives*, sont purement *sociologiques* et nullement religieuses ; elles excluent *Dieu, l'âme* et la *loi naturelle*, telle que nous la comprenons ; les noms propres que vous allez nous citer tout à l'heure

le prouvent assez, et dès lors, que peuvent bien signifier et valoir ces grands mots de devoir, de loi morale, d'obligation morale qui n'ont plus sous votre plume aucune raison d'être, et semblent être placés là pour tromper le lecteur? C'est pitié de voir et d'entendre un catholique se prêter à de telles équivoques.

Cet auteur continue : « A l'envie, philosophes et pro-
« fesseurs, économistes et historiens reprennent à leur
« compte la belle formule de Proudhon. Il y a quelques
« années, M. Durkheim donnait à son étude sur la *division*
« *du travail* cette conclusion significative : « Notre pre-
« mier devoir actuellement est de nous faire une loi mo-
« rale. » et certes M. Buisson et M. Séailles ne me contre-
« diront pas, si je dis que ces deux éminents professeurs
« ne cessent aussi de renouveler le même avertissement.
« Les socialistes, de leur côté, sont très loin de demeurer
« inactifs ; à maintes reprises, mon savant collègue,
« M. Georges Renard, a combattu avec force, les théories
« matérialistes et ennemies de la morale, mises en circu-
« lation par Marx, et, en 1904, au congrès de la libre
« pensée tenu à Rome, il acceptait de rédiger une décla-
« ration *morale de la libre pensée*, dans laquelle il proclamait
« explicitement « qu'une morale est essentielle à toute
« société humaine ». M. Fournière s'est attaché à démon-
« trer l'harmonie de la *morale* et du régime *socialiste*, et
« M. Georges Sorel a affirmé avec insistance que le facteur
« juridique et moral reste essentiel à la solution du pro-
« blème social. » Op. cit. pp. 255, 258.

Que peuvent bien nous faire, à nous tous, catholiques, et à M. Bureau tout le premier, ces essais de morale tentés par les Buisson, les Séailles, et même par le savant collègue, Georges Renard, et le compagnon Fournière, dès lors que tous ces hommes repoussent *a priori* et *de la façon la plus absolue* tout ce qui est, à nos yeux, essentiel à la morale elle-même, tout ce qui fait sa valeur et peut la rendre obligatoire, *Dieu*, *l'âme* et le *droit naturel ?*

« L'accord existe, continue M. Bureau, « sur le contenu de la loi morale ». Mais non, cet accord n'existe pas plus sur le *contenu* que sur le *fondement* même de cette morale. C'est se leurrer que de le soutenir et j'en donnerais comme preuves les cas énoncés par M. Bureau lui-même : *l'adultère*, *le vol* et *la séduction*. L'auteur a donc oublié ses propres constatations, consignées au premier chapitre de son livre. L'adultère et la séduction conduisent aux unions libres, préconisées ou acceptées par tous ces moralistes ; et je demande si le socialisme du compagnon Fournière n'implique pas comme préparation indispensable le vol de toutes les propriétés individuelles.

Il est une page plus triste encore, celle où M. Bureau s'attaque lui-même aux principes fondamentaux de la morale naturelle et chrétienne, et conteste leur *pérennité et leur valeur intrinsèque*, sous le prétexte fallacieux que des peuples dépravés par une fausse civilisation ou par la sauvagerie ne les ont point gardés intacts. Eh ! oui, nous le savions bien, la conscience humaine peut subir et, de fait, a subi ces dépravations au point de perdre l'idéal et le sentiment des devoirs les plus essentiels. En quoi cela prouve-t-il que ces notions de droits et d'obligation morale ne lui sont point connaturelles, et surtout ne correspondent point à des réalités plus hautes, je veux dire à ces idées divines que Platon avait entrevues dans l'essence créatrice, comme les lois régulatrices de toute activité humaine ? C'est en ce sens que nous disons aujourd'hui encore : *La morale est absolue et éternelle*. Vous prétendez, vous, que la « réalité sociale est trop complexe pour se laisser enfermer en une formule aussi abusivement simplifiée. » C'est que vous ne comprenez rien à l'infinie richesse de cette formule que n'épuiseront jamais les multiples et indéfinies applications qui en seront faites au cours des âges.

M. Bureau va beaucoup plus loin ; non seulement il prend sous sa protection et couvre de ses explications

sympathiques, au détriment de la vérité et du droit naturel, les doctrines morales et sociales de ses chers amis, les « enfants de l'esprit nouveau » ; mais il prétend que chez eux, ces doctrines *sont étroitement rattachées à un sentiment religieux profond, à des convictions religieuses intenses et puissantes.* Op. cit., p. 373. Lui-même souligne cette déclaration qui s'aggrave par les interminables explications qu'il en donne.

« Ce sentiment *religieux profond*, ces convictions religieuses *intenses et puissantes* peuvent exister et existent « chez ceux-là mêmes qui refusent de reconnaître *l'existence de Dieu.* Le caractère *nettement religieux* de leur tempérament moral, n'en est pas moins apparent, ni moins saisissable. »

Nous voilà bien arrivés, j'imagine, à la religion sans dogmes, à ce protestantisme négateur qui est le principal danger de ce siècle, à cette foi sans objet qui a trompé déjà un si grand nombre de catholiques. Que M. Paul Bureau l'ait voulu ou non, il se fait dans toute cette partie de son livre le protagoniste de cette religion nouvelle, condamnée et flétrie par l'Encyclique *Pascendi gregis.* Ce n'est point en philosophe, ni en théologien qu'il la préconise, mais en sociologue ; afin de la mieux dissimuler, il l'enveloppe dans une phraséologie sentimentale, parsemée de formules philanthropiques et socialistes qui la rendent plus séduisante. A certains endroits cependant, il la serre de plus près : « S'il est vrai, dit-il, « que le sens religieux se doive définir, en son élément « essentiel, « le sens intime et vécu du lien infiniment « doux et fort qui nous rattache *à une activité supérieure*, « la conviction profonde de la nécessité où nous sommes « sous peine de nous renier nous-mêmes, de répondre *aux* « *appels de cette activité supérieure* et d'y conformer « notre conduite, » on est bien obligé de dire que ces hom- « mes, les fils de l'esprit nouveau, ont aussi le sentiment « religieux, et, en le disant, on ne fait en somme que se-

« conformer à leur propre témoignage. » Op. cit., p. 373.

Il me souvient d'avoir lu quelque chose d'analogue dans l'*Esquisse d'une philosophie*, d'Auguste Sabatier. Cette *activité supérieure* était pour lui celle du *Cosmos*, de cet *Etre universel* dont nous ne sommes qu'une parcelle et aux lois duquel il faut bien nous subordonner. Cette subordination peut s'imprégner d'amour et d'adoration comme chez le Christ, et alors elle est parfaitement religieuse. Mais la religion dont il s'agit s'appelle le panthéisme ; est-ce là que nous veut conduire le catholique M. Bureau ?

Peut-être, ou à quelque chose qui ne vaut pas mieux. Ses chers amis, « les enfants de l'esprit nouveau », se sont formé tout un olympe de divinités modernes : *l'humanité*, *la solidarité*, *le progrès*, *le socialisme*, et par-dessus tout la *démocratie*, qu'appellent les *exigences profondes de notre nature.*

Et M. Bureau entonne des hymnes dithyrambiques en l'honneur de ces *divinités* qui semblent le charmer et le subjuguer lui-même.

N'allez pas lui dire que ces divinités sont incapables d'engendrer, dans l'âme de leurs sectateurs, les plus belles et les plus héroïques vertus, profondément ignorées de ces hideux réfractaires, accroupis dans une sorte d'idolâtrie fétichiste du passé. « Les hommes de l'esprit nou-
« veau ont effectivement conscience d'être rattachés
« à cette *activité supérieure* — dont il a été déjà parlé
« — et suivant la remarque si exacte de M. Séailles, cette
« conviction ne demeure pas confinée dans le domaine de
« leur intelligence ; au contraire, elle emplit tout leur être,
« échauffe leur cœur, émeut leur volonté, elle est vrai-
« ment le fondement sur lequel ils ont établi leur vie
« *morale*. C'est sous l'irrésistible poussée de cette con-
« viction qu'ils renouvellent chaque jour le don de leur
« activité pour le service du bien collectif, et c'est aussi
« cette conviction qui, débordant en tous leurs actes

« et en toutes leurs paroles, éveille au dehors les sympa-
« thies et les enthousiasmes. *Réserve inépuisable d'énergie*
« *et de vaillance*, elle seule fait de ces hommes nouveaux
« les propulseurs de la *vie morale collective*, et dans la
« mesure où *ils communient avec elle*, ils sentent grandir
« leur vie morale personnelle et croître leur action sur
« leurs semblables... » Op. cit., p. 373.

N'est-ce pas qu'elle est admirable d'efficacité génératrice et sanctifiante, *cette grâce de la religion laïque*, de la religion sans Dieu, des Buisson, des Séailles et autres sectaires qu'encense à tout instant le dévot auteur de la *Crise morale !*

Si je voulais réfuter M. Bureau par M. Bureau lui-même, je citerais des phrases aussi énergiques pour démontrer les impuissances de cette même religion laïque. Mais l'auteur les a oubliées ; je ne sais comment il peut amalgamer toutes les contradictions et les incohérences dont son livre est rempli.

Il n'est conséquent avec lui-même que lorsqu'il s'agit de pourfendre les malheureux réfractaires à l'esprit nouveau, « les enfants de la tradition ». Il défendra contre eux, en compagnie de Ferdinand Buisson et d'une conférencière socialiste, Mme Anna Lampérière, *l'autonomie de la personne humaine.* Cette autonomie lui semble menacée par l'idée abominablement absorbante et oppressive du Dieu de certains catholiques, comme Joseph de Maistre. Il a contre eux une page débordante de colère. « A mes oreilles, écrit-il, résonnait l'écho des
« formules fatales que des prédicateurs et des publi-
« cistes, formés à l'école de Joseph de Maistre et de
« ses amis, s'étaient complu, depuis un siècle, à employer
« pour représenter Dieu comme une sorte de despote
« oriental qui commande, qui brise et qui condamne.
« Assoiffés d'obéissance, j'oserais dire de servilité, ils
« paraissaient craindre qu'aucune formule ne fut assez
« forte pour expliquer la majesté farouche de leur

« Dieu barbare. On eût dit, à les entendre, que l'Etre « infini éprouvait je ne sais quelles jouissances inavoua- « bles à contempler l'abaissement de sa création déchue, « etc... » Op. cit., pp. 412, 413.

En vérité, c'est du délire ! Et où donc M. Paul Bureau a-t-il lu ou entendu de pareilles extravagances, dont n'approchent en rien les paradoxes les plus osés de Joseph de Maistre ?

Et l'écrivain catholique qui a de telles duretés et de telles injustices pour ses frères dans la foi, citait avec honneur, un instant auparavant, Mme Anna Lampérière et Ferdinand Buisson. La citation qu'il faisait de ce dernier est assez significative : « L'Etat sans Dieu, « l'école sans Dieu, la mairie sans Dieu, le tribunal sans « Dieu comme aussi la science et la morale sans Dieu, « c'est tout simplement la conception d'une société « *humaine* qui veut se fonder exclusivement sur *la nature* « *humaine*, sur ses phénomènes et sur ses lois. Déta- « cher de l'Eglise, la nation, la famille, les individus, — « la démocratie, poussée par son merveilleux instinct de « ses besoins et de ses devoirs prochains s'y prépare. » *Op. cit.*, pp. 411.

Ce programme, qui n'est point, je suppose, celui de M. Bureau, va-t-il enflammer sa verve vengeresse comme les prétendues violences de Joseph de Maistre ? Oh non, il en prend occasion pour vanter la fécondité de M. Buisson et les *ressources variées de sa dialectique aiguisée.*

Quelle mentalité révèle de semblables procédés littéraires ! De grâce, qu'on ne me demande pas de l'admirer ; le sentiment qu'elle m'inspire, c'est surtout une grande et douloureuse pitié.

Cependant « les hommes de l'esprit nouveau » ne réussiraient pas à eux seuls, à cause des défaillances et des lacunes de leur doctrine, à opérer la régénération sociale de notre pays. M. Bureau veut leur associer

toute une phalange d'auxiliaires précieux, animés d'un esprit un peu différent, mais qui ont cependant des tendances communes ; ce sont pour parler son langage, *les catholiques de gauche*, en d'autres termes les catholiques entachés de modernisme. Et nous les voyons défiler les uns après les autres ; l'auteur de la *Crise sociale* nous les présente et indique en traits rapides les droits de chacun à notre reconnaissante admiration. C'est M. Edouard Leroy « qui, le 26 octobre 1906, écrivait dans la revue lyonnaise *Demain*, une lettre, expression parfaite des sentiments intimes des catholiques progressistes ». C'est M. Loisy qui a écrit « sur l'Eglise des pages qui comptent parmi les plus belles que ce sujet ait jamais inspirées ». Rome, sans doute, n'a pas su les comprendre et c'est là un grand malheur

Vient encore M. Laberthonnière « avec un admirable article dans les *Annales de philosophie chrétienne* (déc. 1905) sur le rôle de l'autorité « productrice de consentements » et concourant à produire au « *dedans des âmes ;* une lumière plus vive. » Je ne sais pas bien ce qui s'est produit *au dedans des âmes ;* ce dedans est toujours si mystérieux ; mais la lumière plus vive n'a point paru au dehors et encore moins « ces consentements » dont l'autorité est *productrice*, sans doute quand elle sait remplir son rôle. Ce qui a paru au dehors, c'est un dissentiment entre l'autorité de l'index et l'auteur obstiné du *dogmatisme moral.*

Enfin M. Bureau nomme M. Birot qui estime « que la quantité d'idées et de choses qui ont été insensiblement renouvelées et ravivées en quelques années presque sans secousse — oh non ! — et par le seul effet d'un persévérant labeur, est incalculable » : exégèse, philosophie, sociologie, histoire de l'Eglise ou de la pensée chrétienne. Et tous ces renouvellements font la joie de M. Paul Sabatier — un bon juge ! M. Paul Bureau le mentionne avec Charles Figuez, Charles Guiyesse,

Georges Sorel et autres rationalistes, plus clairvoyants que l'auteur de la *Crise sociale*.

M. Paul Bureau qui a écrit ces choses avant l'Encyclique, je me fais un devoir de le constater, connaissait déjà pertinemment les blâmes formels que Rome avait infligés au mouvement d'idées qu'il préconise. Cela n'est pas fait pour l'arrêter ; l'autorité est dans son rôle en essayant, tout à fait en vain du reste, de modérer cette marche progressive ; les modernistes sont dans le leur en ne tenant que fort peu compte et simplement pour l'extérieur, j'allais dire pour la galerie, de ces désapprobations. « Ces pénalités qui peuvent faire souffrir les hommes ne font que vivifier et *purifier* les doctrines. » C'est un fait douloureux mais nécessaire, ajoute notre auteur. L'important c'est que la conjonction s'opère entre ces catholiques de gauche et « les enfants de l'esprit nouveau », sinon sur le terrain doctrinal, du moins sur le terrain social et démocratique.

III. — Aboutissement prévu

Nous arrivons enfin à la conclusion dernière et définitive de ce livre incohérent. Est-ce bien celle que l'auteur a réellement voulue et cherchée ? Qu'importe, si nous nous plaçons au point de vue pratique ; c'est celle qu'il contribue à amener.

Le parti radical et radical-socialiste, dont il sert les intérêts, a un double programme parfaitement arrêté ; son but est nettement défini, et les moyens de l'atteindre, quoique susceptibles de quelques divergences, sont cependant, eux aussi, clairement indiqués et acceptés de tous : c'est la destruction de la société capitaliste et de l'Eglise, son alliée, et la substitution d'un collectivisme athée et persécuteur à cette société capitaliste.

M. Bureau voudrait établir une disjonction entre le

capitalisme et l'Eglise, et réconcilier celle-ci avec ses amis « les enfants de l'esprit nouveau ». Ce qui l'encourage dans son projet, c'est que bon nombre de catholiques ont été entraînés dans ce sens ; les jeunes gens du Sillon, par exemple, qui obéissent plus ou moins aveuglément à l'influence de M. Marc Sangnier, imbu des mêmes idées. De plus, comme il rencontre chez les modernistes de nuance avancée, et même chez les partisans du dogmatisme moral, une doctrine beaucoup moins résistante, plastique et malléable, assez prompte parfois aux pires accommodements, M. Bureau croit sentir en eux des alliés possibles. C'est donc une dislocation au sein de l'Eglise de France, ou du moins entre les catholiques français que M. Bureau travaille, non pas précisément à produire, car elle existe déjà, mais à aggraver et à creuser plus à fond. Il ne désespère pas de gagner un jour, peut être assez lointain, la hiérarchie elle-même, bien qu'elle se montre actuellement beaucoup trop hostile.

Le socialisme qui sortirait de là, si les idées de M. Bureau venaient à triompher, serait peut-être différent de celui de M. Jaurès et du collègue Georges Renard ; ce serait un socialisme chrétien sur lequel il est juste d'entendre l'auteur de la *Crise morale*.

« Il est encore d'usage parmi les bourgeois qui ne « voient le socialisme que du fond de leur fauteuil, « à travers les renseignements falsifiés des journaux inté- « ressés à servir les préjugés de leur clientèle, de flétrir « le collectivisme comme un groupement d'appétits « bassement égoïstes, sous la direction de quelques lea- « ders politiques qui ont trouvé une carrière dans l'ex- « ploitation consciente des passions mauvaises de leurs « commettants. Quelques faits isolés, habilement mis « en relief, peuvent appuyer ce jugement, et on ne peut « contester que le groupement socialiste n'ait servi, « comme tous les autres, de champ d'opération à cer-

« tains hommes, aux instincts vils, impuissants à servir « jamais une cause et capables seulement de rabaisser « tout ce qu'ils touchent. Mais ceux-là connaissent « bien mal la nature humaine, qui croient que ce sont ces « hommes qui ont fait la grandeur et le succès du socia- « lisme. Si cette doctrine a pu remporter ses victoires « et exercer un tel prestige, c'est parce qu'à côté de « ces recrues qui sont pour elle une charge et une cause « de faiblesse, elle a aussi rencontré des hommes capa- « bles, non de vivre en l'exploitant, mais bien plutôt de « souffrir et de mourir en la servant. Elle est devenue « ou pour mieux dire, elle a été toujours une religion, et « c'est parce qu'elle a suscité dans quelques âmes d'élite « un mouvement de l'intelligence, du cœur et de la « volonté, auquel une observation loyale est obligée de « reconnaître *le caractère spécifiquement religieux*, qu'elle « a entraîné, sous sa bannière, les innombrables pha- « langes qui marchent aujourd'hui au chant de ses « hymnes et de ses cantiques. Les sacrifices et parfois « le martyre *religieusement acceptés*, ont été les instru- « ments de son extraordinaire diffusion.

« N'était-ce pas *cette divinité nouvelle* qu'adoraient « en même temps que le Dieu de leurs pères, les ouvriers « de Lyon, qui parcouraient les rues de la grande cité « laborieuse, en déclarant qu'ils voulaient « vivre en « travaillant ou mourir en combattant ». Semblable- « ment comment ne pas reconnaître l'impulsion supra- « terrestre chez ces hommes qui, en 1848, après avoir « acclamé la révolution et l'émancipation des travail- « leurs, assistaient à la bénédiction des arbres de la « liberté et affrontaient si généreusemment la mort « aux journées de juin? Malheur à nous si, après plus « de trente-six ans écoulés, nous n'avions pas le cœur « assez haut placé et l'intelligence assez probe pour « reconnaître que, parmi les insurgés qui, en 1871, subi- « rent avec tant de courage la sanglante répression de

« la commune, la proportion était grande de ceux qui « pensaient que le service de la « Cause prolétarienne » « valait tous les sacrifices et le don de la vie même.

« De nos jours, le socialisme conserve les mêmes ten- « dances *essentiellement religieuses et mystiques.* C'est « surtout d'elles qu'il tire sa puissance de pénétra- « tion dans les masses ; ce sont elles qui engendrent, « aujourd'hui comme hier, le même esprit de dévoue- « ment, de sacrifice, d'abnégation, poussé parfois jusqu'à « l'héroïsme.

« La vérité à laquelle ces hommes adhèrent est toute « imprégnée *de la pensée religieuse et même du dogme chré-* « *tien.* L'idée de fraternité humaine, de justice sociale, « reposant sur le mépris des richesses et la *méfiance* à « l'égard de la propriété *privée*, l'idéal de la vertu com- « muniste, ne font-ils pas partie de la tradition *profonde* « du Christianisme et spécialement du Catholicisme ? « N'est-ce pas, pour le socialisme, un véritable dogme de « vie paradisiaque que cette foi dans une société nou- « velle, exempte des *rivalités méchantes*, toute faite « de justice et de bonheur ? Et le moyen pour le réaliser, « que ce soit l'idée catastrophique de Marx ou la panacée « de la grève générale, chère aux syndicalistes révolu- « tionnaires, n'est-il pas à son tour en *affinité visible* avec « le dogme chrétien de la Rédemption ? » La *Crise morale* pp. 395 et ss.

L'auteur parle en termes à peu près identiques du mouvement révolutionnaire qui ensanglanta la fin du XVIII^e^ siècle ; on se demande en le lisant, si les échafauds de la Terreur ne lui semblent pas adossés à l'autel du Golgotha.

M. Paul Bureau travaille au plus grand profit du socialisme réel, très différent de celui de ses rêves. Ce socialisme repousse au moins trois choses essentiellement chrétiennes. Et d'abord il repousse le mariage un et indissoluble rattaché par des liens organiques et néces-

saire à la propriété individuelle et privée. En dehors du mariage ainsi constitué, je ne vois de logique que les unions libres dont le divorce, tel surtout qu'il est compris aujourd'hui, n'est qu'une contrefaçon. Donc des accouplements sans règles et sans but honnête et légitime, en dehors de tout contrôle civique ou social, voilà ce qui se trouve à la base du collectivisme ; en d'autres termes, la communauté des femmes appelée par la communauté des biens. Il est vrai, ainsi que nous l'avons démontré ailleurs, la propriété privée se justifie par le travail qui en est la grande source productrice ; mais cette justification semblerait à beaucoup insuffisante, si elle n'était corroborée par la nature du contrat matrimonial et les conséquences qui en découlent. A l'homme qui met sa main dans la main de la future mère de ses enfants, il faut des biens qui *soient réellement à lui*, pour lui permettre d'élever ces petits êtres qui seront comme le prolongement de sa propre vie. Il lui faut non seulement la propriété privée et individuelle, mais la propriété familiale, la mise en commun de ce qui lui appartient en propre avec la dot de sa femme et les acquêts qui résulteront de leurs efforts conjoints. Bien plus, tout ce patrimoine familial ainsi constitué devra être *transmissible* comme le sang et la vie qu'il sert à sustenter ; la propriété ne devient la base un peu ferme et vraiment *suffisante* du foyer domestique, qu'à la condition d'être héréditaire.

Or, tout cela est en radicale opposition avec le collectivisme ; et voilà pourquoi le socialisme, sous toutes ses formes, sera toujours et nécessairement l'ennemi irréductible du Christianisme. Le collectivisme, qui semble être aux yeux de ses partisans les plus éclairés la seule forme possible du socialisme, détruit la propriété privée, et plus encore, s'il était possible, la propriété familiale, transmissible et héréditaire ; il détruit par le fait même la famille et le mariage un et indissoluble qui en est la

base. Je laisse à tout homme de bon sens le soin de dire si tout cela est compatible avec le Christianisme qui se trouve être uni, par plus de liens que l'on ne croyait, à cette société que l'on appelle dédaigneusement capitaliste et bourgeoise, parce qu'elle est fondée tout simplement sur le droit naturel et chrétien.

Ce n'est pas tout, une seconde antinomie tout aussi irréductible existe entre le collectivisme et le Christianisme intégral, incarné dans l'Eglise catholique. Après avoir ainsi constitué le foyer domestique, le Christianisme veut qu'à ce foyer le père et la mère élèvent eux-mêmes, par leurs soins propres et personnels, les enfants que Dieu leur a donnés. Quand ils se sentiront insuffisants à cette tâche, ils pourront se faire aider par des étrangers, instituteurs ou institutrices ; mais ces auxiliaires n'agiront que comme des délégués, avec leur autorisation et sous leur contrôle. L'éducation doit être considérée comme une sorte d'émanation de la paternité et de la maternité elles-mêmes ; aussi ne se fait-elle normalement qu'aux frais de la famille, et non pas de la collectivité ou de l'Etat. Celui-ci ne peut que surveiller et contrôler, et, en cas de besoin, aider et suppléer le père et la mère.

Quelles sont ici les prétentions de l'Etat collectiviste ? Après avoir confisqué les fortunes privées, il s'empare de l'enfant, de l'adolescent et du jeune homme, qu'il élèvera comme de juste aux frais de la collectivité. Ne sont-ils pas les fils de la démocratie collectiviste, avant d'être les enfants de leurs pères et de leurs mères ? Aussi ils seront enfermés obligatoirement dans des écoles où l'Etat leur imprimera sa marque indélébile ; il les façonnera à son image et ressemblance, les fera impies et athées comme il l'est lui-même. C'est la confiscation la plus absolue et la plus brutale de la conscience de l'enfant, alors qu'il est incapable de la moindre résistance. On ne l'a point assez remarqué, nos lois sur l'instruc-

tion gratuite, laïque et obligatoire, sont des lois essentiellement socialistes : et, je le répète, c'est pour ce motif que l'on a commencé, par leur promulgation, la refonte de notre société et inauguré ainsi la révolution profonde dont les différentes phases se sont depuis déroulées sous nos yeux.

Au reste, l'irréductible antagonisme entre le catholicisme et le collectivisme ne sort point seulement des prétentions avouées de celui-ci, mais de sa nature même. Cet état social est antinaturel, et dès lors antichrétien ; il est la négation de la loi morale, telle que la conçoit une philosophie simplement spiritualiste ; et il lui substitue ce que l'on appelle la loi sociologique, telle que la comprennent Lévy Bruhl, Alfred Fouillée et tant d'autres. C'est là ce qui rend particulièrement dangereux le mouvement socialiste ; il est favorisé par de nombreux savants qui lui fournissent, chaque jour, des principes dont les conséquences les effraieraient, s'ils les voyaient un instant appliquées.

Le socialisme repousse le droit naturel, fondé sur la raison ; comment ne bénéficierait-il pas de la philosophie de M. Bergson, venant dire que la raison ne comprend rien à ce qui est vivant et ne s'applique qu'aux choses mortes, à la matière solide, à tout ce qui est inerte et entre, à ce titre, dans ses catégories. C'est l'instinct qui, au dire du même Bergson, pénètre autant que faire se peut, le mystère de la vie, en accompagne l'élan et l'explique, s'il ne parvient pas à le diriger. On prête même à cet instinct je ne sais quelle faculté intuitive, qu'il faut bien distinguer de l'intelligence, car nous retomberions ainsi dans l'intellectualisme tant abhorré. Cet instinct, intuitif, nous disent les sociologues en renom, est le privilège des foules, de cette démocratie qu'il va organiser ; c'est lui qui dictera cette loi sociologique qui remplacera avantageusement l'ancienne morale dont se prévalait l'intellectualisme. Ainsi seront

consacrées toutes les passions et toutes les convoitises qui forment comme le fond et l'essence même du collectivisme.

Tout ceci diffère évidemment du socialisme rêvé par M. Paul Bureau et « n'a pas la moindre affinité visible avec le dogme de la Rédemption ». Mais qu'importe aux « enfants de l'esprit nouveau », ils n'en travailleront qu'avec plus d'ardeur a le réaliser. L'auteur de la *Crise morale* est l'un de leurs meilleurs et plus puissants auxiliaires, à cause de sa bonne foi, de la fougue de ses convictions, de la fausseté de son esprit et de son manque absolu de principes. Son livre est un des plus dangereux que je connaisse et il a été très justement frappé des censures de l'index.

IV. — Complicités réfléchies

Les meneurs qui président à cette révolution sociale, dont on ne saurait exagérer la profondeur et la portée, ont été bien plus clairvoyants que les catholiques qui leur ont donné appui. Ils ont compris qu'on ne réconcilierait jamais le Catholicisme et l'Eglise avec la démocratie telle qu'ils la veulent et telle qu'ils l'ont déjà réalisée, en l'imprégnant de plus en plus d'idées collectivistes. N'en déplaise aux outranciers de la conciliation, la socialisation des moyens de production est incompatible avec la propriété privée et familiale ; la communauté des femmes ou les unions libres, avec le mariage un et indissoluble ; l'éducation chrétienne de l'enfant, avec la main-mise de l'Etat sur les jeunes générations par l'instruction gratuite, laïque et obligatoire ; enfin le droit naturel privé et public, avec la loi sociologique, amorale, irrationnelle, produit de l'élan vital et de l'instinct, selon la nouvelle métaphysique de l'évolution créatrice.

Entre ces deux programmes il faut choisir ; prendre l'un, c'est repousser l'autre, et ce serait pure hypocrisie d'essayer de les amalgamer.

A vrai dire, les modernistes catholiques pensent comme nous sur ce dernier point, mais c'est pour arriver à une conclusion que nous repoussons de toutes nos forces. « Vous ne changerez rien, nous disent-ils, à l'état présent de la société, au mouvement d'idées qui l'entraîne. Dès lors, pour que le catholicisme continue de subsister, il faut qu'il se modifie, qu'il évolue, dans le sens de la société elle-même. » Et cette évolution nous la connaissons tous ; c'est celle que l'Encyclique *Pascendi gregis* a décrite et a condamnée dans les lignes suivantes :

« Aux temps passés, c'était une erreur commune que « l'autorité fut venue à l'Eglise du dehors, savoir, de « Dieu immédiatement. En ce temps là on pouvait à « bon droit la regarder comme « autocratique ». Mais « on en est bien revenu aujourd'hui. De même que « l'Eglise est une émanation vitale de la conscience « collective ; de même, à son tour, l'autorité est un pro- « duit vital de l'Eglise. La conscience religieuse, tel « est donc le principe d'où l'autorité procède, tout « comme l'Eglise, et s'il en est ainsi, elle en dépend. « Vient-elle à oublier ou méconnaître cette dépendance « elle tourne en tyrannie. Nous sommes à une époque « où le sentiment de la liberté est en plein épanouis- « sement : dans l'ordre civil, la conscience publique « a créé le régime populaire. Or, il n'y a pas deux cons- « ciences dans l'homme, non plus que deux vies. Si « l'autorité ecclésiastique ne veut pas, au plus intime « des consciences, provoquer et fomenter un conflit, « à elle de se plier aux formes démocratiques. Au sur- « plus, à ne le point faire, c'est la ruine. Car il y aurait « folie à s'imaginer que le sentiment de la liberté, au « point où il en est, puisse reculer. Enchaîné de force

« et contraint, terrible serait son explosion ; elle em-
« porterait tout, Eglise et religion. Telles sont en cette
« matière, les idées des modernistes, dont c'est, par
« suite, le grand souci de chercher une voie de conci-
« liation entre l'autorité de l'Eglise et la liberté des
« croyants. »

Cette voie de conciliation est toute ouverte et les modernistes y sont entrés depuis longtemps déjà ; ils iront jusqu'au bout. Que demain les collectivistes modérés de l'école fabienne viennent leur dire : nous voulons faire cesser au profit de la collectivité ces monopoles des grandes compagnies des chemins de fer, des mines, etc. ; rien de mieux, répondront les démocrates modernistes, dès lors que c'est au profit du plus grand nombre.

Nous toucherons ensuite, continuent les collectivistes fabiens, aux sociétés privées, industrielles et commerciales ; ces sociétés confectionnent, négocient, exploitent sous le contrôle et parfois avec l'autorisation de l'Etat : aggravons le contrôle, retirons l'autorisation.

Je doute que les démocrates modernistes essaient de très fortes résistances. Le cas est à peu près identique à celui des congrégations. Ne disaient-ils pas alors : les congrégations ne sont pas essentielles à la constitution de l'Eglise ; sacrifions les congrégations pourvu que le clergé séculier soit respecté. » Ils répèteront sans doute le même argument : les sociétés privées de l'industrie et du commerce ne sont pas essentielles à la constitution de l'Etat ; elles sont même incompatibles avec la constitution de l'Etat collectiviste ; qu'elles disparaissent, puisque cela semble nécessaire.

La propriété immobilière et bourgeoise, finiront par dire les fabiens eux-mêmes, est trop développée ; il faut la réduire pour le plus grand avantage des petits et des humbles qui en sont comme écrasés ; ainsi entendue, la propriété privée est contraire à la simple égalité démocratique. Une confiscation ouverte semble-

rait trop violente et injuste ; procédons de façon indirecte ; frappons-la d'impôts d'exception, comme nous avons fait pour les congrégations elles-mêmes qui subirent pendant longtemps les lois dites d'abonnement et d'accroissement.

« Nous ne voyons rien à reprendre à ce projet, répliqueront les démocrates modernistes, pourvu que vous respectiez les petits propriétaires, les petits commerçants et industriels. »

Je doute que le conseil de ces compatissants démocrates soit longtemps suivi : L'Etat devenu propriétaire des grands magasins, des domaines agricoles un peu importants, des exploitations industrielles et commerciales, aura encore pour concurrents ces petits industriels, ces petits marchands et ces modestes agriculteurs que l'on veut protéger. Ou il les écrasera par la concurrence elle-même, et ils disparaîtront sans qu'il y ait besoin d'aucune loi d'expropriation. Ou ils lui tiendront tête et subsisteront à côté de lui. Je crains bien que, dans ce dernier cas, l'Etat ne les trouve trop gênants et qu'il ne finisse par les engloutir, toujours pour le plus grand bien de la collectivité ; ainsi fit-il pour les congrégations religieuses. Les démocrates modernistes y auront beaucoup contribué.

Il en sera de même de cette confiscation plus hideuse et plus criminelle, celle de l'éducation chrétienne des enfants. Ici la besogne est déjà faite et, depuis longtemps, les modernistes nous conseillent de nous en accommoder. Entretenons, nous disent-ils, de bons rapports avec les instituteurs athées et hervéistes. Pourvu que nous ayons la possibilité de voir les enfants le jeudi et le dimanche, de les catéchiser et de les préparer à leur première communion, n'est-ce pas l'essentiel ? ou plutôt n'est-ce pas là tout notre ministère ? Après tout, le Christ ne nous a pas chargés de leur apprendre la grammaire et nous pouvons bien abandonner ce soin à d'autres. L'école congréganiste est morte et enterrée ; il faut en

prendre notre parti, nul ne la ressuscitera ; la société moderne n'en veut plus.

Quant à la loi sociologique remplaçant le droit naturel et chrétien, le modernisme a sa théorie toute faite ; c'est celle de la subordination de l'Eglise à l'Etat, de cette collectivité religieuse, flottante et incertaine de son dogme lui-même, à l'Etat appuyé sur la science et sûr de son autorité. L'encyclique nous a renseigné suffisamment à ce sujet, lorsqu'elle nous dit :

« Mais l'Eglise n'a pas seulement à s'entendre avec « les siens ; ses rapports ne se bornent pas au dedans, elle « en a encore avec le dehors. Car elle n'occupe pas seule « le monde : en regard il y a d'autres sociétés avec qui « elle ne peut se dispenser de communiquer et d'avoir « commerce. Vis-à-vis de celles-ci, quels sont donc ses « droits et ses devoirs ? C'est ce qu'il s'agit de déterminer « et non pas sur d'autre principe, bien entendu, que sa « nature même, telle qu'ils l'ont décrite.... De même « que la foi et la science sont étrangères l'une à l'autre, « à raison de la diversité des objets ; de même, l'Église « et l'État, à raison de la diversité des fins, spirituelles « pour l'Église, temporelles pour l'Etat. Autrefois, on a « pu subordonner le temporel au spirituel : on a pu « parler des questions mixtes, où l'Eglise apparaissait « comme reine, maîtresse. La raison en est que l'on tenait « alors l'Eglise comme instituée de Dieu directement, en « tant qu'il est l'auteur de l'ordre surnaturel. Mais cette « doctrine, aujourd'hui, philosophie et histoire s'ac- « cordent à la répudier. Donc, séparation de l'Eglise et « de l'Etat, du catholique et du citoyen. Tout catho- « lique, car il est en même temps citoyen, a le droit et « le devoir, sans se préoccuper de l'autorité de l'Eglise, « sans tenir compte de ses désirs, de ses conseils, de ses « commandements, au mépris même de ses réprimandes, « de poursuivre le bien public en la manière qu'il estime « la meilleure. Tracer et prescrire au citoyen une ligne

« de conduite, sous un prétexte quelconque, est un abus « de la puissance ecclésiastique, contre lequel c'est « un devoir de réagir de toutes ses forces.

« Il ne suffit pas à l'école moderniste que l'Etat soit « séparé de l'Eglise. De même que la foi doit se subordon- « ner à la science, quant aux éléments phénoménaux, « ainsi faut-il que, dans les affaires temporelles, l'Eglise « s'assujettisse à l'Etat... Posé en effet que dans les choses « temporelles l'Etat est le maître, s'il arrive que le « croyant, aux actes intérieurs de la religion, dont il « ne se contente pas d'aventure, en veuille ajouter « d'extérieurs, comme serait l'administration des sacre- « ments, la conséquence nécessaire, c'est qu'ils tom- « bent sous la domination de l'Etat. Et que dire alors « de l'autorité ecclésiastique, dont justement il n'est « pas un seul acte qui ne se traduise à l'extérieur ? Il « faudra donc qu'elle lui soit fatalement assujettie. »

(Encyclique, §§ IV, C.)

Si l'on veut aller au fond des choses et saisir leurs raisons déterminantes, il sera nécessaire de rapprocher la loi du 9 décembre 1905 des erreurs modernistes, telles que M. Loisy, par exemple, les formulait dès 1902 dans son *Petit livre*, l'*Évangile et l'Église*. On s'apercevra bien vite que les sociétés cultuelles, prescrites par cette loi, ne sont que l'organisation de l'Eglise dont Loisy est le docteur.

Qu'on lise avec l'attention qu'elle mérite la lettre suivante :

« Monsieur,

« Ce n'est pas d'un solitaire comme moi, que l'on peut « attendre une opinion certaine et arrêtée sur une « question aussi complexe que celle de la séparation de « l'Eglise et de l'Etat en France. Je crois que cette « séparation était fatale ; la rencontre de Pie X et de

« M. Combes l'a seulement avancée de quelques années. « Je crois aussi qu'elle s'est effectuée, de la part du « gouvernement, dans des conditions plus libérales « qu'on ne pouvait le prévoir. Sans doute, on aurait « dû y mettre plus d'équité, respecter les dotations de « toutes les œuvres catholiques, maintenir leur trai- « tement viager à tous les ministres des cultes en exer- « cice au moment de la séparation. Mais ce sont là des « points secondaires. Etant donné l'état des esprits en « France, et non seulement dans les chambres légis- « latives, on ne pouvait obtenir une loi qui laissât plus « de liberté *intérieure* à l'Eglise. Et vu l'attitude poli- « tique du clergé depuis la fondation de la République, « l'Etat aurait commis une imprudence en lui laissant « une *liberté extérieure* sans contrôle et sans limites. Je « pense que la loi s'imposait à l'*obéissance* de tout « *citoyen* français, sous réserve de modifications possi- « bles et désirables, à réclamer par les voies légales.

« La condamnation de cette loi par le Pape m'a fait « l'effet d'un violent anachronisme. Je conçois qu'il ait « protesté contre l'annulation du Concordat, qu'on « ne devait pas rompre au moins sans l'avertir. Mais « déclarer non avenue une loi *régulièrement* votée par le « Parlement de notre pays, c'était dépasser la mesure, « froisser le sentiment de la dignité nationale, et rendre « difficile, sinon impossible, pour longtemps, toute amé- « lioration. Cette loi, après tout, ne réglait que l'*état* « *civil des cultes*, sans empiéter sur *leur régime intérieur.* « Elle ne lésait aucun droit de la *conscience religieuse.* « Et Pie X ne s'en est pas tenu à une condamnation « théorique. La majorité des évêques, prévoyant les « redoutables conséquences de la non-acceptation, s'était « prononcée pour la formation d'associations cultuel- « les (1). Le Pape a défendu de constituer ces associa-

(1) Cette affirmation, telle qu'elle est émise ici, est tout simplement mensongère, j'ai déjà traité cette question ailleurs.

« tions. Par là il mettait obstacle à la dévolution des « biens, privait de ses ressources acquises le clergé de « France et ne lui laissait plus que la faculté de vivre dans « des conditions infiniment plus précaires, à tous égards, « que celles qui étaient offertes par la loi de séparation. « Acte de courage, dira-t-on, acte de désintéressement. « Le désintéressement pratiqué aux dépens d'autrui « mérite un autre nom. Je n'hésite pas à dire que ce fut « un acte *insensé*.

« Cependant la conduite de notre gouvernement restait « pleine de modération. Il était plus étonné que fâché « d'une politique qui lui livrait le trésor de l'Eglise, et « qui réduisait celle-ci à l'impuissance. Après cela, « on aurait supposé que le Pape n'irait pas plus loin, et « qu'il n'empêcherait pas nos pauvres évêques d'orga- « niser leurs pauvres églises comme ils pourraient, selon « notre droit commun en matière de réunion publique et « d'association. Et voilà que, au dernier moment, quand « tous étaient prêts à faire ces déclarations voulues par la « loi, Pie X défend de faire ces déclarations, c'est-à- « dire oblige les catholiques à violer un règlement d'ordre « public. C'était plus que n'aurait supporté le plus catho- « lique des gouvernements d'ancien régime. Les repré- « sailles ne se sont pas fait attendre. L'Eglise de France « ne retient de son patrimoine que de maigres pensions. « La situation légale qui va lui être faite, et qu'elle « devra subir, sera définitivement moins favorable que « celle dont l'a privée la volonté de Pie X. Et le clergé « n'en sera pas plus populaire, tant s'en faut. Et la désaf- « fection à l'égard de Rome se propagera sourdement « dans ce clergé que le Pape à voué à la misère et aux « vexations. Car, on finira par comprendre que les déci- « sions pontificales n'ont pas été dictées par l'inté- « rêt véritable de la religion, mais par l'intérêt, très « mal compris d'ailleurs, de la papauté *politique*. Force « restera au gouvernement et à la loi.

« Je souhaite me tromper, mais il est à craindre que « l'Eglise de France ne se relève jamais de la condition « infime, équivoque, tourmentée, où Pie X vient de la « jeter, et que la crise actuelle n'annonce la fin très « prochaine du catholicisme parmi nous. Et ce n'est pas « l'Etat, ce ne sont pas les évêques, si ce n'est par leur « obéissance au Pape, qui auront amené ce triste résultat: « c'est *l'absolutisme romain* qui, pour sauver ses préten- « tions, aura perdu ce qui restait de l'Eglise où brillèrent « saint Bernard, saint Louis et Fénelon.

« Inutile de vous dire, Monsieur, que ces réflexions « ont un caractère purement confidentiel, et que je « serais désolé de les voir arriver, de manière ou d'autre, « à la publicité. Mon nom a été assez mêlé à d'autres que- « relles pour que je ne souhaite pas qu'il soit lancé encore « dans celle-ci.

« Garnay, le 20 décembre 1906.

» ALFRED LOISY. »

Cette lettre est digne du renégat qui a tout trahi et qui, par ces récriminations perfides, veut justifier ses propres trahisons.

Comme l'Encycliqne avait raison et combien les pressentiments de Pie X étaient justifiés ou plutôt dépassés : « Que l'Eglise s'assujettisse à l'Etat, les modernistes ne le disent peut-être pas ouvertement : ils le diront quand, sur ce point, ils seront logiques. »

M. Loisy ne le disait point encore ouvertement, mais il le disait en secret; sa lettre est antérieure quasi d'une année à l'Encyclique. Il l'a rendue publique en 1908 ; la logique du système exigeait qu'il en fût ainsi :

Chez Loisy, le système était surtout exégétique et dogmatique ; chez d'autres assez exactement représentés par MM. Naudet et Dabry, il était surtout démocratique et social ; ce qui ne l'a pas empêché d'aboutir aux mêmes conséquences.

L'histoire de ces deux abbés démocrates et de leurs journaux, la *Justice sociale* et la *Vie catholique*, est connue.

A la date du 23 février, l'*Osservatore romano* publiait le décret suivant de la Sacrée Congrégation du Saint-Office :

« Les deux journaux la *Justice sociale* et la *Vie* « *catholique* sont réprouvés et condamnés. Les prêtres « Naudet et Dabry sont formellement et absolument « requis de ne plus publier à l'avenir, sous leurs noms, « ou sous des pseudonymes, ni ces journaux ni d'autres « écrits de même nature, sous peine de suspense *a divinis* « à encourir par le fait même et sans autre déclaration.

« 13 février 1908. »

Pour avoir l'explication de ce décret, on n'a qu'à lire la lettre suivante adressée par M. Dabry à un évêque, qu'il prend bien garde de nommer et pour de bons motifs : jamais un évêque français n'eut souffert sans protestation un tel langage. La réplique ne se serait point fait attendre ; or, de réplique il n'y en a point eu.

« Paris, le 4 novembre 1907.

« Monseigneur,

« Je reconnais, dans leur principe, le bien fondé des « observations qui me sont faites par votre Grandeur. « Mais pour bien juger d'une pensée et surtout de la « pensée d'un journal, il ne faut pas, me semble-t-il, « prendre cette pensée en soi et *in abstracto*, mais dans la « situation concrète où elle se produit et dans l'ensemble « des circonstances qui lui servent, pour ainsi dire, « de cadre.

« Vous me faites deux reproches, et même trois : je « n'ai ni approuvé ni soutenu la *décision du Pape* « *relativement aux associations cultuelles, je suis sévère*

« *pour la bonne « presse », et indulgent pour les hommes*
« *au pouvoir.*

« Ces propositions, telles quelles, sonnent évidemment
« mal. Mais expliquons-les.

« Qui ne ne sait que les associations cultuelles n'ont
« été repoussées que sur des suggestions politiques et,
« non point dans la pensée du Pape mais de ceux qui
« l'ont effrayé, dans un but politique ? La majorité de
« l'épiscopat s'était prononcée pour, et sans le discours
« violent et erronné de Mgr Touchet, il y aurait eu la
« presque unanimité. Comment alors retenir sa colère
« quand on sait que, pour écouter des Flourens, des
« Ollivier, des Grousseau et des Piou, politiciens ran-
« cuniers et esprits faux, on a joué avec les consciences,
« on a ruiné l'Eglise, on a irrité le pays et créé une situa-
« tion telle qu'il est absolument impossible à quiconque
« de dire par quels moyens on en pourra sortir ? J'ai
« toujours affirmé au nom de la discipline, et je l'aurais
« fait au prix de ma vie, qu'il fallait obéir au Pape ; mais
« quant à soutenir que la décision prise était la plus
« sage, je n'aurais pu le faire sans parler contre ma con-
« science.

« J'expliquerai de même mon attitude par rapport
« aux deux autres points que vous avez touchés.

« Ce que je reproche à la *Croix*, ce ne sont pas tels
« ou tels détails, tels ou tels excès de polémique ;
« personne n'est parfait : c'est l'« insincérité », c'est la
« comédie de la piété, c'est le piège perpétuellement
« tendu aux simples, c'est la conjuration contre la vérité
« et la lumière, j'oserai dire contre l'honnêteté, c'est
« la profanation du temple, c'est l'outrage permanent
« aux principes chrétiens qu'on prétend professer, c'est
« le crucifix mis au service des passions, du commerce
« et d'un but politique essentiellement opposé au pro-
« gramme qu'on affiche. Constitutionnels ! se disent-ils.
« Les malheureux qui ont partie liée avec les royalistes-

« athées, qui favoriseraient en dessous le roi de Prusse « et le shah de Perse, plutôt que d'aider sincèrement « à l'amélioration de la République ! Ainsi nous sommes « en pleine perfidie et en plein mensonge.

« Il me reste à parler de mon indulgence pour les « hommes qui sont au pouvoir.

« Je n'ai qu'un mot à dire. Au point où en sont les « choses en France, quand nous avons tout à recom- « mencer et à reconstruire, la base de notre conduite, « me semble-t-il, doit être, comme quand les chrétiens « arrivèrent dans l'empire romain, un respect absolu, « religieux, pour le gouvernement établi et ceux qui le « représentent. Si on pouvait dire de nous que nous « sommes les meilleurs citoyens, la moitié de la besogne « de reconstruction serait faite. Au contraire, j'ai le « regret de constater que, grâce à la *Croix* et autres jour- « naux du même genre, nous sommes les pires des ci- « toyens, puisque nous ne cessons d'injurier tout le monde, « de suspecter tout le monde, de prêcher la révolte, l'in- « surrection et l'anarchie.

« J'entends bien que nous avons à nous plaindre. « C'est une question complexe qu'il *faudrait examiner.* « Mais quand ce serait vrai, quels singuliers chrétiens « serions-nous, qui voudraient rendre œil pour œil, dent « pour dent, qui garderaient indélébile le souvenir « des offenses reçues, qui ne voudraient rien ni jamais « pardonner, qui ne voudraient faire ni au bien supé- « rieur de la religion ni au bien public aucun sacrifice ? « Ces chrétiens-là seraient-ils autre chose qu'un parti et « qu'une secte ?

« C'est bien, hélas ! la physionomie que, grâce à tout « ce qui se passe, nous sommes en train de prendre aux « yeux de nos contemporains. Sous l'étiquette menteuse, « et qui d'ailleurs ne trompe absolument personne, de « « constitutionnels », on va faire une sorte de bloc « catholique pour les élections de 1910. Nous achèverons

« d'y perdre nos quelques dernières chances de relever « nos affaires et le peu qui nous reste de considération. « Après, on nous traitera, comme croyants, en ennemis « publics, et la libre-pensée, enfin maîtresse, aura beau « jeu.

« Je m'excuse de la liberté bien grande, je le sens, de « ce langage qu'expliquent seules les circonstances qui « nous dominent tous, et je vous prie de vouloir bien « agréer, Monseigneur, l'expression des sentiments avec « lesquels j'ai l'honneur d'être votre très respectueux « et dévoué serviteur (1).

« Pierre Dabry. »

Nos lecteurs ont bien compris : M. Dabry n'a point approuvé la décision du Pape relative aux *sociétés cultuelles ;* bien au contraire, il a combattu ceux qui l'approuvaient et il a soutenu les blocards. C'est bien cela en effet : *Habemus confitentem reum.*

M. Naudet a tenu exactement la même conduite, mais il ne l'avoue pas et, comme de coutume, il se montre plus habile dans le plaidoyer que voici.

Nous l'extrayons du dernier numéro de la *Justice Sociale*, 29 février, ainsi que la lettre du susdit abbé au Pape Pie X que nous tenons à reproduire tout d'abord.

« Très Saint Père,

« Je viens d'avoir connaissance du décret porté par

(1) La lettre que l'on vient de lire est le fait d'un homme qui a perdu tout équilibre. Lorsque l'abbé Toiton, un autre personnage fort intéressant, poursuivi pour dettes, se vanta d'avoir reçu 50.000 fr. de M. Clemenceau pour son journal, organe de l'Eglise catholique française, alors en formation ; M. Dabry tendait sa sébile au même Clemenceau, professant qu'il était prêt à recevoir de la même monnaie pour la propagation de ses idées. J'ai lu cela en toutes lettres dans la *Vie Catholique.*

Veut-on quelque chose de pis ? que l'on ouvre l'*Exode*, l'organe actuel des apostats et de leur œuvre du *Moulin-Vert*, en collaboration avec les protestants libéraux les plus avancés. N'ai- e pas

« le Saint-Office en date du 13 février dernier contre « la *Justice sociale* et contre moi.

« Comme j'ai tenu, lors de la publication de l'ency- « clique *Pascendi*, à lui donner sans retard ma respec- « tueuse adhésion, catholique toujours croyant et « prêtre toujours fidèle, je tiens à dire immédiatement « à Votre Sainteté que je m'incline respectueusement « devant la sentence qui me frappe. Je ne suis pas direc- « teur de la *Justice sociale* et ne puis préjuger de l'attitude « que prendront les laïques qui composent son Comité, « mais j'espère, et je ferai tous mes efforts pour cela, « qu'ils n'hésiteront pas à s'incliner comme moi.

« J'ose croire que Votre Sainteté voudra bien « voir, en cette démarche, une preuve nouvelle de mes « sentiments de filiale obéissance à l'Eglise et au Saint- « Siège.

« Daigne Votre Sainteté agréer l'humble hommage « du très respectueux dévouement avec lequel j'ai l'hon- « neur d'être, de Votre Sainteté, le fils très religieuse- « ment obéissant et dévoué.

« P. NAUDET, chanoine. »

Voici qui est un peu moins filial, quoique daté du même jour :

« Mon cher ami,

« Le 8 septembre 1899, Léon XIII, d'immortelle « mémoire, adressait au clergé de France une lettre

---

lu, je ne sais où, que l'un d'eux qui avait été réconcilié, comme ils disent, par un évêque dont il avait surpris la bonne foi et probablement la pitié, en avait reçu le gouvernement d'une paroisse. Un maire blocard d'une ville voisine, mieux renseigné et flairant son Judas, lui offrit le secrétariat de l'Hôtel-de-Ville qui rapportait bien plus que la paroisse dont le renégat avait été nanti. Vite ce dernier se précipite sur cette nouvelle curée et déclare que sa rétractation n'était qu'une singerie.

Ainsi leurs actes de contrition ne valent pas mieux que leurs apostasies. On voudrait avoir pitié et on ne le peut plus.

« encyclique dont la très estimée *Revue du Clergé* parlait « en ces termes :

(Suit le résumé d'une partie de l'Encyclique.)

. . . . . .

« Près de neuf ans sont passés. Or, si nous regardons « dans la société catholique, autour de nous, nous constaterons un fait étrange.

« Dans cette société, il y a des hommes, des prêtres, « que l'on dénonce, que l'on injurie, que l'on essaie de « déshonorer, et sur lesquels certaines « autorités » « frappent aussi fort qu'elles le peuvent, regrettant, « évidemment de ne pouvoir faire mieux.

« Vous croirez peut-être que ces hommes, que ces « prêtres, sont un danger public? Pour soulever chez « tant de « bien-pensants » une telle réprobation, il faut « qu'on les connaisse bien coupables.

« Eh ! bien, mon ami, vous vous trompez. Sachez que « ces prêtres sont précisément ceux que Léon XIII, il y a « neuf ans, encourageait, félicitait, bénissait.

« A la rigueur, on leur eût permis de se déclarer « « constitutionnels » comme *La Croix ;* car cela, nul « ne l'ignore, n'engage pas à grand chose. Mais dire nettement ce qu'ils étaient, supprimer l'équivoque, traduire le « constitutionnel » en bon français ; ah ! non, « ce droit on ne le leur reconnaissait pas.

« Pensez donc ! Etait-il possible de tolérer encore le « langage de ces prêtres qui parlaient à tous les hommes « comme à des frères, qui croyaient que le peuple n'a pas « seulement des devoirs, mais qu'il a aussi des droits, et « qui ne se contentaient pas de le croire, mais avaient « l'imprudence de le dire ; qui mettaient au premier « rang de ces droits l'effort nécessaire pour améliorer « sa vie et préparer son ascension ? Qui n'estimaient « les hommes qu'en proportion de leur utilité, et non « en proportion de leurs richesses, et qui s'inclinaient « avec respect devant les plus humbles travailleurs ?

« Il y a donc désormais dans l'Eglise une catégorie « de « suspects ». Ces « suspects », on surveille leur « attitude et leurs actions, on surveille leur langage. Et « s'il leur arrive de dire une parole moins exacte ou « de faire une démarche imprudente ou prématurée, « il faut voir avec quelle hauteur on les avertit et on « les réprimande ; ou plutôt on ne fait ni l'une ni « l'autre chose, on les frappe aussitôt et toujours sévè- « rement.

« S'ils font de la politique, on les traite de pertur- « bateurs et on leur reproche « avec leur républica- « nisme » d'empêcher « l'union des catholiques » ; s'ils « font de la théologie, on les traite de protestants ou « tout au moins de « modernistes » ; s'ils font de la « sociologie, on les traite de socialistes ; s'ils osent dire « qu'il y a dans notre monde des gens qui souffrent et « gémissent dans une « misère imméritée », et qu'il « n'est pas juste que certains aient trop, tandis que « d'autres n'ont pas assez, on les traite d'exaltés et « d'utopistes et le chœur des *beati possidentes* clame « que ces hommes sont d'affreux révolutionnaires qui « ouvrent les contrevents d'une chambre obscure où « on était si bien pour dormir. D'ailleurs, chacun sait « par l'Evangile que « il y aura toujours des pauvres « parmi vous » ».

« Eh ! bien, ils auront beau dire et beau faire, ils ne « nous décourageront pas. Méconnus, raillés, critiqués, « vilipendés parfois et frappés, nous continuerons notre « route, assurés que nous aurons la victoire et qu'on « a déjà assez pris de nos idées, de nos façons d'agir « et de notre langage, pour nous donner bon espoir en « l'avenir.

« Les persécutés d'aujourd'hui gardent toutes leurs « espérances. Ils savent que l'idée est plus puissante « que la force et que, d'ailleurs, ils seront bientôt le « nombre. Ils se souviennent de ce qu'ils étaient, il y a

« moins de vingt ans, alors qu'ils n'avaient ni journaux,
« ni revues, ni écrivains, ni orateurs et qu'à peine une
« demi-douzaine d'entre eux se connaissaient. Aujour-
« d'hui, ils ont la sensation des sympathies silencieuses
« qui les entourent, et que les générations nouvelles sont
« avec eux ; cela leur suffit.

« On voudrait à force d'avanies les obliger à sortir de
« l'Eglise.

« Ils ne sortiront pas.

« P. NAUDET. (1)

***

Il est impossible de ne pas mentionner, avant de finir, le rôle trop considérable qu'a tenu, dans ce mouvement d'idées, M. Marc Sangnier. Le *Sillon* a sans doute perdu de son influence, à la suite des censures épiscopales qui ont atteint son directeur et du blâme non équivoque du Souverain Pontife. Mais bon nombre de jeunes illu-

(1) M. Naudet est trop connu de nos lecteurs pour que je m'arrête à discuter ici avec lui. Il écrit avant de penser et parle sans presque rien savoir. Voici bien des années qu'il oraculise à l'*Ecole libre des sciences sociales et politiques*, dans un cours très libre aussi, très facultatif, devant une vingtaine d'auditeurs, sur des sujets politico-religieux, rabâchant quelques pauvres idées, toujours les mêmes, recueillies dans les revues et journaux démocratiques. S'est-il introduit dans quelque chaire d'église où trop souvent il scandalise les fidèles, l'évêque diocésain devient dès lors, bon gré, mal gré, le garant de tout ce que dira ou écrira désormais M. Naudet. Et il énumère fièrement les diocèses qu'il a ainsi traversés, se grisant de sa propre parole, sonore et vide tout à la fois. Mais, c'est surtout dans sa *Justice sociale* qu'il déploya naguère toutes ses virtuosités, posant tour à tour en politicien, en savant, en historien et même en théologien et en exégète... *loi-syste*. Là il a écrit une centaine de lettres sur *la Bible, la Science et la Foi*, mêlant les élucubrations des *Petits-Livres* rouges à des commérages de portières. L'un de ses lieutenants anonymes a écrit trois feuilletons, de dix colonnes chacun, dans la défunte *Justice sociale*, à propos de mon dernier ouvrage ; *La Théologie du Nouveau Testament*... auquel il n'avait rien compris, bien entendu.

C'était un mélange de plaisanteries grotesques et d'injures grossières, auxquelles je n'ai pas pris la peine de répondre.

sionnés marchent encore dans le sillage de l'imprudent leader qui, au point de vue de l'action, complète M. Paul Bureau, dont il partage et propage à peu près toutes les idées. Les deux font la paire. M. Sangnier semble mériter deux graves reproches : au point de vue religieux et chrétien, il peut faire un très grand mal aux jeunes gens qui s'inspirent de lui par les contacts qu'il leur impose avec les pires rationalistes, les protestants-libéraux : au point de vue social, ses idées sont si imprécises et si mal affermies, qu'il glisse de plus en plus vers le socialisme et entraîne avec lui les sillonnistes trop confiants.

Tout le monde connaît ses accointances avec les « Unions chrétiennes » et leur secrétaire Edouard Soulier. Ce n'est point que je sois hostile *a priori* à toutes relations avec les protestants, ni même à toute collaboration avec eux sur un terrain nettement défini, soit moral, soit social, ligues contre l'alcoolisme, contre la pornographie, etc. Je crois même que nous serons amenés à traiter avec les meilleurs d'entre eux sur un terrain plus réservé et fort délicat, le terrain religieux proprement dit. Comment, par exemple, les tentatives d'union avec les ritualistes anglais ne seraient-elles pas reprises un jour ou l'autre ? Tout récemment, on parlait de rapprochements avec les orthodoxes russes. J'aurai peut-être l'occasion de dire comment la séparation qui tend à s'établir un peu partout entre les Eglises et les Etats, mais dans des dispositions radicalement différentes de celles qui ont déterminé la rupture dans notre pays, pourrait peut-être favoriser ces tentatives d'union entre le catholicisme et certaines fractions des sectes séparées.

En toute occurrence, ces tentatives ne doivent être essayées qu'avec l'autorisation et sous le contrôle immédiat de la hiérarchie, par des hommes compétents et avisés qui ne s'engageront qu'à bon escient. De plus, c'est avec les parties les meilleures, les plus orthodoxes et les

plus croyantes, des sectes séparées que ces rapprochements auraient quelques chances d'aboutir.

Aucune de ces conditions n'existe dans la très dangereuse et très coupable confraternité que M. Sangnier a essayé d'établir entre les sillonnistes et les groupes de jeunes protestants dirigés par M. Edouard Soulier. Ces hommes des *Unions protestantes* vivent sous l'influence des professeurs de la faculté de théologie de Paris, tous incrédules, de cette incrédulité teintée d'évangélisme qui est si perfide et si dangereuse.

M. Sangnier, qui s'est jeté étourdiment dans ce milieu, n'a absolument rien de ce qu'il faut pour en prévoir et en atténuer les périls. Tout au contraire, son tempérament imaginatif et impulsif est fait pour s'y abandonner sans discrétion ni réserve, au grand détriment de tous ceux qui le suivront. Pour lui, les principes ne sont rien, le sentiment domine et emporte tout ; et avec cela il a la rage de dogmatiser, d'engager sa foi catholique qu'il invoque à tout instant, pour la faire servir aux visées sociales les moins sûres, les moins orthodoxes. Son christianisme est toujours en *fonction de sa démocratie*, et ceux qui l'ont lu et suivi avec quelque attention, savent qu'il travaille à émanciper ce christianisme, de la hiérarchie qui l'a désapprouvé. Son *Sillon* devient de moins en moins confessionnel, pour être de plus en plus politique.

Les protestants le savent et mesurent, bien plus exactement que M. Marc Sangnier, toute la portée de cette évolution ; aussi ils lui font risette et sa vaniteuse et brouillonne activité n'y est point indifférente. Les pasteurs libéraux le complimentent et sont en joie de collaborer avec un si aimable homme, bien assurés qu'ils sont d'en recueillir tout le profit. Comment les évêques français, amenés par les circonstances à y réfléchir, ne s'alarmeraient-ils pas de voir une partie de notre jeunesse catholique entraînée en de semblables milieux, alors

surtout que des idées analogues ou identiques à celles qu'elle y rencontrera, les idées loisystes, ont déjà cours dans une fraction peu nombreuse, mais très remuante, du clergé.

Bref, M. Sangnier est peut-être un entraîneur, à coup sûr il n'est pas un guide (1).

Ses idées sociales sont beaucoup plus imprécises encore que ses principes religieux, parce qu'il s'arroge le droit de se les confectionner à sa guise, en dehors du droit naturel, dont il ne soupçonne pas même l'importance, la vertu obligatoire et la nécessaire connexion avec la foi catholique. Ce sont à peu près les idées de M. Paul Bureau, qui est du reste bien mieux renseigné que lui ; c'est dire qu'elles aboutissent au socialisme, à un socialisme vague et imprécis comme tout ce qui loge dans son cerveau. Voici comment un journal local résume les réponses faites par le camarade Sangnier à un socialiste,

---

(1) Mgr Delamaire et le Sillon

Mgr Delamaire vient d'écrire à Mgr Berteaux, doyen de Saint-Martin, à Roubaix, la lettre suivante :

Archevêché de Cambrai

—

Cambrai, le 25 janvier 1909.

Monseigneur et cher doyen,

Je viens d'apprendre qu'une grande réunion sillonniste va se tenir à l'hippodrome de Roubaix, le 28 février prochain, avec le concours de M. Marc Sangnier.

De divers côtés, en même temps que cette nouvelle, m'arrivent des lettres de prêtres et de fidèles, où l'on me demande quelle attitude il faut garder dans la circonstance.

Je ne crois pas pouvoir mieux faire pour être entendu et obéi de tous, que de vous dire à vous-même, et par vous à tous les curés de la ville et des environs, quelles sont mes intentions et observations au sujet de la réunion dont il s'agit.

Je les résume en quelques mots, qui, cette fois, je l'espère, ne laisseront plus aucune place aux équivoques par lesquelles on a essayé précédemment de dénaturer et d'affaiblir le sens ou la portée de mes paroles.

1° Je désire que tous, sans exception, sachent bien que je ne retire et ne modifie aucune des critiques dirigées par moi contre

représentant la Confédération générale du travail, au dernier congrès du *Sillon* tenu à Quimper.

« Selon Marc Sangnier, la société actuelle doit être complètement réorganisée sur de nouvelles bases. La propriété des grandes sociétés capitalistes, telles que : mines, chemins de fer, grands magasins et, généralement, toutes les entreprises qui présentent un caractère d'utilité générale, doit être reprise par l'Etat. La propriété des entreprises privées, moyenne et petite industrie, moyen et petit commerce, exploitations agricoles, et celle des instruments de production, doivent passer aux mains des travailleurs eux-mêmes : ouvriers de l'industrie, employés de commerce, cultivateurs et domestiques agricoles. » »

C'est bien là le collectivisme des Fabiens : toute la grande propriété, sous quelque forme qu'elle apparaisse, *doit être nationalisée*, *socialisée*. La moyenne et la

---

le mouvement du *Sillon* dans le « simple avertissement » publié il y a deux ans :

2° J'ai été et je demeure très étonné et très peiné que certains prêtres, en tout petit nombre, il est vrai, n'aient pas tenu plus grand compte de cet « avertissement », qu'ils auraient dû recevoir non seulement comme un conseil, mais comme un ordre de s'éloigner totalement du *Sillon ;*

3° Au sujet de la réunion du 28 février, j'interdis à tout prêtre et abbé appartenant au diocèse de Cambrai, ainsi qu'aux prêtres étrangers qui ont de moi un *celebret*, d'y assister.

4° Je déclare enfin aux fidèles et aux chers jeunes gens qui, si nombreux, m'honorent de leur confiance et de leur déférence, que leur place n'est pas à cette réunion.

Le vrai et le faux, le bien et le mal, l'utile et le dangereux, sont tellement mélangés dans le sillonnisme, tel que je le vois se développer dans le diocèse de Cambrai, que je me sens obligé, par mon devoir pastoral, d'en détourner tous nos catholiques. Roubaix notamment n'a guère à se louer de l'influence que le sillonnisme a exercée sur son état d'esprit et sur ses affaires, car, si j'en crois l'opinion générale, il a grandement souffert du dernier passage de M. Marc Sangnier à l'hippodrome, il y a quelques années.

Veuillez agréer, cher et vénéré Monseigneur, l'assurance de ma bien respectueuse et dévouée affection en Notre-Seigneur.

† FRANÇOIS,
archevêque coadjuteur de Cambrai.

petite propriété sera volée à ses détenteurs actuels, petits industriels, petits commerçants, petits cultivateurs, pour passer aux mains de leurs ouvriers, journaliers, domestiques, etc.

Pourquoi ce vol que rien de social ne paraît expliquer, encore moins justifier ? Si vous ne voulez pas être incohérent, remettez donc de suite à la collectivité, la petite et la moyenne propriété comme la grande. Allez-y plus franchement et confisquez tout, comme les purs collectivistes ; on saura du moins qui vous êtes et ce que vous voulez.

M. Sangnier ne se doute pas que cette doctrine heurte directement les principes de droit naturel et l'enseignement de l'Eglise.

En vain essayerait-il de s'abriter derrière M. l'abbé Gayraud, auteur de la brochure intitulée : *Un catholique peut-il être socialiste?* Il va, en effet, beaucoup plus loin que le député du Finistère qui, sans admettre pour son compte personnel ce qu'il appelle un collectivisme *édulcoré*, embourgeoisé, n'ose cependant le déclarer contraire au droit naturel et aux décisions doctrinales des Souverains Pontifes. Ce collectivisme très répandu, nous dit-on, aurait pour but de remplacer la propriété privée et individuelle par le capital *collectif* ou corporatif.

Au reste, je ne saurais accepter ici la pensée de M. Gayraud, théologien d'ordinaire très sûr. M'est avis, jusqu'à preuve contraire, que le droit naturel et familial comporte et réclame l'appropriation privée, rigoureusement privée et familiale, des moyens de production, biens-fonds, ateliers, machines, etc., et qu'il ne se contenterait pas du tout des moyens de consommation et de jouissance, en d'autres termes des biens qui se consomment. C'est en ce sens que le Pape Léon XIII a interprété les principes du droit naturel dans les textes que nous avons extraits précédemment de son Encyclique *Rerum Novarum.*

C'est bien un moyen de production « que ce champ,

remué avec art par la main du cultivateur, et rendu fertile, après avoir été acquis avec ses épargnes ». Or, le Pape revendique, pour l'acquéreur, le droit strict et *rigoureux* d'en user comme bon lui semblera, sans que la société puisse l'en empêcher, à moins de se renier elle-même.

La grande préoccupation du Pape en consacrant, au nom et en vertu du droit naturel, la propriété strictement *privée et individuelle*, sans se contenter de la propriété collective au sens de M. Gayraud, c'est-à-dire corporative, c'était d'en faire l'assise *nécessaire* de la famille, comme le montrent des déclarations subséquentes qu'il serait fastidieux de répéter.

Ainsi se trouve réprouvé et condamné par l'Eglise, au nom du droit naturel, le collectivisme édulcoré et embourgeoisé que repousse lui aussi M. Gayraud, mais seulement au nom des intérêts sociaux bien compris.

Pour moi, j'aime surtout à me tenir sur le terrain du droit naturel où la défense religieuse est tout à la fois plus aisée et plus ferme, et autant que possible, à l'abri des entraînements de la politique, de quelque part qu'ils viennent. Aussi, j'entends bien en ce moment ne faire que de la défense religieuse. Il y a, en effet, deux manières de détruire le Christianisme ; c'est tout d'abord de l'attaquer directement et dans ses éléments constitutifs, ainsi que l'ont fait les dogmaticiens du modernisme. Reste un autre procédé qui consiste à refuser au Christianisme et à l'Eglise leurs moyens d'action les plus indispensables, en viciant le milieu social où cette action est condamnée à se déployer. Et c'est à quoi s'emploient de leur mieux les démocrates socialistes ou socialisant, laïques et prêtres.

Ils veulent modifier, comme ils disent, le régime de la propriété et je ne prétends point que tout y soit intangible ; il est susceptible d'améliorations. Mais prenez garde d'en ébranler les bases essentielles, car tout le reste s'écroulera. Vous ne voulez plus de la pro-

priété privée, individuelle, héréditairement transmissible, la famille avec ses charges nécessaires devient impossible. La communauté des biens amènera la communauté des femmes et les honteuses corruptions que celle-ci implique. Les enfants appartiendront à l'Etat qui les élèvera à ses frais et selon ses fantaisies. La morale naturelle, mise en lambeaux, sera remplacée par la loi sociologique. C'est là toute la révolution dont nous sommes les spectateurs impuissants et déjà les victimes, et dont certains catholiques et des prêtres trop nombreux se font les auxiliaires et les complices. Je parle surtout de ceux qui, à Paris, s'en vont dans les réunions publiques, faire purement et simplement profession de socialisme et donner la main aux membres de la Confédération générale du travail, ou bien encore de ceux, plus naïfs, qui dans telles de nos provinces les plus religieuses, conduits par des laïcs, démocrates échevelés, votaient aux dernières élections municipales pour les radicaux et les radicaux-socialistes, en haine de progressistes ou de conservateurs dont ils n'avaient aucunement à se plaindre.

Si, à peine arrivés au pouvoir, leurs protégés d'hier commencent à les tracasser et à leur contester la tranquille possession de leurs maisons presbytérales, ils se dédommageront en lisant dans *Ouest-Eclair* « qu'une brise de concorde et d'apaisement passe sur nous » ; comme au temps de Spuller, c'est vraiment la manifestation « d'un esprit nouveau ». L'incarnation de cet esprit est M. Clemenceau en personne et cela ravit le politicien Desgrées du Lou.

Si je ne me trompe, le plus grand danger pour l'Eglise viendra d'ici à longtemps des aberrations de ces hommes, qui, posant en catholiques, se font, à tout propos et dans les circonstances les plus graves, les complices de nos pires ennemis, après avoir été eux-mêmes leurs dupes.

TROISIÈME PARTIE

LA RÉGÉNÉRATION SOCIALE :

SES CONDITIONS ESSENTIELLES

TROISIÈME PARTIE

LA RÉGÉNÉRATION SOCIALE :

SES CONDITIONS ESSENTIELLES

CHAPITRE PREMIER

Le Christianisme intégral et l'Encyclique « Pascendi dominici gregis »

Les plaies que nous avons sondées sont profondes, l'Église en a prodigieusement souffert et notre société française bien davantage encoré. Et cependant il ne faudrait point s'abandonner à des craintes qui empêcheraient toute action efficace et ne feraient qu'aggraver cette situation déjà si douloureuse. Dieu a fait les nations guérissables, plus et mieux encore que les individus ; c'est que l'erreur ne parvient jamais à y détruire complètement le sens du vrai ; les passions ont beau être violentes, après leurs ravages, subsiste toujours un certain amour instinctif du bien. La nature, si corrompue soit-elle, garde encore dans son fond le plus intime des virtualités secrètes qui, sous l'excitation d'influences meilleures et de circonstances providentielles, font soudainement explosion et déterminent les relèvements et les restaurations les plus inattendues. Combien de fois ne l'a-t-on pas constaté au cours de notre histoire nationale ?

Au reste, la bonne et douce Providence n'a-t-elle pas en quelque sorte caché au sein même du mal et de ses plus lamentables excès, un principe de ces relèvements

dont nous parlions tout à l'heure, je veux dire la souffrance qui nait de ces excès eux-mêmes et grandit avec eux, toujours plus torturante et plus instructive aussi par les réflexions et les remords qu'elle provoque. Les peuples y échappent beaucoup moins que les individus ; ceux-ci en effet peuvent recevoir et reçoivent de fait leur châtiment par de là le tombeau ; c'est ici-bas que les nations sont punies, par la désorganisation qui est le résultat nécessaire de leurs égarements et de leurs fautes.

Ayons donc confiance, surtout quand il s'agit d'un peuple baptisé et longtemps fidèle comme le peuple français ? Est-ce qu'une civilisation comme la nôtre, cimentée par dix-sept siècles de christianisme, peut périr ? Quand les populations trompées auront goûté pendant quelque temps du régime socialiste, qu'elles auront vu à la place de la famille une et indissoluble les hontes des libres unions, avec l'avilissement de la femme et le rapt de l'enfant ; à la place de la liberté civique dont nous avons tous joui, la brutale oppression oligarchique qui déjà s'appesantit de plus en plus; les générations de l'avenir, averties et fatiguées, se ressaisiront elles-mêmes dans un élan de fierté nationale et chrétienne. L'heure de la régénération sociale par le christianisme aura sonné.

Le christianisme qu'il leur faudra alors, ce n'est pas ce christianisme affadi de nos modernistes démocrates, mais le christianisme intégral, tel que l'a constitué Jésus-Christ et que le prêche l'Eglise. Les modernistes ont prétendu adapter la religion revélée à l'esprit moderne, comme ils disent, et, de fait, ils ne l'ont adaptée qu'aux idées les plus corrompues et les plus dépravatrices de cet esprit moderne, à toutes les erreurs et à toutes les sottises qui l'égarent. Mais voilà que la contradiction la plus irréductible s'est tout à coup déclarée entre cet esprit moderne ainsi entendu et le christianisme véritable, celui de l'Encyclique *Pascendi gregis*, et les modernistes les plus sincères

ont dû reconnaître qu'au lieu de l'antique religion il ne leur restait plus qu'un christianisme bâtard, une religion naturaliste, le protestantisme libéral en un mot, dont ils sont les victimes.

Nous voudrions tout d'abord donner ici une analyse brève et cependant exacte de l'Encyclique *Pascendi gregis*, et pour en établir toute la portée et la justesse, nous mettrons en regard les aberrations des modernistes, aujourd'hui manifestes, indéniables. Nos obligations, à nous catholiques, jailliront de ce rapprochement instructif pour tous.

I. — L'Encyclique : résumé analytique

On s'est beaucoup plaint de la complexité de l'Encyclique ; je le reconnais, ce document est complexe comme les erreurs qu'il fallait atteindre.

Son grand mérite, c'est d'en avoir fait la synthèse en montrant comment elles se rattachent les unes aux autres par des liens logiques ou plutôt organiques ; car elles font corps et dérivent toutes d'un petit nombre de principes que l'Encyclique commence par énoncer en quelques lignes d'une simplicité admirable. Il n'y a plus ensuite qu'à en dérouler toutes les conséquences, qui, dès lors, seront appréciées et jugées à la lumière de ces principes eux mêmes. Ces principes étant reconnus faux et malfaisants, toute la synthèse se dissout. Telle m'apparaît l'Encyclique *Pascendi dominici gregis*, simple et lumineuse dans sa complexité, souple comme les erreurs qu'elle pourchasse dans les ténébreux recoins des argumentations subtiles où elles essayaient de se dissimuler, puissante et forte comme les indéniables vérités dont elle assure le triomphe et qui sont impliquées dans chacune de ses lignes, riche en aperçus doctrinaux qui, à première vue, étonnent par leurs profondeurs trop insondées, féconde dans les conclusions qu'elle en tire et dans leurs applications si

opportunes à toutes nos nécessités intellectuelles, à nos besoins les plus pressants.

Toutes les erreurs modernistes, nous dit le document infaillible, procèdent de deux sources, *l'agnosticisme* et *l'immanence vitale*.

L'agnosticisme est ce système d'origine Kantienne qui enferme la raison dans le cercle des purs phénomènes ; rien n'existe pour cette pauvre raison en dehors de ce qui paraît, du phénomène palpable et sensible : par conséquent point de substances que nous puissions atteindre, ou dont nous puissions vérifier l'existence : point de loi les rattachant les unes aux autres, encore moins à leur principe, Dieu. « Dieu n'est point objet direct de science » ; jamais vous ne saisirez son action dans la trame des événements humains. Le fait historique est hors de nos prises, sitôt qu'il a une cause surnaturelle. Et dès lors toute notre théodicée rationnelle s'écroule aussi bien que les faits de révélation, fondements de notre dogmatique chrétienne.

Bien des fois, au cours des controverses de ces dernières années, j'ai démontré combien tout cela est faux ; à des raisons péremptoires on n'a répondu que par des dénégations gratuites ou par des injures.

Donc, répétons-le, d'après l'Encyclique, en vertu de l'*agnosticisme*, principe fondamental des erreurs modernistes, pas de Dieu accessible à la raison, ni dans l'ordre de la nature physique, ni dans l'ordre des faits humains ; nulle part nous ne saisissons sa trace : plus de démonstration philosophique de l'existence du Créateur et de ses attributs providentiels ; plus de révélation positive et surnaturelle pouvant être appréhendée dans l'histoire du monde par la critique la plus attentive.

Comment combler cette double lacune? Le modernisme y a pourvu et c'est ici qu'intervient son second principe, l'*immanence vitale* qui va tout réparer : soyons attentifs et comprenons bien de quelle façon.

L'homme ne peut saisir Dieu en dehors et au-dessus de lui ; je parle ici du Dieu réel et transcendant ; l'homme va se faire un dieu fantôme au dedans de lui-même. La Bible nous dit que Dieu a créé l'homme à son image et ressemblance ; le modernisme corrige ce propos fort inexact et nous apprend que c'est l'homme, au contraire, qui crée Dieu chaque jour, comme il peut, selon ses moyens, et dès lors, à sa propre image et ressemblance.

Voici comment cela s'opère : l'homme a besoin d'illusions plus hautes que ce monde, trop petit pour ses aspirations ; de là, le sentiment religieux qui surgit spontanément des profondeurs de son âme, ou pour parler le langage moderniste, des profondeurs de sa subconscience ou conscience obscure, subliminale. En passant de cette subconscience dans la conscience vive, ce sentiment éveille l'attention, appelle l'intervention de l'intelligence. Celle-ci s'empare du sentiment religieux, l'élabore, le transforme en concept. Ce concept, c'est déjà le dogme, auquel il faut une formule qui sera purement symbolique et au moyen de laquelle il se propagera. Demain, il sera la tradition, qui s'organisera tout naturellement au sein de la collectivité, gagnée aux concepts dogmatiques que cette tradition exprime. Vous voyez naître ainsi toutes les communautés religieuses ; vous assistez d'une certaine manière à la genèse des églises, de toutes les églises, des églises bouddhistes, brahmanistes, aussi bien que des églises chrétiennes.

Que valent ces concepts, ces dogmes, ces formules, ces églises ? Exactement ce que vaut leur principe, le sentiment religieux qui les a produits. Comme ce sentiment, qui inclut son objet, porte sur l'*inconnaissable*, sur ce que l'intelligence, la raison, ne saurait saisir, en d'autres termes, sur un pur fantôme, créé par lui ; le concept dogmatique est la représentation de cette fantasmagorie subjectiviste et la formule qui l'exprime ne contient rien autre chose. Aussi varie-t-elle au gré de chacun, tout

à la fois symbole et instrument, symbole de vérités changeantes, et instrument par lequel l'esprit s'accommode à ces vérités, ou plutôt les modifie selon ses caprices. Ces vérités viennent-elles à se généraliser? la collectivité ou l'Eglise qui les aura acceptées pourra leur donner une formule authentique, afin d'établir par là une certaine communion intellectuelle entre ses propres membre . Ceux-ci devront tout naturellement témoigner pour la formule autorisée un certain respect, mais tout extérieur et administratif, ou, comme nous disons, disciplinaire. Il en pensera, par devers lui, ce qu'il lui plaira; bien plus, au moment opportun il manifestera très haut son sentiment et sollicitera de la collectivité elle-même et des autorités qui la régissent le redressement de la formule en question.

Nous avons déjà, dans ce qui précède, tout ce qu'il faut pour comprendre le fonctionnement du modernisme.

Il aboutit à une transformation des formules de foi, qui dissimule la destruction absolue de tout leur contenu dogmatique ; tout le modernisme, je l'oserais dire, consiste dans cette transposition, résultat du jeu régulier de son double principe.

L'agnosticisme prend les unes après les autres toutes les formules doctrinales, concernant Dieu, la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, les Sacrements, l'Eglise, etc... S'agit-il des formules scripturaires ? l'agnosticisme les videra de la substance que le Christ révélateur et les apôtres inspirés qui continuèrent son œuvre, y avaient mise. Est-il question de ces formules, œuvres des conciles ou des papes, c'est-à-dire du magistère infaillible, saisissant cette substance doctrinale, éparse dans les pages scripturaires afin de la condenser dans un raccourci verbal, qui en délimitera les contours ? le procédé du modernisme sera le même. Il dira : rien de tout ceci n'est certain, car tout y dépasse notre

raison ; nous ne savons de science sûre, ni s'il y a un Dieu dans le ciel, ni s'il y a eu sur la terre un Dieu-Homme, comme l'Evangile le raconte.

Gardons-nous cependant, ajoute-t-il, de briser avec une inintelligente brutalité les formules sacrées qui ont servi de véhicules à tous ces produits frelatés d'une révélation tout extérieure, don trop lourd à porter d'un Dieu transcendant et distinct de nous, que nous ne parvenons plus à connaître. Nous allons utiliser ces mêmes formules, en les remplissant de cette révélation intérieure et subjective que nous pouvons saisir dans notre moi psychologique, la révélation de l'immanence vitale. Elle sort des profondeurs de notre être, riche d'un Dieu senti par nous dans notre conscience subliminale, conçu dans notre conscience vive, agissant dans notre expérience religieuse, s'incarnant en nous et se confondant avec nous, les croyants du modernisme, par cette foi vivante dont nous serons les prophètes, les apôtres, les théologiens, les historiens et les apologistes.

Voici par exemple, continue le modernisme, Jésus tel que le présentent les Evangiles ; il est bien évident que la foi a tout transformé, tout idéalisé, dans ces Evangiles. Notre critique va faire le départ entre cette idéalisation et les éléments premiers et réels qui lui ont servi de matériaux. Nous distinguerons donc le Christ de la foi et le Christ de l'histoire, l'Eglise de la foi et l'Eglise de l'histoire, les sacrements de la foi et les sacrements de l'histoire. Au nom de l'agnosticisme, retranchons de la vie du Christ « tout ce qui dépasse l'homme selon sa condition naturelle et selon la conception que s'en fait la psychologie, l'homme aussi de telle région et de telle époque. Il faudra encore étudier son caractère, sa condition sociale, son éducation juive, l'ensemble des circonstances où se déroulent ses actes ». Afin de le mieux comprendre, nous essaierons de revêtir sa personnalité. Qu'aurions-nous fait à sa place ? Cela nous

permettra de mieux juger de sa vie et de ses œuvres.

Ces principes de l'agnosticisme une fois posés, Dieu, la révélation et tout surnaturel, systématiquement écartés, évidemment le Christ n'est plus qu'un homme comme vous et moi, dont il reste à expliquer la vie ainsi qu'il a été dit : né en Judée d'après les lois ordinaires de la génération, il fut de bonne heure imprégné des idées juives, de l'attente messianique et de tout ce qu'elle impliquait, rénovation du royaume d'Israël coïncidant avec un bouleversement général du monde, toute la doctrine eschatologique en un mot. Certes le Christ était, on vous le concédera tant que vous voudrez, une âme très vivante et très haute : des profondeurs cachées de sa subconscience surgit, incomparablement vif, ce sentiment religieux qui, alimenté par le milieu hébraïque, n'eut pas même à créer son objet, mais le trouva tout fait, en partie du moins. Il entre donc en rapport amoureux avec le Jahveh des anciens prophètes et devient, d'une façon tout à fait spéciale, son fils de prédilection. A l'occasion du baptême de pénitence qui lui fut administré comme à tous les autres, sur les bords du Jourdain, par Jean, le dernier de la lignée prophétique, Jésus se persuada qu'il pourrait bien être le Messie attendu. Cette conviction l'affermit dans la longue tentation de quarante jours qu'il eût à subir au désert, en proie sans doute, du moins au début, à toutes sortes d'hésitations, de terreurs. Sa vie publique commence immédiatement après : il se pose en guérisseur et en prophète ; on le condamna comme un perturbateur de la paix publique et il mourut sur le Golgotha, après avoir annoncé qu'il reviendrait sur les nuées de ciel pour juger le monde.

Voilà, nous disent les modernistes, le Christ réel, celui de l'histoire agnostique et athée. Le Christ de la foi évangélique nous est connu ; c'est celui qu'inventèrent les disciples, hallucinés par une espérance qui ne

repose que sur des mots incohérents et mal compris. Ces mots ont fourni les premiers éléments de la légende que saint Paul systématise, explique et transforme en dogmes dans ses épîtres, et à laquelle pseudo-Jean mit la dernière main dans le quatrième Evangile.

Cette légende est très belle, très consolante et a été féconde en grands résultats sociaux qui semblent sur le point de finir, il est vrai, mais pour faire place à un monde bien meilleur encore, créé de toutes pièces, ou du moins perfectionné par la science. Aussi cette légende, les modernistes consentent à la conserver, non pas intégralement sans doute, mais seulement quant aux apparences, en faisant subir à ses formules les transpositions nécessitées par l'agnosticisme, comme nous l'avons expliqué. Ces transpositions sont considérées aujourd'hui comme le dernier mot de la critique, non d'une critique quelconque ou simplement scientifique, mais de la critique *agnostique*, *immanentiste* et *évolutionniste*. Tout ce travail de transposition est achevé à l'heure actuelle ; les protestants rationalistes s'en sont occupés pendant trois siècles et ils ont fini par formuler la synthèse d'erreurs que nous venons d'exposer. Nos modernistes français n'auraient point eu besoin de passer le Rhin et de la demander aux Allemands, comme quelques-uns ont pris la peine de le faire. Ils l'auraient, ou plutôt ils l'ont rencontrée, plus nette et plus intelligible, à la Faculté de théologie protestante de Paris, sous la plume des deux Réville, de Stapfer, d'Auguste Sabatier et de plusieurs autres. Restait à l'introduire doucement, avec beaucoup de précautions, au sein de l'Eglise catholique. On y a mis du temps, de la patience, une très grande habileté, enveloppant de formes équivoques des erreurs très caractérisées et très précises. Je parle des chefs évidemment, de ceux, en assez petit nombre, qui savaient, depuis quelques années déjà, ce qu'ils faisaient et où ils voulaient nous conduire. Et quand, pour notre part, nous avons

soupçonné ce complot, nous avons dénoncé ce que nous appellions très timidement, *les infiltrations protestantes*, *les infiltrations kantiennes et protestantes*. On a crié à la calomnie, à la diffamation ; des écrivains érudits et connus, au lieu de prêter à notre thèse un secours que nous avions quelque droit d'attendre, prirent bien garde de se solidariser avec ce qu'ils appelaient nos exagérations et nos témérités.

L'Encyclique est venue, elle a tout mis à nu, ou plutôt tout brisé ; de la ténébreuse synthèse que nous voyions se former lentement et tout envahir, il ne reste plus que des débris qu'il ne sera désormais au pouvoir de personne de ressouder.

C'est donc uniquement de l'Encyclique qu'il s'agit ; c'est elle qu'il faut justifier et défendre.

II. — L'Encyclique : sa justification

En récriminant contre la complexité inintelligible de l'Encyclique, certains modernistes se demandaient si quelques unes des erreurs stigmatisées avaient jamais été formulées par des plumes catholiques ; un peu plus ils auraient dit que cela leur semblait arrangé avec trop d'artifice, et sans assez de fondement.

Nous nous plaisons à le reconnaître, il est bien certain que la plupart des écrivains français que nous avons combattus, n'ont point professé *dans son intégralité* la diabolique synthèse. Leur intention n'a pas été de nier et de détruire manifestement tous les dogmes de notre foi. L'Encyclique ne le dit point ; elle n'articule aucun nom propre et ne désigne même pas les ouvrages d'où avaient été extraites les propositions du Syllabus qui la précéda, et qui en fut comme la préparation. Ce que l'Encyclique s'est efforcée de faire comprendre et de graver dans tous les esprits, c'est qu'il suffit d'accepter

dans une mesure quelconque l'un des deux principes dénoncés dès ses premières lignes, l'agnosticisme et l'immanence, pour être poussé, dans la mesure même de cette acceptation, vers le but final, entrevu ou non, voulu ou non.

Or, qu'on nous dise lequel des partisans connus du dogmatisme moral, ou de l'intrinsécisme, ou de la philosophie de la volonté, qui soit absolument indemne de complaisance pour les principes en question. Si le pape a suivi les sus-dits principes dans leurs déductions innombrables, à travers la théologie, l'exégèse, l'histoire, l'apologétique, en d'autres termes, à travers toutes les sciences religieuses ; s'il a montré les connexions logiques et ontologiques qui relient toutes les parties de la synthèse et en font une sorte de construction intellectuelle effrayante par sa masse et l'ampleur de ses proportions, c'était précisément afin d'avertir les multiples travailleurs qui y avaient apporté leur concours, de tout ce qu'avait de malfaisant cette œuvre commune. A chacun de mesurer la part de responsabilité encourue, responsabilité que, très volontiers, j'estime considérablement atténuée chez un grand nombre, par une bonne foi que nous n'avons pas le droit de suspecter.

Ne nous laissons point entraîner cependant, à des indulgences excessives et mal placées. La synthèse, dans sa hideuse intégralité, a été voulue et délibérément cherchée par plusieurs. Ne la cherchait-il pas cet Herzog-Dupin quand il s'attaquait au dogme trinitaire, afin de ruiner plus sûrement et d'un seul coup tous les dogmes de la foi. Et Herzog-Dupin est un prêtre muni de tous les pouvoirs habituels, nous assure M. Houtin, probablement son complice. Afin d'être mieux compris des foules elles-mêmes et de froisser aux endroits les plus sensibles leurs croyances catholiques, Herzog-Dupin dirigeait en même temps ses coups contre ces croyances mariologiques, la concep-

tion virginale et la maternité divine, qui sont comme l'enveloppe extérieure et protectrice des dogmes plus fondamentaux, celui de la divinité du Christ entre autres.

N'est-il pas lamentable que les livres de M. l'abbé Turmel aient fourni les éléments premiers et formateurs de ces blasphématoires élucubrations. Il a suffi d'infléchir dans ce sens les textes auparavant allégués, de les solliciter doucement pour leur faire rendre ces conclusions. Celles que M. Turmel avait données étaient tout autres, je le veux bien ; mais des esprits avertis se demandaient depuis longtemps lesquelles étaient le mieux en rapport avec ces textes.

Et après cela, M. Turmel, dans la *Revue du Clergé français*, 15 mars 1908, traitait Herzog-Dupin avec de véritables égards, sans faire la moindre allusion à l'affreux travestissement dont il aurait dû se plaindre très haut. Pour répéter un mot piquant et exact, tombé au cours d'une conversation des lèvres naturellement bienveillantes d'un homme très informé, très sagace, et aussi parfaitement sincère : le rédacteur de la *Revue du Clergé français* jetait à l'eau Herzog-Dupin, mais après lui avoir passé autour des reins une ceinture de sauvetage. En agissant ainsi, M. Turmel ne faisait que continuer un système arrêté chez lui depuis longtemps : compromettre sinon trahir la foi caholique, en se donnant l'air de la défendre. Qu'on lise par exemple son article du 15 avril 1908, dans la même *Revue du Clergé français*, où il s'agit de l'autorité de l'Eglise d'après Saint Augustin et Bossuet. Il y allègue un certain nombre de textes, mais il les amalgame de telle sorte que l'on se demande ce qu'il a voulu prouver. Les citations qui auraient été absolument démonstratives de l'autorité de l'Eglise, sont à peine amorcées ; il eut suffi de poursuivre pour les rendre triomphantes. M. Turmel s'en est bien gardé ; parfois même, le jour sous lequel il les présente tendrait à établir tout le contraire.

M. Saltet a rendu à l'église de France un service de premier ordre, en entreprenant dans le *Bulletin de Toulouse*, à propos de l'affaire Herzog-Dupin, une campagne d'assainissement et de salubrité publique. Il est temps de purger notre littérature catholique de ces produits malfaisants, et lorsque de pareils truquages ont été commis, il est bon que toutes les responsabilités soient nettement établies. Tout à l'heure je parlais de l'Eglise de France ; la question engagée est plus vaste et concerne le monde catholique tout entier. Aussi je conçois très bien que Mgr l'archevêque de Rennes, soucieux non seulement des intérêts de son diocèse et de la province ecclésiastique à la tête de laquelle la confiance de Pie X l'a placé, mais encore de la répercussion que le scandale commis devait avoir sur toute l'Eglise, ait fait appel à une autorité plus haute que la sienne et qu'il ait remis le jugement de toute cette affaire au souverain Pontife lui-même. Et du reste, ne s'agit-il pas de toute l'œuvre littéraire de M. Turmel, antérieure, à peu près tout entière, à l'entrée de Mgr Dubourg dans son diocèse.

Il y a bientôt dix ans que le système de M. Turmel m'est apparu, avec tout ce qu'il a de malfaisant, dans une discussion que je fus amené à soutenir contre lui sur l'éternité des peines de l'enfer. S'il fallait le résumer, je le ramènerais à quatre points principaux. Tout d'abord, M. Turmel fait abstraction de toutes les preuves scripturaires qui sont à la base des mystères chrétiens ; il ne les nie pas, il les supprime et passe outre. Lorsque vous les lui objectez, il vous répond que cela n'appartient pas à son sujet qui est *l'histoire des dogmes.* L'auteur prend ceux-ci à un point quelconque de leur développement : gardez-vous de croire que c'est pour en montrer la suite et la continuité, ce que Bossuet aimait tant à faire, parce que Bossuet était à la fois un croyant et un érudit. M. Turmel, lui, met en saillie ce qui différencie l'expression du dogme, à l'époque qu'il

étudie, de ce qu'elle était aux temps antérieurs. Et il le fait de telle sorte qu'il nous induit à croire que ce n'est point l'expression qui diffère, mais le dogme lui-même, en ce qu'il a de substantiel. Il ne vous avertira pas par exemple, comme doit le faire tout historien consciencieux, que, lorsqu'il s'agit de ces vérités profondes à l'infini dont nous n'avons jamais que des concepts inadéquats, il peut et il doit y avoir une progression dans ces concepts, ce qui ne signifie pas du tout que leur identité fondamentale soit atteinte, encore moins l'identité de leur objet. Nous voyons mieux aujourd'hui ce que nos ancêtres voyaient moins bien aux époques primitives, mais nous voyons les mêmes choses.

Non, M. Turmel ne vous dira jamais cela ; et, si je le constate, c'est un peu à sa décharge, parce qu'il ne le voit pas lui-même, parcequ'il ne pénètre pas à ces profondeurs, attendu que, chez lui, le sens théologique n'exista jamais et que la rectitude de ses jugements en est altérée. L'érudition ne remplace point ce sens théologique, ni surtout ne le donne; elle se tient alors à la surface, recueille et entasse des textes qu'elle ne sait pas comprendre et qu'elle interprète de travers.

Ce n'est pas tout, lorsque M. Turmel a, par ses expositions fallacieuses, brisé, en apparence du moins, la continuité du dogme dont il a commencé par supprimer les sources scripturaires et fourni ainsi deux raisons de douter de sa divinité; il s'applique à y relever des contradictions. Et voici comment il procède : Toute vérité un peu complexe, comme nos mystères chrétiens, Incarnation, Rédemption, Eglise, vie surnaturelle, sacrements, etc..... a toujours des aspects multiples et divers. Plus le dogme est riche, et plus il offre cette multiplicité et cette diversité de points de vue. On comprend très bien que les pères et les docteurs, comme plus tard les théologiens et les écrivains ecclésiastiques, aient été amenés à considérer davantage ou même exclusivement tel côté

du dogme, soit pour répondre à des besoins spéciaux de l'esprit public, soit pour réfuter les erreurs qui se produisaient de leur temps. Mes lecteurs comprendront très aisément aussi que cette considération exclusive ou a peu près exclusive d'un côté du dogme ou même d'une idée, d'une question quelconque, offre de très grands périls : l'auteur semble exagérer son point de vue particulier, et même nier les autres aspects également légitimes de la question. Si l'on n'y prend garde, des contradictions au moins apparentes vont s'établir entre ces différents aspects, qui seront ainsi faussés et altérés dans l'esprit des lecteurs.

De plus nos dogmes ne sont point isolés ; ils se tiennent et s'enchaînent dans la synthèse la plus vaste, la plus puissante et la plus harmonieuse qui fût jamais. Mais pour que cette synthèse s'établisse, il est nécessaire d'avoir un concept bien exact de chaque dogme. Si vous exagérez l'un d'entre eux, par la considération exclusive de l'un de ses aspects que nous dénoncions tout à l'heure, cette exagération peut avoir sa répercussion sur tel autre dogme connexe, et l'harmonie de tout l'ensemble est rompue.

Prenons comme exemple le dogme si riche, si fécond, de la grâce dans ses rapports avec celui de la déchéance originelle, ou plus exactement, avec notre nature déchue. Exagérez-vous le rôle et l'efficacité de la grâce, afin de mettre en un plus vif relief la perversion *totale* de notre nature, vous devenez janséniste en altérant d'un seul coup la notion des deux dogmes en question. Allez-vous, au contraire, glorifier la nature au point de la déclarer apte à s'élever par ses propres forces au sommet de la vertu parfaite, vous êtes pélagien et vous avez perverti d'une autre manière la double notion des dogmes en question. La vérité catholique se trouve à mi-chemin entre ces deux hérésies, et quand il s'agira d'en donner la formule exacte, il faudra employer des

nuances intermédiaires, très délicates, pour peindre cette merveilleuse compénétration des forces naturelles et surnaturelles, des énergies divines et humaines qui contribuent à l'acte méritoire tel que le conçoit la théologie catholique. La moindre exagération au détriment de la grâce et en faveur de la nature, ou réciproquement, constituera une inexactitude plus ou moins nuisible à la synthèse dogmatique que l'Eglise a la mission de sauvegarder.

Si j'entre dans tous ces détails, c'est pour mieux faire saisir la complexité de ces questions, et aussi les oppositions apparentes qui peuvent se rencontrer et, de fait, se rencontrent sous la plume des écrivains ecclésiastiques et même des Pères et des Docteurs qui les ont traitées. Pour les apprécier avec équité, il faut toujours tenir grand compte de leurs points de vue, des circonstances dans lesquelles ils ont écrit, du but qu'ils poursuivaient. Et lorsqu'ils semblent avoir commis des inexactitudes ou des erreurs positives, il suffit parfois, pour les corriger, de se reporter à tels autres passages de leurs œuvres où toutes les explications désirables seront données.

M. Turmel, lui, fera tout le contraire : il se plaît à opposer ces auteurs, ces Pères de l'Eglise, les uns aux autres ; il sait grossir les moindres divergences au point d'en faire des contradictions. Son but semblerait, en mettant en saillie ces arguments contradictoires, de ruiner de fond en comble l'autorité de ceux qui les produisent. Ce qui se trouverait compromis d'un seul coup et même ruiné dans l'esprit d'un trop confiant lecteur, c'est la vérité du dogme lui-même, et l'autorité de la révélation qui nous l'a apportée.

N'attendez point non plus de M. Turmel, dans la manipulation des textes, cette scrupuleuse probité dont les érudits aiment à faire parade. Non seulement il les interprète à sa fantaisie, mais il ne se fait aucun scrupule

de les tronquer. Dans notre interminable discussion qui dura presque un an (*Revue du Monde catholique*, *1899*), je l'avais pris en flagrant délit de mutilation commise sur un texte de saint Augustin : *Frustra itaque nonnulli imo quam plurimi*, que M. Portalié relève dans son intéressante brochure : *La Critique de M. Turmel et la question Herzog-Dupin*, p. 116. Du reste, ce n'est point seulement sur ce texte et son interprétation que je me trouve en communauté d'idées avec le docte professeur de Toulouse, mais sur tous ceux qu'il cite à propos de cette question de l'éternité des peines (1).

Aux trois points que j'ai notés dans le système de M. Turmel : suppression des fondements scripturaires, rupture de la continuité traditionnelle, altération des explications patristiques, l'auteur en a ajouté un quatrième. Il l'a emprunté aux modernistes, afin de remplacer ces preuves scripturaires qu'il supprime ; le dogme serait la création du sentiment populaire, de l'imagination ou de la piété des foules qui non seulement l'ont inventé, mais ont travaillé à ses développements. C'est cette piété des foules qui finit par l'imposer aux théologiens et à l'Église hiérarchique elle-même. Nous lui devrions, par exemple, les parties essentielles de notre mariologie ; les théologiens auraient été amenés à essayer la justification de ces croyances populaires, à les systématiser en les rattachant à tout le reste, spécialement à la Christologie. Et quand les liens organiques furent formés entre ces diverses croyances, la hiérarchie les consacra par ses définitions conciliaires.

Sans doute, cette théorie ne se présente pas sous cette forme dans les multiples écrits de M. Turmel ; elle y est au contraire dissimulée et comme masquée par quelques

(1) On trouverait quelques-uns de ces textes dans le dernier chapitre du 1er volume des *Infiltrations protestantes* ; *Plus d'Enfer pour les chrétiens*. Ce chapitre est un fragment, ou mieux, le morceau final de notre controverse.

précautions de surface ; mais elle est sous-jacente, diraient les modernistes, et je n'ai fait que mettre en lumière ses lignes générales très suffisamment arrêtées.

Et qu'on n'essaie point de la rattacher, par un point quelconque, à la doctrine catholique. Ainsi, des naïfs pourraient croire que cette piété des foules, ce sentiment populaire dont parle M. Turmel, serait peut-être dans sa pensée la manifestation de l'âme même de l'Eglise en ce qu'elle a de plus profond, l'expression des croyances déposées en elle par le Christ et ses apôtres, et avivées à certains moments par le Saint Esprit. Non, au jugement de cet érudit, il n'y a rien de tout cela ; car, dans ce cas, pourquoi et comment ferait-il abstraction des textes scripturaires qui, de façon implicite au moins, contiennent ces croyances populaires et leur servent d'appui. Ce n'est pas cela du tout, la croyance primitive des foules est une invention de leur imagination ou du sentiment religieux, comme parlent les modernistes, et tout le reste suit. Vous avez alors une théologie subjectiviste qui ne repose sur rien, ainsi que l'a si bien expliqué l'Encyclique *Pascendi gregis*. L'histoire des dogmes, telle que la fait depuis dix ans au moins M. Turmel, rejoint l'exégèse de M. Loisy ; les deux se complètent et se valent.

Et, si j'insiste sur cette connexion en quelque sorte organique entre les deux œuvres, ce n'est certes point par aucun sentiment amer contre M. Turmel. Ma pensée va plus loin et plus haut. Des travaux considérables et d'une orthodoxie parfaite, comme le livre de M. Rivière, sur la *Rédemption* ou celui de M. Pourrat, sur la *Théologie sacramentaire*, ont dignement inauguré parmi nous cette nouvelle branche des sciences religieuses, si longtemps négligée, l'histoire des dogmes. Nous ne saurions trop y applaudir. Mais tout n'est pas fait ; çà et là apparaissent des tendances contraires. Que de sottises

n'a-t-on pas écrit à propos de la pénitence sacramentelle. Nous avions à craindre pareilles divagations sur d'autres points ; n'a-t-on pas trouvé trop correcte et trop orthodoxe l'histoire des dogmes de Schawne traduite par M. Degert ? Le grand service que MM. Saltet et Portalié auront rendu à l'Eglise en démasquant M. Turmel, ce sera, je l'espère du moins, d'arrêter cette déviation dont le sosie d'Herzog-Dupin était l'agent principal et beaucoup trop écouté.

***

Pour justifier encore plus pleinement l'Encyclique *Pascendi dominici gregis* et montrer la sagacité de Pie X, cette justesse de coup d'œil qui l'a fait pénétrer dans ses recoins les plus ténébreux toute la synthèse moderniste, nous emprunterons un résumé de cette dernière au prêtre égaré qui l'a importée dans notre pays, à M. Loisy en personne.

Voici en quels termes il s'exprime dans une lettre à M. l'abbé X..., professeur :

A Monsieur l'abbé X..., professeur.

... L'effort constant de l'humanité vers un idéal tou-
« jours plus élevé de savoir, de justice et de bonheur,
« ne peut se réduire à une illusion. C'est la poussée même
« de l'être vers une fin qui lui est essentielle. Il y a là
« quelque chose. Mais quoi, direz-vous. Toutes les défini-
« tions de cet idéal ont été jusqu'à présent trouvées in-
« suffisantes, et l'histoire des religions n'est-elle pas
« comme un cimetière de croyances mortes depuis long-
« temps, ou dont la fosse est déjà toute préparée. Sans
« doute, et philosophiquement parlant, il paraît impos-
« sible d'affirmer la vérité complète, immuable, d'une
« croyance déterminée. Mais cela n'empêche pas cette

« croyance d'avoir un objet, bien qu'elle soit inadéquate, « et cela ne l'empêche pas d'avoir une autorité pratique « indiscutable, si elle est *hic et nunc* une condition de « notre vie. Notre existence, dans tous les ordres où « elle prend conscience d'elle-même, repose sur des « postulats que l'on corrige à mesure qu'on les reconnaît « défectueux, mais dont on ne saurait se passer. Il y a « ainsi un postulat de la vie morale et sociale, qui est « le droit et le devoir, la justice et l'amour, qui est Dieu, « la loi suprême. Ici vous insistez : « Qu'est-ce que Dieu ? » « Et vous me demandez : « *Est-ce un être personnel avec* » *qui je puisse entretenir des relations?* » Dieu, c'est le « mystère de la vie, et il n'est pas douteux qu'en lui « attribuant la personnalité, l'on commet un anthro- « pomorphisme des moins déguisés. Cependant, en fait, « ce n'est pas une loi abstraite qui gouverne le monde, « même le monde moral ; c'est une réalité profonde, « une force éminemment vivante ; et si notre intelli- « gence peut émettre des réserves sur *tous les symboles* « où Dieu apparaît en *grand individu*, pratiquement « nous devons nous conduire *comme si* la loi de notre « vie nous était donnée par une volonté personnelle qui « aurait un droit absolu sur la nôtre. Que cette volonté « supérieure et la nôtre ne « soient pas, dans le fond, « *essentiellement distinctes* », c'est affaire de méta- « physique ; elles ne se confondent pas dans l'ordre de « la vie phénoménale. Vous me direz encore que toute « religion positive suppose une détermination du divin « qui tôt ou tard sera frappée de caducité. Je n'en dis- « conviens pas. C'est à ce moment là que la foi s'inquiète « et cherche un nouvel abri, qu'elle finit toujours par « s'aménager.

« Ceci m'amène à votre seconde question... Il est « de toute évidence que l'idée du Messie est spécifique- « ment juive, coordonnée à celle du règne de Dieu qui « devait bientôt se réaliser sur la terre. Par conséquent,

« dans sa forme historique, cette idée n'est pas plus « consistante que l'idée même du royaume céleste. « Prises à la lettre, ces deux idées se présentent comme « *deux chimères* qui ne pouvaient être réalisées et qui « ne l'ont pas été. Cependant, que l'adversaire du mys- « ticisme ne n'empresse pas de triompher. Il y a une « grande part d'imagination et d'illusion dans toutes « nos pensées, même dans nos connaissances que nous « croyons les plus solides ; cette circonstance ne nous « met cependant pas en dehors de l'être et de la vérité. « L'enseignement de Jésus n'est pas à considérer « comme une *révélation pure de toute erreur*, exprimant « en paroles du temps tous les secrets de l'éternité. Mais « l'esprit de l'Evangile est la plus haute manifestation « de la conscience *humaine* cherchant le bonheur dans « la justice. A ce titre, l'Evangile est une révélation « qui ne passera pas. J'ajoute que ce n'est rien qui res- « semble à une institution *divine* dont le maître de « l'univers, incarné en Jésus, aurait lui-même réglé tous « les détails et j'arrive à notre troisième point.

« Les grands dogmes chrétiens sont des poèmes semi- « métaphysiques où un philosophe superficiel pourrait « ne voir qu'une mythologie un peu abstraite.

« Ils ont servi à garder l'idéal chrétien ; c'est ce qui « fait leur mérite. En tant que définition scientifique « de la religion, ce qu'ils ont voulu être, ils se trouvent « nécessairement arriérés dans le temps présent, étant, « par rapport à la science d'aujourd'hui, des œuvres « d'ignorance. Toute l'économie théologique de la Ré- « demption, dont il ne semble pas que Jésus lui-même « ait eu la moindre idée, nous apparaît comme artifi- « cielle et fictive : symbole suranné qui nous cacherait « maintenant, plutôt qu'il ne nous révélerait, les « vérités qu'il a eu pour objet de signifier. Si le catholi- « cisme évoluait dans le sens du progrès scientifique et « de l'humanité actuellement civilisée, il est certain que

« l'établissement catholique, avec sa hiérarchie de « droit divin, son dogme intangible, ses sacrements « magiques, en subirait un déchet considérable. Mais « il n'a pas d'autre alternative que de se transformer « pour vivre, ou de se rétrécir dans une secte de plus en « plus fermée pour mourir. Si l'Eglise ne réussit pas à « demeurer l'éducatrice nécessaire de l'humanité, si le « prêtre ne reste ou ne devient pas le docteur indispen- « sable de la morale, l'Eglise et le prêtre auront perdu « leur raison d'exister. L'avenir est impénétrable. Si « l'intransigeance l'emporte et qu'on nous chasse, nous « le verrons bien. En attendant et tant qu'on ne nous « oblige par sur l'heure à des actes ou à des déclara- « tions directement contraires à nos convictions intimes, « je pense que nous ne devons pas sortir. L'exode de tous « les croyants libéraux n'aboutirait *pour le moment* à « aucune création féconde. Ils auraient tort de prendre « l'initiative de leur séparation.

« Garnay, le 29 janvier 1907. »

Dans cette lettre, M. Loisy nie l'existence du Dieu personnel et fait profession de panthéisme : Jésus n'est plus qu'un homme divin, ainsi que l'ont rêvé les protestants libéraux les plus avancés, et l'Evangile la manifestation la plus haute de la conscience humaine à la recherche de la perfection et de la justice. Tel est le bilan religieux du solitaire de Garnay ; il se réduit à rien.

Ce qui étonne tous les esprits droits et sincères, c'est la résolution finale de Loisy et le conseil donné à son correspondant : *je pense que nous ne devons pas sortir...* Dans une autre lettre adressée à un prêtre sécularisé, qu'une petite feuille immonde, l'*Exode*, organe du parti, prétend être le pasteur protestant Bourrier, M. Loisy justifie ainsi son attitude: « Je me juge au contraire tenu « d'y demeurer (au sein de l'Eglise), afin de travailler « plus utilement, dans la faible mesure de mon pouvoir,

« à une transformation qui n'est pas moins nécessaire « au bien de notre pays, à l'intérêt du progrès humain « qu'à l'avenir même de l'Eglise catholique... 28 déc. « 1906, *Quelques lettres...* p. 63.

Je voudrais juger cette détermination qui remonte beaucoup plus loin, à la lumière de certains principes de solidarité qu'un esprit très ouvert aux idées nouvelles, M. Paul Bureau, énumère dans un livre que nous connaissons. L'auteur de la *Crise morale des temps nouveaux*, suit l'application de ces principes empruntés à M. Bourgeois, dans l'ordre biologique, dans l'ordre économique où « les manifestations de la solidarité, nous dit-il, sont à la fois plus amples et plus redoutables ». Arrivé à l'ordre moral et social, il fait cette observation très juste : « La solidarité emploie ici des moyens de transmission plus subtils et plus mystérieux encore ; mais la multiplicité et l'importance des effets révèlent la puissance de la force qui les engendre. » p. 305.

Tout ceci est cent fois plus vrai dans l'ordre religieux, chrétien et surnaturel. L'Eglise, en effet, n'est point une société identique aux sociétés naturelles et les intérêts qui y sont engagés sont bien supérieurs aux intérêts purement terrestres. Son but est de nous conduire au ciel et à l'éternel bonheur; elle possède tout un ensemble de moyens appropriés à ce but : dogmes à croire, préceptes à pratiquer, grâces sacramentelles qui nous en donnent la force, pouvoirs juridictionnels qui assurent et la communication de ces grâces et la conservation de ces dogmes. Or, c'est aux mains de la hiérarchie ecclésiastique et, partiellement du moins, aux mains des simples prêtres comme M. Loisy, que sont remis ces pouvoirs juridictionnels qui assurent le fonctionnement de tous ces organismes constitutifs de l'Eglise elle-même.

Je le demande, est-il permis à un honnête homme de feindre et des sentiments et des convictions qu'il n'a pas, qu'il n'a jamais eus peut-être ou que du moins il a

perdus depuis longtemps, pour se glisser plus sûrement ou demeurer avec tranquillité aux centres vitaux de ce grand corps de l'Eglise, afin d'en mieux ruiner tout le mécanisme ? Or c'est là précisément ce qu'a longtemps essayé de faire M. Loisy et par les moyens les plus perfides ; il a l'impudeur de l'avouer dans ces *lettres* qui demeureront le plus formidable réquisitoire contre lui-même et aussi la plus éclatante justification de la sagacité, de la fermeté, de Pie X. On ne l'a pas assez dit ni assez fait remarquer jusqu'à ce jour, ce me semble; et il est temps de mettre en évidence toute la portée de ce complot.

Ce qu'a voulu M. Loisy, ce à quoi ont travaillé, dans des mesures diverses, ses disciples et particulièrement ces prêtres correspondants auxquels il répondait, c'est la radicale destruction du catholicisme : nos dogmes eussent été remplacés par des concepts naturalistes, vagues et imprécis, modifiables à volonté ; les grâces sacramentelles fussent devenues, pour les âmes sensibles et mystiques, des moyens de s'auto-suggestionner ; l'Eglise transformée par le modernisme n'eut plus été que la collectivité de ces âmes enseignée et régie par les docteurs de l'immanence vitale, sous le couvert d'une hiérarchie impuissante, chargée d'enregistrer les découvertes de ces mêmes docteurs, formant à eux seuls l'*Ecclesia discens*.

M. Loisy est très explicite sur ce point : l'Eglise se prêtera à cette évolution ou elle périra ; et M. Loisy y travaille de tout son pouvoir ; c'est une tâche en partie double qu'il poursuit par des moyens appropriés et contradictoires, selon les personnes auxquelles il s'adresse et sur lesquelles il veut agir.

Les premières lettres de son dernier volume nous reportent à l'année 1904, et même aux derniers jours de 1903, à la condamnation de ses cinq ouvrages (décret du Saint-Office, 16 déc.) et à la lettre du cardinal Merry del Val (19 déc.) à l'archevêque de Paris.

M. Loisy, sans faire de rétractation positive et en réservant toujours sa position d'historien et de critique, essaie de tromper le cardinal-archevêque de Paris, le « jeune » cardinal Merry del Val, duquel il attend moins que du bon Mgr Richard et enfin le Pape lui-même. Et perpétuellement, il joue sur la même équivoque : « J'accepte, monseigneur, tous les dogmes de l'Eglise, et si, en exposant leur histoire dans les livres qui viennent d'être condamnés, j'ai, sans le vouloir, émis *des opinions contraires à la foi*, j'ai dit et je répète que je condamne moi-même, dans ces livres, ce qui, *au point de vue de la foi*, peut s'y trouver de répréhensible. » (*Bellevue*, 26 janv. 1904.)

Nous voyons reparaître la distinction du Christ de la foi et du Christ de l'histoire et nous savons tout ce qu'elle contient et ce que l'on se proposait d'en faire sortir.

Au pape, on tient un langage légèrement différent avec lui on ne discute pas, on n'essaie pas de le tromper au moyen de la distinction fameuse, car on sent bien que ce serait inutile ; mais on fait appel à son cœur :

A Sa Sainteté le Pape Pie X.

Très Saint Père,

« Je connais toute la bienveillance de Votre Sainteté, « et c'est à son cœur que je m'adresse aujourd'hui.

« Je veux vivre et mourir *dans la communion de « l'Eglise catholique*. Je ne veux pas contribuer à *la ruine « de la foi dans mon pays*.

« Il n'est pas en mon pouvoir de détruire en moi-« même le résultat de mes travaux.

« Autant qu'il est en moi, je me soumets au juge-« ment porté contre mes écrits par la Congrégation du « Saint-Office.

« En témoignage de ma bonne volonté, et pour

« la pacification des esprits, je suis prêt à abandonner « l'enseignement que je professe à Paris, et je suspendrai « de même les publications scientifiques que j'ai en pré- « paration...

« Je suis, Très Saint Père, avec le plus profond respect.....

« Bellevue, le 28 février 1904. »

Ce même jour, 28 février 1904, sur le même bureau et avec la même encre, M. Loisy écrivait à son ami, Von Hügel, et lui donnait d'autres motifs de sa détermination : « une catastrophe — l'excommunication qui le menaçait — aurait consterné, ou exaspéré ou compromis un très grand nombre de jeunes prêtres... Un professeur de grand séminaire lui avait écrit le matin même, ainsi que trois autres : « Que deviendrait tout ce monde si ma situation ecclésiastique était perdue... Gardez-moi le secret sur tout ceci, jusqu'à ce qu'on sache si ma soumission est acceptée, je suis persuadé *qu'on l'acceptera*. Mais qui sait ? Mieux vaut ne rien dire et attendre. »

Ce que l'on voulait donc ardemment, c'était de continuer à l'abri des équivoques la transformation rêvée, la destruction de l'Eglise catholique à laquelle on aurait peu à peu substitué une sorte de protestantisme libéral, dont la constitution se laissait déjà entrevoir avec les sociétés cultuelles. Et cette situation a duré quatre longues années, jusqu'au 7 mars 1908, date de l'excommunication de M. Loisy.

La longanimité de Pie X a été bien grande. M. Loisy dit aigrement quelque part que sa situation au sein de l'Eglise, eut été assez élevée et entourée de considération, « s'il avait voulu mentir. » Mentir ! mais qu'a-t-il fait autre chose depuis vingt ans au moins ? c'est lui qui nous en informe dans une lettre à M. Bricout. Le mensonge, il remonte jusqu'à son séjour au Grand-Séminaire.

« Hérésie, écrit-il, le mot a sa signification reçue

« dans le vocabulaire théologique, avec les mots d'inspi-
« ration, de révélation, d'infaillibilité, tous ces mots étant
« comme solidaires les uns des autres dans un système de
« doctrines qu'il faut prendre ou rejeter tout entier, et
« dont on ne saurait garder logiquement une partie
« en répudiant le reste. C'est tout ce système de notions
« absolues, abstraites, contredites par l'expérience de
« l'histoire, par la critique des textes dont on l'autorise
« et par la saine philosophie, recevables seulement
« comme d'antiques symboles qui seraient susceptibles
« d'une interprétation moins lourde, moins matérielle,
« moins mythologique aussi que leur sens traditionnel ;
« c'est, dis-je, tout ce système *dont la caducité m'est ap-*
« *parue depuis plus de vingt ans*, et dont j'avais essayé
« d'élargir peu à peu la signification, persuadé d'une
« part, qu'il était, tel quel, un obstacle à toute liberté
« de l'intelligence et à tout progrès de la science, et
« d'autre part, qu'il contenait une âme de vérité morale,
« dont l'excellence apparaîtrait dès qu'on aurait pu
« le tirer de sa gaine séculaire. » pp. 160, 161.

Eh ! bien, monsieur, il y a vingt ans au moins que la probité intellectuelle et cette sincérité scientifique dont vous semblez revendiquer le monopole, vous faisaient une obligation de vous en aller. Passe encore de travailler du dehors à cet élargissement que nous connaissons tous, à cette destruction de notre dogmatique révélée et de tout le christianisme. Mais poursuivre cette œuvre néfaste à l'intérieur même de l'église, en portant ses livrées, cet habit ecclésiastique que d'autres, animés à peu près du même esprit que vous, trouvent « archaïque », y employer les ressources qu'elle mettait entre vos mains, je dis et je soutiens que c'est là une *pure hypocrisie ; hypocrisie* que de parler son langage et d'en travestir le sens, *hypocrisie* de demander l'usage de ses sacrements pour mieux dissimuler, sans doute, la négation de leur efficacité.

Les deux lettres à M. Bricout sont, je crois, tout ce que M. Loisy a écrit de plus violent, et aussi hélas ! de plus sincère, je crains bien. Nous sommes bien loin des enchevêtrements et des périphrases des *Petits livres*, de ces constructions intentionnellement obscures qui insinuaient l'hérésie au lieu de l'exprimer avec franchise. « Je vous défie, écrit-il, de prouver l'authenticité et « l'historicité des écrits bibliques sur lesquels est fondée « l'apologétique du catholicisme, telle que l'a officielle- « ment exposée le concile du Vatican. Je vous défie de « m'apporter un seul passage des deux Testaments qui « contienne une prédiction nette, incontestable et « incontestablement réalisée; je vous défie de m'apporter « un miracle indubitable et suffisamment qualifié « comme miracle pour être cité en preuve irréfutable « de la religion juive et chrétienne; je vous défie de « prouver l'institution formelle de l'Eglise par le Christ; « je vous défie de prouver par l'enseignement authen- « tique de Jésus la révélation des dogmes fondamen- « taux du christianisme traditionnel; je vous défie « de prouver l'institution divine des Sacrements..., pp. 164, 165. »

A la bonne heure ! Voilà du moins qui est net et franc. Que ne nous teniez-vous ce langage, lorsque vous écriviez dans la même revue de M. Bricout, sur la *Religion d'Israël*, l'article que je critiquai comme contenant en germe toutes ces négations et tous ces défis, que vous jetez aujourd'hui, retentissants et orgueilleux, à votre cher ami d'alors. Vous ne l'avez pas fait, parce que vous saviez bien que vous eussiez eu, contre vous, les trois quarts de ceux qui vous ont suivi. Ils auraient crié avec moi ou avant moi, non pas aux infiltrations protestantes, mais au déluge de protestantisme impie et blasphématoire !

M. Loisy, du reste, a conscience de sa situation : « Avez- « vous réfléchi, dit-il à M. Bricout, à ce que pourrait

« être la rétractation de mes erreurs ? Personne n'a « jamais pris la peine de les énumérer pour me les « faire connaître. Au fond, l'on a eu raison, car mes « erreurs sont innombrables, et peut-être serais-je seul « capable d'en dresser le catalogue à peu près exact. « Mes « erreurs », c'est toute mon *existence laborieuse*, « c'est toute ma *pensée*, c'est *moi-même*. » Et c'est très vrai ! « La rétractation dont vous me parlez « serait une forme de suicide impossible à effectuer. » Il était déjà effectué, le suicide. C'est le prêtre et le chrétien qui s'étaient suicidés dans M. Loisy.

Comprend-on après cela que l'homme qui vient d'écrire ces lignes, récrimine dans la même lettre contre les évêques qui font quelques difficultés pour lui accorder un *celebret ?* Mais que veut-il en faire de ce *celebret ?* Il tient donc bien à profaner le sacrement auguste à la réalité duquel il ne croit plus! Le refus qu'on lui en fait est ce qui paraît l'irriter davantage.

« Quand un prêtre se voit traité de la sorte, il a le « droit de penser que l'Eglise ne lui demande plus rien « et que lui-même est quitte envers elle de toute obliga- « tion. L'Eglise que j'ai servie et que je crois servir en- « core, n'est pas en réalité l'institution papale, devenue « une source d'obscurantisme, d'oppression et de division, « au lieu d'être une source de lumière, de liberté et d'u- « nion, mais la société invisible des amis de la vérité, « qui doivent être aussi, *je présume*, les amis de Dieu. »

Non, l'église que servira désormais ce triste renégat est très différente de l'*institution papale ;* c'est l'église d'Albert Réville dont il doit occuper la chaire au Collège de France. Il nous y fera moins de mal qu'à l'Institut catholique.

III. — Conclusions obligatoires

Les dernières lettres de M. Loisy, qui sont, j'en ai déjà fait la remarque, la plus éclatante justification

de l'encyclique, aident aussi à la faire mieux comprendre Et j'entends parler ici surtout de la dernière partie : *les remèdes*. Le pape inspecte, en quelque sorte, toutes les parties de son troupeau ; il parcourt, si l'on aime mieux, toutes les provinces du vaste royaume dont il a la garde; il cherche par quelles brèches l'ennemi a pu pénétrer et tout-à-l'heure il les réparera d'une main puissante et ferme. Il ne craint point d'entrer dans les détails, car rien ne doit être négligé : séminaires, instituts catholiques, congrès sacerdotaux, publications des revues, des journaux et des livres, tout sera soumis à l'examen attentif et consciencieux des évêques. Ceux-ci se feront aider par des comités de vigilance et des censeurs diocésains dont le mode de nomination et de procédure est déterminé.

Et il sera rendu un compte exact, tous les trois ans, au pape lui-même et par tous les évêques, du fonctionnement de tous ces différents organes de préservation et des résultats obtenus. Ajoutons encore l'obligation faite aux évêques « de *corroborer par le serment* la fidélité de la relation écrite et signée par eux, relativement à l'exécution de toutes les ordonnances contenues dans l'encyclique, de même que sur les doctrines qui ont cours dans le clergé et surtout dans les *séminaires et autres instituts catholiques*, sans en excepter ceux qui sont exempts de la juridiction de l'ordinaire. Nous faisons la même injonction aux *supérieurs généraux des ordres religieux*, en ce qui regarde leurs sujets ».

Bref, le Pape veut être obéi et il ne saurait le dire en termes plus énergiques et plus pressants.

C'est que jamais peut-être, si ce n'est à deux autres époques de sa longue existence, à l'époque de l'arianisme et à celle de la réforme protestante au XVI^e^ siècle, l'Eglise n'a été en face d'un plus grand péril.

Que la synthèse moderniste s'installe au cœur d'un

pays, au sein d'une Eglise, ce pays et cette Eglise sont irrémédiablement perdus pour le catholicisme. Et pour que la dissolution de cette Eglise s'opère lentement peut-être, mais sûrement, il suffit qu'un groupe relativement restreint devienne la proie de cet esprit de négation et de révolte. Ce sera comme un cancer qui d'abord n'attaque qu'un organe ; bientôt, en vertu des lois de cette solidarité biologique constatées par M. Bureau qui lui-même n'en a pas assez tenu compte, tout le corps sera envahi. Le *virus* chemine par des voies cachées, il s'infiltre sans qu'on l'aperçoive et il empoisonne tout.

Les premiers atteints seront sans doute ces esprits engoués de tout ce qui est nouveau et extraordinaire, du moins en apparence, esprits peu équilibrés et faussés par des études incomplètes et mal conduites, pleins de mépris pour ce qui est traditionnel. Ils parlent de science et de raison, et il ne s'aperçoivent pas qu'ils sont les pires ennemis de l'une et de l'autre, que l'agnosticisme qui est au fond de leur système, est la négation même de la raison qu'il déclare impropre à saisir le vrai, le réel et l'objectif, la négation au moins partielle de la science qu'il compromet en la limitant aux purs phénomènes et en déclarant que ses lois ne sont que des approximations fort relatives, même dans cet ordre phénoménal.

Ces prêtres sentiront leur foi chanceler avec la puissance rationnelle qui lui servait de support; je parle ici de la foi catholique que l'on essaiera en vain de remplacer par cette foi de sentiment et de subjectivisme qui s'écroulera elle-même à la première tempête morale, peut-être à la première répression disciplinaire qu'essaiera l'autorité ecclésiastique. N'est-ce pas là l'histoire, déjà cent fois reproduite, des défections que nous avons vu se consommer ? Quand la partie la plus remuante, je ne dis pas la plus active et la plus féconde en œuvres, d'un clergé nombreux, est ébranlée par de telles défections ; les prêtres les plus laborieux, les plus dévoués et les

plus estimables sont comme déconcertés par les sourdes oppositions qui naissent de cette situation elle-même. Il n'y a plus ni sympathie, ni confiance réciproque entre ceux qui collaborent à la même œuvre.

Ce qui rend cette situation particulièrement grave, c'est qu'elle n'est point particulière à la France. A vrai dire, nous ne l'avons point créée, mais plutôt reçue, de l'Allemagne surtout ; notre grande responsabilité est de l'avoir aigrie et propagée. Avec ce prosélytisme qui est l'un des caractères de notre race, et aussi grâce à la limpidité de notre esprit et de notre langue, nous avons mis un peu de clarté et de précision dans ces obscures et ténébreuses doctrines, et nous les avons ainsi rendues plus acceptables et plus dangereuses. Si elles ont pénétré un peu en Espagne, c'est grâce à nous, Français ; il me semble que l'Italie, où elles ont été mêlées plus encore que chez nous aux questions sociales, a subi, elle aussi, l'influence de notre propagande. Bref, nous avons été les introducteurs et les propagateurs, dans les pays latins, de théories qui avaient été jusque là confinées en Allemagne et en Angleterre où leur existence s'explique beaucoup mieux, ne serait-ce que par un contact immédiat avec l'hérésie.

Dans l'empire allemand en particulier, les facultés de théologie catholique sont comme encastrées dans des universités protestantes. Les disciplines que celles-ci enseignent, sont évidemment pénétrées d'un esprit général, en opposition avec l'esprit catholique. Les professeurs de facultés de théologie, pour garder intact ce sens catholique, indispensable dans leur situation, ont à tenir tête à un mouvement d'idées radicalement hostiles. Faut-il s'étonner qu'un bon nombre se laissent entraîner comme Hermann Schell, les docteurs Ehrhard, Schnitzer et tant d'autres qui ne sont que les continuateurs d'Hermès, de Gunther et de cette pléiade reprouvée et condamnée par le Concile du Vatican.

L'Autriche n'est point indemne, ainsi que l'a récemment montré l'affaire de ce docteur Wahrmund, professeur de droit ecclésiastique à l'université d'Innsbrück. Le modernisme de ce canoniste nous semble à peu près aussi avancé que celui de Loisy en France ou de Tyrrel en Angleterre : « Un concept de la divinité proclamé incompréhensible par la dogmatique elle-même et simplement impossible au point de vue du monde moderne, une conception de l'univers archisurannée, dédaigneuse de toutes les découvertes scientifiques des temps modernes ; un culte superstitieux, polythéiste à la manière païenne (!) ; une morale purement formelle et extérieure, fondée sur l'espoir de la récompense et la crainte du châtiment : voilà les résultats de notre enquête et c'est l'ensemble de tout cela qui s'appelle la conception catholique du monde. » Cette conception n'existe, est-il besoin d'en faire la remarque, que dans la pauvre cervelle du docteur Wahrmund, qui fera bien de recommencer son enquête (1).

Il est nécessaire d'avoir sans cesse devant les yeux toute l'extension comme toute l'intensité de ce mouvement, pour saisir l'opportunité et même le caractère de l'encyclique *Pascendi gregis*. Ce document, si remarquable par son ampleur, le nombre et la gravité des erreurs qu'il condamne, et aussi par la force et la puissance de son argumentation, comme par le nombre et l'urgence des mesures qu'il prescrit, n'a guère d'analogue dans le Bullaire des Papes. Les modernistes en ont été étonnés ; à cause de tous ces caractères que nous signalons, ils ont voulu le considérer comme quelque chose d'insolite et même d'opposé à certains actes du prédécesseur immédiat de Pie X, Léon XIII. La vérité, c'est qu'il

(1) Voir à ce sujet les intéressants articles de M. Taillez dans la *Revue critique du libéralisme*, 15 mai et 15 décembre ; ou bien encore le savant opuscule de M. l'abbé Delmont : *Modernisme et Modernistes*.

sort tout entier des entrailles mêmes de la doctrine catholique : il ne fait que reprendre, en les élargissant, les définitions vaticanes et la constitution *Dei Filius*, qui avaient été elles-mêmes préparées par les nombreux actes doctrinaux du long pontificat de Pie IX. L'Encyclique de Léon XIII, *Providentissimus Deus*, l'Encyclique du 8 septembre 1873 adressée au clergé français et réprouvant les doctrines Kantiennes touchent déjà aux points principaux, définitivement tranchés par l'Encyclique *Pascendi gregis*. Devant cette marée montante d'incrédulité systématique, se déguisant sous les formes les plus multiples, les plus diverses et les plus dangereuses, le magistère ecclésiastique a rempli ses fonctions accoutumées, sous les trois derniers papes, comme aux siècles antérieurs. Il a proportionné ses résistances aux assauts qui lui étaient livrés. Pie X a jugé que l'heure des résolutions suprêmes était venue et qu'une sentence définitive devait être portée ; l'Encyclique a paru ; elle dominera désormais tous les débats du XX^e^ siècle, éclairant à l'avance les chemins que devront suivre les défenseurs de la vérité et démasquant aussi les perfidies et les ruses de ses adversaires.

Chose singulière, à l'exception de Loisy et de quelques autres évadés, personne ne s'est cru atteint, ou du moins personne n'a eu la sincérité de l'avouer. Après les premiers effarements, les modernistes les plus avérés se sont ressaisis ; leur tactique a été de scinder les enseignements de l'Encyclique, de montrer tant bien que mal comment leurs propres doctrines s'accordaient avec quelques-uns d'entre eux et de faire le silence sur les autres. N'est-ce pas là le spectacle que nous ont donné les partisans de l'immanence, plus soucieux de recoudre les fragments de leur système que d'en faire une rétractation qui les eut honorés. Ils ont été aidés, dans cette entreprise de raccommodage, par des amis empressés de parler en leur nom, et aussi par quelques critiques

de la dernière heure qui, pour faire parade de leur intention pacifique, nous faisaient remarquer qu'une certaine méthode d'immanence gardait son rôle, même après l'Encyclique. Nous le savions déjà, mais la question à débattre est tout autre et on l'a esquivée avec grand soin.

Il me semble encore que ni l'autorité du décret *Lamentabili* ni celle de l'Encyclique n'a été défendue, en certain cas, comme elle aurait dû l'être ; leur valeur a été même infirmée par quelques interprètes. Sans doute le décret du Saint-Office n'est pas de soi infaillible, et sa première confirmation *forma communi* n'en changeait point la nature. Mais en est-il ainsi du *motu proprio* du 18 novembre 1907 qui s'applique à ce décret comme à l'Encyclique : « Nous déclarons et décrétons que si quel- « qu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, était assez audacieux « pour défendre l'une quelconque des *propositions*, « *opinions ou doctrines* réprouvées dans l'un ou l'autre des « documents ci-dessus désignés, il encourrait, par le fait « même, la censure édictée par le chapitre *Docentes* de la « constitution *Apostolicæ sedis*, censure qui est la pre- « mière des excommunications *latæ sententiæ*, réservées « au souverain Pontife. »

Voilà qui me semble sortir du *forma communi* et je ne vois guère de formule possible, plus instante et mieux faite pour exprimer l'obligation de l'assentiment dû aux actes du magistère infaillible. Et ce *motu proprio* ne doit-il pas être considéré comme la réponse pontificale aux discussions antérieures sur l'autorité et la valeur de l'Encyclique et du décret? De plus, a-t-on assez réfléchi à la nature propre des vérités affirmées ou impliquées dans les deux documents en question ? Presque toutes sont de foi définie ou communément enseignées, depuis des siècles, par le magistère habituel de l'Eglise.

Est-ce que tout ne s'impose pas dès lors à notre

croyance, en vertu de l'infaillibilité engagée dans son exercice quotidien et habituel, comme dans ses définitions authentiques elles-mêmes ? (1)

Peut-être nous faisons-nous de ces définitions authentiques une conception un peu restreinte et trop scolastique. Définir une chose, au sens propre et rigoureux, c'est en déterminer la nature et la raison première, la délimiter par ses éléments spécifiques, la dégager de tout ce qui n'est pas elle. Il y a des définitions dogmatiques qui répondent à toutes ces exigences, celle de l'Immaculée Conception, par exemple. Mais, pour qu'elles soient rigoureusement obligatoires et commandent notre assentiment même de foi, est-il nécessaire qu'elles aient cet aspect ou cette forme scolastique qui nous permet, je le reconnais, de saisir plus aisément, et plus sûrement aussi, toute la pensée du magistère ecclésiastique ? Les théologiens les plus autorisés ne le pensent pas, et cette doctrine semble avoir été indirectement sanctionnée par le Concile du Vatican. Le rapporteur de la Foi, Mgr Gasser, dans l'exposé préparatoire à la définition de l'infaillibilité pontificale elle-même, faisait observer que dans la pensée de la commission, dont il était le représentant, le mot *definit* indique un jugement direct et définitif porté par le Pape sur une doctrine concernant la foi ou les mœurs. Il n'est pas du tout question de la forme que devrait revêtir ce jugement, ce qui indique qu'elle dépend absolument de la volonté du pontife qui définit. Tel mode plus ou moins scolastique n'est donc nullement nécessaire, pourvu que les conditions requises par ailleurs soient sauvegardées, et nous savons tous quelles elles sont : Le Pape doit parler, en tant que Pontife universel et en vertu de son autorité suprême. Il doit manifester l'intention formelle d'obliger

(1) Sur tous ces points voir l'excellente revue anti-kantiste : *La Foi catholique*, janvier et février 1908.

l'univers catholique tout entier auquel il s'adresse. L'objet sur lequel il prononce doit relever de son magistère, et dès lors appartenir directement ou indirectement au dépôt de la révélation. Et enfin son jugement doit être donné comme définitif.

Appliquons ces quatre notes à l'Encyclique *Pascendi gregis ;* ou plutôt cherchons si elles ne ressortent pas comme d'elles-mêmes de ce document. Peut-on nier que le Pape y parle d'un bout à l'autre comme docteur suprême, avec l'intention formellement manifestée d'obliger tous les catholiques, fidèles, prêtres et évêques ? Ne donne-t-il pas la série très complexe des jugements qu'il formule comme l'expression définitive et irréformable de sa pensée, ou plutôt de la pensée de l'Eglise toute entière, dont il est le chef, ou bien encore comme un acte de son propre magistère à lui, Pape ?

Reste la quatrième note qui n'est point aussi manifeste que dans ces définitions propres et rigoureuses au sens scolastique, définitions qui marquent plus expressément et délimitent de façon plus nette l'objet sur lequel elles portent soit directement, soit indirectement.

Les affirmations énoncées dans l'Encyclique *Pascendi gregis* ont des objets très divers.

Que plusieurs se ne rattachent que d'une façon éloignée à la foi et aux mœurs, je le concède. Mais combien d'autres, et ils sont de beaucoup les plus nombreux, appartiennent très directement au dépôt des vérités révélées dont le Pape est le gardien et l'interprète. Et à chaque fois qu'il en est ainsi, comment pouvez-vous contester au jugement pontifical, soit sur ces vérités révélées considérées en elles-mêmes, soit sur les erreurs qui les blessent et les entament, ce caractère de certitude absolue que donne seule l'infaillibilité ?

Voilà précisément ce qui fait de l'Encyclique *Pascendi gregis* un acte irréformable du magistère infaillible,

aussi irréformable en tous les points qui touchent à la foi, que la définition de l'*Immaculée Conception* de la Sainte Vierge elle-même.

Ces considérations nous aideront peut-être à mieux comprendre comment l'infaillibilité du magistère ecclésiastique est engagée tout entière dans son enseignement commun et habituel, pourvu qu'il soit parfaitement authentique, aussi bien que dans ses définitions conciliaires les plus solennelles.

Quel est, en effet, le but de ce magistère infaillible, si ce n'est de nous apporter à nous tous, catholiques, dans une pureté parfaite et une certitude absolue, la vérité chrétienne, les dogmes révélés, tout ce qui en sort par une déduction rigoureuse et ce qui s'y rattache par des liens logiques et nécessaires, comme certaines vérités de l'ordre philosophique et naturel ?

Ces dogmes sont comme concentrés, en ce qu'ils ont de plus essentiel, et mis à l'abri au sein de ces définitions confectionnées par le magistère infaillible à l'heure où il les sent menacées, aux époques de troubles et d'hérésie. En temps ordinaire, ce même magistère ecclésiastique, par son exercice quotidien et habituel, épand et diffuse dans toute l'Eglise les vérités concentrées dans ces définitions ; il les adapte par le fait même à nos besoins intellectuels. Sous cette forme, ces vérités répondent mieux aux exigences de la pensée contemporaine, aux égarements de l'esprit moderne, qu'elles redressent et corrigent.

Les modernistes ne les aiment pas mieux sous l'une de ces formes que sous l'autre : ils crient contre les définitions trop scolastiques, car la vérité y est comme figée et morte ; or il la leur faut alerte et vivante. Pie X n'a pas fait de scolastique dans son Encyclique *Pascendi gregis ;* il n'a pas fait de définition au sens propre et restreint. Mais dans un exposé souple, lumineux, incisif, il les a poursuivis et traqués sur tous les terrains où ils

s'étaient établis : philosophie, théologie, exégèse, histoire, critiques de tout acabit; partout il a démasqué leurs sophismes, mis à nu la fragilité, le néant de tous leurs systèmes, par le simple énoncé des vérités catholiques. Cette forme de l'enseignement catholique leur est plus désagréable encore que l'ancienne scolastique ; et ils en contestent avec plus de rage l'autorité.

Nous sommes suffisamment édifiés sur les motifs de leur haine, comme sur la portée de leurs projets que le Pape a mis à néant. Ils veulent détruire le christianisme que le Pape a mission de conserver dans son intégralité. Le sort de notre pays est lié au sort du Christianisme lui-même ; le premier et le plus efficace moyen de travailler à notre régénération sociale et chrétienne est de comprendre l'Encyclique *Pascendi gregis*, d'en faire passer les divines leçons dans nos propres intelligences et dans l'esprit public égaré par tant de mensonges. Les mœurs se réformeront peu à peu, la paix sociale se rétablira et, avec elle, la prospérité de la France redevenue comme autrefois la fille aînée de l'Eglise et son meilleur soutien.

CHAPITRE II

Le Christianisme intégral et la science

L'une des questions que le modernisme a le plus obscurcie dans l'esprit contemporain, est bien certainement celle des rapports du Christianisme et de la Science ou des sciences, telles qu'elles sont cultivées de nos jours. Foi et Science forment pour beaucoup une sorte d'antithèse irréductible, si bien que l'on ne voit aucune solution autre que de déclarer que ces deux ordres de connaissances n'ont absolument aucune relation possible. On dirait deux mondes qui ne se touchent par aucun endroit : ou si vous aimez mieux, la foi est chose de sentiment purement subjectif et sans autre valeur que celle qu'il plaît à chacun de lui prêter, tandis que la science seule saisit des réalités certaines et objectives.

C'est la destruction de toute vérité religieuse et, par conséquent, de tout Christianisme et nous revenons ainsi à la grande aberration moderniste, condamnée par l'Eglise et étudiée dans notre dernier chapitre.

C'est dans un sens radicalement opposé qu'il nous faut chercher la solution du problème, en déterminant la nature vraie de la foi chrétienne et de son objet, le dogme ; et la nature vraie de la science, faussée et défigurée par les modernistes autant que la foi elle-même. Le genre des relations possibles et même nécessaires entre ces deux ordres de connaissances, nous apparaîtra tel qu'il doit être, et tel qu'il sort en réalité de leur nature ainsi pénétrée et analysée.

I. — Vérités dogmatiques et vérités scientifiques

Le christianisme intégral, ou si l'on aime mieux, l'ensemble des vérités révélées qui en est l'élément premier et constitutif dont nous avons à nous occuper ici, doit être cherché là où le Christ révélateur l'a placé, je veux dire, au sein de son Eglise, dans le magistère ecclésiastique dont cette Eglise a été dotée. C'est là que repose tout le trésor doctrinal, entouré de toutes les garanties qui assurent sa sécurité et sa nécessaire promulgation à travers les siècles, ou sa distribution providentielle aux générations dont il procure le salut. Si vous me demandez en quoi il consiste, je vous renvoie à cette Eglise ; interrogez ce magistère perpétuellement vivant et il vous répondra.

Cela est tout à fait indispensable, surtout pour établir d'équitables relations entre les vérités révélées et les vérités scientifiques. Il est bien évident que si vous prenez pour révélé ce qui ne l'est point, ou même si vous entendez de travers cette révélation, si vous lui prêtez une extension ou un sens qu'elle n'a point, la contradiction se produira entre cette dogmatique ainsi faussée et dénaturée et les sciences naturelles ; et de ce conflit naîtra le trouble des intelligences et, pour beaucoup peut-être trop engouées des certitudes scientifiques ou prétendues scientifiques, la ruine de la foi elle-même.

Dans des questions aussi délicates et aussi graves, il faut remonter d'un premier élan jusqu'aux sources des certitudes surnaturelles, en d'autres termes consulter le magistère ecclésiastique, gardien et distributeur des vérités révélées. Lui seul a mission pour les trancher et il le fera infailliblement, soit dans des définitions proprement dites, soit par son enseignement habituel, ainsi que nous l'avons expliqué.

Les modernistes ont surtout mis en lumière le côté négatif des définitions doctrinales et ils se sont donné le très grand tort de dissimuler, sinon de nier totalement ce qu'elles ont de positif, au plus haut sens de ce mot. Je veux seulement faire remarquer ici que cette partie négative de nos définitions conciliaires, tendant à exclure au moyen de l'anathème tout ce qui est contraire au dogme qu'elles contiennent, suffit à indiquer la voie dans laquelle nous devons nous engager pour établir entre les sciences humaines et la dogmatique révélée des relations normales. Les voies fermées par l'anathème nous égareraient ; celles qui vont en sens opposé nous sont ouvertes et nous conduiront au but, ou nous en rapprocheront sensiblement ; à nous d'en faire l'essai à nos risques et périls ; c'est surtout la mission propre des théologiens.

Les modernistes ont bien soin de distinguer entre la théologie et la foi, ou pour parler avec plus d'exactitude, entre la théologie et l'objet propre de la révélation ; et ils font valoir cette différence, très justifiée et très réelle du reste, dans un sentiment d'hostilité non seulement contre les théologiens en général ou tel théologien, mais contre la théologie elle-même, en quoi ils ont tort.

Nous le savons tous, la théologie est un essai d'explication de nos dogmes, toujours plus ou moins heureux, ou, comme l'on dit toujours inadéquat, qui est, pour ce motif même, à recommencer sans cesse ou plutôt à poursuivre et à perfectionner. Mais quand on vient à faire réflexion que ce constant et nécessaire exercice de la raison sur la révélation proprement dite, est dirigé et contrôlé par l'Eglise elle-même, que son premier soin est de s'appuyer sur les déclarations de cette Eglise en se les appropriant, et de les faire entrer comme éléments essentiels et constitutifs, dans ses propres enseignements à elle-même; on sent que la théologie possède, au moins en tout ce que nous venons de dire, une autorité à nulle

autre pareille. Elle est, après les définitions conciliaires ou pontificales, l'expression la plus autorisée de notre dogmatique révélée elle-même, les sources scripturaires et traditionnelles mises à part, bien entendu. Voilà pourquoi nous disons que le sentiment commun des théologiens sur une vérité de foi ou connexe à la foi, est un des signes caractéristiques du magistère ordinaire auquel il sert, dans ce cas, d'instrument et d'organe.

Mais la théologie a d'autres fonctions, ou si vous aimez mieux, d'autres parties moins sûres. Son rôle ne se borne pas à interpréter, ni même à répéter et expliquer les définitions ecclésiastiques. Il lui appartient encore d'en étudier les rapports et d'en établir la synthèse, de les systématiser, si vous aimez mieux. Nous entrons ici dans le domaine des théories plus ou moins libres, selon qu'elles se rattachent de plus ou moins près à ce qui est précisé et défini. Ce n'est pas moi, en tout cas, qui voudrais contrarier la liberté des discussions et des débats qui s'élèvent tout naturellement et nécessairement entre les théologiens. Ceux ci, assure-t-on, ne le souffriraient pas. Laissons-les donc se quereller entre eux en toute franchise ; de ces querelles jaillira la lumière.

Mais je les suis, avec beaucoup plus d'intérêt encore, dans leurs excursions sur les extrêmes frontières de leurs domaines propres ; car, dans ces voyages de découvertes, se précisent, autant que faire se peut, les rapports organiques et nécessaires entre la science théologique et les autres sciences purement humaines, expérimentales ou spéculatives. C'est ici surtout que les querelles peuvent devenir très âpres ; soyez sûr cependant qu'elles ne m'effraient pas du tout, car elles seront toujours impuissantes à porter à notre foi la plus légère atteinte.

Les motifs en sont nombreux : le premier qui se présente à mon esprit, c'est que ces débats s'engagent pour l'ordinaire assez loin de ce noyau des vérités substan-

tielles où la foi est directement engagée. Ce sont des questions de frontières qui s'agitent ici ; mais alors même que les frontières sont imprécises sur un point déterminé, ce n'est pas un motif pour mettre tout le royaume en révolution. J'irai plus loin, je dirai que, sur tels ou tels points qui varient d'époque à époque, l'imprécision de la frontière est de règle. Cela vient du développement, ou, comme l'on dit, de l'évolution des dogmes eux-mêmes; et j'entends bien que cette évolution, comme je l'ai prouvé ailleurs, procède de leur immutabilité (1). Immuable dans ses éternels fondements est et demeurera toujours notre dogmatique révélée : mais puisque son fonds est si riche qu'il en sortira toujours des déductions nouvelles, ne faisons pas grief aux générations antérieures de ne les avoir point aperçues, à de très grands saints, par exemple, d'avoir contesté l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge. Et si les grands saints se trompent, pourquoi ne pas concéder aux théologiens qui, sans doute, ne sont pas tous de grands saints, non pas le *droit*, ce serait trop dire, mais la faculté de se tromper?

Naguère les modernistes revendiquaient âprement ce droit pour eux-mêmes, et ils en ont usé sans modération et sur des point où il était tout à fait défendu de le faire, car ces points étaient suffisamment élucidés et depuis longtemps. Qu'ils se montrent miséricordieux envers les pauvres théologiens qui s'aventurent à la recherche d'une solution pour le plus angoissant des problèmes aujourd'hui débattus : les relations entre les sciences ecclésiastiques et les sciences humaines et naturelles.

La difficulté, pour établir cet accord, ne vient pas seulement ni principalement de la théologie et des théologiens et de leurs incertitudes, mais encore et surtout des sciences humaines et de leurs variations néces-

(1) Voir mon ouvrage la *Théologie du Nouveau Testament.*

saires et perpétuelles. Ces sciences sont faites, il est vrai, de certitudes acquises par des observations cent fois réitérées. Mais, autour de ce noyau lumineux, que d'ombres, que d'obscurités et pour y mettre fin des tâtonnements pas toujours heureux, d'étonnantes méprises, des affirmations que l'on sera bientôt contraint de rétracter. Faut-il être surpris, après cela, que les tentatives d'accord entre les sciences humaines et naturelles et les sciences religieuses ne paraissent constituer après coup qu'une série d'avortements ? Et toutefois prenons garde d'être trop sévères ; ces tentatives devaient être faites ; la nature de l'esprit humain les rendait nécessaires. Quand il est en possession de certaines connaissances dont il se croit sûr, il faut qu'il établisse entre elles une harmonie qu'il sait à l'avance exister entre les choses elles-mêmes. Il se trompera : qu'importe, c'est à travers ces erreurs qu'il s'achemine peu à peu vers la vérité.

Nos ancêtres du moyen-âge avaient une physique qui, aujourd'hui, nous semble ridicule et qui l'est en effet. Comme nous, ils étaient enclins à chercher des points de connexion entre cette physique fantaisiste ou charlatanesque et leurs croyances religieuses, bien autrement lumineuses et fermes. Aujourd'hui les sciences naturelles ont réalisé des progrès admirables ; pensez-vous que, sur bon nombre de points, les découvertes à venir ne modifieront pas de fond en comble les opinions des savants de notre génération ? Beaucoup sourient des essais de concordisme, tentés il y a cinquante ans entre l'exégèse de l'hexaméron et la géologie d'alors. En 1970, la géologie actuelle se sera modifiée, et peut-être aussi notre exégèse des premiers chapitres génésiaques qui n'a jamais été, en plusieurs de ses parties, l'objet de définitions, ni même de déclarations doctrinales de l'Eglise. Soyons donc indulgents pour ceux qui nous ont devancés dans le labeur intellectuel, alors qu'ils se sont trompés

sur des points qui ne tiennent pas à la foi, afin que nos arrière-neveux le soient de même à notre égard. La conclusion à tirer de tout ceci, c'est que les relations ou rapports entre tels points nullement définis des sciences religieuses et les sciences naturelles, nécessairement changeantes par le fait même qu'elles sont progressives, seront toujours, quoi que l'on fasse, dans une sorte d'équilibre instable ; et il faut nous en contenter.

Ce n'est pas à dire, pour cela, que d'harmonieuses relations ne puissent et ne doivent s'établir entre les vérités révélées, parfaitement définies et absolument certaines, et telles sciences humaines qui touchent de façon au moins indirecte aux mêmes objets. Mais ces sciences ne sont point, je crois, des sciences purement expérimentales et de simple observation, physique, géométrie, astronomie, ou même biologie, physiologie et autres, mais des sciences spéculatives ou philosophiques. En d'autres termes, plus simples et plus clairs peut-être, c'est la philosophie de ces sciences, car elles en ont une qui les complète, en les considérant par leurs côtés les plus élevés, dans leurs causes et leurs finalités par exemple, que n'atteint jamais la pure observation. Si je ne craignais de paraître trop audacieux à quelques-uns, je dirais que les sciences proprement dites, au sens moderne de ces mots, les sciences qui s'enferment systématiquement dans l'observation et la recherche des phénomènes et de leurs causes, — j'entends parler ici de la causalité purement phénoménale et non substantielle — ces sciences sont *sans rapport aucun* avec notre dogmatique révélée.

Mais il est presqu'impossible que ceux qui les cultivent, s'enferment strictement dans cette sphère trop étroite ; l'esprit est ainsi fait qu'il cherche plus loin, par de là le phénomène, et va, bon gré mal gré, jusqu'à sa cause substantielle ; puis il recherche l'origine de cette substance causale ; de l'origine aux fins la voie est toute

tracée ; il la suit et le voilà en pleine métaphysique. C'est dans ce domaine plus large, plus compréhensif que le domaine strictement scientifique, que l'expérimentateur ou le savant transformé en philosophe se heurte au théologien, à l'exégète, au théoricien et à l'historien des dogmes. Là aussi doit s'opérer la conjonction harmonieuse et nécessaire des sciences religieuses et des sciences humaines, considérées par leur sommet. Et quand l'harmonie ne s'établit pas, c'est la contradiction, c'est la lutte et le désordre intellectuel, tel qu'il s'est produit de nos jours.

On ne le redira jamais assez, la lutte actuelle, si ardente, si implacable, n'est nullement entre la foi, ni même entre les sciences religieuses et les sciences naturelles au sens strict de ces mots; mais entre la révélation et les sciences religieuses qui l'expliquent d'une part, et d'autre part une métaphysique bâtarde, greffée sur les sciences naturelles, particulièrement sur les sciences biologiques. Prenons comme exemple l'*Evolution créatrice* de M. Bergson, l'essai le plus audacieux de cette métaphysique. L'un des rédacteurs de la *Revue thomiste*, le R. P. Carrigou-Lagrange, y découvre un système panthéiste, nettement caractérisé, et il a parfaitement raison.

M. Bergson en effet nie toute création proprement dite et pose sans explication aucune, comme principe de tout ce qui est, « cet élan vital ayant en lui-même sa raison d'être et doté, dès les premiers instants, de toutes les virtualités qui se manifesteront plus tard, pour aboutir à des résultats ou des formes imprévisibles ». Est-ce bien scientifique tout cela ? Je ne l'aperçois guère et je crois même que le monde, tel que la science le connaît, y répugne profondément. Elle ne connaît rien par exemple de cet élan vital « sur lequel chevauche chaque organisme pendant le court intervalle de temps qu'il lui est donné de vivre ». *Op. cit.* p. 29. L'élan vital étudié par la science « chevauche » ou plutôt chemine à l'intime de ces organis-

mes qui ne sont point « des excroissances », mais ses formes enveloppantes, très arrêtées. C'est par ces organismes que « l'élan vital » se transmet à d'autres êtres d'après des « lois connues ». Voilà ce que nous dit la science et ce que contredit la métaphysique à rebours de M. Bergson, métaphysique de fantaisie ou de contre-bon sens.

Ce philosophe nie les substances et les causes soit efficientes soit finales ; pour rendre sa thèse moins inacceptable, il semble s'en prendre à un mécanisme radical et un finalisme radical, qu'il distingue d'un autre mécanisme et d'un autre finalisme auxquels il serait moins hostile. Ce qu'il repousse en réalité, ce sont toutes les causes efficientes.

« Le mécanisme radical, écrit-il, implique une méta-
« physique où la *totalité* du réel est posée en bloc, dans
« l'éternité, et où la durée apparente des choses exprime
« simplement l'infirmité d'un esprit qui ne peut pas
« connaître tout à la fois. *Evolution créatrice*, p. 42. »

Nous l'accordons : ce n'est pas la *totalité* de l'être qui a été posée en *bloc;* ce serait tout au plus la *totalité* des causes efficientes, et nous inclinons à penser que ces causalités efficientes ont été posées ou plutôt *créées* successivement ; non pas dans l'Eternité, mais dans le temps qui commença avec la première création. Et le *déroulement* des effets, sortis de ces causalités secondaires et contingentes, n'est point seulement apparent, mais très réel ; c'est ce déroulement qui remplit et mesure les siècles, indépendamment des intelligences, plus ou moins infirmes, qui n'en peuvent saisir la complexité.

Un peu plus loin, M. Bergson ajoute :

« La doctrine de la finalité sous sa forme extrême, telle
« que nous la trouvons chez Leibniz par exemple, im-
« plique que les choses et les êtres ne font que réaliser
« un programme une fois tracé. Mais s'il n'y a rien d'im-
« prévu, point d'invention ni de création dans l'univers,
« le temps devient encore inutile. Comme dans l'hypo-

« thèse mécanistique, on suppose encore que *tout est* « *donné*. Le finalisme ainsi entendu n'est qu'un méca- « nisme à rebours. »

Sans nous porter garant de la théorie de Leibniz, nous disons: non, *tout n'est pas donné*; il n'y a que les causes au contraire. Reste le déploiement de leurs virtualités dans la série ininterrompue des effets qui en sortent, ce que vous appelez *la réalisation* du programme, et c'est bien quelque chose, j'imagine. Dans l'exécution du programme, il y a, pour les intelligences créées qui le saisissent par très petites parcelles, beaucoup d'imprévu et d'invention et même, en un certain sens, de création. Si le sus-dit programme est tracé à l'avance, c'est par la Cause première et créatrice, au sens absolu du mot, sous l'empire de laquelle se déploient les causes secondes y compris les causes libres, et, pour Dieu seulement, il n'y a pas d'imprévu, ainsi que le pensait à bon droit Leibniz avec beaucoup d'autres savants.

Mais M. Bergson a changé tout cela; il ne veut reconnaître ni Dieu, ni création, ni causalité créatrice, ni causalités secondaires et efficientes ; il remplace tout par un flot perpétuel, ou comme le dit M. Carrigou-Lagrange, par « un continu amorphe, indistinct et mouvant, connu confusément par les sens », en d'autres termes, par la matière vivante douée de toutes les virtualités qu'il plaira à ce philosophe de lui prêter.

Telle m'apparaît la théorie métaphysico-biologique de M. Bergson ; il l'a couronnée par une anthropologie qui s'y adapte fort bien. L'homme de M. Bergson est celui du modernisme le plus perfectionné, le produit de l'évolution créatrice, ou si l'on aime mieux, de cette matière fluente et vivante qui s'organise d'elle-même sans lois arrêtées ou connues, en formes tout à fait imprévisibles. Ce qui jusqu'à ce jour avait été la caractéristique de ce bel animal, c'est l'intelligence. Désormais, il n'en sera plus ainsi ; l'intelligence est

d'ordre tout à fait inférieure, tournée vers le passé, faite pour saisir tout ce qui est mort, inerte, la matière solide; inapte à pénétrer le vivant, le mobile, tout ce qui progresse. Très heureusement l'évolution créatrice a placé non au-dessous, mais tout à côté, sur un plan parallèle « l'instinct modelé sur la forme même de la vie ». Quel dommage cependant que l'on remarque en lui un côté défaillant. « Si la *conscience* qui sommeille en lui (?) se « réveillait, s'il s'intériorisait en connaissance, au lieu « de s'extérioriser en action, si nous savions l'interroger (!) « et s'il pouvait répondre, il nous livrerait les secrets les « plus intimes de la vie. Car il ne fait que continuer le « travail par lequel la vie organise la matière, à tel point « que nous ne saurions dire, comme on l'a montré bien « souvent, où l'organisation finit et où l'instinct com- « mence... Les plus essentiels d'entre les instincts pri- « maires sont réellement des *processus* vitaux. La con- « science virtuelle qui les accompagne, ne s'actualise le « plus souvent que dans la phase initiale de l'acte et « laisse le reste des *processus* s'accomplir tout seul. Elle « n'aurait qu'à s'épanouir plus largement, puis à s'appro- « fondir complètement pour coïncider avec la force gé- « nératrice de la vie, loc. cit. pp. 179, 180. » (1).

Ailleurs M. Bergson prête à l'instinct une sorte d'intuition proprement dite. « C'est à l'intérieur même de la « vie, écrit-il, que nous conduirait cette intuition, je « veux dire l'instinct devenu désintéressé, conscient de « lui-même, capable de réfléchir sur son objet et de l'élar- « gir indéfiniment..... p. 174 ».

Tout cela est de la fantaisie et du rêve. L'instinct qui serait devenu *désintéressé*, conscient de lui-même,

---

(1) Ceux de mes lecteurs qui voudraient rapprocher la théorie bergsonnienne sur l'instinct, de l'immanence vitale décrite par l'Encyclique *Pascendi*, verraient s'éclairer sous leurs yeux, les fondements, je serais tenté de dire les bas-fonds, de la religion moderniste, qu'on voulait substituer à la religion de Jésus-Christ.

capable de réfléchir sur *son objet* et de *l'élargir indéfiniment*, ne serait plus de l'instinct, mais de l'intelligence poussée à son plus haut degré de développement. Et c'est l'intelligence ainsi faite qui devient précisément *capable d'intuition.*

Qu'est-ce donc en effet que l'intelligence ? Car enfin il faut savoir ce dont on parle, et le moyen d'y arriver, c'est de définir.

L'intelligence, que M. Bergson le veuille ou non, est la faculté de concevoir, ou de se former des choses extérieures elles-mêmes, des concepts qui leur soient conformes. Des images plus ou moins confuses qu'implique la sensation et qui déjà révèlent ces choses extérieures, l'intelligence dégage des idées qui contiennent plus que les images elles-mêmes, je veux dire un rayonnement plus pur, plus net, de ces objets, ce qu'ils ont d'intrinsèque et d'intelligible.

L'intelligence est en fonction de l'être ; elle le cherche d'un mouvement instinctif tout d'abord, puis réfléchi, et elle le trouve au moyen des sens et à travers les images.

De plus, son aptitude compréhensive est souple, variée et indéfinie : j'entends par là que l'intelligence humaine saisit non pas seulement les objets extérieurs et sensibles, de façon indirecte, par leurs propriétés; mais elle se saisit elle-même dans une introspection qui va plus loin que les phénomènes de pensée, vers la substance d'où jaillissent ces phénomènes. L'intelligence pénètre jusqu'à l'activité substantielle de l'âme, son activité pensante, voulante et agissante, qui devient ainsi l'objet propre et direct de notre acte intellectuel. Ne parlons ici que de la connaissance de ces deux mondes entre lesquels se meut l'intelligence humaine, le monde extérieur et le monde psychologique, les sondant tour à tour et les expliquant l'un par l'autre.

Pour lui appliquer ici tout ce que M. Bergson rêvait

d'appliquer à l'instinct, l'intelligence n'est-elle pas *parfaitement consciente d'elle-même, capable de réfléchir sur son objet* et *même de l'élargir indéfiniment*? Elle l'élargit si bien, cet objet, qu'elle se sert de ces deux mondes soumis à son observation directe et expérimentale, pour pénétrer dans un troisième dont ils ne sont que le reflet, le monde des intelligibles purs, de ces idées nécessaires, de ces types primordiaux qui subsistent dans l'essence divine elle-même, dont elle perçoit ainsi comme un reflet. C'est ce que les philosophes anciens ont voulu signifier par cette sorte d'axiome: *anima intellectiva potest omnia fieri.*

Et en pénétrant ces objets si divers, l'intelligence humaine les rapproche, les compare, saisit leurs connexions, leurs similitudes et leurs différences. Ce qu'elle recherche surtout, ce sont les lois qui les régissent et quand elle les a surprises, elle prévoit les applications en un certain sens nouvelles qui en seront faites, et c'est alors surtout qu'elle devient intuitive.

M. Bergson la calomnie et abaisse singulièrement son rôle, lorsqu'il nous la montre toujours tournée vers la matière inerte, tout au plus « capable de traduire en termes d'inertie les opérations vitales. » Est-ce bien exact tout cela? Les sciences naturelles et biologiques n'ont-elles pas saisi la vie elle-même, la vie végétative et la vie animale en ce qu'elles ont d'intime? Et à mesure qu'elles en ont surpris les secrets et les lois, ces sciences l'ont dirigée, modifiée en une certaine mesure, provoquant ça et là l'apparition de variétés et de races nouvelles? La voilà l'œuvre de l'intuition. C'était un intuitioniste ce grand Pasteur, qui a promené son regard si perspicace et si sûr à travers le monde des infiniments petits, l'a gouverné en quelques-unes de ses dépendances, tournant au profit des humains les étonnantes découvertes dues à son génie divinatoire.

Et le génie n'est pas, que je sache, un perfectionne-

ment de l'instinct ; c'est l'intelligence enrichie par le travail scientifique des siècles passés, en possession des découvertes déjà réalisées, et tendue vers l'avenir pour en pénétrer les secrets.

L'instinct, au contraire, a des représentations toujours uniformes, qu'il ne contrôle ni ne compare et dont il ne sort jamais ; il va du même au même jamais du même au divers ; il n'a pas de concepts, encore moins de ces concepts indéfiniment variés comme les objets qu'ils représentent. Et c'est là ce qui classe l'instinct au-dessous de la puissance intellective. Ici encore, les théories bergsonniennes vont à l'encontre des données scientifiques et philosophiques, et surtout à l'encontre du bon sens, si maltraité par l'école dont ce philosophe est le chef.

Sans avoir la moindre prétention à poser en spécialiste, je voudrais pénétrer quelques instants dans le monde biologique sur lequel M. Bergson a échafaudé toute sa métaphysique, et voir d'un peu près s'il n'y subsiste plus aucune trace de ces *causalités efficientes et finales*, que ce philosophe prétend y avoir entièrement détruites. Il me semble qu'on pourrait lui opposer une théorie biologico-philosophique, au moins aussi scientifique, et surtout plus rationnelle que la sienne. Essayons.

II. — Théorie philosophique de la vie

A considérer la vie telle que chaque jour elle se manifeste sous nos yeux, nous la voyons toujours associée à la matière, à tel point que nous ne la concevons même pas séparée de tout élément matériel. Ce n'est point cependant qu'elle se confonde avec ce dernier ; elle en est même fort différente : ainsi, dans le moindre germe, les anciens philosophes et naturalistes distinguaient ce qu'ils appelaient une forme, ce que les modernes

nomment une force, un principe vital. Et l'on est contraint de reconnaître dans ce principe mystérieux de quelque nom que vous l'appeliez, quelque chose d'immatériel, dès lors que ce quelque chose est vivant. C'est cette force qui s'emparera de la matière inerte, inorganique, qui la transformera en l'organisant et qui la rendra vivante de sa propre vie.

Dans les espèces animales, le germe, tant qu'il demeure en son état primitif ne révèle nullement la nature de l'être qui en doit sortir. Les naturalistes auront beau le soumettre à toutes leurs investigations les plus attentives, aidés de tous les instruments dont ils disposent ils n'y discerneront même pas les linéaments des organismes qu'il se fabriquera plus tard. C'est quand ce germe viendra à se développer dans les conditions voulues, lorsque les couches extérieures qui le protégent prendront la forme d'un tissu déjà organisé, que l'on pourra pressentir ce qu'il porte en lui. Mais il a déjà subi plusieurs transformations avant de devenir ce qu'il est, un embryon. Il commence à se diviser entre les différentes formes du règne animal ; en le suivant dans ces phases si curieuses de sa vie sourde et encore indéterminée, on devinera bientôt, en quelque sorte, s'il appartiendra à la classe des invertébrés ou des vertébrés. A mesure qu'il évolue, il se différencie en se précisant, si je puis dire.

Mais, chose singulière, dans cette vie initiale il traverse en quelque sorte, à mesure qu'il se forme, les espèces inférieures qu'il laisse derrière lui, je veux dire qu'il doit dépasser par une organisation plus parfaite. Il n'y a point à craindre cependant qu'il s'arrête à l'un de ces échelons inférieurs; les virtualités cachées dans le germe primitif, en s'explicitant, sauront bien le conduire au plein épanouissement de l'organisme qui est celui de ses générateurs. Ou plutôt, il en sera ainsi, à moins que des causes perturbatrices ne troublent sa croissance.

Autrefois on croyait que l'embryon contenait en lui-même, dans une sorte de préformation intégrale, l'être vivant qui s'en dégageait peu à peu. Une embryogénie mieux informée prétend aujourd'hui que l'animal se forme pièce à pièce ; le principe mystérieux qui est dans le germe, cette force que nous serions tenté de dire souverainement intelligente, tant la façon dont elle se conduit et opère est admirable, crée successivement ses organes et les dispose suivant le type qu'elle doit réaliser. Elle prend autour d'elle les substances qui lui sont nécessaires, pour conduire à terme cette création à laquelle elle travaille avec un art en quelque sorte divin.

Dans les espèces supérieures, ces organes sont les organes ou appareils de digestion, de respiration, de circulation et de sécrétion, et enfin de locomotion et de reproduction. En effet, l'être vivant mange ou s'assimile les aliments qui lui conviennent, il respire et se meut avec plus ou moins de vivacité. La circulation du sang s'opère selon le mode qui convient à sa nature ; il élimine les déchets qui ne sauraient entrer dans ses tissus organiques, sans les vicier et entraver toutes ses fonctions. Et enfin, il se reproduit ou transmet, dans les conditions normales, la vie qu'il a lui-même reçue de ses générateurs. Ce sont là les fonctions de tout être vivant, fonctions qui revêtent différentes formes selon les espèces, mais qui se retrouvent cependant, à peu près les mêmes, en ce qu'elles ont d'essentiel.

Ce qui saisit le plus dans la physiologie descriptive, c'est le rapport réciproque de la fonction et de l'organe, ou, pour mieux dire, de l'organe et de la fonction. Au lieu d'entrer dans les discussions, plus ou moins scientifiques, sur la question de savoir si c'est l'organe qui a créé la fonction ou la fonction de soi nécessaire qui a créé l'organe, il nous semble plus simple de considérer l'un et l'autre, l'organe et la fonction, avec leur harmonieuse

convenance, comme le double produit du mystérieux principe de l'être tout entier, des virtualités premières cachées dans le germe d'où il est sorti.

Pour nous faire quelque idée de l'industrie déployée dans cette adaptation de l'organe à sa fonction, considérons un instant un appareil distinct de ceux que nous avons indiqués, mais plus délicat, plus complexe, et dès lors plus admirable, l'organe de la vision, l'œil. On nous dit que les pièces qui le composent sont quasi innombrables, quand on en pousse l'analyse aussi loin que possible. Mais ce qu'il y a de plus étonnant encore, c'est leur agencement, le secours réciproque qu'elles se prêtent en vue de l'effet commun, la vision. Et il y a, dans chacune, une plasticité, une souplesse, qui lui permet de diversifier son effort selon les exigences du milieu et des circonstances où l'être vivant et voyant se trouve placé. Tout cela est connu, du reste, même des profanes qui ne sont qu'à demi initiés à ces mystères que la vie, sous toutes ses formes, offre à nos méditations. Nous savons tous que, lorsque nous fixons un objet plus ou moins éloigné, l'œil s'accommode à la distance. Par exemple, à mesure que l'animal poursuivi par le chasseur s'éloigne de lui, l'œil de ce dernier, ou plus exactement, le cristallin varie la courbure de ses surfaces ; en d'autres termes, il se bombe plus ou moins, afin que la réfraction des rayons lumineux se fasse comme il convient, pour lui permettre de suivre les mouvements de la proie convoitée.

Les observations que l'on pourrait faire sur la structure de cet organe et les propriétés merveilleuses dont semble douée chacune de ses parties, nous entraîneraient beaucoup trop loin. Il nous semble plus utile de faire remarquer à nos lecteurs, l'harmonieuse concordance et les constantes sympathies qui existent entre les différents organismes de l'être vivant : appareils digestif, respiratoire, circulatoire, locomoteur, etc. La confor-

mation de chacun correspond à celle de tous les autres, et lorsque l'un d'entre eux subit accidentellement quelques modifications, celles-ci ont leur contre-coup sur le fonctionnement des autres, à tel point qu'ils essaient de suppléer à ce qui lui manque. Chose à remarquer, c'est surtout dans les espèces inférieures et de conformation défectueuse, que cette suppléance s'opère plus aisément. A mesure que l'organisation se perfectionne, la division du travail entre les différents appareils est plus tranchée, ce qui n'empêche point absolument toutefois le mutuel secours qu'ils se prêtent les uns aux autres.

Observons à ce propos que les biologistes modernes ont une tendance de plus en plus accentuée à accorder une moindre importance à la conformation respective des différents organismes, pour reporter toute leur attention sur les *tissus vivants* dont ils mettent en relief les propriétés. C'est dans la composition de ces tissus et les cellules qui les constituent, qu'il faudrait chercher les raisons premières et vraiement déterminantes des fonctions organiques, beaucoup plus que dans la *différenciation* des organes eux-mêmes.

Nous n'avons point assez de compétence pour prononcer sur des problèmes au si difficiles ; il semblerait cependant que les biologistes devraient, pour nous persuader, rechercher tout d'abord si les tissus vivants ne seraient pas modifiés eux-mêmes, et dans quelle mesure, selon les appareils et leur fonctionnement naturel. La question se poserait ainsi dans une plus grande complexité, mais s'éluciderait peut-être mieux. Tels sont du moins les points d'interrogation qui se posaient devant nous, à la lecture que nous avons faite de quelques-uns de leurs livres.

Plusieurs d'entre eux, et M. Bergson le rappelle assez souvent, attachent une grande importance à ces cellules dont les tissus seraient composés. Chacune d'elle aurait sa vie propre, ses mouvements spéciaux et, si l'on ose

dire, sa sphère d'action assez difficile à délimiter, j'imagine.

Il résulterait de là que le corps humain, par exemple, serait comme une immense colonie de ces cellules distinctes et vivant chacune de leur vie propre, à tel point que M. Bergson semble tenté de nier l'individualité de l'être total formé par ces cellules. Nous avouons ne pouvoir le suivre, dans cette déduction qu'il insinue plutôt qu'il ne la soutient. N'y a-t-il pas en effet dans l'être humain un principe d'action unique et prépondérant, qui ferait la synthèse de ces cellules vivantes, alors même qu'elles seraient aussi distinctes qu'on le suppose ? Leur vie individuelle, si elles en ont une, se rapporte et se mêle à la vie de tout le corps, au point de s'y confondre.

Cette vue sur la constitution des êtres vivants, particulière à l'auteur de l'*Evolution créatrice*, se rattache à tout son système, ce qui ne contribue pas peu à nous la rendre suspecte.

***

Si nous sortons de l'organisation intime des êtres vivants, de leur structure *interne*, pour considérer leurs relations *extérieures*, nous y découvrirons la *même harmonie* et la *même sagesse*. Ces relations externes viennent de cette force souverainement intelligente, créatrice de leurs organes si variés et si divers, et toujours si parfaitement adaptés les uns aux autres. Cette force créatrice, primitivement contenue dans le germe, préside à leurs relations extérieures. Celles-ci en effet dérivent de leur organisation elle-même qui se trouve merveilleusement adaptée à leur milieu.

Pour ne point anticiper sur les conclusions qui déjà semblent sortir de tout ce que nous avons dit, contentons-nous de constater que chacun des organismes constitutifs de l'être vivant trouve, généralement du moins,

dans le milieu où il est destiné à évoluer, ce qui est nécessaire à cette évolution elle-même. L'appareil digestif trouvera l'aliment qui lui convient ; l'appareil respiratoire, l'air qui lui est indispensable ; l'appareil circulatoire, dans sa connexion avec l'appareil respiratoire et autres, ce qui est requis à son fonctionnement.

Pour que ces différents appareils ne fonctionnent point à vide et inutilement, l'être vivant qui les possède a été doué de certaines propensions innées, inconscientes dans les espèces inférieures, propensions que nous appelons les instincts. Les naturalistes les partagent d'ordinaire en trois classes : 1° les instincts individuels ou relatifs à la conservation de l'individu; 2° les instincts domestiques relatifs à la conservation de l'espèce ; 3° les instincts sociaux qui déterminent chez certains animaux des groupements un peu analogues à nos sociétés humaines.

De tout temps, on a admiré les ruses que les espèces animales les plus diverses emploient pour se procurer les substances alimentaires dont elles ont besoin ; l'homme n'est pas plus prévoyant, et beaucoup moins parfois, que certaines d'entre elles. Les écureuils qui font, à l'été et à l'automne, provision de tout ce qui leur est nécessaire pour l'hiver, savent très prudemment distribuer leur butin en plusieurs cachettes, dans la crainte que quelques-unes ne soient visitées par des rôdeurs affamés ou ennemis. Les plus petits insectes suppléent, par la ruse, à la force qui leur manque.

Mais c'est surtout pour la conservation de l'espèce que les animaux sont doués d'une sorte de flair instinctif qui, dans son inconscience, dispose de ressources que l'intelligence de nos naturalistes les mieux renseignés n'inventerait jamais; j'en veux donner un exemple emprunté au livre de M. Bergson. On sait que bon nombre d'insectes ont grand soin de déposer, à côté de leurs œufs, les matières alimentaires qui conviennent à la larve qui

doit en sortir et qui périrait infailliblement, si elle ne trouvait près d'elle cette nourriture indispensable, préparée à dessein. Ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est parfois que cette nourriture diffère totalement de celle dont se repaît l'insecte lui-même, en pleine maturité et entière possession de ses forces.

Dans le cas choisi par M. Bergson, il s'agit de guêpes dont les larves ont besoin de chair fraîche. Que fait la guêpe-mère? elle dépose son œuf sur des araignées ou des chenilles qu'elle a soin de piquer aux bons endroits, afin de les immobiliser sans les tuer. « Dans la piqûre qu'elles donnent aux centres nerveux de leur victime, écrit M. Bergson, ces diverses espèces d'hyménoptères se règlent sur les diverses espèces de proie auxquelles elles ont respectivement affaire. La scolie qui s'attaque à une larve de cétoine, ne la pique qu'en un point, mais en ce point se trouvent concentrés les ganglions moteurs et ces ganglions seulement : la piqûre de tels autres ganglions pourrait amener la mort et la pourriture qu'il s'agit d'éviter. Le sphex à ailes jaunes, qui a choisi pour victime le grillon, *sait* que le grillon a trois centres nerveux qui animent ses trois paires de pattes, ou du moins il fait *comme s'il le savait.* — Il pique l'insecte d'abord sous le cou, puis en arrière du prothorax, enfin vers la naissance de l'abdomen.

« L'ammophile hérissée donne neuf coups d'aiguillon successifs, à deux centres nerveux de sa chenille, et enfin lui happe la tête et la mâchonne, juste assez pour déterminer la paralysie sans la mort. Le thème général est « de paralyser sans tuer. p. 187, l'*Ev. créatrice.* » Nous discuterons bientôt l'explication que l'on donne habituellement de ces faits, empruntés aux souvenirs entomologiques de Fabre.

Enfin, nous aurons au moins indiqué ce que nous aimerions à exposer plus au long, en ajoutant que les différentes espèces s'échelonnent biologiquement et chronologi-

quement, de telle sorte que les espèces inférieures sont comme autant de préparations à celles qui les dépassent, et que la paléontologie nous incline à croire que la même progression se retrouve dans les fossiles qu'elle a découverts. En d'autres termes, les espèces inférieures ont précédé celles d'une organisation plus complète si bien que l'ascension de la vie ne s'est point interrompue jusqu'à la constitution des espèces actuelles (1).

Resterait la grosse question du mode sous lequel cette ascension s'est opérée ; nous en toucherons un mot sans tarder.

***

A toute intelligence qui n'est pas obsédée par le préjugé kantien, le spectacle du monde, même très superficiellement considéré, arrache un cri d'admiration qui n'est que l'écho de l'approbation que la Cause créatrice se donnait à elle-même dès l'origine : *Vidit cuncta quæ fecerat et erant valde bona.* Les choses nous apparaissent, en dépit des troubles qui s'y sont introduits, non seulement bonnes mais belles, parce qu'il y reluit encore et toujours un dessein de sagesse et que tout y est ordonné.

L'ordre et l'agencement harmonieux de cet univers, où la vie se déploie dans ses magnifiques variétés, ne s'y sont point établis sans causes, et ces causes multiples révèlent de l'intelligence.

---

(1) Cette observation, vraie dans ses lignes générales, ne saurait cependant être admise qu'avec discrétion et sous certaines réserves. Ainsi je lis dans les *Notions de paléontologie animale* de Belzung, professeur au lycée Charlemagne, page 4 : » que l'étude contem-« poraine des faunes fossiles et de la faune actuelle fait ressortir « ce fait remarquable, *que tous les embranchements actuels étaient* « *représentés, dès les âges fossilifères les plus anciens*, et, de « plus, qu'aucune forme fossile ne sort du cadre actuel, de la clas-« sification zoologique. »

Ainsi, dès les temps siluriens, on trouve des articulés et des vertébrés inférieurs, mêlés aux mollusques, etc...

Je sais bien que les kantiens le contestent *a priori*, sous prétexte que nous ne sommes point assez forts pour imposer aux choses extérieures les lois de notre esprit et que les catégories ou compartiments intellectuels qu'il s'est formés à lui-même, sont trop étroits pour contenir cet univers. Cela n'est que trop évident, et ne nous empêche nullement de croire à la réelle conformité de nos pensées avec cet univers. Ce ne sont pas les choses qui se modèlent sur nos conceptions, mais nos conceptions qui se modèlent sur les choses ; et entre les unes et les autres l'adaptation est facile, pour des raisons profondes que le moindre philosophe devine. Nous les résumons en un mot : *Il y a dans les choses mêmes, un dessein non pas caché mais apparent, que nous appelons l'intelligible ;* et l'intelligible et l'intelligence sont faits l'un pour l'autre. C'est de cette union voulue par la Cause créatrice que procède toute la grandeur de la raison humaine, et pour nous, cette raison et sa grandeur naturelle ne sont pas de vains mots.

Voici l'explication la plus autorisée, parce qu'elle est la plus lumineuse et la plus profonde, que la raison humaine s'est donnée, à elle-même, du monde qui s'étale sous son regard.

En s'étudiant, l'âme humaine a bientôt remarqué ce flot d'impressions, de sentiments, de volitions et de pensées qui procèdent de ses profondeurs intimes. Elle s'est sentie cause productrice et efficiente de tous ces phénomènes, qui ne sont que des effets de son activité native. Et dès lors, la voilà en possession de ces deux notions essentielles de cause et d'effets ; une troisième en sort bientôt, celle de la relation qui existe entre la cause et l'effet. De plus l'âme humaine, ce moi humain si vous voulez, s'est aperçu que sa causalité efficiente, sa vertu productrice, se tire de ce qu'il a de permanent et d'immuable, disons, de substantiel. Ce qui change en lui devient effet ; la mobilité, l'évolution, pour employer

le terme à la mode, est comme le caractère propre des séries d'effets qui, eux-mêmes, s'engendrent par une causalité secondaire que nous appelons la causalité phénoménale. Et nous la distinguons ainsi de la causalité première, dite efficiente. Remarquons bien que nous saisissons tout cela, par une introspection qui n'est qu'un long regard intellectuel ou psychologique, arrêté sur les profondeurs intimes de notre âme.

Mais n'allez pas croire que, cédant aux préjugés Kantiens, nous allons nous laisser enfermer dans ce subjectivisme. Nous sommes doués de sens extérieurs pour en sortir.

Voici le méditatif et le penseur qui, il n'y a qu'un instant, s'auscultait lui-même, courbé sur un tendre arbuste qui ouvre ses boutons naissants aux premières caresses du soleil du matin. Cela le frappe; il y revient pendant quinze jours consécutifs : les boutons sont bien ouverts et il en émerge une fleur vivement colorée, que protègent des feuilles délicates et transparentes. Ce travail d'éclosion se poursuit sous le regard charmé de l'observateur, philosophe et naturaliste tout à la fois. Par une inférence nécessaire, ce naturaliste, parce qu'il est philosophe, se dira à lui-même: il y a, cachée dans les racines de cet arbuste, une causalité analogue à ma propre causalité mentale. Cette causalité est réellement efficiente, ce qui veut dire productrice des effets qui sont là sous mes yeux, de toute cette série d'effets, de cette évolution de vie végétative.

Cette causalité serait-elle aussi permanente, immuable aussi longtemps qu'elle durera, substantielle en un mot ? Pourquoi pas? Afin de m'en assurer, je vais jeter dans ce sol vingt semences, identiques à celle d'où est sorti mon arbuste. Si leurs rejetons sont pareils à lui, c'est que la virtualité contenue dans le germe est identique, immuable, invariable. Ne serai-je pas autorisé à voir là une causalité substantielle et efficiente ?

Il est bien évident qu'il me sera permis d'appliquer toutes ces données aux espèces animales, en tenant compte des transpositions nécessaires et de tout ce qu'elles impliquent.

Mais j'éprouve le besoin de revenir sur cette troisième notion qui sort des deux premières, je veux dire, la relation entre la cause et l'effet. On appelle d'ordinaire cette relation la loi de l'évolution de l'être lui-même ; ou pour considérer les choses dans leur ensemble, on appelle lois de la nature, les rapports que les choses ont entre elles, et très spécialement les rapports de causes à effets. Cette définition m'a toujours semblé défaillante ; elle ne dit pas assez ; la loi consiste non seulement dans ce rapport ou ces rapports, mais aussi et surtout dans la raison ou les raisons de ces rapports. C'est sans doute ce que l'on veut signifier, lorsque l'on ajoute que ces rapports sortent de la nature des choses, dans le cas présent, de la nature des causes et des effets. Il eut été bon de l'indiquer tout d'abord.

On dit aussi que les lois naturelles sont *universelles* et *constantes*. J'y consens volontiers, à la condition que cette universalité et cette constance soient bien comprises, et que l'on reconnaisse qu'elles ne sauraient empêcher les désordres relatifs et les défaillances innombrables que l'on remarque dans la nature, au sein de cet ordre universel que nous admirions il n'y a que quelques instants.

Revenons à notre arbuste pris comme exemple : la loi de son évolution est toute entière dans le rapport qui existe entre le déploiement de son tronc, de ses branches, de ses feuilles, de ses fleurs et plus tard de ses fruits d'une part, et les virtualités cachées dans son germe d'autre part ; ou, si vous aimez mieux, entre sa causalité efficiente et les effets de cette causalité. Outre que cette efficience n'est point d'une nécessité absolue et indéfectible, mais contingente, d'autres causalités secon-

daires agissent sur le développement de l'arbuste, influences du milieu, températures plus ou moins appropriées, gelée ou chaleur excessive, dont il faut tenir compte. Il y a donc, très habituellement dans la nature, rencontre et entrelacement de causalités soit efficientes soit simplement phénoménales, qui tantôt s'harmonisent, mais aussi tantôt se contrarient et même se paralysent entièrement de manière à expliquer ces désordres accidentels qui, cependant, n'entament point essentiellement le fond de ce dessein de sagesse et d'harmonie qui porte et soutient le monde.

C'est avec ces tempéraments que nous devons entendre cet axiome : *les lois naturelles sont universelles et constantes.* Il n'en est pas moins vrai que la loi tend sans cesse à prévaloir contre les obstacles qu'elle rencontre, et la vie ne se continue et ne subsiste que dans la mesure où la loi qui la dirige prévaut sur ce qui l'entrave. Claude Bernard a trouvé une formule admirable pour exprimer tout cela, et M. Paul Bourget la rappelait récemment dans une circonstance solennelle (1), et en faisait une très heureuse application à nos sociétés humaines, à notre vie sociale : « Pour Claude Bernard, disait P. Bourget, la vie physiologique est une création continuée. Dans chaque germe vivant, il distingue une idée créatrice qui se développe et se manifeste par l'organisation. Dans toute sa durée, a-t-il écrit, l'être vivant reste sous l'influence de cette même force vitale créatrice, et la mort arrive lorsqu'elle ne peut plus se réaliser..... »

En vérité, toute notre étude paraît être, sans que nous y ayons songé un seul instant, un long commentaire de ces trois ou quatre lignes de Claude Bernard.

Mais si les innombrables causes efficientes qui sont à l'œuvre dans la nature, obéissent ainsi à des *idées*

(1) Discours à l'Académie pour la réception de M. Maurice Donnay.

directrices qui ne sont autres que ces *lois universelles et constantes* que les savants recherchent et décrivent avec autant de précision qu'ils le peuvent, cet immense travail de la nature entière ainsi réglé et déterminé s'opère pour atteindre des *fins innombrables* comme les causes efficientes elles-mêmes. Ces fins sont nettement aperçues par *l'intelligence créatrice et ordonnatrice des choses* ; elles sont poursuivies de la même manière par une *volonté ferme et douce* dont la *force* égale la pénétration de l'intelligence créatrice et ordonnatrice *elle-même. Il est temps que nous découvrions nous-même cette intelligence et cette puissance infinie et que nous introduisions enfin dans notre étude le Dieu personnel et vivant, sans lequel ce monde ne se conçoit même pas.*

Il n'est point difficile de surprendre son action, sous toutes ces causalités efficientes dont nous avons parlé jusqu'ici. Parmi ces causalités, la plus haute, la plus forte, celle qui au premier aspect semblerait la plus apte à se posséder pleinement et parfaitement elle-même, à agir pour soi et par soi, c'est la *nôtre*, le moi humain, la personnalité humaine. Seule dans ce vaste univers elle découvre, après réflexion, l'admirable dessein qui s'y révèle, l'harmonieux déploiement de toutes ces causalités agissantes qui sont comme emportées dans des mouvements rythmés et convergents vers des fins multiples, subordonnées entre elles, pour aboutir à une fin suprême que nous pressentons, bien plutôt que nous ne parvenons à la découvrir.

Et cependant à mesure que nous nous analysons nous-mêmes, que nous pénétrons à l'intime de ce moi pour en passer en revue toutes les facultés et les puissances, nous sentons, dans ses profondeurs les plus cachées, je ne sais quoi de chancelant et d'incertain. Demain, il se détraquera d'une façon qui nous semblera irrémédiable ; cet organisme corporel que le principe spirituel a en quelque sorte créé pour son service, s'en ira en morceau,

si bien que l'âme ne pourra plus s'en servir et que ses opérations en seront modifiées en ce qui leur semble essentiel. Pour tout exprimer en quelques mots, le moi humain est *défaillant* et *incertain* ; ses virtualités les plus puissantes sont éphémères : il s'effondre sur lui même à l'heure où l'on y songe le moins. Sa causalité n'a qu'une *autonomie apparente et trompeuse ;* elle n'est qu'un reflet d'une causalité plus puissante et réellement créatrice, qui lui prête ce qu'elle a de force. Bref, sa contingence est palpable et, à travers, se devine ou plutôt transparaît l'*Etre nécessaire* avec sa puissance *créatrice*, *absolue* et *universelle* : *nous le nommons Dieu.*

Sans cette Cause Première, *souverainement intelligente et souverainement puissante*, rien ne s'explique dans le monde, spécialement dans les espèces vivantes, ni les causalités efficientes qui s'y remarquent, ni les finalités évidentes vers lesquelles sont mus les effets qui en sortent, et encore moins peut-être les lois qui relient les effets aux causes et aux finalités. Il est clair que si les idées directrices dont nous parlait Claude Bernard, prévalent dans ce monde des contingences d'ici-bas, c'est qu'elles se rencontrent tout d'abord dans l'intelligence créatrice de cet univers.

Revenons un instant encore à ces organismes les plus perfectionnés, dont nous avons décrit les caractères principaux. L'idée directrice de toute leur évolution est déjà réalisée dans leur germe, et elle y a cette efficience qui est la *causalité substantielle elle-même.* Il y a là un reflet de l'idée divine et comme une émanation de la puissance *créatrice*, qui y demeurera agissante jusqu'à la pleine réalisation du dessein divin. Et ainsi s'explique, selon nous, *la création successive* des différents organes, doués chacun d'une puissance fonctionnelle propre. Cela ne semble-t-il pas plus rationnel que la création de l'organe par la fonction ?

L'effet créant la cause ! c'est assez étrange, et cependant

c'est ce que soutiennent encore maints naturalistes. Je crains qu'il n'y ait, sous cette formule, tout un amas d'équivoques. Ceux qui s'en servent ne supposeraient-ils pas tout un appareil déjà existant, et auquel se rattacherait l'organe en question ? De plus ne prête-t-on pas, au sus-dit appareil, le besoin et comme un désir senti de la fonction dont il s'agit ? Et ce serait ce besoin, ce désir senti, qui créerait l'organe.

Enfin, on met en mouvement les influences extérieures qui provoqueraient en quelque sorte l'appareil existant, deviendraient comme des causes excitatrices de ses besoins et de ses désirs, et peut-être aussi de ses virtualités cachées qui, en s'explicitant, créeraient l'organe désiré et attendu.

M. Bergson a lui-même, dans un passage que je ne parviens pas à retrouver, une idée analogue. Il parle de la lumière solaire, tombant sur un nerf particulièrement impressionnable d'un organisme tout à fait primitif et rudimentaire. Le rayon solaire y détermine une sensation toute spéciale, qui sert déjà à diriger l'animal en question; cette lumière solaire continuant d'agir dans le même sens et au même endroit, y organise peu à peu la matière vivante qui se prête à cette opération. C'est déjà un rudiment d'œil qui se fait à l'extrémité de la membrane nerveuse ; Il faudra des millions d'années pour qu'il se perfectionne ; soyons généreux, la bonne mère nature au besoin aura été plus généreuse encore et les aura accordés. Des espèces animales seront nées de cet organisme inférieur ; et, comme elles ont toujours été se perfectionnant en vertu de la loi de l'évolution, l'œil primitif s'est perfectionné aussi. Pour une régularité plus grande, il s'est dédoublé et orne maintenant le visage humain dont il fait le charme et l'incomparable beauté.

Tout ce roman biologique fourmille de contre-sens ou d'hérésies scientifiques, sinon d'impossibilités. Et d'abord, il suppose établi ce qui demeure en question,

le passage d'une espèce à une autre espèce. Or, pas la moindre preuve scientifique n'établit cette transition et, dans certaines pages de son livre, M. Bergson est obligé de le reconnaître. De plus, que de variations séparent de l'œil humain l'œil embryonnaire de cet organisme primitif! Comment ces variations se sont-elles transmises ? sont-elles devenues héréditaires ? On ne nous le dit pas. Ont-elles été lentes ou brusques, à peine perceptibles ou caractérisées, et leur transmission héréditaire a-t-elle été entravée ou favorisée par ces lenteurs ou ces brusqueries de l'évolution supposée si arbitrairement ?

Votre évolution a-t-elle été dominée et guidée par une idée directrice ? Evidemment non, cette idée directrice nous ramènerait, à elle seule, vers le Dieu créateur, dont vous ne voulez pas. Alors elle s'est faite à tâtons, par des essais successifs souvent malheureux, dit la théorie elle-même, et enfin couronnés de succès. *C'est le succès qui s'est stabilisé, au point de se transmettre héréditairement.*

Encore une fois, pour nous faire admettre de telles choses, il faudrait nous montrer au moins des analogies dans la nature ; or, rien de pareil n'a été aperçu par les observateurs les plus attentifs et les plus pénétrants. Ou plutôt, elles paraissent d'autant plus impossibles que les organismes des êtres vivants sont mieux étudiés, notamment l'appareil de la vision chez les différentes espèces animales, et en particulier l'œil de l'homme. Ce sont des milliers de pièces diverses dont l'œil humain se compose, nous dit-on, et chacune a sa structure spéciale qui s'harmonise avec celle de toutes les autres pour contribuer au résultat commun, la vision. Comment pareille complexité dans le plus étonnant des mécanismes, serait-elle le produit de tâtonnements innombrables, essayés dans les ténèbres par une matière vivante mais inintelligente, sans plan aucun, ni idées directrices ? Car,

ne le perdons pas de vue, c'est dans ces conditions que se serait opérée cette évolution dont la Cause créatrice serait bannie.

Des considérations analogues pourraient être faites sur l'appareil digestif par exemple. Et je le choisis parce que, le besoin de l'alimentation étant le plus impérieux de tous et peut-être le plus violent, on serait porté à conclure de cette violence à son efficacité pour créer l'organe de la digestion. Examinez donc un peu attentivement la complexité de cette opération, depuis ses débuts, au moment même où l'aliment est saisi et broyé dans la bouche, humecté par la salive qui aide à son absorption complète, puis pénétré par des sécrétions si nombreuses que la science parvient à peine à les analyser. C'est sous l'action de ses sucs divers que l'aliment devient du chyle, puis du sang qui coulera dans les artères, pour se distribuer par eux jusqu'au fond des tissus, les reconstituer à mesure qu'ils se détériorent. A ce compte seront entretenues ces cellules vivantes dont est formé le corps humain ; ou plutôt le fonctionnement de plusieurs autres organes y est indispensable. Si leur adaptation réciproque cessait d'être en rapport avec le dessein de l'intelligence créatrice qui les a formés, le flot vital s'arrêterait bientôt, et ce serait la désorganisation de cette admirable machine que l'on nous dit être le produit de forces aveugles et innommées.

Si nous sortons de ce domaine de la finalité intrinsèque que l'on découvre, au premier coup d'œil, dans l'organisation ou la structure interne des êtres vivants, pour examiner leurs relations extérieures qui du reste en dérivent, nous apercevrons la même industrie, la même adaptation des moyens aux fins cherchées et atteintes, parfois, avec une sûreté qui déconcerte.

Rappelons-nous les piqûres paralysantes des hyménoptères, décrites par M. Bergson. La scolie pique la larve de cétoine à un seul endroit, le sphex pique le grillon à

trois endroits, l'ammophile pique la chenille à neuf endroits, à neuf centres nerveux. Qui donc a appris à ces petites bêtes la parfaite anatomie de leurs adversaires, les points précis où aboutissent leurs nerfs locomoteurs, pour qu'elles les frappent si juste, dans le but de les paralyser sans les tuer ? Voici un but très précis, très déterminé : paralyser ces animalcules pour que leurs propres larves à elles-mêmes puissent manger les chairs vives dont elles ont besoin. Et les moyens les plus efficaces sont employés, avec une dextérité que ne possèdent point beaucoup d'entomologistes très renseignés. En d'autres termes, il semble y avoir dans ces guêpes aux piqûres paralysantes une sorte d'intelligence obscure et inconsciente d'elle-même, qui leur prescrit de frapper à coup sûr et aux bons endroits. Cette espèce d'intelligence sourde et enveloppée, c'est l'instinct que l'Intelligence Créatrice a fait apte à cette besogne, et qui ne s'explique pas sans la Cause Suprême poursuivant ainsi, par des causes secondes et aveugles, le plan merveilleusement complexe qu'il lui plaît d'exécuter.

C'est ici le lieu de discuter les explications que l'on a essayé de donner de ces faits si curieux. Si l'on n'accepte pas celle que nous venons d'émettre, il faudra dire que ce merveilleux instinct est une habitude acquise, par des tâtonnements indéfinis, à travers les siècles. Ces tâtonnements ont été sans doute souvent malheureux, puisqu'ils ont dû être renouvelés pendant si longtemps, et que c'est au prix de ces renouvellements multipliés que s'est acquise, et surtout que s'est transmise l'habitude de frapper juste.

Mais toutes ces suppositions sont inacceptables ; la guêpe aux piqûres paralysantes a dû réussir du premier coup ; sans cela l'espèce aurait péri. Il lui fallait absolument de la chair fraîche pour nourrir sa larve, et la guêpe a dû se la procurer par les moyens si ingénieux énoncés ci-dessus ; il n'y en a pas d'autres.

Dans un très curieux chapitre que M. Bergson n'analyse qu'à moitié, « *la théorie de l'instinct* », M. J. H. Fabre énumère les impossibilités de cette éducation progressive de la guêpe, dont l'instinct tel qu'il se présente aujourd'hui à l'observation eut été le résultat. Sa démonstration nous semble décisive. « Vous me dites « écrit-il, que l'instinct est une habitude acquise. Un « cas fortuit, favorable à la descendance de l'animal, « a été son premier excitateur. Examinons la chose de « près. Lorsque pour la première fois l'ammophile s'est « trouvée en présence de sa chenille, rien d'après vous, ne « pouvait diriger l'aiguillon. Il n'y avait pas de raison « pour un choix. Les coups de dard devaient s'adresser « à la face supérieure de la proie saisie, à la face inférieure, « aux flancs, à l'avant, à l'arrière indistinctement, « d'après les chances d'une lutte corps à corps. L'abeille et « la guêpe piquent aux points qu'elles peuvent atteindre, « sans prédilection pour une partie plutôt que pour une « autre.

« Or, combien y a-t-il de points qu'elles peuvent « atteindre à la surface et à l'intérieur ? La rigueur ma- « thématique répondrait une infinité ; il nous suffit de « quelques centaines. Sur ce nombre, neuf points au « plus sont à choisir; il faut que l'aiguillon plonge là et « non ailleurs ; un peu plus haut, un peu plus bas, il « ne produirait pas l'effet voulu. Si l'événement favo- « rable est un résultat fortuit, combien faut-il de com- « binaisons pour l'amener, combien de temps pour « épuiser les cas possibles... Multipliez les siècles... « Quand obtiendrons-nous de la sorte une série déter- « minée à l'avance, *une série qui est unique* ? La chance « est si faible, répond le calcul, qu'autant dire que « l'arrangement attendu ne viendra jamais. » « *Nouveaux souvenirs entomologiques*, pp. 48, 49. »

A ces observations si sensées et si justes du célèbre entomologiste, il est permis d'ajouter, ce me semble : Com-

bien de siècles faudra-t-il ensuite pour que la guêpe, après un premier succès, ait contracté l'habitude de frapper juste et l'ait transmise héréditairement à sa progéniture ? Mais rien ne déconcerte les savants ou prétendus savants en veine de pseudo-métaphysique. « Accordez-« leur, écrit M. Fabre, une demi douzaine de cellules, « un peu de protoplasme et un schema pour illustration, « et ils vous donneront raison de tout. Le monde orga-« nique, le monde intellectuel et moral, tout dérive de la « cellule originelle « *évoluant par ses propres énergies.* Ce « n'est pas plus difficile que cela. L'instinct suscité par « un acte fortuit qui s'est trouvé favorable à l'animal, « est une habitude acquise. Et là dessus on argumente, « invoquant la sélection, l'atavisme, le combat « pour la vie. Je vois bien de grands mots, mais je pré-« férerais quelques petits faits. Ces petits faits, depuis « bientôt une quarantaine d'années, je les recueille, « je les interroge, et ils ne répondent pas précisément « en faveur des théories courantes..., loc. cit. p. 48. »

Je n'ajouterai rien à ces considérations de M. Fabre, qui me semblent, à elles seules, mettre à néant « les théories courantes » à la suite desquelles est venue se ranger celle de « l'évolution créatrice » de M. Bergson.

CHAPITRE III

Le Christianisme intégral et la Démocratie

Pour démontrer, ou du moins pour se démontrer à soi-même la nécessité de l'Eglise, établie très sagement par le Christ afin d'assurer la conservation intégrale de son œuvre, il n'est besoin que d'écouter un instant les docteurs contemporains, grands réformateurs de tout ce qui les entoure et surtout de la religion.

Bon nombre de savants veulent supprimer le Christianisme et lui substituer leurs théories ; ces dernières ne suffisent-elles pas à expliquer l'origine des mondes, tous sortis de la cellule vivante qui elle-même est venue on ne sait d'où. Mais une fois admise, cette cellule vivante explique tout ; reste à lui appliquer à elle-même les lois de l'évolution, ce qui est facile, et immédiatement jaillissent de son être propre, j'allais dire, de ses fécondes entrailles, tous les mondes passés, présents et à venir. Ces mondes finiront-ils et comment ? Excessive curiosité ; qu'avons-nous besoin de le savoir !

Après les savants, les sociologues ; ceux-ci, je parle des plus sympathiques, ont un programme radicalement contraire. Au lieu de supprimer le christianisme, ils l'allongent. Pourquoi lui aussi ne se développerait-il pas d'après les lois d'une divine évolution ? Jusqu'à ce jour, paraît-il, il n'a pas été social, ou du moins pas assez social. Il faut absolument qu'il le devienne. On disait bien que sa morale, si ferme, si inébranlable, si riche encore en déductions et applications de toutes sortes, établissait des liens entre les individus, qu'elle constituait

même à elle seule ce groupe générateur de tous les autres, le groupe familial ; qu'elle réglait aussi les rapports essentiels entre les groupements plus étendus que les hommes étaient amenés à former entre eux et que l'on appela tout d'abord des tribus, puis des nations. Le christianisme générateur de tous ces phénomènes et de leurs lois, c'était bien un christianisme, en un certain sens et dans une bonne mesure, social. Mais il paraît que cela ne suffit plus : les sociologues du XX^{e} siècle ont regardé à l'intime de ce christianisme et ils y ont découvert ce que les Pères et les docteurs avaient à peine soupçonné, une sociologie.

Il en est de plus audacieux : Le christianisme, nous disent-ils, a émancipé le genre humain en brisant les fers de l'ancien esclavage. Mais, sela ne suffit pas : restent le salariat, le patronat, l'inégalité des personnes, l'injustice des classes. Il faut que tout cela disparaisse, le christianisme doit achever son œuvre en établissant partout, à tous les degrés, cette égalité parfaite qui est le caractère propre de la démocratie, terme suprême de l'évolution sociale, commencée à la crèche de Béthléem. Le christianisme sera démocratique au sens que nous venons d'indiquer, ou il ne sera pas.

D'autres enfin, vont plus loin encore et disent : le terme suprême du développement social et religieux inauguré par le Christ, il y a deux mille ans, c'est le collectivisme. L'égalité des personnes requiert comme condition essentielle, l'égalité des fortunes, le partage égal du patrimoine national, qu'on ne saurait « concevoir sous une forme autre que le collectivisme ». Il est vrai, ce langage ne se rencontre point, pour l'ordinaire, sur des lèvres catholiques : les protestants libéraux les plus avancés, dont le journal *l'Avant-garde* est l'organe attitré et en quelque sorte officiel, le considèrent comme l'expression du plus pur évangile. C'est au nom du Christ qu'ils marchent à l'assaut du pharisaïsme bourgeois et

de la société capitaliste, et ils rêvent d'entraîner dans cette guerre sociale toutes les branches du protestantisme, à commencer par l'église anglicane elle-même.

N'y a-t-il aucun contact, aucune similitude d'idées et de doctrines entre ces socialistes évangéliques et certains démocrates chrétiens et catholiques ? question délicate que nous aurons à examiner.

En attendant nous voudrions montrer, dans ce chapitre, qu'il y a au moins deux démocraties, la démocratie chrétienne et une autre qui en est la contre-partie ou la négation, sans même aller jusqu'au socialisme.

I. — LA VRAIE DÉMOCRATIE

Pour donner quelque précision à ce mot, il est bon de remarquer qu'il exprime un ensemble étonnamment complexe de réalités constitutives de la société elle-même. De plus, la société, le corps social, peut revêtir différentes formes politiques, sans que ces réalités qui la constituent soient en rien entamées et, par suite sans perdre le caractère de démocratie proprement dite. En d'autres termes, la question démocratique présente un double aspect ; elle est à la fois sociale et politique ; on peut donc l'étudier à ces deux points de vue. Son côté social nous occupera presque exclusivement.

Posons tout d'abord quelques principes essentiels ; nous les emprunterons à une autorité que personne ne récusera, au pape Léon XIII dont les démocrates aiment à invoquer le nom. Voici en quels termes il s'exprime dans son Encyclique, *Immortale Dei* :

« Il n'est pas bien difficile d'établir quel aspect et quelle forme aura la société, si la philosophie chrétienne gouverne la chose publique. — L'homme est né pour vivre en société, car, ne pouvant dans l'isolement, ni se procurer ce qui est nécessaire et utile à la vie, ni acquérir

la perfection de l'esprit et du cœur, la Providence l'a fait pour s'unir à ses semblables, en une société tant domestique que civile, seule capable de fournir ce qu'il faut, à la perfection de l'existence. Mais comme nulle société ne saurait exister sans un chef suprême, et qu'elle imprime à chacun une même impulsion efficace vers un but commun, il en résulte qu'une autorité est nécessaire aux hommes constitués en société pour les régir ; autorité qui, aussi bien que la société, procède de la nature, et, par suite, a Dieu pour auteur. — Il en résulte encore que le pouvoir public ne peut venir que de Dieu. Dieu seul, en effet, est le vrai et le souverain maître des choses ; toutes, quelles qu'elles soient, doivent nécessairement lui être soumises et lui obéir ; de telle sorte que quiconque a le droit de commander, ne tient ce droit que de Dieu. — Du reste la souveraineté n'est en soi nécessairement liée à aucune forme politique ; elle peut fort bien s'adapter à celle-ci ou à celle-là, pourvu qu'elle soit de fait apte à l'utilité et au bien commun. Mais quelle que soit la forme de gouvernement, tous les chefs d'Etat doivent absolument avoir le regard fixé sur Dieu, souverain modérateur du monde, et, dans l'accomplissement de leur mandat, le prendre pour modèle et pour règle. De même, en effet, que dans l'ordre des choses visibles, Dieu a créé des causes secondes en qui se réflètent en quelque façon la nature et l'action divines, et qui concourent à mener au but où tend cet univers ; ainsi a-t-il voulu que, dans la société civile, il y eut une autorité dont les dépositaires fussent comme une image de la puissance que Dieu a sur le genre humain, en même temps que de sa Providence. Le commandement doit donc être juste ; c'est moins le gouvernement d'un maître que d'un père, car l'autorité de Dieu sur les hommes est très juste et se trouve unie à une paternelle bonté. Il doit, d'ailleurs, s'exercer pour l'avantage des citoyens, parceque ceux qui ont autorité sur les autres en sont uniquement investis pour

le bien public. L'autorité civile ne doit servir, sous aucun prétexte, à l'avantage d'un seul ou de quelques-uns, puisqu'elle a été constituée pour le bien commun... »

On me pardonnera la longueur de cette citation à cause de sa gravité et de son importance ; il y a là tout un plan du gouvernement humain, le plus sage et le plus pondéré qui se puisse concevoir. Bien plus, nous découvrons les bases essentielles sur lesquelles il repose, ou, si l'on aime mieux, les principes fondamentaux desquels il procède et qui doivent présider à son fonctionnement et le diriger. Léon XIII est le pape scolastique par excellence ; ce qu'il préconise dans toutes ses encycliques, ce sont les axiomes du bon sens, en même temps que les doctrines de la foi ; aussi je ne connais rien de plus opposé et de plus radicalement contradictoire que la philosophie moderniste de l'instinct et la philosophie de Léon XIII. Voilà pourtant le pape que les modernistes ont voulu accaparer et exploiter au profit de leurs erreurs, surtout en matière sociologique ou démocratique, comme ils disent.

Moi aussi, je veux m'éclairer de ses enseignements ; d'abord de ce principe, proclamé par lui et, qui, il faut l'avouer, est vieux comme la théologie catholique elle même : *L'autorité civile ne doit servir, sous aucun prétexte, à l'avantage d'un seul ou de quelques-uns, puisqu'elle a été constituée pour le bien commun.*

Mais le bien commun change de forme, il varie dans son extension et parfois même dans sa matière ; car le bien commun dont il est question ici, ce sont les intérêts sociaux, les intérêts terrestres et matériels, après les intérêts moraux et religieux, évidemment. Il s'est opéré, depuis cent ans surtout, un déplacement énorme de ces intérêts et dont on ne mesurera jamais toute la portée, par la création du machinisme industriel ; je l'ai déjà expliqué ailleurs, mais il est bon de le répéter pour justifier les conclusions qui vont suivre. Ce

n'est pas la production ou la surproduction des objets manufacturés, mis à la portée et au service de tous qui doit solliciter notre attention, autant que la formation de la classe ouvrière industrielle, nécessitée par cette production elle-même. Dix millions de personnes à peu près ont été arrachées à la vie des champs, si tranquille et si moralisante, lorsque des passions étrangères en quelque sorte ne viennent pas la bouleverser et la souiller. Dix millions de créatures humaines ont échangé contre l'air pur de nos campagnes, l'atmosphère enfumée de nos cités industrielles. Ces ouvriers ont vécu là, entassés les uns sur les autres, subissant des contact moraux, bien autrement gênantset malsains que les contacts physiques. Des courants passionnels se dégageant de la littérature pornographique, de la licence des conversations et des attitudes habituelles, secouent leurs pauvres âmes et les emportent dans je ne sais quelles sarabandes infernales, comme les courants électriques secouent et emportent dans un mouvement continu les machines qu'ils sont chargés de faire fonctionner et de desservir.

Certes voilà des intérêts nouveaux qui se font jour, et dans des conditions d'une complexité qui effraie. Comment ces masses ouvrières seront-elles rétribuées ? Elles travaillent sur des matières qui leur sont fournies par les patrons ou les industriels qui les emploient. Ces derniers, soit individuellement, soit constitués en sociétés, ont engagé dans la création de toutes ces machines comme dans l'acquisition des matières premières, objet de la fabrication, des capitaux considérables sur lesquels doivent être prélevés les salaires des ouvriers. Comment ces salaires seront-ils déterminés et par qui ?

On a beaucoup médit et non sans quelques motifs, de l'offre et de la demande ; il faudra cependant bien convenir que l'offre et la demande demeureront toujours les éléments premiers du contrat de travail, et ce contrat ne saurait être que le résultat des libres conventions

de l'employeur et de l'employé, de l'ouvrier et des patrons. Seulement nous disons, nous catholiques, que ces conventions sont d'elles-mêmes soumises à certaines conditions essentielles, à certaines lois morales, celle par exemple qui défend au plus fort d'exploiter le faible au profit de sa propre cupidité et de ses convoitises. Il y a des lois d'équité et de justice qui, quoique susceptibles d'applications diverses, selon les lieux, les temps et les circonstances, doivent se retrouver pourtant au fond de toutes les stipulations que les hommes feront entre eux. C'est ce que Léon XIII a rappelé dans son Encyclique *Rerum novarum*, à propos précisément des salaires ouvriers.

D'autres parts, des nécessités physiques, matérielles, pèsent sur les patrons ou les compagnies industrielles, sur tous les employeurs comme sur les ouvriers eux-mêmes, et il faudra bien en tenir compte dans la fixation des salaires de ces derniers. Ils sont soumis à la concurrence qui a ses lois, elle aussi, comme l'offre et la demande qu'elle gouverne ou du moins qu'elle modifie par une action indirecte, mais toute puissante. Et avec la rapidité et la facilité des échanges, la concurrence devient terrible ; elle peut ruiner d'un seul coup les industries les plus prospères. Que des objets manufacturés ou des marchandises quelconques arrivent, des pays les plus lointains sur les marchés français, dans des conditions de fabrication et de transport qui permettent de les donner à un prix inférieur aux produits nationaux, ceux-ci subissent une dépréciation qui entraîne un amoindrissement dans les bénéfices des industriels producteurs et dans les salaires de leurs ouvriers. Encore une fois, qui établira entre les uns et les autres une juste répartition des profits et des pertes ? J'admire ceux qui estiment aisées et tranchent au pied levé de pareilles questions ; elles me semblent à moi très difficiles, et si je ne me trompe, la solution la meilleure est celle qui sor-

tira d'une entente consciencieuse et libre entre les intéressés.

Afin de permettre aux ouvriers de traiter avec les patrons sur un pied d'égalité, il est légitime, et je crois nécessaire, qu'ils forment des syndicats. C'est au sein de ces associations qu'ils examinent utilement ces questions de salaires, pour eux si importantes et, après débats contradictoires, voient jusqu'où ils peuvent porter leurs exigences. Que des syndicats similaires se forment entre patrons et employeurs, c'est ce que tout le monde doit trouver parfaitement équitable ; pas le moindre motif ne saurait exister de refuser aux uns ce qui serait accordé aux autres.

Si la légitimité des syndicats ouvriers et autres ne saurait être contestée, on est bien forcé de reconnaître que leur fonctionnement, quand il est mal dirigé, n'est pas sans péril pour l'ordre social lui-même. Tout dépend pour l'ordinaire de l'esprit qui les anime, des influences qu'ils subissent, ou des meneurs qui les entraînent. Supposez-les en proie à des passions révolutionnaires, opprimés par ces anarchistes qui ne reculent devant aucun crime, aucune scélératesse, pour bouleverser et détruire cette société capitaliste comme ils disent ; ces syndicats deviendront comme autant de foyers incendiaires ; des liaisons se formeront tout naturellement entre eux, la Confédération générale du travail étendra ses réseaux sur toute la France et, au jour marqué, la précipitera en de sanglantes commotions.

Aussi Léon XIII entend-il que tous ces syndicats soient animés de l'esprit chrétien et que tous les catholiques, tous les hommes d'œuvres qui s'occupent de la classe ouvrière, travaillent à l'en pénétrer. Les syndicats, tels que nous les possédons, ne sont point ce que désirait ce grand pape. A vrai dire, ce ne sont que des espèces d'entités créées par la loi qui les autorise : il y a là quelque chose de factice, d'incertain ou de mal assuré, puisque

leur maintien dépend de la loi qui leur a donné naissance. Au jugement de Léon XIII, c'est très insuffisant; ce qu'il voudrait, ce sont des corporations plus fermes, nées des intérêts ouvriers eux-mêmes, par leurs propres forces. « Le droit à l'existence, est-il écrit dans l'Encyclique « *Rerum novarum*, leur a été octroyé par la nature elle- « même et la société civile a été instituée pour protéger « le droit naturel, non pour l'anéantir. De ce que ces « sociétés privées — ces unions corporatives — n'ont « d'existence qu'au sein de la société civile, dont elles « sont comme autant de parties, il ne suit pas, à ne « parler qu'en général et à ne considérer que leur na- « ture, qu'il soit au pouvoir de l'Etat de leur dénier « l'existence. »

Nul doute que ce que dit le pape ici des unions ouvrières, ne s'applique aussi aux unions patronales ou syndicats d'entrepreneurs et de patrons. Toutes ces sociétés privées, se subordonnant et s'harmonisant entre elles, seraient les éléments constitutifs de la grande société nationale et lui prêteraient une force et une consistance qu'elle ne connaît plus.

Mais cela ne peut se faire qu'à la condition qu'elles tirent de leur nature propre, ou si l'on aime mieux, de la similitude des intérêts qu'elles incarnent et de la légitimité de ces intérêts, leur droit à l'existence que la législation nationale ne fera que consacrer. Cette condition est essentielle et crée d'un seul coup une différence immense entre nos syndicats et le régime corporatif, stable et fort que nous venons de décrire. Nos syndicats sont très compatibles avec une société collectiviste et, mal dirigés, ils en sont la préparation plus ou moins immédiate ; les corporations, jamais, surtout si elles avaient le droit de posséder dans toute la mesure de leurs besoins corporatifs. Ce serait là un commencement d'organisation pour notre moderne démocratie, jusqu'à ce jour si déséquilibrée.

Ici se présente tout naturellement la question, délicate et difficile, des relations entre les syndicats patronaux et les syndicats ouvriers. Lorsque l'on commença à l'agiter, de bons esprits se prononcèrent pour la création de syndicats mixtes, je veux dire, composés d'ouvriers et de patrons ; aujourd'hui ces sortes de syndicats ont perdu toute faveur ; on prétend même qu'ils sont impossibles à cause de la diversité, je ne veux pas dire de la contradiction, des intérêts, plus unis qu'il ne paraît à première vue. Mais comme il faut bien, en cas de conflit, garder cependant le contact ou du moins ménager un terrain de conciliation, on a établi une commission mixte permanente, qui est saisie de l'examen des dissentiments qui éclatent un jour ou l'autre, de l'appréciation des causes qui les engendrent, et surtout de la recherche des moyens d'y remédier. C'est là une création fort sage, et qui peut être d'une grande utilité.

Les accommodements ainsi débattus et acceptés des deux parties un instant adverses, valent toujours mieux que des mesures légales, imposées par un pouvoir central, souvent mal renseigné, peu apte à saisir les éléments si complexes de ces questions, et parfois aussi prévenu pour ou contre les personnes intéressées. Ce n'est pas que nous songions à contester un seul instant la légitimité et, parfois même la nécessité de mesures législatives, s'étendant à tout le pays, pour des intérêts qui se rencontrent partout les mêmes. C'est très sagement par exemple, que la loi détermine les heures de travail pour les enfants et les femmes, règle le travail de nuit dans certaines usines dont le fonctionnement ne souffre pas d'interruption, impose des conditions de salubrité pour les ateliers eux-mêmes. Nous ne pouvons voir là qu'une protection sagement comprise de la santé publique. Mais en serait-il de même, si l'Etat intervenait, sans de très graves motifs, dans la fixation des salaires ? N'y aurait-il pas là un acheminement vers le collectivisme,

dont la loi fondamentale serait précisément de distribuer à chacun la part qui lui reviendrait dans la fortune nationale ?

De grandes iniquités sont toujours possibles, et aujourd'hui même, s'il y a des salaires que l'on serait tenté de croire excessifs, 25 à 30 francs par jour pour des travaux qui ne sont pas à proprement parler artistiques, il existe encore des salaires de famine. C'est aux syndicats à élever contre ces abus leurs protestations et à adoucir le sort des femmes qui en souffrent, au moyen des œuvres de secours organisées par eux et qui sont comme leur complément nécessaire.

Telles sont, je crois, les idées principales qui se dégagent de l'Encyclique *Rerum novarum*, considérée à bon droit comme le code de la démocratie chrétienne, vue du côté sociologique.

Bon nombre de ses partisans ont la prétention de lui donner la forme politique de leurs rêves.

Les démocrates chrétiens, pour la plupart, se sont formé un concept que l'on rencontre à tout instant sous leur plume : la démocratie est le gouvernement du peuple par le peuple et, dès lors, elle implique la rigoureuse égalité des citoyens, une égale participation à la direction des affaires publiques au moins par voie indirecte, au moyen du suffrage universel et, pour tout exprimer d'un mot, la souveraineté du peuple qui ne se conçoit pas en dehors de la forme républicaine.

Quoiqu'on en ait dit, il me semble que c'est là une synthèse d'abstractions dont on analyse ensuite les éléments. Le concept primitif est *a priori*, au lieu de se fonder sur l'expérience ; et lorsqu'on en appelle à cette dernière, on s'aperçoit bien vite qu'il est presque toujours irréalisable. Le gouvernement du peuple par le peuple, entendu dans le sens propre et rigoureux de ces mots, est une impossibilité. Comment une masse pourrait-elle être à la fois le sujet d'une autorité dont elle-même serait

non-seulement la source, le principe, mais dont elle demeurerait l'instrument ? Aussi abandonne-t-on dans la pratique ce que l'on a émis dans le principe premier de la théorie. Entendons sur ce sujet M. Gayraud : « Quant à la *souveraineté* dans une démocratie, il ne saurait être question d'en attribuer à la multitude des citoyens, répandus sur toute la surface d'un grand pays, l'exercice total, direct, permanent et quotidien. Le peuple ne peut guère agir, que par l'entremise d'un petit nombre de mandataires élus par lui ; d'où le droit de suffrage pour tous les citoyens, et le système des élections institué dans le but de pourvoir à la désignation des représentants du peuple. C'est par ce moyen que s'organisent et fonctionnent les deux pouvoirs de l'Etat : le législatif et l'exécutif ; ensuite l'administratif, le judiciaire, le militaire. »

Sans doute, mais vous n'avez plus le gouvernement du peuple par le peuple, par la masse des citoyens, mais au contraire, par quelques-uns. C'est une oligarchie qui se constitue alors, et non une démocratie au sens où vous l'entendez. Le peuple les délègue, je le veux bien, mais pour se débarrasser sur eux des soucis d'un gouvernement qu'il est incapable de gérer lui-même. Et cette oligarchie, une fois en possession de la souveraineté qui consiste essentiellement dans le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, organise elle-même les pouvoirs secondaires qui en dérivent, l'administratif, le judiciaire et le militaire, pour parler comme M. Gayraud.

Lorsqu'on se place sur le terrain des faits et qu'on les étudie sans parti-pris et sans passion, on est amené à reconnaître que le gouvernement direct du peuple par le peuple est tout au plus réalisable, et seulement pour les affaires les plus importantes et en des cas déterminés, dans les petits pays comme les cantons suisses par exemple.

Et encore faut-il que ce gouvernement vraiment démo-

cratique soit préparé par de longues habitudes, dont il est comme la résultante naturelle. Si l'on voulait l'acclimater de façon normale en France dans la gestion des affaires locales ou tout au plus provinciales, il faudrait commencer par constituer l'autonomie des conseils municipaux et d'assemblées régionales, un peu analogues aux anciens Etats de certaines provinces. Mais cette seule pensée ferait trembler l'oligarchie qui nous opprime, et que je considère pour ma part comme l'héritière très jalouse des pires excès de l'ancien régime. Le mode de nomination de nos oligarches n'a rien changé au mode de gouvernement qui, par suite des moyens étonnants de puissance et de rapidité dont il dispose, est devenu plus tracassier et plus oppresseur qu'ont jamais pu l'être les anciens rois du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles. Le fait démocratique, comme l'on dit, n'est donc point du tout incompatible avec la tyrannie ; souvent même il l'appelle.

Ce qui est plus évident encore, c'est qu'il s'arrange des formes de gouvernement les plus diverses. On nous a dit qu'il consistait surtout dans la formation de ce que l'on a appelé le *quatrième Etat*, et l'on désignait ainsi ces masses ouvrières que le machinisme industriel a agglomérées dans nos grandes cités. Elles ont des intérêts spéciaux, qui ont droit à la protection des lois et des pouvoirs publics. Il n'est que juste qu'elles aient une représentation équivalente à ces intérêts eux-mêmes, dans les grands corps de la nation. Mais ces masses ouvrières n'existent pas seulement en France ; on les trouve dans les autres pays, en Allemagne, en Angleterre, particulièrement, et il y est tenu compte de leurs droits et de leurs intérêts. Leur puissance y grandit chaque jour. Nous n'avons pas entendu dire que, pour ce motif, ces pays plus prospères que la France, quoique d'un sol beaucoup moins riche, songent à changer la forme de leurs gouvernements, ni à remercier Edouard VII ou l'empereur Guillaume.

M. Jean Izoulet, que personne n'accusera de tendances rétrogrades, après une enquête conduite avec soin dans les milieux allemands les plus divers, non seulement dans les milieux ouvriers, mais encore auprès des hommes de l'administration, de la science, de la diplomatie, M. Izoulet, dis-je, nous assurait naguère qu'il s'opérait une modification profonde dans la mentalité des socialistes eux-mêmes. Ces derniers abandonneraient les idées des vieux chefs, Bebel et Liebtnecht, pour se rattacher au gouvernement actuel. « Depuis Bernsteim, disait l'un des personnages interrogés par M. Izoulet, et beaucoup par Bernsteim, le socialisme allemand a reçu une direction nouvelle. A mon sens, il est destiné à dépouiller de plus en plus la méthode et la doctrine révolutionnaires, et à se rapprocher d'une méthode et d'une doctrine strictement évolutives. » L'opinion des autres se résume en quelques mots : « Non, disent-ils, non, le socialisme allemand n'est pas révolutionnaire : non, il n'est pas contre l'empereur : non, il n'est pas contre la patrie. »

Le fait démocratique existe bien aussi, tout autant que chez nous, chez les Belges, nos voisins. La population est plus dense que la nôtre ; les masses ouvrières sont aussi entassées dans le bassin de Charleroi que dans notre département du Nord. Là, le fait démocratique s'arrange très bien d'un gouvernement monarchique et, qui plus est, d'un gouvernement franchement catholique, et les intérêts ouvriers n'ont pas du tout à s'en plaindre, mais au contraire, à s'en féliciter. Leur représentation, dans les assemblées politiques du pays, est tout aussi complète ou plutôt, bien plus vraie et plus sincère qu'en France. N'est-ce pas assez pour prouver que la démocratie n'est pas si indissolublement liée au régime républicain qu'on veut nous le faire accroire, et je n'ai pas voulu dire autre chose. Notre objectif à nous, prêtres, c'est de christianiser cette démocratie et de la rendre catholique ; elle

ne deviendra point pour cela républicaine, mais demeurera, en tant que démocratie chrétienne, au-dessus de toutes les formes politiques dont elle peut s'accommoder d'égale façon.

Si l'on ne voulait pas m'en croire que l'on écoute Léon XIII dans l'Encyclique *Graves de communi*, consacrée à ce brûlant sujet :

« Il est donc évident que la démocratie sociale (1) et « la démocratie chrétienne n'ont rien de commun ; il y « a entre elles toute la différence qui sépare le système « socialiste de la profession de la foi chrétienne.

« Mais il serait condamnable de détourner à un sens « politique le terme de démocratie chrétienne. Sans « doute, la démocratie, d'après l'étymologie même du « mot (2) et l'usage qu'en ont fait les philosophes, indique « le régime populaire ; mais dans les circonstances ac- « tuelles, il ne faut l'employer qu'en lui ôtant tout sens « politique, et en ne lui attachant aucune autre signifi- « cation que celle d'une bienfaisante action chrétienne « parmi le peuple. En effet, les préceptes de la nature et « de l'Evangile étant, par leur autorité propre, au- « dessus des vicissitudes humaines, il est nécessaire « qu'ils ne dépendent d'aucune forme de gouvernement « civil ; ils peuvent pourtant s'accommoder de n'im- « porte laquelle de ses formes, pourvu qu'elle ne répugne « ni à l'honnêteté ni à la justice.

« Ils sont donc, et ils demeurent pleinement étrangers « aux passions des partis et aux divers événements, « de sorte que, quelle que soit la constitution d'un état,

(1) On devrait traduire *démocratie sociale* par démocratie socialiste, ainsi que la fin de la phrase l'indique.

(2) Sur l'étymologie du mot *démocratie* et de quelques autres, on consulterait avec intérêt dans la revue de philosophie de Juin 1908, quelques pages de M. de Peslouan *(Enquête sur l'idée de démocratie* p. 634). D'après ce philosophe, démocratie implique une idée de *force*, de *puissance populaire*, et par dérivation seulement celle de gouvernement.

« les citoyens peuvent et doivent observer les mêmes pré-
« ceptes..... Ceci étant posé, les intentions et l'action
« des catholiques qui travaillent au bien des prolétaires
« ne peuvent, à coup sûr, jamais tendre à préférer un
« régime civil à un autre, ni à lui servir comme de moyen
« de s'introduire. De la même façon, il faut mettre la
« démocratie chrétienne à couvert d'un autre grief :
« à savoir qu'elle consacre ses soins aux intérêts des
« classes inférieures, mais en paraissant laisser de côté
« les classes supérieures, dont l'utilité n'est pourtant
« pas moindre pour la conservation et l'amélioration de
« l'Etat..... »

Ces directions sont empreintes d'une profonde sagesse; mais il semble que ceux qui s'en sont trop souvent constitués les commentateurs et les interprètes, n'en ont lu que la moitié.

II. — LA FAUSSE ET MAUVAISE DÉMOCRATIE

Ce n'est point la démocratie chrétienne que nous avons vu se former sous nos yeux, mais une autre qui en est la contre-partie la plus absolue et la plus radicale. Des esprits pervers et des cœurs corrompus se sont rencontrés et entendus pour fausser et dénaturer *ce grand fait démocratique*, dont nous avons plus haut constaté l'existence. Lorsqu'ils ont vu ces masses ouvrières affluer de tous les points de nos campagnes en partie désertes et abandonnées, pour s'entasser autour de ces immenses usines, créées par le machinisme scientifique, ils ont compris tout le parti qu'ils pouvaient tirer de cette révolution; car c'est là une révolution et des plus profondes, des plus considérables, qui se soient opérées au cours des siècles. Est-il besoin de le dire, ces hommes n'appartenaient point, et aujourd'hui encore ils n'appartiennent pas du tout aux classes ouvrières. Ce sont des

pseudo-intellectuels, moins que cela, des primaires un peu perfectionnés, ou des fruits secs de notre enseignement secondaire qui, pour la plupart, n'avaient pu réussir à forcer l'entrée des carrières libérales trop encombrées.

Ils ont deviné qu'une carrière plus aisée et surtout plus lucrative leur était ouverte, l'exploitation systématique des classes ouvrières. Alors ils ont étudié d'une façon quelconque non pas tant leurs intérêts que leurs préjugés, leurs convoitises et leurs passions ; car elles en ont qui leur sont propres, comme les classes supérieures du reste, comme en auront toujours les diverses catégories de citoyens. Ces hommes néfastes, ces demi-intellectuels, se sont donné la tâche de prendre ces passions, ces convoitises et ces intérêts démocratiques, par leurs côtés les plus mauvais, pour les rendre pires encore, pour les exciter et les enflammer.

Mais là n'est pas la partie la plus dangereuse de leur sinistre besogne, qui eut échoué s'ils n'avaient trouvé au-dessus d'eux des esprits qui leur étaient bien supérieurs. J'entends parler de ces professeurs de notre haut enseignement universitaire, qui, depuis trente ans surtout, vivent de Kantisme et en font vivre la jeunesse bourgeoise. Ces professeurs nous ont fabriqué, je l'ai assez longuement établi, une métaphysique à rebours, une sorte de dogmatique en radicale opposition non pas seulement avec la dogmatique révélée, mais avec le droit naturel et les plus élémentaires notions du bon sens et de la raison. M. Bergson, le plus écouté d'entre eux, ne nous a-t-il pas appris que l'instinct devait désormais remplacer la raison et le bon sens, que seul il comprenait les mystères de la vie, qu'il en avait l'intuition et, par conséquent, était seul capable de l'organiser ?

Les exploiteurs des foules ont compris qu'une harmonie merveilleuse et préétablie devait exister entre l'ins-

tinct intuitif de Bergson et les passions démocratiques, et tous ensemble ils ont créé cette pseudo-démocratie que Léon XIII nous décrivait à l'avance, il y a vingt-sept ans.

« Le pernicieux et déplorable goût de nouveautés que « vit naître le XVI^e siècle, écrivait le pape, après avoir « bouleversé la religion chrétienne, bientôt par une pente « naturelle passa à la philosophie, et de la philosophie « à tous les degrés de la société civile. C'est à cette « source qu'il faut faire remonter ces principes modernes « de liberté effrénée, rêvés et promulgués parmi les gran- « des perturbations du siècle dernier, comme les princi- « pes et les fondements d'un *droit nouveau*, inconnu « jusqu'alors, et sur plus d'un point en désaccord, non « seulement avec le *droit chrétien*, mais avec le *droit* « *naturel*. Voici le premier de tous ces principes : tous « les hommes, dès lors qu'ils sont de même race et de « même nature, sont semblables, et, par le fait, égaux « entre eux dans la pratique de la vie ; chacun relève « si bien de lui seul, qu'il n'est d'aucune façon soumis « à l'autorité d'autrui : il peut en toute liberté penser « sur toute chose ce qu'il veut, faire ce qui lui plaît ; per- « sonne n'a le droit de commander aux autres. Dans « une société fondée sur ces principes, l'autorité pu- « blique n'est que la volonté du peuple, lequel, ne « dépendant que de lui-même, est aussi le seul à se com- « mander. Il choisit ses mandataires, mais de telle sorte « qu'il leur délègue moins le droit que la fonction du pou- « voir, pour l'exercer en son nom.

« La souveraineté de Dieu est passée sous silence, exac- « tement comme si Dieu n'existait pas, ou ne s'occupait « en rien de la société du genre humain ; ou bien comme « si les hommes, soit en particulier, soit en société, ne « devaient rien à Dieu, ou qu'on pût imaginer une puis- « sance quelconque dont la cause, la force, l'autorité ne « résidât pas tout entière en Dieu même. De cette sorte,

« on le voit, l'Etat n'est autre chose que la multitude « maîtresse et se gouvernant elle-même ; et dès lors « que le peuple est censé la source de tout droit et « de tout pouvoir, il s'ensuit que l'Etat ne se croit lié « à aucune obligation envers Dieu, ne professe offi- « ciellement aucune religion, n'est pas tenu de rechercher « quelle est la seule vraie entre toutes, ni d'en préférer une « aux autres, ni d'en favoriser une principalement ; « mais il doit leur attribuer à toutes l'égalité en droit, « à cette fin seulement de les empêcher de troubler « l'ordre public. Par conséquent chacun sera libre de « se faire juge de toute question religieuse, chacun sera « libre d'embrasser la religion qu'il préfère ou de n'en « suivre aucune, si aucune ne lui agrée. De là découlait « nécessairement la liberté sans frein de toute conscience, « la liberté absolue d'adorer ou de ne pas adorer Dieu, « la licence sans bornes et de penser et de publier ses « pensées. » Encyclique *Immortale Dei*, 1er novembre 1882 tome II, pages 33-35, « édition de la bonne presse. »

Nous voyons analysé avec une parfaite exactitude le *dogme démocratique* tel que les hommes de la coalition indiquée plus haut, l'ont déduit du *fait lui-même.* Ce dogme en contient trois autres : *l'égalité* absolue de tous, *l'autonomie absolue* de chacun, et la *souveraineté absolue* de la collectivité. Comme on le voit, l'absolu joue un très grand rôle, dans les élucubrations de ces hommes qui font profession de le haïr. Or, ces trois dogmes ou sous-dogmes constitutifs de la démocratie qui les synthétise, sont absolument inacceptables, au jugement de Léon XIII. Inacceptable et contraire au bon sens, cet égalitarisme qui ne tient aucun compte des inégalités sortant du fond commun de la nature elle-même, afin de rendre possible la hiérarchisation des forces sociales(1). Plus inac-

(1) « On doit surtout faire appel au bienveillant concours de ceux à qui leur situation, leur fortune, leur culture d'esprit, ou leur culture morale, assurent dans la société plus d'influence. A défaut

ceptable encore *cette autonomie* en vertu de laquelle chacun ne relèverait que de soi et tirerait de soi-même la loi de ses pensées et de ses actes. Léon XIII a dirigé principalement contre ce faux dogme démocratique sa grande encyclique *Libertas Præstantissimum*.

Inacceptable cette souveraineté du peuple, au nom de laquelle on surexcite et on soulève les foules, et l'on justifie les révolutions que l'on a soi-même provoquées. Léon XIII n'admet à aucun degré ce faux dogme ; pour lui le gouvernement populaire et démocratique consiste essentiellement dans le droit que possède la nation de désigner la personne ou les personnes qui porteront le pouvoir. Mais ce pouvoir vient directement de Dieu, et je crois bien que, dans la pensée du pape, cette doctrine a précisément pour but de protéger la liberté des citoyens contre les abus que seraient tenté d'en faire ceux qui le détiennent. Un pouvoir, venant ainsi de Dieu, trouve dans la Raison divine la loi qui le régit et lui impose à lui-même des limites.

Il n'est donc point exact de dire que la souveraineté existe dans le peuple ; c'est là une locution impropre, qui signifie tout au plus qu'une nation, possédant le droit de s'organiser au mieux de ses intérêts selon que les circonstances le lui permettent, peut dès lors placer à sa tête les hommes chargés de la gouverner. Lorsque ces hommes sont désignés à l'avance par de longs services, et maintenus par ces lois de continuité ou ces coutumes traditionnelles qui assurent la tranquillité et la force des Etats, il est évident que ces chefs héréditaires ont besoin d'un assentiment tacite et perpétuel qui consacre leur pouvoir venu directement de Dieu, comme celui d'une

---

de ce concours, à peine est-il possible de faire quelque chose de vraiment efficace pour améliorer, comme on le voudrait, la vie du peuple. »

Encyclique *Graves de communi* tome VII p. 21. Tout ceci suppose et même consacre la distinction des classes.

oligarchie républicaine sortie hier d'un scrutin électoral. Dans l'un et l'autre cas, cela ne ressemble en rien « à cette multitude maîtresse et se gouvernant elle-même, au peuple source de tout droit et de tout pouvoir et libre de toute obligation envers Dieu », que réprouve et condamne Léon XIII.

Lorsqu'on essaie de pénétrer jusqu'au fond l'idée pontificale, on s'aperçoit que l'auteur de l'encyclique a voulu montrer tout ce qu'ont d'antisocial et cet égalitarisme et cette autonomie individualiste et cette souveraineté collectiviste qui constituent une démocratie en tout opposée à la démocratie chrétienne. L'égalitarisme est tout simplement l'orgueil qui veut tout niveler, en abaissant ce qui le dépasse. L'autonomie individualiste ressemble à un explosif qu'elle on cacherait dans les profondeurs mêmes d'une édifice en construction ; c'est l'indépendance à l'égard des personnes et des choses, de toutes personnes et de toutes choses. Et, par une réaction nécessaire, ces autonomies, quand elles sont contraintes de se rapprocher pour constituer une collectivité, un Etat, engendrent naturellement et nécessairement le despotisme le plus brutal, « la multitude maîtresse de tout » et ne reconnaissant elle-même aucune règle, toute prête à écraser les individualités qui lui ont donné naissance.

Telle est la véritable genèse de cette démocratie socialiste, que Léon XIII redoutait et nous dénonçait sans pouvoir en arrêter la formation, à laquelle certains catholiques n'ont que trop efficacement contribué.

Si les avis du pape avaient été suivis, nous aurions tous travaillé de concert à la constitution de corporations vraiment chrétiennes. C'était bien là l'idée première des organisateurs des cercles catholiques, qu'il eût été si avantageux de pousser jusqu'au bout.

Je l'ai dit, la corporation telle que la désirait Léon XIII diffère des syndicats aujourd'hui existants, en ce sens que

ces derniers sont des êtres de raison, tenant tout de la loi qui les a créés et les maintient seule dans l'existence. De plus, la plupart se sont formés dans le but de combattre le patronat ; c'est la lutte des classes organisée et se perpétuant par cette organisation elle-même. C'est l'outil par excellence de la mauvaise et perverse démocratie que nous étudions, et, en dépit des apparences contraires, il n'a pas peu contribué à former l'oligarchie qui nous gouverne ou plutôt nous opprime, le bloc en un mot. L'alliance entre les deux est évidente à certains jours ; quelques-uns des membres du ministère Clemenceau ont été, avant de loger dans les palais qu'ils occupent, des militants du socialisme et de la Confédération du travail. A l'heure où j'écris ces lignes, les meneurs du parti sont sous les verrous à Corbeil par ordre de Clemenceau, à la suite des émeutes sanglantes de Draveil et de Villeneuve. La plupart des journaux ont demandé des mesures décisives contre la Confédération elle-même qui devrait être détruite. Je doute beaucoup que le ministère en vienne jusque-là, et le fît-il, ces mesures ne seraient que temporaires ; il y a bien trop d'idées communes entre lui et les confédérés ; leurs intérêts ne sont point si opposés qu'il paraît. Je dirai plus, leur but est le même ; ils ne diffèrent que sur l'emploi de certains moyens (1).

Les corporations constituées sur des bases simplement honnêtes et sociales, sans aller jusqu'à être chrétiennes et franchement confessionnelles, auraient donné d'autres résultats. Et d'abord, il aurait fallu persuader aux travailleurs de tout ordre et de toute profession que leur droit strict et naturel est de se réunir, de se grouper, de mettre leurs efforts en commun, dès lors que le but qu'ils poursuivent est honnête, comme l'est par exemple la défense

(1) Par ordre du ministre, une ordonnance de non-lieu a été rendue en faveur des émeutiers dont il est question.

de leurs intérêts. Mais le groupement, la corporation, sort de la nature même des choses et du mouvement industriel contemporain. Une usine, c'est un groupement d'hommes qui, isolés, sont incapables de faire marcher ces machines. Au lieu de les faire se rapprocher pour donner un effort physique plus considérable et dès lors plus productif, créez entre eux des liens moraux ce qui est tout naturel, puisque ces hommes ne sont pas des bêtes, puisqu'ils ont une âme avec des aspirations intellectuelles, morales, spirituelles, surnaturelles même et religieuses, vous aurez une corporation au sens qu'entendait le Pape.

Et ! qui donc a le droit de les empêcher de se grouper ainsi ? Le pouvoir central ? Le gouvernement ? Mais le pouvoir central n'a ici que des devoirs, ou du moins il a tout d'abord des devoirs, le devoir de favoriser ces groupements, de les protéger et de les défendre. S'il les surveille, c'est uniquement pour les empêcher de sortir de leurs limites légitimes, celles qu'ils se sont prescrites, de maintenir la paix et l'union entre tous leurs membres par l'observation des statuts qu'ils se sont donnés. Est-ce qu'un gouvernement honnête et raisonnable peut avoir d'autres fonctions, et comment lui serait-il permis d'empêcher les citoyens laborieux de gagner le pain de chaque jour et d'assurer à leurs familles un certain bien-être ? Ces droits encore une fois, ils les tiennent de la nature et le pouvoir central n'existe que pour en assurer la légitime possession.

Dès lors que la corporation a droit à l'existence, elle a droit à la propriété, condition nécessaire de l'existence corporative elle-même, et la propriété doit être assez étendue pour permettre l'obtention de tous les buts légitimes que poursuit la corporation. Ainsi, il est juste que l'ouvrier soit garanti contre tous les risques du travail industriel, contre les chômages forcés ou interruption de travail occasionnée par la maladie, les infirmités précoces

et la vieillesse. Qui lui procurera tous ces avantages, plus sûrement et plus équitablement que le patrimoine corporatif, à la constitution duquel il a contribué avec le patron et les employeurs, dans la mesure des salaires qui lui sont attribués, mesure qui serait déterminée par les statuts du syndicat corporatif? Ces secours, proportionnés à ses besoins, constitueraient ce salaire familial dont on nous a beaucoup parlé, et qu'il me semble très difficile de demander au seul contrat de travail.

Tout ce que nous venons de dire suppose une entente entre patrons et ouvriers ; la corporation est faite de ces deux éléments ; son fonctionnement implique leur concours réciproque. A mon avis, le capital est lui aussi un coopérateur; il travaille et il produit, quand on l'a transformé en toutes ces superbes machines que la vapeur ou l'électricité fait mouvoir et que surveille et sert l'ouvrier. Le capital, c'est de la vie humaine, de l'effort humain accumulé, emmagasiné si je puis dire, comme la force électrique elle-même est emmagasinée dans certains récipients. Faites-lui une part dans les bénéfices; mais que cette part, au lieu d'être usuraire, soit mesurée sur les bénéfices eux-mêmes dont il s'agit de faire la distribution. Et il y aurait grand avantage, ce me semble, à ce que des ouvriers, représentants de leurs camarades, pussent juger de la part afférente aux capitaux engagés dans l'entreprise. C'est ce qui m'a fait applaudir à l'idée de Biétry, d'abandonner une part des capitaux industriels aux ouvriers économes, désireux de placer leurs épargnes sur l'entreprise à laquelle ils collaborent. Ce système de participation fonctionne en Angleterre, paraît-il, et il y a modifié de la façon la plus heureuse les habitudes d'une partie du prolétariat qui vivait naguère aux frais de l'assistance publique. Je sais bien que ce système n'est pas sans causer des inquiétudes à certains industriels, qui craindraient d'être entravés par là dans la libre gestion de leurs entreprises. Mais il me semble

qu'il existe un moyen de tout concilier, puisqu'aujourd'hui la liberté des patrons et directeurs d'usines n'est aucunement gênée dans les détails de leur administration, par les comptes de gestion qu'ils rendent à leurs actionnaires à la fin de chaque année.

N'y a-t-il pas déjà, dans ce que nous venons de dire, tout un ensemble de moyens propres à corriger les excès de la fausse démocratie, ou plutôt, assez puissants à eux seuls pour en empêcher la formation ?

CHAPITRE IV

Tendances excessives et dangereuses

Il serait très injuste de confondre l'utile travail des *Semaines sociales* avec la malsaine fermentation démocratique qui se manifeste en un trop grand nombre de publications contemporaines, assez semblables à *La justice sociale* et à *La vie catholique*, frappées naguère par le Saint-Office. Dans les *Semaines sociales* se font entendre quelques théologiens justement connus pour leur compétence en droit naturel et en droit social ou économique, des professeurs versés surtout en économie politique, des prêtres et des laïques qui ont puisé dans la pratique des œuvres catholiques le sentiment très vif des besoins actuels. Il y a là une concentration d'efforts considérable, que l'on ne peut que louer et encourager. Et c'est ce qu'a fait tout récemment encore l'épiscopat français, représenté à la *Semaine de Marseille* par quelques-uns de ses membres, très autorisés. Bien plus, le souverain Pontife a envoyé à l'assemblée toute entière, avec sa bénédiction apostolique, ses meilleurs souhaits. Après de tels encouragements, il conviendrait peu de faire entendre ici une note discordante, que l'on pourrait croire être une sorte de désapprobation indirecte d'une œuvre placée sous d'aussi hauts patronages.

Aussi notre intention est-elle toute différente : c'est précisément parce que notre estime est acquise aux *Semaines sociales* et que nous sommes persuadé de leur utilité, qu'on nous permettra de formuler quelques appréciations et même quelques critiques sur certaines idées qu'on y a exprimées à plusieurs reprises et sous des

formes diverses. Nous croyons donner ainsi un gage de notre sympathie à l'œuvre elle-même, dont les résultats pourraient être compromis, si ces tendances excessives et dangereuses venaient à prévaloir. Les partisans de la fausse et mauvaise démocratie y trouveraient un encouragement, ou même une complicité qui les rendrait plus forts, et le mal qu'ils font à la société et à l'Eglise en deviendrait plus grand.

Pour préciser notre pensée, la *déclaration* de principes par laquelle M. Henri Lorin, le président des chrétiens sociaux, a ouvert la *Semaine sociale* de Marseille, et aussi l'un des *cours* de M. Maurice Deslandres, professeur de Droit constitutionnel à l'Université de Dijon, appellent quelques réserves. Le compte rendu *in extenso*, promis depuis trois mois, ne nous est point parvenu encore, et nous sommes contraint par notre éditeur de livrer ce chapitre à l'impression. Très heureusement, le *Bulletin de la semaine* nous a fourni le texte intégral et authentique de la déclaration de M. Lorin. Nous ne possédons qu'un compte rendu abrégé du cours de M. Deslandres ; nous le devons à une revue fort estimée, mais dont les énumérations sont parfois cependant très incomplètes ; c'est l'*Ami du Clergé*. Si la pensée de l'auteur y avait été trahie sur quelques points, nous le noterions, ne serait-ce que dans un appendice, sitôt que le compte rendu officiel de la *Semaine sociale* nous aura été remis.

I. — La déclaration de M. Lorin ; les bases sociales

C'est une pièce très étudiée, de belle étendue, comme il convenait au programme d'une œuvre aussi importante que les *Semaines sociales*. Les pensées élevées et les nobles sentiments n'y sont point rares, et l'on y sent un souffle surnaturel qui fait du bien et inspire confiance.

Pour commencer par ce qui m'a frappé le plus vivement, je trouve très juste par exemple cette observation, « que les phénomènes économiques ont pour support « des choses matérielles, mais sont cependant essentiel- « lement constitués par des actes humains, rattachés « à des fins humaines, et que de plus leurs circonstances « dérivent des facultés naturelles de l'homme, de ses « rapports avec le monde physique, de la vie sociale qui est « le cadre nécessaire de son activité. »

Je ne garantirais pas, avec M. Lorin, que la méthode des économistes, dits orthodoxes, implique toujours et de façon aussi rigoureuse les théories matérialistes. Mais, sans être solidaire d'aucune école, je crois absolument fausse la méthode qui traiterait de la richesse, « abstraction faite des hommes qui la produisent, la « distribuent et l'utilisent... de leur ressemblance divine, « de leur conscience, de leur volonté et de leur raison ». Oui, un tel système serait insensé et monstrueux ; ce n'est pas le nôtre.

Je veux transcrire encore ce passage, pour applaudir à *tout* ce qu'il renferme de bon et de juste.

« Il n'y a pas de système économique et social, qui « dans la totalité de ses détails et de ses développements « dérive des dogmes par déduction, qui soit comme une « branche ou une annexe de la théologie, et qui cons- « titue à proprement parler le *système catholique*. Mais il « y a une manière catholique d'envisager, d'orienter, « d'édifier cette discipline, c'est de se mettre au point « de vue des hommes et non des choses — pourquoi pas « des *hommes* et des *choses ?* —; c'est d'avoir pour « but non la description de ce qui est, mais la recherche « de ce qui doit être ; c'est de prendre pour fondement « les affirmations du catholicisme relativement à la « dignité de la personne humaine, à la fraternité de tous « les hommes, à la destination universelle des biens ter- « restres, pour guide ses conceptions de la justice et du

« progrès, pour règle, le principe d'équivalence frater-
« nelle (?) qu'il pose et les déterminations positives que
« l'Eglise a faites de ce principe. »

Enfin, j'aurai dit à peu près tout le bien que je pense de la *déclaration* de M. Lorin, lorsque j'aurai constaté, nonobstant quelques réserves, que ses appréciations sur la loi du repos hebdomadaire et dominical sont de haute portée et de vraie valeur.

Et cependant cette déclaration, *étant donnés son but et son caractère doctrinal*, nous paraît très incomplète, défaillante en beaucoup d'endroits, fausse et dangereuse en quelques autres. « Le catholicisme, écrit M. Lorin, fournit et impose à ses fidèles, *le point de vue*, *le but*, *le fondement* et les *lignes directrices* d'une économie sociale. » C'est tout cela évidemment que le président des chrétiens sociaux a voulu reproduire dans sa déclaration elle-même.

Or, il y a, à la base de l'enseignement catholique sur ce sujet, une sorte de trilogie consacrée concernant le *travail*, la *propriété*, la *famille*. M. Lorin ne nous dit rien ou presque rien de la propriété et de la famille, et ce qu'il nous dit du travail est en partie faux. Son système consiste à nous montrer l'individu, seul, isolé, en face de la grande collectivité *fraternelle*, la *société*, qui règlera son travail, « le régime de sa répartition et lui attribuera une part des bénéfices qui en ressortent ». On voit du premier coup d'œil ou tout cela nous mène. Je n'affirme point que telle soit en réalité la pensée propre et personnelle de l'auteur qui a bien pu se tromper sur la portée de ses paroles ; mais je prétends que cela ressort de l'ensemble de ses textes et de l'esprit général de sa déclaration. Nous le verrons bientôt, en soumettant à une analyse rigoureuse les textes eux-mêmes. Auparavant il est bon d'indiquer sur les trois points en question, l'enseignement catholique.

M. Lorin nous parle de la *destination universelle* des

biens terrestres ; et il veut sans doute indiquer que leur usage est à tous ; il le faut bien puisque tous en doivent vivre.

Mais il n'a pas assez remarqué dans les textes génésiaques auxquels il se réfère plusieurs fois, quel fut, dès l'origine, le mode d'appropriation de ces biens terrestres; à qui, sous quelle forme et dans quels buts ils furent transmis par le Créateur. Ils furent donnés, non point à une collectivité qui n'existait point encore, mais au premier couple humain, non pour que ces deux ancêtres en jouissent en égoïstes, mais pour qu'ils les transmettent à leurs descendants. C'est au père et à la mère, Adam, Eve, en vue de leur progéniture : *Benedixitque illis Deus et ait : crescite, multiplicamini, replete terram et subjicite eam, et dominamini piscibus maris et volatilibus cœli et universis animantibus quæ moventur super terram.* Dieu créateur donne à ces deux générateurs tout ce qui se meut, vit et respire dans les eaux, dans les airs et sur la terre. Et il dispose de même des substances végétales, les herbes des champs, les arbres de toutes espèces : Et c'est à Adam et Eve, en tant que générateurs, que tout cela appartiendra, dans un but de transmission héréditaire aux générations qui sortiront de ce premier couple.

Voici donc la *propriété* liée dès l'origine à la *famille*, la propriété avec ses caractères propres, le droit d'en user, de la dominer, de la soumettre ; nous verrons bientôt par quels moyens, et aussi et surtout avec le *droit* et l'*obligation* de la *transmettre :* c'est la propriété *privée*, *familiale* et *héréditaire :* tout cela sort des textes que nous citons.

Mais, il importe de les pénétrer à fond et de voir nettement tout ce qui y est contenu : La famille ou plutôt le mariage, l'union une et indissoluble de l'homme et de la femme, est d'institution divine; il a été béni par Dieu en personne, par le Dieu qui venait de les créer : *masculum et feminam creavit eos ; Benedixitque illis.* D'insti-

tution divine aussi est le droit de propriété dont ils sont immédiatement investis... *Ecce dedi vobis*... Nous disons aujourd'hui que la propriété privée et familiale, la propriété du père de famille, est de droit naturel et que celui qui y attente est un voleur : Jahveh, sur l'Horeb, sanctionnait ce qu'il avait fait dans l'Eden, lorsqu'il disait, *non furtum facies*.

De toutes les propriétés, celle-là est la plus sacrée sur laquelle repose la pierre du foyer domestique, de ce foyer autour duquel se réunissent les enfants pour apprendre à s'aimer, à se soutenir et s'aider réciproquement, à se serrer sous l'aile du père et de la mère, comme de petits oiseaux qui ont besoin de protection, et à ne former tous ensemble, père, mère, enfants, qu'un seul groupe vivant d'une vie commune et unique, pour être la cellule génératrice des groupements plus étendus. Tout cela suppose ou implique la propriété de droit divin et naturel.

Il existe d'autres modes de propriétés, très légitimes, fondées elles aussi sur la nature des choses et se recommandant d'une certaine manière du droit naturel, à tout le moins indirectement de ses principes secondaires, propres à engendrer de réelles obligations. J'entends parler des propriétés corporatives, et aussi des propriétés nationales, car les unes et les autres, au dire de Léon XIII, ont même origine. Ces propriétés correspondent à ces groupements nécessaires, eux aussi, plus considérables que la cellule familiale, établis pour la protéger, non pour l'absorber ou la dévorer. Ces groupements sont la corporation sous ses différentes formes, le syndicat comme nous disons aujourd'hui, et la tribu qui devint plus tard la nation, le peuple tel que nous le concevons. Evidemment ces groupements ont besoin de posséder en pleine et entière propriété des biens terrestres, matériels, qui revêtiront, eux aussi, différentes formes, immobilières, mobilières, industrielles, commer-

ciales. Ces groupements nationaux ou corporatifs sont des formations secondaires, postérieures à la famille, toujours modifiables et changeantes par leur nature même, pas du tout d'institution divine proprement dite ou immédiate, mais simplement voulues par la Providence qui en a amené l'éclosion.

Est-il téméraire de dire que les propriétés corporatives ou nationales m'apparaissent comme moins intangibles que la propriété privée ou individuelle, familiale et héréditaire. Ses possesseurs l'ont créée comme ils ont voulu, lui ont donnné la forme et la stabilité qu'ils ont voulu, au mieux de leurs intérêts et selon les exigences de leurs besoins. Qu'ils la modifient à leur gré ? personne n'y trouvera à redire. L'Etat est libre de disposer de ce qui est à lui ; la corporation de même ; et j'entends par là que non seulement l'Etat et la corporation peuvent aliéner, louer, se dessaisir en tout ou en partie, mais changer la forme, les conditions, en un mot la nature même de leur droit de propriété.

L'Etat exercera bien sur la propriété privée, individuelle et familiale, un pouvoir juridictionnel, ce que l'on appelait autrefois le haut domaine ; il lui demandera l'impôt, lui imposera des conditions parfois onéreuses pour sa transmission. Mais quand il exagère ces prérogatives, il devient un voleur, et, nous catholiques, nous ne pouvons, pour les motifs que j'ai dits, lui concéder la faculté de confisquer la propriété privée, d'en changer la nature et les conditions essentielles. Elle subsistait avant lui, ses droits sont antérieurs aux siens ; elle est à côté de lui, en dehors de lui, tout en demeurant sous sa dépendance.

Et M. Lorin n'a rien vu de tout ce que je viens d'exposer.

En revanche, il nous parle du travail et il observe très justement que le commandement qui nous l'impose, est antérieur à la chute originelle. « Il était alors, ajoute-t-il,

« la joie de l'être qui persévère dans l'être par la vertu « de son activité propre ; il était l'attribut qui donnait « à la créature humaine la suprématie sur les choses « créées ; il était enfin la condition d'après laquelle « l'homme pourrait croître et multiplier. »

C'est très bien ; également vraie aussi est cette remarque qu'après la chute, le travail implique « l'effort, accompagné de fatigue et suivi d'usure ».

Je m'attendais, après avoir lu ces choses, ou plutôt en les lisant, à rencontrer sous la plume habile et experte de M. Henri Lorin, une description longue, détaillée, éloquente, comme il sait les faire, des résultats directs du travail, de son fruit naturel, qui est la propriété, la propriété privée, individuelle, familiale. Le travail en effet est le premier et le principal de ces phénomènes économiques, « essentiellement constitués par des actes humains », mais « qui ont pour support des choses matérielles ». Ici ces choses matérielles sont tout d'abord le sol lui-même, la terre qui nous porte et qui devient l'objet de notre effort, de notre travail personnel.

M. Lorin nous en parle avec une certaine solennité, mais de façon incomplète et inexacte : il nous rappelle que Dieu, dans la sentence prononcée sur la tête du premier coupable, a renfermé un avis, un ordre et une promesse : « un avis que la terre ne livrera ses ressources qu'en « échange d'une dépense de force humaine, *in sudore « vultus*, l'ordre, que chacun doit de sa propre personne « donner un effort, *vultus tui*, la promesse que cet effort « assurera la subsistance de son auteur, *vesceris*, sa « subsistance en tant qu'homme en lui procurant sous « forme directe ou indirecte la nourriture propre à l'es- « pèce humaine, le pain, *pane*, c'est-à-dire l'ensemble « des choses dont l'homme a besoin pour vivre humai- « nement. »

Ici se découvre tout le vice du système, je remarque en effet que dans cette énumération, il ne s'agit que des

biens consomptibles, des biens qui se consument par l'usage dont notre auteur abandonne à l'individu la propriété, comme récompense de son travail. Mais ce n'est point là ce que l'Eglise entend, lorsque, par l'une de ces déterminations positives dont parle M. Lorin, ou par l'une de ces explications nettes et précises du droit naturel, elle a reconnu et consacré le droit de propriété. Léon XIII nous le rappelait dans un passage de son Encyclique *Rerum novarum* que j'ai commenté déjà : c'est le droit à la pleine et entière possession du sol lui-même, comme de tout ce qui en procède, que l'Eglise a consacré, le droit à tous les moyens de production comme aux biens consomptibles.

Lorsque les premiers agriculteurs se furent emparés de cette terre qui s'étendait devant eux et qui, après la chute originelle, ne produisait que des ronces et des épines ; lorsqu'ils l'eurent débarrassée de toutes les herbes mauvaises, qu'ils l'eurent remuée et ensemencée à la sueur de leur front et à la force de leurs bras, cette terre ainsi transformée devint leur, davantage encore. Elle renfermait quelque chose de leur vie et avait acquis une valeur nouvelle ; ce n'était plus un sol desséché, aride, inutile ; c'était le champ enclos de haies vives et fécond en fruits de toutes sortes, appartenant à un propriétaire déterminé dont les droits seront respectés de tous les voisins.

Tel est l'enseignement de Léon XIII et de la théologie catholique tout entière, que je ne fais que traduire. Et la propriété du sol et de tous les moyens de production fut ainsi établie ; parce qu'elle était nécessaire à la constitution et au maintien de la famille. Est-ce qu'un père peut élever ses enfants, préparer et assurer leur avenir, assumer et remplir toutes les charges de la paternité, avec la seule possession des biens consomptibles ? Il vivra alors au jour le jour, sans lendemain ni sécurité, avec les risques de voir les choses indispensables manquer à sa

progéniture. Aussi la destruction de la propriété foncière, intégrale, transmissible et héréditaire comme le sang, entraîne-t-elle la destruction de la famille elle-même et l'établissement du collectivisme. Vous refusez à l'individu, au chef de famille, la possession du domaine familial? vous lui enlevez dès lors la possession de ses enfants que vous donnerez à l'Etat qui les élèvera à sa fantaisie, qui s'emparera de leur âme et la façonnera à sa guise. Déjà ne le fait-il pas ?

Est-ce là ce que M. Henri Lorin a voulu ? Alors qu'il nous le dise franchement, ouvertement ; nous saurons à quoi nous en tenir.

Ou plutôt j'ai la conviction intime qu'il ne l'a ni voulu, ni prévu, et qu'il reculerait d'effroi devant de telles conséquences. Cependant elles sortent de son système.

Pesons bien en effet ce qu'il écrit immédiatement après ses considérations sur les biens consomptibles, « le pain et l'ensemble des choses dont l'homme a besoin pour vivre humainement » :

« La coopération de tous à la production d'aliments « matériels ou spirituels, nécessaires aux membres de la « société humaine, se trouve ainsi formellement com- « mandée : aux hommes reste la charge d'organiser le « mode de division du travail, le régime de la répartition « et de l'appropriation des ressources naturelles. »

Cette phrase à laquelle souscrirait le socialiste le plus avancé, résume à elle seule toute l'organisation du collectivisme, telle que je l'ai exposée dans l'un de mes précédents chapitres. La coopération de *tous* à la production d'aliments *matériels* ou *spirituels* est commandée. A l'exception des savants et des prêtres, nous voilà tous obligés de devenir agriculteurs. Mais au profit immédiat de de qui doit se donner cette coopération ? Ce n'est pas au profit de la famille, elle ne compte pas dans le système de M. Lorin, mais au profit des *membres de la société humaine*, de tous les membres de la grande collectivité. Voilà le

précepte premier et divin : car c'est Dieu qui veut cela et nous l'impose, si j'ai bien compris.

Le reste est laissé au bon plaisir de la collectivité, ou plutôt de ceux qui la gouverneront : et voyez combien est étendue la juridiction qu'on leur abandonne; ils auront la charge « d'organiser le *mode de division du travail* », d'assigner à chacun sa tâche quotidienne et comme conséquence naturelle « de répartir entre tous » les ressources créées par le travail lui-même. C'est ce que M. Lorin appelle le régime de la répartition et de l'appropriation des ressources naturelles. Ce régime n'est autre que celui des collectivistes, ils ne rêvent rien de plus.

Les phrases qui suivent ne font que préciser et aggraver ce sens :

« Le droit de chacun, écrit M. Lorin, sur le résultat « de son travail et à la part de produits indispensables « pour vivre, est nettement posé : aux hommes incombe le « soin de déterminer les institutions susceptibles de ga- « rantir ce droit. »

Ainsi, le résultat du travail, est pour chacun, une part des produits ; et l'on nous a dit précédemment quels étaient ces produits : des aliments *matériels* ou *spirituels*, les biens consomptibles au moins en ce qui concerne les aliments matériels; pas autre chose. Et l'on ajoute ici que cette part de chacun est réduite à ce qui est *indispensable* pour vivre. En termes plus simples, le droit de chacun à manger selon sa faim est *nettement posé.*

Et encore, à la collectivité incombe le soin de déterminer les institutions susceptibles de garantir ce droit, apparemment d'assigner à chacun le caravansérail où il devra s'approvisionner.

Ou ces phrases ne signifient rien, ou elles sont singulièrement imprudentes.

M. Lorin achève ainsi sa pensée :

« Le travail, objet d'une obligation universelle, consi- « déré au point de vue de son auteur, l'agent humain, est

« *personnel ;* considéré au point de vue de sa fin, la con-
« servation de la vie *individuelle*, il est nécessaire ; con-
« sidéré au point de vue de son effet, il est *socialement*
« *productif.* »

Cette phrase, en apparence doctrinale, est bien énigmatique et inquiétante. Lorsque M. Lorin prend la peine de nous dire que le travail au point de vue de son auteur, l'agent humain, est *personnel*, il commet un *truisme*, ce qui étonne toujours sous une plume aussi habile que la sienne. Aussi, on cherche à côté ou plutôt au-delà de ce sens obvie, et, comme il fait remarquer en même temps que ce travail est l'objet d'une *obligation universelle*, dont les hommes de la collectivité déterminent et surveillent le mode d'accomplissement, on se demande si M. Lorin ne voudrait pas indiquer par là que le travail ne saurait cesser d'être *personnel*, pour devenir corporatif ou *familial* par exemple, qu'avec l'autorisation des gouvernants. Et l'expérience prouve que ces derniers ont eu souvent cette prétention : est-ce bien à nous, catholiques, de la leur concéder ?

Est-il vrai aussi que le travail n'a comme fin immédiate et directe, que la conservation de la vie *individuelle ?* Est-ce que le père ne doit pas travailler pour alimenter la vie de ses petits enfants, comme la sienne propre ?

Même abstraction systématique de la famille dans le dernier aphorisme qui affirme que le travail au point de vue de son effet est *socialement* productif : moi, je dirais que, en pratique, le travail est *familialement* productif, avant de l'être socialement.

Il y a plusieurs autres passages où la même abstraction systématique se remarque, celui-ci par exemple : « Le Christianisme est une doctrine de vie qui embrasse « l'homme tout entier : en tant qu'être religieux, elle le « relie à son Créateur ; en tant qu'être social, elle le relie « aux hommes au milieu desquels il est en société ; en « tant que *producteur de son pain quotidien*, elle déter-

« mine sa position et son pouvoir par rapport aux biens « matériels. »

Et de la famille, rien ! N'est-ce pas pour écarter la question connexe de la propriété privée et héréditaire, qui est précisément la *détermination de la position et du pouvoir et surtout des devoirs du père par rapport aux biens matériels.*

Si l'on me reprochait de soumettre, à une critique trop aiguë, la déclaration de M. Henri Lorin, et de m'en prendre plus encore à ce qu'elle ne dit pas, ou tout au plus à ce qu'elle sous-entend, qu'à ce qu'elle exprime; j'allèguerais pour excuse la haute situation de l'auteur et aussi le rôle considérable qu'il remplissait à Marseille. En le lisant, j'éprouvais à peu près les mêmes sentiments que m'avait inspiré le livre de M. Paul Bureau que j'ai aussi critiqué: c'est, de part et d'autre, la même foi, la même sincérité, le même amour des petits et des humbles, avec, chez M. Lorin, beaucoup plus de pondération et de mesure, et la pleine possession de soi-même et de sa propre pensée. Mais ce sont aussi les mêmes illusions et les mêmes erreurs, enveloppées ici d'une sorte de mysticisme chrétien, qui les rend infiniment plus communicatives et plus dangereuses. Aussi je ne m'étonne pas du grand effet produit par M. Lorin sur ses auditeurs les plus sagaces et les plus attentifs. Ce n'est point à l'audition que l'on remarque des inexactitudes, des omissions et même des erreurs positives, lorsqu'elles s'enveloppent de si hautes et si belles considérations. M. Henri Lorin nous parle si magnifiquement des vertus les plus surnaturelles, de l'esprit de détachement qui a inspiré au cours des siècles de si admirables générosités dans la manipulation toujours dangereuse des biens terrestres et matériels ; ou bien, encore de l'humilité chrétienne qui a transformé tant de riches, autrefois égoïstes et jouisseurs, en serviteurs des pauvres.

Tout cela est très beau, très vrai et demeurera très

utile, à la condition qu'on ne s'en serve pas pour masquer l'effondrement des parties les plus essentielles de l'économie sociale elle-même, je veux dire l'effondrement des principes les plus élémentaires du droit naturel. C'est avec beaucoup de raison que M. Lorin nous a dit que la sociologie, quoique dominée et éclairée par les dogmes, n'en était point une simple déduction. La sociologie, c'est surtout et avant tout du droit naturel expliqué et appliqué, et certes nulle autorité n'est aussi compétente que l'Eglise pour expliquer et appliquer ce droit naturel, à toutes les sociétés et particulièrement à la nôtre.

Or, M. Lorin a méconnu ou systématiquement ignoré et écarté par simple prétérition les principes de ce droit naturel, ceux dont toutes nos nécessités actuelles appelaient la plus solennelle proclamation.

Comment ! Voici un catholique éminent qui s'adresse à plus de mille prêtres ou laïques dévoués aux œuvres sociales, au début d'un congrès où parleront et enseigneront des professeurs et des sociologues connus. Ce catholique éminent ouvre les séances par une *déclaration de principes ;* il va dire, presque au nom du catholicisme, quels doivent être : « *le point de vue, le but, le fondement et les lignes directrices d'une économie sociale* » ; ce sont ses propres paroles. Autour de lui, sur le sol de notre malheureuse France, s'étale une économie politique qui en est la contradiction. Les mille voix d'une presse asservie ou vendue nous la crient ; les pouvoirs publics lui sont dévoués ; elle passe peu à peu dans les faits et dans les lois ; toutes nos institutions en sont imprégnées. Son but évident est la destruction de la propriété familiale et la destruction connexe de la famille elle-même, la confiscation de l'enfant et des fortunes privées, l'éducation athée et dépravatrice qui en est la conséquence. Pour tout résumer d'un mot, c'est le collectivisme qui déjà nous étreint.

Telle était la situation, à l'heure où M. Lorin prenait la parole à Marseille ; telle elle est aujourd'hui et depuis bien des années déjà. Et M. Lorin n'a rien à en dire, pas un argument à lui opposer, pas la moindre protestation à formuler ! Bien au contraire, il semble tendre la main au collectivisme, chercher un terrain d'union ; puisque comme lui, il supprime et la propriété privée au moins pour les moyens de production et, à plus forte raison, pour le sol lui-même ; il ne dit rien de la famille, de ses droits, pas plus que de ses devoirs. S'il parle du travail, c'est en des termes que ne désavouerait pas M. Jean Jaurès. Et je me représente ce dernier, qui, lui aussi, ne manque ni de souplesse ni d'à-propos, assistant à la *Semaine sociale* de Marseille. Il aurait pu, après la déclaration de M. Lorin, lui tendre une main fraternelle, indiquer les nombreux points de contact qui existent entre les deux doctrines. Ce ne sont pas les contemplations mystiques du président des chrétiens sociaux qui l'auraient embarrassé. Bien au contraire, il y aurait applaudi de tout cœur : « Quoi donc, aurait-il pu dire, l'esprit de détachement, mais nous le pratiquons à nos heures, sans le comprendre comme vous. Qu'il vous élève de plus en plus vers le ciel, en vous dégageant de toutes cupidités à l'égard des biens de ce monde dont nous jouirons plus à notre aise ! nous le trouverons excellent et nous vous exhorterons à persévérer dans cette attitude. Et il en sera ainsi de l'humilité dont nous vous abandonnons le monopole, en compensation de tout ce que vous nous laissez. »

Quoi qu'il en soit de cette entente partielle et possible entre MM. Jaurès et Henri Lorin, je déclarerai ici tout simplement que les tendances collectivistes ne me séduisent pas plus chez l'un que chez l'autre ; elles diffèrent de formes, mais le fond commun m'apparaît assez pour m'inspirer les inquiétudes que je voudrais faire partager à mes lecteurs.

II. — La déclaration. — L'organisation sociale

Tout ce que nous avons exposé jusqu'ici se résume en deux mots : M. Lorin a supprimé par simple prétention les vraies bases sociales. Or il n'avait pas le droit de le faire, pas plus qu'un architecte n'a le droit d'omettre les fondements de l'édifice dont il dresse le plan : Le système économique de M. Lorin ne repose sur rien de vrai et de solide, et je lui en fais grief.

Mais comment a-t-il compris la structure de son édifice ? quelle est au vrai son organisation sociale ? M. Lorin y introduit deux notions ou éléments, à son avis essentiels, qui, à eux seuls, suffiraient pour dissocier tous les autres et empêcher la construction de s'opérer. Ces deux éléments, dans le langage de notre sociologue, s'appellent *l'égalité de dignité des personnes* et *l'équivalence fraternelle* ou mieux encore *l'équivalence des agents humains*. M. Lorin est un égalitaire renforcé, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'il prétend appuyer son égalitarisme sur la croyance catholique, sur la foi, en même temps que sur la nature.

Nous sommes tous fils d'Adam, par conséquent frères, d'une fraternité un peu lointaine ; par conséquent *tous égaux* et d'une *égalité de dignité*, ce qui dit bien plus, puisque cela implique une notion morale. Ainsi un père a deux fils, l'aîné est un coquin, le second un parfait honnête homme. N'importe, tous deux jouissent de *l'égalité de dignité ;* inclinez-vous avec une révérence strictement égale, devant ces deux dignités strictement égales (1).

M. Lorin transporte ce système dans l'ordre surnaturel,

---

(1) Nous ne nions pas pour cela cette sorte d'identité métaphysique qui est à la racine de la personnalité humaine ; mais nous considérons celle-ci en ce qu'elle a de concret et dans ses développements réels et toujours inégaux.

si je comprends bien. Là aussi, Dieu est le Père de tous, la fin de tous, tous portent sa ressemblance et jouissent d'une même dotation divine ; donc tous sont rigoureusement égaux et jouissent d'une *égalité de dignité ;* entre eux il y a *équivalence fraternelle* ou *équivalence des agents humains.* Je nie la conséquence ou les conséquences et plusieurs des prémisses. Il n'y a point entre les fils adoptifs de Dieu cette *égale* participation aux dons surnaturels que Dieu distribue comme il veut, aux uns plus, aux autres moins. Et l'inégalité qui se remarque ici-bas se retrouvera dans les cieux où Dieu, fin dernière, sera possédé inégalement aussi, parce qu'il aura été servi très inégalement sur la terre.

C'est pourquoi l'*équivalence fraternelle*, ou *l'équivalence des agents humains,* même surnaturalisés par la grâce, est une autre duperie. Cela n'exista et n'existera jamais, pas plus que *l'égalité de dignité des personnes.*

Y avait-il équivalence fraternelle ou équivalence comme agent humain et apostolique, entre saint Paul et qui vous voudrez ? Saint Pierre était batelier avant d'être chef de l'Eglise : quand il fut investi du pouvoir des clefs, y avait-il *égalité de dignité* entre lui et tel pêcheur du lac de Génézareth qu'il baptisa ?

Qu'est-ce donc que cette *égalité de dignité des personnes* dont on nous parle ? Est-ce que la personne de saint Pierre et plus encore, si c'était possible, sa dignité personnelle, se séparent de sa dignité professionnelle, morale, etc.....

Et dès lors que signifie cet aphorisme qu'on nous répète à tout instant : *la dignité de la personne humaine est égale dans tous les hommes et mérite en tous un égal respect.*

Pas un seul mot de cette belle sentence n'est *vrai :* Le Pape actuellement régnant est le fils d'un ouvrier ; tels d'entre nous, prêtres, sont des fils d'ouvriers ou de paysans ; cela s'équivaut comme condition sociale d'origine. Cependant vous ne me persuaderez jamais qu'il y a ici

égalité de dignité de personne et que vous nous devez un respect égal à celui que vous portez à Pie X.

Y a-t-il équivalence fraternelle ou équivalence d'agents humains ? pas davantage.

Pie X a, d'un geste, redressé l'Eglise de France qui chancelait. Certains disaient : conservons les bases qui sont ces antiques dotations faites par des catholiques et consacrées par le Concordat. Pie X a dit : les bases de l'Eglise, c'est sa liberté, son autonomie intrinsèque, ses pouvoirs divins; elle a en elle, à l'image de Dieu et par la volonté et l'institution divines, la raison de son existence.

Sous le geste du Pape, l'Eglise de France s'est raffermie et redressée. Quel service peut se comparer à celui-là ?

Non, vraiment, il n'y a ici encore équivalence d'aucune sorte et personne n'a droit à un respect égal.

M. Lorin m'objectera peut-être que Pie X se proclame *servus servorum Dei*, le serviteur de tous les serviteurs de Dieu. Oui et j'estime que c'est le plus beau de ses titres, parce qu'il exprime l'*étendue*, l'*universalité*, des services qu'il nous rend, et cette universalité de services est comme l'immense base apparente et, en quelque sor humaine, de sa très haute et suréminente dignité. Ne rend pas service qui veut : Encore une fois, il n'y a pas plus d'équivalence comme agent que comme dignité de personnes, et l'Eglise dont tous les membres sont frères, n'est point pour cela une sorte de phalanstère dont l'égalitarisme serait la loi fondamentale.

Et si j'insiste de cette manière, c'est pour anéantir à jamais, dans l'esprit de mes lecteurs, ces deux notions fausses, anti-rationnelles et anti-chrétiennes, que M. Lorin portera partout, maintiendra à tous les étages de sa construction sociale, et qui la démoliront à mesure qu'il s'efforcera de l'élever.

Il n'y a en réalité que deux types d'organisation politique et sociale, qui peuvent se réaliser avec des nuances diverses et à des degrés différents.

L'un de ces types est celui dont nous avons l'heur ou le malheur de jouir : en bas une immense masse confuse de citoyens, tous rigoureusement égaux, selon les désirs parfaitement réalisés de M. Lorin : en haut, une oligarchie qui représente surtout les passions, les entraînements, les haines et les convoitises des pires individus, je veux dire des plus audacieux, des plus cupides, des moins consciencieux de ces citoyens. Les intérêts vrais du pays, qui ne sauraient être complètement oubliés ni écartés, ne viennent qu'en second lieu dans les discussions politiques des Chambres. Cette oligarchie est omnipotente : les chambres sont tout, les institutions intermédiaires ne sont rien, rien que des émanations factices, des formations secondaires, dirait justement M. Lorin, absolument dépendantes de l'oligarchie parlementaire, n'existant, n'agissant et ne se mouvant que par elle. Je définirai en deux mots ce régime ; c'est l'égalité stricte, rigoureuse, sous l'oppression, dans la bassesse et l'avilissement de tout, des personnes et des choses.

L'autre type diffère en ceci surtout ; je note ce point essentiel : c'est qu'entre le pouvoir ou plus exactement entre les pouvoirs d'en haut et la masse des citoyens, il y a des échelons intermédiaires, multiples et de formes diverses, des institutions non pas factices et sans contours définis, n'ayant d'existence et de force qu'en vertu du bon vouloir des pouvoirs politiques, mais subsistants par eux-mêmes, en vertu des intérêts qu'ils incarnent, bien que sous le contrôle et la dépendance des pouvoirs politiques. Nommez ces institutions des syndicats, des corporations, des chambres de commerce, pourvu que vous les rendiez fortes, capables d'action défensive et résistante au besoin. Qu'elles se recrutent par la libre initiative de leurs membres, d'après des statuts qu'elles se seront donnés à elles-mêmes. Qu'elles aient leur représentation dans les Chambres ou Assemblées législatives. Que l'accès en soit ouvert à tous les citoyens, placés dans les conditions déterminées pour

leur recrutement. Alors vous n'aurez plus ce suffrage menteur, universellement menteur, par le fait même qu'il est universel et appelle tous les citoyens à se prononcer, au moins indirectement, sur les questions les plus complexes dont ils ne savent pas le premier mot. Il aura une autre universalité de meilleur aloi que de bons esprits cherchent et qu'ils trouveront sans trop de difficulté. Que l'on interroge sur ce point M. Charles Benoist et même M. Charles Boucaud, cité dans mon chapitre sur l'oligarchie pseudo-démocratique auquel je renvoie. Que l'on consulte, que l'on médite surtout l'excellent livre de M. de La-Tour-du-Pin la Charce : *Vers un ordre social chrétien. Jalons de route.*

Ces corps intermédiaires, organes et instruments d'une décentralisation indispensable, M. Henri Lorin n'en veut pas. J'oserai dire qu'il ne peut pas en vouloir ; son système le lui défend. Ecoutons comme il parle des corporations ou syndicats :

« Les forces de l'agent humain étant d'inégale produc-
« tion, le travail devient ainsi un facteur de différenciation
« entre les hommes. Dans l'ordre matériel, cette différence
« donne lieu à des formations sociales factices, sans con-
« tours définis, sans constitution arrêtée qu'on appelle
« des classes. La classe est une entité économique, déter-
« minée par des circonstances étrangères au plan divin,
« un signe instable d'inégalité extérieure et relative, que
« le temps accumule et efface et qui n'altère point *l'éga-*
« *lité originelle* ni l'*équivalence fraternelle* des hommes. »

Comprenne qui pourra la cohérence logique de la première phrase avec les dernières lignes de cette citation. Inutile de revenir sur ce que j'ai déjà dit à ce sujet.

On nous donne ensuite comme *factices*, sans contours définis ni constitution arrêtée, les formations sociales que l'on appelle d'un nom haï, *des classes*, afin de les mieux déprécier. Mais si ces formations sortent de ce qu'il y a de plus naturel et de plus indestructible, l'inégalité des forces

humaines et leurs inégales productions, comment pouvez-vous les appeler *factices?* Ces formations n'ont pas de contours arrêtés ni de constitution définie ; mais c'est précisément aux législations sages, rationnelles et vraiment sociales, d'arrêter ces contours et de définir cette constitution. Et c'est ce que conseillait, ce que préconisait Léon XIII dans son encyclique *Rerum novarum*, en nous faisant l'éloge des corporations qui encadraient autrefois ces formations que vous appelez factices et que j'appellerais, moi, naturelles, indispensables : corporations ouvrières, commerciales, industrielles et autres encore. Ce sont des classes, dites-vous ; du moins elles ne seraient guère fermées, car tout le monde entend bien que les cloisons destinées à les séparer demeureraient tout à fait perméables. Vous ne verriez là que des entités économiques, engendrées par des circonstances étrangères au plan divin. D'autres, et des meilleurs esprits, les considéreraient au contraire comme la réalisation du plan divin, dans nos sociétés modernes, un abri pour les faibles, un principe d'émulation pour les forts, l'harmonisation des intérêts et une cordiale entente entre tous. Le Play n'eut pas été, je crois, d'un autre avis, pas plus que les sociologues catholiques les plus éminents qui s'occupèrent du système corporatif, avant que ce mouvement de démocratie folle n'eut saisi et entraîné clergé et laïques vers l'abîme du collectivisme, où risque de sombrer la fortune de la France.

M. Lorin, je le répète, ne peut pas vouloir d'aucun de ces corps intermédiaires et indépendants, parce que là il y a nécessairement hiérarchisation des capacités et des aptitude , et que cela contrarie et *l'égalité de dignité de personnes* et *l'équivalence des agents humains*, c'est-à-dire les deux maîtresses pièces de son organisation économique et sociale.

Pour bien comprendre leur fonctionnement, relisons cette phrase quelque peu énigmatique : « *L'orientation du pro-*

grès... c'est l'extension de la manifestation concrète de la fraternité, par la neutralisation de l'action différenciatrice et séparative des inégalités, par le ralentissement de la formation de celles qui sont naturelles, et par la diminution des causes qui en provoquent d'artificielles. » Ces choses gagneraient évidemment à être dites en termes plus simples et plus français ; soumettons-les à une analyse un peu attentive, nous les saisirons mieux.

Donc, M. Henri Lorin reconnaît qu'il existe des inégalités, les unes *naturelles*, les autre *artificielles*. Les premières sont par exemple les inégalités d'intelligence, de volonté, de caractère, de forces physiques, corporelles, qui distinguent les hommes et déjà les différencient les uns des autres. De plus M. Lorin reconnaît que ces inégalités ont une *action* ; je contesterai l'exactitude de ce concept; ce sont les facultés inégales et les forces inégales qui ont *elles-mêmes* une action, et non pas leur inégalité, mais passons ; on voit ce que M. Lorin a voulu dire. Afin de le mieux suivre, adoptons un instant son expression inexacte : l'action de ces inégalités est différenciatrice des individus, « des personnes » humaines. C'est évident, l'action intellectuelle d'un Bossuet le différenciait de la foule des prédicateurs, théologiens, orateurs et écrivains de la même époque. L'action d'un général de génie qui, sur un champ de bataille, fait mouvoir 4 ou 500.000 hommes, le différencie, non pas seulement comme intelligence, mais encore comme volonté, caractère et force de commandement, du caporal perdu dans les rangs à la tête de ses quatre troupiers. Leur action très inégale est *différenciatrice* ; mais est-elle séparative ? je ne le vois pas ; cette action quoique inégale ou plutôt parce qu'inégale les unit, le caporal dans la bataille obéit, avec ses troupiers, au général ; les uns et les autres sont unis par leur action réciproque. Bossuet exerça sur les intelligences de son temps, une influence propre à les unir dans la commune défense du catholicisme dont il était le glorieux champion.

Nous sommes donc obligés de repousser l'une des affirmations posées par M. Lorin : Oui, dirons-nous, les inégalités naturelles ont une action *différenciatrice* : mais cette action, bien comprise, n'est pas du tout *séparative ;* tout au contraire elle est *unitive.*

Nous touchons au point principal de la thèse de M. Lorin. Pour lui, le progrès et l'orientation de ce progrès consistent à neutraliser l'action *différenciatrice* de ces inégalités naturelles. Mais il n'y a qu'un moyen d'y arriver, c'est de mettre l'action intellectuelle de Bossuet au niveau de celle du dernier écrivassier de son temps ; l'action du général d'armée, au niveau de celle du caporal et de ses quatre hommes. C'est d'abaisser toutes les supériorités, de niveler toutes les grandeurs, et alors nous aurons la *manifestation concrète de la fraternité...*, l'égalité de la *dignité des personnes.* A moins, toutefois, que M. Henri Lorin n'ait trouvé le moyen de faire grandir toutes les médiocrités, de donner de l'intelligence, de la volonté, du caractère, à ceux qui en ont peu ou point; de manière à les placer sur le même rang que ceux qui en ont beaucoup. Ce serait une seconde manière de résoudre le problème, mais elle me semble bien plus difficile, bien plus irréalisable que la première. La passion de l'égalitarisme ne réussit que trop à abaisser ce qui la dépasse ; elle croit se grandir ainsi ; c'est une illusion d'optique, elle ne s'est pas élevée d'un cran; peut-être même est-elle descendue, entraînant avec elle ce qui l'entoure.

Et voilà expliquée et analysée en quelques lignes « *la neutralisation de l'action différenciatrice des inégalités, par le ralentissement de la formation de celles qui sont naturelles* ».

Il existe d'autres inégalités que M. Lorin appelle *artificielles* et que, moi, je nommerais *sociales*; et il veut que l'on travaille à diminuer les causes qui les provoquent : « L'orientation du progrès à poursuivre l'exige absolument. » Voyons ce qu'il en est.

Je crois, pour ma part, jusqu'à preuve du contraire, que l'orientation du progrès déterminera nécessairement ces inégalités qui, au lieu d'être artificielles, sortent de la nature des choses et qui, bien comprises, servent les intérêts des personnes.

Tirons un exemple du progrès industriel : voici, je suppose, que l'aviation, aujourd'hui si en honneur, exige la construction d'usines nouvelles où fonctionnent des machines plus perfectionnées que celles que l'on a vues jusqu'à ce jour. De là sortiront toutes les parties si délicates de ces organismes en quelque sorte vivants comme celui de l'oiseau, puisqu'ils ont des ailes aux battements assez puissants et rapides pour enlever dans les airs un certain nombre d'hommes, demain peut-être tout un bataillon, une petite armée. Pour construire ces usines, ou plutôt leurs gros murs, il faudra des architectes habiles qui en dresseront les plans, des entrepreneurs qui veilleront à leur exécution, des maçons, manœuvres, limousins, limousinants, etc..., etc... Mais il faut surtout pour créer l'outillage industriel que ces grosses constructions doivent abriter, des savants, des inventeurs. Et à quelles longues méditations ne vont-ils pas se livrer ! Et pour éclairer ces méditations elles-mêmes, ils ont leur propre laboratoire où ils tâtonnent, expérimentent, défont et reprennent cent fois la confection et l'agencement des plus délicats ressorts de leurs appareils. Et quand ils croient avoir trouvé et qu'ils livrent leur secret, ils cherchent, pour l'exécution définitive, les plus habiles ouvriers. Et dans les usines où se poursuivent ces travaux, il y a, j'imagine, parmi les ouvriers eux-mêmes, toute une hiérarchie d'habiletés, d'aptitudes éprouvées, connues et appréciées d'après les résultats acquis, et récompensées, et, pour dire le mot propre, payées en conséquence.

Autant de causes qui provoquent les *inégalités artificielles* de M. Lorin. » Ces causes, M. Lorin prétend que l'orientation du progrès exige leur *diminution*. Mais ces

causes sont productrices du progrès ; bien mieux elles constituent le progrès lui-même, le progrès matériel à tout le moins, et il en va de même du progrès moral, spirituel et même surnaturel.

Plus une société se civilise, plus son organisation devient complexe ; les rouages de cette organisation se multiplient et aussi se subordonnent, s'hiérarchisent. Pour faire mouvoir tous ces rouages, il faut des aptitudes diverses, des spécialités qui, elles aussi, se subordonnent. De là ces différenciations indispensables que M. Lorin veut faire disparaître, au risque de constituer une société qui ait la tête en bas, ce qui est le rêve de beaucoup. De là cette distinction des classes qui renaît sans cesse, parce qu'elle est comme fatale.

Et si nous sortons de la civilisation purement matérielle et que nous considérions, dans les société civilisées, ce qu'elles ont de plus élevé, les sciences spéculatives, les beaux-arts, les branches multiples et diverses de leurs littératures, même philosophique et religieuse, n'y a-t-il pas là plus que partout ailleurs des inégalités, non point artificielles, mais sociales. Travailler « à leur diminution », c'est travailler à une sorte de regression vers la barbarie. La tribu sauvage qui vit de chasse et de pêche est égalitaire autant qu'on peut l'être : là point de rangs, ni de classes ; tout au plus une différenciation inévitable, née de l'habileté plus ou moins grande des individus dans les deux occupations qui les font vivre : pêcher, chasser. Je me trompe, il faut parfois chasser l'ennemi, le *voisin* envahissant, faire la guerre, nécessairement conduite par un chef qui garde la maîtrise conquise à la bataille. Cela n'est pas compliqué ; M. Lorin ne s'en contenterait pas ; il est habitué à de plus grandes différenciations, ce n'est pas moi qui le lui reprocherai.

En résumé, la déclaration de M. H. Lorin est imprégnée d'égalitarisme tout au moins à demi jacobin ; c'est une espèce d'évangélisme arrangé à la Jean-Jacques. « Le

point de vue » est faux, « le but » est équivoque, « le fondement » ruineux et les « lignes directrices » tortueuses et orientées non vers le progrès mais vers la décadence. Rien de tout cela ne nous est imposé par le catholicisme. En vain invoque-t-on, pour le couvrir, la *fraternité chrétienne;* je renvoie le lecteur à ce que j'en ai dit à propos du *droit naturel* de M. Charles Boucaud ; car M. Lorin et M. Boucaud se rejoignent.

La fraternité chrétienne, entendue à leur manière, est un appel à l'orgueil et aux basses convoitises contre l'organisation sociale, telle que le christianisme l'a consacrée. Si M. Lorin était conséquent avec lui-même, ainsi que M. Boucaud, après nous avoir prêché *l'égalité de dignité* « chez les personnes humaines », et « l'équivalence des agents humains », il réclamerait, il revendiquerait au nom des principes posés, non point seulement « la participation de tous à l'usage des biens terrestres, ce qu'aucun catholique n'a jamais contesté, mais, « une *égale* participation à ces biens, en d'autres termes, le collectivisme.

MM. Lorin, Boucaud et les démocrates chrétiens en général, ne conçoivent guère la dignité de la personne, dans la subordination et une nécessaire dépendance. Et surtout ils ne sauraient concilier avec cette nécessaire dépendance l'autonomie *relative*, la seule qui convienne à la personne humaine, celle qui fait que cette personne humaine trouve, dans sa propre conscience et dans la loi naturelle qui y est gravée, la raison de sa propre obéissance. Non, cela les dépasse et pourtant cela est en parfait accord avec la fraternité chrétienne, parce que cela est avant tout rationnel et fondé sur la nature elle-même. Pour eux il n'y a pas de dignité personnelle sans égalité, égalité de dignité, nous a dit M. Lorin. Cet égalitarisme est la canonisation de l'individualisme orgueilleux : avec lui, pas de supériorité sociale, en dehors de celle qu'il aura lui-même créée par son suf-

frage, par son vote d'électeur. Et j'ai apprécié le système à ce point de vue, dans mon chapitre sur *l'oligarchie pseudo-démocratique.*

Bien qu'on ne nous le dise pas, il y a, impliqué dans ce système, un autre préjugé: c'est que le bonheur dépend, non pas d'une participation *indispensable* aux biens terrestres, mais de cette *égale* participation dont je parlais plus haut. On se livre, dans les descriptions que l'on nous fait, à des exagérations et à un sentimentalisme de commande, dont on tire des conclusions absolument injustifiables. Répétons-le pour la dixième ou la centième fois, oui, il faut que les petits et les humbles, comme on les appelle, les masses ouvrières, participent aussi largement que possible au bien-être créé par l'industrie moderne. Il faut qu'elles aient toutes les choses nécessaires à la vie ; le bonheur n'est possible au foyer familial qu'à cette condition. Mais ce qui troublera ce bonheur, c'est l'envie que vous, démocrates, vous y allumez, quand vous parlez à ces masses ouvrières *d'égalité de dignité*, *d'équivalence*, *d'autonomie absolue*, de *souveraineté aussi*, lorsque vous savez bien que cette souveraineté est tout ce qu'il y a de plus mensonger et de plus illusoire. Vous parlez de faire l'éducation du peuple et vous le pervertissez, en lui répétant les aphorismes de Jean-Jacques. Et si, dans votre esprit, ces prétendus axiomes sont redressés et corrigés d'une certaine manière; dans le sien ils seront portés à tout excès et lui rendront la vie malheureuse et amère, alors qu'elle lui semblait douce. Il y a telles familles de paysans catholiques, comme j'en ai connus, honnêtes et laborieux, vivant indépendants et heureux dans une aisance modeste dont ils savent parfaitement se contenter. A ces foyers il y a subordination, hiérarchie, dignité chez tous, chez le père et les fils, chez la mère et les filles, mais point du tout *égalité* de dignité. Ils n'y songent pas et n'en sont que plus heureux et plus joyeux.

S'ils entendaient tous ces beaux discours sur

l'équation des droits, *l'équivalence des agents humains*, *l'égalité de dignité des personnes*, et s'ils s'appropriaient tout ce qui se cache de sophismes, de fausseté et d'orgueil, dans les replis de toutes ces déclarations démocratico-socialistes, ils en seraient profondément troublés et malheureux. Non, ce n'est pas ainsi que l'on fera la véritable éducation de la démocratie française, et les *Semaines sociales* n'auront toute leur utilité et leur action bienfaisante et régénératrice, qu'à la condition de s'inspirer, comme elles le font très habituellement du reste, de doctrines plus pures, plus vraies et plus chrétiennes.

J'opposerai à M. H. Lorin un universitaire en exercice que l'on ne rencontre point dans nos rangs, mais qui, en matière sociologique est passé maître : Ecoutons M. Jean Izoulet dans son billet à Junius.

Pour la hiérarchie

« La hiérarchie ? Mais, nous dit-on, c'est le passé, ce sont les âges de foi et d'ignorance !

Croyez vous ? Je vous dis, moi : c'est encore plus l'avenir ; c'est encore plus la raison et la science.

Oui, contrairement à l'opinion courante, la raison et la science sont des forces essentiellement conservatrices, au, beau et légitime sens du mot, puisqu'elles enseignent non la destruction et le nivellement, mais la construction, c'est à dire la coordination organique et la souple et savante subordination.

J'en appelle à quatre témoins que vous ne récuserez pas :

1° La philosophie du dix-huitième siècle ;

2° La Révolution ;

3° L'Empire ;

4° La sociologie du dix-neuvième siècle ;

J'en appelle à Montesquieu et à Rousseau.

J'en appelle à Mirabeau et à la Constituante.
J'en appelle à Napoléon et à l'Empire.
J'en appelle à Auguste Comte et à la sociologie.

***

La philosophie du dix-huitième siècle ?

Montesquieu proposait de compter les suffrages « *non à la majeure, mais à la mineure* » !

Et Rousseau convenait que la multitude est aveugle : « Comment une *multitude aveugle*, qui souvent *ne sait pas ce qu'elle veut*, parce qu'elle *sait rarement ce qui lui est bon...* » !

***

La Révolution ?

Ecoutons la « *Déclaration des Droits* », à l'article 6 :

« Tous les citoyens sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, *selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs talents et de leurs vertus.* »

SANS AUTRE DISTINCTION !

Traduction : il y a des talents et des génies, et il y a des imbéciles ; il y a de braves gens et il y a des coquins... A cela près, tous les hommes se valent, tous les hommes sont égaux...

***

L'Empire ?

La force de Napoléon a été de savoir pratiquer *l'énergique sélection des valeurs.*

Ecoutons Stendhal :

Le moindre garçon pharmacien, travaillant dans l'arrière-boutique de son maître, était agité de l'idée que s'il faisait une grande découverte, *il aurait la croix et serait fait comte...*

... Partout où Napoléon se montrait (et il parcourait sans cesse son vaste empire), si le *vrai mérite* pouvait per-

cer le rempart de ses ministres et de ses chambellans, il était *sûr d'une immense récompense...*

Vous entendez bien : *vrai mérite... immense récompense...* Voilà le seul levier qui soulève le monde. Et là fut la force miraculeuse de Napoléon.

Nous voilà loin de l'égalitarisme envieux et niveleur.

***

La sociologie du dix-neuvième siècle ?

Certes, il ne faudrait pas abuser de la comparaison entre le *corps animal et le corps social.* Toujours est-il vrai qu'il y a, sinon identité, du moins analogie. Tous les penseurs en conviennent depuis Platon.

Et la grande loi qui domine à la fois et la biologie et la sociologie, c'est la *division du travail.*

Or, en biologie, cette loi donne, dès la *gastrula*, la dualité du *feuillet externe* et du *feuillet interne* qui devient peu à peu la dualité de la *tête* et du *tronc.*

Et, en sociologie, cette loi donne, dès la *tribu*, la dualité des *dirigeants* et des *dirigés*, ou, plus tard, *élite et foule*, noblesse et peuple, Etat et nation.

***

Ainsi, *philosophie* du dix-huitième siècle et *sociologie* du dix neuvième, *Révolution et Empire*, ces quatre témoins déposent en faveur de la *division du travail* et de la *spécialisation des fonctions*, en faveur de l'*inégalité* et de la *hiérarchie.*

N'avais-je pas raison de le dire : la raison et la science sont des forces, non de destruction, mais de construction et de conservation ?

***

Soit, dira-t-on. Mais cela est dur. Point. Bien au contraire.

La civilisation, c'est-à-dire l'ensemble des inventions scientifiques et des applications pratiques, est l'œuvre d'une poignée de génies héroïques.

C'est d'Annunzio, je crois, qui l'a dit : *Le monde est un don magnifique fait par l'élite à la foule.*

Vous connaissez le vieil aphorisme : *Paucis vivit humanum genus* (le genre humain vit *pour* un petit nombre).

Je l'ai retourné, hardiment, et je dis : C'est *par* un petit nombre que vit le genre humain. (1).

JEAN IZOULET.

III. — LE COURS DE M. MAURICE DESLANDRES

Le deuxième cours de M. Maurice Deslandres, professeur de droit constitutionnel à Dijon, nous fournit l'occasion de formuler notre second grief contre bon nombre de démocrates chrétiens. Ils nous reprochent de ne pas applaudir d'un cœur assez joyeux aux lois d'assistance légale, et ils nous pressent d'unir notre action à l'action de l'Etat, notamment, pour l'*assistance aux vieillards*, réglementée par une loi que semble admirer sans réserves M. Deslandres, si j'en juge par le compte-rendu que j'ai sous les yeux. D'après le docte professeur nous gardons « un « préjugé injuste contre l'Assistance publique. Quelles que « soient les lois d'assistance, il y aura toujours des risques

(1) La déclaration de M. Lorin semble être dans ses parties principales, comme l'antithèse du *motu proprio* de Pie X (18 décembre 1903). C'est cette opposition, fort inconsciente sans doute, de la part de M. Lorin, qui a déterminé, nos critiques. Que l'on se reporte un instant au paragraphe III de notre Introduction, qu'on y relise les extraits fort incomplets cependant du *motu proprio*, faits par la *Corrispondenza romana* et qu'on les rapproche de tels passages de la déclaration critiquée ci-dessus, la contradiction est évidente. Ou Pie X s'est trompé lui-même et a mal compris et mal interprété son prédécesseur — et qui l'oserait dire ? — ou le mouvement d'idées préconisé par M. H. Lorin et comme incarné dans sa personne est faux, à peu près aussi faux que la pseudo-démocratie italienne, si énergiquement combattue par le Saint-Siège.

« non prévus, la charité privée aura toujours dès lors « un grand rôle à exercer. La bienfaisance publique a été « laïcisée, mais les lois d'assistance ont et auront tou- « jours, quoiqu'on fasse, une base chrétienne. Elles seront « le lien qui unira les catholiques à des incroyants, chré- « tiens plus qu'ils ne pensent. Un second préjugé existe, « le préjugé contre le droit à l'Assistance. Il y en a qui « protestent et d'autres qui s'épouvantent. D'après les « premiers on enlève à l'acte charitable sa valeur, car il « ne vaut que s'il est libre et spontané. D'après les autres, « c'est un droit dangereux, parce qu'il va soulever bien « des revendications. »

Avant de répondre en détail à ces différentes allégations de M. Deslandres, qu'on nous permette quelques observations d'un caractère général. Nous sommes loin de blâmer *toutes* les lois édictées « en faveur des faibles, enfants, femmes, vieillards, ouvriers ». Tout au contraire, il en est auxquelles nous applaudissons de grand cœur, et nous les avons déjà indiquées, lois concernant le travail des femmes et des enfants, les conditions hygiéniques dans lesquelles il doit s'opérer, etc., etc.

Il en est d'autres qui ne nous inspirent point la même confiance et, en particulier, celles sur l'Assistance publique, les pensions accordées aux vieillards, aux infirmes, les retraites ouvrières elles mêmes et les conditions dans lesquelles elles sont accordées. Est-il besoin de dire que ce que nous réprouvons, ce n'est point le but que les législateurs ont la prétention de poursuivre et d'atteindre, le secours à donner aux malades, aux invalides du travail, beaucoup moins encore aux enfants à élever, lorsque la famille n'est plus là pour accomplir ce devoir.

Ce qui éveille nos inquiétudes, ce sont les moyens employés pour atteindre ces buts excellents en eux-mêmes ; ce sont les intentions connues, avérées, des hommes qui assument cette tâche ; c'est parfois leur dessein avoué de pervertir et de corrompre.

M. Deslandres a donc tout oublié ? Il ne sait donc rien de l'histoire des vingt dernières années ! comment ! voici des politiciens qui ont tout détruit, tout ravagé au sein de notre France catholique. Ils ont dissous les congrégations religieuses, leurs écoles, leurs patronages, leurs mille institutions de charité, leurs ingénieuses industries pour aider les familles, les suppléer au besoin dans l'éducation de l'enfance. Et parce que ces mêmes politiciens feront des lois à la douzaine dans le but, disent-ils, de protéger l'enfance, en réalité pour la corrompre, lois dont l'exécution se fera bien entendu aux frais des contribuables, il faudra, si nous en croyons M. Deslandres, nous pâmer d'admiration devant ces mesures législatives qui n'ont été prises que pour pallier leurs forfaits. Bien plus, il faudra donner notre collaboration allègre, joyeuse, à l'exécution de ces mesures. Ils établiront par exemple des cantines dans leurs groupes scolaires, pour donner le repas du midi aux enfants qui l s fréquentent. Faudra-t-il que les femmes chrétiennes, membres de nos ligues catholiques, se fassent les auxiliaires bénévoles des institutrices laïques? Est-ce cette collaboration que vous réclamez entre les catholiques et les incroyants, plus chrétiens qu'ils ne le pensent, prétendez-vous ? Mais n'est-ce pas là être dupes, au contraire, et travailler à la consolidation du régime scolaire malfaisant que leurs lois ont établi ?

Il faudrait cependant s'entendre une bonne fois sur le rôle social que nous devons assumer. Est-ce un rôle de niais, se prêtant à toutes les exploitations que l'on voudra faire de leur zèle? ou bien est-ce le rôle d'hommes avertis et militants sous une bannière qui n'est pas celle des francs-maçons et des blocards ?

J'en dirai autant des lois sur l'assistance publique. On chasse de partout nos religieuses hospitalières : presque tous les hôpitaux leur sont fermés. Les établissements privés, très rares du reste, où elles sont employées, sont,

à cause de leur présence même, l'objet de surveillance jalouse pour ne pas dire d'espionnage. Le personnel laïque qui les remplace provoque les critiques trop fondées de tous les gens sensés et honnêtes, parfois même de municipalités blocardes, désireuses de ne pas jeter les deniers publics, dont elles ont la gestion, en pâture à d'insatiables avidités. Que l'on se rappelle les scandales dont les hôpitaux de Paris ont été le théâtre, les dilapidations de toutes sortes que l'on reproche à ceux qui en ont l'administration. Et c'est l'heure que choisit l'un des conférenciers catholiques de la *Semaine sociale* de Marseille, pour reprocher, devant laïcs et prêtres qui l'écoutent, aux catholiques non enthousiasmés par de semblables agissements, leurs injustes préjugés! On nous déclare sentencieusement que « bien que la bienfaisance publique ait été laïcisée, les lois d'assistance ont et auront toujours une base chrétienne ». C'est là un optimisme tout à fait aveugle ; ces lois d'assistance ont une base maçonnique ; elles ont été portées pour arracher les malheureux que l'on secourt matériellement, à toute influence religieuse, pour les priver, à leur dernière heure, des bénédictions de l'Eglise et du pardon de Dieu, dont ils auraient si grand besoin. Ce fut là l'objectif principal des politiciens qui les édictèrent, et la façon dont ils les font exécuter le montre bien. Les dénégations de M. Deslandres n'y changeront rien ; et dès lors qui veut-on tromper ici ?

Du reste, il y a dans toute cette thèse un point fondamental bien autrement défectueux, une erreur qui s'étend à tout le système pour en vicier toutes les parties. S'il faut en croire le compte-rendu que j'ai sous les yeux, il n'y a, au jugement de M. Deslandres, que deux sortes de charité, la charité ou assistance publique, et la charité privée. A la première incombe le soulagement de toutes les misères qui peuvent être *prévues :* la seconde, la charité privée, aura déjà assez à faire de glaner les détresses

toujours trop nombreuses qui échapperont à la vigilance de l'autre.

On ne saurait protester assez énergiquement contre ce partage, car il heurte directement tous les enseignements de Léon XIII sur la question qui nous occupe. Et en effet, le plan très réfléchi, très arrêté, de ce grand pape était de chercher dans la corporation ou, si l'on aime mieux, dans le système corporatif ou syndical sagement entendu, un contrepoids à l'omnipotence de l'Etat collectiviste qu'il voyait venir, ou plutôt qui était déjà en pleine formation. Et l'un des plus graves devoirs imposés à la corporation elle-même, était cette assistance que l'on abandonne à l'Etat sans la moindre réserve. Je reconnais volontiers que l'assistance corporative aurait eu besoin d'être elle-même réglée ou déterminée par des lois, mais cela n'en eût aucunement changé la nature.

Ne voit-on pas d'un premier coup d'œil les immenses avantages des retraites ouvrières, prélevées sur la propriété corporative, constituée par les apports des patrons et ouvriers, par les subsides des conseils départementaux ou régionaux et par ceux de l'Etat lui-même, en d'autres termes par tous les intéressés à la plus grande prospérité de la corporation ouvrière ? Il y aurait, dans la diversité même des sources du patrimoine corporatif, une garantie d'équité pour la répartition des retraites ouvrières, des secours à accorder en cas de maladies, d'accidents, d'infirmités prévues et autres nécessités analogues.

Voilà, certes, un système d'assistance qui vaut infiniment mieux que celui que préconisent les chrétiens sociaux et dont ils abandonnent le fonctionnement à l'Etat (1). Et l'Etat en question est l'Etat socialiste ou

(1) D'après une lettre (1er décembre 1908), de M. Cuvinot, président de la Commission des retraites ouvrières, le projet de loi voté par la Chambre des députés, exigerait dès le début, de la part de l'Etat, un apport annuel de 282 millions, qui s'élèverait à 545 millions vers la 35e année, pour s'abaisser ensuite progres-

collectiviste, qui se forme, grandit et se fortifie à l'aide de ces lois qu'on nous recommande. Par elles, il devient le maître absolu de toutes les phases de la vie du citoyen ; on dirait un réseau de servitudes savamment ourdi et s'étendant, depuis la petite classe où est élevée la plus tendre enfance, jusqu'au lit d'hôpital où le pensionnaire de l'Etat agonise sans secours religieux et sans Dieu. Et l'on vient nous demander à nous, catholiques, de travailler de nos mains à ourdir cette trame et à en rendre les mailles de plus en plus serrées, dans la crainte sans doute que quelques-unes des libertés religieuses que l'on appelait autrefois les libertés nécessaires ne puissent passer à travers ?

Tout autre eut été l'assistance corporative ou syndicaliste, surtout si les syndicats indépendants eussent été plus largement dotés que ne le permettent des lois beaucoup

---

sivement à 425 millions, au bout de 80 ans. Les versements globaux des patrons et des ouvriers devraient être de 400 millions.

« Ces chiffres, écrit M. Cuvinot, s'appuient sur les données positives fournies par M. le Ministre des Finances. »

Mais où trouver ces 282 millions, lorsque M. Viviani affirme que la charge de l'Etat devrait se limiter à une allocation forfaitaire de 100 millions ?

Les ouvriers risquent d'attendre bien longtemps les pensions promises, surtout si l'on veut redonner à notre flotte, incapable de soutenir un combat qui dépasserait trois heures, les munitions dont elle manque absolument.

De plus, les ingérences de l'Etat en cette matière n'ont point été jusqu'à ce jour en faveur des ouvriers. J'ai sous les yeux un travail de la Chambre consultative des agents des chemins de fer français, établissant une comparaison entre les retraites servies aux agents immatriculés à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse (ou caisse de l'Etat) et les retraites servies par la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. D'après cette consultation motivée, dans les détails de laquelle je ne puis entrer, après 26 ans de service et 25 ans de versements, l'agent ayant un traitement annuel de 1.800 francs qui s'est immatriculé à la Caisse de la Compagnie le 30 juin 1892, reçoit une pension annuelle de 900 francs. L'agent immatriculé à la caisse de l'Etat, le 1er juillet 1892 (régime nouveau) et placé exactement dans les mêmes conditions (26 ans de service et 25 ans de versement annuel) reçoit de la susdite caisse de l'Etat une pension annuelle de 309 fr. 37, soit une différence de 591 francs par an.

Les pensions faites aux veuves et aux orphelins subissent la même proportionalité.

trop restrictives de leur patrimoine. Pourquoi donc les démocrates chrétiens n'ont-ils pas demandé cette dotation plus large et cette assistance corporative, au lieu de nous prêcher l'assistance légale à demi socialiste dont nous jouissons? Ils s'en sont bien gardés pour la plupart, et lorsque des réclamations ont été faites dans ce sens, elles sont venues, si je ne me trompe, d'hommes qui n'ont point l'admiration si aisée et si prompte pour le collectivisme en formation.

On l'a bien vu dans la discussion de cette loi d'assistance aux vieillards, dont nous parle M. Deslandres. Nos lecteurs savent que ce sont les conseils municipaux qui, sous le contrôle des préfets, évidemment, déterminent la quotité de ces pensions. M. Gaillard-Bancel avait déposé un amendement ainsi conçu :

« Les sociétés de secours mutuels et les syndicats pro-
« fessionnels qui pourvoient à l'hospitalisation de leurs
« vieillards, recevront des départements et de l'Etat les
« mêmes subventions que les communes où les assistés
« ont leur domicile de secours. »

(Séance du 30 mai 1903).

M. Millerand, rapporteur du projet en discussion, répondit :

« Ce que veut la Commission d'accord avec le Gouver-
« nement, c'est que, quand la loi sera votée, les indigents
« auxquels, par cette loi. vous donnerez un titre de
« créance, ne connaissent plus qu'un *débiteur : la Nation.*» .

Je ne sais pas ce que pense M. Deslandres de ce détail très significatif, dont le texte complet de son discours fera peut-être mention. Mais, ce que je sais bien, c'est que le motif allégué par M. Millerand aurait dû faire reculer, au moment du vote, tous les vrais amis de la liberté; car, à lui seul, il suffit pour rendre la loi en question essentiellement socialiste. Aussi son exécution entraîne-t-elle aujourd'hui même tous les inconvénients propres aux

empiétements de la collectivité, fussent-ils masqués d'un voile de bienfaisance.

Je lis dans *La Croix* du 27 octobre 1908 :

La loi d'assistance et son application

« Nos politiciens ne pourront donc jamais toucher à une chose — fût-elle la meilleure du monde — sans la gâter? La loi d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, promulguée le 14 juillet 1905, était une loi d'humanité. Elle n'avait pour inconvénient que de coûter cher aux contribuables — elle se chiffre présentement par 75 millions, pris sur les budgets de l'Etat, des départements et des communes, et la somme n'ira qu'encroissant; — mais quand il s'agit des secours à donner aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, on aurait mauvaise grâce à y regarder, et certes les catholiques qui pratiquent la charité chrétienne seraient les premiers à protester. La loi du 14 juillet 1905 est donc une loi d'humanité. Les politiciens en font, dans l'application, une loi électorale, ou, pis encore, une loi de pression électorale.

« Il résulte, en effet, du rapport de M. Jeanneney sur le budget de l'Intérieur, que les 75 millions ne vont pas à de vrais vieillards, à de vrais infirmes, à de vrais incurables ; ils vont à de faux vieillards, à de faux infirmes, à de faux incurables qui semblent renouvelés de la tourbe piaillante de la Cour des Miracles.

« Prenons quelques exemples dans le rapport :

..... Il ne manque pas de régions où pour être considéré comme incurable, il suffit d'être affligé de *douleurs rhumatismales ou d'arthritisme*..... Un *sourd* figure parmi les assistés incurables, dans un département de l'Est ; or, il gagne 150 francs par an et est marié à une sage-femme qui a un traitement fixe ailleurs. Dans un département du Midi, l'inspecteur se présente chez un assisté

incurable : l'incurable est absent, — *il est allé travailler dans sa vigne, ne laissant à la maison que sa femme enceinte de six mois*..... Une femme de 22 ans est assistée comme incurable : *claudication de la jambe droite* ; grâce au secours qui lui a été attribué comme incurable, *elle vient de se marier*..... Et voici encore un homme de 68 ans assisté comme incurable ; — motif : *commencement d'anémie !*

« Or, 75 millions pour venir au secours de vieillards, d'infirmes et d'incurables, c'est parfait. Mais les donner comme supplément d'appointements ou de revenus au ménage d'un sourd, domestique de ferme, dont la femme touche, par ailleurs, un traitement fixe ; à un incurable qui travaille à sa vigne, et sur le point de devenir père ; à une femme de 22 ans qui boite de la jambe droite, et sur la claudication de laquelle la dot, résultant du secours, fait passer un jeune homme qui l'épouse; et à un incurable ou infirme, ou ce que vous voudrez, atteint pour tout mal réel de commencement d'anémie, non, mille fois non, c'est un détournement de fonds au préjudice des vrais nécessiteux, des vrais miséreux. On nous vole notre argent.

« Nous avons beau protester. Cela est ainsi et restera ainsi.

Pourquoi ?

« Parce que les commissions d'assistance sont nommées, dans la proportion de quatre contre trois, par M. le préfet, que M. le préfet ne fait pas une nomination qui ne soit politique, et que les secours qu'elles donnent sont politiques ; parce que les candidats officiels aux élections communales, cantonales et législatives, font des secours un de leurs plus puissants moyens de corruption électorale. « L'année dernière, au retour d'une campagne électorale, rapporte notre confrère Frédéric Clément, dans la *République Française*, un de nos amis nous racontait qu'il avait trouvé en face de lui un bloc de 4.000 assistés

auquel il devait sa défaite. » On donne notre argent, mais on ne le donne pas à *l'œil*. Dans une main de l'assisté, on met le secours, dans l'autre le bulletin de vote. Et si le bulletin n'est pas trouvé dans l'urne, la vieillesse disparaît, l'infirme recouvre l'agilité de ses membres, l'incurabilité est curée. Adieu la pension !

« C'est là une tricherie abominable et intolérable.

« Elle a été dénoncée par M. Jeanneney. Vous verrez qu'elle ne sera ni réprimée ni prévenue. Les élections ne sont plus éloignées que de dix-huit mois et MM. les députés de la majorité auront si besoin des bulletins de leurs faux vieillards, de leurs faux infirmes et de leurs faux incurables !

J. B. Bouvatier.

Je découvre à cette loi d'assistance quelques autres inconvénients que ceux que mentionne si opportunément M. Bouvatier. Elle tend à désorganiser la famille. Mes lecteurs savent en effet que, avant cette loi, les enfants des vieillards infirmes et incurables ou ne pouvant pour un motif quelconque subvenir à leurs propres besoins, étaient tenus légalement à leur fournir les choses nécessaires à la vie. La loi de 1905 ne les exonère pas absolument de ce soin, imposé d'ailleurs par la piété filiale ; mais elle en charge cependant de façon directe la commune, sous la dépendance du préfet ou de l'Etat. Pour redire le mot de M. Millerand, c'est la *nation* qui remplace ici la famille, qui se substitue d'elle-même aux enfants dans l'accomplissement d'un devoir prescrit par la nature. Et, comme pour compliquer à plaisir tout ce machinisme légal ou plutôt socialiste, la commune pourra, si elle le juge à propos, intenter une action judiciaire contre les enfants oublieux ou ingrats, dans le but de se faire restituer la somme payée à l'indigent. Toute cette chinoiserie est de nature à provoquer, chez les enfants eux-mêmes, ces oublis et cette ingratitude dont on poursuit la répa-

ration. Vous, Etat, vous vous êtes substitué tout d'abord et de plein gré à la famille qui, se sentant en une certaine mesure dégagée, attendra vos réquisitions.

Mais, n'en déplaise à M. Maurice Deslandres, je vais plus loin et je conteste à l'Etat le droit de prendre ainsi, dans la poche des contribuables, l'argent qui leur appartient, pour en faire cadeau indistinctement à tous les invalides, à tous les infirmes, à tous les vieillards, qui deviendront ainsi les pensionnaires de la collectivité, sans que l'on se soit informé auparavant des revenus qu'ils pourraient exiger très légitimement de leurs familles.

Cela suppose chez l'invalide un droit *strict* et *rigoureux* à tirer de la nation, ou collectivité à laquelle il appartient, la subsistance de ses dernières années. Étant donné ce droit strict, le citoyen serait bien naïf de se gêner tant soit peu, au cours de son existence, lorsqu'il dispose de toutes ses forces, pour se ménager les ressources nécessaires à sa vieillesse. N'est-ce pas là un encouragement à l'imprévoyance, une prime à la paresse, au gaspillage, à l'égoïsme prodigue et jouisseur qui dépensera sans compter, pour retomber ensuite à la charge de l'État collectiviste?

Le christianisme avait résolu autrement ce problème : Oui, nous dit-il encore aujourd'hui, il faut aimer les pauvres et surtout les vieillards, les malades et les infirmes ; il faut les secourir, pourvoir à leurs besoins. C'est là, pour vous, riches, pour vous tous chrétiens qui possédez plus que le nécessaire, un devoir non pas de strict et rigoureuse justice, mais un devoir très réel de charité. Ce qui veut dire que, hors le cas d'une nécessité extrême, le pauvre n'aura pas le droit strict d'exiger de vous ces choses que vous lui abandonnez librement et volontairement, surtout quand il aurait pu et dû se les procurer par son travail et son industrie personnelle. Mais cela ne vous exonère pas de l'obligation morale de les lui donner.

Voilà comment le christianisme a compris, depuis son origine jusqu'à ce jour, les devoirs sociaux, laissant peser

sur tous l'obligation du travail, source unique, à vrai dire, de la propriété, des fortunes privées et de la prospérité publique elle même. Le stimulant nécessaire à l'activité de chacun, c'est son propre besoin ; mais quand cette activité sera empêchée, par un obstacle quelconque, de donner satisfaction à ces besoins individuels; les liens sociaux qui se seront formés entre tous, suppléeront à cette insuffisance, liens de famille tout d'abord, liens civiques et nationaux ensuite. La justice et la charité se seront comme entrelacées et rendront chacun fort de la force de tous. La société est faite de ces liens et elle subsistera, elle sera prospère et heureuse, dans la mesure où ils seront respectés.

Les démocrates chrétiens ont un autre idéal : comme les socialistes eux mêmes ils bannissent la charité, pour réclamer la stricte justice. La charité, l'aumône, cela déshonore, cela divise au lieu d'unir : il leur faut le droit strict et rigoureux, la justice, la stricte justice qui fera à tous et à chacun une part nécessaire dans la distribution de la richesse sociale.

Mais les socialistes se retourneront tôt ou tard vers ces démocrates chrétiens et leur diront: Vous êtes des inconséquents et des illogiques, incapables d'aller jusqu'au bout de vos propres principes. Vous parlez comme nous, d'égalité rigoureuse et absolue, de la dignité de la personnalité autonome et délivrée de toute loi étrangère. A vos yeux chaque membre de la société est souverain, au sens propre de ce mot et ne relève que de lui ; quand il obéit à la collectivité, c'est à lui même qu'il obéit, il n'est tenu à s'incliner que devant les lois qu'il a consenties. Après avoir fait si grand le citoyen de nos modernes démocraties, voilà que vous, chrétiens sociaux, d'accord du reste avec certains radicaux et radicaux socialistes inconséquents, vous consentez à ce qu'ils viennent, dans les impuissances de sa vieillesse, réclamer de la collectivité une maigre pension que vous reconnaissez lui être strictement due,

il est vrai. Nous, nous voulons plus et mieux : à dignité, égale, part égale ; plus de salaire, plus de patronat, plus de propriétés privées. Le collectivisme, la possession indivise de tous les moyens de production. Pour que le mot de M. Millerand cesse d'être un mensonge, il faut qu'il n'y ait qu'un seul débiteur en face de tous les citoyens, à tous les âges, à toutes les heures de leur vie. Cet unique débiteur leur devra, à tous, une part égale de la fortune publique dont il sera le gérant. Est il besoin de le nommer, ce débiteur unique, c'est l'Etat, c'est la nation.

Alors le programme de M. Henri Lorin sera accompli : « la manifestation de la fraternité chrétienne sera complète ; l'action différenciatrice et séparative des inégalités absolument neutralisée ; la formation de celles qui sont naturelles, non pas seulement, ralentie », mais supprimée ; à plus forte raison ne faut-il plus parler de ces inégalités artificielles, créées par l'organisation sociale, désormais périmée, des anciens âges chrétiens.

Ainsi argumenteront les socialistes contre les démocrates catholiques et les chrétiens sociaux et ils auront raison.

IV. — L'esprit pseudo-démocratique : ses débuts et son état actuel.

Mes lecteurs, ceux du moins qui étaient arrivés à l'âge d'homme, se souviennent de l'émotion profonde, produite dans la France entière, par les décrets du 29 mars 1880. Le R. P. de Rochemonteix nous a raconté dans un livre trop peu connu (1) tous les événements qui suivirent : la consultation de M. Rousse sur l'illégalité de ces décrets qui commencèrent, à vrai dire, la persécution religieuse, l'adhésion de deux mille avocats et, à leur tête, des bâton-

(1) *Les congrégations religieuses non reconnues*, 1789 à 1890.

niers des barreaux de *toutes* les villes un peu importantes et, par dessus tout, la démission de plusieurs centaines de magistrats, membres des parquets, qui sacrifiaient leur avenir, une position acquise et les droits qui lui étaient inhérents. On en dressa une liste qu'on appela la liste d'honneur ; elle devrait être gravée aujourd'hui encore dans la mémoire de tous les catholiques qui gardent le souci des intérêts de l'Eglise, ne serait-ce que pour s'encourager eux-mêmes à marcher sur d'aussi nobles traces.

Le mouvement de réprobation fut unanime dans la presse honnête et tant soit peu libérale, à plus forte raison dans les journaux et revues catholiques. Un public immense dévorait ces réfutations, ardentes et enflammées, de tous les sophismes légaux à l'aide desquels on prétendait justifier les décrets. Me Rousse ne s'était-il pas écrié tout le premier: des décrets pour compléter des lois, ou même pour les mettre en mouvement et en assurer l'exécution ! mais où a-t-on vu pareilles choses ? Si vos lois existent réellement, si elles n'ont pas été abrogées par des lois subséquentes, par les constitutions politiques elles-mêmes qui nous ont régis, qu'est-il besoin de décrets ? Traduisez devant les tribunaux les religieux qui les ont violées, faites appel à la justice du pays ; ne vous inspire-t-elle pas confiance, et faut-il que par vos décrets vous lui dictiez à l'avance ses arrêts ? » (1)

Toute la presse commenta pendant des mois entiers cette consultation mémorable. Je ne doute pas pour ma part que, si les publicistes catholiques, écrivains de toutes nuances et de tous les partis, unis dès la première heure dans une indignation commune contre les flagrantes iniquités du pouvoir politique, avaient tous gardé cette attitude, persévéré dans cette opposition aussi longtemps

(1) Je ne fais que résumer ici très brièvement ce qui est raconté, avec de saisissants détails, dans les cent premières pages du tome deuxième de l'intéressant ouvrage indiqué plus haut.

que ces mêmes politiciens continuèrent d'opprimer et de persécuter, l'opinion publique n'eut été bientôt avertie et définitivement formée. Jamais nous n'aurions assisté à cette perversion de l'esprit français, à la création de cette mentalité nouvelle et païenne, qui est aujourd'hui la nôtre.

Les questions engagées en valaient la peine, et déjà il n'était plus permis de se tromper sur le but poursuivi par nos adversaires. La teneur des deux décrets du 29 mars 1880 l'indiquait assez : le premier ordonnait la dissolution immédiate de l'ordre des jésuites ; le second enjoignait à tous les ordres, à toutes les congrégations d'hommes et de femmes non autorisés, de solliciter dans un délai de trois mois, cette autorisation nécessaire qui serait accordée aux hommes par une loi seulement, aux femmes par une loi ou un simple décret rendu en Conseil d'Etat. Les lois sur l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire, qui se succédèrent dans les années suivantes, 1881, 1882, 1886, ne firent que trop connaître les desseins à demi cachés dans le second des décrets du 29 mars 1880. C'était la guerre, une guerre implacable et sans merci qui était dès lors déclarée au catholicisme et qui, depuis, a été poursuivie persévéramment, sans aucune relâche, sous des formes très diverses et avec une intensité d'action qui a varié suivant les circonstances.

Pourquoi du côté des catholiques, n'a-t-on pas su le voir, ou a-t-on refusé de le voir ?

Que l'on me permette d'aller jusqu'au bout de ma pensée, tout en ménageant les personnes, sans articuler aucun nom propre, et même sans trop préciser des faits qui sont connus de tous.

C'est que, dans les rangs des catholiques, se formait peu à peu un parti qui, alors, de 1880 à 1886, par exemple, s'ignorait lui même ou se soupçonnait à peine, en tout cas, qui ne se rendait point un compte exact de ses désirs et de ses répugnances, encore moins des projets qui en

jailliraient. Et c'est à sa décharge que je le constate. Ce parti est celui des démocrates chrétiens. Démocrates, ils l'étaient, sans analyser ce que contenait la démocratie de leurs rêves et ce que d'autres se chargeaient d'en faire sortir. Ils sentaient cependant comme d'instinct que les hommes du pouvoir, les persécuteurs de l'Eglise, avaient, avec eux, une certaine communauté d'idées et de principes : eux aussi étaient démocrates. A coup sûr, les chrétiens sociaux ou démocrates, comme l'on voudra les désigner, auraient entendu et pratiqué autrement le gouvernement du pays, s'ils avaient tenu les rênes. Mais on ne fait pas toujours ce que l'on veut, et, en attendant, il faut savoir supporter l'inévitable. Les jacobins, plus ou moins déguisés alors en opportunistes, occupaient le pouvoir ; c'était regrettable sans doute ; mais ils assuraient le triomphe de la démocratie nécessairement républicaine, que des hommes de nuances politiques différentes auraient compromise. Pour consolider la démocratie il fallait sacrifier tout le reste, et d'abord ses propres répugnances.

Malheureusement, ce reste qu'il fallait sacrifier impliquait les plus graves intérêts catholiques. On refusa de le comprendre, on travailla même à se persuader le contraire et l'on y réussit. Vingt-huit ans se sont écoulés depuis les décrets du 29 mars 1880 ; de jeunes générations sont nées qui n'ont jamais vu que ce prétendu régime de démocratie. Elles ont hérité des chrétiens sociaux les sentiments de sympathie qui les attachent à ce système, et surtout elles ont entendu de leurs bouches les plaidoyers sous l'influence desquels se sont adoucies nos indignations d'autrefois, qu'elles ne savent plus partager. Ces jeunes générations ne plaident même plus les circonstances atténuantes pour ceux qui les persécutent, car je parle des jeunes générations sacerdotales et religieuses. Ces jeunes hommes sont fortement tentés de considérer la situation actuelle comme normale, et se consolent d'avoir

été jetés récemment encore à la porte des séminaires, des maisons de probation ou des scolasticats où ils étaient élevés. Vivre en démocratie les dédommage du reste. On m'accusera d'exagérer sans aucun doute, et cependant ces sentiments, je les ai surpris sur leurs lèvres, dans leurs paroles et jusque dans leurs sourires (1).

Dans une admirable lettre de Mgr Gieure, évêque de Bayonne, sur l'*Ecole sans Dieu*, je lis cette remarque :

« A voir l'incurable, l'ingénue confiance des catholiques, Briand a écrit :

« L'Eglise actuelle est une citadelle endormie, ses « remparts sont dégarnis de canons ; ses arsenaux « sont vides, ses armées sont dispersées, ses chefs sont « assoupis. Si nous savons nous y prendre, nous tom-

(1) En voici un cependant qui éprouve quelque mélancolie ; mais sa tristesse ne lui vient pas des maux de cette Eglise dont il est le prêtre ; elle procède d'une autre source, c'est un mystique qui souffre de n'être pas assez compris, ni assez aimé de cette démocratie dont son âme s'est éprise et à laquelle il rêve toujours. La pièce, extraite de l'*Eveil démocratique* (13 juillet 1908), s'intitule :

MÉDITATION POUR LE 14 JUILLET

« Fête de famille, d'une famille, hélas ! dont il me semble que je ne sois pas. Je regarde de loin cette foule qui passe et qui tourne, et je ne trouve rien en elle qui éveille en moi quelque écho. Je suis un solitaire à ma fenêtre, et, malgré tout le poids de mon isolement, j'ai plus envie de rentrer dans ma chambre que de descendre dans la rue. Que dirais-je à ceux qui s'amusent ce soir, et qui, demain, ressouffriront ? Qu'apporterait mon âme songeuse à leur âme amusée, sinon le bruit d'une parole à laquelle leur oreille n'attacherait aucun sens ? Oh ! se sentir ainsi, Seigneur, tout seul contre une foule, alors que c'est pour elle qu'on veut vivre chacun de ses instants ! Fêter ainsi les grandes solennités de la patrie, tristement, au fond de soi-même, et, assoiffé d'âme commune, comprendre qu'on est seul à vouloir vivre sa vie fraternellement, dans tout l'effort partagé. Célébrer pieusement la République des âmes, et en chercher en vain, même le désir dans les autres.

« Il viendra, n'est-ce pas, le jour des fêtes républicaines, et ce sera comme un soir sillonniste immensément agrandi. Sur les places, aux foyers et dans les cœurs, ce sera la grande commémoration de l'âme des ancêtres, ce sera la vie réalisée du rêve pour lequel ils sont morts. Au son religieux des grandes hymnes révolutionnaires, se mêleront, non pas les sottes grivoiseries ou les fausses sentimentalités du trottoir, mais les cantiques puissants et contenus

« berons à l'improviste sur cette forteresse sans défense « et nous l'enlèverons sans combat, comme les soldats de « Mahomet II enlevèrent Byzance. »

M. Briand se trompe, les canons sont toujours sur les remparts de la forteresse assiégée ; ses arsenaux ne sont point vides, ses chefs ne sont point assoupis et ses troupes, diminuées par l'exil des religieux, ne sont point dispersées. Mais la mentalité d'une partie des troupes a changé, et cette partie est la plus jeune, celle qui devrait être la plus active. Elle regarde du haut des remparts et s'obstine à découvrir, dans les rangs ennemis, des hommes avec lesquels on pourrait négocier au lieu de combattre.

Faut-il s'en étonner ? je ne le pense pas, surtout quand je considère les influences sous lesquelles ces jeunes gens ont grandi. Les démocrates chrétiens, leurs aînés, se sont appliqués dans leurs journaux et leurs revues : *l'Eveil démocratique*, *Justice sociale*, *Vie catholique*, *Demain*, *Bulletin de la semaine*, *Annales de philosophie chrétienne*,

---

de la Démocratie s'engendrant. Les cœurs alors se confondront, les chants, les mots, les rêves seront à tous, auront tous le même son, le même sens. Nous ne serons plus relégués, nous autres, les démocrates, qui voulons bâtir dans la peine et dans la vérité notre cité à tout le monde, nous ne serons plus relégués dans l'intimité étroite de quelques amis méconnus et comme exilés dans leurs rêves. Ce sera vraiment la halte reposante, où tous viendront s'asseoir au milieu de l'effort et se réchauffer au foyer du passé. L'âme des grands citoyens que nous prierons ensemble se répandra dans nos âmes timides en fruits d'amour, en rameaux de force, en fleurs de paix, en parfums de joie. Et l'âme de la patrie qui, aux siècles passés s'incarna dans leur héroïsme d'un jour, animera nos âmes ignorées pour leur faire produire la lente, et la douloureuse, et l'humble tâche de nos vies. (Abbé Aug. Renoir).

Rappelons-nous les grandes lignes directrices qui conduisent « au soir sillonniste immensément agrandi » ; le *Sillon* est *une vie*, la *démocratie* est une *religion* qui doit conduire les fervents et les sincères « assoiffés d'âme commune » au collectivisme, l'Eglise démocratique par excellence destinée à abriter les générations de l'avenir. Interrogez sur cette église MM. W. Monod, Elie Gounelle, Jean Roth et le petit groupe de l'*Avant-Garde*, les vrais logiciens du parti, qui veulent n'adorer que l'*humanité*, se divinisant elle-même dans la personne de l'incomparable démocrate de Bethléem et du Calvaire.

et bien d'autres que je ne veux pas nommer, ces démocrates, dis je, se sont appliqués à persuader à leurs lecteurs inexpérimentés que les lois les plus anticatholiques avaient cependant un côté acceptable et qu'il était possible d'en tirer parti. Et ces thèses, bien faites pour endormir tout esprit de résistance, ne datent pas d'hier ; elles ont été soutenues, propagées, par des plumes bien plus autorisées que les rédacteurs attitrés des publications que j'énumérais tout à l'heure. (1)

Prenons deux exemples, presque aux deux extrémités de cette époque de malheur où nous avons vécu, les lois scolaires et la loi de séparation.

Nous jugerons plus aisément de cette dernière. N'y a-t-il pas eu, dans la presse française et aussi dans des publications à demi secrètes que l'on colportait sous le manteau, des efforts tentés pour nous persuader que les sociétés cultuelles n'étaient pas si profondément schismatiques qu'on le prétendait ? Si la loi de séparation avait certaines

---

(1) Je citerai comme exemple M. l'abbé Birot, vicaire général d'Albi, curé de Sainte-Cécile (cathédrale) qui écrivait dans son *Bulletin paroissial* du 1er novembre 1908 : « *L'action chrétienne.* « Notre droit, nos universités, nos hôpitaux, nos écoles popu- « laires, nos œuvres d'assistance, sont des institutions chrétiennes. « Chrétiennes aussi, *par l'âme qui les anime*, la plupart des ré- « formes qu'on prépare. On les a « laïcisées » direz-vous ! Quel « mal y aurait-il à cela? Quel mal à ce que les laïques en bons « hommes qu'ils sont, se soient mis à faire d'eux-mêmes, et au « nom de l'Etat, ce que les clercs leur ont enseigné au nom de « l'Eglise? Quel mal à ce que l'Evangile *en ce qu'il a d'essentiel* « *et de pratique*, soit devenu la *règle des sociétés* et la loi du « monde?.....

« Quand donc aurons-nous un peu de cet admirable bon sens « qui réconcilie dans la grandeur et dans la force de la tradition « nationale, les bourreaux et les victimes, les vainqueurs et les « vaincus, comprenant que la patrie est faite de leurs efforts « réunis...

« Il n'y a pas à refaire ce qui est fait. Il ne saurait être question « de reprendre à la société civile, jalousement, celles de nos « œuvres qui sont tombées dans son domaine.....

Le lecteur a bien compris ce que M. Birot veut concilier, ce sont les œuvres catholiques et les « œuvres blocardes », la « laïcisation universelle » *chrétiennes elles aussi par l'âme qui les anime* : réconcilier de la même manière *les bourreaux et les victimes* et dé-

tendances séparatistes, on pourrait bien les neutraliser au moyen de cet article assez vague, il est vrai, de la loi elle même : que les sociétés cultuelles devraient s'organiser d'après les règles générales du culte » dont elles auraient la charge. On ajoutait même que le vague de ces expressions permettrait d'y abriter des statuts qui corrigeraient tout le reste. Et on ne voulait pas voir que ces statuts auraient été annulés à l'avance par tout l'ensemble de la loi. On a même eu recours au mensonge, en alléguant je ne sais quelle similitude inventée pour le besoin de la cause, entre la situation de l'Eglise catholique de Prusse et celle qui nous aurait été faite à nous, Français, par la loi en question. J'ai expliqué tout cela précédemment.

Lorsque des hommes sérieux ou réputés tels, pris un peu partout dans les plus hauts rangs du monde intellectuel et ecclésiastique, tiennent un pareil langage, faut-il beaucoup s'étonner que des jeunes gens sans expérience s'y laissent prendre, surtout lorsqu'ils trouvent, dans les conseils donnés, un moyen de concilier leur catholicisme et leur chère démocratie qu'une résistance vive et acharnée risquerait peut-être de mettre en péril ?

Une conduite analogue fut tenue à propos des lois sco-

---

fendre à celles-ci de reprendre à ceux-là quelque chose de ce qu'ils se sont appropriés.

Tel est l'*effort persévérant* de M. l'abbé Birot, auxiliaire tenace et habile de nos pires persécuteurs.

Ce système de conciliation outrancière implique toute une philosophie qui fut toujours celle de M. Birot et dont le principe fondamental est celui-ci : Entre le *oui* et le *non*, la *vérité* et l'*erreur*, le *bien* et le *mal*, le *catholicisme* et le *bloc*, il n'y a que des dégradations de nuances qu'un esprit souple parcourt aisément. Ici-bas rien d'absolu, tout est relatif et dès lors tout se concilie. Victimes des échafauds de la terreur, redressez-vous et embrassez les grands ancêtres, Marat, Danton, Robespierre et autres qui vous guillotinèrent : La grande tradition nationale est faite de vos efforts réunis.

Eh bien, serais-je seul à le dire, je le répéterai autant que l'on voudra : cette philosophie de l'histoire est trop moderniste et profondément immorale. L'Eglise, au nom de laquelle prétend parler M. Birot, ne la consacrera jamais ; car, pour employer son langage, « elle n'a pas grâce pour cela. »

laires. Nous entendîmes alors les démocrates, beaucoup moins osés cependant qu'aujourd'hui, mais toujours soucieux de conciliation, nous affirmer que la neutralité n'impliquait point nécessairement l'hostilité, que, par conséquent, il était bien permis et même dans les circonstances actuelles il était avantageux de l'accepter de plein cœur au lieu de la subir. N'aurait-on pas les œuvres post-scolaires pour en corriger les abus, s'ils se produisaient? Je me rappelle avoir lu des exhortations attendries sur les charitables et fraternels rapports que nous devions avoir avec ces instituteurs et institutrices, qui supplantaient partout les frères des Ecoles chrétiennes et les religieuses. On nous représentait que c'était le moyen de gagner à notre cause tout ce personnel universitaire, ou du moins d'obtenir de lui plus de liberté pour les enfants d'assister à nos catéchismes. C'est sous la pression de plus en plus grandissante de ces outranciers de la conciliation, que la résistance s'affaiblit peu à peu, au lieu de croître dans la mesure des attentats contre nos libertés religieuses. Certains journaux, rédigés par des démocrates chrétiens, entreprirent une campagne de critiques aussi exagérées qu'inopportunes, je devrais dire une campagne malhonnête, contre l'enseignement congréganiste qu'ils essayèrent de rendre responsable de tous nos malheurs. En d'autres termes, ils s'acharnaient à frapper les victimes et presque à les déshonorer, pour se dispenser de combattre les bourreaux.

A cette époque, l'attitude de bon nombre de ces démocrates fut honteuse.

On s'est souvent demandé quels rapports secrets, ou plutôt assez souvent très notoires et avoués, unissaient les démocrates chrétiens et les dogmaticiens du modernisme, condamnés par l'Encyclique *Pascendi gregis*. Je ne voudrais être, en matière si grave, injuste pour personne et je commence par déclarer que bon nombre de démocrates m'ont toujours semblé étrangers aux aberrations

doctrinales des exégètes comme Loisy et des philosophes de l'immanence et du pragmatisme. Ils ont pu fort bien ignorer les spéculations de MM. Laberthonnière et Maurice Blondel, et s'adonner exclusivement aux œuvres sociales. Toutefois, il n'en fut point ainsi des meneurs du parti auquel ils se rattachaient, des écrivains et des journalistes qu'ils avaient choisis comme guides. Il serait très aisé de retrouver, dans les colonnes de tel journal, des élucubrations fort peu savantes, il est vrai, sur la *Bible*, *la Science et la Foi*, mêlées aux divagations du démocratisme le plus échevelé ; ou bien encore dans les livraisons mensuelles de telle revue, des pages très étudiées sur *l'histoire et le dogme*, suivis des chapitres de l'un de ces romans sociologiques, écrits dans le but de former la mentalité démocratique des curés de canton, des évêques et des archevêques.

Comment ce mélange ne se serait il pas reproduit dans l'esprit des lecteurs de cette revue et de ce journal?

Mais laissons là les personnes et considérons un peu attentivement le fond des choses. J'ai démontré, si je ne me trompe, en plusieurs chapitres de cet ouvrage, que la Révolution dont la France est la victime et dont nous sommes nous, catholiques, les témoins jusqu'ici impuissants, était *avant tout* une révolution doctrinale. Elle consiste essentiellement dans la mise en œuvre des doctrines modernistes condamnées par PieX; elle n'en est que l'application sociologique. Les institutions d'un peuple, à une époque quelconque de son histoire, ne sont que les formes extérieures et comme la traduction plus ou moins exacte, sinon de ses idées, du moins des idées de ses chefs, des hommes qui se sont emparés de sa direction. On a dit, avec une grande exactitude, que nous étions à un tournant de notre histoire nationale : ce qui signifie que les idées et les institutions plus ou moins maîtresses des générations d'autrefois, sont combattues avec un incroyable acharnement par des doctrines radicalement contraires, tendant

à transformer les institutions et les mœurs, à créer un état social, que l'on appelle la *démocratie* aujourd'hui régnante.

Or, parmi les catholiques, deux classes d'hommes ont donné les mains à cette révolution : la première classe se compose des dogmaticiens du modernisme, exégètes, philosophes, historiens, critiques, tels que l'Encyclique nous les décrit. Sous leur pression les mystères essentiels du Christianisme se sont déformés, puis volatilisés en quelque sorte, et, à leur place, sont apparus ces prétendus dogmes d'un naturalisme négateur connu sous le nom de protestantisme libéral. Ceux-là même qui ont contribué à cette transformation sont, je n'en puis douter, effrayés des résultats qui suffiront à les convertir; ils se ressaisiront eux-mêmes et se détacheront peu à peu, péniblement peut-être, mais très réellement toutefois, des théories qui les ont égarés. Est-il besoin d'en faire la remarque, ce sont les doctrines mensongères sorties de leurs doctes élucubrations qui se retrouvent au fond de notre révolution sociale, à la base de nos institutions transformées, ou plutôt déformées et perverties, au fond de la démocratie sans Dieu, sans Christ, sans droit naturel ni loi morale, et par suite, sans équité ni justice, comme sans liberté, la démocratie telle que Léon XIII l'avait entrevue et à l'avance frappée de ses condamnations.

Les démocrates chrétiens forment la seconde et bien plus nombreuse catégorie des auxiliaires de la révolution contemporaine. Eux, à la différence des dogmaticiens du modernisme, n'en ont vu que l'extérieur, les dehors, sans remonter jamais ou presque jamais jusqu'aux principes, jusqu'aux idées fondamentales qui inspirent, dominent et entraînent tout le reste, hommes et choses. Et même quand ils dogmatisent, comme M. Henri Lorin, ou M. Boucaud, quand ils nous parlent d'« équation des droits », « d'équivalence des agents humains », ils ne voient le plus souvent que le relèvement si désirable des

masses populaires, l'amélioration du sort des pauvres. Ils obéissent à des sentiments, alors qu'ils croient être gouvernés par des idées ; ou plutôt, s'ils le sont réellement, c'est par des idées mauvaises dont ils ne soupçonnent ni la fausseté, ni les conséquences perturbatrices de l'ordre social qu'ils ébranlent avec une naïveté qui fait peur.

Aussi, ont-ils bientôt rejoint les dogmaticiens du modernisme ; ils travaillent avec eux et comme eux, à l'œuvre commune, sous les yeux et à la grande joie des jacobins et des blocards qui recueillent tous les bénéfices de cette collaboration inattendue et très précieuse. C'est grâce à cette collaboration que s'achèvera la révolution doctrinale ou anti-doctrinale, comme l'on voudra dire, qui nous fera rétrograder jusqu'à l'ancien paganisme, à moins que l'Eglise ne parvienne à l'arrêter.

Mais l'Eglise elle-même, la hiérarchie qui la gouverne, le pape et les évêques se trouvent ici en face d'une difficulté d'espèce particulière et fort délicate, plus grande que celle que leur opposa le dogmatisme moderniste. Il s'agit, du moins au premier aspect, de questions sociales ou même politiques, qui ne relèvent point directement de son magistère. Et c'est ce que faisaient remarquer avec grand fracas MM. Naudet et Dabry, par exemple, lorsqu'ils furent frappés. Les démocrates italiens, désavoués et blâmés par le Saint-Siège, ne tiennent pas un autre langage. Ces hommes approfondissent si peu les questions auxquelles ils touchent, qu'ils ne parviennent jamais à saisir les principes qui y sont impliqués. Ils travaillent à former un monde, à constituer une société où la vérité catholique n'a plus aucune place, où elle ne saurait ni se propager ni agir. L'Eglise ne le souffrira pas ; la conduite qu'elle a tenue à l'égard des démocrates italiens et, en France, à l'égard de MM. Naudet et Dabry et même du *Sillon*, l'indique suffisamment (1).

(1) On nous reprochera peut-être de n'avoir point appuyé par des faits et des textes les considérations générales que nous

venons d'émettre sur l'esprit démocratique, sa formation et son état actuel. Nous ne l'aurions pu, sans nous engager dans des détails qui ne sauraient trouver place ici ; et de plus, ce travail a été fait par M. Emmanuel Barbier, dans son ouvrage : *Les démocrates chrétiens et le Modernisme* et dans ses autres écrits sur le *Sillon*. Sa manière est connue ; il cite beaucoup, on le lui a même reproché ; on avouera du moins que ces longues citations, parfaitement enchaînées et encadrées d'observations généralement très justes et de forme modérée, donnent à ses écrits une valeur documentaire tout à fait hors ligne. C'est vraiment là qu'il faut chercher tous les développements du démocratisme contemporain ; on le suit à travers ses aberrations, ses emportements et aussi à travers ses dissimulations et parfois ses mensonges.

CHAPITRE V

Fédération catholique

I. — Effondrement ou Résurrection

L'un des plus étranges caractères de l'attitude adoptée depuis quelque temps surtout par les démocrates chrétiens, c'est leur répugnance à porter la lutte sur le seul terrain où elle serait utile, le terrain électoral. Ou plutôt la lutte, la lutte contre les ennemis de l'Eglise, la veulent-ils et ne cherchent-ils pas tous les moyens de l'éviter ? Ils prétendent concentrer leurs efforts dans la sphère sociale, afin d'y parachever les transformations démocratiques auxquelles ils tiennent avant tout. Mais les collectivistes, ou de plus avancés encore, leur en laisseront-ils le temps et la liberté ? Ce que ces derniers veulent détruire, c'est tout ce qui garde un caractère chrétien ; ils ne souffriront pas plus la religion démocratique de Marc Sangnier que le catholicisme lui-même, et ils prétendent bien balayer toutes ces contrefaçons chrétiennes avec le vrai christianisme.

Ces démocrates ressemblent un peu à des antimilitaristes qui, voyant une invasion allemande déborder nos frontières de l'Est, s'en iraient dans les régions les plus éloignées, dans nos départements du Centre et du Midi, pour y former tout à leur aise des pacifistes systématiques, en face desquels les ennemis devraient laisser tomber leurs armes. C'est là le plus dangereux des

rêves, celui qui achèvera notre ruine et déterminerait à lui seul un total effondrement.

En dépit des illusions auxquelles est en proie le jeune clergé, j'ai foi dans la grande masse des prêtres français. Les événements qui se sont déroulés ces dernières années, et dont nous avons été les victimes, portent en eux-mêmes de grandes leçons ; je le sais, ces leçons n'ont point été comprises, nous y étions si peu préparés ; mais avec le temps et les réflexions qu'il provoque, elles le seront. Ces jeunes générations s'assagiront elles-mêmes sous le coup de la souffrance qui les détachera, à mesure qu'elle se fera plus vive, des rêveries dont leur inexpérience fut le jouet. La séparation de l'Eglise et de l'Etat amènerait, à elle seule, une mentalité différente de celle du dernier siècle. Les générations sacerdotales se sentiront plus libres à l'égard des pouvoirs publics, et elles deviendront plus agissantes. L'important est qu'elles ne se trompent pas sur les conditions sociales au sein desquelles elles devront vivre, lutter et mourir; car ces conditions ne se modifieront point de sitôt.

Leur complexité les rend plus difficiles à saisir. Il faudrait pourtant que, d'un bout à l'autre de la tribu sacerdotale, il se formât un esprit unique, une seule manière d'apprécier et de juger les événements et d'y faire face. C'est une mentalité générale à reconstituer; pour être sincère, on doit avouer que le clergé français n'en a pas. Qu'on réunisse vingt prêtres, pris un peu au hasard, dans n'importe lequel de nos diocèses, ils ne s'entendront à peu près sur rien dans l'ordre de choses que nous considérons en ce moment. L'Eglise de France ressemble à une grande nébuleuse au sein de laquelle se sont formés çà et là, au hasard, mille centres d'activité que rien n'unit les uns aux autres. Bon nombre de ces centres d'activité ont été formés et demeurent gouvernés par des laïcs, par de jeunes hommes quelquefois. Les prêtres

les écoutent comme des oracles et leur obéissent au doigt et à l'œil, quant à ces projets de régénération sociale où les destinées de l'Eglise sont cependant engagées.

L'épiscopat français, plus libre lui aussi, dans ses agissements depuis la rupture des liens concordataires, y apportera peu à peu remède et j'espère qu'il se fera, avant peu d'années, une réorganisation autre que celle du culte, très heureusement improvisée du reste, grâce à l'activité du clergé et à la générosité des laïcs. Il faudrait une réorganisation de notre enseignement religieux à l'égard des fidèles, et cet enseignement devrait revêtir des caractères nouveaux comme les besoins. Sans doute, l'enseignement qu'aucun autre ne remplace se donne à l'église, aux prônes, dans les catéchismes et les instructions un peu plus élevées des jours de fêtes solennelles. Encore est-il que tout cela devrait être renouvelé, simplifié dans la forme, fortifié et ordonné dans le fond, rendu plus théologique et j'entends par là, plus rationnel et plus surnaturel en même temps, pour être mieux adapté aux exigences de l'esprit contemporain.

Mais un enseignement collatéral qui ne peut se donner à l'église, devrait être organisé par les curés dans toutes les paroisses, grandes et petites. J'ai entendu dire à un évêque qu'une salle paroissiale, où le curé pourrait voir de près les différentes catégories de personnes qu'il doit christianiser, lui semblait tout aussi nécesssaire que l'église elle-même. Là en effet on peut entrer en communication immédiate avec tous, interroger, écouter, répondre, expliquer et développer sa pensée selon les indications reçues, toutes choses qui ne se peuvent faire avec la même facilité à l'église. Dans la salle paroissiale, on aborderait surtout très librement ces sujets qui ne sauraient être traités dans le lieu saint, tout ce qui touche aux intérêts politiques et sociaux dans leurs rapports nécessaires avec la religion, tout en évitant la politique proprement dite. Que de questions à élucider concernant

les écoles, la liberté du culte, la préservation des enfants et des jeunes hommes et des jeunes filles, la propagation des bons livres et des bons journaux, l'interdiction de la mauvaise presse, la défense de la famille, de ses lois, les plaies du divorce, de l'alcoolisme, des mauvaises fréquentations, et particulièrement la défense de tous les intérêts moraux, spirituels et religieux à préparer et à porter sur le terrain électoral.

Ces questions et cent autres seraient abordées par le curé et les auxiliaires qu'il saurait s'adjoindre, sous leurs divers côtés et selon les exigences du groupe auquel l'on s'adresserait, suivant sa composition, le nombre et l'éducation des auditeurs. Là se ferait cette éducation de la démocratie chrétienne dont on nous parle sans cesse, et elle devrait consister, ce me semble, dans la formation d'une mentalité catholique qui apprécierait ensuite sainement les faits et les personnes, dans leurs relations avec les intérêts religieux.

Cet enseignement collatéral est tout aussi indispensable que celui qui se donne à l'église même; les deux se soutiennent et se complètent. Et il n'est pas difficile à établir. Tout à l'heure je parlais de salle paroissiale ; le mot est trop prétentieux ; la salle en question, mais ce sera assez souvent l'appartement le moins étroit du presbytère où le curé réunira dans les soirées d'hiver, surtout le dimanche, en dépit des fatigues de la journée, un petit groupe d'hommes, de jeunes gens, d'adolescents. Ce sera encore un hall ou un hangar attenant au presbytère et construit à dessein, ou les salles d'une école libre. En Amérique, près de chaque église se trouve la maison paroissiale ; au rez-de-chaussée, les salles de classes fréquentées par les enfants catholiques ; au premier ou au second étage, une grande salle où se réunissent tous les groupements paroissiaux pour leurs œuvres chrétiennes et sociales, y compris des banques spéciales tenues par des laïcs évidemment.

L'œuvre sociale par excellence que le clergé français doit entreprendre, c'est de donner à nos populations, parfaitement ignorantes, toutes les explications possibles et désirables sur les événements politiques, qui ont ébranlé l'Eglise dans ces derniers temps. Les curés qui ont le bonheur d'exercer leur ministère dans nos provinces encore chrétiennes vous diront tous ou presque tous, par exemple, à propos du denier du culte : nos braves paroissiens nous donnent ce que nous leur demandons, mais ils ne comprennent pas les raisons de notre demande elle-même. Les cultuelles auraient tout arrangé, leur a-t-on fait accroire, et ils demeurent dans cette persuasion. »

Peut-être, mais pourquoi cela ? si ce n'est parce que les prêtres catholiques ne leur ont pas donné les explications suffisantes ; ils ont été moins zélés ou moins habiles que les ennemis, pour créer dans ces âmes qui leur sont cependant ouvertes, une conviction contraire. Si les libres entretiens qui se nouent dans une salle paroissiale, étaient entrés dans les habitudes de ce clergé et de ces bons fidèles, un tel état d'esprit ne se serait jamais produit et surtout il ne se serait jamais généralisé : encore moins pourrait-il durer.

Un curé ne pourra jamais remplir tout seul ce programme : il lui faut des auxiliaires qui lui recrutent des auditeurs. Ces auxiliaires constitueraient une sorte de comité paroissial, plus étendu et plus nombreux que les anciens conseils de fabrique ; il y faudrait surtout faire entrer quelques jeunes gens. Les réunions d'hommes devraient être plus fréquentes que toutes les autres ; commençât-on par quelques unités péniblement assemblées, que le résultat pourrait devenir encore sérieux ; ce qui importe, c'est de ne pas se décourager.

Une telle œuvre ne vaudrait-elle pas mieux que ces associations pieuses, excellentes évidemment, mais sans but défini, si ce n'est un profit tout personnel pour

leurs membres, presque toujours pour des femmes auxquelles le prêtre consacrait trop de temps. On entrerait ainsi en relation avec toutes les fractions du troupeau; les hommes si négligés jusqu'ici, parce qu'on les estimait trop difficiles à atteindre, auraient la meilleure part d'une vie pastorale, de plus en plus occupée, intelligemment conduite et poursuivant des buts précis, élevés et généreux, par des moyens appropriés.

Ces comités paroissiaux devraient être reliés entre eux, et avoir, à certains jours assez rares, leur représentation dans des assemblées cantonales. Si deux ou trois fois l'an, par exemple, les meilleurs catholiques de chaque paroisse, les hommes d'œuvre les plus intelligents et les plus agissants, pouvaient causer ensemble des moyens employés, des résultats obtenus, tenir à jour la statistique des familles chrétiennes et surtout des chefs de ces familles sur lesquels il serait permis de compter pour la défense religieuse, active, énergique; ces groupements plus considérables, provoqués, présidés et dirigés par les prêtres les plus autorisés du canton, donneraient aux cadres de la fédération catholique s'ébauchant ainsi peu à peu une fermeté tout exceptionnelle. Ces quelques hommes, ces jeunes gens surtout que l'on aurait conduits au chef-lieu, s'en reviendraient plus forts et se sentiraient comme appuyés et encouragés par tout ce qui se ferait autour de la paroisse, et même à quelque distance. Vous auriez partout une jeunesse catholique qui, après avoir appris à serrer ses rangs, dresserait fièrement la tête et saurait se faire respecter.

Ce n'est point deux fois l'année, mais tous les mois, que les prêtres du canton devraient se voir et s'entendre pour la conduite de leurs œuvres. Une sorte de petite retraite ou recollection mensuelle est entrée dans les habitudes cléricales en beaucoup d'endroits. On y entend deux petites instructions et l'on s'y confesse : c'est très bien ; mais pourquoi les œuvres paroissiales

n'y auraient-elles pas plus qu'une mention trop brève, une exposition à certains jours étendue et approfondie ? Pourquoi un comité de trois ou quatre membres ne se formerait-il pas dans le clergé cantonal, avec la charge de dresser sur toutes les œuvres de la région un rapport qui devrait être soumis, à la fin de chaque année, au comité diocésain, formé par l'évêque et fonctionnant sous ses yeux et son contrôle, avec mission de donner à tous les comités paroissiaux, aide et protection.

Ce comité diocésain, organe principal ou du moins tout à fait essentiel, devrait être composé par parties égales de laïques et d'ecclésiastiques. Les laïques sont tout aussi nécessaires que les prêtres ; sans leur concours libre, dévoué et constant, on ne fera jamais rien de sérieux et d'efficace en vue du but à atteindre, la défense catholique sur tous les terrains et finalement sur le terrain électoral; car c'est là qu'il faut en venir et tout ce que j'ai dit précédemment s'y rapporte. Les hommes les plus influents parmi les catholiques, non seulement dans la ville épiscopale mais dans les chefs-lieux d'arrondissement et dans tout le diocèse, feraient tout naturellement partie de ce comité qui devrait être assez nombreux, eu égard au travail qu'on lui demanderait. Je crois même que l'on pourrait laisser à la partie laïque le soin de se recruter par l'élection. Ses réunions devraient être fréquentes et provoquées par son bureau; tous les membres n'y seraient point toujours présents ; mais rien n'empêcherait de demander aux absents eux-mêmes les concours nécessaires pour le fonctionnement des comités paroissiaux de leurs régions. L'évêque qui aurait l'œil toujours ouvert pour surveiller les mouvements de ce vaste organisme, laïc plus encore qu'ecclésiastique, et la main ferme et alerte pour les aider et les exciter au besoin, sentirait son action grandir, se fortifier et se féconder elle-même. Il assisterait, au bout de quelques années, à une régénération reli-

gieuse et sociale qui n'aurait besoin que de s'étendre aux autres diocèses, de s'universaliser dans notre pays pour l'arracher aux étreintes du socialisme, à la décadence et à la ruine.

Aussi, pour amener de tels résultats, faudrait-il une entente de l'épiscopat français tout entier. C'est lui qui nous sauvera, si nous devons être sauvés, car lui seul le peut et, sans lui, rien d'efficace ne saurait être essayé. A lui et à lui seul, il appartient d'ourdir et d'étendre sur la surface du pays, en se servant de la loi de 1901, les mailles de cette vaste fédération catholique qui ne peut avoir son centre qu'à Paris. Là siégerait le comité directeur, formé des mêmes éléments que le plus humble comité de paroisse, mais dans un nombre et avec des proportions que de plus sages et de plus entendus que nous auraient à déterminer. Il nous semble que plus l'action catholique aurait à s'exercer sur le terrain électoral, moins l'élément ecclésiastique devrait y prendre une part directe : plus grand et plus énergique deviendrait le rôle des laïcs dirigeants, et dans le comité central à Paris et dans les comités diocésains des villes épiscopales. La régénération est à ce prix et si l'on s'obstine à ne pas la poursuivre par des moyens au moins analogues à ceux que nous venons d'indiquer, il est bien à craindre que nous ne soyions précipités dans une décadence de plus en plus irrémédiable. Ce serait un effondrement dont les conséquences ne sauraient être calculées.

II. — Fédération catholique : ses caractères

Son caractère propre, j'allais dire unique ou tout à fait dominateur, c'est d'être catholique. Catholique, il faut qu'elle le soit dans tous ses éléments et dans tous ses agissements, qu'aucun de ses efforts, du plus petit au

plus grand, n'ait aucun autre but que la conservation et la défense du Christianisme. Elle ne sera pas un parti encore moins un parti politique, ni même un parti catholique. Les mots ont leur action et leur influence sur les idées et, par les idées, sur les faits eux-mêmes qui s'en trouvent modifiés. Qui dit parti dit scission ou limitation nécessairement exclusive ; or, notre ambition ou du moins notre désir le plus ardent serait d'unir, d'englober sans exclusion ni limitation aucune, dans une grande et compréhensive fédération tous les catholiques sincères. Le mot fédération exprime très exactement cette union large et compréhensive et nous le préférons à tout autre.

Notre fédération ne sera pas surtout un parti politique, puisqu'elle embrasse ou plutôt désire embrasser et unir les hommes de tous les partis, monarchistes et républicains, impérialistes et royalistes, démocrates et conservateurs, pourvu qu'ils soient catholiques. Son but est de franchir les frontières qui séparent toutes ces catégories de citoyens; c'est d'abattre autant que possible les préventions et les préjugés qui les éloignent les uns des autres ; c'est de les inviter à sortir de ces classifications trop étroites et surtout trop exclusives, à s'élever au-dessus de leurs antipathies, à se grouper sur un terrain nouveau, assez ferme et assez large pour les porter et les contenir tous, le terrain religieux.

La fédération catholique n'aurait point pour but de détruire ces classifications et ces groupements. Elle les respectera en en faisant abstraction ; elle leur laissera leur autonomie, à la condition que cette autonomie ne les empêche pas de lui prêter le concours qu'elle sollicite ardemment, dont elle a un besoin absolu, et sans lequel elle ne pourrait ni se former, ni subsister, ni agir. L'*Union libérale* demeurera ce qu'elle est ; la *Jeunesse catholique* de même, ainsi que l'*Action Française ;* le *Sillon* gardera ses éléments

primitifs et catholiques, en ce moment nous ne voulons pas parler de ceux qui ne le sont plus. Les syndicats indépendants, jaunes ou non jaunes, recevant leur mot d'ordre de M. Biétry ou de ses collaborateurs et amis, se rapprochent de nous par bien des côtés, ont avec nous bien des idées communes. Qu'ils demeurent ce qu'ils sont ; l'heure venue ils donneront à notre fédération le genre de concours que nous pouvons en attendre.

Tous ces groupements subsisteront ; mais s'ils sont catholiques et dans la mesure où ils seront catholiques, ils se laisseront gouverner et régir, aux heures de la bataille, par l'esprit catholique de notre fédération. Celle-ci les unira, les englobera même sans les absorber ; elle s'en servira et aussi elle les servira, en les faisant atteindre plus sûrement, grâce à sa direction, leurs fins les plus élevées, les plus religieuses et les plus utiles. Seule elle le peut. Nous en avons eu la preuve, tout récemment encore. Des hommes, certes bien intentionnés, de vrais et sincères catholiques se sont divisés autour de cette question si grave, la défense religieuse sur le terrain électoral; les malentendus les plus déplorables se sont ravivés et menacent de s'aigrir.

Pourquoi donc ? Parcequ'un groupe politique n est pas et ne sera probablement jamais en situation d offrir aux autres cette union et cette entente, sans éveiller leurs susceptibilités ou même leur défiance. Supposez, au contraire, un comité fédératif catholique, établi à Paris et agissant sous la direction de l'Episcopat, du moins pour les affaires les plus graves. Le Comité n'aurait-il pas été plus en état de proposer l'entente sus-dite à tous les groupements politiques, sans toucher à leur autonomie ? Il eût appartenu à ce Comité d'aplanir ces dissentiments ou plutôt de les prévenir ; aujourd'hui même il réussirait peut-être à les faire cesser, en expliquant ces mots vagues et imprécis où chacun

loge ce qu'il veut : forme politique, terrain constitutionnel, obligatoire, etc.

Tous ces points délicats et difficiles ne seront jamais élucidés dans des discussions publiques ni par des articles de journaux ou de revues. Ils doivent être réservés pour des débats plus calmes et tout intimes où l'amour-propre a beaucoup moins de part. C'est entre personnes intéressées également sincères et dévouées à l'Eglise, au sein d'un Comité fédératif autorisé, qu'il faudrait chercher ce terrain d'entente. Ce Comité fédératif seul concilierait toutes ces divergences, apaiserait tous ces conflits, et c'est pour ce motif qu'il me semble être le seul moyen efficace de préparer pour l'Eglise une situation tolérable dans notre pays.

Et pourquoi ne nous serait-il pas permis de regarder plus loin encore, de rêver pour la France des jours meilleurs à tous les points de vue, et surtout de les lui souhaiter, de travailler à les rendre possibles ? Cette union des partis sur le terrain catholique, et dans un but de défense religieuse, serait très propre à amener une entente politique elle-même entre l'immense majorité des citoyens. Il faudra bien qu'elle se produise un jour ou l'autre, ou bien nos divisions sans but et sans remède détermineront l'affaiblissement et peu à peu la ruine de ce pays. Qui de nous ne se sent pas effrayé à cette seule pensée? Et si je n'y insiste point, c'est pour éviter qu'on m'accuse de faire de la politique, dans ce livre qui m'a été dicté par ma seule conscience de prêtre, inséparable cependant de ma conscience de français et de patriote.

Pour que notre fédération atteigne ces grands résultats, il importe qu'elle soit et demeure l'œuvre des évêques. Rien n'est catholique en dehors de l'épiscopat ; tous les efforts, fussent-ils dirigés par les meilleures intentions, demeurent infructueux pour le salut de l'Eglise et de la république chrétienne, quand ils se déploient

sans recevoir, sinon une première initiative, du moins une certaine direction de l'épiscopat. Les évêques ne font pas tout, ils ne sont point tout le corps et eux-mêmes ont grand besoin du concours de tous et, dans le cas présent, du concours des laïcs. Mais il n'y a point de corps sans tête et c'est à la tête de diriger ; qu'ils dirigent et qu'ils agissent les premiers, puisque c'est leur fonction. Nous élevons tout d'abord vers eux un cri d'angoisse, le cri des disciples vers le Christ : *Domine, salva nos, perimus.* Evêques de France ; sauvez-nous, car sans vous, nous périssons et la France avec nous. Appelez à vous tous les vrais chrétiens, tous les bons français ; groupez-les autour de vous, rattachez-les à vos personnes par ces liens fédératifs qui, noués dans ces centres élémentaires et comme au sein de ces cellules vitales qui s'appelleront nos comités paroissiaux, aboutiront à vos chaires épiscopales et, par elles, au cœur de la nation catholique, à Paris, où vous aurez vos délégués et vos représentants. Ces délégués commanderont en votre lieu et place, ils nous répéteront votre parole qui sera une parole d'autorité ; nous ne la discuterons pas, vous serez obéis. La fédération catholique française sera formée, elle subsistera, elle agira et, après des années de luttes, elle deviendra triomphante ; par elle et avec elle, vous nous aurez refait une patrie ; sans elle, vous n'y réussirez pas et nous périrons ! (1).

---

(1) Nous sommes heureux de rencontrer dans la *Corrispondenza Romana*, dont les attaches avec le Vatican sont connues, une note en parfaite concordance avec la thèse que nous soutenons. La voici :

POUR L'UNION DES CATHOLIQUES FRANÇAIS

« Un des faits qui s'imposent le plus en ce moment à l'attention « de tous ceux qui suivent la marche des événements religieux de « la France contemporaine, c'est l'activité toujours croissante de « l'épiscopat dans le champ de l'action catholique.

« Par ces temps où la lutte contre l'Eglise, loin de s'apaiser, « s'accentue et va sans cesse s'étendant, les Evêques ne se sont pas « bornés à redoubler de soins et de vigilance dans le gouvernement

Les évêques n'ont point attendu nos supplications et nos instances pour penser et agir ainsi. L'un des plus autorisés, Son Éminence le cardinal Luçon, archevêque de Reims, marquait et délimitait, en quelque sorte, le terrain sur lequel devrait se former la Fédération Catholique, lorsqu'il écrivait :

« Pour atteindre ce but, vous vous placez sur le vrai « terrain, sur le terrain unique du catholicisme. Vous

---

« spirituel de leurs diocèses. Avec une sûreté de vues très grandes « et une parfaite connaissance des besoins nouveaux, ils se sont « appliqués à l'organisation des forces catholiques, soit directement, « soit par leurs encouragements et leur appui. Nous ne citerons « aucun exemple, car nous serions fort embarrassés dans le choix. « Au surplus, nos lecteurs ont pu trouver, ici même, un écho de cette « admirable action épiscopale — sinon complet, du moins suffisant « pour en apprécier l'étendue et la valeur.

« Un si heureux renouvellement d'activité parmi les Prélats « français, est non seulement en soi on ne peut plus utile et oppor- « tun, mais il apparaît aussi comme la voie la plus sûre pour réaliser « une condition essentielle au développement de la vie catholique « en France ; l'*union nationale des forces catholiques*.

« Cette union, si vivement désirée par tous les gens de bien, ne « consiste point dans la fusion ou l'absorption des différentes « œuvres catholiques. En laissant subsister les diverses formes d'ac- « tivité (cercles, patronages, œuvres d'enseignement, de presse, etc., « etc.), elle ne tend qu'à les harmoniser. C'est une grande applica- « tion du principe que l'*union fait la force*.

« Faut-il ajouter que, si les conditions de l'Eglise en France sont « à présent si tristes et si difficiles, malgré le très grand nombre « d'âmes généreuses individuellement dévouées à sa cause, cela « tient principalement à ce que, pour des causes graves et multi- « ples, *une telle union n'a pu être encore atteinte*.

« Or il est évident que le meilleur moyen d'arriver à cette « *fédération nationale* des forces catholiques, c'est que chaque « Evêque commence par constituer dans son propre territoire « l'union, l'entente, *la fédération des forces diocésaines*. Quand ces « fédérations diocésaines seront établies partout, il ne restera plus « pour ainsi dire, qu'à faire le dernier pas; *l'union nationale des* « *catholiques français*.

« Aussi souhaitons-nous vivement que l'action salutaire des « Pasteurs des âmes soit comprise et appréciée, comme il convient, « de tous les fidèles, et suivie par eux avec dévouement et ardeur

« Ce sera le plus heureux auspice du renouveau chrétien de la « très noble nation française. »

(*Corrispondenza Romana*, 9 nov. 1908).

L'Action Catholique Française, fondée par M. de Bourmont, propage depuis longtemps la même idée.

« ne formez pas, à proprement parler, un parti catho-
« lique, car qui dit parti, dit division, et c'est la division
« qui nous tue. Vous voulez au contraire l'union, cette
« union organisée, cette union libératrice que le Pape
« nous demande avec instance, partout et toujours ;
« l'union, abstraction faite et en dehors de toute
« opinion politique. Vous dites à vos concitoyens :
« Vous êtes républicains, mais vous voulez le bien :
« soyez des nôtres. Vous êtes impérialistes, mais vous
« croyez en Dieu : entrez dans nos rangs. Vous êtes
« royalistes, mais en même temps vous aimez ardem-
« ment l'Eglise : marchons de concert, la main dans
« la main et cœur contre cœur. Gardez, vous en avez
« la liberté, vos convictions et vos préférences, conser-
« vez votre idéal au fond de vos âmes ; mais, puisque
« vous êtes avant tout catholiques, groupons nos bonnes
« volontés si émiettées jusqu'à présent et disons tous
« ensemble : En avant pour Dieu et pour la Patrie !
« Voilà notre programme. Je n'en connais pas de
« meilleur et de plus beau. »

Ce que je viens de décrire a eu son exécution et, pour en être témoin, il n'est besoin que de se tourner vers la Belgique et un passé qui n'est point encore très lointain. En 1879, les évêques belges, provoqués par les libéraux et par Frère Orban, leur chef d'alors, jetèrent l'interdit sur les écoles neutres, et défendirent à tous les chefs de famille catholiques d'y envoyer leurs enfants, partout où il y aurait dans le voisinage une école chrétienne. Le refus des sacrements était la sanction de cette défense. La mesure était hardie ; les croyants étaient là aussi intimidés et découragés, habitués déjà aux oppressions hypocrites du libéralisme. Les évêques seraient-ils suivis ? Je crois bien que ce ne fut pas la première question qu'ils se posèrent ; une autre se formula devant leur conscience : Où est le devoir? Ils le virent et ils y marchèrent en dépit de toutes les oppo-

sitions et de toutes les difficultés ; on sait le reste. La Belgique leur doit de longues années d'un gouvernement nettement et franchement catholique. Aujourd'hui, le lendemain même de l'élection qui leur a assuré une victoire toujours disputée et parfois incertaine, les catholiques belges resserrent leurs rangs et reprennent leur rude et laborieuse tâche, qui est de préparer l'élection dont plusieurs années les séparent. Ils parlent peu, prononcent moins de discours que nous, mais ils agissent, ce qui vaut mieux. Leurs comités savent à l'avance combien tel petit village donnera de voix à la liste libérale, s'ils ne parviennent pas à en détacher quelques-unes, et ils y travaillent? Leurs œuvres sociales sont plus prospères que les nôtres; mais toutes se rapportent à l'œuvre religieuse par excellence, l'œuvre électorale. Tout le monde le sait, ce n'est un secret pour personne. La participation du clergé à l'œuvre électorale est discrète mais réelle, comme il convient à son caractère; et rien de décisif ne se fait sans le consentement de l'épiscopat. Agissons de même.

Quand la fédération catholique sera établie en France, elle exercera son influence sur le scrutin, sans même avoir de candidats proprement dits. On sollicitera ses suffrages et elle ne les donnera qu'à bon escient, après avoir imposé ses conditions et s'être assurée que leur acceptation est sincère et qu'elles seront exécutées.

Vous prétendez, hommes de peu de foi, éternels conciliateurs, toujours prêts aux capitulations les plus humiliantes et les plus désastreuses, vous prétendez que jamais ou d'ici à bien longtemps, les catholiques ni même les hommes d'ordre n'obtiendront la majorité des suffrages, et que l'opposition qui aura été faite aux blocards, excitera leurs haines et provoquera de nouvelles persécutions.

Vous connaissez bien mal vos tristes alliés, ces blo-

cards dont vous plaidez la cause. Leur haine, elle nous est assurée à l'avance ; depuis longtemps déjà elle a atteint son paroxysme, et quoi que nous fassions, elle accumulera toujours autant de ruines qu'il lui sera possible. Une seule chose les arrêtera, la force. Soyons forts et ces gens-là compteront avec nous. Une minorité énergique les ferait hésiter, vos capitulations et vos cajoleries les encourageront à nous porter les derniers coups. Allez avec eux, soyez conséquents avec vous-mêmes et passez dans leurs rangs; vous nous ferez moins de mal qu'en semant parmi nous le découragement et les conseils de lâcheté qui, depuis trop longtemps, nous désorganisent.

III. — Fédération catholique : son programme

M. de la Taille, dans quelques articles d'un haut intérêt, a soutenu une thèse qui se rapproche singulièrement de la nôtre. Il y fait, après M. de Mun, une observation très juste : il ne faut pas confondre les principes d'un parti, d'une fédération catholique par exemple, avec le programme qu'adoptera dans telles circonstances données cette même fédération. Les principes de la fédération que nous voudrions voir s'établir en France, ne sont rien autre chose que les principes catholiques eux-mêmes ; ils ne varient pas et personne n'a le droit d'y rien changer. Un programme d'action au contraire doit nécessairement varier, selon les temps et les circonstances auxquelles on s'efforcera de l'adapter. C'est un essai tenté pour la réalisation des principes indiqués plus haut ; cette réalisation des principes ne saurait être du premier coup intégrale ; elle sera très partielle au contraire. L'effort portera nécessairement sur les points les plus contestés par les adversaires, et, parmi ces points mis en péril, on choisira les plus importants, ceux

dont les conséquences seraient les plus désastreuses pour l'ordre social.

Bref notre programme, c'est l'ennemi qui nous l'impose ; nous sommes bien obligés, si nous ne voulons faire œuvre vaine et inutile, de le suivre sur le terrain où il nous appelle et d'engager la bataille avec des armes en rapport avec les siennes, avec un outillage au moins égal au sien, si nous ne pouvons le rendre supérieur. Nous l'avons bien des fois répété, au cours de cet ouvrage, ce que nos adversaires ont entrepris, c'est la transformation radicale de notre société ou plutôt sa destruction absolue ; il faut qu'elle disparaisse et soit remplacée par une autre qui en sera la contradiction. Nos sociétés européennes, nos civilisations modernes ou actuelles, ont été construites de toutes pièces par le christianisme et, en dépit de leurs vices, elles demeurent encore imprégnées de son esprit. Il s'agit de leur substituer un monde pire que l'ancien paganisme.

Je résumerai ici ce que j'ai vingt fois démontré. Le naturalisme scientifique est à lui seul chargé de confectionner cette société de l'avenir, et voici sur quels principes il prétend l'asseoir : L'homme est un superbe animal, magnifiquement organisé, qui a des sensations plus parfaites que les espèces inférieures, sensations qu'il élabore et qui deviennent des représentations conceptuelles ou des concepts. Mais cela ne change rien à sa nature, qui n'est point essentiellement différente de celle des bêtes.

Cette conception, prétend le naturalisme, a le grand avantage de nous débarrasser d'un seul coup de toute notion morale ou de droit naturel, entendu à la façon ancienne et chrétienne. Plus rien de tout cela, plus de devoir par conséquent, ni d'obligations morales qui seront remplacées par ce que l'on appelle la loi sociologique, produit direct et immédiat de la collectivité.

Celle-ci est poussée par ses instincts dont M. Bergson a étudié la nature, instincts qui ont une sorte d'intuition de la vie et qui, par conséquent, l'organisent, mais en dehors de tous ces axiomes du bon sens et de la raison spéculative, autrefois réputés intangibles. M. Levy-Bruhl avait fait à l'avance l'application pratique de ce système, et nous avait expliqué que la loi sociologique était comme la résultante de ces instincts que chacun porte en soi. Tous ont droit à leur satisfaction ; en s'additionnant ils trouvent dans la collectivité des citoyens leur expression la plus autorisée, et cette expression devient la loi de tous, la loi sociologique.

L'un de ses articles fondamentaux, c'est que les enfants appartiennent, non plus à leurs parents, mais à la collectivité qui les élèvera à sa manière. Et c'est pour ce motif que, déjà, nous avons l'école géminée ou la coéducation des sexes, pour hâter le développement des instincts intuitifs dont nous parlions tout à l'heure. Ces instincts intuitifs, prématurément développés chez les adolescents, prépareront les unions libres, la communauté des femmes, qui nécessitera la communauté des biens ou le collectivisme économique. Toutes ces choses se tiennent et s'appellent ; elles forment le programme de nos ennemis ; n'essayez pas d'en détacher la moindre parcelle, ils ne le souffriraient pas. Il le leur faut dans son intégralité.

Le rapt des enfants est ce qu'il y a de plus difficile à faire accepter. On le prépare à l'heure où j'écris ces lignes, par une double annexe à la loi scolaire du 28 mars 1882, plus odieuse que cette loi elle-même. Les parents qui ne voudront pas souffrir les violences impies et sacrilèges, perpétrées sur la conscience de leurs enfants seront frappés de prison et d'amende, peines prévues à l'article 14 de cette loi.

Tout le monde sait que les manuels pédagogiques, ana-

logues à celui de Payot par exemple, sont remplis de ces doctrines anti-chrétiennes qui nient la loi morale et le droit naturel, à plus forte raison les vérités révélées, avec le Christ lui-même et l'Eglise chargée de les faire connaître. Ces manuels, inscrits dans la liste des livres classiques, étaient proposés aux enfants, mais sans leur être imposés. Désormais il n'en sera plus ainsi ; on s'en prendra aux parents eux-mêmes, rendus responsables des refus de leurs enfants, et ils seront frappés. Les prêtres seront frappés avec eux, si, même en dehors des fonctions de leur ministère, par voies de simples conseils, ils se sont opposés à l'acceptation de ces livres infâmes.

Le ministre de l'instruction publique avoue, ou plutôt prône très haut les motifs de son projet de loi, déposé sur le bureau de la Chambre le 25 juin 1908 :

« Dans plusieurs régions, des associations ou des « groupements, dits de pères de famille, se sont consti- « tués sur un plan et avec des visées trop uniformes pour « n'être pas concertés, et qui, sous le prétexte de défen- « dre la neutralité de l'école inscrite dans la loi, entra- « vent le fonctionnement de cette école et parviendraient « aisément, si l'on n'y portait remède, à paralyser l'en- « seignement des maîtres.

« Une enquête récente a permis de constater entre « autres les faits suivants :

« Sur l'ordre de leurs parents, des enfants par eux- « mêmes irresponsables se refusent à recevoir des livres « de classe dont l'emploi leur est prescrit par le maître, « à y apprendre et à réciter les leçons qui leur sont « indiquées. Leur désobéissance ouverte ne peut être « atteinte par aucune sanction efficace, puisqu'elle se « couvre de l'obéissance due aux chefs de famille.

« Des ministres du culte ne craignent pas de dénoncer « et de mettre en interdit, dans leurs instructions et leurs « prêches, les ouvrages que sont tenus de se procurer les « enfants, de contraindre eux ou leurs parents à leur re-

« mettre ces livres pour les détruire ou pour en lacérer « les passages incriminés, au besoin de leur substituer « des ouvrages de leur choix. Ils refusent d'admettre à « l'enseignement religieux et à la préparation aux sacre- « ments, ceux des enfants qui, résistant à ces injonctions, « continuent à se servir des livres en usage. »

Suivent des considérations sophistiques pour justifier le projet dont la teneur suit :

Projet de loi

« Article unique. — Sur la plainte adressée par l'ins- « pecteur primaire au juge de paix, les peines prévues « par l'article 14 de la loi du 28 mars 1882 seront appli- « quées au père ou au tuteur ou à la personne respon- « sable, qui sera convaincue d'avoir empêché l'enfant « inscrit à une école publique, d'y recevoir l'enseignement « sur tout ou partie des matières déclarées obligatoires « en vertu de l'article 1er de ladite loi, ou de faire usage « en classe de livres régulièrement inscrits sur la liste « départementale.

« Sera punie des mêmes peines, toute personne qui « aura commis l'infraction qui précède, soit en prononçant un discours, soit en affichant ou distribuant un « écrit contenant une provocation directe à commettre « l'infraction prévue ci-dessus. »

Le 30 juin suivant, un autre projet complétait celui que l'on vient de lire, en plaçant l'instituteur en dehors des lois et au-dessus de toutes les poursuites.

« L'Etat, est-il écrit à l'article 2, l'Etat est responsable de tous les dommages imputables à la faute personnelle des membres de l'enseignement public et résultant de propos ou d'écrits émanant d'eux, pendant l'exercice de leurs fonctions, sauf dans le cas ou ces propos ou écrits constituent des crimes. »

En d'autres termes, c'est le préfet que l'on devra actionner devant les tribunaux, au lieu et place des instituteurs.

Comprend-on tout ce qu'il y a de monstrueux dans ces dispositions législatives : voici des hommes, animés pour la plupart d'un esprit détestable, primaires ignorants, fanatisés par une presse impie et immonde, par toutes ces revues que nous avons caractérisées dans un de nos précédents chapitres. Ils sont les maîtres des 7/10e des communes de France, je veux dire qu'ils y distribuent, sans aucune espèce de concurrence, l'instruction élémentaire aux enfants du peuple. Les parents sont contraints de les leur envoyer ; et quand ces pauvres petits ont franchi le seuil de leurs classes, ils sont à la merci de ces hommes sans foi, sans moralité autre que celle que prescrit la loi sociologique, consignée dans des livres souvent infâmes, mais réputés sacrés, dès lors qu'ils portent l'estampille de la préfecture. Et les pères et les mères de ces enfants n'ont pas même le droit d'élever contre cet exécrable régime une timide protestation ; s'ils contreviennent à cette défense, ils seront condamnés à la prison et à l'amende. Et cela se passe dans un pays où tout le reste est livré à la discussion sans frein ni limites de la parole et de la presse. Oui, mais ce que l'on veut domestiquer, en dehors de toute résistance et de toute surveillance, c'est la conscience de ces petits êtres qui ne peuvent se défendre, les enfants. Cette conscience est malléable, docile, confiante à l'excès; on s'en empare brutalement, en vertu d'une loi sauvage, on l'arrache à l'affection alarmée des familles, afin de la dépraver plus efficacement et d'y former cette mentalité honteuse, faite de la haine de Dieu, du droit, de l'honneur et de la vertu.

Il y a, dans la logique de ces tentatives criminelles, une sorte d'ironie vengeresse qui seule montrerait à l'esprit public, s'il était moins avachi et moins oblitéré

par tout ce qu'il a supporté déjà, combien elles sont malfaisantes par nature et grosses des conséquences les plus imprévues. A l'heure même où l'Etat songeait à couvrir de sa protection les méfaits des instituteurs, ceux-ci envoyaient à Lyon, dans un congrès secret, leurs représentants les plus autorisés. Ce congrès mystérieux dont les journaux eux-mêmes ne parlèrent point alors, dura trois jours entiers. Des indiscrétions bien postérieures ont fait connaître, seulement en partie, les résolutions qui y furent prises. L'une d'elles, la plus importante vraisemblablement, tend à arracher le corps pédagogique primaire à l'Etat, à sa surveillance et à sa domination, pour le souder à la Confédération générale du Travail. Toute une législation éducative devrait être élaborée dans un congrès mixte, qui a fait l'objet de la déclaration suivante :

« Le Congrès syndical d'instituteurs, considérant que la réorganisation de l'enseignement primaire doit être l'œuvre de la collaboration effective des professionnels (instituteurs) et des intéressés (pères de familles) ; que cette collaboration ne peut s'exercer que par la réunion des représentants spécialement mandatés des groupements corporatifs, décide :

1° *Qu'un congrès mixte composé des délégués des Syndicats d'instituteurs et des délégués des Syndicats ouvriers, se tiendra en 1909, à l'occasion du Congrès corporatif de Pâques, et que ce Congrès sera chargé de l'élaboration d'un projet de réorganisation de l'enseignement primaire ;*

2° *Que des Commissions locales, départementales et régionales, composées d'instituteurs et d'ouvriers régulièrement mandatés prépareront les travaux dudit Congrès ;*

3° *Engage les organisations syndicales à créer des écoles modèles, lorsque les ressources des Syndicats d'instituteurs et des Bourses du travail le permettront ;*

4° *Que les instituteurs syndicalistes frappés pour délit d'opinion en seront les premiers maîtres.*

Les délits d'opinions dont il est question ici ne relèveraient évidemment, avec la législation projetée, que des autorités académiques et gouvernementales. Mais précisément les instituteurs n'en veulent plus et, pour s'y soustraire, leurs syndicats appellent à leur secours les syndicats rouges formés par la Confédération générale du travail. C'est la concentration des forces ouvrières et des primaires syndiqués contre le gouvernement de M. Clemenceau ; et il ne faut point perdre de vue que ces primaires syndiqués représentent des forces électorales qui, avec la complicité des autorités académiques, se sont mises au service du bloc. Les députés doivent, dès lors, compter avec eux pour n'être pas combattus au scrutin de 1910 par ceux-là mêmes qui les ont soutenus antérieurement ; et le ministère est bien obligé de compter avec les députés et les terreurs que leur inspirent les instituteurs en révolte. Il y a là un inextricable enchaînement de servitudes, réagissant les unes sur les autres, selon des intérêts et des passions dont il est difficile de prévoir et de mesurer le contre-coup.

Ce qui ressort de cette situation et en est comme la caractéristique, c'est la fédération de primaires ignorants et orgueilleux et d'ouvriers entraînés par des politiciens ambitieux et arrivistes qui rêvent de constituer une société nouvelle, dont ils seraient les conducteurs et les guides : la société collectiviste. Aux primaires, la charge de préparer des citoyens aptes à entrer dans ces cadres dressés à l'avance que nous connaissons déjà. Aux ouvriers embrigadés dans la Confédération du travail, de porter les derniers coups à la vieille société capitaliste qui fait encore obstacle à la démocratie révolutionnaire en formation. Les blocards assistent à la transformation avec des sentiments très mélangés ; la plupart ne sont pas sans inquiétudes, mais il faudra, bon gré, mal gré, aller jusqu'au bout. Leur disposition foncière et permanente est de se tenir toujours du côté des plus forts, afin

de rendre aussi fructueuse et aussi large que possible leur participation à la curée.

Bon nombre d'honnêtes gens se bercent d'une illusion qu'il importe de dissiper : ils s'imaginent et ils répètent sans cesse que les intérêts sauront bien se défendre, sitôt qu'ils seront sérieusement touchés. Touchés, mais ils le sont depuis longtemps déjà ! Comment se sont-ils défendus? Je crains bien que leur résistance n'aille s'affaiblissant de plus en plus. Un moment viendra où ils prendront peur et ne songeront plus qu'à se dissimuler.

Est-ce qu'il ne s'est pas produit déjà une émigration des capitaux français, lorsque l'impôt sur le revenu est devenu menaçant? Je ne sais si M. Caillaux parviendra à obtenir à ce sujet un vote définitif ; mais ce qu'il est facile de deviner, c'est que le fonctionnement de cette loi préparera la grande liquidation sociale, avant-coureur du collectivisme. Les investigations que nécessitera le recouvrement de cet impôt, constitueront à elles seules une longue et grande enquête sur les fortunes privées, qui rappelle les inventaires de nos Eglises et de nos Congrégations religieuses. La confiscation ne tardera guère. Nul n'y échappera, sinon ces financiers cosmopolites qui ont des caisses ouvertes, ou plutôt bien fermées, dans les grandes capitales européennes et qui embrassent dans leurs combinaisons les intérêts des nations les plus puissantes, trop souvent à leur merci.

Devant un tel ensemble de faits, le programme des catholiques ne dépend pas d'eux ; il leur est imposé et consiste avant tout à attaquer leurs adversaires sur le terrain où ils se sont établis; c'est le terrain sociologique et légal. Les ennemis ont une théorie déjà en réalisation : la loi sociologique procède non de la raison et du droit naturel, mais de l'instinct, des passions et des caprices des foules; et cette théorie, ils la font passer dans la pratique par le suffrage populaire qu'ils ont faussé et per-

verti. Si l'on ne parvient pas à les arrêter, demain, sous leur double pression théorique et légale, il n'y aura plus ni famille, ni propriété, ni justice sociale d'aucune sorte ; la plus monstrueuse, la plus inepte, la plus cruelle tyrannie aura tout écrasé.

Vous avez une doctrine sociale radicalement contraire, celle qui a fait la civilisation chrétienne et européenne ; l'antagonisme entre les deux est irréductible ; il faut que l'une ou l'autre disparaisse ; et vous n'avez pas deux moyens de lutter contre la leur et d'en triompher ; le champ de bataille est unique et nettement délimité ; c'est le scrutin électoral. Il ne vous a pas été aussi contraire qu'on veut vous le faire accroire. Sans doute, il est faussé et perverti; en réalité il ne représente que des passions et des haines. Tel qu'il est organisé ou plutôt désorganisé, il exclut systématiquement la représentation des intérêts, de la richesse sociale, du travail professionnel. Vous n'en penserez jamais plus de mal que je n'en ai dit dans mon chapitre intitulé l'*oligarchie pseudo-démocratique*. Il est à réformer ou à transformer de fond en comble, pour devenir plus vrai, plus équitable, et aussi plus universel. Mais tel qu'il est, il n'a pas donné de majorité réelle à vos adversaires, en dépit des truquages qu'ils lui ont fait subir.

Reportez-vous aux statistiques données sur la création de la Chambre actuelle par M. Boucaud, dans le très démocratique *Bulletin de la Semaine ;* elles nous démontrent que le parti qui nous opprime, ces odieux blocards qui légifèrent au nom de la France, ne représentent qu'une infime minorité.

Et j'en tire cette conséquence, c'est que c'est notre inertie et surtout nos stupides divisions qui ont fait leur triomphe. Unissez-vous, groupez-vous, laissez-là vos querelles de partis ; au lieu de songer actuellement et immédiatement à la forme politique que vous aimeriez, dans votre patriotisme très sincère du reste, à donner à

la France ; songez à la France elle-même, à ce pays qui se désorganise, à la Patrie qui meurt sous les coups du jacobinisme triomphant. Songez à l'Eglise dont vous êtes le fidèle ou le prêtre, à cette Eglise qu'ils ont dépouillée, asservie et comme ligottée avec leurs lois infâmes et qu'ils se proposent d'étrangler. Ne sentez-vous pas que si vous aviez assez de courage, de pleine possession de vous-mêmes et aussi de détachement et d'abnégation pour former un centre de résistance à ces dépravateurs de l'esprit public, à ces ennemis de la société ; et, pour y appeler, sans distinction d'opinions ou de partis, tous ceux qui aiment ces principes moraux et sociaux dont nous, prêtres, nous sommes les défenseurs ; tous ceux qui se sentent menacés se grouperaient autour de nous, et c'est bien ce que craignent les blocards.

Que vous manque-t-il pour le faire ? La confiance dans vos propres principes ? Voyez combien ils sont nécessaires, et à quels intérêts ils répondent, et surtout sur quelle autorité ils s'appuient. Alors, vous ne croyez donc plus à l'unité et à l'indissolubilité conjugale, aux droits des parents sur leur progéniture, à la nécessité d'une éducation chrétienne ? La propriété ne vous semble plus la base du foyer domestique, la récompense du travail, la sauvegarde de la liberté individuelle et de la dignité humaine ? Vous ne croyez plus aux droits des citoyens à l'encontre d'une collectivité brutale et omnipotente ? C'est tout cela qui est en danger ; c'est tout cela qui chancelle et il n'est personne qui n'en souffre dans cette société où tout se désorganise, où il n'y aura bientôt plus ni sécurité, ni probité, ni pudeur publique.

C'est à tous ces intérêts compromis et menacés qu'il faudrait faire appel ; c'est à tous ces honnêtes gens, à ces masses ouvrières elles-mêmes qui, fatiguées des oppressions de la Confédération générale du travail, voudraient s'arracher à ce joug, hésitent devant les grèves qu'on leur impose et ne les subissent que dans la

crainte de recevoir des coups. C'est à ces marchands, à ces commerçants, à ces industriels que les inquisitions fiscales de M. Caillaux conduiront demain à la banqueroute ; c'est à cette bourgeoisie qui, si avachie qu'elle soit par les jouissances et les plaisirs malsains, entend avec effroi, du moins à certaines heures, monter et gronder le flot démagogique ; c'est à ces classes rurales dont on s'est si peu occupé, qu'il faudrait faire appel ; ce sont ces paysans encore chrétiens qu'il faudrait ressaisir en leur montrant à quels abîmes on les conduit.

N'ont-ils pas déjà répondu? Ne nous ont-ils pas devancés, en formant ces associations de pères de famille, dans le but de protéger l'âme et la conscience de leurs enfants contre les infâmes propos et les licencieux conseils d'instituteurs et d'institutrices qui, parfois ayant perdu tout respect d'eux-mêmes, ne sauraient avoir pour le jeune âge cette délicatesse de procédés que réclamaient les païens : *magna debetur puero reverentia.* C'est aux prêtres, c'est à vous surtout qui avez charge d'âmes, de faire comprendre à ces pères de famille que ces moyens défensifs, excellents sans doute, demandent à être complétés par une offensive hardie et courageuse, celle du bulletin de vote. Commentez devant eux, dans votre salle paroissiale, dans une salle de classes libres, dans votre presbytère, partout où vous pourrez, cette admirable déclaration collective des Evêques contre les projets Doumergue, qui m'arrive au moment même où je termine ce livre. Ils font appel aux pères de famille, non pas isolés et impuissants, mais réunis dans un but commun, précis et déterminé, la protection et la sauvegarde de l'âme de leurs enfants.

Ces assemblées des pères de famille ne réussiront dans la plupart des diocèses, que si elles sont cantonales. Mais pourquoi ne pas les concentrer dans un comité diocésain ? et ces comités diocésains éprouveront eux-mêmes le besoin de se rapprocher ; c'est la fédération univer-

selle catholique et française qui sort vivante et agissante, de l'acte collectif de notre épiscopat. Les actes collectifs se multiplieront ; il le faudra bien et, par eux, l'épiscopat aura organisé et fortifié la fédération libératrice, le grand organisme qui seul peut nous sauver.

NOTE. — Nous avions promis d'ajouter un mot à nos observations sur le cours de M. Maurice Deslandres après la publication du compte rendu *in extenso* de la *Semaine sociale* de Marseille. Le volume nous est enfin parvenu après plusieurs mois d'attente, et, après lecture attentive, nous serions tenté d'accentuer nos critiques sur quelques points.

Le défaut principal de M. Deslandres et un peu aussi de M. Boissard, c'est d'exposer leurs thèses, comme si notre pays était dans une situation normale et que nous n'eussions absolument rien à craindre du mouvement socialiste. Que l'Eglise soit atteinte et à demi étouffée dans ce mouvement, ces messieurs semblent s'en préoccuper fort peu.

M. Deslandres veut bien reconnaître que les catholiques « n'ont pas beaucoup à se louer des législateurs et des gouvernants quand il s'agit de leur religion ». Mais la pensée ne lui vient pas de rechercher si législateurs et gouvernants ne mettraient pas quelque chose de leur haine anti-religieuse dans ces lois dites de bienfaisance qu'il nous recommande si chaleureusement. Pas le moindre motif, par exemple, de se méfier de l'Assistance publique, telle qu'elle est pratiquée à Paris. Ne nous servons nous pas parfois, nous-mêmes, d'un médecin athée et matérialiste ?

Je répondrais que ce n'est peut-être pas ce que nous faisons de mieux. En tout cas, ce médecin, s'il nous prodigue ses drogues, n'essaiera pas, je suppose, de nous inoculer son athéisme et son matérialisme dans la crainte d'être éconduit. L'assistance publique agit-elle de même à l'égard des pauvres qu'elle tyrannise? Que M. Deslandres fasse une petite enquête à ce sujet, ou même qu'il lise le roman d'une infirmière. Sa comparaison est donc un pur sophisme.

Lorsque M. Deslandres intervint autrefois dans les querelles intestines du *Sillon* et répondit à M. Laurentie qui s'en était séparé, dans trois longues lettres, très étudiées, adressées à la revue lyonnaise *Demain* (5 avril, 26 avril, 31 mai 1907), il poussa énergiquement et par de très sophistiques et mauvaises raisons, M. Sangnier vers le protestantisme. Je crois bien que son motif principal tient tout entier dans ces quelques mots de sa lettre du 14 avril insérée le 26 du même mois : « Ce n'est pas trop de toutes les forces morales existantes pour faire la démocratie rêvée ».

Le motif ne serait-il pas le même, lorsqu'il pousse les catholiques à se rapprocher des blocards sur le terrain de la bienfaisance, « dans l'espérance que ce sera pour ceux-ci — ces bons blocards — l'occasion de voir qu'après avoir emprunté à la religion les principes de leurs doctrines d'assistance, c'est à celle-ci qu'ils doivent demander la vertu de les appliquer ».

Que d'illusions dangereuses pour les catholiques, dans ces quelques mots et dans beaucoup d'autres à la louange de nos pires ennemis qui, au jugement de M. Deslandres, demeurent *socialement des chrétiens !*

Non, cher monsieur, vos protégés qui sont ceux de M. Paul Bureau sont anti-chrétiens, beaucoup plus encore au point de vue social, qu'au point de vue dogmatique et spéculatif. Ce qu'ils veulent, ce qu'ils s'efforcent de créer, c'est une société athée, païenne, sans loi morale, sans droit naturel, comme je l'ai surabondamment prouvé.

Et si les *Semaines sociales* marchaient dans la voie que vous leur indiquez, ainsi que l'a fait M. Sangnier à l'égard des protestants, elles contribueraient, bon gré, mal gré, à la consolidation du bloc, beaucoup plus qu'au relèvement de l'Eglise dans notre pays.

Pour corriger les impressions désagréables que m'apportaient les cours de synthèse de la *Semaine sociale* de Marseille, je me rappelais, en poursuivant cette lecture, le *dernier congrès des jurisconsultes catholiques*, tenu à Reims sous la présidence du cardinal Luçon. Le souci des intérêts de l'Eglise fut aussi vivant et aussi impérieux dans tout ce congrès, qu'il me semble avoir été absent, non pas de la *Semaine sociale de Marseille*, mais de certaines de ses parties que je viens de signaler.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE (1)

Albanel, pages 158, 159.
Aulard, 221, 227.
Barni, 23 et ss.
Bayet (Albert), 152 et ss. *passim.*
Boucaud (Charles), 228-243.
Bergson, 301, 375-381.
Biétry, 164-169, *passim.*
Boquillon, 189 et ss.
Bernard (Claude), 393.
Bourget (Paul), 393.
Bouvatier, 461 et ss.
Buisson, 130 et ss., *passim.*
Birot (abbé), 475, 476.
Bureau (Paul), 134, 281-302, *passim.*
Brunetière, 59 et ss.
Combes, 105, 109 et ss., 272, *passim.*
Clemenceau, 189, *passim.*
Carrigou - Lagrange (R. P.), 275 et ss.
Cresson, 41 et ss.
Dabry (abbé), 311-314.
Delamaire (Mgr), 321.
Delmont (abbé), 361.
Desgrées du Loü, 325.
Deslandres (Maurice), 453-469-509.
Dibildos (abbé) 130.
Dubourg (Mgr), 341.
Durkheim, 59, 153, 157.
Dubillard (Mgr), 131.
Dubost (Antonin), 259.
Ehrhard, 360.
Fallières, 160, 161.
Fabre, J.-H., 400-401.
Ferry, 97 et ss.
Fouillée (Alfred), 25, 140, et ss. 150 et ss., 169 et ss., 175 et ss., *passim.*
Feron-Vrau, 271.
Francon (abbé), 26.
Gayraud (abbé), 123, 323 et ss., 413 et ss.
Goyau, xx et ss., xxix, 186.
Gouzy, 195.
Guyau, 150.

(1) Cette liste est très incomplète ; elle ne comprend guère que les auteurs dont les citations, parfois assez longues, ont été commentées et exploitées ou bien encore et surtout réfutées. Les trop nombreux écrits simplement indiqués au cours de cet ouvrage n'ont pu y trouver place.

Guyot-Dessaignes, 159.
Gieure (Mgr), 473.
Hemmer (abbé), 129-134.
Houtin (ex-abbé), 129-134, 212, 215.
Herzog-Dupin, 339.
Izoulet (Jean), 415 et ss.
James (William), 204, 205.
Jaurès (Jean), 277 et ss.
Klein (abbé), 129-134.
Laberthonnière (abbé), 203, 217-221, 294.
Ketteler (Mgr), xxix et ss.
Lalande, 202-204.
Lamarzelle (de), 263-267.
Lanessan (de), 276 et ss.
Léon xiii, xxxii-xlviii, 102 et ss., 163 et ss., 247-255, 413-425, *passim*.
Lévy-Bruhl, 147 et ss., 156 et ss., *passim*.
Leroy-Beaulieu (P.), 172, 173, 256-263.
Loubet, 103.
Lorin (Henri), 428-457.
Luçon (Mgr), Card.-Arch. xi, 494.
Loisy (ex-abbé), 294, 307 et ss., 156 et ss., *passim*.
Lyon (Georges), 204-209.
Martin (abbé), xv-xvii, lvii et ss.
Massé, 194 et ss.
Naudet (abbé), 314-318.
Nietzsche, 29, 39.
Payot, 155, *passim*.
Pécaut, 192 et ss.
Pie x, xxxii-xlviii, 95-129, *passim*.
Reinach (Théodore), 199.
Renard (Georges), 256 et ss.
Rouvier, 259.
Rocafort, 185.
Sauzède (Albert), 204-209.
Simon (Jules), 22.
Sangnier (Marc), 104, 105, 318-325, *passim*.
Spuller, 97, 101.
Soulange-Bodin (abbé), xxxi.
Schell (Herman), 360.
Schnitzer, 360.
Taine, 7, 160, 360.
Taillez, 361.
Turmel (abbé), 339-347.
Waddington, 259.
Wahrmund, 361.
Waldeck-Rousseau, 105, 213, *passim*.
Vernes (Maurice), 201-202, 209.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

La Déchristianisation : ses causes

CHAPITRE PREMIER

La déchristianisation : les institutions sociales 1 20
I. — Les institutions sociales 4 9
II. — Les institutions sociales : leur principe vital 9 14
III. — Déchristianisation 14 20

CHAPITRE II

La déchristianisation. — Le moralisme philosophique 21 40
I. — Les morales laïques 22 29
II. — Le déterminisme 29 40

CHAPITRE III

La déchristianisation : le naturalisme scientifique 41 63
I. — Le naturalisme scientifique 41 50
II. — Conséquences du naturalisme 50 63

CHAPITRE IV

La déchristianisation : l'oligarchie pseudo-démocratique 64 94
I. — Les principes pseudo-démocratiques 64 74
II. — Le programme : sa partie anti-dogmatique 75 84
III. — Le programme. Seconde partie : l'amoralisme ... 84 93

CHAPITRE V

La déchristianisation. Séparation de l'Eglise et de l'Etat 94 134
I. — Les antécédents 96 109
II. — La séparation 109 116
III. — Condamnation de la loi de séparation : effets de cette loi 116 129
IV. — Dernières observations 129 134

DEUXIÈME PARTIE

La Dissolution sociale : ses moyens

Chapitre premier

La sociologie scientifique 137 169

I. — Sciences naturelles et Sociologie : sociétés animales et société humaine..... 138 147
II. — Loi sociologique : son point d'arrivée..... 147 156
III. — Applications anticipées de la loi sociologique.... 156 161

Chapitre II

Sociologie scientifique. Ses conséquences. 162 211

I. — Anarchie prolétarienne : ses degrés..... 162 177
II. — Le prolétariat intellectuel : ses formes et ses effets 177 195
III. — L'enseignement de la bourgeoisie : impiété et amoralisme..... 195 211

Chapitre III

Les infiltrations universitaires 212 243

I. — La philosophie universitaire et le Clergé. Les Sciences ecclésiastiques..... 212 227
II. — La psychologie universitaire et la Science du Droit 227 243

Chapitre IV

En marche vers le collectivisme 244 279

I. — Les principes..... 246 255
II. — Le collectivisme..... 255 267
III. — Les progrès et le triomphe des idées socialistes... 267 279

Chapitre V

Dupes ou complices 280 325

I. — Etrange publication..... 281 286
II. — Faux principe et fausse tactique..... 286 295
III. — Aboutissement prévu..... 295 307
IV. — Complicités réfléchies..... 307 325

TROISIÈME PARTIE

La Régénération sociale : ses conditions essentielles

Chapitre premier

Le Christianisme intégral et l'Encyclique Pascendi Dominici Gregis..... 349 367

I. — L'Encyclique : résumé analytique..... 331 338
II. — L'Encyclique : sa justification..... 338 357
III. — Conclusions obligatoires..... 357 367

Chapitre II

Le Christianisme intégral et la Science 368 401
I. — Vérités dogmatiques et vérités scientifiques..... 369 381
II. — Théorie philosophique de la vie..... 381 401

Chapitre III

Le Christianisme intégral et la démocratie 402 426
I. — La vraie démocratie..... 404 417
II. — La fausse et mauvaise démocratie..... 417 426

Chapitre IV

Tendances excessives et dangereuses 427 481
I. — La déclaration de M. Lorin : les bases sociales..... 428 441
II. — La déclaration : l'organisation sociale..... 442 457
III. — Le cours de M. Maurice Deslandres..... 457 469
IV. — L'esprit pseudo-démocratique : ses débuts, son état actuel..... 469 481

Chapitre V

Fédération catholique 482 510
I. — Effondrement ou Résurrection..... 482 489
II. — Fédération catholique : son caractère..... 489 497
III. — Fédération catholique : son programme..... 497 510

FIN

Orléans imp. H. Tessier 56, rue des Carmes.